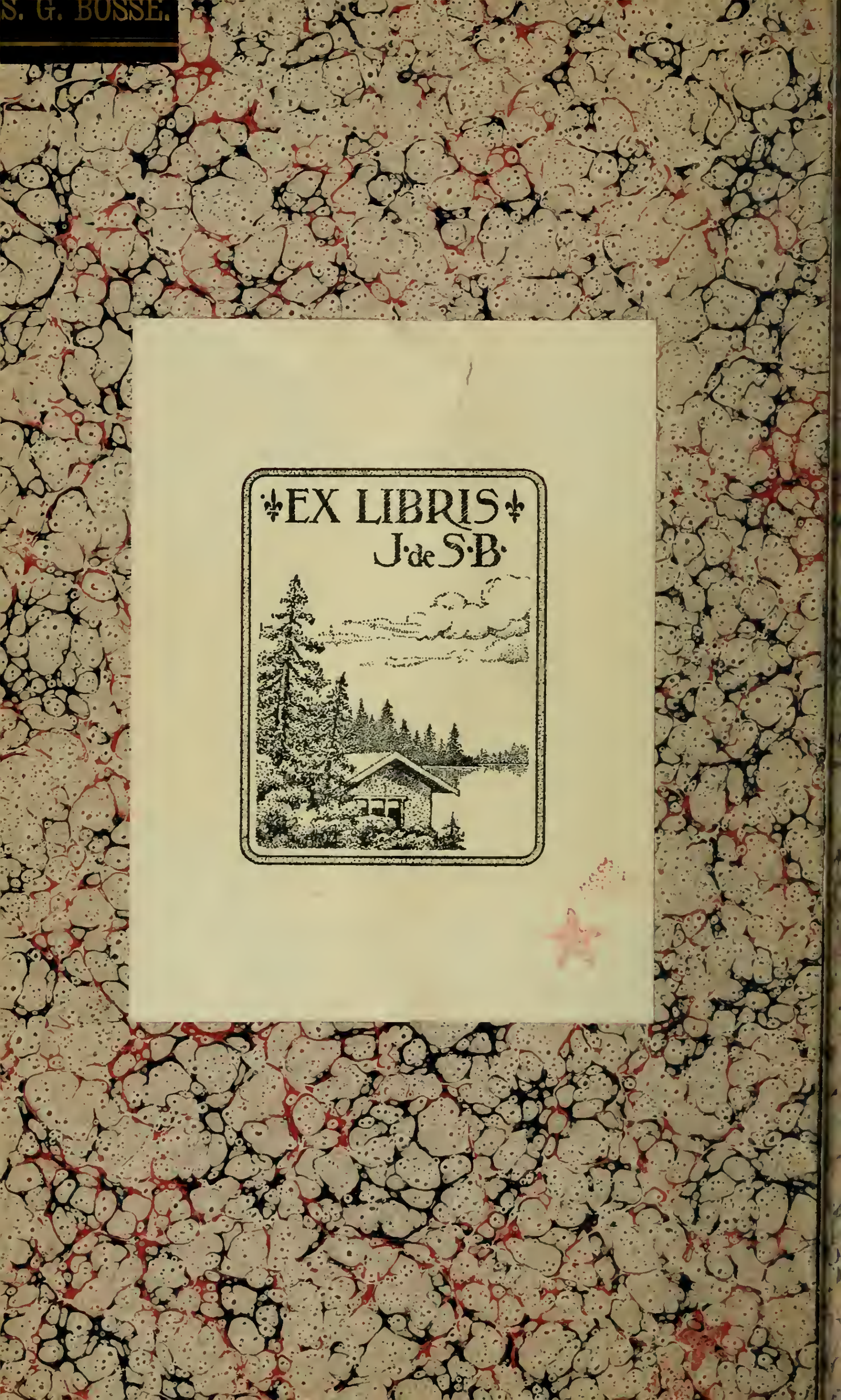
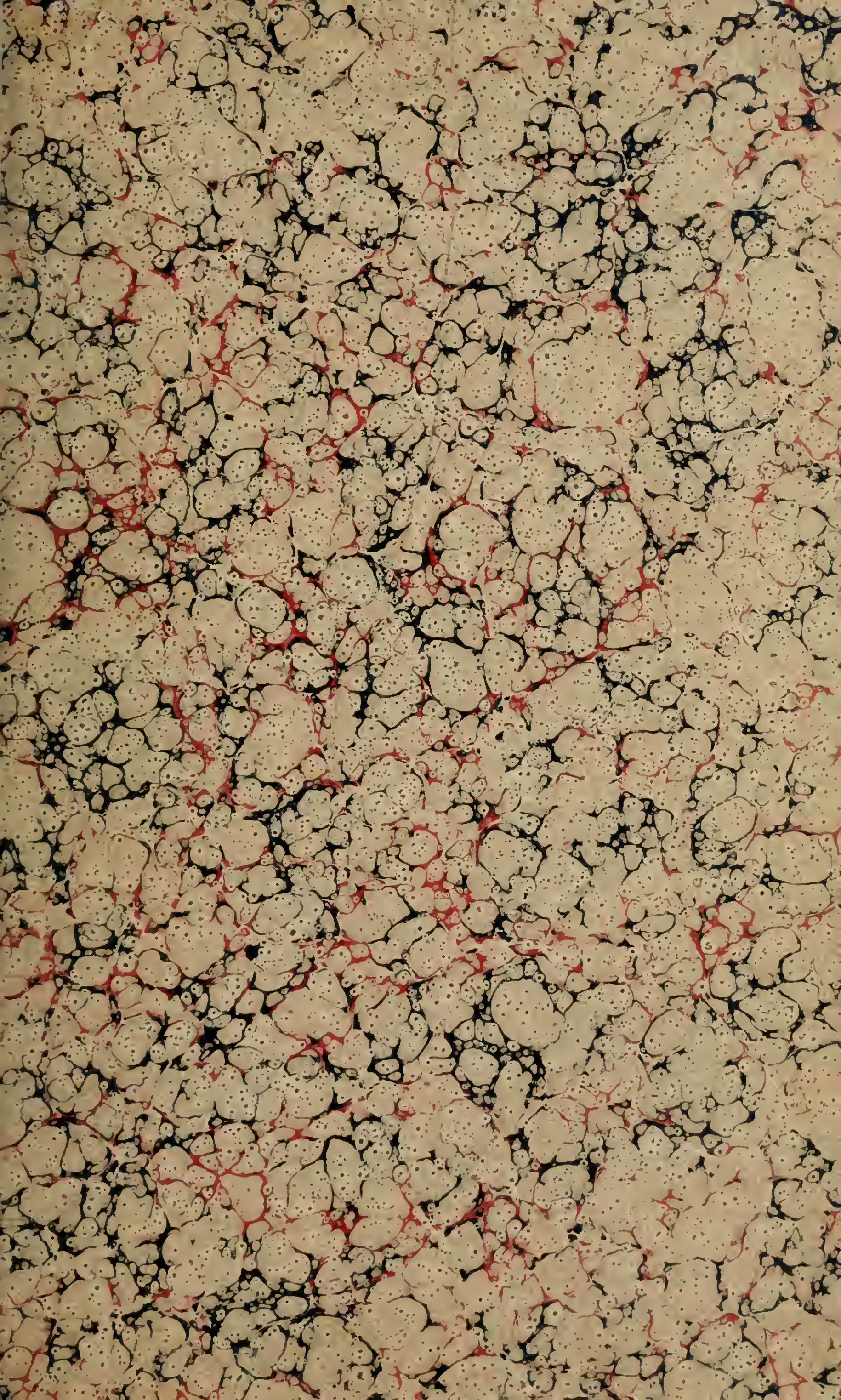



EX LIBRIS
J·de S·B·



E-8

LE BARREAU

AU XIXe SIÈCLE

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

LE BARREAU

AU XIXᵉ SIÈCLE

PAR

M. O. PINARD

Conseiller à la Cour impériale de Paris.

TOME II



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

—

1865

M. LAINÉ.

Je veux parler d'un homme sorti du barreau, qui, à peine entré dans la vie publique, mérita d'y figurer parmi les hommes d'État. Rien ne l'y avait préparé ; ni les loisirs de l'opulence, ni les traditions de la famille, ni les études spéciales, ni les pressentiments ambitieux qui excitent toujours l'intelligence et qui quelquefois la fortifient. Il avait vécu d'une vie laborieuse et modeste, au milieu d'hommes spirituels, dans une cité qui mettait les élégances de la vie et les agréments de l'esprit avant les spéculations de la politique, dans un temps où la politique n'était plus que l'art de la soumission. On ne peut pas prétendre qu'il a dû sa fortune à son caractère. Quand Voltaire a dit : « On réussit par le caractère, » il n'entendait pas parler d'un caractère comme celui-là. L'homme dont il est question était indépendant, susceptible, ombrageux comme quelqu'un qui aurait eu sa fortune faite. Il dédaignait les habiletés vulgaires ou il les ignorait ; il n'avait ni la circonspection, ni la patience, ni la prudence, qui font qu'on réussit; mais il avait mieux que cela ; un instinct de vertu supérieure qui jamais ne manque et qui jamais ne trompe ; une passion des grandes choses que connaissent seules les belles âmes ; une distinction, une grandeur naturelles, qui rehaussent le talent ; qui servent à faire excuser les erreurs,

à réparer les fautes. Il a obtenu ainsi au milieu de ses contemporains, une place que les plus illustres lui auraient enviée et que l'histoire lui conservera.

L'habileté n'est pas toujours aussi habile qu'on l'imagine. Ceux qui veulent réussir ne font pas assez de cas de la droiture et de la force morales; celles-ci ont quelquefois servi à faire fortune, si on entend par fortune d'avoir rempli de grands devoirs dans de grandes circonstances. Tel fut le sort de M. Laîné. Son nom est resté uni au souvenir d'une époque mémorable. Il pourra être jugé diversement; il ne pourra être oublié. Il y a dans sa figure quelque chose d'élevé qui fait qu'on l'aperçoit de partout, au milieu des catastrophes où l'Empire s'est perdu, où est née la Restauration.

C'était sa voix qu'on avait entendue dans les derniers jours de l'année 1813, au milieu des angoisses de la patrie, au travers du bruit des armes; cette voix était sévère; l'homme qui alors représentait et défendait la France, s'en émut comme d'un outrage; il fit entendre quelques-unes de ces paroles qui ont, plus d'une fois, ébranlé les plus fermes volontés. La constance et la modération de M. Laîné n'en furent pas troublées; il resta ce qu'il était. Les Cent-Jours le trouvèrent intrépide; la seconde Restauration le revit sage et maître de lui. Il prêcha la paix, la liberté, la réconciliation à des hommes aveuglés par les violences et qui étaient décidés à ne pas s'entendre; il montra le plus rare et le plus difficile de tous les courages, celui qui nous aide et qui nous apprend à être modéré dans le succès. Il eut assez de force pour combattre les passions de ceux qu'il aimait; il fut l'égal de ceux qui méritèrent le mieux de la France. Les plus hommes de bien ne déployèrent pas plus de dévouement, plus de sagesse, plus de patriotisme. Il avait compté sans l'ingratitude des individus, sans la fureur des masses, sans l'injustice des partis, sans les caprices de la politique. Son âme s'en troubla, son caractère s'en aigrit, son bon sens en fut altéré. Il ne fit plus la part aux hommes, aux circonstances; il perdit l'équilibre dont la science constitue la politique; il eut des mécontements qui égarent les esprits les

plus droits; il en voulut aux événements d'avoir trompé ses prévisions, et aux hommes d'avoir eu les faiblesses des hommes.

Il défit ce qu'il avait fait; il se jeta, par dépit, dans un parti qui n'était pas le sien, au milieu d'hommes dont il ne put jamais parvenir à adopter qu'à moitié les illusions et les passions, et qui ne voulurent jamais écouter sa sagesse.

Cet homme excellent, mais qui n'avait point eu assez de sang-froid, assez d'expérience, assez d'indulgence s'éloigna trop tôt de la vie active; triste et isolé, il sentit peu à peu décliner ses espérances, jusqu'au jour où, au bruit d'une Révolution, il les vit s'évanouir comme s'évanouissent les rêves.

Il y avait toujours eu en M. Laîné une mélancolie naturelle que la solitude avait nourrie, que la politique avait accrue, que l'expérience seule de la vie suffirait à produire, qui pénétra son talent, qui est tout entière dans quelques paroles demeurées fameuses, où se trouve l'expression de plus d'une tristesse :

« Combien l'Europe n'a-t-elle pas vu en ce siècle, d'émigra-
» tions, de rechutes terribles, dont ne préservent ni les
» chartes, ni les pouvoirs absolus, ni les armées! A cet aspect
» des choses, les uns avec une secrète joie, les autres avec
» une douleur muette, sont tentés d'appliquer aux souve-
» rains le mot d'un ancien sur les dieux : Les rois s'en
» vont. » Il parlait ainsi après 1830.

Ce devait être comme le dernier mot d'un homme que les Révolutions avaient affligé sans le surprendre, qui avait trop de sagesse pour ne pas s'y soumettre, trop de fierté pour s'y plier; destinée digne d'envie cependant, à laquelle rien n'avait manqué, ni les faveurs du sort, ni ses disgrâces, sans qu'il eût été abaissé par celles-ci ou enflé par celles-là!

Humblement commencée, mêlée à des événements que l'histoire n'oubliera pas, traversée par des obstacles, égarée par des passions, jamais souillée par des bassesses, tristement

mais noblement finie, elle a offert le spectacle de tout ce qui peut honorer l'homme.

Sans doute M. Laîné n'a pas rendu à son pays tous les services que celui-ci pouvait en attendre ; il n'a pas rempli sa destinée ; il n'a pas eu assez de patience, comme si la patience ne devait pas être la première des vertus pour ceux qui s'occupent des affaires des peuples. Il a abandonné trop vite la partie ; c'était par des hommes comme lui, sans prévention, sans passion, sans aveuglement, sans engagement, dont la vertu était éclatante, dont le dévouement était incontesté, que la Restauration aurait dû être sauvée, si elle avait pu l'être. Il a changé de courant, comme un pilote inexpérimenté, sans savoir où le courant le mènerait; il ne connaissait pas assez les ménagements et les tempéraments. Par l'effet d'un contraste, moins rare qu'on pense, il était modeste et absolu, mobile et entêté.

Avec cela il est un des hommes de cette époque, dont le souvenir intéresse le plus. Son austérité vous frappe, son talent vous émeut, sa candeur, sa droiture, sa susceptibilité vous touchent. On a beau se dire que la politique veut autre chose et qu'il y faut plus de calcul et plus de sang-froid. On serait tenté d'en vouloir à la politique de ne pouvoir se contenter de qualités pareilles. Qui, dans son temps, a eu plus de courage, d'éloquence, de sincérité ? Il ne lui aura manqué que des défauts ; il faut croire que c'est beaucoup dans un pareil métier.

M. Joseph-Henri-Joachim-Hostein Laîné est né à Bordeaux, le 11 novembre 1767, d'une famille modeste, livrée au commerce, qui avait, comme presque tous les commerçants de cette époque, ses principaux intérêts dans les colonies. Très-jeune encore, il y alla ; il fut témoin de la ruine des siens. Il assista à des scènes qui plongèrent son âme dans la tristesse, en lui montrant combien il est difficile aux révolutions de s'arrêter et aux hommes de faire le bien. Elles ne le détournèrent pas alors d'une cause qu'il croyait être celle de la justice et de la liberté. Il a été de ceux dans le barreau de Bordeaux, qui devait fournir tant de victimes à l'échafaud, qui,

loin de répudier les principes de la Révolution, les adoptèrent avec une ardeur que son âge, son caractère, son temps expliquaient. La République, comme il la concevait, était faite pour enflammer un esprit austère et sincère, que rien ne rattachait au passé ; qui se sentait de force à supporter des vertus et des devoirs difficiles. On le lui a reproché, lorsque vingt-cinq années plus tard, ramené par la réflexion, par l'expérience, par la mobilité de sa nature à d'autres idées, il confiait son nom avec quelque imprudence à des partis qui devaient le compromettre ; on rappela qu'il avait participé aux excès d'une autre époque et qu'il avait été vu, dans les rues de Bordeaux, coiffé d'un bonnet rouge. Quand sera-t-on délivré de cette hypocrisie intolérante, à laquelle il faut si peu pour condamner et qui ne pardonne pas même à la vertu, quand la vertu veut s'appartenir. « Jamais le bonnet rouge, écrivit M. Laîné, n'a souillé » mon front, ni à Bordeaux, ni ailleurs. » On pouvait en croire un pareil homme sur parole. D'ailleurs, sans s'expliquer, il ne désavouait rien des opinions de sa jeunesse; il était certain qu'il avait aimé la Révolution, qu'il l'avait défendue et qu'il avait osé, dans la Gironde, n'être pas Girondin.

Il ne devait pas en être de M. Laîné comme de tant d'autres, qui se sont dépouillés de leurs anciennes opinions comme de vêtements usés; il avait gardé de celles qu'il avait professées un souvenir qui ne lui pesait pas, puisqu'il ne s'y rattachait le souvenir d'aucune mauvaise action. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a eu peu d'hommes auxquels il aurait dû moins en coûter d'être républicain, si la République devait être le régime de la justice, de la droiture et de la probité. Ses amis comme ses ennemis ne s'y sont jamais trompés. Dans cette âme fière, ils eurent bientôt fait d'apercevoir les luttes intérieures dont il ne triompha pas toujours sans effort, et l'empreinte ineffaçable que la jeunesse y avait laissée; suivant eux, il était le républicain le plus dévoué aux Bourbons. Le roi Louis XVIII, qui se connaissait en hommes, ne s'y trompa pas non plus. Il aimait M. Laîné à cause de son dévouement; il

l'aurait craint si on osait dire à cause de sa vertu ; il l'appelait le Romain. Il sentait bien qu'il n'aurait pas prise sur lui comme il avait prise sur tant d'autres. Le dévouement de M. Laîné ne ressemblait au dévouement de personne ; il n'y avait là rien du courtisan, rien du cupide, rien de l'ambitieux ; c'était le dévouement d'une âme profonde et facilement agitée, qui ne se reprend pas quand elle s'est donnée, qui met de l'affection dans la politique, qui n'accepte pas tous les jougs, parce qu'elle s'est donnée avec sincérité et avec liberté.

Il avait dû à son désintéressement, vertu rare dans tous les temps et que trop de besoins rendront rare de plus en plus, une sorte d'autorité imposante et originale, qui semblait tenir à ses premières idées, qu'il partageait avec peu de monde et devant laquelle tout le monde s'inclinait. Si les gens de la politique savaient quels avantages ils perdent en désirant l'or, ils le désireraient moins. M. de Chateaubriand aimait M. Laîné et il en était aimé ; il le payait en phrases de ses services et de son amitié.

« Rome, au temps de Fabricius, écrivait-il, eût avec orgueil » nommé consul un tel citoyen. »

M. de Chateaubriand savait mieux qu'un autre qu'il n'était pas facile de mériter un tel éloge ; les existences besogneuses et luxueuses n'y doivent jamais prétendre.

Tel fut toute sa vie M. Laîné, tel il était déjà, lorsqu'ennuyé par des fonctions obscures, dégoûté des excès, épouvanté des violences, séparé de tous les partis, touchant à l'âge mûr, il allait demander un refuge au barreau de Bordeaux, où l'attendaient des émules dignes de lui, dont il devait égaler et surpasser même quelquefois la renommée.

M. Laîné avait vu et voyagé ; il semblait avoir étudié à peine ; sa jeunesse s'était consumée dans les soucis des affaires privées et dans les embarras de l'administration municipale d'une petite cité ; les agitations de son époque ne l'avaient pas épargné ; il ignorait le long apprentissage par lequel on se prépare à la vie judiciaire. Il devenait avocat à trente ans, et bientôt avocat remarquable au milieu d'hommes tous distingués,

dont quelques-uns étaient remarquables eux-mêmes. L'éclat d'un tel barreau, loin de l'éteindre, ne servit qu'à le mettre en lumière; il lui fallait de semblables émules; d'autres ne lui auraient pas assez appris ce qu'il valait : son esprit a toujours eu besoin d'être forcé.

Le barreau laisse d'ordinaire un pli qui ne s'efface pas ; il a une langue dont on garde l'accent, on y prend des habitudes qu'on ne perd plus ; ceux qui y ont réussi sont plus que d'autres exposés à de tels dangers : plus grand a été le succès, plus profonde est l'empreinte. Ceux-ci auront beau faire, ils ne pourront parvenir à faire oublier ni à oublier ce qu'ils ont été ; chez eux tout s'en ressentira ; ils auront peut-être plus d'art, d'habileté ; leur art et leur habileté n'en auront pas moins un caractère particulier. Sous l'homme public vous retrouverez l'avocat ; qu'on cite un homme sorti du barreau qui n'ait pas offert le caractère qui leur a été commun à tous.

Il faudrait excepter M. Laîné ; chez lui, en effet, il n'y a rien eu de pareil. Son éloquence ne ressemblait à aucune autre ; il avait la taille élevée, le regard triste, le geste noble, la voix émue ; il aurait été éloquent sans parler ; on sentait en lui quelque chose de naturel, de touchant, de pathétique.

Un homme qui se connaît en éloquence, M. Guizot, a peint ainsi M. Laîné à l'époque de la Chambre introuvable, qui fut la belle époque de sa vie : « Choisi par la Chambre elle-même et par le roi pour la présider, M. Laîné, en gardant avec une dignité à la fois naturelle et un peu apprêtée l'impartialité qui convenait à sa situation, partageait pourtant les sentiments de la minorité modérée et la soutenait de son influence morale, quelquefois même de sa parole. L'élévation de caractère, la gravité des mœurs et, dans certains moments, l'effusion passionnée de l'âme, lui donnaient une autorité que son esprit et ses lumières n'auraient pas suffi à lui assurer. »

S'il ne connaissait pas tout ce qui était la finesse de la politique, il n'ignorait rien de ce qui devrait en être la grandeur ; il en avait la passion, l'honnêteté, la sincérité. On eût dit qu'il n'avait jamais défendu que la chose publique, tant il en pos-

sédait le langage. L'orateur politique avait tout de suite conquis une telle importance, que la renommée qu'il avait acquise ailleurs s'y était absorbée et confondue. C'était une injustice. On avait comme perdu la trace de cette noble parole ; on ne savait plus d'où elle venait ; on ne se rappelait pas assez que le barreau de Bordeaux y était pour quelque chose. Qui sait, en effet, si le barreau d'une ville comme Paris aurait produit les mêmes résultats. Il est des proportions que nous ne connaissons plus, ou que nous dédaignons, dont le secret se perd de plus en plus dans des témérités impuissantes, proportions auxquelles ont été dus les talents parfaits. M. Laîné avait passé les belles années de sa vie dans une cité qui laissait le temps de vivre, qui honorait le talent, qui n'était pas assez étroite pour vous étouffer, pas assez grande pour vous engloutir. Il avait vécu avec des hommes graves, sages, délicats, que charmaient tous les travaux de l'esprit, qu'aurait blessés l'idée seule de certaines faiblesses, qui exerçaient la profession d'avocat avec fierté, qui tous étaient faits pour recevoir et pour donner les bonnes leçons et les bons exemples ; parmi eux, rien de bas ; on y respirait l'air pur qu'on respire dans les lieux élevés. On ne sait pas assez ce que vaut une telle discipline.

Si M. Laîné dut beaucoup au barreau, il dut plus encore à lui-même. Personne ne lui avait appris l'inaltérable et austère droiture qui a été quelquefois la cause de ses erreurs et qui a été toute sa vie le fond de son caractère. Il ne tenait que de lui les rares qualités qui en auraient fait un orateur imposant dans toutes les occasions, dans tous les pays et dans tous les temps.

Un homme que nul n'a surpassé en courage, en grandeur, en imagination, et qui a payé trop cher son orgueil et sa mobilité, a dit de M. Laîné :

« M. Laîné, c'est l'orateur des yeux ; il aurait ému et convaincu même par son silence. »

On peut dire de M. Laîné ce qu'a dit Fénelon de Démosthènes : qu'il faisait honneur à la parole, non pas tant par l'éclat qu'il y a jeté, par l'art avec lequel il l'a maniée, par les

triomphes qu'il lui a dus, que parce qu'elle a toujours été pour lui un instrument d'honnêteté, de vérité, d'émotions et de passions généreuses.

Aussi il l'aimait; il sentait que là étaient son honneur et sa force. Dans son amour pour l'éloquence se confondait celui qu'il avait gardé à une profession qu'il devait aimer en effet, puisqu'il l'avait honorée, et dont le souvenir, pour lui, semblait être devenu plus doux au travers des combats et des désenchantements de la vie publique.

Il ne souffrait pas qu'on en parlât avec dédain. Il s'indignait contre certains hommes de son temps, qui ressemblaient aux hommes médiocres et passionnés de tous les temps ; lesquels sont toujours prêts à quereller le talent, à se faire un titre de leur impuissance, à calomnier, ne pouvant les combattre, ceux qui osent et qui savent être éloquents.

« Non, s'écriait-il un jour, ce n'est pas l'éloquence de Démosthènes qui perdit son pays; si ses concitoyens l'eussent plus tôt écouté, Athènes n'eût pas été asservie. Cicéron préserva Rome de l'incendie, et s'il ne put la sauver, il retarda du moins sa chute. Ce sont les dieux qui la défendirent mal, parce qu'ils n'étaient pas comme les dieux des chrétiens, le Dieu de la liberté. »

.Dans une autre circonstance, et dans un des beaux discours qu'il ait prononcés, il semble être revenu sur ce qu'il avait dit. On y sent plus d'amertume, plus de lassitude. Il répondait à M. Bignon, au général Foy, qui venaient d'accuser, à propos des affaires étrangères, à propos surtout des congrès de Troppau et de Laybach, les hommes qui lui avaient succédé, que M. Lainé défendait en défendant le ministère dont il avait fait partie :

« On vous parle souvent, dit-il en terminant, de la responsabilité des ministres, mais les assemblées et leurs membres ont aussi leur responsabilité devant un juge sévère, devant l'histoire. L'histoire accuse les discoureurs prétendus populaires de l'antiquité d'avoir causé autant de malheurs que les gouvernements tyranniques, et peut-être a-t-elle flétri plus

d'orateurs turbulents que de mauvais ministres. On parlait tout à l'heure des ruines d'Athènes et de toute la Grèce, l'histoire ne dit-elle pas que c'est aux excès des disputes, à la haine des sophistes, à l'injustice, ou même à l'ambition de la parole qu'il faut imputer les malheurs auxquels cette région est en proie. Cherchons du moins une leçon dans ce souvenir, et apprenons à mêler la prudence et la justice à la véritable liberté des débats. »

Son succès fut grand. La politique n'est pas toujours aussi éloquente. La chambre, qui venait d'être armée de nouveaux pouvoirs, empêcha M. Manuel de répondre à M. Laîné. « Le seul des orateurs ministériels qui eût dit quelque chose, » avait déclaré le premier.

Il y eut dans le discours quelques mots qui, dits par M. Laîné, émurent l'assemblée :

« Le général Foy, avait-il dit, demande ce que le ministère a fait depuis cinq ans dans l'intérêt de la France et pour sa dignité... Il a travaillé, et quelquefois il a réussi à réparer de grands malheurs dus principalement à l'événement dont demain (20 mars 1822) sera le terrible anniversaire. Le ministère trouva la France occupée par les alliés, envahie de toutes parts. Des baïonnettes environnaient la capitale ; des canons étaient braqués sur le palais de nos rois. Les puissances étrangères manifestaient des prétentions plus qu'hostiles, et ce qui s'est passé depuis dans une assemblée où l'on a la liberté de la parole, vous a démontré que le projet de réduire la France n'avait pas été une chimère. Sans doute, la France ne l'aurait pas souffert, et ce n'est pas au ministère que j'attribue l'honneur d'avoir empêché l'exécution de ce dessein; mais il a contribué à éloiguer les malheurs qui nous menaçaient. Déjà la nouvelle carte de la France était dressée. Il m'a été donné de la voir. Elle est à la possession d'un homme qui, par son crédit, ses efforts, sa loyauté, n'a pas été inutile à l'abandon de ce funeste dessein. Voilà le premier acte du ministère. »

De semblables bruits avaient déjà couru. On les croyait faits pour émouvoir l'opinion déjà si émue et agiter les masses.

Ils n'avaient guère trouvé que des incrédules. C'est la première fois qu'ils étaient dits, et surtout dits à la tribune d'une manière aussi imposante et par une bouche aussi respectée.

Le talent de M. Laîné, comme avocat, a fait partie de sa gloire; son talent, comme orateur politique, en procède et en profite; on ne peut taire l'un ou l'autre sans nuire à sa renommée.

Un homme comme celui-là ne pouvait pas être avocat comme tout le monde; sa sincérité, sa sensibilité, sa susceptibilité ne s'y seraient pas prêtées; il fallait que quelque chose le soulevât et mît son âme de la partie. Il n'était éloquent qu'à ses heures; tous les sujets ne lui étaient pas bons; quoiqu'il eût aimé le barreau, quoiqu'il y eût réussi, quoiqu'il l'eût regretté, là n'était pas sa vocation. De sa part, il n'y avait pas assez de souplesse : le barreau n'avait pas assez d'air, assez de liberté, assez d'espace. Il répétait souvent un mot qu'on ne dit guère au barreau, qui est celui des hommes qui ont moins tenu à réussir qu'à s'appartenir : « Sachons penser par nous-même. »

Pourtant M. Laîné a été un grand avocat. Il aurait été à peu près impossible qu'il en fût autrement. Quoiqu'il eût trop reçu de la nature à cet effet, il lui en restait encore assez pour remplir sa tâche.

Ami et compagnon d'hommes distingués, s'il ne les a pas toujours valus, il a souvent valu mieux qu'eux.

Moins émouvant que M. Ferrère, moins savant que M. Ravez, il les a surpassés par la grandeur. Plus simple que le premier, plus puissant que le second, il avait une élévation et une noblesse qui promettaient un orateur à la politique. Il n'était pas venu là sans peine. Il n'imaginait pas qu'on pût conquérir sans efforts la place à laquelle il se croyait appelé; on n'avait pas encore trouvé le secret du talent aisé. Pour ces hommes, l'éloquence n'était le premier des arts que parce qu'il en était le plus difficile. Ce n'était pas seulement de dire des choses utiles et sensées qu'il s'agissait pour eux, mais de les dire de manière à mêler ensemble la passion et la raison comme le voulait Platon. Il est possible qu'un jour, pour en

venir là, on trouve une autre route. Qui peut dire comment il faudra s'y prendre avec des hommes désenchantés et découragés? Jusqu'à nouvel ordre, cependant, faisons comme on a fait si longtemps; les plus grands peuples et les plus grands orateurs ne s'en sont pas mal trouvés : que leur art ait été excescessif, qu'il faille à la parole plus de simplicité, que la leur ait eu trop d'éclat, que la raison doive avoir aujourd'hui une meilleure part; qu'il en soit des peuples comme des individus auxquels on parle un langage différent suivant leur âge; que nous en soyons à l'éloquence des intérêts comme nous en avons été à l'éloquence des passions, tout cela est possible : l'art de convaincre n'en deviendra que plus difficile en devenant plus austère.

Les hommes qui ont eu le plus de puissance par la parole ont toujours ainsi pensé; ils n'ont jamais mis le talent de parler qu'au second rang; ils ne préféraient pas l'art de dire les choses aux choses elles-mêmes. Tel était au fond, l'avis de M. Laîné; il n'a jamais été avocat, si on peut le dire, qu'à moitié; il visait plus haut.

Aussi au barreau de Bordeaux il a plutôt tenu une grande place qu'il n'a eu un grand emploi : les affaires lui faisaient peur ou ne l'intéressaient pas toujours assez. Il n'avait pour y suffire ni assez de complaisance, ni assez de souplesse, ni assez de vanité, ni assez de cupidité; il se perdait dans leurs détails; il ne se plaisait pas aux petites difficultés; il était moins jurisconsulte que publiciste; il a moins étudié les lois que l'esprit des lois; il était plutôt le disciple de Montesquieu que celui de Pothier. C'était une de ces intelligences profondes et passionnées auxquelles tout ne réussit pas, parce qu'elles ne peuvent ni ne veulent se plier à tout. Il lisait beaucoup. Une lecture de bonne heure l'avait séduit; c'était celle de la Bible; il était de son siècle, cependant; il en avait les incertitudes; mais la Bible a des grandeurs que son siècle a méconnues et qui devaient frapper son âme forte et naïve; un pareil commerce ne lui a pas été inutile, il lui devra, plus tard, sa puissance et son originalité.

De M. Laîné, avocat, il ne reste guère que des souvenirs ; soit que l'occasion, le sujet lui aient manqué, soit que l'éloquence judiciaire n'ait pas été son fait, ses plaidoyers ne donnent de lui qu'une idée incomplète. On les étudie cependant comme on étudie les manières successives des grands artistes ; on veut savoir par quelle route ils sont parvenus au faîte où ils sont montés.

Dans M. Laîné, il y a une certaine façon générale et élevée de dire les choses, qui n'est pas du barreau, et dans laquelle on pressent le législateur et l'homme public ; il y a bien là l'empreinte de Montesquieu, son maître.

C'est ainsi que, plaidant pour un enfant que son père avait désavoué, il expliquait et justifiait la légitimité dans le mariage par des raisons et dans un style qui n'auraient pas été indignes de Montesquieu :

« Les mœurs ne sont pas seulement des rapports de con-
» duite privée entre les sexes, ce sont les coutumes, les ha-
» bitudes, les opinions ; elles ne se gravent ni sur l'airain.
» ni sur le marbre, mais dans le cœur des citoyens. Or la
» coutume la plus constante, celle qui est la mieux consa-
» crée par la sagesse des nations, c'est la légitimité des en-
» fants qui naissent durant le mariage. Le moindre change-
» ment dans cette coutume, fût-il même avantageux, tour-
» nerait toujours au préjudice des mœurs, car elles forment
» la seule morale d'une nation telle que la nôtre. »

Dans cette cause, M. Laîné avait M. Ravez pour adversaire : le sang-froid de celui-ci, sa raison, sa logique, l'avaient mis hors de lui ; son impétuosité l'avait emporté. « Les malheurs naissent sous vos paroles, » lui disait-il éloquemment.

Quand on fouille dans des hommes comme M. Laîné, c'est moins leur talent qu'on cherche que leurs opinions et leurs sentiments. On veut savoir ce qu'ils ont pensé sur les questions qui ne seront jamais résolues et qui sont destinées à d'éternels débats. Tout à l'heure je disais que M. Laîné était de son siècle ; en voici la preuve :

« C'est une opinion commune aux sauvages et aux peuples
» civilisés qu'il faut suivre la religion de ses pères. Peut-être

» même que dans le flux et le reflux des opinions humaines » selon les siècles, la règle la plus naturelle à suivre, pour un » cœur droit, est de croire qu'il a reçu avec la vie le jour de » la vérité. »

On est loin des doctrines de la grâce et des sévérités de la loi chrétienne ; il semble qu'on entende l'écho de l'indifférence et de la tolérance de Voltaire.

Il est des questions qui restent les mêmes, quoiqu'elles paraissent avoir changé ; telle est la question du serment, par exemple. Aujourd'hui que la loi ne reconnaît plus que des citoyens, chacun veut prêter le serment civil. Les Juifs ne se sont crus définitivement affranchis que lorsqu'ils y ont été admis ; des hommes que leurs scrupules, leurs préjugés, séparaient de la communion chrétienne, et qui regardaient le serment comme un blasphème, tels que les Quakers, tenaient à être protégés, dans ce grand acte, par les rites de leur croyance.

C'était là la thèse que M. Laîné soutenait en leur faveur, dans un plaidoyer qu'il prononça pour John-Tones, que son adversaire refusait d'admettre en sa qualité de Quaker, à l'affirmation judiciaire.

Il rappelait à ce sujet qu'une députation de Quakers s'était présentée, le 10 février 1791, devant l'Assemblée nationale, qu'ils avaient demandé, au nom de leurs frères, à être dispensés du serment devant Dieu, et que le président leur avait répondu, entre autres choses :

« Vous n'avez pas pris Dieu à témoin, mais vous avez attesté votre conscience, et une conscience pure n'est-elle pas un ciel sans nuages. »

Or, celui qui parlait ainsi, c'était Mirabeau, qui avait exercé avec tant de dignité les fonctions de la présidence, dont il croyait avoir eu besoin pour son ambition, s'il n'en avait pas besoin pour sa gloire. Cet esprit, qui était très-simple parce qu'il était très-grand, ne savait pas s'exprimer simplement ; les grands mots ne lui faisaient pas assez peur. Sous ce rapport, il était de son siècle : c'était pour cela qu'il était venu

si aisément à bout de le dominer et de le charmer ; qu'on lui donne plus de goût, de simplicité, il aurait été moins compris.

Les siècles dont l'esprit humain a gardé le souvenir et qui ont le mieux attesté sa puissance, sont ceux qui ont marqué un temps d'arrêt dans sa marche comme pour le laisser reposer. Les langues parvenues à leur maturité entière, acquièrent une saveur, une distinction, une précision qui les rendent propres à toutes les recherches de l'intelligence, elles sont les dignes interprètes des esprits délicats ; c'est le règne des gens de goût. Si précieux que soit le goût, cependant il y a quelque chose qui vaut mieux encore : c'est le mouvement qui pousse les masses, qui les élève sans les exalter, qui les convie à de nouveaux devoirs et à de nouveaux droits.

Les langues alors cessent d'appartenir au petit nombre ; elle s'élargissent pour recevoir de nouvelles idées ; elles sont plus profondes et plus troublées ; elles perdent la limpidité au travers de laquelle on apercevait toutes les nuances de la pensée ; désormais il faudra se décider à trop dire si on veut être compris : de là l'exagération, qui est le défaut de certains siècles et de certains hommes auxquels ces siècles ont obéi.

Nul, avec plus d'éloquence, n'a eu plus d'exagération que Mirabeau. Il en a été de même de M. Laîné ; avocat, député, ministre, il n'a pu parvenir jamais à se corriger d'un défaut qui était celui de son temps, de son pays, de son imagination, qui, loin de nuire à ses succès, y a contribué. On trouve trop souvent dans ses plaidoyers « *la faux sanglante de la mort*, » — « *le pénible voyage de la vie,* » ces mots disent l'époque à laquelle ils ont été écrits.

Nous sommes trop sévères pour de semblables défauts, ils sont moins ceux de l'homme que de son temps, ils sont souvent rachetés par des beautés véritables.

Si M. Laîné n'avait pas toujours du goût, il avait toujours de la grandeur. Sa parole a dû à celle-ci un éclat qui frappe et que les années n'ont pu effacer. Il a été dans tous les temps pour les causes généreuses, sans trop faire attention à la politique. Pair de France, il défendait la cause des Grecs, lorsqu'elle n'a-

vait pas été encore troublée et compromise par tant de complications, qu'on ne sait de quel nom appeler et qui était alors celle de toutes les belles âmes et de tous les esprits cultivés. M. Laîné y apportait, de plus, l'élan qui lui était propre et qui a donné à sa parole, en quelque occasion, une puissance irrésistible.

« Pour cette cause sacrée, s'écriait-il, j'irais embrasser les autels ; mais les autels sont froids : ils sont de marbre. »

Il y a là un mot qui trahit de douloureuses amertumes et qu'on n'avait pu entendre sans émotion. On n'avait pas le temps de réfléchir à ce qu'il y avait de forcé dans ses idées et dans ses images.

Chacun a le caractère de son talent ; il est en nous, il fait partie du talent lui-même ; nous pouvons l'atténuer, le modifier, nous ne pouvons le changer.

La Chambre des députés a eu longtemps dans son sein un homme aimable, léger, spirituel, qui s'était préparé à la politique par l'opéra comique, qui avait commencé par être censeur avant d'être tribun ; que ses amis, et il en avait beaucoup, comparaient tout simplement à Pascal, pour des lettres qu'il écrivait dans *La Minerve ;* qui, en réalité, s'entendait assez bien à ne dire les choses qu'à peu près, et à ne pas rendre les sévérités de l'opposition trop menaçantes.

M. Étienne, c'était son nom, avait conservé de son ancien métier le goût et l'habitude des plaisanteries, qu'il répandait sur tous les sujets avec une facilité qui n'était pas toujours heureuse.

C'était à lui que M. Laîné disait : « Chacun apporte à la tribune son caractère ; le mien est de traiter sérieusement les choses sérieuses. »

Le propre de la parole de M. Laîné c'était le sérieux ; c'était de plus une onction que lui inspirait la noblesse de son âme.

Ministre de l'intérieur, il défendait, le 24 février 1817, les réfugiés espagnols, auxquels les hommes violents du côté droit disputaient le pain de l'aumône.

Il monta à la tribune, plein d'une agitation intérieure que

manifestèrent, dès les premiers mots, l'expression de son visage, et le tremblement de sa voix :

« On demande, s'il existe entre la France et les autres
» nations, un traité qui oblige notre gouvernement à venir
» au secours de ces malheureux. Il existe un traité antérieur
» à tous ceux qu'on trouve dans toutes les chartes de la diplo-
» matie, gravé dans tous les cœurs, ce traité fut respecté dans
» tous les temps, par toutes les nations civilisées. Ne nous
» attristons pas, malgré notre détresse, de voir placé dans le
» budget un fonds pour la générosité qui aide le malheur.
» Peut-être jetterons-nous ainsi entre les peuples qui ont réci-
» proquement à se pardonner des semences de réconciliation.
» Les rois qu'on a si souvent comparés à des pères de famille,
» quelquefois irrités comme eux, ferment l'entrée de leur
» pays à des enfants égarés ; ils ne sont pas fâchés que des
» parents ou des voisins aient recueilli ces fugitifs, pour les
» leur rendre au jour de la miséricorde. »

La Chambre fut émue à ces belles paroles ; nul ne songea plus à contester les secours demandés. Voilà comme on est éloquent, et comme on est digne de l'être, par la justice et la vérité.

L'éloquence de M. Laîné pouvait être inégale, mais elle était vraie, comme son âme. Il a eu une parole toute personnelle, ce qui est rare ; sans doute, ce n'est pas la parole irréprochable, impassible, hautaine de M. Royer-Collard, qui ne dit jamais rien de trop, où tous les mots sont pesés à leur poids. Telles qu'elles sont toutes deux, on ne sait pas si on n'aime pas mieux la première ; elle est plus émue, plus humaine, elle est mieux faite pour remuer une assemblée.

Entre ces langues et les deux hommes qui les ont parlées, il n'y avait pas seulement la différence des idées et des opinions ; il y avait celle aussi des milieux dans lesquels ils ont vécu.

M. Royer-Collard avait beaucoup vécu avec lui-même ; il se rendait compte de sa pensée avec la précision d'un esprit difficile à être satisfait par les autres, plus difficile encore à se satisfaire ; il avait acquis une finesse, une profondeur, une

pénétration incomparables; il parlait comme un livre que lui seul était capable d'écrire.

Chez M. Laîné, il y a les entraînements et les défaillances de l'homme habitué à parler à des hommes ; il y a l'émotion et le mouvement du barreau.

Or, le barreau de Bordeaux ne ressemblait alors à aucun autre. On y sentait, je l'ai dit, un souffle particulier, venu de la Gironde et de l'esprit des lois. On y regrettait le passé avec une liberté qui permettait de le juger, tout en le regrettant. Les hommes qui le composaient étaient moins liés entre eux, par leur profession, que par une solidarité assez rare d'idées et de sentiments. Ils avaient dans les mœurs une politesse, une élégance dans l'esprit, une dignité dans le caractère, qu'on ne rencontre pas toujours au barreau et qui rendaient leur société pleine d'attrait. La plupart aimaient les lettres avec passion. C'est un spectacle à offrir à ceux qui les dédaignent, que celui de ces hommes, graves et expérimentés, qui étaient destinés presque tous à devenir des personnages considérables, pour lesquels les distractions des lettres étaient presque des occupations. Nous serions tentés aujourd'hui de sourire de la candeur de leurs admirations et du choix de leurs travaux.

Ils avaient formé une société divisée en quatre sections, et qui se réunissait tous les samedis chez M. Ferrère. Le bureau du comité littéraire se composait de quatre lecteurs, et se renouvelait tous les trimestres. On ne sera pas fâché de savoir quelle en était la composition au mois de février 1809. Poésie française, lecteur Ferrère ; poésie latine, lecteur Peyronnet; prose française, lecteur Laîné; poésie latine, lecteur de Saget [1].

M. Laîné y faisait, le 18 février 1803, un rapport sur un fameux roman de Mme de Staël : Delphine, dont on se souviendra toujours, à cause du nom de son auteur, mais qu'on ne lira plus, et qui semble voué désormais à l'immortalité de

[1] J'emprunte ces détails au livre plein d'intérêt de M. Henri Chauvot, avocat, ayant pour titre : *Le Barreau de Bordeaux de* 1775 *à* 1815.

l'oubli. Sans doute M. Laîné et ses amis valaient mieux que ce qu'ils faisaient; de tels exercices étaient au-dessous de leur force; ces exercices étaient loin de leur être inutiles cependant. Les lettres ont cela de bon qu'elles ne polissent pas seulement l'esprit, elles l'ouvrent, elles l'élèvent, elles le grandissent; elles nous apprennent à parler une langue que, sans elles, nous n'aurions pas parlée, et à voir des objets que, sans elles, nous n'aurions pas vus. Loin qu'elles nous détournent de nos travaux, elles nous y attachent par l'attrait nouveau qu'elles leur donnent. Il ne s'agit que de les aimer comme il sied à des esprits sérieux, qui veulent en faire, non l'emploi de leur vie, mais sa consolation et sa douceur.

On peut croire qu'elles ne nuisent à personne, même aux avocats, à en juger du moins par les avocats de Bordeaux.

On sait ce que furent MM. Laîné, Peyronnet, de Martignac.

Qui a été supérieur à M. Ferrère, pour la force et le pathétique; à M. Ravez, pour la science et la clarté? M. Ravez a été toute sa vie une lumière dans les affaires, une autorité dans la politique; il a dominé longtemps le barreau de Bordeaux où il avait des émules redoutables. M. Ferrère qui fut le plus redoutable de tous, et qui l'emportait sur M. Ravez par l'éloquence, mais dont la bienveillance aimait à caractériser ses adversaires en les louant, l'avait appelé « le prépondérant. » Nul mot ne l'aurait mieux peint : il disait son talent; c'était bien cette maturité, cette gravité, cette autorité de M. Ravez qui en ont fait un magistrat toute sa vie; quand il plaidait, il décidait; ajoutez-y cette clarté que nul n'a égalée, et qui rendait sa parole transparente. Le jour où la dernière fois cette parole s'était fait entendre au barreau, une main inconnue écrivait au banc que l'illustre avocat venait de quitter : « *Vale lux;* » parole heureuse qui disait tout, puisqu'elle exprimait la grande qualité de M. Ravez, qui est la première de toutes pour l'homme qui parle, et qui devait faire de lui partout un maître.

M. Laîné, qui n'a jamais connu l'envie, qui comme beaucoup d'autres, avait accepté, dans une certaine mesure, l'as-

cendant de M. Ravez; qui pressentait les services qu'un pareil homme pouvait rendre à la cause que tous deux aimaient, l'avait désigné au roi Louis XVIII comme un instrument du plus grand prix; il ne s'était pas trompé. M. Ravez a été un des personnages importants de la Restauration. Les assemblées ont eu des présidents plus impartiaux, elles n'en ont pas eu de plus majestueux et de plus habiles; les mœurs publiques ont fait des progrès sous ce rapport comme sous quelques autres. A cette époque le président se regardait moins comme le représentant de l'Assemblée que comme le serviteur et le défenseur du pouvoir. S'il en était ainsi le pouvoir ne pouvait pas mieux choisir pour le servir et pour le défendre.

M. Ravez était de Lyon; il l'avait quitté lors des troubles pour se réfugier à Bordeaux; son père, dit-on, était marchand de parapluies, ses ennemis le lui reprochaient. L'histoire, si elle s'en inquiète, en fera honneur au gouvernement de la Restauration et à M. Ravez. A voir celui-ci, on ne l'aurait pas dit. Nul n'eut plus d'élégance et de distinction; rien en lui ne sentait le robin. On l'eût cru né pour les grandes charges. Ce n'était pas un spectacle sans intérêt que celui de cet avocat, fils d'ouvriers, vêtu avec une noblesse que le régime de cette époque exigeait; décoré des ordres du Roi; qui donnait le ton à des hommes, presque tous patriciens, qui étaient comme lui passionnés, avec plus d'ardeur, avec moins de sagesse, et qui tous s'inclinaient devant sa raison, sa science, son expérience. Avec moins de verve, moins d'entrain, moins d'esprit que M. Dupin, M. Ravez a eu plus de dignité; il a le mieux donné l'idée de ce que devrait être celui qui dirige les débats d'une grande assemblée; s'il n'a pas eu plus d'intelligence, il a quelquefois eu plus de sang-froid, il a toujours eu autant de clarté. M. Ravez, en effet, excellait à tout comprendre et à tout faire comprendre; il avait un calme que rien ne troublait, une tenue qui ajoutait à l'importance de sa fonction, et qui ressemblait à de la grandeur; dans la discussion, il abrégeait tout, parce qu'il savait tout; il répandait partout

la lumière. Sa voix avait un accent particulier ; on aurait pu lui souhaiter plus de gravité. Une note un peu aiguë dont il n'avait jamais pu parvenir à adoucir l'éclat, semblait ne lui avoir ôté quelque chose de son charme que pour la rendre plus incisive et plus pénétrante.

M. Ravez avait été trop considéré et s'était trop considéré lui-même comme un instrument du pouvoir ; sa fortune tomba avec le ministère de M. de Villèle, auquel le rattachaient particulièrement sa modération, son habileté ; il cessa d'être le président de l'Assemblée aussitôt que l'Assemblée manifesta le désir de s'appartenir à elle-même. Confondu dans les rangs de l'ancienne majorité dont il partageait les illusions, les passions, les regrets, il dut plus d'une fois s'en séparer à cause de sa science plus vraie et de son expérience plus profonde ; au fond il en était venu à appartenir sinon au parti, du moins à la cause des idées raisonnables.

Ajoutons qu'il se montra ferme aux jours de l'infortune, qu'il ne donna pas, comme quelques autres, le spectacle de ces retours qu'on peut prendre pour des apostasies, qui alarment et qui troublent la conscience publique ; qu'il sut honorer par sa constance, ses prospérités et ses erreurs.

On n'en a pas assez loué M. Ravez ; c'était pourtant un bel exemple que celui-là, donné par un homme que la reconnaissance seule inspirait, que rien ne rattachait aux traditions du passé, dans un pays où on a trop loué des hommes qui n'ont pas su se garder eux-mêmes, et qui ont flatté, servi et perdu tous les pouvoirs.

Tels furent les hommes avec lesquels M. Lainé passa les premières années de sa vie et qui furent ses émules, ses compagnons, ses disciples et ses maîtres. Il avait pris sa place au milieu d'eux ; cette place ne devait pas être la dernière, puisqu'elle le désignait à l'attention d'un gouvernement qui avait fait de l'étude des hommes son étude principale, et qui cherchait à connaître et à récompenser le mérite. Il pouvait y avoir dans le barreau auquel il appartenait des avocats plus habiles, il n'y en avait peut-être pas qui, par leur caractère, leur ta-

lent, leurs opinions, fussent plus prêts et plus disposés à entrer dans la vie publique. Il ne tenait en rien au passé, il n'avait d'attache ni de fanatisme d'aucun genre, il avait aimé la Révolution; pour s'être attiédi cet amour ne s'était pas éteint, il continuait de sentir ce qu'il y avait eu en elle de généreux et de nécessaire. Il n'avait pas, comme quelques autres, contracté de ces alliances équivoques qui vous gênent et qui vous nuisent. Rien ne l'empêchait de se rallier à l'Empire, à l'égard duquel il n'avait ni engouement, ni ressentiment.

L'histoire d'ailleurs n'offre rien de comparable à ce que fut l'Empire ; nous-mêmes nous n'en avons plus l'idée ; ce qui s'est fait depuis n'en a pris que le nom, il aurait été impossible qu'il en prît autre chose. On n'a rien à dire ici sur la gloire de l'Empire, tout le monde étant d'accord sur ce point.

Mais on n'a pas assez parlé de son mécanisme, qui en a fait le despotisme le plus ingénieux et le plus savant qu'on eût vu. Les tableaux brillants qu'on a tracés n'en ont montré que l'extérieur; le fond est resté dans l'ombre.

On a comparé Louis XIV à Napoléon pour la science du pouvoir; entre eux quelle distance! D'abord cette science, Louis XIV n'avait pas eu à l'apprendre; il l'avait reçue, toute apprise, avec l'orgueil de sa naissance qui devait le pervertir et dépraver la nation.

Leurs despotismes ne se ressemblaient pas : ils différaient entre eux par les mœurs, par l'époque, par le caractère, par le génie de ceux qui l'exerçaient. On était quelquefois moins asservi sous Louis XIV; on était souvent plus humilié. On ne sait que penser d'une époque brillante, qui fut témoin de beaucoup de vilenies, et d'une nation généreuse et spirituelle qui ne songeait pas à s'en étonner. Un roi, qui était loin d'être sans dignité, agissait devant les plus grands personnages de l'État avec un sans gêne dont l'idée seule donne du dégoût. Il y a dans de tels actes, d'une part, un mépris, et de l'autre un abaissement qui échappent à l'expression.

Si on ajoute pour moyen de défense, comme on l'a si sou-

vent allégué, que telles étaient les mœurs du temps, alors on a dit la chose la plus cruelle qu'on en pût dire. Elles étaient étranges, en effet, les mœurs du temps; elles seules suffiraient pour attester le vice des pouvoirs déréglés qui dépravent ceux qui l'exercent et ceux qui le subissent. Les cours les plus corrompues de l'Orient ont-elles offert quelque chose de plus triste que le spectacle des débauches officielles de Louis XIV, devant lesquelles tout le monde s'inclinait, les héros, les poëtes, les saints et les sages. Dans ce temps les mœurs des classes moyennes étaient pures; il y avait beaucoup d'honnêtes gens auxquels l'idée seule d'une infidélité dans le mariage ne serait pas venue, et que ne scandalisaient pas les adultères innombrables du roi. Le droit de les commettre faisait partie à leurs yeux de sa puissance. Il faudrait aller loin pour trouver quelque chose de comparable à cette exposition publique de bâtards doublement adultérins promenés triomphalement par toute la France; c'était, on peut le dire sans excès de langage, l'idolâtrie païenne divinisant les fruits des désordres de Jupiter. Jamais les notions de la justice et de l'honnêteté ne furent plus troublées; l'individu n'existait pas; la propriété n'était qu'un mot; « l'État c'est moi, » a été de la part de Louis XIV, le cri d'un immense et sincère égoïsme. L'homme en lui valait mieux que le roi; les mœurs valaient mieux que les institutions; la preuve, c'est que malgré l'idée qu'il avait et qu'on avait de son pouvoir, il n'en a pas trop abusé. D'ailleurs, ce pouvoir qui lui permettait tous les scandales était, en réalité, moins grand qu'on ne l'a cru ; c'était un despotisme rudimentaire que le sien ; il fonctionnait mal. Il était, si on peut se servir du mot, accroché à chaque pas par les restes de la vieille machine féodale qui n'avaient pu être entièrement extirpés.

Maintenant que la fantasmagorie du siècle de Louis XIV s'est évanouie, on sait mieux à quoi s'en tenir sur des embarras intérieurs dont l'histoire a cru devoir taire si longtemps le secret.

Le fait est que Louis XIV a toujours vécu comme un fils de

famille aux expédients, dépensant au delà de ses ressources, prenant de l'argent de toutes les mains et par tous les moyens. Mme de Maintenon raconte les longues et dernières tristesses de ce règne, qu'elle voyait de si près; Mme de Sévigné peint les États de Bretagne et de Provence marchandant avec le roi; toutes deux montrent les misères d'un gouvernement qui a laissé la France ruinée, dépeuplée, épuisée, hors d'état de se relever de ses chutes; que les hontes de Louis XV, les faiblesses de Louis XVI n'ont pu refaire, et qui semblait dès lors une proie destinée aux révolutions.

Louis XIV, d'ailleurs, n'a été souvent maître que de nom; il a eu des ministres comme Louvois, par exemple, qui l'ont dominé, qu'il a haïs comme on hait toujours ceux qui vous dominent, avec lesquels il a dû compter.

Comparez cela à la simplicité, à la gravité, à l'autorité du despotisme impérial, exercé par une volonté unique et toute puissante.

Si, dans l'Empereur, l'homme a eu des faiblesses, la France ne l'a su que parce qu'elle a voulu le savoir : la malveillance les a cherchées; jamais gouvernement n'eut plus de tenue.

Les ministres de Napoléon ont été ses serviteurs, ses instruments, non ses maîtres. Il ne leur recommandait pas d'avoir du génie, parce qu'on ne recommande pas ces choses-là, et parce qu'il en avait assez pour eux et pour lui, mais seulement de la modération, rare et indispensable vertu que la nature lui avait refusée, que sa fortune ne lui avait pas apprise, sans laquelle on ne gouverne pas.

Il s'est confié à des hommes éclairés, probes, modestes, laborieux, qui l'ont servi, la plupart, sans bassesse; qui l'ont aimé sans flatterie et dont presque tous lui sont restés fidèles.

Jamais pouvoir si redoutable n'a été manié avec plus de mesure. Qu'on cite un pays où l'administration, la justice, la finance aient été confiées à de plus dignes mains? On reconnaît à ces signes, dans Napoléon, l'administrateur

puissant que le grand homme de guerre a trop fait oublier.

Son pouvoir fut absolu ; il tenait toute la place ; on n'entendait d'autre voix que la sienne. Il n'y avait plus ni magistrature, ni noblesse, ni clergé, ni tiers-état qui voulussent ou qui pussent parler. Aux agitations de l'ancien régime, aux tumultes de la Révolution avait succédé un silence qui pesait sur tout : sur la politique, les sciences, les lettres, les arts et qui semblait être une des conditions de règne ; c'était dans son efficacité sévère la discipline des camps appliquée à un grand État. Ainsi fonctionnait, avec une précision infaillible, par suite du mouvement qu'elle avait reçu et qui l'anime encore, cette puissante machine qu'on n'a pu détruire, qui s'appelait alors l'Empire, qui s'est appelée depuis de beaucoup de noms différents.

L'Empire a eu cela de particulier qu'il a pu être un gouvernement aussi absolu que possible, à la condition d'y mettre des formes. Ces formes c'étaient les simulacres du gouvernement représentatif, que n'avaient pu décemment déserter ceux qui avant de fonder l'Empire, avaient aimé et défendu la Révolution.

Il n'y a rien de plus curieux à étudier que le mécanisme électoral sous l'Empire ; on y trouve tout l'art du despotisme. On s'était donné de garde alors de courir les hasards du suffrage universel dont s'était effrayée la Révolution elle-même, qui ne s'effrayait de rien ; on n'avait pas voulu créer non plus, comme le fit depuis la Restauration, une classe d'électeurs devenue dans l'État une puissance accessible à toutes les impressions du dehors, difficile à satisfaire, facile à mécontenter. On avait imaginé une combinaison dans laquelle tous les droits étaient absorbés et annulés, où l'électeur, sorte de fonctionnaire public, soumis à la discipline de l'État, n'avait d'autre mission que de créer, dans le membre du Corps législatif, un autre fonctionnaire public d'un ordre plus élevé. Il ne venait à l'idée de personne qu'il pût en être autrement. Le Corps législatif en avait pris son parti ; il était un asile pour quelques membres des anciennes assemblées dont on n'avait pu

faire mieux, ou un état pour des hommes honnêtes et tranquilles, qui y trouvaient une existence agréable et des moyens d'avancement et de patronage pour leurs familles. C'était l'opinion généralement acceptée, que l'Empereur avait tout fait pour entretenir dans les masses toutes les fois qu'il lui fut donné de s'expliquer sur le rôle qui appartenait au Corps législatif.

On n'avait rien négligé pour que le droit d'élire fût exercé sans l'agitation qui en est inséparable, qui est son danger et sa vertu; tout avait été réglé avec une précaution que l'époque explique. Les grands dignitaires de l'État furent institués présidents nés des grands colléges électoraux de l'Empire. M. de Cambacérès présidait vers l'année 1818, en sa qualité d'archichancelier, le collége électoral de la Gironde, qui lui était dévolu par le sénatus-consulte de l'an XII; ce fut à cette époque que M. Laîné fut élu.

Les peuples que les révolutions ont ravagés, auxquels manquent les institutions nées d'accidents et d'intérêts divers, qui sont souvent des abus, mais qui sont quelquefois des appuis, n'ont pas d'autre ressource que d'être libres. La liberté leur est indispensable; sans elle, pour les pouvoirs qui voudraient abuser d'eux, ils seraient une proie trop facile.

Le despotisme qui s'exerce directement par les masses, offre un caractère et des dangers particuliers; s'il fait de plus grandes choses, il a de plus grandes chutes; quelquefois même il a des chutes irréparables.

C'est ce que M. Laîné n'allait que trop savoir dans des circonstances au souvenir desquelles son nom restera lié irrévocablement.

On était à la fin de 1813; il faisait partie d'une commission chargée de répondre à une communication que le gouvernement venait d'adresser au Corps législatif.

Il est des gouvernements auxquels il n'est jamais aisé de dire la vérité; tant qu'ils sont heureux il est trop tôt, il n'y a personne pour la dire, il n'y a surtout personne pour l'en-

tendre; dès qu'ils sont malheureux il est trop tard. C'était pour cela qu'il aurait fallu la taire en 1813. On aurait dû penser qu'il y avait quelque chose de plus pressé que les hardiesses qui s'étaient tues depuis quinze années, c'était de défendre la France, qu'un seul homme alors pouvait sauver, si elle avait pu être sauvée; c'est ce dont la commission du Corps législatif ne se souvint pas assez.

Dans son sein siégeaient des hommes honnêtes, distingués, libéraux, comme MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues, Maine de Biran. Éloignés de l'Empire par leurs pensées secrètes, par des ressentiments anciens et comprimés, ils n'avaient pas les passions des masses et les instincts de salut qui quelquefois égarent, qui sauvent quelquefois, et dont une autre assemblée avait offert de terribles modèles.

La commission était présidée par M. Regnier, duc de Massa, ministre de la justice, un de ces hommes dont j'ai parlé plus haut, qui avaient exercé le pouvoir avec trop de complaisance, mais non sans modération et sans dignité. Il avait une sagesse bienveillante qui lui avait servi déjà, dans plus d'une circonstance, à tempérer la fougue de son maître. Lors du procès Cadoudal, il avait été pour quelque chose dans l'adoucissement subit qu'avait éprouvé l'Empereur, que les libertés de la défense et les incidents du procès avaient irrité.

Cette fois il avait été choisi à cause de sa débonnaireté ; sa présence au sein de la commission n'en suscita pas moins de vifs orages.

M. Raynouard parlant dans la discussion un langage auquel on n'était plus habitué. — « Orateur, lui dit le duc de Massa, ce que vous dites est inconstitutionnel. — Il n'y a d'inconstitutionnel que votre présence, » répliqua M. Raynouard.

L'adresse est de M. Lainé. Elle est longue, lourde, diffuse. On n'y reconnaît pas celui qui l'a écrite ; on y sent l'embarras d'un homme qui craint d'en trop dire et qui en dit trop. On y cherche les passages qui allaient exciter une si furieuse colère.

« Les noms de paix et de patrie, ne seront qu'un vain

son toutes les fois que les hommes ne pourront assurer les limites constitutionnelles et d'où dépendent les bienfaits de l'une et de l'autre.

» Votre comité regarde comme un devoir impérieux, tandis que le gouvernement adopte les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, de supplier S. M. de réprimer l'infraction aux lois. »

Ces derniers mots avaient blessé le duc de Massa, qui parvient à y faire substituer ceux-ci : « de supplier S. M. de » maintenir l'exécution pleine et entière des lois qui assurent » aux Français les droits de la liberté personnelle et la sûreté » des propriétés ainsi que le libre développement de leurs » droits politiques. »

Tout cela était vrai. Ceux qui parlaient ainsi, à commencer par M. Laîné, étaient de bonne foi ; aucun d'eux n'a été mêlé aux intrigues de cette époque, de plus, ils avaient raison, rien n'était plus légitime que leurs doléances, mais ont-ils eu raison, à propos? C'est là ce que l'histoire s'est déjà demandé. C'est précisément parce que ces hommes étaient de bonne foi, que la question a pu quelquefois inquiéter leur conscience.

L'Assemblée avait voté l'impression de cette adresse à six exemplaires par chaque membre. Les exemplaires furent mis au pilon, l'adresse fut refusée, le Corps législatif fut ajourné, ses membres demandèrent à être admis à présenter leurs adieux à l'Empereur, on sait le discours que ce dernier leur tint, jamais il n'avait mieux calculé l'effet de cette parole, souvent éloquente et quelquefois habile dans ses violences et même dans ses trivialités.

Déjà en prononçant le décret de dissolution il avait dit :

« Voilà le décret que je rends et si l'on m'assurait qu'il doit dans la journée porter le peuple de Paris à venir en masse me massacrer aux Tuileries, je le rendrais encore, car tel est mon devoir. Quand le peuple français me confia sa destinée, je considérai les lois qu'il me donnait pour le régir, si je les eusse crues insuffisantes, je n'aurais pas accepté ; pour être devenu empereur, je n'ai pas cessé d'être citoyen. Si

l'anarchie devait être consacrée de nouveau j'abdiquerais pour aller dans la foule jouir de ma part de souveraineté, plutôt que de rester à la tête d'un ordre de choses où je ne pourrais que compromettre chacun sans pouvoir protéger personne. »

Les paroles sont ce que les font les circonstances. Si celles-ci eussent été dites dans la prospérité, elles auraient trahi un entêtement et une ivresse sans grandeur comme sans excuse; prononcées par un souverain qui n'avait plus, pour défendre la France, qu'un reste de braves gens; qui sentait le trône crouler, dont la capitale était près d'être envahie, elles attestent un sentiment du pouvoir et une force de volonté dont l'histoire offre peu d'exemples. On y sent autre chose que le caprice du despotisme. C'est une leçon qu'il donne à tous les pouvoirs institués, dont la première obligation est de se défendre, puisqu'en se défendant ils défendent la société.

Le lendemain, 2 janvier 1814, il recevait le Corps législatif. Le souverain avait parlé la veille, c'est l'homme qui va parler aujourd'hui; on va trouver dans ses paroles ses emportements, ses haines, son originalité :

« Messieurs, vous pouviez faire du bien et vous n'avez fait que du mal. Les onze douzièmes d'entre vous sont bons, les autres sont des factieux. Votre commission a été conduite par l'esprit de la Gironde et d'Auteuil. M. Laîné est un conspirateur, un agent de l'Angleterre avec lequel il est en correspondance par l'intermédiaire de l'avocat Desèze. Je suivrai de l'œil M. Laîné, c'est un méchant homme... Dans votre rapport vous avez mis l'ironie la plus sanglante à côté des reproches, vous dites que l'adversité m'a donné des conseils salutaires; était-ce par de pareils reproches que vous prétendiez relever le trône... Au reste, qu'est-ce que le trône? quatre morceaux de bois doré recouverts de velours... Le trône est dans la nation... Vous voulez imiter l'Assemblée constituante et recommencer une révolution. Mais je n'imiterai pas Louis XVI, j'abandonnerais le trône et j'aimerais mieux faire partie du peuple souverain que d'être roi esclave. » Cette dernière idée, c'était

l'idée de la veille, exprimée avec un accent plus vif et plus personnel. L'empereur se trompait, M. Laîné n'était ni un *conspirateur*, ni un *agent de l'Angleterre*, ni un *méchant homme*. Nul ne fut moins propre aux intrigues. L'innocente grandeur de son âme y répugnait, c'était un homme de bien qui aimait son pays et la liberté, que l'Empire n'avait point maltraité, mais qu'il avait fatigué comme il en avait fatigué tant d'autres, qui était d'ailleurs inexpérimenté, imprudent et qui avait cru, ce qui n'est pas toujours vrai, que tous les temps sont bons pour dire toutes les vérités.

Il faut croire que l'opinion de l'Empereur, en ce qui touche M. Laîné, s'était notablement modifiée. La preuve c'est qu'on ne trouve pas le nom de ce dernier sur le décret du 12 mars 1815, où Napoléon avait inscrit les noms des hommes qui avaient travaillé activement à la ruine de l'Empire; à ce titre, nul n'avait fait plus que M. Laîné pour y figurer. A cette époque même du décret il aidait Mme la duchesse d'Angoulême lorsqu'elle essayait à l'aide de souvenirs éteints et d'un drapeau oublié, de combattre dans l'âme des soldats l'élan qui les ramenait vers l'homme dans lequel ils avaient, depuis longtemps, personnifié leurs souffrances et leurs triomphes : elle échoua; il ne lui restait qu'à quitter la France : son départ fut environné des respects qui étaient dus à son nom et à son courage; M. Laîné qui l'accompagnait en eut sa part; le général Dejean dit à M. de Martignac qu'il avait reçu ordre de l'Empereur de veiller à la sûreté personnelle de M. Laîné.

Celui-ci fut un des ouvriers de la première heure de la Restauration. Il n'avait été mêlé cependant à aucune des intrigues qui la précédèrent; on ne l'avait pas vu dans ces cohues d'enfants perdus et de grands seigneurs, comme on en a vu dans tous les temps, qui jouent à la politique, comme des joueurs aux abois, et qui réussissent quelquefois par des hasards inespérés. Rien de pareil n'aurait convenu à M. Laîné; il avait, plus qu'un autre, besoin de grand jour; il a accepté, aimé, servi la Restauration, avec la droiture et la sincérité de son caractère.

Il en donnait la preuve dès le commencement. Ainsi le 12 mars 1814, par exemple, il ne va pas avec M. le comte Lynch, maire de Bordeaux, ancien courtisan de l'Empire et avec quelques aventuriers, dans le camp anglais, à l'effet d'y solliciter de nouveaux maîtres. Le sentiment de sa dignité lui criait que là n'était pas sa place ; son bon sens qu'il avait conservé tout entier et que rien n'avait obscurci, lui disait tout bas qu'il n'y avait qu'à attendre, et que ce n'était pas là le baptême qu'il fallait souhaiter à la Restauration.

Il refusa des Anglais la préfecture de la Gironde ; il ne consentit à l'accepter qu'à la demande et sur les instances réitérées de M. le duc d'Angoulême. La conduite de ce prince dans ces circonstances, ne fut ni sans adresse, ni sans sagesse ; elle annonçait la modération dont il donna depuis d'autres preuves, et qui ne l'abandonna qu'au moment où il en aurait eu le plus besoin, c'est-à-dire dans les crises de l'année 1830. La ville de Bordeaux avait une population protestante assez nombreuse confiée aux soins de deux pasteurs qui recevaient de M. Lynch, le 14 mars, la lettre suivante :

« Messieurs, S. A. R. m'ordonne de vous faire savoir qu'elle désire vous voir aujourd'hui entre onze heures et midi. J'aurai une satisfaction entière d'avoir l'honneur de vous présenter à un prince qui vous aime comme Henri IV, qui est plus en situation de vous le prouver, et dont les idées libérales égalent l'extrême bonté. »

Il est assez curieux de rencontrer dès l'année 1814 dans le dictionnaire de la légitimité ce mot « *d'idées libérales* » qui est le mot du siècle et qu'on disait avoir été inventé par l'opposition quelques années plus tard.

Ce jour-là Louis XIV était puni dans sa mémoire, son descendant était obligé de se mettre sous la protection d'un roi qui ne fut pas un bon homme, quoiqu'en ait dit la chanson, mais qui fut plus grand, plus brave, plus habile que son petit-fils.

A la lettre de M. Lynch, l'un des pasteurs répondit : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par

laquelle vous me proposez de me présenter à S. A. R. le duc d'Angoulême. Vous savez qu'en acceptant la place de pasteur de l'église réformée, à Bordeaux, j'ai prêté un serment solennel. Ma conscience se trouvant engagée, elle ne me permet pas de répondre à l'invitation que vous avez eu la bonté de me faire. »

C'était un exemple qu'aurait bien fait de suivre alors le clergé catholique et que feront bien de suivre les clergés de tous les pays et de tous les cultes ; il n'y a qu'un moyen pour eux de garder quelque chose de leur force et de leur autorité, c'est de se séparer des intérêts et des passions terrestres.

La présence des Bourbons dans les camps ennemis n'en fut pas moins une faute qu'ils devaient payer cher. On a inventé depuis des théories à ce sujet. On a prétendu qu'ils avaient été des remèdes et des sauvegardes, et que la France avait été trop heureuse de les trouver. Les nations n'admettent pas ces théories-là ; quand il s'agit des masses surtout en pareille matière il faut y regarder de près ; il y a en elles de fières et ignorantes susceptibilités qui font l'honneur national, qu'un rien excite et que rien ensuite ne peut apaiser. La France n'était pas tombée si bas, qu'il ne s'agît que de disposer d'elle sans façon ; les précautions et les appréhensions de l'ennemi l'ont prouvé de reste.

Il pouvait se faire qu'une Restauration sage, libérale, conciliatrice, demandée et acceptée par la France, fût le meilleur moyen de salut. Il fallait alors compter pour quelque chose le temps, la réflexion, les intérêts généraux, l'opinion des hommes éclairés et le consentement du pays.

Rien de pareil n'a été fait. Les intrigants se sont mis à l'œuvre ; la France a été mise en oubli. Les princes de la maison de Bourbon ont été vus dans les camps étrangers stipulant, moins pour le pays qui n'avait pas trop besoin de leur appui, que pour eux-mêmes.

On a comparé la Restauration des Stuarts à celle des Bourbons, entre elles, il n'y avait rien de commun que le nom. D'ailleurs tout différait : les temps, les hommes, les pays,

les événements. Les Bourbons valaient mieux que les Stuarts. Ils étaient plus de leur siècle, ils avaient plus d'ouverture, plus de droiture, de mansuétude, un sentiment plus vif et plus naturel des grandeurs de la patrie ; ce qu'on sait d'eux permet d'affirmer que la Restauration ne fut pas un gouvernement indigne de la France. Il a mérité d'être, jusqu'au bout, servi par d'honnêtes gens. — L'Angleterre oserait-elle en dire autant du gouvernement de Charles II? — Les premiers auraient été plus dignes que les Stuarts de revenir en France, par la France. Ce changement, dans l'origine de leur pouvoir, changeait peut-être leur destinée. Il arrêtait, tout de suite, des malentendus qui devaient causer une gêne mutuelle, des difficultés renaissantes qui devaient aboutir enfin à une révolution, après avoir, dès les premiers jours, montré la fragilité d'un pouvoir sans racines. Il n'y aurait rien sans cela de plus inexplicable que le retour de l'île d'Elbe, si on ne songeait aux rancunes des soldats et du peuple qui y trouvaient une occasion de se satisfaire et de se venger.

M. Laîné, alors président de la Chambre des députés, fut à la hauteur de son rôle ; il voulait corriger le vice originel de la Restauration en la retrempant dans le sentiment populaire ; il appelait à se rallier autour d'elle tous les hommes qui n'avaient rien de mieux que cela à faire, puisqu'ils aimaient la liberté. M. de La Fayette lui-même, qui n'avait pas encore dit son dernier mot, et qui était alors tout entier à ses défiances de l'Empire, ne lui paraissait pas de trop. M. Laîné présidait la fameuse séance du 11 mars 1815, qui s'était un peu fait attendre, où tous les princes de la maison de Bourbon vinrent prêter serment de fidélité à la Charte constitutionnelle, en présence du roi Louis XVIII. Il paraît avoir été un des hommes qui virent le mieux la nature du mal et du remède qu'il convenait d'y apporter. « Il était temps, disait-il, que la nation entendît des voix populaires et qui n'inspirassent pas de défiances, » mais c'était trop tard. Il faut qu'il soit bien difficile pour les pouvoirs menacés de faire à propos les

concessions qui pourraient les sauver, puisqu'on n'en a jamais vu un seul qui ait su en bien prendre le moment. M. Laîné se retira à Bordeaux où il allait rejoindre Mme la duchesse d'Angoulême ; il espérait, grâce à la présence de cette princesse, y retrouver quelques restes de l'enthousiasme de 1814. Le pouvoir impérial le savait, il connaissait les projets de M. Laîné, ce qui ne l'empêchait pas de lui faire dire qu'il pourrait en toute sûreté reprendre, dans sa ville, l'exercice de sa profession d'avocat. On n'a pas fait assez d'attention à cet abrégé de l'Empire qui a, sous ce rapport, un caractère tout particulier. Jamais on ne vit pareille abnégation, pareille bénignité. A ces traits, qui reconnaîtrait le pouvoir impérial? Il semble qu'il n'y ait plus qu'une ombre d'Empire, et qu'un siècle entier nous sépare de l'Empire proprement dit ; c'étaient encore là des concessions faites mal à propos, qui ne désarmaient que le pouvoir sans contenter et sans ramener personne.

La conduite de M. Laîné allait en être la preuve. Il répondait à la clémence de l'empire, par une provocation qui d'un autre que de lui aurait ressemblé à une bravade :

« Celui qui a été honoré de la qualité de chef des représentants de la France, répondait-il, aspire à l'honneur d'être, dans son pays, la première victime de l'ennemi du roi, de la patrie et de la liberté. »

Or, à cette époque, il ne s'agissait guère d'être victime. Qu'on cite, pendant les Cent-Jours, une seule violence du pouvoir ; de semblables ressorts étaient brisés ; les mains les plus fortes n'auraient pas osé y toucher, tout y résistait ; l'Empire avait autre chose à faire qu'à recommencer la Convention ; chacun le sentait ; il y avait une lassitude et une incertitude universelles. M. Laîné, qui était naturellement intrépide, aurait dû penser qu'il fallait réserver le courage pour le danger.

On en pourrait dire autant de la proclamation dans laquelle il croyait avoir le droit, en quittant la France, d'affranchir les Français de leurs devoirs envers l'Empire, comme citoyens et comme soldats.

Jusque-là, d'ailleurs, il n'avait point eu de parti personnel à prendre, il n'avait été que ce que les circonstances l'avaient fait; il avait été porté par les événements. On sentait bien la droiture, la fermeté d'un homme de bien, qui étaient gâtées par un peu d'exagération; on n'aurait pu dire, au juste, quelles étaient ses vues et ses idées en politique.

Son rôle ne commença qu'après les Cent-Jours, avec cette Assemblée singulière, à laquelle ne manquèrent ni le talent, ni l'honnêteté, ni surtout la passion, qu'on appela ou qui s'appela la Chambre introuvable, qu'on ne devait plus retrouver, en effet, parce qu'elle n'avait été que la représentation passagère et artificielle des émotions et des entraînements de la France. On vit alors ce qu'on devait voir depuis dans d'autres circonstances, un pays surpris par les événements, se jetant, croyant se sauver, dans le courant qui l'entraînait. Aux deux époques, la France s'était livrée, pour les conjurer, à des passions qui n'étaient pas les siennes et à des expériences qu'elle redoutait, tout en s'y associant. Il semble qu'il y ait des moments où on ne doit plus en croire les peuples. On leur fait dire tout ce qu'on veut.

Or, c'était ce courant auquel tant de gens cédaient, que M. Lainé combattit avec une énergie et une constance qui lui firent le plus grand honneur, comme homme d'État; il comprit vite ce qu'il y avait de factice dans l'enthousiasme qui avait produit la Chambre de 1815 et de funeste dans des passions qui, remettant tout en question, n'avaient qu'une chance, celle de tout perdre.

Président de l'Assemblée, il en dirigea les débats avec une impartialité éclairée et salutaire, qui lui valut les colères des hommes violents et quelquefois même leurs outrages.

Ministre de l'intérieur, appuyé par quelques personnages courageux et distingués, il chercha un moyen de salut dans la combinaison électorale qui remettait le sort de la France aux mains des classes moyennes; c'était alors ce qu'il y avait de plus sage. Rien de plus difficile et de plus relatif qu'une loi électorale pour laquelle il faut prendre la mesure, quand les

temps l'exigent et le permettent, des mœurs, des idées, des intérêts, des passions des peuples.

Avec une loi comme celle-là, il y avait à craindre quelque explosion. Il n'était pas possible que la France eût été ainsi menacée sans qu'elle cherchât à prendre sa revanche; mais il fallait attendre que l'opinion, rendue à elle-même, remise de tant d'ébranlements, eût pris son équilibre au milieu des partis qui la divisaient, et que la loi électorale, dont on ne faisait que des applications partielles, eût produit tous ses fruits. Cette patience, on ne l'eut pas. M. Laîné fut plus impatient, plus inquiet, plus irrité qu'un autre, parce qu'il avait eu plus de confiance et de bonne foi; sans expérience de la vie publique, sans connaissance des partis, il ne sut pas discerner chez quelques hommes des appréhensions hypocrites et des frayeurs intéressées; il les partagea avec l'exagération et la sincérité de sa nature. Il ne fit plus entendre que des paroles d'effroi; son imagination se troubla; elle ne vit partout que des conspirateurs; il ne put admettre, par exemple, que le crime de Louvel ait été un crime isolé; il ne craignait pas de dire :

« N'est-ce pas là, Messieurs, un crime de génie, et croyez-vous qu'un garçon sellier ait pu en préméditer la profondeur et en calculer les suites. »

Ne dirait-on pas, après ce que nous avons vu, qu'un poignard, aux mains d'un fanatique, demandât tant de profondeur et de suite. Et voilà où était entraîné un homme de bien par les excès de son langage, par les inquiétudes de son esprit, qui déjà l'avaient égaré plus d'une fois. Lors du procès du maréchal Ney, notamment, ils lui avaient dicté le triste manifeste par lequel M. le duc de Richelieu saisissait la Cour des pairs. On y lisait ce qui suit :

« Nous osons dire que la Chambre des Pairs doit au monde une éclatante réparation : elle doit être prompte... car il importe de retenir l'indignation qui, de toutes parts, se soulève. »

M. Laîné n'avait plus rien à faire à la Chambre des députés;

sa présence y devenait un embarras pour des hommes qui le redoutaient, aux idées et aux projets desquels il n'aurait pas voulu s'associer.

Appelé à la Chambre des pairs vers l'année 1824, il ne lui resta plus à remplir qu'un rôle sans utilité, quoi qu'il ne fût pas sans grandeur, et qui lui a inspiré dans quelques circonstances des discours qui étaient dignes de sa renommée, de son caractère et de son talent. A la tristesse de ses paroles, on eût dit un prophète qui annonçait sa fin à la royauté légitime et qui était destiné à ne pas être écouté comme ont été assez souvent les prophètes.

« M. Laîné, disait M. Benjamin Constant, possède incontestablement des talents distingués : ses amis lui attribuent des qualités fort estimables. Ceux qui ont eu occasion de le voir ne peuvent lui refuser quelque chose qui séduit et qui impose ; je suis de ce nombre ; de tous les hommes qui pouvaient s'emparer de nos destinées, M. Laîné était le plus dangereux. On trouve chez lui un enivrement de paroles retentissantes et des prophéties lugubres. »

Quoiqu'il y ait du vrai dans ce portrait, on n'y trouve pas la finesse, le sens, la mesure de l'homme qui l'avait tracé. Dire de M. Laîné « qu'il était le plus dangereux de tous les hommes qui pouvaient s'emparer de nos destinées » est une énormité peu digne de M. Benjamin Constant.

Un historien de cette époque, M. Duvergier de Hauranne, a dit de M. Laîné avec plus de raison :

« Homme d'un caractère élevé, généreux mais irritable, et qui se laissait facilement émouvoir par les émotions des autres. »

Au fond, c'était une grande âme plutôt qu'un grand esprit ; il ne dominait pas assez les ardeurs d'une nature facile aux entraînements ; il y avait en lui de l'audace et de l'innocence. Il n'a jamais pu se faire aux manéges de la politique. M. de Peyronnet, qui était sévère et qui le jugeait avec de vieilles rancunes que le temps n'avait pu effacer, a dit de lui dans une de ses épîtres :

« Lainé, candide enfant, qui joue avec l'orage. »

Il était rêveur comme un poëte, il cherchait la solitude. Il n'aimait que les grands dangers; il était moins à l'aise dans un salon qu'à la tribune : les bruits du monde lui faisaient peur; ni les années, ni les succès, ni les grandeurs, n'ont pu vaincre sa timidité.

On ne lira pas sans intérêt ce qui est rapporté au sujet de M. Laîné, dans un livre consacré à la mémoire de M. Maine de Biran :

« M. Laîné était l'ami de quelques hommes modérés et distingués comme MM. Ampère, Stapfer, Droz et Frédéric Cuvier.

» Il les surpassait en éloquence, il ne les valait pas pour la pensée.

» Il les voyait souvent chez un homme avec lequel il était particulièrement lié, qui avait été son collègue à l'ancien Corps législatif, qui avait concouru avec lui à la fameuse adresse de 1813, qui sonna le glas de l'Empire, Maine de Biran, métaphysicien illustre, esprit élevé, caractère timide, cœur noble, qui n'a vécu que dans la pensée et pour la pensée, âme ayant un corps qui n'était pas assez fort pour la porter. »

Quelqu'un qui assistait dans l'année 1824 à la réunion des vendredis, parle ainsi de M. Laîné :

« La conversation tombait-elle sur la politique ou sur les grands intérêts moraux du pays et de l'humanité, M. Laîné, muet d'ailleurs toutes les fois qu'il s'agissait de métaphysique, s'animait alors, et, dans ses paroles, il y avait alors une si grande élévation d'idées, tant de chaleur de sentiment, une éloquence si entraînante, qu'il ravissait tous les esprits, et que sa supériorité ne pouvait être méconnue. »

De tels hommes sont difficiles à juger. Leur vertu a un tel éclat qu'elle ne permet pas toujours d'apercevoir leurs injustices. Il y a dans leur grandeur naturelle une sorte d'attrait austère auquel on ne résiste pas. Les mœurs modernes ont

donné à une probité comme celle de M. Lainé un prix qu'il aurait été loin de soupçonner. Il servit la cause qu'il croyait juste et il n'a servi qu'elle. S'il ne lui a pas toujours été donné d'être impartial et modéré, du moins il ne s'est laissé jamais guider par des mobiles malséants ou par des convoitises peu avouables.

Membre du Corps législatif sous l'Empire et pauvre, il donna la plus grande partie de son traitement aux hospices de sa ville natale. Président de la Chambre des députés, il refusait cent mille francs que venait de lui envoyer le roi Louis XVIII au moment de son départ pour Gand. « Cette somme, disait-il à la personne chargée de la lui remettre, n'appartient pas à celui qui me l'envoie, reportez-la aux caisses publiques. »

Simple dans ses goûts, dans ses habitudes, dans ses mœurs, il laissait le luxe comme au-dessous de lui aux gens de commerce et de finance. Sorti pauvre des affaires publiques comme il y était entré, il allait chercher le repos dans une humble maison des champs, héritage de ses pères, perdue dans les landes de Bordeaux. Lorsqu'il mourut il n'eut qu'un désir qui fut satisfait, celui de reposer dans le cimetière de ce village, auprès de sa mère.

Avec tout cela, M. Lainé a plus honoré sa cause qu'il ne l'a servie. Il a eu trop de raideur, d'inflexibilité, de susceptibilité. Il a demandé aux partis ce que ceux-ci ne pourront jamais donner, c'est-à-dire d'être sans passions. Son nom sera joint aux noms respectés de quelques personnages illustres qui n'ont pas eu une vertu assez humaine pour être mêlés utilement aux intérêts et aux disputes des hommes.

M. DE VATIMESNIL.

M. de Vatimesnil avait été magistrat, ministre, avocat, député, personnage public ; il avait vu beaucoup de choses, il avait connu beaucoup d'hommes, il avait éprouvé des fortunes diverses, il avait eu sa part dans de grandes catastrophes ; à le voir, on ne s'en serait pas douté ; il n'y avait en effet, chez lui, rien de la facilité à laquelle on reconnaît toujours ceux qui ont été mêlés aux partis, qui ont touché à la chose publique et qui en ont subi les vicissitudes. Il en reste quelque chose d'adouci, de mobile, d'indulgent, que vous auriez cherché vainement chez M. de Vatimesnil.

Sa tête, qui s'était baissée un instant devant les événements, s'était relevée bien vite, il n'en avait ressenti qu'une légère et passagère agitation ; au fond rien n'était changé. On aurait dit qu'il était né pour un autre sort et pour un autre temps. Il avait la tenue, la patience, l'impassibilité de l'homme qui n'a qu'un devoir à remplir et qui le remplit. S'il est vrai que chacun de nous ait sa vocation, celle de M. de Vatimesnil l'avait fait magistrat.

On sentait en lui une discipline étroite, mais salutaire, qui tient l'esprit en équilibre, qui le gêne, mais qui le protége, et dont l'homme a besoin pour l'accomplissement des devoirs difficiles.

Cette discipline c'était celle des lois, dont la science avait été l'étude de sa vie. Il l'avait étudiée cependant moins en philosophe qu'en jurisconsulte ; il avait trop cherché à la voir par tous les côtés, même par les petits côtés.

Bacon a dit que « la place montre l'homme, qu'une grande » place montre les uns en beau, les autres à leur désavan- » tage. »

Le mot n'a jamais été vrai pour M. de Vatimesnil. En lui on n'a jamais connu l'homme, mais seulement le magistrat, le ministre, l'avocat, le député ; vous aviez beau faire, l'homme échappait à vos regards, tant il avait de circonspection ; quand il remplissait son devoir, on aurait dit qu'il remplissait un rôle ; le naturel manquait et aussi la spontanéité qui est la plus séduisante des qualités, qui est même quelquefois le plus séduisant des défauts.

Il n'avait rien de puissant qui subjuguât, rien de brillant qui attirât ; mais en revanche une science et une raison auxquelles il fallait se rendre. C'était une intelligence sûre qui devait avoir sa place partout, à la condition d'être bien employée.

Seulement on se trompe. On s'imagine que pour avoir réussi à quelque chose dans la mesure de ses moyens on doit réussir à tout ; de là les mécomptes de quelques hommes distingués, qui ont eu à regretter de s'être trompés eux-mêmes, ou de ce que d'autres se soient trompés sur eux.

M. de Vatimesnil ne devait pas éviter ce danger ; le magistrat éminent, le savant jurisconsulte a pu se plaindre plus d'une fois d'avoir été déporté dans la politique, à laquelle ses idées, ses passions, ses études ne l'avaient pas préparé. Il y fallait une autre imagination, une autre parole, plus de liberté, plus de hardiesse, plus de souplesse.

M. de Vatimesnil, en effet, parlait bien, mais tristement ; avec sa chaleur un peu factice, son élégance un peu froide, il ne frappait ni n'émouvait, ni ne charmait ; on reconnaissait vite en lui un très-habile homme, maître dans l'art de discuter, auquel ne manquait aucune des qualités que les esprits

bien faits sont assurés d'acquérir par la réflexion, par l'expérience, par le travail.

Magistrat, on eût dit que M. de Vatimesnil avait besoin de sa fonction pour avoir de la force ; il semblait qu'il en fût de lui comme de certains soldats qui ne se battent jamais mieux que derrière les remparts.

On s'en est mieux aperçu lorsque M. de Vatimesnil, devenu avocat, n'a plus rien dû à son pouvoir ; il a montré alors une hésitation et une timidité que la science augmente souvent, loin de les guérir, qui étaient dans sa nature, que la magistrature avait presque surmontées et qu'elle avait, dans tous les cas, empêché d'apercevoir.

Il n'y a rien là qui puisse ôter quelque chose au mérite de M. de Vatimesnil. Ce mérite était éminent et vrai. Nul n'a plus dû à lui-même, et moins dû aux habiletés, que le talent ne dédaigne pas toujours assez.

Son art était tellement austère qu'à peine s'il en méritait le nom ; ses discours étaient nus. On aurait dit les temples d'où les figures étaient bannies. Il prenait le tribunal de première instance de la Seine (1re chambre) pour le tribunal d'Égypte, devant lequel, selon Bossuet : « *La vérité ne pouvait être expliquée d'une manière trop sèche* [1]. » Avec cela l'ensemble de ces qualités sans grandeur, sans couleur, sans éclat, c'est-à-dire l'ordre, la déduction, la logique, manié par un esprit plein de ressources, avait fini par donner un caractère solide et complet à un talent qui a été quelquefois un talent supérieur, et qui n'a jamais été un talent ordinaire.

M. de Vatimesnil a été l'homme du travail et du travail appliqué à un seul objet ; c'est un éloge qui a été rarement mérité dans aucun temps, et surtout dans celui-ci.

Il a pu aimer les lettres, comme il sied à un esprit sage qui met l'amour des lettres au rang des convenances et presque des devoirs. Ainsi, par exemple, il a traduit en 1832, pour la bibliothè-

[1] *Discours sur l'Histoire universelle*, p. 414.

que latine-française de Panckoucke, la *Clémence*, de Sénèque, avec des notes historiques et philologiques ; il a publié quelques travaux dans le *Correspondant*, mais il a aimé les lettres avec discrétion et comme un homme qui aurait craint de se compromettre par un commerce trop étroit avec elles; là, en effet, n'étaient pas son goût, sa passion, sa vocation. Tout le ramenait vers la science du droit: tout l'y retenait.

Ce qu'il a su dans ce genre, et il savait beaucoup, il ne l'avait pas deviné, il l'avait appris, non pas à la hâte, à peu près, mais de suite, à fond, et comme on n'apprend guère aujourd'hui. Il avait mis le temps à être savant comme on mettait le temps autrefois à être riche. Il n'a rien dû à cet agiotage de l'esprit qui a produit trop de richesses éphémères. De là l'économie des vrais savants. Ils dépensent difficilement ce qu'ils ont gagné difficilement; le travail, qui enseigne le bon emploi de la science, rend-il toujours assez généreux? L'esprit ne perd-il pas d'un côté ce qu'il gagne de l'autre ? A force de se renfermer dans un seul objet, il s'y emprisonne. En faudrait-il un autre exemple que celui de M. de Vatimesnil? — Chez lui pas de témérité, mais pas de hardiesse. Sa science est-elle assez profonde, assez originale ? En cherchant ce qui est, a-t-il assez cherché ce qui devrait être? A-t-il fait la part assez belle à ce désir du mieux qui est le besoin, l'écueil et l'honneur de l'esprit humain ?

En un mot, a-t-il été philosophe, comme l'ont été les grands jurisconsultes des grandes époques, comme doivent l'être dans tous les temps les jurisconsultes dignes de ce nom.

Il y a là une mesure qu'il est difficile d'observer si on ne veut pas que les deux sciences, en se confondant, ne se perdent l'une dans l'autre, sans laquelle cependant le Droit n'est qu'une pratique, et que M. de Vatimesnil n'a pas atteinte dans la crainte de la dépasser.

Il a été un des disciples les plus habiles de l'école de M. Merlin, qui a rendu un grand service en enseignant le respect et l'étude des textes; qui en aurait rendu un plus grand encore, s'il avait appris à l'homme qu'il vaut mieux

que cela et qu'il est fait non-seulement pour savoir ce qu'il y a dans les textes, mais encore ce qu'il y a dessus et dessous, c'est-à-dire pour se pénétrer de l'esprit qui les a inspirés, qui doit les modifier et les transformer un jour. Autrement, le droit, au lieu d'être une science digne des méditations des esprits élevés, ne serait qu'une sorte d'exercice manuel à l'usage des hommes patients ; il serait tout au plus, le plus beau des métiers, ainsi que l'a dit Pascal de la géométrie. Il ne servirait de rien dans les progrès de l'intelligence, il laisserait l'esprit où il l'aurait pris.

La clarté est un mérite assez rare et assez beau pour qu'on n'ait jamais peur d'en tenir trop de compte à ceux qui en sont doués. Il y a cependant des clartés de plus d'un genre : il y a les grandes et les petites. Il en est, par exemple, qui ne réjouissent pas l'esprit en lui dévoilant ce qu'il veut connaître, qui, loin de se répandre indistinctement sur tous les objets, ne les éclaire qu'en détail et par les petits côtés. Ainsi l'ensemble échappe ; on arrive à savoir les coins et recoins d'un sujet ; on ne sait pas le sujet tout entier ; l'intelligence ne gagne rien en étant guidée de la sorte, qu'à être affranchie des efforts qui font sa puissance.

Savoir les dehors de la loi, c'est beaucoup ; il faut néanmoins à l'esprit, une lumière qui l'aide à pénétrer plus avant. De telles réflexions ne sont pas inutiles quand il s'agit d'un des hommes qui ont le plus répandu et le mieux appliqué, dans la magistrature et au barreau, la science des textes à laquelle il a donné le plus d'influence et le plus d'autorité. On verra ainsi comment, suivant la place et l'occasion, il a souvent réussi et quelquefois échoué.

L'étude d'un homme sage, heureux, distingué, qui a réussi dans ce qu'il a entrepris sans avoir occupé dans le monde une de ces places sur lesquelles sont attirés et fixés les regards, n'est pas pour cela sans intérêt. Il ne s'agit que de la rattacher aux problèmes qui tiennent à notre nature et dont il ne sera jamais donné de trouver le fond.

M. de Vatimesnil était né à Rouen, le 15 décembre 1789; son père était conseiller au parlement de Normandie. Sa naissance, son éducation, son caractère, son esprit, tout le destinait à la magistrature; il en avait contracté de bonne heure les habitudes et les goûts : il était austère, laborieux, patient, avec cela fin, subtil, avisé, comme sont ceux qui aiment presque autant à chercher les difficultés qu'à les résoudre; il avait le tour d'esprit particulier au pays qui l'a vu naître. Le 23 janvier 1812 il entrait comme conseiller auditeur à la cour impériale de Paris. Le 15 octobre 1815, après les Cent-Jours, il était nommé substitut près le tribunal civil de la Seine par le gouvernement de la Restauration, qu'il avait accueilli avec transport et auquel il était resté fidèle dans les jours d'épreuve. Dès lors sa place était marquée. Le noviciat était fini avant qu'il fût commencé pour d'autres. Son talent avait trouvé son emploi.

On n'étonnera personne en disant que M. de Vatimesnil était passionné; il serait plus extraordinaire que, dans de telles circonstances, il en eût été autrement d'un magistrat de vingt-cinq ans, et qu'il eût gardé son sang-froid au milieu de tant de gens qui l'avaient perdu et que leur âge, leur expérience, leur indifférence auraient dû préserver d'un mal ridicule et contagieux : le mal de l'enthousiasme. Ajoutons à la louange de M. de Vatimesnil qu'il a été moins ridicule que bien d'autres; il voyait presque clair au travers de sa passion, ce qui n'est donné qu'à ceux qui ont de la justesse, de la prudence et de la raison. Comme il n'était pas romanesque du tout, il avait bien vite vu qu'on ne fait pas de romans en politique; qu'on n'en était plus, en supposant qu'on y eût jamais été, aux dévouements sans condition; qu'il fallait en venir à ce qui était la réalité et la vérité, c'est-à-dire à un gouvernement constitutionnel, objet, depuis vingt-cinq années, des désirs des hommes sages et qui devait être désormais, entre la monarchie et la France, l'unique moyen de réconciliation et de paix.

Lorsque M. de Vatimesnil, à la chute du ministère de M. de

Villèle, entrait dans le ministère de M. de Martignac, au scandale de ses adversaires, à la douleur de ses amis, à l'étonnement de tout le monde, il changeait moins qu'on ne l'a cru. Il n'avait pas en vain assisté aux luttes des partis ; les années, les événements n'avaient pas été sans instruction pour son intelligence réfléchie et attentive. Il n'était plus déjà séparé que par des nuances des hommes dont il allait devenir le collègue, et avec lesquels tous les partis, à commencer par le parti de la royauté, se sont montrés imprévoyants, impatients et injustes.

Nulle part, si ce n'est au parquet de la Cour de cassation, où était sa véritable place, M. de Vatimesnil n'a exercé l'influence que semblait lui promettre son incontestable talent, sur lequel on s'était plu à asseoir d'autres espérances. La tribune l'a vu gêné, froid; il a étonné par son embarras, presque par son impuissance, ceux qui ne connaissaient de lui que son nom, ses travaux, ses succès. Il ne savait que faire alors de cette logique tenue qu'il maniait mieux que personne, qui est excellente pour la discussion des textes, et qui, à cause de cela, ne convient guère à la politique. Celle-ci demande tout à la fois plus de laisser-aller et plus de grandeur ; il y faut de la passion que M. de Vatimesnil ne ressentait pas et ne simulait pas. Aussi, malgré les lumières qu'il y a jetées et les services qu'il y a rendus, les assemblées publiques n'ont jamais été son fait ! Il y avait trop d'à peu près pour un esprit dogmatique, absolu qui avait contracté l'habitude et qui s'était imposé le devoir de tout prouver. M. de Vatimesnil n'a pas été le premier, parmi les hommes habiles, que leurs qualités n'ont pas toujours servis, et qui, à force de les cultiver exclusivement, sont arrivés à en faire des défauts.

Ne dirait-on pas que c'est de lui que parle Cicéron, quand il parle de Rutilius, savant et habile homme, et des stoïciens, ses maîtres, dont la parole, pleine d'art et de pénétration, est grêle et impropre aux assemblées populaires. « *Quorum peracutum et* » *artis plenum orationis genus, scire tamen esse exile, nec satis* » *populari assensioni accomodatum.* » On se le figure bien

mieux à une époque de réconciliation et d'autorité, dans les jours du Consulat, par exemple, si purs et si beaux, au milieu desquels son adolescence s'était écoulée ; assis à côté des Bigot, des Tronchet, des Portalis, des Maleville, esprits comme lui, sages, droits, instruits, timides, travaillant tous ensemble à ce monument de lois civiles achevé trop vite, auquel on ne devra toucher, cependant, qu'avec des ménagements extrêmes, et qui restera une des œuvres les plus précieuses qu'ait enfantées, sinon le génie, au moins la raison des hommes. C'est là qu'il se serait montré tout entier ; c'est là que sa science si sûre et si vraie aurait porté ses fruits ; ce qui a pu lui nuire ailleurs lui aurait servi. Il n'aurait pas eu trop de toutes ses qualités, pour cet immense travail de rajustement et de coordination qui réclamait tant de soin et tant d'art. Il se serait trouvé, par un changement de rôle auquel il n'était pas habitué, en avant de ceux dont il aurait partagé la tâche. Ce ne serait pas se tromper que d'affirmer que cet homme si peu hardi aurait été plus hardi que les hommes qu'on vient de nommer ; comme jurisconsulte, il ne manquait pas d'initiative. Il pensait, non sans raison, que la loi civile, surtout quand on l'a destinée à servir de supplément ou de complément à la loi politique, ne saurait être trop étudiée et trop parfaite. Il connaissait si bien celle-là qu'il en voyait les défectuosités et qu'il n'hésitait pas à y chercher des remèdes, comme on l'a vu dans les discussions de l'Assemblée législative des années 1850 et 1851.

Ce qui lui manquait, c'était, on l'a dit, la liberté, le naturel que les livres ne donnent pas, que l'expérience n'apprend pas, qui laissent à la pensée de celui qui parle toute sa valeur, même plus que sa valeur, qui le rendent toujours maître de lui-même, quelquefois maître des autres.

Cet heureux don du naturel avait été refusé à M. de Vatimesnil. Il ne recherchait pas l'éclat, son talent, son caractère s'y seraient opposés ; il était sans prétention, sans affectation ; il excellait dans la didactique et dans le pur droit qu'il ne plaidait pas dans ses banalités et en courant, mais avec

l'abondance pleine et discrète d'un homme véritablement maître de son sujet. Il y avait profit et plaisir à l'entendre pour les esprits préparés à de pareilles discussions. Sa parole était propre, habile, convenable; avec cela peu d'autorité, peu de charme, de la clarté sans lumière! trop de raisons quand on a raison. Cette dernière doit être crue sur parole, la brièveté ne lui messied jamais; elle était plus qu'une convenance, elle était un devoir dans la bouche d'un homme comme M. de Vatimesnil. A force d'avoir voulu être avocat il l'était trop; il exagérait comme font souvent ceux qui ne sont pas habitués à leur rôle. Il oubliait trop à la barre le personnage consulaire. On l'aurait tenu quitte avec moins d'efforts; la vie publique avait cet avantage chez les anciens qu'ils s'en souvenaient, et qu'elle donnait à leur parole la noblesse, qui est une puissance dont nous ne faisons plus assez de cas. La politique a eu de telles vicissitudes qu'elle a ôté, en les prodiguant, beaucoup de prix à ses grandeurs. A peine si nous en reconnaissons, si même nous en cherchons l'empreinte chez ceux qui en ont été revêtus. Il était loin d'en être de même, lorsque M. de Vatimesnil parut au barreau; alors l'autorité avait conservé son prestige, les hautes dignités n'avaient rien perdu de leur éclat, nous n'avions point encore assisté au spectacle sur lequel nous sommes blasés, comme nous sommes blasés sur tant d'autres choses, de ministres de tous les régimes redevenus avocats, unis dans les mêmes disgrâces, cherchant à oublier, quelques-uns y parvenant moins aisément que d'autres, les grandeurs passées; tous confondus dans le labeur et dans la familiarité du barreau.

Ou nous nous trompons, ou M. de Vatimesnil donna le premier un exemple, qu'il était peut-être bon d'offrir, en montrant ce que valent contre les fantaisies de la fortune le travail, le succès et le talent. On ne trouverait pas, avant lui, un autre exemple d'un ministre devenu avocat. Les institutions et les hommes d'alors ne s'y seraient pas prêtés; peut-être même que nos mœurs s'en seraient offensées comme d'une diminution de l'autorité; qui sait si elles n'auraient pas eu raison?

Resterait en effet à savoir si les sociétés pour lesquelles il n'y a plus de passé, plus de tradition, qui ont abaissé toutes les supériorités, qui sont cependant condamnées au respect, si elles ne veulent pas mourir, ne sont pas plus que d'autres obligées à respecter dans certains hommes le souvenir de l'autorité dont ils ont été revêtus, seule supériorité devant laquelle elles puissent s'incliner sans s'avilir et se démentir.

En 1830, l'opinion cherchait sa voie qu'elle n'a pas encore trouvée au milieu de beaucoup d'efforts et de beaucoup d'épreuves. La vue d'un ministre devenu avocat ne laissa pas que de jeter quelque surprise parmi ceux, en assez grand nombre, auxquels il ne faut pas de nouveau, parmi ceux en plus grand nombre encore qui auraient été presque disposés à en vouloir à M. de Vatimesnil d'avoir compromis, en descendant à une profession privée, la puissance publique dont le dépôt avait été, un instant, remis dans ses mains.

Les hommes, bons pour tous les rôles, sont rares. Il en est que rien ne gêne et qui se mêlent sans se confondre ; d'autres, plus heureusement doués encore, descendent du pouvoir sans tomber, et se font, par l'éclat du talent, une dignité qui remplace et qui vaut toutes les dignités. Ainsi, il arrive que soit par la distinction, soit par la familiarité, qui sont deux puissances, on continue de s'appartenir et qu'on échappe aux coups du sort. Il n'y avait rien de pareil chez M. de Vatimesnil. Son mérite n'avait rien d'éclatant, rien de populaire, il fallait être du métier pour sentir ce qu'il valait ; il n'avait ni la grandeur ni le laisser-aller : on ne reconnaissait pas chez lui l'homme qui avait touché au pouvoir, et qui avait parlé la langue de la tribune et des affaires publiques. Avec cela, il ne fallait que le voir au barreau pour être convaincu qu'il n'était pas et qu'il ne se trouvait pas à sa place. Il y avait en lui un embarras qui n'était pas sans hauteur, une timidité qui n'était pas sans dédain ; qu'il a essayé plus d'une fois de vaincre sans en venir jamais à bout ; qui faisaient qu'il n'était à son aise avec personne, et que personne n'était à son aise avec lui. Il avait été élevé à une école où on apprend peu à connaître et

à pratiquer les hommes. Nul n'a plus besoin des autres que le politique, ne fût-ce que comme d'instruments pour l'exécution de ses projets. C'est en politique, surtout, qu'on a souvent besoin de plus petits que soi. Elle a de telles nécessités et de tels retours qu'elle ne permet de dédaigner personne. Aussi que d'études, de séductions, de précautions employées dans tous les temps par ceux qui y ont réussi : ils ne voyaient que des amis dans ceux qui avaient été les compagnons de leurs combats et de leurs triomphes. Quelle différence avec le magistrat! Celui-ci vit seul : longtemps, il s'en est fait une gloire, presque une vertu. Il ignorait les hommes ; il les éloignait afin de les juger avec plus d'indépendance. Même aujourd'hui, malgré le changement des mœurs, des idées, malgré la transformation de son pouvoir, le magistrat n'a pu perdre une sorte de roideur qui tient à ce pouvoir lui-même, dont il ne peut parvenir à se défaire et qui ne lui est peut-être pas inutile pour protéger et conserver sa dignité.

Ainsi, M. de Vatimesnil n'a jamais pu se décider à avoir l'air d'un avocat, quoiqu'il en eût autant que qui que ce fût, l'esprit, la science et l'habileté.

Salluste parlant d'une grande dame romaine Sempronia, mêlée aux entreprises de Catilina, dit quelque part qu'elle avait plus de grâce et d'agrément qu'il ne seyait d'en avoir à une honnête femme : « *Psallere, saltare, elegantius, quam necesse est probæ.* »

Si on osait, on dirait que M. de Vatimesnil plaidait mieux qu'il ne convenait à un ancien ministre ; moins de ressources, de précautions, d'habiletés, n'auraient point été contre lui objet à reproches. Ce n'était point ainsi que devaient plaider les personnages consulaires lorsqu'ils cherchaient à reconquérir au forum la puissance que la parole leur avait donnée et que la fortune leur avait enlevée.

M. de Vatimesnil a eu au barreau une grande influence, sans y avoir une très-grande place ; son avis était une autorité. Il avait tellement réfléchi sur la loi, les analogies des textes ou leurs différences étaient tellement présentes à sa pensée,

il possédait si bien la science des précédents qu'il avait pris tout de suite son parti sur les questions difficiles, où les autres hésitaient et cherchaient longtemps. Il aura été un des derniers qui auront mérité le beau nom d'avocats consultants, oublié aujourd'hui, qui était autrefois le but de l'ambition du barreau par lequel les avocats couronnaient et complétaient leur carrière et leur renommée. Quand il quitta le palais, dans la maturité de l'âge et du talent, au milieu de circonstances qui donnaient quelque chose de douloureux à cette retraite prématurée, on aurait pu dire ce que Pasquier, en son temps, disait de Mathieu Chartier : « que le palais, s'il » faut ainsi dire, alloit chez lui, car il estoit comme l'oracle » de la ville. »

Avec cela il est permis d'ajouter que sa science n'a pas trouvé tout son emploi ; trop de soucis l'ont diverti, trop de soins divers, qui n'allaient pas tous à sa nature l'ont troublé plutôt qu'occupé. Il n'aura pas rempli sa vie, il devait être un chef de compagnie considérable, il aurait été digne de joindre son nom aux noms des plus savants magistrats et de prononcer les oracles de la justice. Son talent comme orateur ne pouvait donner de lui qu'une idée incomplète ; sa parole en effet, était étroite si elle n'était pas superficielle ; il n'a pas assez connu l'art de dire, qui n'est pas seulement celui de parler avec élégance, mais surtout de donner à la pensée par la parole toute l'ampleur qu'elle peut avoir. Cet art-là, le magistrat du ministère public en a plus besoin que l'avocat, par la raison qu'on demande particulièrement au premier la raison des choses. Il y a telles considérations générales dont l'avocat doit être avare qui, pour le magistrat, ne sont ni ambitieuses ni déplacées. Or, M. de Vatimesnil excellait dans la discussion ; jamais on n'a eu plus de ressources, il était froid, d'ailleurs, et incomplet pour le surplus ; il négligeait l'ensemble pour les détails, il ne s'attachait pas assez à généraliser et à résumer ses idées ; il y a beaucoup de causes pour lesquelles il faut mieux que cela ; il n'y suffit pas de la finesse, de la pénétration, de la clarté, de la science des textes ; une

certaine grandeur n'y serait pas de trop surtout dans la bouche de celui qui représente et qui défend la société. C'est cette grandeur qui a manqué à M. de Vatimesnil, et qui ôtait à sa parole quelque chose de son autorité, en lui ôtant la dignité dont elle ne peut se passer. Ce qui lui a encore manqué, c'est une certaine grâce, qui est comme la fleur de l'esprit, que sa jeunesse n'a pas connue, que l'âge ne devait pas lui donner, que les livres ne devaient pas lui apprendre, et, sans laquelle le langage, soit qu'on blâme, soit qu'on loue a quelque chose de contraint : « *Mediocris in dicend doctissimus in disputando.* »

Il débutait, après l'année 1815, devant le tribunal de première instance de la Seine dans l'affaire d'un officier de l'ancienne armée, le lieutenant-colonel Bernard, prévenu d'avoir distribué de fausses nouvelles. Le prévenu n'avait aucune importance, la cause n'avait aucun intérêt; il n'y aurait rien à en dire si elle ne montrait pas, dans M. de Vatimesnil, dès ses premiers pas, le défaut de mesure dans le langage dont on s'étonne chez un homme qui avait d'ailleurs beaucoup de mesure et l'exagération dans la louange que la sagesse de l'esprit ne sert quelquefois qu'à rendre plus maladroite.

Il parle de Louis XVIII, le roi « qui n'eut jamais de préjugés, qui est sans passion, à moins qu'on ne donne ce nom » au sentiment sublime qui se peint dans son regard et qui » rayonne sur sa figure quand il parle du bonheur de son » peuple. »

L'art de flatter s'est gâté en se perfectionnant au milieu de nos révolutions; il est devenu grossier; il a été sans délicatesse parce qu'il a été sans naturel. La flatterie elle-même ne peut se passer de vérité et de liberté ; il n'y a que celles-ci qui peuvent l'assaisonner.

Chez M. de Vatimesnil c'était manque de goût, rien de plus; il s'imaginait qu'on ne pouvait pas trop flatter du moment qu'on s'y mettait. Avec tout cela il ne pouvait pas être un homme de parti dans le sens excessif et exclusif attaché à ce mot; s'il l'a cru, il s'est trompé; il avait eu de bonne heure

trop de bon sens, de modération, de raison. L'étude des lois, en lui enseignant les besoins et les droits de la société civile, n'avait pu avoir pour résultat de lui faire haïr ou craindre outre mesure la liberté politique.

Aussi on ne trouvera chez lui ni les rêves gothiques de M. de Marchangy dont l'imagination aimait à rebâtir les donjons et les tourelles, ni la foi crédule et passionnée à M. Bellart, ni l'amertume hautaine de M. de Broé. Il aura une autre manière d'entendre ses devoirs ; il laissera aux autres le côté surnaturel ; il n'en prendra que le côté terrestre ; tandis que ceux-là adoraient la légitimité dans le ciel, il n'aurait pas été fâché de l'en faire descendre, ne fut-ce que pour voir si elle pourrait prendre racine au milieu des mœurs et des besoins de la société moderne.

Qu'on le suive dès le commencement, on le verra souple, adroit, habile, laissant à d'autres les invocations, les métaphores, les principes *à priori*, mais armé de la loi, dont il sait tous les secrets, plaidant avec mesure, avec ardeur, avec ténacité pour la Restauration qui est sa cliente, comme il plaidera plus tard pour ses clients, toujours suffisant, rarement supérieur ; jouant par cela même un rôle un peu effacé au milieu d'hommes dont la parole était plus écoutée et plus retentissante.

Il n'en fut pas pour cela plus ménagé par les partis qui se déclarent inviolables, qui n'y regardent pas de si près pour être injustes et qui ne lui tinrent compte ni de la convenance de son langage, ni de la modération de son esprit.

Sa maturité précoce qui a promis peut-être plus qu'elle n'a tenu, sa science, sa gravité, son habileté, lui avaient valu de bonne heure, non pas la renommée qui sourit à la jeunesse, mais une considération sérieuse qui n'est guère d'ordinaire le prix que du travail, de l'expérience et des années.

M. Mérilhou, autrefois son collègue comme conseiller-auditeur, plaidant contre lui, en 1816, pour MM. Comte et Dunoyer, auteurs du *Censeur européen*, lui avait rendu des hommages dont les termes que je veux rappeler attestent la place

qu'avait déjà su se faire le jeune substitut au Tribunal civil de la Seine.

« Heureux, disait-il, de compter pour contradicteur ce ma-
» gistrat pour lequel l'estime publique n'a point attendu les
» progrès d'une lente vieillesse, et dont la profondeur de con-
» naissances, la justesse d'esprit, la maturité de discussion,
» nous paraîtraient le fruit d'une longue expérience, si nous ne
» nous souvenions d'avoir partagé ses travaux académiques,
» et d'avoir applaudi naguère à ses premiers succès. »

La modération de M. de Vatimesnil, dans cette affaire, avait été remarquée. Il s'agissait d'hommes jeunes et courageux dont la sagesse et la fermeté avaient résisté à la tempête des Cent Jours, que des haines communes semblaient rapprocher des victorieux à une époque où les partis n'avaient pas encore eu le temps de se classer et de se compter. Ils étaient comme des brebis égarées que le magistrat voulait ramener au bercail par des paroles qui ressemblaient à des éloges. Il n'est pas donné à tout le monde de savoir être indulgent. La mansuétude de M. de Vatimesnil avait quelque chose de dédaigneux. On aurait mieux aimé plus d'entraînement et de passion que cette impassibilité glaciale.

D'ailleurs il serait injuste d'omettre les paroles qu'il prononça et qui servent à l'histoire puisqu'elles peignent une époque où tous les partis semblaient d'accord pour croire à la liberté.

La liberté de la presse est, suivant M. de Vatimesnil « char-
» gée de former l'opinion publique. Cette liberté qu'il fallait
» respecter à cause de son utilité, aimer comme une institu-
» tion noble et généreuse, digne du caractère de franchise et
» de courage propre à notre nation, qu'il fallait encourager
» à demander la révision, l'abrogation même des lois insuffi-
» santes et défectueuses, mais avec les égards commandés aux
» citoyens lorsqu'ils parlent des lois et de la volonté du
» prince. »

M. de Vatimesnil avait une qualité qui tend à devenir chaque jour plus rare ; il était maître de lui, il savait cacher sa pas-

sion, il ne donnait pas le spectale des exagérations auxquelles certains hommes se laissent aller trop souvent au risque de méconnaître leurs devoirs et d'amoindrir leurs fonctions. Il se regardait non comme un avocat défendant une cause au succès de laquelle son intérêt et son amour-propre étaient liés, mais comme un personnage public chargé d'un devoir public pour l'accomplissement duquel il ne saurait y avoir trop de modération.

Il s'interdisait ce que l'avocat ne se croit pas toujours obligé de s'interdire, les vivacités extrêmes et les attaques personnelles qui, dans certaines bouches, ont pu quelquefois servir à l'éloquence, mais qui, dans aucune, n'ont jamais servi à la justice.

On aurait voulu y voir plus de feu, plus d'entraînement, plus d'éclat; mais peut-être est-ce ainsi que de telles fonctions doivent être remplies?

Je veux citer un exemple de cette impassibilité dont M. de Vatimesnil s'était fait une loi dans toutes les occasions et qui, cette fois, empruntait une sorte de singularité aux circonstances du procès et au personnage qui y figurait comme prévenu.

Ce personnage c'était M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, homme spirituel, mais brouillon, inquiet, intempérant, qui était mêlé depuis trente ans à toutes les intrigues, à tous les partis, qui avait maudit 1789, qui avait déserté la France, qui avait adulé l'Empereur et qui l'avait outragé comme font quelquefois ceux qui adulent; qui avait aidé à faire la Restauration par haine, qui cherchait à la renverser par dépit; qui au fond ne savait où il allait et qui ne voulait que le bruit; prêtre sans tenue que la passion n'excusait pas et que ne recommandaient ni la dignité de la vie, ni la droiture du caractère, ni la constance des opinions; sorte de successeur du cardinal de Retz, moins la hardiesse, la grandeur, moins le génie d'écrire qui ont fait de ce dernier un aventurier illustre, qui valait mieux que ce qu'il a fait, qui a mérité que l'histoire arrêtât sur lui ses regards.

M. de Pradt ne visait pas si haut, il avait les ardeurs des petites âmes et les hardiesses des petits caractères. C'était au fond une nature stérile à laquelle le tapage suffisait. En fait de scandale il ne dédaignait rien, il était porté à croire qu'il y avait toujours quelque chose à y gagner pour ceux qui tiennent à ce qu'on parle d'eux et qui prennent le bruit pour la gloire.

Prélat indifférent et en disponibilité depuis de longues années, il n'en avait pas moins tenu à paraître en archevêque devant la Cour d'assises de la Seine. A cet effet, il avait emprunté une croix archiépiscopale ; il y a une mise en scène que ne négligent pas ceux qui se sont habitués à regarder le monde comme un théâtre et la vie comme un rôle.

M. de Pradt portait habituellement l'habit court, mais pour cette fois il s'était présenté devant ses juges en costume ecclésiastique, il portait en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur et sur sa poitrine la croix archiépiscopale. Le spectacle était nouveau, curieux, intéressant, et M. de Pradt le compléta en prononçant lui-même un discours calme, digne et, par extraordinaire exempt de toute forfanterie ; puis le jury se retira dans la chambre des délibérations d'où il sortit une demi-heure après pour déclarer le prévenu non coupable. A ce mot, des acclamations unanimes retentirent dans l'auditoire et peu s'en fallut que M. de Pradt ne fût porté en triomphe [1].

Ce procès se plaidait le 14 juillet 1820. Le temps, la cause, le prévenu, le public, tout était fait pour remuer. Pour la première fois depuis six années, la Restauration avait entendu gronder autour d'elle les passions qui la menaçaient en attendant de la renverser ; on avait revu sur les quais, sur les places publiques, sur les boulevards les ouvriers des faubourgs sombres, agités, irrités, prêts à recommencer cette œuvre des révolutions qui n'est jamais faite à leur gré. Les classes moyennes troublées dans leurs droits et dans leurs prétentions,

[1] *Histoire du Gouvernement parlementaire en France*, par M. Duvergier de Hauranne, t. VI.

livrées d'ailleurs à leur inexpérience et à leur mobilité incorrigibles, étaient inquiètes et mécontentes. Les partis s'étaient ouvertement séparés et avaient chacun trouvé leur cri de guerre ; la jeunesse des écoles, des boutiques, des ateliers répondait par le cri de vive la Charte, au cri de vive le roi que faisait entendre une jeunesse militaire brillante et brave, qui paraissait rassemblée autour du trône au moins autant pour le compromettre que pour le servir. Il n'y avait partout que passions et qu'inquiétudes, que les années n'avaient fait qu'aigrir au lieu de les calmer, qui, comprimées à peine, ne demandaient qu'à éclater. Les fils des combattants de 1789 se trouvaient, trente ans après, en face les uns des autres avec les mêmes passions qui avaient animé leurs pères sans que les temps y eussent rien changé.

Paris semblait décidé à se donner le spectacle d'un soulèvement populaire dont il était privé depuis trop longtemps. Le repos des vingt dernières années lui pesait. Ce repos n'avait pu effacer le souvenir des terribles journées dont le tableau avait ému et effrayé notre enfance, il agitait encore des esprits jeunes, des imaginations ardentes que n'épouvantait pas assez l'idée des discordes civiles. Hélas ! ceux-ci ne devaient être que trop satisfaits. Qui leur eût dit qu'un jour ils seraient les témoins de la solitude et de la désolation de Paris et que, dans son sein, se livrerait une bataille comparable aux grandes batailles auprès de laquelle celles de la Révolution ne seraient que des jeux.

Mais alors on n'en était qu'au prélude. On s'était rencontré sans se frapper, c'était partie remise, le sang avait coulé cependant par un de ces hasards ou de ces calculs funestes qui ont plus d'une fois décidé des révolutions. Un jeune homme, nommé Lallemand, étudiant en droit, appartenant à une honnête et modeste famille de Paris, avait été tué à la grille du Carrousel par un soldat de la garde royale qui croyait avoir obéi à sa consigne.

Telles furent les circonstances au milieu desquelles allait se plaider devant la Cour d'assises le procès de l'ancien arche-

vêque de Malines, dont l'ouvrage incriminé avait trait à ces circonstances elles-mêmes.

Avec cette exagération sans laquelle il semble qu'on ne puisse parler de la politique, il qualifiait « *d'infâme guet-apens contre la représentation nationale* » les mesures du gouvernement, et il comparait tout simplement aux dragonnades les précautions qu'il avait employées à l'effet de ne pas être surpris par des ennemis qui n'auraient pas mieux demandé que de le surprendre.

Il y avait là, il faut en convenir, de quoi passionner la parole la plus sage, excepté cependant celle de M. de Vatimesnil, pour laquelle il n'y a jamais eu d'entraînement. Il n'en est ni plus émouvant, ni plus ému ; des événements publics, pas un mot ; de l'écrivain lui-même, qui prêtait bien à quelques sévérités, à peine s'il est question.

« Le *personnel* de l'auteur (ô d'Aguesseau!) et le plus ou le » moins d'estime qu'il peut se croire fondé à revendiquer, sont » des considérations à peu près indifférentes dans ces sortes » de causes. Les grands moyens de décision, les seuls dignes » de vous, Messieurs, sont : le livre, son but, son esprit, les » circonstances dans lesquelles il a paru. Ainsi, nous ne nous » occuperons en aucune manière de la personne de l'auteur. »

Voilà tout. Quant à la cause, il la discute, comme il aurait fait d'une cause civile ordinaire, pied à pied, avec la précision d'un logicien imperturbable, sans y rien oublier, mais sans rien y mettre ; on ne trouvera dans sa bouche aucune considération qui aurait donné au procès son caractère véritable. Entre son adversaire et lui, on eût dit que c'était une guerre de textes plutôt qu'une guerre de principes.

Cet adversaire c'était M. Dupin aîné, qui avait fait de cette cause une très-grande cause, qui l'avait étudiée longtemps, qui s'était retiré à Raffigny, qui jamais en effet ne fut plus abondant, plus débordant, si on peut dire, et en même temps, plus piquant, plus spirituel, plus positif, qui n'aurait pas été homme à ne voir qu'une question de droit dans la thèse qu'il était chargé de soutenir, et qui, s'était attaché,

au contraire, à prendre tout le monde au sérieux, même M. de Pradt, qui fut acquitté.

M. de Vatimesnil siégeait dans le cours de l'année 1821, comme avocat général, dans une affaire aujourd'hui oubliée, où figuraient deux personnages qui avaient alors l'espèce d'importance que les partis donnent toujours à ceux qui les servent, MM. Goyet et Sauquaire-Souligné, tous deux du département de la Sarthe, prévenus, celui-ci de propositions non agréées d'un complot contre la sûreté de l'État ; M. Goyet, de non révélation de ce complot.

L'affaire en elle-même n'avait aucune gravité; il aurait été difficile d'y voir autre chose que des rêves de mécontents. On y avait rattaché cependant certains épisodes qui ne laissaient pas que de lui donner quelque intérêt. On avait trouvé chez les prévenus des lettres d'hommes considérables tels que MM. La Fayette et Benjamin Constant, lettres qu'on avait saisies et que le pouvoir d'alors n'était pas fâché de faire connaître à la France. Peut-être le procès n'avait-il pas d'autre cause. On savait d'ailleurs que ces messieurs seraient cités comme témoins à la requête des prévenus, et on pouvait être assuré qu'aucun d'eux ne manquerait à l'appel ; leur présence devait donner aux débats une animation inaccoutumée. Aussi la foule était grande.

Nul n'a eu le calme, la politesse, la hauteur, le dédain du général La Fayette ; sa voix qui ne s'élevait pas, avait un accent particulier ; l'esprit, le courage ne suffisent pas pour parler de la sorte, il faut un monde, des habitudes dont nous ne nous faisons plus l'idée ; la preuve, c'est que des hommes comme ceux-là, une fois disparus, n'ont pas été remplacés. M. de La Fayette n'a jamais parlé haut dans les circonstances les plus graves.

Dans la circonstance actuelle, par exemple, il déclare qu'il reconnaît ses lettres, qu'il persiste dans des sentiments qui sont ceux de toute sa vie et qu'il a exprimés toutes les fois que l'occasion lui en a été offerte à la tribune de la Chambre des députés.

Ici s'engage entre le témoin et le président un dialogue qui devait faire tout l'intérêt de ce procès.

A peine le général avait-il fini sa déposition que le président s'adressant directement à lui, dit que la Cour voyait avec une douleur réelle qu'il persistât dans les principes énoncés dans ses lettres ; la Cour ne doit pas plus souffrir d'hérésies en droit qu'en politique.

M. de La Fayette ayant déclaré qu'il était député, et qu'il n'acceptait pas la mercuriale : Vous êtes témoin ici, non député, répondit le président, il appartient à la Cour de relever les principes destructifs de l'ordre public ; est-ce ainsi qu'un bon citoyen, qu'un loyal député doit user de son influence. Je vous dirai que les révolutions font le malheur des contemporains et doivent appeler les malédictions de la postérité. — Je suis fort touché de votre aimable sollicitude et de vos savantes leçons. Si le ministère public me croit coupable, il peut demander ma mise en accusation. — Nous le ferions, dit alors M. de Vatimesnil, si les principes contenus dans ces lettres avaient été publiés. C'est uniquement le défaut de publication qui arrête notre action.

C'était la seule chose qu'il y eût à dire. La réponse de M. de Vatimesnil était la réponse d'un magistrat. Ce n'est pas lui qui aurait engagé avec M. de La Fayette une controverse qui dépassait les droits du président, qui pouvait compromettre son caractère, qui ne pouvait pas avoir pour effet de convertir ou d'intimider le général Lafayette, qui servait de distraction au public, et dans laquelle la justice n'avait qu'à perdre.

M. de Vatimesnil avait trop de réserve, c'est pour cela qu'il a été un magistrat excellent et que nul n'a rendu plus de services ; à quoi auraient été bonnes autrement tant de science, de sûreté, de raison ? Il est permis de croire, cependant, que jusqu'alors il n'avait pas trouvé l'emploi entier de son talent, auquel, à raison de sa nature même, il fallait un cadre particulier. Sa précision ressemblait à la sécheresse, sa finesse ressemblait à la subtilité ; il y a un vernis dont tous les talents ont besoin, qui n'ajoute rien à leur valeur,

mais qui ajoute quelque chose à leur éclat et qui lui manquait. Il n'avait pas assez de liberté pour déployer sa science, il semblait gêné par les faits qu'il ne savait pas mettre sous leur vrai jour. Il lui fallait la Cour de cassation où il entrait comme avocat général, le 6 août 1824 : là était sa place. Aucune de ses qualités n'était perdue, ses défauts mêmes devenaient des qualités, il pouvait y parler à son aise et dans sa sévérité la langue du droit puisqu'elle était la seule qu'on y parlât; il n'avait plus la crainte de savoir mal plier le droit aux variétés infinies des faits.

C'est à cause de cela que la Cour de cassation n'est point une magistrature, le propre du magistrat étant précisément d'appliquer le droit au fait, mais bien plutôt une institution, participant du pouvoir politique au moins autant que du pouvoir judiciaire, à laquelle il appartient de rendre à la loi son caractère et de la redresser au milieu des déviations qu'elle subit.

Elle est à part comme institution, elle ne devrait figurer à aucun degré dans la hiérarchie judiciaire : le juge, en tant que juge, ne devrait pas en faire l'objet de son ambition. On peut être un magistrat plein de sagacité, d'équité, de pratique et manquer de ce savoir fort et substantiel que la Cour de cassation exige, sans lequel sa mission n'est pas remplie, et qu'on n'acquiert que dans un commerce austère et continu avec la loi. Elle devrait appartenir bien plus à titre de devoir qu'à titre de récompense, à tous ceux, et le nombre n'en est pas grand, qui pourraient y apporter le secours d'une science réelle.

Ainsi l'avaient compris les hommes qui l'avaient créé. Il est remarquable que sur les premières listes on ne voit figurer aucun membre des grandes magistratures, qui n'y ont reparu que dans un autre temps, moins pour la fortifier que pour l'orner ; en revanche des choix éclairés avaient été chercher dans tous les partis, dans tous les rangs, cette génération d'hommes modestes, laborieux, savants, indépendants, auxquels elle a dû sa réputation et son autorité.

M. de Vatimesnil aurait été digne de figurer parmi ces

hommes-là. Il avait leur sagesse, leur science, leur amour du travail; parmi tant de personnages distingués qui alors et depuis ont paru au Parquet de la Cour de cassation, il était de tous peut-être celui qui a eu le plus de droits à recueillir l'héritage de M. Merlin.

Un semblable mérite dans un homme jeune qui avait encore tant à gagner, avait frappé un autre homme qui s'y connaissait, qui était à cette époque président de chambre à la Cour de cassation, dont la vie avait été déjà traversée par plus d'une épreuve, et qui portait, sans en être écrasé, un nom illustre quoique nouveau. M. Portalis était un magistrat éminent. Moins bien peut-être que M. de Vatimesnil, il savait ce que la loi était; mieux que lui, il savait ce qu'elle aurait dû être; le cercle de ses connaissances et de ses études était plus étendu; il était philosophe, publiciste, jurisconsulte, il avait un esprit plein de ressources, il écrivait avec noblesse et simplicité, avec clarté et profondeur; sous ce rapport, il était supérieur à son père dont le style qu'on a trop vanté se ressentait de son époque et des maîtres dont il fut le disciple.

Son fils était doué d'une inépuisable et réelle fécondité; dans les questions où on avait tout dit, il avait quelque chose de nouveau à dire; il agrandissait la discussion sans la déplacer et la dénaturer.

Pellisson avait un frère, qui fut spirituel comme lui, qui était resté plus fidèle que lui à sa religion, qui avait été appelé, dans un des parlements du Midi, à faire partie d'une de ces chambres qui jugeaient les procès entre les protestants et les catholiques; il n'y avait été admis qu'à la condition qu'il y parlerait toujours le dernier, quel que fût son rang, attendu qu'après lui il ne resterait plus rien à dire. M. Portalis aurait été digne qu'on prît à son égard une telle précaution qui ne l'aurait pas encore trop gêné.

Il donnait l'idée de ces magistrats d'autrefois, souples, savants, expérimentés, blasés, qui savaient servir tous les pouvoirs et s'en servir, qu'on employait à tout, parce qu'ils étaient bons à tout. En effet, il aurait été tout ce qu'il aurait

voulu, il aurait été même homme d'État, si on pouvait l'être, sans résolution et sans conviction. On n'allait que trop tôt s'en apercevoir.

Ce fut lui, assure-t-on, qui, appelé aux sceaux dans le ministère auquel M. de Martignac devait avoir l'honneur de laisser son nom, décida le roi Charles X à employer M. de Vatimesnil dont l'habileté était connue du monarque et dont les opinions étaient faites pour le rassurer.

En cela, M. Portalis se trompait, il avait tort de conclure de l'habileté du légiste à l'habileté du politique, tant il y a entre elles de différence.

De plus il rendait à M. de Vatimesnil un assez triste service, il l'arrachait à des études qui lui étaient chères, à une carrière qu'il était destiné à parcourir avec éclat, il le livrait aux incertitudes, aux orages de la vie publique.

La politique n'était pas le fait de M. de Vatimesnil, il ne la savait pas. On ne l'apprend guère dans les fonctions du magistrat et dans les livres des jurisconsultes. Cet art du juste et de l'injuste qu'ils enseignent, n'est pas tout à fait la politique : M. de Vatimesnil y entrait avec l'inexpérience d'un homme jeune qui sait beaucoup, avec la raideur d'un magistrat, sans soupçonner ses séductions et ses dangers.

Il avait été chargé d'un ministère qui, pour ne pas être le plus important de tous, est le plus difficile parce qu'il touche non à des intérêts sur lesquels on se met plus facilement d'accord, mais à des principes qui divisent les esprits et qui passionnent les consciences. M. de Vatimesnil allait bientôt prouver qu'il ne suffit pas toujours du désir de bien faire et de l'habileté pour venir à bout de certains obstacles.

Pourtant rien dans sa conduite n'avait justifié les rancunes dont il devait être l'objet. Seulement on lui en voulut d'avoir manqué aux opinions qu'il s'était faites ou qu'on lui avait faites. Au lieu d'un ministre étroit, exclusif, serviteur des coteries, on fut comme scandalisé de trouver un ministre libéral, prévoyant, qui sentait ce que comportait de devoirs le ministère dont il avait accepté le fardeau, qui avait compris

qu'il n'y avait rien à gagner à méconnaître l'opinion publique. M. de Vatimesnil favorisait l'enseignement, il secourait la pauvreté des instituteurs, il rappelait dans leurs chaires des maîtres illustres que l'imprévoyance du parti victorieux en avait bannis; il pressentait l'avenir, il cherchait à faire ce qu'ont fait depuis, il convient de le dire à leur louange, la plupart des hommes qui ont occupé le même ministère. Il y a des difficultés qui ne sont rien, et qui alors étaient chose grave ; elles étaient pour M. de Vatimesnil plus difficiles peut-être que pour d'autres. Placé entre ses scrupules, qui sait ? entre ses sentiments et la loi, il put hésiter, mais enfin il prit son parti, il fut pour la loi.

Il était pieux ardemment et sincèrement, mais à la manière des anciens magistrats, qui mêlaient à leur piété l'indépendance et la défiance ; les souvenirs et les monuments du passé lui étaient chers ; il voulut rétablir dans l'enseignement ecclésiastique les quatre articles de la fameuse déclaration de 1682, « l'un des plus tristes monuments de l'histoire, » s'il faut en croire M. de Maistre, qui a gardé quelque chose d'équivoque, et qui eut le singulier sort d'être désavouée à peu près par tout le monde, et d'abord par Louis XIV, dont la vieillesse se scandalisait de tant de hardiesse, en l'honneur et en faveur de qui cependant elle avait été faite.

Si M. de Vatimesnil ne prit pas part directement aux fameuses ordonnances du 16 juin, œuvre spéciale de MM. Portalis et Feutrier, qui eurent pour objet de refréner la puissance du prêtre en soumettant au régime universitaire les établissements des Jésuites, en limitant aux proportions légales le nombre des écoles ecclésiastiques, du moins il défendit ces ordonnances avec ardeur, à ce point qu'il en fit comme son œuvre, et que le souvenir et la responsabilité en sont restés attachés à son nom ; quand il parlait de tout cela, on sentait en lui l'homme nouveau :

« En cette matière comme en toute autre, disait-il, il faut » accorder, non pas une liberté illimitée, qui est une chimère » dans l'ordre civil, mais la mesure de liberté qui est compa-

» tible avec l'ordre public et le bien de l'enseignement. Si la
» législation ne comporte pas encore cette mesure de liberté,
» il faut s'en approcher prudemment, progressivement, sans
» léser aucun intérêt et sans hasarder des expériences qui
» sont toujours dangereuses, surtout quand il s'agit de l'in-
» térêt de l'enfance. »

Dans ce qui fut fait alors et qui blessa Charles X, rien ne le blessa davantage que ce qui parut avoir été fait contre les droits et les intérêts de l'Église. Il eut cela de commun avec son frère Louis XVI. Triste ressemblance entre deux princes faibles, qui n'étaient ni sans lumières, ni surtout sans bonté ; qui cédaient trop à des scrupules que les princes doivent quelquefois ignorer, que les mêmes causes devaient conduire, sinon à la même catastrophe, du moins à la même chute.

On conçoit les ressentiments dont M. de Vatimesnil fut l'objet ; on lui en voulait plus qu'à un autre, à raison même des espérances qu'il avait trompées.

Il fut le seul auquel Charles X ne voulut accorder aucun de ces témoignages de bienveillance que les souverains ne refusent jamais aux ministres déchus et qui tiennent à la dignité même du pouvoir que ceux-ci ont exercé. Il eut à subir, lors de la remise de son portefeuille, de la part du prince, des observations qui n'étaient pas sans sévérité et qui n'étaient pas dans le caractère de Charles X, on lui refusa le titre de ministre d'État.

On lui donna seulement une pension qu'il n'avait pas demandée, que sa fortune lui rendait inutile et que son désintéressement aurait dédaignée.

Il est à remarquer, comme un épisode assez piquant de la vie publique, que M. Portalis, qui n'avait pas été pour peu dans les actes qu'on punissait dans la personne de M. de Vatimesnil, contresignait l'avènement du ministère Polignac, recevait des honneurs nouveaux et obtenait la première présidence de la Cour de cassation. C'est qu'il était habitué à de tels orages, et qu'il savait prendre ses précautions.

C'est ce qui a fait qu'il n'a jamais été qu'un politique de second ordre ; le caractère manquait ; il faisait une trop grande place aux intérêts ; la vraie politique ne se satisfait pas aussi aisément, elle veut plus de grandeur.

Ainsi éconduit, blessé, mécontent des autres, mécontent peut-être de lui-même, trompé par l'incertitude de son caractère et par son inexpérience de la politique, livré à un courant qu'il n'est pas aisé de remonter, M. de Vatimesnil semblait dès lors appartenir, comme cela s'est vu pour tant d'autres dans d'autres circonstances, à un parti qui n'était pas le sien. Position la plus difficile de toutes, qui vous expose à tous les dangers et qui vous inflige des engagements que vous ne pouvez remplir. Nommé député au mois de juin 1830 par le collége électoral de Valenciennes, il se trouvait mêlé au mouvement qui avait suivi l'adresse des 221, à laquelle il n'avait pris aucune part. Qu'aurait-il fait ? On n'en sait rien. Le sort lui épargna une pareille épreuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il ne fit pas la révolution de 1830, il parut l'approuver. Il assista le 31 juillet à la réunion dans laquelle fut reçue la déclaration de M. le duc d'Orléans acceptant le titre de lieutenant général, dans laquelle fut rédigé le manifeste des députés félicitant le peuple de Paris d'avoir « abattu le drapeau du pouvoir absolu, » il fut de ceux qui portèrent cette adresse au Palais-Royal. Rendu plus tard à ses opinions véritables, revenu du trouble où l'avaient jeté des plaies qui saignaient encore et des événements non éclaircis, il ressentit de ce qu'il avait fait ou de ce qu'il avait paru approuver à cette époque une sorte de tristesse qui s'ajoutait à la gravité naturelle de son caractère et qui s'est répandue sur toute sa vie. On eût dit qu'il cherchait les occasions de prendre sa revanche et de manifester des sentiments qui ressemblaient à un repentir.

Ainsi, lorsqu'en 1841, le R. P. Ravignan publiait son mémoire à consulter en faveur de l'institut des Jésuites, on ne vit pas sans quelque surprise l'ancien ministre de 1828 soutenir à ce moment, en faveur des Jésuites, des thèses que,

comme dépositaire du pouvoir, il avait si vivement combattues. Suivant lui, rien de plus légal que l'existence des Jésuites; dans l'ardeur de son zèle il avait oublié les lois anciennes et les lois nouvelles. Il avait oublié ce que M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, écrivait dans l'article 2 de l'ordonnance du 21 juin 1828 : « Nul ne peut être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendant de l'université ou dans une des écoles supérieures ecclésiastiques s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

Des deux parts c'était trop ; c'est là où mènent les convictions incertaines et excessives ; nos mœurs, grâce à Dieu, n'admettent plus les tyrannies de l'âme, qui sont les plus odieuses et les plus funestes de toutes. A quoi bon ainsi se démentir? Il y a des changements qui ressemblent à des apostasies; l'esprit de pénitence ne doit jamais mener aussi loin.

M. de Vatimesnil mourut le 12 novembre 1860 ; rendu au moment suprême à toutes les clartés de son esprit, que n'obscurcissait plus aucun intérêt, aucune vanité, aucune prévention, il s'exprimait ainsi au sujet des ordonnances de juin 1828, dont le souvenir ne l'avait jamais quitté, qui avaient été l'événement capital de sa vie : « Si j'ai pu alors agir contre les droits et les intérêts de l'Église, je ne l'ai pas voulu ; j'ai consulté, j'ai éclairé ma conscience ; si je me suis trompé, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes, mais je ne le crois pas, et je n'ai voulu en cela que servir les intérêts de la religion et ceux de mon vieux roi, le bon et loyal Charles X. »

L'histoire dira que M. de Vatimesnil a eu raison et que ceux qui, comme lui, ont essayé de ramener les esprits à la modération et de dégager le gouvernement d'une solidarité qui devait le perdre, ont rendu un vrai service à leur pays. Touchantes paroles que celles-là, pleines de confiance et d'humilité, où l'homme qui finit se retrouve tout entier. Alors nous redevenons ce que nous sommes. Notre esprit

longtemps fermé se rouvre à ce qu'il a cru être dès les premiers instants où il s'est appartenu, la justice et la vérité. Malgré les années, malgré le sort, malgré des transformations apparentes, nos opinions que le temps a apaisées ou modifiées restent en nous pour nous accuser ou nous absoudre; elles sont le témoignage persistant de nous-mêmes. La société et l'individu n'ont qu'à y gagner; il y a des asservissements qui ne profitent à personne. En vain on voudrait rêver une unité impossible, la religion y a échoué, la politique y échouerait bien davantage ; la variété des opinions est le besoin et le signe de la civilisation. Sans elle, asservis à la force, courbés sous le joug, instruments de tous les pouvoirs, inhabiles à mieux faire, immobiles comme les castes de l'Inde, les hommes seraient des troupeaux.

M. BERVILLE.

Il ne faut pas avoir vu longtemps les hommes de près pour être convaincu que les renommées les plus éclatantes ne sont pas les plus dignes d'envie ; on les paie trop cher; ici-bas, rien ne se donne. Si on savait ce que se vendent les biens dont nous sommes jaloux, personne n'en voudrait. Il n'y a pas jusqu'au bruit de nos noms, dont notre orgueil s'étourdit, qui est si vite oublié, qui nous coûte plus qu'il ne vaut. La gloire, ou ce que nous prenons pour la gloire, n'est souvent pour la plupart de nous qu'une ombre qui, embrassée à peine, s'évanouit; l'homme avait à peine vécu, que déjà il s'étonnait de la vanité de ses désirs et de son bonheur. « O grandeurs humaines, » s'écrie le vieil Eschyle, brillantes et vaines images, qu'une » ombre peut obscurcir, une goutte d'eau effacer. La prospé- » rité de l'homme me fait plus de pitié que son malheur! »

Il en est de la gloire comme de la fortune ; elles ne veulent être, ni l'une ni l'autre, poussées à bout. Pour les esprits sages et délicats, il y a un milieu qui vaut mieux qu'elles, qui n'a pas leur éclat, mais qui n'a pas leur ivresse, et qui a suffi, dans tous les temps, à ceux qui ont été dignes d'être heureux.

C'est le refuge d'hommes qui souvent valent mieux que leur fortune ; qui mettent au premier rang des biens, le repos,

ce bien si précieux, et qui tiennent à vivre dignement, mais doucement, sans y mettre trop du leur.

Jamais, peut-être, on n'eut plus besoin qu'à présent de se modérer soi-même.

Les sociétés comme la nôtre demandent au delà de leurs forces à ceux qui sont condamnés à y vivre. Elle ne laisse à aucun de nous le temps de s'appartenir; au bonheur il faut trop de place aujourd'hui. Le petit coin dont se contentaient les heureux d'autrefois serait trop étroit pour le loger; nous nous perdons dans nos désirs, nos ambitions s'élèvent sans que nos âmes s'élèvent avec elles. Il n'y a plus de grandeur simple, l'aspect général s'en ressent; on ne voit qu'esprits inquiets et que visages troublés; tout annonce un monde nouveau, où les biens seront plus vivement et plus chèrement disputés; l'homme restera le même, sans aucun doute; les conditions de son existence auront changé. Il n'est personne qui ne pressente l'avénement d'une société autre que celle qu'ont vue nos pères, autre que celle que nous avons vue nous-mêmes, et qui réserve à ceux qui sont destinés à y vivre d'autres épreuves et d'autres félicités.

C'est ce qui fait que l'œil fatigué par un spectacle auquel il ne lui sera pas donné de s'habituer, s'arrête non sans douceur sur la figure où se lisent des pensées calmes et des désirs modestes et satisfaits.

Il en est d'elles, comme des peintures domestiques, dans lesquelles, sous des costumes vieillis, des regrets pieux aiment à deviner les mœurs du passé. Les unes et les autres reposent du présent; leur vue vous calme; on éprouve à les contempler l'attrait qu'inspire aux âmes sensées l'aspect des monuments que le temps n'a pas entièrement détruits. Il est des esprits qui sont plus propres à conserver les anciennes empreintes, qui gagnent avec les années; leur originalité quelquefois timide finit par acquérir, par l'effet du temps et des contrastes, une saveur qui a son prix.

Il n'est pas donné à tout le monde de ne pas être de son siècle; il faut avoir, pour cela, une vertu réelle et personnelle.

On aurait bientôt fait de citer les noms de ceux qu'on pourrait déjà prendre pour des anciens, qui soumis avec dignité, hardis avec mesure, personnels sans égoïsme, circonspects sans crainte, libres sans violence, curieux et sages, aimant les arts, les plaisirs doux, aimant la gloire sans bruit, fuyant les grands et la foule, contents d'eux-mêmes sans emportement, parlant une langue qui n'est presque plus de leur temps, ont su se faire, dans la retraite, un bonheur et une renommée qui finissent bien la vie, et qu'affectent de railler quelques hommes dont la fin n'aura pas la même quiétude et la même douceur.

Parmi ceux-là, il faudrait placer M. Berville, un des avocats les plus aimables de la Restauration, un des magistrats distingués de la Révolution de 1830, dont la physionomie, grâce à ses goûts, à ses idées, à son talent, n'en est pas moins au milieu d'autres physionomies plus accusées, facile encore à reconnaître.

Il était de son temps pour le fond, il n'en était pas pour la forme; il exprimait des idées nouvelles dans une langue qui n'avait ni la mâle simplicité de la vieille langue, ni l'éclat de celle d'aujourd'hui, mais dont le charme n'en séduisait pas moins le public, et n'a pas été oublié par ceux qui l'ont entendu : sa taille, sa figure, son geste, sa voix, faisaient de M. Berville, moins un orateur de barreau qu'un causeur d'académie ou de salon, ils n'ont pas nui pour cela à son succès ; s'il ne vous troublait pas, il ne se troublait pas : on l'a vu arriver sans encombre au bout de ses harangues ; il a parcouru ainsi une longue et honorable carrière, qui n'a été marquée que par de doux triomphes.

M. Berville était né à Amiens, le 22 octobre 1788 ; son père, homme de bien et de mérite, était secrétaire général de l'administration provinciale sous l'ancien régime, secrétaire général de l'administration départementale sous la République ; on trouve son nom dans des jours difficiles, au bas de protestations courageuses ; secrétaire général de la Préfecture sous

l'Empire, député des Cent-Jours, juge de paix ensuite à Charenton, il avait montré à son fils, par son exemple, comment on peut servir avec dignité tous les gouvernements qui ne sont pas indignes d'être servis.

Il lui apprit de plus, ce qui valait mieux, à aimer la Révolution comme il l'avait aimée lui-même, avec modération, mais avec constance.

Nos destinées ont des hasards. Nous ne nous faisons pas nos opinions, nous les recevons toutes faites; elles sont dans l'air que nous avons respiré, dans les premières paroles qui ont frappé nos oreilles; seulement, il nous appartient ensuite avec l'expérience et les années de les redresser, de les tempérer. M. Berville devait en être la preuve. Il avait été à bonne école pour apprendre à aimer la liberté comme l'aimèrent les Girondins, ceux-ci avec plus de vivacité, avec moins de sagesse; le premier nom célèbre qui ait éveillé son attention a dû être celui de Mme Roland : il a connu plus tard l'âme de cette femme héroïque par son amie la plus tendre, Mlle Canet, qui était d'Amiens. Celle-ci mariée en premières noces à M. Muyard de Vouglans, le criminaliste sévère, avait épousé en 1814, après une seconde union et déjà arrivée à la vieillesse, M. Berville le père; elle est morte dans sa quatre-vingt-neuvième année, ayant assisté aux spectacles les plus émouvants et les plus merveilleux.

Ces premières impressions expliquent la conduite et les opinions de M. Berville; demeuré fidèle aux idées de 1789, il ne les a ni exagérées, ni désertées. Élevé à une pareille école, il a toujours compté pour quelque chose l'expérience et la raison; sous plus d'un rapport, comme tant d'hommes ses contemporains, il n'est déjà plus de son siècle, dont nul cependant n'a adopté avec plus d'empressement les idées généreuses. Il y a un dédain du bon sens, un art de ne douter de rien, qu'il ne connaîtra jamais : à chaque génération, sa tâche. La sienne se sent dépassée; il en sourit avec indulgence, peut-être avec espoir; il ne changerait pas le monde où il a vécu pour celui qui se découvre à ses regards; il met avant tout la grandeur

et la grâce de l'esprit; le superflu de l'intelligence est le seul à ses yeux qui soit nécessaire, il fait bon marché du reste. Un garçon de caisse lui en remontrerait dans l'art de faire fortune, à la modestie de sa vie, à la délicatesse, à la simplicité de ses goûts, on dirait que le dix-neuvième siècle n'a pas passé par là.

Il ne quitta Amiens que vers 1816, ayant atteint sa vingt-huitième année, c'est-à-dire sa première jeunesse écoulée et le pli pris. Ce fut un malheur. Il avait dès lors ce qu'il a toujours eu, la passion des lettres, l'amour et la connaissance des arts, et particulièrement de la musique, une facilité heureuse, une grâce qui pouvait se passer d'apprêts, un désir de plaire excité par des triomphes faciles dans une ville de province, qui l'a empêché de jamais rien dédaigner, ni les petits sujets, ni les petits succès. Il était bien le compatriote de l'aimable Gresset, en même temps que l'admirateur de Delille, dont il écrivit, pour l'académie de sa ville natale, l'éloge qui obtint les suffrages de ses juges. Il y avait en lui la sûreté de raison, la droiture de caractère, la fermeté de principes, la mesure du langage, la sagesse de l'esprit, rares qualités qui empruntaient une sorte d'originalité aux formes dont M. Berville les avait revêtues. Loin de grossir sa voix, comme tant d'autres, il tenait à l'adoucir et, pour ainsi dire, à l'éteindre. Les mots semblaient s'amincir dans sa bouche, il fallait y regarder à deux fois pour voir ce qu'il y avait très-souvent dans ses idées de ferme et de résolu.

M. Berville sera peut-être, de tous les avocats de l'époque actuelle, celui qui aura moins à redouter de l'avenir; au lieu de perdre avec le temps, il a la chance d'y gagner. Il y a pour cela plus d'une raison.

Son talent n'avait rien d'extérieur; les aimables qualités qu'on y remarquait survivront à l'orateur; ceux qui nous suivront pourront les goûter comme nous les avons goûtées nous-mêmes. Il serait difficile d'en dire autant de celui qui a été véritablement éloquent.

L'éloquence tient à un certain mystère qu'il faut renoncer à comprendre et surtout à expliquer. Qui pourra jamais dire d'un homme pourquoi il a été éloquent? C'est chez lui un mot qui vous remue, un geste qui vous émeut, un éclair qui vous éblouit; c'est la figure, l'attitude, la voix; c'est l'occasion qui fait l'homme éloquent, comme elle a fait quelquefois l'homme brave. L'esprit, l'imagination, la science, le travail, l'art de bien dire, rien n'y sert si le don d'en haut vous a été réfusé. N'est pas éloquent qui veut, et je n'ai jamais pu m'étonner assez de milord Chesterfield, homme de beaucoup d'esprit, lequel, comme tous les gens d'esprit, se flattait que l'esprit peut suffire à tout; il prétendait qu'il ne s'agissait que de vouloir être éloquent pour le devenir; il engageait en conséquence, fort sérieusement, son fils à apprendre l'éloquence comme il apprenait la danse et l'équitation.

Je suis bien plus disposé à être de l'avis du président Duvair, qui se connaissait en ces matières mieux que milord Chesterfield, et qui, parlant de son ami Pibrac, dont il célèbre les mérites et dont il fait grand cas, ajoutait :

« Toutes fois, cela me demeure tousiours à redire en lui
» qu'il n'était pas capable d'une haute et pleine éloquence ;
» sa douce et gracieuse humeur ne pouvait concevoir des
» passions fortes et telles qu'il les faut pour animer une
» pareille orayson. »

Voilà qui est bien dit et qui est de tous les temps, aussi bien de notre temps que de celui de Duvair. L'histoire de Pibrac est celle de beaucoup d'hommes savants, élégants, beaux diseurs, qui valent mieux que leur réputation et leur talent. Afin de consoler ceux qui ne sont pas éloquents, j'ajoute que « la haute et pleine éloquence » dont parle Duvair a été quelquefois le partage d'hommes ardents et ignorants, mais passionnés, transportés par la passion. hors d'eux-mêmes; éloquents, pour ainsi dire, sans le savoir, comme l'instrument est mélodieux.

Pour cette éloquence-là, il n'y a pas de règle, parce qu'il n'y en a pas pour être ému et pour émouvoir.

On est bien aise cependant de savoir, ne fût-ce qu'à titre d'étude et d'observation, puisqu'il s'agit de M. Berville, pourquoi un homme comme celui-là n'a pas été tout ce qu'il pouvait être dans ce métier de la parole, et pourquoi il n'a pas rempli son talent et sa renommée.

Qu'il ne soit plus question de l'éloquence, par la raison qu'il est bien rare qu'on ait à s'en servir, et qu'il est bien facile de s'en passer. En est-il de même de la vigueur, de la chaleur avec lesquelles on vient à bout des convictions? L'effort, c'est la vertu de l'homme. Dieu l'a dit, puisqu'il a promis le royaume des cieux aux violents.

Or, chez M. Berville l'effort a manqué. Il se ménageait. On aurait dit à l'entendre d'un artiste qui ne voulait pas donner toute sa voix. Sa grâce n'était pas sans recherche, son charme sans mollesse; il tenait trop à plaire; chez lui la raison n'était pas assez armée.

Il y a plus d'un chemin qui mène à la conviction. Ceux-ci la surprennent en la charmant, ceux-là la subjuguent. M. Berville a été des premiers; il captive les esprits, il ne les subjugue pas.

« *Suavis videri maluit quam gravis, sed suavitate eâ, quâ* » *perfunderet animos, non quâ perfringeret.* » Peut-être aussi qu'il parlait trop bien. Il faut que l'avocat s'en souvienne : quand il parle, il agit. Ce n'est pas pour lui un petit défaut que de trop bien parler; sa pensée s'en ressent, elle plie sous l'ornement, elle s'use sous la lime; l'action y perd sa puissance, le discours son naturel.

Après l'avoir entendu, on ne pouvait s'empêcher de se souvenir de Montaigne. « Retournant à la vertu parlière, je ne » trouve pas grand choix entre ne sçavoir dire que mal ou ne » sçavoir rien que bien dire : *Non est ornamentum virile con-* » *cinnitas.* »

L'action n'existait pas chez M. Berville; sa parole abondante et facile coulait d'un cours toujours égal; il n'avait de l'orateur ni les défaillances, ni les réveils, mais bien la politesse des salons et des académies; il se serait fait scrupule d'ajouter

par le mouvement et par le geste quelque chose à la parole; il n'y avait chez lui rien du *monstre*.

Il y a des talents qu'on dirait venus à l'ombre et auxquels, malgré tous les soins, a été refusée la chaleur que le soleil seul peut donner. Tel était Isocrate, qu'admirait Cicéron, et que l'habileté de l'illustre rhéteur enchantait. Seulement il aurait voulu voir des nuances plus colorées et plus vives à cette parole polie et froide comme un beau marbre.

Tout en le regrettant, il avait garde de s'en étonner; il aurait été disposé, au contraire, à trouver la chose assez naturelle de la part d'un homme qui avait toujours vécu enfermé dans son cabinet, et sur lequel n'avait jamais lui la lumière du barreau « *forensi luce caruit.* »

Qui ne sait d'Isocrate que la parole n'était qu'un art à ses yeux, et qu'éloigné de la lutte par une nature timide, amoureux du repos et de la perfection, il a employé sa vie à fouiller la langue et à composer, me permettra-t-on le mot, des plaidoyers sur mesure. Avec un tel homme, il n'y a pas à compter sur la réalité; il y aura toujours en lui quelque chose de feint; à son éloquence il ne manquera rien que la vie. Par un noble contraste, il s'est trouvé que le rhéteur, avec le caractère d'un sage, avait l'âme d'un héros et qu'il n'a pu survivre aux hontes de sa patrie. Il a laissé des héritiers qui ne le valent pas; — qui aurait le temps d'être Isocrate aujourd'hui? — mais qu'à leurs qualités, comme à leurs défauts, il ne saurait renier pour ses disciples. C'est de lui que viennent les esprits délicats et difficiles que la simplicité ne frappe pas, que la forme enchante et désole, que trouble l'imprévu, qui passent leur vie à être mécontents des autres et d'eux-mêmes, qui guettent les mots avec une infatigable patience, pour lesquels il n'y a jamais rien d'assez parfait, et qui se sont rendus à plaisir inhabiles aux hardiesses et aux victoires de l'éloquence. Tous les Isocrates ne sont pas restés chez eux; il en est qui ont plaidé, mais ils ont plaidé comme aurait fait Isocrate lui-même, sinon avec la même perfection, du moins avec le même amour de l'art, le même soin et la même timidité.

La postérité, que n'agiteront plus les mêmes passions, goûtera mieux peut-être que les contemporains des qualités qui gagnent à vieillir et auxquelles le temps donne, en les mûrissant, une sorte de montant qui leur avait manqué.

M. Berville écrit autrement qu'on n'écrit d'ordinaire au barreau ; Voltaire qui a ri quelquefois du style des avocats, et particulièrement de celui des avocats qui étaient ses amis, aurait pu désirer plus de force, de naturel, de substance, dans le style de M. Berville, mais non plus d'ordre, d'élégance et de clarté. Il y a en lui un soin continuel et un art de bien dire, qui tenait aux études qu'il aimait et que suffirait à expliquer la nature de son esprit et de ses goûts. Il ne s'en fiait pas au premier mot venu comme tant d'hommes, plus éloquents que lui, qui précisément, en leur qualité d'hommes éloquents, ne se fatiguent pas à chercher ce qu'ils doivent dire ; ils comptent sur eux. Ces hommes-là qu'on a appelés les rois de la parole, frappent en effet, comme les rois, les mots à leur image, et leur impriment cours forcé, de l'autorité du talent.

La pensée n'appartient en propre à l'homme que lorsqu'il s'en est rendu le maître par l'expression ; jusque-là elle flotte devant ses yeux comme une vision.

Le style seul peut conserver la pensée et lui rendre, après des siècles, l'éternelle jeunesse qui vous charme dans quelques grands écrivains. La postérité vient vite pour les avocats : aujourd'hui est loin d'hier. On s'étonne de voir ses plus éclatants succès sitôt oubliés, et M. Berville aura dû à son talent d'écrire le bonheur, rare au barreau, de survivre au bruit de ses succès.

Il n'y a pas jusqu'au genre de causes qu'il affectionnait et auxquelles son nom a été mêlé pendant quinze années, qui ne soit désormais pour lui un avantage.

Les causes purement privées, une fois l'émotion qu'elles ont fait naître apaisées, produisent un peu l'effet de théâtres dont la toile est baissée et où l'œil chercherait, en vain, dans l'obscurité les prestiges qui l'ont ébloui. Il peut y avoir

quelque chose pour le magistrat, pour l'avocat, pour le jurisconsulte, il n'y a rien pour le public. Il n'en est pas de même des causes politiques, qui restent quelquefois des événements pour l'histoire, et souvent des aliments pour des passions, qui étant l'homme même, sont destinées à ne pas mourir.

Il y a des procès dans lesquels le public se considérera toujours comme partie nécessaire, et ce sont ceux-là que M. Berville a principalement plaidés, non pas qu'il ne fût propre à autre chose. A quoi donc aurait servi l'assemblage des plus heureuses qualités, si M. Berville ne leur avait pas dû d'avoir été un avocat dans la plus complète acception du mot. Ceux qui l'ont entendu, dans les affaires civiles, savent qu'il n'a dépendu que de lui de s'y faire un nom et une place. On a eu rarement plus d'ordre, de tact, de finesse, de pénétration. Je pourrais nommer l'affaire des héritiers Bouclier contre M. le duc d'Orléans, dans laquelle il a donné des regrets à ceux qui auraient voulu voir un talent si fin et si sage plus utilement employé aux affaires du palais. Mais là n'était pas sa vocation. Il y fallait un effort trop constant. Où sera la place pour les livres, pour la causerie, pour la rêverie, pour la poésie, pour la musique? Ses goûts, ses amitiés, ses opinions, ses passions, si on peut ainsi parler, lorsqu'il s'agit de M. Berville, l'appelaient ailleurs, et c'est ainsi qu'on le voit au premier rang des avocats politiques, depuis le commencement de la Restauration jusqu'à la fin. En 1816, il plaidait, à côté de M. Mauguin, dans une affaire à laquelle on a conservé le nom de l'Épingle noire, où de malheureux insensés avaient mis en commun leurs impuissantes haines, triste procès dont il faudrait effacer le souvenir et qui prouvait, une fois de plus, ce que coûtent et ce que rapportent les vengeances qui se parent vainement du beau nom de la justice.

En devenant avocat politique, M. Berville avait bien choisi sa voie, et la preuve, c'est qu'à peine à ses débuts il se voit chargé des affaires les plus graves et conquérir à côté de rivaux redoutables une importance incontestée.

En 1819, il défendait MM. Simon Lorière et Gévaudan dans l'affaire des amis de la liberté de la presse. C'était une grande cause qui marquait le réveil de l'opinion, qui trahissait des dissentiments regrettables, ranimait des espérances éteintes, secondait des projets cachés, excitait des esprits passionnés, et qui réunissait, autour d'un même drapeau, des hommes, dont les uns essayaient, avec sincérité, d'accoutumer la France à la vie publique ; dont les autres ne cherchaient qu'un prétexte pour leurs desseins, et qui devaient tous être, par conséquent, après avoir paru un instant d'accord, si promptement et si ouvertement divisés.

Il s'agissait de marquer le caractère et de poser la borne du droit de réunion qu'avait confisqué l'Empire ; que la Restauration n'avait pas restitué ; auquel notre nature semblerait nous avoir rendus plus propre qu'aucun autre peuple sans notre impétuosité qui a sitôt fait de se lasser, dans le calme, et de s'allumer à un contact immédiat et continuel ; que les partis n'ont fait qu'exploiter au lieu de l'exercer ; qui se prête à toutes les combinaisons ; qui expose à tous les périls et d'où devait naître un jour une révolution.

On ne trouverait rien d'ailleurs, dans le plaidoyer de M. Berville, qui rappelât le mouvement des esprits et l'agitation de l'opinion ; il adoucit sa voix, déjà si douce, afin de mieux cacher, s'il est possible, la gravité de la cause qu'il défend ; peu s'en faut qu'il ne transforme la maison de M. Gévaudan, personnage riche de l'époque, où s'assemblaient des hommes jeunes, ardents, ambitieux, qui n'avaient pas peur du bruit, en une sorte d'hôtel de Rambouillet, consacré aux madrigaux de la politique.

Il disait en commençant :

« Lorsque des citoyens paisibles, parmi lesquels je m'ho-
» nore d'être nommé, se réunissaient sous les auspices de la
» confiance et de l'amitié, et par des entretiens où régnaient
» la modération, la décence et la bonne foi, cherchaient à
» s'éclairer sur des questions que la Charte a livrées à la
» méditation de tous les Français, lorsqu'ils voyaient des

» membres de Cour souveraine, des députés, des pairs de
» France s'empresser à ces réunions, l'autorité leur applaudir,
» des ministres reproduire leurs principes à la tribune lé-
» gislative. Lorsque d'autres réunions, moins ostensibles et
» peut-être moins innocentes se propageaient pourtant sans
» obstacle, autorisées par le silence du pouvoir, certes, les
» citoyens étaient loin d'imaginer que leurs conférences fus-
» sent illégales, et qu'en venant s'instruire dans le salon
» d'un ami, ils se rendissent les complices d'un délit contre
» la paix publique. »

Ainsi, de M. Berville, dans toutes les causes, il ne sera jamais ni plus ardent, ni plus pressé; rien ne pourra déranger la symétrie de sa phrase, et c'est à cause de cela, peut-être, qu'il était plus propre qu'aucun autre à une tâche qu'il aimait; on n'avait rien à craindre de ses entraînements; on avait tout à espérer de son art et de sa facilité.

Vous le trouverez le même dans le procès des *Lettres normandes*, pamphlet périodique du temps qui avait pour auteur M. Léon Thiessé, ancien préfet du gouvernement de 1830, fils d'un des hommes les plus honorables de la révolution, qui fut compris dans l'élimination du tribunat, pour être resté fidèle avec fermeté, dans les jours d'épreuve, à des principes qu'il avait défendus avec sagesse dans les jours de triomphe. L'avocat avait devant lui une de ces thèses dont s'emparent avec joie les passions violentes, qui sont pleines de périls, qu'il vaudrait mieux laisser dormir dans le silence et qu'on ne peut s'empêcher de vider une fois qu'on y a touché. De quel droit la Restauration, en consacrant par un anniversaire funèbre, le 21 janvier 1793, a-t-elle imposé un deuil officiel à la France? Telle est la question que l'écrivain non plus que l'avocat n'ose regarder en face, et qui appartient à l'histoire plus encore qu'aux révolutions. Aussi, M. Berville esquise-t-il les fins de non-recevoir afin d'arriver au fond du procès.

« Et ne craignez point, ombre auguste et touchante, qu'ici
» je veuille arrêter les pleurs qu'attendent vos royales infor-

» tunes ! Quel cœur assez insensible pourrait en refuser à vos
» vertus, à vos malheurs ? Quel est l'ami de l'humanité,
» quel est l'ami de la liberté (ces deux titres sont insépara-
» bles) qui n'ait gémi sur la tombe du monarque dont l'hu-
» manité et la liberté ont tant de fois éprouvé les bienfaits ;
» qui supprima les corvées, abolit la servitude, proscrivit la
» torture, qui, réunissant les états généraux, rendit un organe
» à l'opinion publique, depuis trois siècles condamnée au
» silence. Quel Français ne serait pénétré de douleur au récit
» de vos revers ? *Quis, talia fando, temperet a lacrymis ?* »

J'ai voulu citer quelques passages du discours de M. Berville, qui donnent bien l'idée de la manière de l'avocat, aussi bien que du goût du temps. On en était encore à l'apostrophe et à la prosopopée :

« Eh ! n'avons-nous pas assez souffert de nos discordes
» civiles ? disait l'orateur en finissant ; n'avons-nous pas assez
» gémi ? Nos discussions n'ont-elles pas porté des fruits
» assez amers ? Lorsque César arriva sur les bords du Rubi-
» con, la patrie désolée, suppliante, le sein déchiré, les yeux
» pleins de larmes, apparut à ses regards, implorant la
» pitié de celui qui l'allait frapper. Que ne peut-elle ainsi
» vous apparaître, vous dont les passions imprudentes attisent
» chaque jour le foyer de nos divisions intestines ! A défaut
» de sa voix, écoutez du moins la voix de ces augustes vic-
» times dont nous pleurons la destinée. Louis XVI, conduit
» à l'échafaud, lève les yeux au ciel et pardonne. Atteint du
» fer homicide, son neveu, couvert déjà des ombres de la
» mort, ranime un instant sa voix défaillante et demande
» grâce pour son assassin... Il pardonne au coupable...
» pardonnez à la France innocente... »

M. Berville avait raison, et la mort de Louis XVI que rien ne justifiait dans le fait, que rien ne légitimait dans le droit ; violence pour laquelle des hommes ou faibles ou emportés, préludaient à toutes les violences, a été pour la France un irréparable malheur ? — Mais était-ce bien là le véritable et dernier mot du procès ?

Parmi tous les faits accomplis, les révolutions sont peut-être ceux qui s'imposent le plus à la soumission de tous, non pas tant à cause du bien qu'elles ont fait, que pour les ruines qu'elles ont entassées et les désastres qui en sont nés. Qu'on y touche, et le sol tremble. La société construite avec des matériaux nouveaux, se sent menacée jusque dans ses fondements. On ne demande pas aux dieux le prix de la liberté, une fois qu'il a été payé, si cher qu'il soit. Il n'est donné à personne de se prévaloir, en pareille matière, d'une susceptibilité inflexible, et notre siècle a été témoin d'incroyables accommodements. Que M. Berville ne rappelait-il qu'on avait vu Louis XIV mettre sa main, par celle de son ambassadeur, M. de Neuville, dans la main de Cromwell, teinte encore du sang de Charles Ier, gendre de son aïeul Henri IV? Qui osera se vanter d'être plus royaliste que Louis XIV?

Tous les temps ne sont pas bons pour toutes les vérités ; l'histoire elle-même désarme devant les grandes infortunes. On comprend les ménagements de M. Berville, quand on pense qu'il parlait au mois de mars 1820, c'est-à-dire le lendemain du jour où le poignard de Louvel venait de jeter l'effroi dans les âmes.

On se rappelle la mode des mémoires apocryphes, objet d'un engouement futile, où les personnages et les événements étaient travestis, et qui n'ont pas peu contribué à pervertir l'esprit public et à répandre dans les masses trop de notions et d'idées fausses. Un jeune écrivain avait publié, dans les commencements de l'année 1830, sous le nom de Levasseur, conventionnel obscur, membre de la Montagne, mort pauvre, proscrit et oublié avec les passions de la jeunesse, qui restent quelquefois dans des esprits honnêtes, mais étroits, solitaires entêtés, incapables de s'ouvrir à l'expérience et à la raison, des mémoires écrits avec l'ardeur de la jeunesse et l'audace du fanatique. Des écrivains distingués voués à la cause de la Révolution avaient déjà tenté de ramener l'opinion, habituée, depuis trente-cinq ans, à condamner les mêmes noms, mais c'était la première fois qu'on faisait violence au sentiment

public, si on peut parler de la sorte, avec cette naïveté audacieuse. Nous n'étions pas faits encore à cette poétique de la terreur, devenue depuis un lieu commun, dans laquelle des rhéteurs ont prétendu enseigner à la France, du haut de leur infaillibilité, l'art de faire des révolutions. Pour la première fois, la France voyait se dresser, devant elle, des fantômes couverts de linceuls ensanglantés, qu'elle croyait ensevelis pour toujours dans la fosse commune de thermidor et de prairial.

Le moment était venu, les esprits étaient prêts pour de pareilles controverses ; l'air était chargé d'orage, les partis n'avaient rien à ménager. Les morts fameux qui, plus sages que leurs apologistes, avaient condamné leur mémoire à l'oubli, s'étonnaient dans leurs tombeaux d'une justification à laquelle ils n'auraient pas osé prétendre.

M. Achille Roche, auteur de ces mémoires, fut poursuivi et défendu par M. Berville, qu'on ne reconnaît pas dans ce procès. Il est tout à la fois hardi et sage ; hardi, parce que les temps étaient venus de parler hardiment ; et sage, parce qu'il était impossible que M. Berville fût autrement. Il y a même dans ce plaidoyer des mouvements oratoires d'une beauté vraie et simple qui ne perdent rien dans sa bouche, pour être traduits de Démosthène.

L'organe du ministère public avait laissé échapper d'imprudentes paroles sur l'invasion.

M. Berville lui répond :

« C'est au milieu de nos campagnes où s'étendit le ravage ;
» c'est sur les tombeaux de nos soldats, tombés en combat-
» tant pour la patrie, qu'on vient présenter l'invasion pres-
» que comme un bienfait... Ils étaient donc criminels, ces
» généreux citoyens qui se précipitaient sur la frontière, en
» défendant le fléau de l'anarchie contre le fléau de l'inva-
» sion ; mais non, Français, non, non, vous n'avez pas failli
» en repoussant l'étranger, j'en jure par les mânes de ceux
» qui sont morts aux plaines de Jemmapes et de Fleurus. »

Que si on veut mesurer le chemin que les esprits ont fait,

il faut voir avec quelle hardiesse un avocat du caractère de M. Berville s'exprime sur certains événements de l'histoire contemporaine :

« Vous ne voulez pas, s'écrie-t-il, qu'un montagnard ap-
» pelle *sainte* la cause qu'il a défendue. Oubliez-vous que
» cette cause était celle de l'indépendance nationale ? »

M. Berville n'a pas toujours été aussi hardi ; il était courageux cependant, mais il aimait à fermer la main pleine de vérités et à ne pas tout dire ; pour qu'il en fût autrement, il fallait qu'il y fût contraint par la cause et par le temps.

Il aimait les ménagements dans lesquels il excellait ; s'il eût tout dit, son art n'eût plus été qu'un art inutile.

Le 28 janvier 1828, il plaidait devant la Cour royale de Paris, pour un écrivain qui a eu un jour d'éclat, qui est mort de notre temps aux environs de Paris, pauvre, vieux, oublié, résigné, obstiné, dans la solitude de sa misère et de sa pensée ; pour M. de Sénancourt, auteur d'*Obermann*, qui avait publié pour un libraire du temps un « *Résumé des traditions religieuses* » dans lequel Jésus-Christ était qualifié tantôt de *jeune sage*, tantôt de « *respectable moraliste.* »

Redoutable thèse que celle-là, qui agite les consciences, qui émeut les passions, qui n'éclaire personne et qui ne sert pas à la vérité ! Il se passera du temps encore avant qu'on sache si les yeux de l'homme permettent qu'on déchire sans les blesser tous les voiles. Le sage y met plus de ménagement, il n'inquiète pas par d'inutiles et bruyantes révélations tant d'âmes assez heureuses pour que la foi leur soit nécessaire et qui demandent, avant tout, à être soutenues et consolées.

Poursuivi à raison de cette publication, M. de Sénancourt avait été condamné par le tribunal correctionnel de la Seine, pour délit d'outrage à la morale publique et religieuse, à la peine de neuf mois d'emprisonnement.

« Attendu, disaient les juges, que l'ouvrage intitulé *Résumé*
» contient, dans son ensemble, les outrages de la nature la
» plus grave à la religion de l'État et aux autres cultes chré-
» tiens légalement reconnus en France ; que les outrages

» consistent principalement à nier la révélation des vérités du
» christianisme, à nier également de la manière la plus for-
» melle la divinité de Jésus-Christ en le qualifiant tantôt de
» *jeune sage*, tantôt de *respectable moraliste*, auquel, après sa
» mort, en a prêté les attributs d'une personne allégorique. »

M. de Sénancourt avait interjeté appel ; M. Berville le défendait, il faut voir avec quelle mesure et quelle sobriété extrême! La question est une de celles auxquelles il ne faut pas toucher de trop près ; il l'indique plutôt qu'il ne la plaide :

« Deux systèmes opposés, dit-il, ont régné tour à tour sur
» le monde, ont régi tour à tour les opinions humaines. L'un
» a pour fondement l'autorité, l'autre la liberté..... Voici les
» conséquences du système de l'autorité : l'inquisition, la
» Bastille, la Saint-Barthélemy, les dragonnades, la cen-
» sure. C'est lui qui, dans Athènes, présente la ciguë à So-
» crate, coupable d'avoir enseigné l'unité de Dieu, qui, dans
» Rome encore païenne, livre aux bêtes féroces les premiers
» confesseurs du christianisme ; qui, dans Florence catho-
» lique, met aux fers Galilée pour avoir deviné les lois de la
» nature et l'ordre de l'univers.

» Il est un autre système, enfant des lumières et de la
» saine philosophie, qui rejette toute contrainte en matière
» d'opinions ; là le pouvoir, ministre de tolérance et de paix,
» ne descend point de son auguste sphère pour se mêler aux
» disputes humaines. Il se borne à les contenir dans de justes
» limites, il ne les juge point, il les modère ; il protége l'opi-
» nion paisible, il réprime l'opinion turbulente. Content de
» maintenir le calme dans la société, il laisse à la vérité le
» soin de prévaloir par elle-même. Va, semble-t-il lui dire,
» va, fille du ciel, la force n'est point en moi ; elle est en toi-
» même ; parais et tu triompheras. Tu n'as pas besoin de
» secours humains pour fonder ton empire. »

Il disait en terminant :

« Naguère un de nos confrères et dont la piété vous est
» connue, me disait en parlant de ce procès : Si la sentence
» est maintenue, je ne donne pas trois ans pour voir s'établir

» l'inquisition en France. Il disait vrai, le jugement que j'at-
» taque n'est qu'un jugement d'inquisition. Messieurs, nos
» parlements dont vous tenez ici la place ont jadis repoussé
» l'établissement de l'inquisition dans notre patrie ; héritiers
» de leur pouvoir, vous ne répudierez pas l'héritage de leur
» sagesse. »

Il faut convenir que les parlements et l'inquisition n'avaient rien à voir dans cette affaire. C'est ainsi qu'on parlait en 1828; tous les moyens étaient bons pour se défendre ou pour attaquer ; les parlements étaient à la mode ; quant à l'inquisition, il ne faudrait pas y regarder de trop près. Resterait à savoir le rôle que plus d'un parlement y a joué ; en ce qui touche les choses de la conscience, en général, les exemples qu'ont donnés les parlements ne sont pas à citer. L'histoire, qui a respecté leur souvenir, n'a jamais mis la tolérance au rang de leurs vertus.

M. de Sénancourt et le libraire furent acquittés, ils devaient l'être. Il y a des faits qui ont d'autres juges que les tribunaux.

M. Berville a réussi à gagner le public et à charmer les juges dans toutes les causes qu'il a plaidées, et il n'a été, grâce à son tact, à son art de bien dire, au-dessous d'aucune d'elles.

Une fois cependant son habileté fut mise à une assez difficile épreuve; son talent subit une sorte d'éclipse, ce qui arrive aux talents les plus brillants, ce qui n'arrive même qu'à eux. Il défendait un homme qu'on a trop vanté, qu'on ne vante plus assez, qui n'était pas, sans doute, le plus grand écrivain de son temps, comme on l'a quelquefois dit, mais qui n'en restera pas moins un des plus rares artistes en style que la langue française ait comptés en aucun temps. Je me sers d'un mot dont on abuse parce que nul ne peindrait aussi bien l'homme dont il est ici question. A l'écrivain il faut l'ampleur, la pensée, la passion qui lui ont manqué. Au fond, la vraie passion, la seule peut-être qu'ait eue Paul-Louis Courier, a été la passion littéraire. Otez-lui quelques accès de misanthropie, de mauvaise humeur, de susceptibi-

lité maladive, de délicatesse exquise, cherchez ce qui l'a ému ; de là son admiration pour les grandes époques de la littérature, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes, après lesquelles, pour lui, il n'y a plus rien. Ce vigneron révolutionnaire, ce canonnier indiscipliné en est resté au siècle de Louis XIV, tout en regrettant la naïveté, la liberté du seizième siècle : qu'on ne lui parle pas de ce qui s'est écrit depuis cinquante années, il n'en sait mot.

« Surtout, écrivait-il à M. Boissonade, gardez-vous de » croire que quelqu'un ait écrit en français depuis le règne de » Louis XIV. La moindre femmelette de ce temps-là écrivait » mieux que les J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, con- » temporains et postérieurs. Ceux-ci sont tous des ânes bâtés, » *sous le rapport de la langue*; pour user d'une de leurs phrases, » vous ne devez pas seulement savoir qu'ils aient existé. »

Quel dédain ! Quel est celui, parmi les adorateurs du passé, qui a parlé de la sorte? S'agit-il de lettres, il y a du dévot dans Courier. Il est amer, exclusif, intolérant comme les dévots le sont quelquefois, quand ils ne font pas à la raison, à la bienveillance, la place qui leur revient. Or, les mots expriment les choses ; on est bien près de s'entendre quand on parle la même langue.

Après la passion des lettres, bien fin et bien heureux qui en trouverait une autre dans Paul-Louis ! Les transports de 1789, qui ont ému, qui émeuvent encore les générations, lui ont à peine porté au cerveau. Qu'on cherche trace en ses écrits, si on peut, des questions économiques, sociales, *humanitaires*, ainsi qu'on dit. Quant à l'Empire, il ne l'a pas haï ! il l'a plutôt raillé comme il raillait, c'est-à-dire avec une amertume particulière qui en a fait quelquefois un terrible railleur ; il fait bon marché des orateurs et des journalistes qui font trop de bruit, qui parlent et qui écrivent dans une langue à laquelle il ne peut s'habituer. Ce qu'il ne pardonne pas à l'Empire, c'est son défaut de goût. Il lui en veut de cette majesté artificielle dans laquelle se plaisait celui qui pouvait si bien s'en passer. Son héros à lui, c'était César, grec plutôt que

romain pour le génie et pour la langue, artiste, orateur, écrivain, et qui n'était pas seulement un gagneur de bataille, qui aurait été digne, ce qui valait bien mieux pour Courier, d'être compatriote et contemporain de Périclès.

On ne voit pas non plus qu'il ait boudé la Restauration ; nos désastres suprêmes ne lui arrachent pas un cri. Il n'a pas un mot pour Waterloo, pas un souvenir pour ses anciens compagnons.

C'était l'époque où il racontait, non sans quelque satisfaction, les succès qu'il obtenait dans la bonne compagnie de la Touraine et chez M. le marquis d'Autichamp, dont il aimait à redire les mots aimables.

Ce n'est pas ainsi qu'on se figure d'ordinaire le terrible Paul-Louis. Le fait est qu'il n'a commencé à s'apercevoir que la France pouvait fort bien être blessée que lorsqu'il s'est senti blessé lui-même, jusque-là il n'avait pas mal pris la chose. Son maire l'a jeté hors de lui ; il n'a fallu rien moins qu'une telle dispute pour lui mettre la plume à la main. De là, malgré l'art de l'écrivain, ce qu'il y a de petit dans ses œuvres et qui nous frappe davantage à mesure que nous nous éloignons davantage de l'époque où elles ont été écrites.

Les générations nouvelles qui, en fait d'art, se contentent à meilleur marché que le faisait Courier, que n'émeuvent plus beaucoup la souscription de Chambord, les doléances du garde Bonneau, les refus de danser, pour lesquelles, en fait de style, il n'y a rien d'assez nouveau, en fait d'idées, rien d'assez hardi, commencent à s'étonner de la réputation qu'on a faite au vigneron de la Charonnière, qui se nourrissait de Platon et de Lucien, et qui tâchait tout bonnement d'écrire comme écrivaient Rabelais et Pascal. Celui-ci, s'il vivait, s'en étonnerait moins; il avait dédaigné les masses, les masses l'ignorent, à chacun sa part. A celles-ci, il faut autre chose que l'art sévère et savant de l'homme pour lequel il n'y avait rien de trop simple et de trop délicat dans l'expression, et qui a fait de lui, au milieu des langues modernes, un des derniers grecs. On dirait qu'il avait choisi à dessein des sujets de

peu d'importance afin de laisser à son art tout son prix, comme auraient fait les anciens, ses modèles et ses maîtres. Nul n'était plus difficile à satisfaire; les délicats sont malheureux. Il avait horreur du gros style et des idées convenues qui sont adoptées comme de la menue monnaie dans le commerce des intelligences.

L'avocat et le client n'avaient rien de commun, ni pour le fond, ni pour la forme.

Au fond, sans qu'il y parût, il y avait plus de passion peut-être dans M. Berville que dans Courier.

Le premier était attaché à la Révolution par plus de liens; il en avait mieux sucé le lait, il en avait adopté davantage les souvenirs, les émotions, les sentiments, les préjugés; il lui devait déjà une partie de sa renommée, il en attendait plus encore. Il vivait dans un monde où les esprits, toujours en fermentation, étaient plus ardents, plus agités, plus crédules; avec cela, chez lui plus de douceur, plus de bienveillance, plus de justice; il n'a ni l'humeur, ni l'amertume, ni la moquerie de son client. Celui-ci, doué d'un esprit exquis plutôt qu'élevé, avait le malheur de peu aimer les hommes; il en admirait trop quelques-uns afin de pouvoir mieux rire des autres.

Pour la forme c'était bien autre chose : Courrier est tout ancien; il est curieux de connaître ses secrets; après les Grecs il lui faut les écrivains de la vieille langue. C'est à peine s'il pardonne au dix-septième siècle sa froide et irréprochable correction.

M. Berville, au contraire, date de la fin du dix-huitième siècle, Ce sont les mêmes idées vagues et généreuses, c'est la même parole facile, un peu banale et effacée. Ainsi l'avocat et le client ne pensaient pas de même et ne parlaient pas de même; le moyen de s'entendre. Il n'y avait qu'un avocat au barreau qui aurait pu convenir à Courier, c'aurait été M. Dupin, si deux hommes pareils avaient pu se décider un instant à être du même avis. Chez l'un et chez l'autre même amour du vieux, même originalité, même sentiment personnel, même crainte des partis, même langue simple et vive, avec plus de

naturel chez l'orateur, plus de science chez le vigneron.

Quant à M. Berville, il s'est mépris au sens de l'œuvre qu'il avait à défendre, peu s'en faut qu'il n'ait vu dans le « *simple discours* » impitoyable satire où la royauté est flagellée; où les cadavres de François Ier, d'Henri IV, de Louis XIV sont traînés sur la claie, où la société française est livrée au mépris, « cagoterie, chevalerie, qu'êtes-vous devenues? » une sorte de parabole évangélique comme celles que soupirait Massillon pour rassurer l'innocence et distraire les ennuis d'un enfant roi, qui devait s'ennuyer toute sa vie.

Paul-Louis a dû plus d'une fois hocher la tête en entendant parler son avocat. Ce Grec déguisé en Scythe cherchait sans la trouver, dans la bouche de M. Berville, sa moquerie imitée par lui de première main, des maîtres, que d'autres avec moins d'art essaieront vainement d'imiter après lui. Il a dû regretter sous les ornements dont elle était recouverte la savante nudité du *simple discours* qui lui avait coûté tant d'efforts.

On sent qu'il n'a pas été tout à fait défendu comme il aurait voulu l'être, et qu'il lui aurait fallu quelque chose de plus ancien :

« Ainsi parla M. Berville avec beaucoup de facilité, de » netteté dans l'expression et de force parfois. A ce discours, » Paul-Louis voulait ajouter quelques mots, mais ses amis » l'en empêchèrent. »

Il ne fallait pas plus de mots que cela à l'homme qui savait si bien se servir des mots pour exprimer ce qu'il voulait dire.

On voudrait savoir, cependant, s'il en a pensé et s'il en a dit davantage.

Sa correspondance qui a été recueillie, et dont la plus grande partie n'en valait pas beaucoup la peine, n'apprend rien de plus à ce sujet; le 10 juin 1821, il écrivait à sa femme :

« J'ai pris un avocat que tu connais peu-être, il se nomme

» Berville, il venait chez ta mère autrefois, c'est un jeune
» homme de beaucoup d'esprit et fort aimable. »

Au mois d'août 1821, à la même :

« J'ai fait hier un dîner d'avocats où je me suis assez diverti,
» chez Berville, à la campagne, aux carrières de Charenton.
» On a beaucoup parlé de moi et de mon affaire, je te conte-
» rai tout cela; on croit généralement qu'ils n'oseront pas
» me condamner. Il y a des circonstances favorables que je
» ne puis t'écrire. On est fort curieux de savoir comment
» je me tirerai de ma harangue. Les avocats croient et espè-
» rent que je ne réussirai pas, je suis à peu près sûr du con-
» traire si je me décide à parler, mais peut-être jugerai-je
» plus à propos de me taire. »

Et, en effet, il se tut. Il est jugé, condamné; ensuite plus rien sur ses juges, sur son avocat. On aurait voulu avoir l'humeur d'un pareil homme prise à la source, s'il est possible, et non transportée, adoucie dans le style dont il est le maître. Avant tout le style est son affaire : il faut que tout porte son cachet; la moindre œuvre sortie de sa main le prouve.

Aussi le soin qu'il y met est extrême ; il a bientôt fait d'oublier tout le reste : il s'occupait alors du pamphlet fameux où M. l'avocat général de Broé, allait être traité avec une injurieuse sévérité.

« Mon Jean de Br... paraît demain ; une foi paru, quelle
» joie !

» Ma brochure a un succès fou, écrit-il, quelques person-
» nes voudraient que je fusse député, je serais fort fâché que
» cela réussît, cela ne me convient pas du tout ; au reste, il y
» peu d'apparence, car je crois que je ne conviens à aucun
» parti. »

Il avait raison, et il y avait pour cela plus d'un motif : le premier de tous et le meilleur, c'est qu'en réalité, il n'était d'aucun parti. Jamais homme ne fut plus spirituel, plus personnel, moins disposé à être entraîné. Nul lien n'a pu le retenir, nulle émotion n'a pu le toucher, nulle discipline n'a pu le soumettre, pas même la discipline des camps ; avec cela

on ne convient à aucun parti. Quelques esprits difficiles et délicats continuent à vous goûter. Quant au public, de telles délicatesses ne lui vont pas, il admire sur parole, il vous ignore d'abord, et il a bientôt fait de vous oublier.

La réputation littéraire de M. Berville, qui avait peut-être servi à fixer, en sa faveur, le choix de Courrier, a nui au premier plus qu'elle ne lui a servi. Mieux aurait valu un avocat qui n'eût été qu'avocat! il y avait trop loin de l'élégance apprise dans les salons et dans les académies, que la moindre hardiesse faisait rougir, à cette science du langage qui a fait de Courier, à force de précision, de sévérité, de délicatesse, un écrivain presque original.

La révolution de 1830 qui avait fait de M. Berville un premier avocat général sans qu'il l'eût désiré, n'avait pu parvenir à changer ses goûts, ses habitudes, son langage; quelque temps après il était nommé député. Un tel fardeau n'était pas trop lourd pour lui, il était homme à le porter. Mais il avait un épicuréisme honnête et doux, un désir de plaire qui s'accommodaient assez mal de l'austérité de tels devoirs et qui lui faisaient chercher le repos au milieu du bruit. De là, ce qu'il y a eu d'effacé dans le rôle qu'il a rempli pendant plus de dix-huit années. On n'est pas précisément avocat général pour avoir toutes ses aises, la société veut qu'on se donne plus de mal pour la servir.

L'amour des lettres a tenu une si grande place dans la vie de M. Berville, qu'il serait malaisé de n'en pas dire un mot.

Avocat, député, magistrat, homme privé, il n'a pas cessé de les aimer avec un entêtement aimable et une coquetterie qui a son charme, mais qui a ses inconvénients. L'esprit y perd le naturel et la simplicité.

Il faisait des vers, où il y avait du talent et même plus de talent qu'on n'aurait pu en attendre vu la qualité de l'auteur; qui auraient été bons pour tout le monde, qui étaient excellents pour des vers de premier avocat général, que l'auteur préférait peut-être à des œuvres plus sérieuses et plus méritoires, par une faiblesse ordinaire à tous les magistrats qui ont fait des

vers, depuis le chancelier L'Hôpital jusqu'au chancelier d'Aguesseau ; qu'il aimait à lire à demi-voix, qu'on répétait à demi-voix ; que ses amis admiraient, qu'ils admiraient même trop, s'il faut en croire un homme qui était aussi son ami, et qui devait s'y connaître presque aussi bien que tous les autres.

Béranger alors retiré à Fontainebleau lui écrivait au sujet de vers que M. Berville lui avait envoyés, et d'une conversation qu'il avait eue avec M. Michaux, alors procureur du roi à Fontainebleau, depuis juge à Paris, homme aimable, bon, spirituel; magistrat comme M. Berville, qui, comme M. Berville, aimait les vers et en faisait.

« Seulement, je trouve que M. Michaux estime un peu » trop les faiseurs de vers. Nous avons parlé de votre char- » mante épître sur la rime. J'en faisais l'éloge qu'elle mérite, » et j'exprimais mon étonnement de trouver en vous cette » perfection du métier qui semble ne devoir appartenir qu'aux » gens de la balle. Mais ne voilà-t-il pas M. Michaux qui » s'avise de dire que ce morceau excellent lui donnait encore » une plus haute idée de vous. Ah! par ma foi, j'ai trouvé » cela trop fort, moi qui avais sous la main vos plaidoyers, » et qui attache plus de prix à la pensée qu'à la rime. Si je » l'avais plus connu, je crois que je me serais fâché. Mais, je » vous le dénonce : traduisez-le à votre tribunal, et appre- » nez-lui à tenir plus de compte des richesses d'une brillante » élocution, et des ressources d'une raison haute et forte. »

M. Berville a trop écrit pour les réunions qu'il aimait, où il était aimé ; où son caractère, sa grâce, sa façon de lire, lui assuraient d'avance sans son talent, un succès trop facile. Doué d'une rare facilité, il n'a pas su assez s'en défendre.

On n'improvise pas les succès des lettres, quand on ne demande à celles-ci que les nobles satisfactions de l'esprit, et quand on n'ambitionne que les suffrages des gens de goût.

Elles veulent plus de patience, de recueillement.

Sous ce rapport, M. Berville est bien resté l'homme du siècle qui l'a vu naître, de ce siècle amoureux de tous les plaisirs, et surtout des plaisirs de l'esprit, qui a remué trop

d'idées pour n'avoir pas mêlé beaucoup de vérités à beaucoup d'erreurs, et qui se plaisait a unir dans la même personne tous les contrastes.

M. Berville est même plus vieux que cela, sans qu'il s'en doute. Il y a en lui malgré son bon sens et sa raison, une gravité un peu frivole qui rappellerait quelques-uns des personnages du seizième siècle. Quand on a lu les petits vers qu'il a répandus d'une main trop prodigue sur beaucoup de sujets, on songe malgré soi aux magistrats des grands jours de Poitiers, auxquels la puce de Mlle Desroches a inspiré de savants madrigaux.

M. Berville a écrit pour l'Académie de Caen, sur Voltaire et sur Rousseau, des notices sensées, impartiales, mais superficielles. La notice sur Rousseau se termine ainsi :

« Voltaire nous représente l'Apollon pythien, perçant de » ses traits les monstres nés de la fange ; Rousseau nous » apparaît comme un autre Prométhée animant l'argile gros- » sière avec la flamme apportée du ciel. »

Je ne sais pas ce qu'aurait dit Rousseau ; mais je me tiens pour certain que Voltaire aurait été un peu étonné de se voir comparé à l'Apollon pythien.

En général, M. Berville n'enfonce pas assez ; il écrit comme il parle, à fleur de sujets ; de là sa grâce un peu timide, il faut déchirer la terre pour qu'elle produise. Chose singulière ! les lettres ont été pour beaucoup dans la douce gloire de M. Berville, et avec cela, elles n'ont pas laissé que de lui faire du tort ; elles ont caché, dans l'avocat et le magistrat, des qualités auxquelles on n'a peut-être pas rendu la justice qui leur était due et qu'il n'aurait dépendu que de lui de rendre plus utiles et plus fécondes ; il a perdu à une alliance que n'admettent plus nos mœurs, plus exclusives et plus positives que celles d'autrefois.

Les professions sérieuses sont devenues jalouses ; peut-être ont-elles raison? il faut nous défier des vocations qui ne brillent devant nous que pour nous égarer. Les temps d'ailleurs se prêtent mal aux superfluités ; nous sommes les es-

claves des vanités du siècle et de nos propres vanités. Trop de soucis dévorent notre vie pour que nous puissions la partager. Heureux nos pères, qui, grâce à leur modestie, s'appartenaient tout entiers et doublaient leur existence par l'emploi qu'ils savaient en faire.

Quant à nous, aimons les lettres dans le secret, puisque telle est notre destinée; qu'elles servent à charmer notre jeunesse, à consoler nos dernières années, à en adoucir les inévitables amertumes, à nous sauver des basses ambitions et des repentirs intéressés.

Aussi bien, le lieu serait mal choisi pour dire du mal des lettres et du culte que leur ont conservé quelques belles âmes, quand on pense que M. Berville, qui les a peut-être trop aimées, n'a pas eu à s'en repentir puisqu'il leur a dû sa renommée, et ce qui vaut mieux, son bonheur, la sagesse constante de ses opinions et la dignité tranquille de sa vie.

M. BARTHE.

M. Barthe avait trente-cinq ans lorsqu'il entrait, pour n'en plus sortir, dans les grands emplois du gouvernement et de la magistrature; il quittait le barreau déjà célèbre, et ayant mérité de l'être quand d'autres commencent à s'y faire connaître; il atteignait le faîte lorsque la plupart gravissent à peine les premiers degrés.

Depuis on n'a plus connu de lui que le ministre, le pair, le sénateur, l'homme public. le magistrat : l'avocat avait disparu. Je n'imagine pas que, dans aucun des discours qu'il ait prononcés, à aucune époque de sa vie, on trouverait une allusion, même indirecte, à une profession qui avait été sa force, à laquelle il avait dû sa fortune.

Nul peut-être ne paraît avoir oublié davantage les épreuves de sa vie passée, tant son silence est obstiné et absolu. Ce n'était pas vanité, c'était effet d'un tempérament qui s'ignorait et qui s'était fait vite au régime des fonctions publiques.

Il y a dans celles-ci une mollesse, une sécurité, une importance extérieure auxquelles s'était tout de suite accoutumée sa nature indolente et impétueuse. Son feu était jeté; il ne lui restait plus rien à dire Aussitôt qu'il eut goûté du repos, il ne voulut plus du bruit; il offrit le spectacle d'un homme accoutumé aux applaudissements de la foule, aux

vivacités et aux adulations des partis, et que la fortune a tout d'un coup assoupli et calmé.

Ceux que la fortune a bien traités, mais qu'elle a enchaînés n'ont pu s'empêcher souvent de regretter les douceurs et jusqu'aux amertumes de la liberté. L'histoire est pleine de ces contradictions des âmes ambitieuses, qui consolent des disgrâces du sort, et dans lesquelles se retrouve la vanité de nos désirs et de nos succès. Il en a été ainsi particulièrement du barreau, comme l'attestent de nombreux exemples, soit qu'il y ait dans le barreau quelque chose de plus séduisant, soit qu'il nous reste cher à cause de la jeunesse dont il est pour nous un souvenir, soit que ses devoirs aient des dédommagements plus doux, soit que l'homme s'y fasse mieux voir : le fait est que, si beaucoup l'ont quitté sans peine, nul n'y a songé sans regret. On doit en excepter, je l'ai dit, M. Barthe, chez lequel, en aucune circonstance, au milieu des ennuis et des vicissitudes de la politique, on n'a pu signaler rien de pareil. Il est peut-être le seul, parmi les personnages considérables sortis du barreau de notre temps, qui ait offert cette singularité; tous ou presque tous ont eu occasion de se souvenir qu'ils avaient été avocats, et ils en ont profité.

M. Ravez, ancien président de la Chambre des députés, premier président de la Cour de Bordeaux, chevalier des Ordres du roi, descendu noblement et volontairement de son siége, redevenait avocat et écrivait en cette qualité des consultations dont quelques-unes ont été des monuments, et qui toutes ont fait autorité.

L'orgueil de M. de Peyronnet, tombé de haut, n'avait pas cru trop se compromettre lorsqu'il allait redemander au barreau de Bordeaux un titre qui avait toujours eu quelque prix à ses yeux, et qu'il n'avait pas répudié aux jours de sa prospérité. Accusé, il s'en souvenait; condamné, il s'en souvenait mieux encore; redevenu libre, il avait voulu que la robe d'avocat servît de linceul à sa philosophie un peu fastueuse.

M. de Vatimesnil est mort avocat, après avoir été parmi

les avocats un des plus laborieux, des plus occupés et des plus savants.

M. Laîné ne parlait qu'en termes touchants de cette profession vers laquelle l'avaient toujours rappelé la fierté de son âme et la simplicité de ses goûts, et dont il n'avait pu oublier la tranquille indépendance au milieu des épreuves qui troublèrent si souvent ce cœur ardent.

M. de Martignac, qui fut tant de fois éloquent, ne fut jamais plus éloquent que lorsque rendu à son caractère, à son talent, à son penchant, redevenu avocat en un mot, il défendait M. de Polignac.

Ainsi il en a été des ministres de tous les régimes. Exclu un moment des fonctions publiques, M. Persil n'eut rien de plus pressé que de rentrer au barreau. Cette voix habituée à l'active industrie des affaires, ne pouvait rester muette. Elle s'essayait de nouveau aux audiences, au milieu de tant de voix jeunes, qui pouvaient apprendre en l'entendant, la netteté, la vigueur, la précision, lorsque rappelé au service du pouvoir, dans une occasion qu'il aurait pu mieux choisir, l'ancien garde des sceaux consentait à devenir conseiller d'État. Quant à M. Dupin, qui se donnait à ce moment-là même un congé assez court, comme procureur général, il ne trouvait d'autre moyen, pour consoler ses ennuis, qu'en se mêlant de loin, comme ancien bâtonnier, à des querelles qui animaient sa retraite, et dans lesquelles il s'était plu si longtemps.

Aujourd'hui, le barreau offre un spectacle qu'il n'a jamais offert, celui de ministres de tous les régimes, longtemps divisés, adversaires, ennemis peut-être ; ralliés à la même profession, réunis par les mêmes devoirs, les mêmes travaux, les mêmes éloignements ; qui depuis quinze ans ont appris à se connaître ; qui s'étonneraient de leurs haines, s'ils ne s'étonnaient pas davantage de leurs amitiés.

Il faut qu'il y ait dans le barreau un puissant attrait, puisqu'il y ramène, au milieu de tant de circonstances diverses, des hommes de toutes les opinions et de toutes les fortunes.

Cet attrait, M. Barthe ne paraît pas l'avoir connu. Une fois hors du barreau, il n'éprouve plus le besoin de bruit qui est comme une nécessité chez ceux qui ont eu affaire au public. Il y a en lui une circonspection et une gravité qui frappent. On aurait dit d'un de ces personnages d'autrefois, vivant à part, habitués à respirer loin de la foule, à l'esprit desquels il ne serait jamais venu de descendre au milieu d'elle.

Il a laissé au barreau le souvenir d'un talent inégal, mais éclatant et puissant. Si on voulait le peindre, il faudrait renoncer aux procédés ordinaires ; il n'y aurait pas lieu d'appliquer les règles qu'on apprend par le travail, la réflexion, l'expérience, à l'aide desquelles on devient éloquent si on peut, et qui servent enfin à étiqueter et à numéroter l'éloquence. Jamais talent ne fut plus spontané, plus naturel, plus personnel que celui de M. Barthe. Il n'avait pas fait la part assez belle à l'art et à l'étude. La parole coulait de sa bouche comme la lave du volcan, avec ses scories. Les moins difficiles auraient voulu quelque chose de plus correct et de mieux dégrossi. Aussi, il y avait de tout dans un pareil talent; de la langueur et de l'éclat; du feu et de la fumée; de l'ombre et de la lumière. Il ne brillait et n'éclatait que par intervalles. On aurait dit d'un noble marbre plein de veines et de richesses, qui s'allument comme des étincelles sous les rayons du soleil, et qui s'éteignent de même. Ainsi de sa parole. A cette parole on sentait qu'il manquait quelque chose pour devenir tout ce qu'elle pouvait être, et ce quelque chose, c'était le dernier effort de l'artiste qui, dans tous les genres, loin de gâter la nature, l'achève et la perfectionne. Or, ce dernier effort n'est jamais venu ; M. Barthe ne l'a pas essayé. Soit paresse, soit dédain, soit impuissance, soit que le temps ait manqué, il s'en est tenu aux dons d'une belle organisation, qui en ont fait un avocat rare et singulier, quoique incomplet et imparfait.

Pourtant il a mérité sa renommée; il s'y prenait comme il l'entendait; le fait est qu'il était éloquent, ce qui n'arrive pas souvent, même aux habiles. Il y a dans l'éloquence

une telle magie, qu'elle fait tout oublier. Il n'en a pas été de lui comme de quelques avocats irréprochables, auxquels on n'a pu jamais reprocher que leur froide et impuissante perfection. Il dominait ses défauts par ses qualités. Si l'ordre manquait, la netteté, la clarté, la correction, la science des détails, l'entente des affaires, l'art de l'exposition qui l'ont rendu plus d'une fois insuffisant et obscur ; en revanche, il avait le mouvement, le naturel, la sensibilité, le pathétique, quelque chose d'ému, de touchant, de sympathique, de grand et de simple à la fois, qui faisaient de lui pour certaines causes, un avocat incomparable. Telles sont celles, par exemple, où l'homme parlant à l'homme plus qu'au juge, de ses misères, de ses douleurs, de ses hontes, a, par cela même, moins besoin d'artifices.

Qui a parlé au jury avec plus de grandeur, de naturel, d'émotion, de puissance. Il n'y avait dans sa bouche rien d'exagéré, rien de factice, rien qui sentît le métier ; de grands traits, de la sensibilité, de la négligence, voilà sa parole.

Rien qu'à l'entendre on était remué ; sa voix, sa figure, son geste, son silence même, tout parlait; sa figure était puissante mais irrégulière; elle avait une expression singulière et quelquefois irrésistible, à laquelle ne nuisait pas son irrégularité même ; il avait une taille courte et ramassée qui annonçait la force, comme l'ont eue la plupart des grands orateurs, comme l'avait Mirabeau, par exemple. Sa voix, une des plus belles qu'on eût entendues, était sans art; on sentait qu'il ne devait qu'à la nature ce qu'il y avait en elle de grandeur, de puissance et d'harmonie ; elle avait le charme des voix du Midi, avec quelque chose de particulièrement grave, simple et naturel.

Sa facilité qui était sobre, n'avait ni assez d'art ni assez de grâce; elle était trop touffue, si on peut le dire ; l'air n'y pénétrait pas; pourtant elle avait de la noblesse et de l'accent; elle ne ressemblait en rien à ce parlage qui diminue les idées, à force de les réduire en petite monnaie.

Tout en reconnaissant ce qu'il y avait de senti et de vrai

dans la parole de M. Barthe, on ne pouvait nier qu'elle n'eût un mérite presque exclusivement physique ; il semblait qu'elle s'adressait aux sens plus qu'à la raison : elle était toute en dehors ; elle vous agaçait. On ne pouvait se défendre en l'entendant d'un ébranlement douloureux ; malgré ses qualités et ses succès, M. Barthe était l'avocat des nerfs et des yeux ; il se dégageait de lui comme un courant électrique auquel on ne pouvait se soustraire.

En dépit de soi, après avoir été ému par lui, on pensait à ce que dit Buffon de l'éloquence. Le grand peintre de la nature qui ne savait pas parler, peint l'art de la parole en homme qui ne l'aime pas, qui s'en défie, et qui ne craint même pas de le calomnier un peu.

De qui voulait parler Buffon, si ce n'est de M. Barthe, ou de ceux qui lui ont ressemblé dans tous les temps, lorsqu'il a dit : « Les hommes qui sentent vivement s'affectent de » même, le marquent fortement au dehors, et, par une im» pression purement mécanique, transmettent aux autres » leur enthousiasme et leurs affections. C'est le corps qui » parle au corps. Tous les mouvements, tous les signes, » concourent et servent également. »

Voilà M. Barthe : on peut s'en rapporter à ceux qui l'ont entendu ; il est peint comme M. de Buffon savait peindre.

Il y a eu des hommes richement doués, qui n'ont su que faire de leurs qualités, auxquels a manqué la puissance de réflexion, qui, si elle ne fait pas le talent, l'ennoblit, l'éclaire et le rend digne des suffrages des gens de goût.

Ce que dit Abélard de son maître, l'écolâtre Anselme de Laon, brillant esprit, auquel l'ordre faisait défaut, a été ingénieux et vrai dans tous les temps :

Cùm ignem accenderet domum suam fumo implebat non luce illustrabat. Arbor ejus, tota in foliis aspicientibus a longe conspicua videbatur, sed propinquantibus et diligentius intuentibus, infructuosa reperiebatur.

Devant de tels hommes on hésite. On craint ou de ne pas leur tenir assez de compte des qualités naturelles, qui sont,

après tout, les premières des qualités et qui ont fait d'eux des orateurs pleins d'émotion et d'imprévu; ou d'être trop indulgent pour des faiblesses qui déparent l'éclat des plus beaux dons, et qu'il leur eût été si facile de racheter par le travail.

Il y avait dans M. Barthe plus qu'il n'en fallait pour faire un remarquable avocat. Il suffisait de l'avoir entendu pour en demeurer convaincu. C'est ce qui fait que beaucoup se sont demandé s'il y avait en lui l'étoffe d'un avocat véritable, c'est-à-dire l'ordre, la suite, la science, l'exactitude, qui sont le fond du talent du barreau. Une telle impétuosité, une telle spontanéité, une telle éloquence, se seraient-elles assujetties jamais à cette discipline, à laquelle les esprits peuvent perdre comme gagner, et dont ils ne sauraient se passer. Cependant, pour les luttes journalières auxquelles les avocats sont destinés et condamnés, nulle part, moins qu'au barreau, la parole ne peut être un jeu de hasard; on peut espérer l'inspiration, il ne faut pas y compter : c'est là surtout que l'éloquence a besoin d'esprit de conduite, si on ne veut pas qu'elle s'affaisse et qu'elle tombe.

Le riche talent de M. Barthe se serait-il émondé. On n'oserait l'affirmer, tant il est malaisé parfois de comprimer le jet de certaines natures. Il faut reconnaître d'ailleurs que les dernières années par lui passées au barreau, avaient été signalées par plus de gravité, de mesure et d'habileté de métier, si on peut dire. On sentait l'homme qui y prenait goût, qui s'y faisait, et auquel il ne fallait plus qu'un pas pour qu'il rejoignît les plus avancés.

Il a quitté le barreau trop tôt pour que la question pût être entièrement résolue; peut-être son nom y a-t-il gagné? On ne s'est souvenu que de ses qualités; il n'a pas laissé à son éloquence le temps de vieillir. Il en aura été de lui comme des génies heureux dont la renommée demeure sous la protection éternelle de la jeunesse; qui n'ont livré au monde que leur fleur, et auxquels on sait gré des promesses qui nous avaient charmés et qu'ils n'auraient peut-être pas tenues.

M. Félix Barthe était né le 28 juillet 1795, à Narbonne, où son père était avoué. Il apprit avec lui la procédure qu'il savait très-bien, ce qu'on n'a jamais paru soupçonner, et dont il donna des leçons dans les premières années d'une jeunesse qui fut pauvre, honorable et laborieuse. Il fit son droit à Toulouse ; il vint à Paris vers les premières années de la Restauration. Il ne tarda pas à se faire une place au milieu de jeunes gens comme lui, ardents et impétueux. Tout y avait contribué : la passion, le talent, le caractère. Pour la passion, nul n'aurait pu lui en remontrer ; la sienne avait emprunté au soleil de son beau pays quelque chose de particulièrement vif et éclatant ; son caractère attirait par une bonhomie qui était loin d'être sans grâce. Son talent qu'on voyait de loin fut bien vite reconnu par des hommes dont l'âme s'ouvre vite à toutes les émotions, à tous les enthousiasmes ; qui, n'ayant été jusqu'alors mêlés à aucune jalousie, à aucune iniquité, à aucune intrigue, n'avaient rien de mieux à faire qu'à être justes. Il devint bientôt un des chefs de la jeunesse ; il fut en cette qualité recherché par les hommes puissants auxquels il faut des instruments ; qui, dans tous les temps, et surtout dans les temps de troubles, ne dédaignent pas de caresser la jeunesse, afin de mieux s'en servir.

C'était lui qui, au mois de juin 1819, conduisait le deuil de Lallemand, dont le nom, aujourd'hui oublié, rappelle un des événements funestes de la Restauration. C'était un jeune homme sage et modéré, appartenant à une honnête famille de marchands du quartier Montorgueil, qui étudiait en droit ; qui n'était point étranger aux opinions de son âge, de son temps, de sa classe ; qui s'était mêlé à des manifestations bruyantes, mais inoffensives ; qui avait trouvé la mort dans un de ces hasards funestes que n'expliquent que trop la rigueur de la discipline militaire et le désordre des troubles intérieurs. Un soldat qui était de garde aux Tuileries, devant lequel ne s'était pas dissipé le rassemblement dont Lallemand faisait partie, tua ce dernier d'un coup de fusil que l'intention n'avait pas dirigé. L'émotion de cet accident fut profonde ;

après ce que nous avons vu, nous pourrions nous en étonner. Mais alors on était désaccoutumé de pareils spectacles. Les populations, depuis plus de vingt années, s'étaient habituées au calme, à l'ombre d'un pouvoir fort; le sang imprudent versé dans les rues rappelait des souvenirs funèbres. On aurait voulu choisir la victime, afin d'exciter l'opinion, qu'on n'aurait pu mieux frapper : c'était la jeunesse, la science, l'industrie, qui se sentaient atteintes; les classes moyennes criaient vengeance; le peuple proprement dit, paraissait étranger à ces querelles.

Le gouvernement de la Restauration a eu cela de singulier que beaucoup de funérailles ont été pour lui des événements et quelques-unes même des dangers. Celles de Lallemand avaient un caractère auquel on n'aurait pas dû se méprendre. Une foule immense s'y pressait, composée d'hommes appartenant tous aux classes aisées que semblait animer un même sentiment, qui, s'il n'était pas encore ouvertement hostile, ne devait pas tarder à l'être.

Ces hommes avaient choisi M. Barthe pour être leur interprète auprès du tombeau entr'ouvert d'un jeune homme obscur, et que sa destinée semblait réserver à de moins bruyants regrets. Ce choix seul, en montrant l'espèce d'importance qu'avait prise un jeune avocat arrivé à peine de sa province, indique assez l'idée qu'on se faisait de son talent et de son audace. M. Barthe, en effet, parla avec sa véhémence, avec son éloquence naturelles, que les circonstances et le lieu ne favorisaient que trop. De plus, il avait vingt-quatre ans; rien n'avait encore refroidi ce premier feu de la jeunesse qui se fait encore sentir, même quand il est éteint, et qui n'échauffe que les âmes généreuses.

Ce jour-là M. Barthe avait appris ce qu'il valait par le choix dont il avait été l'objet, et par l'émotion qu'il avait produite; il prit possession de sa renommée. Ce n'est pas trop dire que d'ajouter que le garde des sceaux de 1830 date du mois de juin 1819.

A partir de ce moment, sa réputation marcha vite; on trouva

son nom partout, ou au moins dans les affaires que le public connaît ou qu'il veut connaître.

Dès l'année 1821, il se trouvait mêlé à plusieurs avocats, ses contemporains, dont plus d'un était déjà célèbre ou bien près de l'être, comme MM. Hennequin, Philippe Dupin, Chaix-d'Est-Ange, dans un procès jugé devant la Cour des pairs, et qui fut dirigé, avec une noble modération, par M. d'Ambray, chancelier.

Ce procès, dernière et menaçante manifestation de l'esprit exclusivement militaire, s'est appelé dans l'histoire du nom de la Conspiration du mois d'août 1820.

M. Barthe y défendait un courageux et imprudent soldat, le colonel Caron, qui fut acquitté cette fois, mais que le fanatisme des camps et des souvenirs militaires devait toujours enivrer; qui était destiné à être la victime de toutes les intrigues, la dupe de tous les piéges, et auquel la mort devait octroyer un bien court délai.

Ici on touche à des détails qui ont leur place dans la vie de M. Barthe, qui ont leur place surtout dans les procès qu'il a plaidés et sur lesquels il n'est plus besoin de se taire, puisqu'ils appartiennent désormais à l'histoire.

Les ennemis du gouvernement de juillet ont accusé M. Barthe avec une persistance et une violence qui ne sont pas démenties d'avoir, comme quelques-uns d'entre eux, trempé dans la charbonnerie.

J'entends encore un des hommes les plus engagés dans ces entreprises, lui jeter à la face cette accusation devant la Cour des pairs, et je vois l'impassibilité dédaigneuse avec laquelle M. Barthe l'accueillait. C'était à n'y pas croire. Le fait était vrai cependant. Un écrivain circonspect, bien informé, donne à cet égard des explications qui ont la certitude et la gravité que l'histoire n'a pas toujours [1]. Il affirme que lors de la formation de la charbonnerie, M. Barthe fit partie de la haute vente avec MM. de La Fayette, d'Argenson, de Corcelles, de

[1] *Histoire parlementaire* de M. Duvergier de Hauranne.

Schonen, Mérilhou, Kœchlin; il ajoute cependant qu'il se laissa faire, que son humeur indolente se prêtait assez mal à de telles menées et que c'est moins son bras qu'on voulait que son nom. Ce nom, en effet, avait déjà fait quelque bruit, il n'était pas sans influence sur la jeunesse qui est, dans tous les temps, la force des partis extrêmes et qui compte pour beaucoup l'éloquence, l'ardeur et l'audace.

On ne voit en effet M. Barthe participer activement à rien de ce qui fut fait ou tenté alors; il reste étranger à toutes les entreprises de ce genre, même à la conspiration de Béfort, qui ne fut pas le moins curieux épisode des sociétés secrètes, et par le but qu'on voulait atteindre et par les hommes de toutes les conditions et de toutes les opinions qui s'y trouvaient réunis. On y voyait beaucoup de ces hommes que la passion excite, que le danger séduit, que les aventures attirent.

Parmi eux était un étudiant nommé Guinand, fils d'un colonel de l'Empire, tué sur le champ de bataille, qui s'était fait remarquer parmi les plus ardents; M. Barthe le défendit devant la cour d'assises du Haut-Rhin, lorsque Guinand, ainsi que ses compagnons, eurent à rendre compte à la justice de leurs rêves plus encore que de leurs actions. L'opinion était pour eux. Il ne pouvait en être autrement dans ces vaillants pays pleins de souvenirs et de douleurs patriotiques, où les haines étaient injustes comme le sont toujours les haines. C'est une si belle chose que la jeunesse, qu'on est toujours prêt à l'absoudre de ses erreurs comme on lui fait crédit pour des dettes qu'elle a le temps de payer. M. Barthe fut éloquent dans cette cause comme il ne l'avait pas encore été. L'homme, l'avocat, le citoyen, oserons-nous le dire, le complice y était tout entier. Jamais sa voix ne fut plus émue, plus entraînante, plus pathétique. On sentait l'homme qui plaidait en quelque sorte pour lui-même. On ne devrait jamais citer de plaidoyers. Ils n'ont qu'à y perdre. Il n'en est pas d'eux comme des écrits destinés à être lus, œuvres inspirées du genre humain qui vivront autant que les grandeurs, les joies et les douleurs de l'homme. Pourquoi arracher à l'oubli sans l'accent, sans la

voix, sans le geste de celui qui les a dites, des paroles auxquelles vous ne rendrez pas l'air et le soleil de l'audience. Nul n'y aurait plus perdu que M. Barthe, qui a peu connu les secrets de la composition et l'art d'écrire. Ce que j'en ai dit suffit pour donner une idée de ce talent puissant, singulier, mais trop extérieur, trop superficiel. Souvent on le cherchait parce qu'il se cherchait lui-même. Il était alors lourd, diffus, embarrassé. Quand on le trouvait, on était ravi. Nulle part plus de feu, plus de lumière. Ce sont les qualités qu'il faut renoncer à voir dans ce qui reste de ses plaidoyers. A peine avaient-elles brillé qu'elles s'éteignaient. M. Barthe était bien de la race des hommes auxquels pouvait s'appliquer le fameux mot de Démosthènes sur Eschine.

On ne peut s'empêcher, avec cela, de faire connaître le talent par le talent même, surtout lorsque le talent était dans sa floraison.

On en a toujours voulu au ministère public de trop étendre la prévention, et de chercher le crime hors du crime, comme le médecin cherche le mal moins dans l'individu qui en souffre que dans l'air, dans le sol, dans le climat, dans la saison, dans les mille accidents divers qui l'ont produit.

On appellera cela comme on voudra. Un tel système, comme tous les systèmes, a du faux et du vrai. Il restera comme un thème éternel de dispute entre celui qui accuse et celui qui défend, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à briser le lien qui unit l'individu à la société.

Il aurait été difficile qu'à propos de l'affaire de Béfort, on ne parlât pas de l'agitation des esprits et de l'attitude des partis; il aurait été impossible que, pour un client de vingt ans, l'avocat acceptât un pareille solidarité. Aussi s'élève-t-il contre les faits généraux :

« Les faits généraux, s'écrie-t-il ! Ici, nous avons entendu
» se développer dans tout son luxe et dans tout son éclat, ce
» système qui, d'ailleurs, n'est pas nouveau. Le système des
» faits généraux, des preuves générales, est toujours injuste :
» quelquefois, il est immoral. C'est une information faite à

» grands frais contre la société pour la faire retomber sur un
» seul homme qui n'a pas le moyen de la repousser. Tantôt
» on dit qu'il y a en France des sociétés secrètes; tantôt il
» s'agit d'un comité directeur invisible, et pour le compte
» duquel, en attendant mieux, on ferait tomber la tête d'un
» jeune homme qui ne connaît ni sociétés secrètes, ni comité
» directeur. Malheureuse conception de l'esprit de parti et
» de persécution. On imagina aussi le comité directeur,
» lorsqu'en 1793, la commune de Paris voulut détruire la
» Gironde; on disait qu'il était composé des députés giron-
» dins, et c'est avec une semblable allégation qu'on les con-
» duisit à l'échafaud. »

On sent à ces dernières paroles que nous en étions alors aux rudiments de l'histoire de la Révolution. Nous épelions son terrible livre, qui est encore, pour nous, plein de mystères. La commune fut pour peu dans la perte des Girondins. La cause en était plus haute. Cette cause durera aussi longtemps qu'il y aura des changements et des hommes, dont les uns voudront les exciter et les autres les arrêter. En réalité, c'était la Convention qui se déchirait. C'était la Révolution qui dévorait ses enfants.

Dans la cause dont il s'agit, c'était moins le jeune Guinand que défendait M. Barthe, que la jeunesse tout entière dont celui-ci était un des chefs et un des maîtres; à laquelle ils appartenaient tous les deux à des degrés rapprochés, par leurs idées et par leur âge.

M. Barthe s'en souvenait, lorsqu'il prononçait ces belles et sages paroles :

« Il y a à peine quelques jours, je vivais avec cette jeunesse qu'on n'a pas craint de calomnier quelquefois. Susceptible, il est vrai, de se laisser entraîner par de brillantes illusions, la haine n'approche point de son âme. Peu disposée à flatter les puissances, elle se passionne pour l'infortune, quelquefois pour un tombeau, dont on lui interdit les approches. Riche aujourd'hui des fautes de ses pères, amie de la justice et de la paix, elle en est la plus belle espérance, et

ce n'est pas dans son sein que la génération qui s'écoule a le droit de choisir des victimes de ses erreurs ou de ses exagérations passées. »

Je ne sais pas si je me trompe, il semble que le tribun se calme ; sa parole est adoucie et presque conciliatrice.

Ce que je sais, c'est qu'en pareil cas il ne faut pas s'en fier aux hommes éloquents, moins pour leur défaut de sincérité qu'à cause de leur mobilité, qui leur rend trop vives des impressions, auxquelles ils doivent leur éloquence.

La vérité est qu'à cette époque M. Barthe n'était pas apaisé, que ses ardeurs étaient les mêmes; la preuve allait bientôt en être offerte.

Le colonel Caron dont on a parlé, avait été condamné par un conseil de guerre. Il avait été victime de machinations auxquelles il avait cédé avec une facilité qu'on appellerait ridicule, si la mort, vaillamment subie, pouvait jamais être ridicule.

Les circonstances de l'affaire, le mystère dont elle était couverte, la sinistre rapidité de l'exécution, avaient irrité l'opinion ; les hommes les plus sages s'en étaient émus. Un député du Bas-Rhin, homme ardent, énergique, M. Kœchin, avait publié, sous son nom, une brochure où les faits de cette affaire étaient rapportés avec une violence qui ressemblait à une accusation dirigée contre le pouvoir.

Poursuivi à ce sujet, M. Kœchlin comparaissait devant la Cour royale de Paris, siégeant en audience solennelle, le 10 juillet 1823. Les membres de l'opposition, parmi lesquels on remarquait MM. La Fayette, Foy, Kératry, Casimir Périer, Girardin, avaient accompagné leur collègue au banc des prévenus. M. Barthe défendait M. Kœchlin. Une occasion pareille ne lui avait pas encore été donnée; il en fut digne. La cause, le prévenu, les spectateurs, le public, ses souvenirs personnels, tout le soulevait. Jamais il ne fut mieux inspiré. Il y avait cela de singulier chez lui que c'était moins la chose dite qu'il fallait admirer que l'accent avec lequel elle était dite, tant il y avait, dans cet accent, d'énergie et

quelquefois de grandeur. Bien souvent on a pu le prendre pour l'éloquence. C'était à s'y tromper. Qui a entendu ce jour M. Barthe peignant l'embauchage dans lequel était tombé le malheureux Caron, et montrant le drapeau de Coutras et de Fontenoy, dont on avait fait une enseigne pour la perfidie, a ressenti de la parole humaine un des plus saisissants effets qu'elle pût produire. Sa voix eut des vibrations qu'aucune voix n'a jamais eues, sous lesquelles les spectateurs, les juges eux-mêmes, avaient tressailli. Ajoutons ce qui était vrai, que la pensée resta modérée; seulement elle semblait jurer avec la parole qui l'exprimait. L'effet de celle-ci fut tel que le sang-froid de M. de Broé n'y put tenir : il requit, séance tenante, contre l'avocat qu'il accusait, « d'avoir dépassé toutes les bornes en faisant le procès au gouvernement du roi. »

C'était alors à M. Barthe à se défendre lui-même, après qu'il avait défendu M. Kœchlin. En général, la réplique qui demande moins d'art, moins d'exposition, moins de recherche, moins de travail, était son fort; il s'y sentait à son aise; il n'avait qu'à se laisser aller pour être éloquent. Qu'on juge de ce qu'il dut être lorsque jeune, avec un nom déjà connu, accepté par l'opinion, près de toucher à la fortune et à la gloire, il défendait son avenir contre les sévérités qui le menaçaient. Il n'y eut dans sa bouche ni soumission ni bravade ; il fut simple et digne, comme un homme qui ne veut avoir raison qu'avec mesure :

« Quand j'ai embrassé la carrière du barreau, disait-il en terminant, j'ai cru devoir sacrifier tout à ce qui me paraissait bon et juste. Si j'avais su que dans ce cercle il dût m'être imposé des limites, je n'aurais pas suivi cette profession, ne pouvant l'exercer sans dignité et sans gloire. Quand je l'ai embrassée, j'ai cru qu'on devait y entrer où en sortir par une bonne action. »

La cour délibéra longtemps. Déjà il s'était manifesté dans son sein plus d'une disposition secrète que secondait l'opinion, et dont le pouvoir avait paru s'inquiéter. La mo-

dération de la peine qui contrastait avec la sévérité des réquisitions, montrait assez l'esprit qui l'avait inspiré. L'arrêt qui suspend comme avocat un homme qui devait être deux fois garde des sceaux et premier président le reste de sa vie, appartient à l'histoire du barreau. On doit le rapporter ici :

« La cour, en ce qui touche Barthe, attendu qu'il a abusé du droit de défense, continué le délit de son client et attaqué l'autorité de la chose jugée, le suspend de ses fonctions pendant un mois. »

A partir de ce moment, M. Barthe marqua au premier rang des avocats, et particulièrement des avocats politiques. C'était moins son talent qui l'avait placé là qu'une certaine manière de s'en servir. Il y avait trop de réserve personnelle dans M. Mauguin, trop de politique dans M. Dupin, trop d'art dans M. Berville. Ils se prêtaient plutôt qu'ils ne se donnaient. M. Barthe, au contraire, satisfaisait à peu près tous les partis. Les uns l'aimaient pour sa fougue, les autres pour son bon sens. Il n'y avait pas jusqu'aux rigueurs bénignes qu'il avait éprouvées devant la justice qui ne fût un titre aux yeux de bien des gens.

Quant à lui, sans être fâché d'avoir donné des gages à des opinions qu'il ménageait, en croyant les partager, il se connaissait déjà assez lui-même pour être assuré qu'on ne le mènerait pas plus loin qu'il ne voulait aller.

Les occasions ne manquent jamais à ceux qui savent en profiter. L'avocat suspendu par la Cour de Paris allait montrer bientôt qu'il n'était violent qu'à l'épiderme, qu'il savait parler comme un autre la vraie langue du barreau et qu'il saurait même parler, s'il le fallait, la langue de la politique.

Vers les commencements de l'année 1826, le gérant du journal *le Commerce*, organe modéré de l'opposition de cette époque, fut mandé à comparaître devant la Chambre des députés comme prévenu d'offense envers elle. C'était la première fois que la Chambre exerçait un semblable droit; elle était alors présidée par M. Ravez.

Il y a des moments pour tous les gouvernements, et ce ne sont pas pour eux les moins difficiles, où les principaux obstacles vaincus, il semble qu'ils n'aient plus rien à désirer, ni rien à craindre. La Restauration en était là; elle avait résolu beaucoup de questions; elle avait désarmé ou apaisé ses ennemis; il ne lui restait plus que ses amis à satisfaire; elle redoutait plus le zèle des uns que la haine des autres. En attendant, elle était ce que sont les pouvoirs trop heureux, c'est-à-dire excessive, exclusive, susceptible, intolérante. La Chambre des députés, élue à une de ces heures d'affaissement où les ressorts publics sont brisés, exprimait les passions aveugles et assujetties qui nuisent au pouvoir qu'elles veulent trop servir. Il en est de l'opinion comme de la mer. Il faut étudier ses inconstances et ses mobilités. C'est ainsi qu'on évite les naufrages.

Tous les partis, et surtout les partis victorieux se font, de ceux qui les combattent, des portraits de fantaisie à l'aide desquels ils prennent plaisir à se tromper. Nul parti n'y fut plus enclin que celui de la Restauration. Dédaigneux et exclusif plutôt que violent, il s'indignait du moindre schisme qui blessait son orthodoxie. Qu'on juge de ce qu'il en devait être à l'égard d'un homme tel que M. Barthe, qui avait un autre symbole que le symbole légal, qui parlait une autre langue que la langue usuelle, qui défendait les hommes audacieux en homme audacieux. Il semblait, avec un pareil homme, qu'il n'y avait pas d'excès qu'on eût à craindre et qu'on ne dût se préparer à punir. M. Barthe fut habile, sage, mesuré; sa voix fut moins ardente, son geste plus contenu; loin d'en trop dire, il n'en dit pas assez; au lieu de se laisser entraîner, il se retient. Ce jour-là il remporta le plus difficile triomphe qu'il eût remporté jusqu'alors, puisqu'il triompha de lui-même; il étonna tout le monde, ses amis, plus encore que ses ennemis; il trompa toutes les craintes, il dépassa toutes les espérances.

En plaidant pour le journal *le Commerce*, il avait donné plus que sa mesure, en ce sens qu'on le revit rarement aussi sage, aussi maître de lui.

Son nom avait grandi. Sa renommée y avait gagné. Il fut,

depuis l'avocat indispensable de toutes les grandes affaires publiques.

Il défend, par exemple, la liberté de conscience dans la personne de M. le colonel Touquet, apôtre oublié du petit libéralisme, qui mêlait l'industrie à la politique, fameux par ses tabatières à la Charte et par ses évangiles, moins les miracles, un de ces hommes qui gâtent ce qu'ils touchent. S'il en est qui ont rendu la liberté impossible, il en est d'autres qui font pire encore, ils la rendent ridicule.

Après M. Chaix d'Est-Ange, il plaide pour M. Cauchois-Lemaire, écrivain d'un talent qui fut sans attrait, quoiqu'il ne fût ni sans facilité, ni sans correction, ni sans sel, qui s'en était pris à M. le duc d'Orléans, dont il voulait faire un roi en dépit de lui, et auquel il offrait la couronne de France sans cérémonie. M. Cauchois-Lemaire, condamné sévèrement, paya cher l'honneur assez rare d'être prophète dans son pays. On ne pourrait omettre, sans injustice, l'affaire que M. Barthe plaida pour M. Isambert, à côté de M. Dupin, avec un éclat incontesté et mérité. C'était du droit d'arrestation qu'il s'agissait, de la base même sur laquelle repose la liberté civile, c'est-à-dire d'une de ces thèses dont la discussion demande moins des émotions que des raisons, et qui montrait sous un jour nouveau le talent de l'avocat. Ce fut encore lui qui, après M. Dupin, défendait Béranger le 10 novembre 1828. A cette occasion, M. Dupont (de l'Eure) écrivait au poëte :

« Vous avez bien fait de tenir bon pour être défendu par notre ami Barthe. Il y a en lui une belle âme et un beau talent. Personne n'est plus digne que lui de défendre votre cause qui est véritablement celle du patriotisme et de l'honneur français. »

Telle était l'idée qu'on s'était faite du talent et de l'ardeur de M. Barthe, que les hommes les plus susceptibles en fait d'opinion comme celui dont j'ai dit le nom, se portaient ses cautions pour les causes qui leur paraissaient les plus dignes d'intérêt. Ainsi il était arrivé au premier rang parmi les avocats que le public connaît. Si beaucoup de noms eurent plus

d'autorité dans le monde des affaires, nul au dehors n'eut plus d'éclat. Il était devenu l'avocat obligé des causes dont on parle.

La sévérité du barreau que le temps et les habitudes nouvelles ont singulièrement adoucie, s'effarouchait alors de trop de bruit autour d'un nom; on craignait d'y voir quelque chose qui ressemblât à de l'industrie; il n'y eut jamais rien de pareil pour M. Barthe; son talent valait sa renommée, que son indolence sans sa droiture l'aurait toujours empêché d'exploiter. Il y a un certain art de réussir qu'on connaissait peu, auquel répugnaient les mœurs du barreau, et qui, à cette époque, n'a porté bonheur à personne.

Quant à M. Barthe, malgré son talent, malgré son succès, malgré son nom, il n'a point occupé dans le barreau la place à laquelle il pouvait prétendre. On connaît de lui bien moins l'avocat que l'agitateur, le tribun, et, pour ainsi dire, l'homme public. Les affaires ordinaires n'étaient pas son fait ; il avait pour elles trop d'excès dans ses qualités. Que faire de sa voix, de son geste, de sa chaleur? Il s'y trouvait pris. Aussi restera-t-il de lui moins un souvenir complet qu'une trace lumineuse et des ébauches hardies, qui valent mieux quelquefois que des œuvres achevées et auxquelles on reconnaît un plus grand artiste.

Précisément à cause de cela, on pouvait croire que cet homme qui avait quitté le barreau trop tôt, pour en avoir contracté la routine, qui n'avait pu se plier à son langage, qui avait été plus d'une fois éloquent, saurait plus facilement et plus vite qu'un autre prendre la simplicité, la mesure et la grandeur de la politique. Il n'en fut pas ainsi. Pour n'avoir pas toujours été assez avocat au barreau, M. Barthe fut souvent trop avocat à la tribune. S'il n'en eut pas l'art, le sang-froid, la finesse, il en eut le trop plein, l'exagération, l'affectation. Ses qualités étaient des défauts, surtout pour le rôle qu'il avait pris. Le pouvoir ne saurait être défendu avec trop de calme; c'est sa force et c'est son éloquence : or, M. Barthe ne savait le défendre qu'avec emportement; il avait trop de gestes, trop de

mouvements, trop de grands mots. Sa position était singulière. Il n'avait pas le talent de son caractère et de son emploi. La nature l'avait fait pour être un tribun ; il en avait la voix, l'attitude : il en avait l'excès en quelque sorte. On peut lire ce qu'écrit à ce sujet un écrivain qui s'était fait l'adversaire déclaré de M. Barthe, qu'il juge avec une rigueur qui ressemble à de l'injustice : (M. de Cormenin).

« M. Barthe lui-même, si vide d'idées, si faible de caractère, ébranlait les centres par l'accent pathétique de sa voix, et nous ne croyons pas qu'il soit descendu une seule fois de la tribune sans exciter des bruissements laudatifs. »

Pour être un tribun, comme on en a peu vu dans nos jours de trouble, il ne lui a manqué que le goût. Mais si le talent était emporté, le caractère était sage, trop sage peut-être, puisque sa sagesse a pu ressembler au calcul et à la faiblesse.

De là le contraste entre l'homme et l'orateur, qui a ôté à M. Barthe, dans les assemblées et dans l'exercice du pouvoir, beaucoup de sa force et de son crédit.

De là son changement qui n'a pas été un des moins étranges qu'ait vus ce siècle qui a vu tant de changements.

Sa conversion s'est faite comme se sont faites toutes les conversions éclatantes, c'est-à-dire tout d'un coup. Il a été foudroyé comme Paul sur la route de Damas, à l'exception toutefois que le grand apôtre des Gentils, en changeant, allait à la peine et à la mort.

Il était impossible en apparence de revenir de plus loin que M. Barthe ; il avait été mêlé aux hommes violents ; il avait participé à leurs projets ; il avait eu leurs sympathies ; comme eux, il avait repoussé toute conciliation. On ne voit pas que les promesses du ministère Martignac l'aient tenté ; ce qu'il lui fallait, c'était une révolution. Aussi celle de 1830 le trouva prêt ; non-seulement il l'aida de ses vœux, il combattit pour elle ; cette révolution une fois faite, il lui aurait tout demandé, même l'impossible. Ceux qui l'ont vu noirci, couvert de poudre, mais transporté, heureux, éloquent, savent

ce que c'est que l'ivresse des passions politiques satisfaites.

La fumée du combat était dissipée à peine, que son ivresse avait cessé. Était-ce calcul dans un moment où on ne calculait guère et où les plus habiles n'auraient trop su sur quelle carte jouer.

En général, on ne parle des hommes que pour les flatter et les calomnier. Il semble qu'on ne puisse pas les juger par l'instabilité, l'incertitude et la mobilité de leur nature, ce qui pourrait bien être le seul et bon moyen d'être juste envers eux.

M. Barthe avait peut-être moins changé qu'il n'avait cru ; l'ardeur de sa parole lui avait fait illusion sur l'ardeur de ses pensées ; il avait pris ses passions pour ses idées ; avant de tromper les autres, il s'était trompé. Ceux qui l'avaient vu de près et qui le connaissaient mieux peut-être qu'il ne se connaissait lui-même, affirment qu'il y a toujours eu du politique dans M. Barthe, et que cette fougue apparente couvrait beaucoup de finesse et de sens.

Il a pu lui arriver d'ailleurs ce qui est arrivé, en d'autres temps, à d'autres hommes qui, n'ayant connu les partis que par leurs extrêmes, n'ont pas cru changer en restant dans les extrémités. Tel, par exemple, qui a aimé la liberté, comme la liberté ne veut pas qu'on l'aime, en est devenu le détracteur haineux, dédaigneux, systématique.

Il faudrait se fixer, une fois pour toutes, sur le sens du mot changement.

Il est à remarquer que les pires conducteurs de sociétés sont ceux qui n'ont pas su changer. Caton l'Ancien, qu'on a vanté longtemps comme le modèle de la constance politique, n'était au fond qu'un vieil entêté ; si on l'en eût cru on en serait resté aux douze tables dont le prêteur n'eût point adouci la rigueur ; Rome n'eût été qu'une bourgade à peine italienne. Il aurait retardé la civilisation du monde.

Sans aller bien loin, nous avons vu, de nos jours, des hommes qui valaient mieux que Caton ; qui avaient plus de noblesse, de grandeur, de générosité, d'humanité, mais qui,

faute de céder au temps, par excès de constance, ont failli jeter leur pays dans toutes les extrémités.

A l'Assemblée constituante, les hommes distingués de cette époque, à commencer par Mirabeau leur maître, essayèrent, les uns après les autres, de mettre au service de la monarchie, sans crainte de paraître changer, des idées qui s'étaient modifiées par une expérience déjà bien longue au milieu de tant d'événements, quoiqu'elle datât à peine de deux années.

En Angleterre, des hommes rompus aux choses publiques, excellent à se transformer en transformant les partis.

Seulement, il faut ajouter que tous ces hommes ne changent que pour servir leurs idées, non pour les déserter, et que leurs changements avoués par la politique pouvaient ne pas être désavoués par la conscience.

Il faut croire qu'il y avait, dans M. Barthe, un instinct inné d'ordre et de conservation qui, éveillé subitement au bruit d'une révolution, a résisté depuis aux vicissitudes de la politique, aux révolutions elles-mêmes, et qui l'a toujours laissé du même côté.

Nul n'a servi le gouvernement de 1830 avec plus de soumission et de foi ; il combattait la coalition ; il se défiait de la philosophie, à laquelle, malgré les sarcasmes de M. Cousin, il ne voulait faire qu'une petite part dans l'enseignement.

Il émerveillait le roi Louis-Philippe par la persévérance dans son changement ; il faut écouter à ce sujet M. Guizot :

« M. Barthe avait été trop engagé, sous la Restauration, dans les rangs et dans les actes de l'opposition la plus ardente, pour que son dévouement au service de la monarchie de 1830 ne soulevât pas contre lui ceux de ses anciens amis qui restaient hostiles à toute monarchie. Mais sa situation et sa disposition convenaient au gros du parti libéral, qui adoptait franchement le gouvernement nouveau. Il ne pouvait être soupçonné de complaisance et se montrait résolu dans la défense du pouvoir nouveau. Le roi Louis-Philippe qu'il avait bien servi dans les embarras du ministère Lafitte, lui portait

confiance. Bien peu d'avocats, me disait-il un jour, comprennent les conditions du gouvernement; il y est arrivé. Ce n'est point un transfuge; c'est un converti. Il a vu la lumière. »

M. Barthe a eu un bonheur qu'il a dû à son caractère, malgré un changement que n'expliquait aucune raison publique, il a conservé des amis. Les lettres d'un homme qui connaissait les hommes, qui a eu du bon sens et de la modération, celles de Béranger en font foi.

L'exercice du pouvoir et des grandes fonctions avait fini par mûrir et changer M. Barthe; à force d'en prendre le goût, il en avait pris le langage. Il est tellement dans la nature de l'homme d'oublier, que le souvenir de ses anciennes idées s'était effacé en lui pour faire place à des impressions et à des idées qui devaient être le dernier mot de sa vie. Les discours qu'il prononça au Sénat dans la question romaine et dans celle des communautés religieuses, par la nature des idées, l'élévation et la sérénité du langage, annonçaient chez l'orateur une manière de dire qui tenait à une transformation complète.

« La commission, disait-il, vous propose le renvoi au garde des sceaux; pourquoi? Pour que les communautés soient tenues « à communiquer leur état de situation aux agents de l'autorité, à en produire l'extrait au conseil d'État pour éclairer sa décision sur les demandes en autorisation d'accepter les dons et legs, sur ces *divers points et sur tous les autres y relatifs sur lesquels il y aurait lieu de retoucher et de renforcer la législation.* » J'ai démontré que ce qu'on demande sur l'état des biens est déjà dans la législation; en tout cas, ce ne serait pas au garde des sceaux à faire la loi ou les règlements nécessaires pour répondre au vœu de la commission; cela regarde le ministre des cultes, qui devrait s'en entendre avec le ministre de l'intérieur. Quant à la nécessité de renforcer ou plutôt de créer une pénalité, elle ne m'est pas démontrée. Or, comme la pétition renferme les deux idées inacceptables que je viens de rappeler, il serait dangereux, par un renvoi au

garde des sceaux, de faire croire qu'il y a solidarité entre l'opinion du Sénat et les idées du pétitionnaire, idées inacceptables et que personne ne soutient.

On pourrait craindre que le renvoi au garde des sceaux ne parût provoquer un droit d'immixtion judiciaire dans des questions de haute administration. C'est pourquoi je ne suis pas favorable à ce renvoi.

Un mot encore; il me semble que, dans le rapport, on n'a pas tenu assez compte des changements qui se sont opérés dans les temps; nous parlons quelquefois comme nous parlions il y a quarante ans; non pas qu'il n'y ait des principes éternels qu'il faut toujours défendre. Mais sur la conduite, il faut consulter les temps, les mouvements qui se sont opérés dans la société; ne statuons donc pas aujourd'hui avec les idées d'une autre époque, et surtout ne faisons pas passer dans l'ordre rigoureux et judiciaire ce qui appartient à l'action politique et administrative.

En 1848, il s'est opéré un grand changement sur la question qui nous occupe. Pourquoi, en 1830, les congrégations d'hommes n'existaient-elles pas? C'est que leur seule raison d'être est l'enseignement. Or, comme l'ancienne loi universitaire exigeait des ecclésiastiques des déclarations incompatibles avec leur présence dans une association religieuse, les portes leur étaient fermées. D'un autre côté, le gouvernement donnait ou retirait les autorisations; les congrégations pour l'enseignement n'étaient pas possibles : et certes on n'avait pas à craindre les congrégations d'un autre temps destinées à faire des situations luxueuses à des ecclésiastiques de grande famille. Aujourd'hui la vie du prêtre, depuis ce qu'il y a de plus élevé jusqu'aux succursalistes, c'est le travail.

En 1848, les ordres religieux se sont rapprochés de l'enseignement qui leur a été ouvert; une grande loi a été rendue, elle a produit le résultat qu'on avait prédit. Avec la loi du libre enseignement, vous aurez, disait-on, des ecclésiastiques, les congrégations, les jésuites, qui feront concurrence à l'Université, qui peut-être la détruiront; la concurrence n'est pas pos-

sible. Telles étaient les idées d'une autre époque; elles ont été soutenues, mais n'ont pas prévalu. Le résultat du nouveau principe a démenti jusqu'à présent les prévisions qui lui étaient contraires : sachons en accepter les conséquences.

Nous avons de singulières habitudes d'esprit : parfois nous trouvons que tous les autres pays sont supérieurs au nôtre. Cette mode passe de nos jours; la France peut être contente de ses institutions, du progrès de sa civilisation. Il est une autre idée qui existe toujours : on a la manie de se croire moins libre qu'on ne l'est; et même les gens les plus attachés aux institutions, si vous les consultiez bien, vous diraient : « Il est vrai que nous ne sommes pas libres, mais cela viendra. » Je ne partage pas cet avis. Il y a toujours dans notre pays beaucoup de liberté. Je vais vous dire où s'est opéré le changement. Il y avait sous d'autres constitutions, dans les hauteurs de l'édifice, de grandes libertés; la discussion était plus retentissante, et souvent nuisait à l'action. Je rappellerai à ce sujet le mot d'un homme politique : « En bas il y a des émeutes, c'est d'en haut que viennent les révolutions. » Il est arrivé, après de terribles épreuves, qu'avec quelques restrictions dans le haut, on a pu, tout en conservant les principes qui garantissent la sécurité des citoyens, donner à la liberté des bases plus larges et plus véritablement populaires; on a proclamé le suffrage universel et le libre enseignement.

Les jésuites sont alors arrivés; les corporations religieuses se sont livrées à l'enseignement; une grande concurrence s'est établie. Cette concurrence a-t-elle nui à l'Université? Nullement. A aucune époque elle n'a été plus florissante.

Un changement s'est aussi opéré dans les mœurs. Il fut un temps où, si l'on avait vu dans les rues de Paris un dominicain en costume, on aurait eu de la peine à le défendre contre certaines excitations. On le voit, on ne dit rien. Si ce dominicain parle, on va l'entendre; s'il a du talent, on l'admire. On a cité un trait caractéristique. Dans peu de temps un homme d'État d'un immense talent, un protestant, recevra à l'Académie française un dominicain revêtu de l'habit de do-

minicain. Ce fait et beaucoup d'autres du même ordre attestent que ce pays a subi de profondes transformations. Cet état de choses vaut-il moins que celui d'une autre époque? Je n'en crois rien. Ma conclusion est celle-ci : J'adhère à la proposition de renvoi au ministre des cultes et au ministre de l'intérieur. Je ne suis pas favorable au renvoi au ministre de la justice (Marques nombreuses d'approbation.). »

On sent à un tel langage l'homme qui, après beaucoup d'incertitudes, se repose dans les idées où il a trouvé la paix. Seulement on voudrait que l'expression de celle-ci fût plus modeste. Il y a un optimisme dédaigneux qui trahit trop souvent les esprits fatigués et des consciences blasées, qu'il faut laisser aux âmes superficielles ou à ceux qui se satisfont à trop bon marché. Celui qui avait si ardemment épousé les querelles de la Révolution qu'il en était devenu injuste, et que le nom seul des dominicains et des jésuites lui faisait peur, applaudit aujourd'hui à leur retour. Imprudence! Les sociétés se laissent surprendre et se vengent ensuite par leurs rigueurs des surprises auxquelles elles ont cédé.

Ainsi nous changeons; les dernières années chez nous s'effraient de ce qu'ont voulu les premières. L'instabilité des choses humaines ajoute à notre propre instabilité.

Il en fut de même du discours que M. Barthe prononça à propos de la souveraineté temporelle des papes dans une discussion fameuse. Chacun put apprécier le progrès qui avait été lent à s'accomplir, mais qui s'était accompli dans le talent si longtemps remarquable et qui avait toujours eu cependant moins de solidité que d'éclat. Il y avait là une gravité, une mesure, une simplicité auxquelles on n'était pas accoutumé. Quant au fond, la pensée était aussi nette qu'elle pouvait l'être. Les défenseurs les plus absolus et les plus convaincus de l'autorité n'auraient pas parlé autrement. Sans doute on aimerait mieux les changements qui se font avec plus d'humilité, avec moins de bruit. C'est quelque chose cependant que la franchise qui peut servir à la vérité, qui atteste des luttes et des victoires intérieures et dont le spectacle profite

plus encore à l'observateur attentif qu'aux esprits incertains et aux cœurs chancelants.

M. Barthe ne devait pas survivre longtemps à ces deux discours, les derniers qu'il eût prononcés, qui furent des événements, presque des triomphes. Il ne lui fut donné pas d'appliquer aux intérêts dont il se constituait le défenseur, le talent nouveau que le temps, la réflexion, l'expérience lui avaient fait.

Il est mort à Paris, le 25 janvier 1863.

M. PAILLET.

Le barreau de Paris a perdu vers la fin de l'année 1855 un avocat d'un talent fin et rare, que distinguaient particulièrement la modération dans les idées, la convenance dans le langage.

M. Paillet tombait, en plaidant devant la 1re chambre du tribunal civil de la Seine, frappé par un de ces coups qui donnent à la vie de l'homme son véritable aspect : celui d'un combat; on meurt alors comme meurt un soldat. Le lieu, le caractère, le talent, cette mort semblable à cette vie commencée, parcourue, terminée devant la justice; tout imprimait quelque chose de fatalement singulier à cette fin dont César, qui ne craignait pas la mort et qui a eu le loisir de la contempler sous le poignard de Brutus, enviait la douceur.

Il y a dans Sénèque qui a réfléchi et fait réfléchir sur bien des choses, une pensée dont on est frappé :

« *Multorum eloquentia, quotidiano ostentandi ingenii spatio,*
» *sanguinem educit.* »

Ceux-là seulement qui ont exercé le métier de la parole, peuvent sentir ce qu'il y a de vrai dans ce que dit Sénèque.

Nulle mort, si on excepte celles qui peuvent être considérées comme des calamités publiques, ne causa une émotion plus vive et plus profonde dans le pays prompt à s'émouvoir, plus prompt à oublier. Le public ne connaît et n'aime que ceux qui l'amusent, qui le passionnent ou qui l'instruisent.

Il regrette un jour quand il les regrette, l'artiste, le tribun, le savant; il laisse à ceux qui ont eu des procès et des maladies le soin de pleurer les médecins et les avocats. Pour M. Paillet, il en a été différemment. Soit que sa renommée, dont il avait usé avec discrétion, n'ait brillé dans tout son éclat qu'à son couchant; soit que son caractère ait fait taire les inimitiés, soit que les partis dont il n'avait blessé aucun, dont il avait servi plusieurs, se soient réunis pour honorer sa mémoire; le fait est qu'on vit rarement dans les regrets publics un accord plus unanime et plus touchant.

Quant au barreau, on peut dire qu'il se mirait dans M. Paillet : il aimait tout de lui; ses qualités d'abord qui sont si difficiles à acquérir et à conserver, qui demandent beaucoup de soin, de travail, d'effort, et que peuvent seuls goûter comme elles méritent d'être goûtées les avocats et les magistrats; il aimait jusqu'à ses faiblesses qui n'étaient pas sans habileté et sans agrément, qui ne déplaisaient pas trop à des hommes accoutumés à la réserve, qui mettaient avant tout l'art de parler à propos, la décence et la distinction. On eût dit que la mort d'un pareil homme avait ôté au barreau quelque chose de sa dignité.

Cicéron avait été l'adversaire et l'ami d'Hortensius, ce qui s'est vu au barreau de tous les pays plus souvent qu'on ne pense. Tous deux avaient fait partie du collége des augures, ce qui ne les empêchait pas de se regarder sans rire, quoiqu'en eût dit Cicéron lui-même, auquel sa mobilité a plus d'une fois inspiré des saillies que sa sagesse a regrettées. La mort de celui qui avait été son rival lui causa une noble douleur.

« *Interitu talis auguris dignitatem nostri collegii diminutam* » *dolebam.* »

Les avocats en auraient dit autant de M. Paillet; aucun regret ne lui a manqué. Aucun honneur n'a été refusé à sa mémoire.

Chose singulière. Son talent n'avait eu rien cependant qui pût intéresser ou remuer les masses.

Il avait été sage, fin, délicat, exact; toutes choses que les masses apprécient peu.

Il avait été peu mêlé aux procès qui font souvent trop de bruit, qui soulèvent l'avocat et qui le montrent au public.

Enfin il n'avait ni su, ni voulu en aucun temps parler aux passions, ce qui est un art facile ou difficile, suivant le caractère ou l'humeur de celui qui l'emploie.

Quoiqu'il parlât très-bien, sa parole, excellente au barreau, propre plus qu'aucune autre au langage des affaires, n'avait pas acquis cependant cette perfection exquise qui l'affine et qui la transforme et qui a fait de quelques parleurs illustres, d'Isocrate par exemple, ou de M. Jules Favre, des artistes véritables dans la plus haute acception du mot, dont le public, en sa qualité de public, aime et savoure la grâce.

Ce qui n'a pas empêché M. Paillet d'avoir été, par un heureux et honorable concours de circonstances, un des avocats les plus populaires qu'on eût vus, si la popularité digne d'un avocat ne doit être autre chose que l'estime, la bienveillance, la considération des honnêtes gens.

Il a même reçu un honneur qu'aucun avocat n'avait reçu avant lui, dont sa modestie personnelle se serait étonnée, et dont a pu s'étonner la modestie même du barreau. Jusqu'alors aucun pays ne s'était pas montré aussi amoureux des sages paroles et des utiles discours que la ville de Soissons qui a voulu qu'une statue fût érigée en l'honneur de M. Paillet qui y était né.

Son père était notaire, il appartenait par sa mère à une famille hollandaise; son talent, son caractère, son sang-froid, sa force physique, sa discrétion, tout annonçait son origine. Il fit ses études au collége Charlemagne, d'une manière excellente, comme il devait tout faire, par l'effet de cette patience heureuse qui n'est pas le génie, malgré ce qu'en a dit Buffon, mais qui aide tant aux hommes bien doués et qui leur manque trop souvent. Ses études de droit à peine terminées, il retournait à Soissons en vertu de cet attrait qui nous ramène tous ou presque tous au lieu natal, quitte à ne pas y rester. Tous tant

que nous sommes, grands ou petits, nous aimons de bonne heure à nous faire un théâtre pour nos succès. Ceux qui conquièrent le monde n'aspirent peut-être pas à le remplir de leur nom. Ils se contenteraient à moins.

Alexandre, qui n'était au fond qu'un Athénien de Macédoine, au milieu de triomphes qui allaient renouveler la face de la terre, ne pensait qu'à ce qu'en diraient les Athéniens ses compatriotes.

« Nous sommes tous d'Athènes en ce point. » Il y a pour nous, dans les applaudissemets de ceux qui nous sont chers, qui, les premiers, nous ont aimés, une douceur que nulle ne vaut. Ainsi, il en fut de M. Paillet; il n'imaginait pas qu'il pût être avocat, ailleurs qu'à Soissons, au milieu de ses parents, de ses amis, de ses compagnons, de ses compatriotes.

A l'âge où on ne doute de rien, il se flattait que les succès devaient y avoir plus d'éclat qu'ailleurs; que la fortune y suffirait à ses désirs, la gloire à son ambition. Il y alla, il y réussit, parce qu'il aurait réussi partout; une fois au bout des succès que Soissons pouvait lui promettre, il sentit un aiguillon plus vif; il se résolut à aller à Paris, malgré des résistances qui le touchaient, mais qui étaient impuissantes sur une nature d'autant plus énergique qu'elle était plus contenue.

M. Paillet n'était pas de ceux que les succès pussent troubler en l'exaltant; il en recevait la confiance qui lui était plus nécessaire qu'à un autre.

Il n'avait d'ailleurs pas perdu son temps à Soissons; il avait étudié en homme sage et prévoyant, il s'était fait au feu de l'audience, il s'était rendu maître de lui; il avait appris d'un ancien avocat ces secrets de métier qui ne font pas le talent et dont le talent cependant ne peut se passer.

Qui sait si le vieux maître n'a pas été pour quelque chose dans l'ordre, la clarté, la précision, l'exposition, qui ont été tout de suite et toujours les caractères remarqués du talent de M. Paillet.

Celui-ci arrivait au barreau de Paris dans le courant de l'année 1825; un terrible procès l'y attendait.

On se rappelle le nom d'un misérable homme bien né, qui avait été jusqu'alors sans reproche, qui avait égorgé dans les bois de Vincennes deux enfants, sans que l'accusation qui avait tout fouillé eût pu trouver à un pareil acte un autre motif qu'une soif de sang inexplicable.

Il y a des crimes qui épouvantent et qui humilient parce qu'ils ressemblent à des mystères, que nulle sagesse humaine ne peut pénétrer, et qu'ils laissent l'homme abandonné à lui-même, « comme une inexplicable énigme. »

En vain l'esprit veut s'en détacher, il ne le peut; il y a en nous quelque chose qui nous y ramène et qui nous force à les sentir de plus près, afin que nous sentions mieux notre néant. Faut-il renoncer à toucher jamais le fond de ces problèmes où sont enfouies tant de misères? Jusque-là que de perplexités! La justice marche à tâtons. La conscience publique se trouble, elle s'inquiète pour la justice elle-même.

De semblables procès n'allaient point à M. Paillet; il y avait là pour lui trop d'obscurité, trop d'effroi, trop d'effort. S'il était assez jeune pour en avoir recherché l'éclat, il était déjà assez sage pour en avoir redouté les dangers. Cet esprit délicat, qui ne s'est jamais plu que dans les discussions où la mesure était la condition du succès, ne pouvait être à son aise dans de telles disputes, où on est toujours obligé d'être audacieux, souvent téméraire, et que l'époque rendait plus épineuses. Alors, on ne soulevait pas les voiles de peur de les déchirer; on ne touchait qu'en tremblant à certaines questions; on aurait craint de dégrader l'homme, en le déchargeant de sa responsablité.

Il plaida très-bien cependant, et d'une manière qui fut remarquée; on ne s'attendait pas à trouver autant de modération et de sobriété chez un avocat de vingt-huit ans, à peine sorti du barreau d'une petite ville, chez lequel les succès auxquels il avait été de bonne heure accoutumé, avaient dû exciter, au

lieu de les apaiser, les heureux défauts de la jeunesse. A cet art, à ce soin, à ce talent de tout dire, à cette prudence on aurait cru entendre un avocat consommé. Une pareille mesure, dans un homme aussi jeune, c'était de la force, si la force n'est autre chose que l'empire sur soi-même. Il était facile de voir que la passion, l'imagination, la déclamation n'auraient pas manqué à M. Paillet s'il l'avait voulu. On y rencontre des traits qui frappent et qui ressemblent déjà à l'éloquence; il veut peindre par un mot cette fatalité qui ne sera jamais expliquée, et qui enlève à l'homme, en un instant, la liberté de ses actions.

« Mais j'entends encore une objection, pourquoi frapper des » enfants plutôt que de grandes personnes? » Moi, je dis à la foudre : « Pourquoi as-tu frappé tel édifice plutôt que tel » autre? »

Son succès fut grand, il devait l'être; d'abord il était mérité : l'imprévu, l'âge de l'avocat, la nature de l'affaire le rendaient plus remarquable. M. Paillet reçut à l'audience même les éloges de deux hommes qui avaient tenu à l'entendre, qui se connaissaient l'un et l'autre en art de bien dire, et dont les éloges, quoique donnés avec une bienveillante générosité, avaient conservé tout leur prix : ceux de M. Berryer et de M. Bellart qui avait rédigé l'acte d'accusation. Ce dernier comprit tout de suite quel parti la magistrature pourrait tirer d'un semblable talent; M. Paillet reçut, dit-on, à ce sujet, des propositions qui devaient le flatter, qui en auraient tenté bien d'autres, et que son bon sens ne lui permit pas d'accepter. Il aurait eu toutes les qualités qui font les magistrats excellents, si la décision et la fermeté ne devaient pas être comptées au premier rang. Il y a un doute, qui est loin d'être un défaut, que plus d'un sage a placé parmi les vertus, qui, pour les avocats est une qualité, puisqu'il leur épargne la précipitation et l'exagération, et qui, pour les magistrats est souvent un obstacle, quelquefois une faiblesse. Non que ceux-ci puissent, plus que d'autres, échapper au doute. Ils ne doivent pas le chercher. C'est un repos

qui ne leur est pas permis; leur esprit doit être façonné à des habitudes plus viriles.

Malgré le succès qu'il venait d'obtenir, et dont le souvenir est resté au palais, M. Paillet sentit que la Cour d'assises n'était pas sa place, et qu'il était fait pour un autre théâtre et pour d'autres succès. Un talent comme celui-là oblige ; il se doit à ceux qui le réclament, même dans les occasions qu'il n'aurait pas cherchées ; il en est de l'avocat comme du médecin auquel il n'est pas permis toujours de choisir ses malades.

C'est ainsi que M. Paillet défendait vers la fin de l'année 1840, une femme jeune, bien née, spirituelle, qui se montra trop spirituelle dans de longs débats, qui aurait été citée partout par son esprit, qui appartenait à une digne famille, dont il en coûte de dire le nom, condamné désormais à rester attaché comme quelques noms fameux, aux procès d'empoisonnement.

On se souvient d'avoir vu, à peu près vers la même époque, paraître devant la Cour d'assises de la Seine comme accusé de vol, un jeune homme d'une figure sans intelligence, d'un extérieur sans distinction, qui offrait à juger, à raison de son objet et de celui qui l'avait commis, une inexplicable bassesse.

Ce jeune homme, en effet, portait un des plus grands noms de l'aristocratie européenne, qui avait été quelquefois mêlé à celui des races souveraines ; il était allié par son mariage à une famille opulente; il en était réduit à avouer des faits que rien n'expliquait, que les aberrations que Dieu inflige comme des châtiments aux âmes qui s'avilissent.

M. Paillet le défendait. Il se montra dans cette affaire comme dans toutes, un très-habile avocat ; s'il en eût été autrement, on aurait pu se demander à quoi auraient servi tant de talent, d'expérience. Jamais homme ne fut moins journalier. Son art de composition était tellement parfait qu'il ne lui faisait pas défaut. Il écrivait peu. De sa cause, il savait tout. Il ne fallait qu'avoir vu ses notes où l'avocat était tout entier, pour se faire

une idée de ce qu'un pareil ensemble supposait de réflexion, de travail, d'ordre et de clarté.

Si j'osais, j'ajouterais que c'est la perfection même de ce travail, qui ne l'a jamais rendu propre au labeur de la Cour d'assises. Dans de semblables parties, il y a plus de hasard que de bien joué. Il fallait en trop dire pour cet esprit délicat qui excellait à ne dire les choses qu'à moitié. Comment les exagérations auraient-elles été à une parole comme celle de M. Paillet, fine toujours, timide souvent et quelquefois même un peu dédaigneuse. Jamais homme n'aima plus à avoir raison, jamais esprit plus clair n'aima plus la clarté. Si l'effort, l'énergie ont pu lui manquer quelquefois pour les causes douteuses, rien ne lui a manqué pour les causes excellentes : la raison n'a jamais su parler un langage plus aimable, plus spirituel, plus persuasif.

On conçoit qu'avec une pareille nature et un pareil talent, il ait été plus d'une fois déconcerté par les surprises et par les véhémences dont il n'a jamais pu parvenir à prendre entièrement le ton. Il était pour cela trop clair, trop simple, trop fin.

Le talent de l'avocat aux assises a toujours exigé un imprévu et une impétuosité qui allaient peu à son art et à son caractère. Habitué à parler à des juges la langue discrète et exacte du droit et des affaires, il était comme perdu dans les considérations banales, par lesquelles on apprend, en peu de temps, à convaincre et à entraîner les jurés.

L'avocat, soit qu'il plaide au civil ou au criminel, n'est plus le même ; le premier ne peut être trop clair, trop exact, trop précis. Il est au contraire, pour le second, des réticences et des obscurités que permet et que commande même quelquefois l'intérêt de la défense. Le défenseur, en pareil cas, c'est l'accusé qui se défend lui-même avec plus d'art, d'habileté, de sang-froid et auquel les sévérités du barreau ne peuvent être imposées.

Il y a une juridiction devant laquelle il a remporté des triomphes, qui ont honoré sa carrière et qui auraient été comp-

tés pour beaucoup dans toute autre carrière que la sienne : c'était la Cour des Pairs ; là, il était à sa place ; toutes ses qualités avaient leur prix ; sa discrétion, son habileté étaient prisées ce qu'elles valaient ; il était l'avocat que les juges auraient choisi.

Il plaidait dans l'affaire Fieschi, pour un jeune homme qui avait été complice de Fieschi ; qui se fit ensuite son dénonciateur et celui des autres accusés ; qui fut condamné à vingt années d'emprisonnement et que l'amnistie est venue depuis couvrir de son pardon. M. Paillet avait à dessein enlevé à la cause son appareil funèbre ; il en avait fait une cause ordinaire. Son client y prêtait. Rien dans cette figure jeune et placide ne trahissait les résolutions violentes et le fanatisme des partis. Le germe des prédications anarchiques avait avorté dans cet esprit peu disposé à le recevoir. Quelques pas à peine faits, il avait reculé devant un acte dont sa jeunesse avait à peine entrevu l'énormité. C'est ainsi que l'avait défendu M. Paillet ; jamais il ne fut plus insinuant et plus simple ; on ne se serait guère douté à l'entendre qu'il se fût agi là d'un des plus effroyables crimes dont l'histoire eût gardé le souvenir ; il laisse son client dans l'ombre ; il ne manque jamais de rappeler qu'il est garçon ferblantier ; s'il dit un mot en passant des opinions qu'il a ou qu'il croit avoir, c'est pour ajouter : « Les opinions républicaines de mon client, vous y attachez » peu d'importance, des opinions républicaines à vingt ans ! » Cela se conçoit, mais cela tire peu à conséquence. »

L'assemblée avait souri à ces mots, cela devait être ; de semblables traits portent toujours coup ; la vieillesse aime à rire où à se repentir de ses illusions et de ses espérances ; elle fait pénitence de ce qu'elle a été jeune ; pourquoi cela? Il y a dans ces railleries et dans ces repentirs qui sont toujours sans force, quoiqu'ils ne soient pas toujours sans calcul, quelque chose qui attriste ; il semble que la vieillesse y perd de sa dignité et de son autorité. Ce n'est point ainsi qu'on enseigne le respect. Les vieillards, chez les anciens, s'y prenaient autrement. La mobilité intéressée et railleuse sied mal aux hommes

qui ont vécu; qui, pour être revenus des exagérations et des illusions, doivent savoir mieux que d'autres qu'il est des principes sans lesquels les sociétés ne peuvent subsister. C'est ainsi que les vieillards renoncent à être les guides de ceux qui les suivent et que la société, qui ne sait auquel entendre, est livrée à des déchirements continuels.

Ce fut un assez triste spectacle que celui des débats du procès Fieschi. Il devrait être offert comme une leçon à ceux qui, par un reste de souvenirs trompeurs ou d'imaginations chimériques, s'obstinent à couvrir certains crimes d'une fausse grandeur. S'il en était autrement, on arriverait bientôt à être convaincu que ces entreprises, dont rougissent les peuples civilisés, accusent moins des consciences pervesties que des esprits fermés à toutes les idées et à toutes les lumières. Un assassin cynique et prétentieux qui prenait à tâche de compromettre la justice par des familiarités indécentes; un épicier qui se défendait en balbutiant, qui aurait rendu le fanatisme ridicule, et qui n'eut de courage que pour mourir; un vieillard, petit, paralysé, taciturne, qui avait été l'âme du crime, qui semblait réserver ses forces pour l'échafaud, dont le silence troublait Fieschi, dont la figure rappelait d'autres temps; tels étaient ceux auxquels la justice demandait compte des combinaisons fatales par l'effet desquelles trop de sang fut répandu. Il n'y avait rien là qui ne fût fait pour humilier. On était comme épouvanté à la pensée d'un tel crime conçu et commis par de tels hommes, crime dont la liberté n'était pas complice et pour lequel cependant elle fut punie.

On conçoit maintenant le trouble que M. Paillet dut éprouver dans une pareille affaire ou tout effrayait sa sagesse, où rien ne parlait à sa sensibilité.

Une autre occasion devait lui être offerte, où son succès fut plus grand, où son talent se montra sous un jour plus éclatant et plus nouveau. Un jeune et vaillant capitaine revenant d'Afrique à la tête de son régiment, avait été, au milieu d'un faubourg de Paris, de la part d'un misérable jeune homme dépravé par l'action des partis, l'objet d'une de ces tentatives

qui trahissent, dans certaines âmes, des infirmités latentes. M. Paillet, qui était alors bâtonnier, fut en cette qualité désigné pour défendre l'accusé. Sont client était jeune : il était pauvre et ignorant. Le crime qu'il avait commis était moins le sien que celui des hommes plus âgés, plus expérimentés, qui ne lui avaient pas assez dit que les crimes n'ont jamais rien produit et que la liberté n'était faite que pour ceux qui savent l'attendre et la mériter. Un client comme celui-là, pouvait toucher M. Paillet, il le toucha en effet ; on s'en aperçut à la défense. Ce qui le toucha davantage, ce fut cette existence jeune, patriotique, déjà glorieuse, qui avait été menacée, à laquelle se rattachait une cause qui était celle de l'avocat, comme elle était celle de tous les hommes patients, qui aimaient la liberté et la gloire avec leur raison, qui loin d'en vouloir au gouvernement d'alors de ses lenteurs lui en savaient gré, et qui semblaient résignés à donner à la France tout le temps qu'elle demanderait pour devenir ce qu'elle devait être.

Cette plaidoirie, animée par un ton qui n'était pas le ton habituel de l'avocat, dont il n'est à peu près rien resté qu'un souvenir, fut une des plus remarquables qu'il eût jamais prononcées ; il ne fut pas seulement habile, il fut de plus pathétique, ému, éloquent ; il plaida comme aurait plaidé un pair de France, s'il avait été comme l'avocat rompu à la parole : il étonna et il ravit ceux qui l'entendirent. Ces hommes prudents et sages reconnurent en M. Paillet un des leurs.

Le lendemain, l'avocat plaidant à la 1re chambre de la Cour recevait du premier président de la Cour comme un compliment flatteur un de ces mots comme M. Séguier seul savait les dire, qui avaient l'autorité de son nom et de son rang et pour lesquels sa brusquerie originale n'était pas un médiocre assaisonnement.

Nul n'a eu plus d'indépendance que M. Paillet. Sa position la lui rendait facile ; son caractère la lui aurait commandée : les excès, en tout, ne lui faisaient pas seulement peur, ils l'ennuyaient. Il ne pouvait détacher ses regards de certains horizons doux, mais bornés qui suffisaient à l'enchanter. Il

craignait les partis et il les dédaignait. Il fuyait la responsabilité, semblable en cela à beaucoup d'hommes distingués qui n'ont poini aimé l'action. Sa timidité lui eût rendu tous les liens gênants ; sa fierté, toutes les sujétions difficiles. A sa circonspection, à sa finesse, à son art de faire, on eût dit un petit neveu de Fontenelle. Il appartenait à cette famille d'hommes heureux, laborieux, avisés, auxquels a plu surtout la vie à l'ombre (*umbratilis vita*) ; qui n'ont jamais rien fait pour troubler la société, ni beaucoup fait pour la servir ; qui ont donné l'exemple des qualités privées et qui ont tenu qu'il fallait respecter les lois et penser et vivre à sa guise (« *Intûs ut libet : foris ut licet* »).

Nul à cause de cela, n'aurait peut-être mieux réussi dans la politique. Il en savait déjà la langue qui n'est autre que celle des affaires ordinaires, du bon sens et de la raison. Indifférent aux passions des partis sans l'être à leurs principes, illui aurait été moins difficile qu'à un autre de s'en rapprocher et de s'en faire entendre. C'était beaucoup que d'avoir du talent, de l'indépendance et de n'avoir rien dû, en aucune occasion, à aucun pouvoir, à aucun parti.

L'art de parler n'était chez M. Paillet un art si précieux que parce qu'il n'était que celui de parler peu et de se taire à propos ; il en avait fait l'art de se conduire. Son habileté, sa réserve, même sa froideur donnaient à la louange dans sa bouche un goût particulier, on y sentait l'homme qui disait ce qu'il pensait et qui aimait la vérité avec sagesse.

Lorsqu'à la rentrée de l'année 1850, le président de la République installait la magistrature, désormais déclarée inamovible dans la salle des Pas-Perdus, qui avait reçu un grand appareil à cet effet, M. Paillet assistait à cette cérémonie parmi les principaux membres de l'ordre des avocats, qui étaient placés aux pieds de l'estrade, sur laquelle allait s'asseoir le président. Le discours que prononça celui-ci eut un grand succès. D'abord il fut entendu, ce qui n'était pas un petit mérite, lorsque M. Portalis, lorsque M. Rouher, lorsque M. Dupin lui-même n'avaient pu se faire entendre. On fut frappé par cet

accent lent mais énergique, par ce ton d'autorité, convaincu, dont beaucoup d'esprits avaient besoin, pour être rassurés contre les frayeurs dont ils se nourrissaient depuis plus de dix-huit mois.

En se retirant, l'orateur qui avait été déjà applaudi reçut les applaudissements du barreau. « M. le président, dit alors M. Paillet, en s'inclinant, vous auriez dû vous faire avocat. » Un visage sérieux s'éclaira alors d'un sourire. Il était manifeste que le compliment, que n'avaient inspiré ni le désir de paraître, ni le désir de flatter, n'avait pas déplu.

Les faits qu'on vient de rappeler n'ont été que les accidents et les distractions de la vie de M. Paillet. Pour le voir à son aise il faut retourner aux affaires. C'est là qu'il était chez lui ; son talent qui n'éblouissait pas, séduisait par un ensemble de qualités aimables et égales. Sans être frappant, il était sincère et original. Il mérite qu'on en parle avec quelques détails ; l'homme lui-même était curieux à observer.

Il en est qui se rappellent avoir rencontré au palais un avocat d'une grande taille, d'une figure fine et froide, d'un extérieur timide, presque embarrassé, qui parlait peu, qui gardait tout pour lui hors les plaisanteries, chez lequel ne se trahissaient au travers des audiences où il se multipliait, ni précipitation, ni souci ; qui faisait chaque chose à son heure, qui paraissait être le même tous les jours; qu'on n'a vu jamais ni exalté, ni abattu, qui cherchait avant tout à se maintenir ; qui n'a jamais dit un mot trop vite. Cet avocat, c'était M. Paillet. On aurait pu le reconnaître à ce que j'en ai dit.

Comment s'est-il fait que né en province, où sa jeunesse s'est écoulée presque entière, arrivé à Paris sans fortune, sans amitiés, sans l'appui des partis qu'il n'a jamais recherché, sans certains autres secours qu'il a toujours dédaignés, sans cet éclat de parole qui a illuminé certains talents, et qui les fait paraître plus brillants qu'ils ne sont, sans les bonnes fortunes, qui sont comme des coups de hasard, dans ces parties où se jouent les destinées, il ait pu, en peu de temps, con-

quérir au milieu de beaucoup d'hommes distingués la place qu'il a su garder, agrandir et que nul depuis n'a songé à lui disputer.

Il avait la résolution, la patience, la confiance en soi, assurée, mais sage, qui servent à vaincre les obstacles, parce qu'elles ont servi à les mesurer. Il fallait bien qu'il eût les qualités que goûte particulièrement le Palais et dont il a toujours besoin, puisque celui-ci en a fait sitôt et si complétement son homme. Nul avocat n'a été plus adopté par le Palais, parce que nul n'a été pour lui un interprète plus intelligent et plus sûr.

Il a eu, en effet, une qualité que tout le monde apprécie, que nulle ne remplace, qui pourrait remplacer les autres et qui sert du moins à les acquérir ou à s'en passer. L'éloquence ne sert pas toujours, elle fatigue quelquefois. S'il y a quelque chose de plus difficile que d'être éloquent c'est d'être éloquent à propos. La science elle-même a ses dangers, elle peut vous porter à la tête. Soyons savant avec sagesse.

Fénelon a écrit : « L'ordre est ce qu'il y a de plus rare dans les opérations de l'esprit. »

On doit croire que M. Paillet aurait satisfait Fénelon, le juge exquis et difficile dans les choses de goût, et qui se souciait assez peu des avocats. Qui fut, en effet, plus clair ? qui sut mieux mettre les choses à leur place, faire venir, lorsqu'il le fallait, les faits, les raisonnements, les émotions ? Il ne se trompait pas de page dans son éloquence, il excellait à entretenir doucement l'attention, sans l'exciter d'abord, pour la laisser ensuite épuisée et languissante. La clarté, chez lui, n'était pas sèche, froide, didactique, consistant à répandre sur tous les objets une lumière avare qui permet de les apercevoir à peine et qui empêche de les juger. Elle était élégante, animée, aimable ; elle ne montrait pas seulement les objets ; elle les peignait, mais discrètement, simplement, comme font les artistes exercés et délicats auxquels il faut peu de couleur.

Si donc j'avais à nommer la qualité éminente de M. Paillet,

qui l'a placé au premier rang, je n'hésiterais pas à dire la clarté. Je ne croirais pas en avoir fait un médiocre éloge ; il aurait eu ainsi parmi les qualités de l'orateur, celle de toutes peut-être qui annonce le plus de suite, de force et d'empire sur soi-même.

M. de Buffon a parlé de l'art de parler, comme un grand écrivain qui ne peut s'empêcher d'être un peu jaloux de tout ce qui peut menacer la préséance de l'art d'écrire, où il est resté un maître.

Quoiqu'il en dise de l'éloquence, il ne serait pas fâché qu'on prît pour l'éloquence « cette facilité naturelle de parler » qui n'est qu'un talent, une qualité accordée à tous ceux » dont les passions sont fortes, les organes souples et l'ima- » gination prompte? Que faut-il pour émouvoir la multitude » et l'entraîner? Que faut-il pour ébranler la plupart des au- » tres hommes et les persuader? Un ton véhément et pathé- » tique, des gestes expressifs et fréquents, des paroles rapides » et sonnantes. »

Si M. de Buffon y eût réfléchi davantage, il n'eût pas parlé de la sorte. Mais il voulait en venir à son mot célèbre et qui sera toujours vrai : « Le style est l'homme même. » A qui, parmi les orateurs vraiment dignes de ce nom, peut s'appliquer le portrait de fantaisie qu'il a tracé? M. Paillet aurait pu, plus qu'un autre, récuser la ressemblance ; nul, en effet, n'eut « le ton moins véhément, le geste moins fréquent, la parole moins sonnante, » ce qui ne l'empêchait pas de persuader par l'effet surtout de la clarté qui est plus difficile peut-être, dans la parole, à cause de l'effort continu et instantané qu'elle exige, que dans le style écrit.

Il faut que cette qualité soit en effet, bien difficile, puisqu'elle est si rare. Combien en est-il qui vous éblouissent, qui vous séduisent, qui vous transportent et qui vous troublent ensuite par de soudaines obscurités. Parmi les avocats, même les habiles, combien en est-il auxquels a manqué la clarté, qui est la lumière du discours. Nulle part encore elle n'est plus difficile qu'au barreau, nulle part elle n'est plus nécessaire. Le littéra-

teur, le savant, l'artiste, l'homme politique s'appartiennent; la parole et l'esprit, chez eux, peuvent prendre leurs aises. Il y a un certain désordre qui, pour n'être pas « un effet de l'art, » n'en produit pas moins quelquefois des effets heureux. Il n'en est pas de même de l'avocat qui se doit aux intérêts qu'il s'est chargé de défendre. Sa tâche est plus malaisée et plus ingrate. Delà des difficultés que ne soupçonnent pas ceux qui n'ont jamais essayé de les vaincre. Souvent le plus habile et qui se croyait le plus sûr de lui, est saisi d'un éblouissement qui cache à ses yeux le secret de la défense. Il ne voit plus les objets qu'au travers d'un nuage, ses souvenirs s'effacent, son feu s'éteint, ses idées se brouillent, sa science s'affaisse, il a beau interroger ses notes, elles ont perdu leur sens, elles n'offrent plus que de vains signes à ses regards troublés.

Celui-ci saute sur les faits; il oublie de dire les noms de ses parties et l'objet du procès; le voilà au milieu de la discussion, sans qu'on puisse dire comment il y est venu. C'est une pièce qui commence au second acte. D'où sortent les personnages? où vont-ils? comment les nomment-ils? On s'en doute, on ne le sait qu'à peu près; l'avocat n'a pas eu le temps de nous l'apprendre. Son commencement n'est pas ce qu'il sait le mieux, il est au milieu, il faut qu'il y reste, au risque de n'être pas compris. Il n'a plus qu'une pensée, celle de finir; il s'attache à tous les arguments, comme un nageur en péril qui veut avant tout aborder au rivage.

Celui-là, au contraire, se perd dans l'exposition, il ne peut plus en sortir. On dirait qu'il a fermé sur lui-même la porte à double tour. Dans son impatience, il va, il vient, il revient, il dit et redit les noms et prénoms de ses parties. Il lit tout, des exploits jusqu'au *parlant à*, il n'omet rien dans les actes et particulièrement les choses inutiles, ce qu'il lui faut c'est une occasion de s'échapper. La saisit-il, il accourt à la discussion, haletant, essoufflé; alors il se hâte, il a fait trop de chemin en trop peu de temps. Le temps, la force lui manquent, il affirme qu'il a raison, il oublie de dire pourquoi. Il a tout dit de son rocès, hors ce qu'il aurait fallu pour le gagner.

Voilà des dangers auxquels dans aucun temps on n'aurait été exposé avec M. Paillet; nul ne l'a surpassé, ne l'a égalé, pour ainsi dire, dans l'art de raconter les faits d'un procès. La complication, en ajoutant à la difficulté, ajoutait à l'agrément. Cette qualité, portée à un aussi haut degré, en a fait un maître et lui a valu d'être compté parmi les avocats supérieurs. Il appuyait sur tout, il ne pesait sur rien. Il laissait avec discrétion aux faits, aux actes, aux personnages la physionomie qu'il lui convenait de leur donner; pour cela, un mot, un geste, un sourire lui suffisaient; il ne mêlait pas la discussion à l'exposition, il n'était pas obligé ensuite de redire, en l'affaiblissant, se qu'il avait dit; chaque chose mise à sa place recevait ainsi des objets qui l'environnaient le jour qu'elle devait avoir. On voyait tout se mouvoir sous sa parole transparente. On pouvait dire qu'une cause par lui exposée était une cause plaidée.

Il avait un bien autre mérite pour un avocat; en réalité il ne plaidait pas. Il ne vous prenait pas de force; il vous invitait à être de son avis; il parlait naturellement, simplement; il ne connaissait pas les alternatives notées de haut et de bas, auxquelles ne peuvent s'accoutumer les personnes étrangères au barreau et qui donnent, à la langue des avocats, quelque chose du plain chant, moins sa majesté.

Il ne se doutait pas, avec sa grâce insinuante et son habileté facile, qu'il était dans la véritable tradition de l'éloquence antique. A qui ressemble ce portrait d'Ulysse, auquel on peut se fier, puisqu'il a été copié par Fénelon d'après Homère.

« Voilà son air d'abord froid et réservé qui cachait tant de
» vivacité et de grâce. Je reconnais même ce sourire fin, cette
» action négligée, cette parole douce, simple, insinuante qui
» persuadait avant qu'on eût le temps de s'en défier. »

Sa langue était bonne précisément parce qu'elle n'avait ni recherche ni éclat. Peut-être aurait-on pu lui demander plus de trait, plus de précision, et en même temps plus de mouvement; son atticisme n'était pas toujours assez piquant, on ne s'en apercevait pas, il y avait néanmoins dans cette lan-

gue tant d'habileté et d'urbanité qu'elle semblait être la véritable langue du barreau :

« *Hujus orationes tantùm argutiarum*, *tantùm exemplorum* » *tantùm urbanitatis habent*, *ut pœne attico stylo scriptæ esse* » *videantur.* »

M. Paillet avait fait d'excellentes études. Il en était resté là. Le monde des idées s'était trop tôt fermé pour lui. Il aimait les anciens, il les connaissait, il passait avec eux ses instants les plus doux ; il ne sentait pas assez leur grandeur et leur simplicité : il ne s'essayait pas assez à autre chose. La routine avait trop de place dans son culte ; son esprit y perdait, il n'était pas assez hardi pour un temps trop hardi ; il se défiait trop de toute innovation et de toute témérité. La délicatesse de son goût lui laissait voir tous les défauts, elle ne lui permettait pas de voir toutes les beautés. En tout, il aimait mieux « l'en deçà » que « l'au delà. »

Un jour, on le décida à lire un de ces fameux livres, comme on en a publié quelques-uns de nos jours, qui brillent et qui s'éteignent comme des éclairs ; il en fut ébloui, accablé plutôt que charmé ; il se taisait néanmoins. Comme on l'interrogeait : « Décidément j'aime mieux Gil-Blas. » Voilà l'homme ; il avait beau faire, il avait beau se prêter à des impressions nouvelles, il en revenait toujours à la clarté, à la finesse, au bon sens, c'était sa nature, il était là comme chez lui.

Son talent s'en ressentait ; plus de hardiesse, de résolution lui auraient bien fait. Il péchait par excès de sagesse. La discussion, par exemple, n'était pas son côté fort. Avait-il tort, il n'insistait pas ; son bon sens, sa droiture, son équité naturelle l'en auraient empêché. Avait-il droit, il n'insistait guère davantage. Il avait tout fait pour mettre la raison en lumière; nul, mieux que lui, n'y réussissait. C'était à elle à faire le reste ; il aurait cru faire injure à la raison en se mettant trop en frais pour elle.

Tel a été M. Paillet, un des avocats les plus rares et les plus utiles qui aient paru de nos jours au barreau ; celui de tous, peut-être, dont l'exemple pourrait être le plus opportunément

offert comme modèle. Il n'est pas à craindre que la hardiesse, la nouveauté viennent à manquer dans un siècle échauffé comme le nôtre ; rappelons que la modération, la convenance, la tempérance, servent aussi au talent, et qu'elles ne sont pas d'un très-mauvais exemple lorsqu'elles sont unies à la dignité de la vie et à l'indépendance du caractère.

Il était d'ailleurs arrivé au talent de M. Paillet ce qui ne manque jamais d'arriver aux talents vrais : il s'était amélioré en mûrissant.

La vie publique à laquelle il avait été mêlé un instant, les hommes qu'il avait connus, la cause qu'il avait défendue, les scènes auxquelles il avait assisté, avaient donné à ce talent des teintes plus vigoureuses ; sa parole qui avait conservé sa limpidité, avait pris plus de gravité et d'élévation, l'accent en était plus ferme, le ton en était plus ému. M. Paillet n'avait pas été en vain appelé à des luttes plus hautes ; son caractère s'en était fortifié, son esprit s'en était agrandi, son art s'en était bien trouvé; il était plus sérieux sans avoir moins d'attraits ; il n'y a rien de plus triste que les frivolités de la pensée, quand elles couvrent les derniers jours de la vie.

Chez lui le caractère était plus décidé que l'esprit ; circonspect par nature et par état, il avait trop appris à douter et à voir sous tous les aspects les mille côtés divers des choses humaines. S'agissait-il du devoir, ou de ce qui ressemblait au devoir, il avait vite fait de prendre son parti. Ce serait manquer à sa mémoire que d'oublier comment, dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans, il sut défendre des princes qu'il n'avait jamais servis dans la prospérité, et que le sort des révolutions lui avait donnés pour clients ; il fut, en les défendant, courageux sans agression, sage sans faiblesse. Sous les précautions de son langage, on pouvait voir les regrets que lui inspirait la cause des idées libérales et modérées qui alors semblait perdue. Cette cause avait été la sienne. Comme il avait été sage en toute chose, comme il n'avait jamais voulu que le possible, il n'éprouvait pas le besoin de changement qui naît du calcul ou du repentir. C'était le moment où son talent se

transformait, ainsi que je l'ai dit; on pouvait déjà s'en apercevoir. Il a eu plus tard des accents nouveaux, comme si averti de sa fin, il avait voulu jeter sur ses dernières paroles les clartés suprêmes. Ceux qui l'ont entendu à cette époque, affirment que jamais sa parole ne fut aussi ferme, son esprit aussi étendu, sa raison aussi haute, sa voix, cette voix qui allait s'éteindre, aussi animée, aussi éloquente!

M. PERSIL.

M, Persil fut nommé procureur général à la Cour royale de Paris le 29 septembre 1830, c'est-à-dire au moment où les fonctions de procureur général allaient redevenir quelque chose. Jusque-là il n'en avait été question que pour la forme; les opinions semblaient, sinon unies, du moins confondues; la presse avait mis bas les armes; elle n'aurait su encore sur qui frapper, de peur d'égarer ses coups. On en était à l'enthousiasme, moitié faux, moitié vrai, qui suit les révolutions. Le pouvoir, sourd à des pressentiments secrets, se laissait bercer dans un concert de félicitations et de louanges, dont il n'était pas la dupe, et qui ne l'endormaient pas moins sans le tromper. On lui demandait et il promettait plus qu'il ne pouvait et ne voulait donner. On eût dit qu'il allait inaugurer l'ère d'un bonheur nouveau.

Des hommes jeunes, emportés, étourdis de leur triomphe, commençaient à croire que ce n'était pas la peine d'avoir vaincu en trois jours, pour un simple changement politique. Ils voulaient dès lors mieux que cela : ils exigeaient de la société qu'elle se refît. Leurs yeux s'obstinaient à chercher au travers du nuage, l'arc-en-ciel promis aux nations, qui doit luire un jour sur les misères et les douleurs de l'humanité.

Les triomphes faciles ont cela de singulier, qu'après eux on croit tout facile. On en veut ensuite à tous les pouvoirs; on en

voudrait au temps de ses lenteurs. Les pouvoirs qui remplacent les pouvoirs déchus ont une lourde tâche ; ils ne peuvent se défendre contre les illusions qui les menacent, qu'en ayant l'air de les partager.

Ainsi, croyant les mœurs corrigées, les intérêts rapprochés, les partis unis, nous avons vécu, pendant quelques mois dans une sorte d'extase.

On ne rappelle pas ces illusions pour en rire, encore moins pour les reprocher à qui que ce soit ; personne ne trompait, tout le monde était trompé. Les esprits de sang-froid sont rares en de pareilles circonstances, et ce ne sont pas ceux-là qui font les révolutions.

Tous les gouvernements ont eu leur lune de miel ; tous ont cru qu'ils seraient toujours nécessaires, parce qu'ils l'avaient été un moment ; leurs amis le croient, leurs ennemis le leur laissent croire. Rien ne leur paraît alors plus facile que de fixer la mobilité éternelle des affections populaires ; ils rient des obstacles jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus les surmonter ; mais, ces heures d'ivresse passent vite ; ils en payent ensuite le souvenir assez cher pour qu'il ne soit pas calomnié.

M. Bernard de Rennes, avocat distingué d'un barreau célèbre, dont le nom honorablement mêlé aux tristes procès de la réaction de 1815, venait de retentir avec éclat dans les débats du procès Lachalotais qui comptait parmi les 221 ; avait été le premier procureur général qui eût été nommé après la Révolution de 1830.

Il convenait mieux qu'aucun autre, par son caractère, par son talent, par son onction, par ses opinions doucement exaltées, à ces jours où la justice, sans désarmer, cache son glaive. Il avait été choisi, moins comme le ministre des sévérités de la loi que comme le pasteur qui, le soir, tâche de ramener au bercail les brebis égarées.

Le rêve allait finir comme finissent tous les rêves ; le réveil devait être pénible ; il en est toujours ainsi des réveils qui suivent les rêves trop doux. Déjà la discipline était relâchée, l'autorité diminuée, la loi compromise, les juges sommés

de descendre de leur siége ; la société ne marchait plus que par l'effet d'un mouvement qui s'usait chaque jour ; on eût dit qu'elle avait à tout moment besoin d'être remontée. Tel est l'effet des révolutions ; si légitimes et si nécessaires qu'elles soient, elles portent des fruits amers. Il n'y a pas à s'en étonner, l'amertume étant le propre des remèdes qui guérissent le plus sûrement.

Dès lors, on pouvait prévoir que le combat serait rude. La passion avait pris un tel élan, même chez les hommes que les années avaient dû apaiser, que l'expérience avait dû instruire, qu'il était à craindre qu'elle ne dépassât le but. On avait tout à redouter avec des adversaires pris dans tous les rangs, dans toutes les opinions, excités par tous les mobiles, dont la plupart croyaient très-sincèrement avoir le droit de renverser un pouvoir qu'ils avaient fondé.

Pour une telle lutte, il fallait une tête ferme, un cœur résolu et un bras fort.

Ce fut alors qu'on songea à un avocat très-instruit, très-exact, très-laborieux, qui s'était jusqu'alors renfermé dans les travaux de sa profession ; que son talent, son caractère, ses intérêts avaient tenu presque toujours éloigné de la politique. M. Persil n'avait pas de maîtres et peu d'égaux pour la science et la discussion des affaires ; nul ne parlait la langue du droit avec autant de sécheresse, de précision et de sûreté. Chez lui, rien d'agréable, de banal et d'à peu près ; mais une raison prompte, sévère, impétueuse, qui subjuguait l'esprit sans penser à le charmer. M. Tripier seul aurait pu lui en remontrer pour la logique, et encore M. Tripier n'avait pas à sa disposition les ressources qu'une étude longue et approfondie du droit fournissait à M. Persil. Aussi n'y avait-il pas de nom qui valût celui de ce dernier dans le monde des affaires ; son talent avait beau être âpre, captieux, sans éclat, sans distinction, sans correction, on n'en trouvait pas qui le valût pour le ménage des audiences. M. Persil s'imposait ; son talent, sans grandeur, avait de la domination ; l'argument tardait-il, il frappait du pied comme pour l'appeler. Il faut qu'un tel

geste soit dans la nature de certains talents, puisque Cicéron parle d'un avocat qui n'avait pas de meilleur moyen pour animer son discours « *Supplosio pedis.* »

M. Persil avait la passion de la science, de l'ordre, de l'exactitude, qui en vaut bien une autre, surtout pour faire un avocat puissant; sa science était la science du barreau, nerveuse, directe, sûre, raisonnable, peu ambitieuse, peu prétentieuse, appropriée à la recherche et à la solution des difficultés, adossée aux textes; on ne pouvait désirer un instrument plus précieux. Elle avait l'austérité, qui est son caractère, presque son mérite. Les hommes accoutumés à la précision et à l'exactitude de certaines sciences, y trouvent un attrait réel; leur langage en contracte quelque chose d'abstrait et d'animé tout à la fois. Ils craindraient de le parer, de peur qu'on ne le reconnût pas. Le président Bouhier a dit quelque part, d'une façon excellente : « Ne chargez pas la science du droit d'ornements inutiles. » Il n'y a que les jurisconsultes qui peuvent sentir ce qu'il y a de vrai dans le mot de l'illustre magistrat. Il fallait que M. Persil eût beaucoup lu le président Bouhier, car il en a observé religieusement le précepte; jamais science ne fût plus sévère et plus sincère que la sienne. Pour l'indiquer, il n'y a que la ligne, rien de plus. Est-ce assez? Vous y chercheriez vainement les couleurs, les considérations, les vues, les rapprochements, les élégances, qui trop souvent la dénaturent, mais qui souvent aussi la relèvent, l'agrandissent et l'éclairent.

Il en était de sa parole comme de sa science. Toutes deux étaient nues. La raison, dans sa bouche, n'en souffrait pas. Ceux qui savent à fond ce qu'ils disent, ont un grand avantage; on les tient quittes, pour le reste, à bon marché. L'éloquence par les mots est plus facile et moins divertissante qu'on ne pense. M. Persil était sec mais suffisant; sa parole plus parée aurait pénétré moins avant; il avait d'éloquence juste ce qu'il en fallait pour un très-habile jurisconsulte comme lui : « *Servius eloquentiæ tantùm assumisse... ut jus civile possit tueri.* » M. Persil était ainsi venu, parmi les premiers, à n'être l'inférieur de personne.

Sa fortune au barreau avait eu cela de remarquable qu'il avait dû tout au barreau lui-même. Si on en excepte quelques affaires en petit nombre, comme celle de M. Bavoux, par exemple, plaidée en 1819, celle de l'association nationale dans laquelle il n'avait qu'un rôle secondaire plaidée en 1820; celle de Castaing plaidée en 1823, dans laquelle il défendait les intérêts des parties civiles, il n'en est guère d'autres qui aient pu fixer l'attention publique parmi toutes les causes qu'a plaidées ce remarquable avocat.

Il n'a pas eu à se plaindre; aux audiences civiles son talent était dans son vrai jour, il a bien fait de ne pas le déplacer; trop de lumière lui aurait nui. Il n'avait rien pour parler au public, ni la passion qui l'émeut, ni la saillie qui l'amuse, ni la distinction qui le charme, ni la grâce qui le séduit, c'était un talent sans souplesse; il excellait dans les affaires; il n'avait cherché à être bon qu'à cela.

Il avait commencé durement. Il était né à Condom, le 13 octobre 1785; il était venu à Paris à dix-neuf ans; il avait fait son droit en un an, ce que permettaient les règlements d'alors; une année ensuite il était docteur en droit. Sa jeunesse fut pauvre, courageuse, laborieuse; de bonne heure il connut les difficultés de vivre, ce qui est la bonne manière d'apprendre à vivre; il donna des leçons de droit. A vingt-cinq ans, il avait publié son livre sur les hypothèques, livre d'une science sèche, tenue, mais sûre, exacte, utile, qui peint l'homme.

Il vint ensuite au Palais, seul, étranger, sans appui. Il mérita de plaider les grandes causes, parce qu'il sut plaider les petites, ce qui n'est pas toujours aisé. Il passa par tous les grades : il fut général après avoir été soldat. Ainsi se forma ce talent pénétrant, raisonnable, solide, vigoureux, mais qui n'a pas pour cela le signe des talents privilégiés. Il n'y a en lui rien d'éloquent, rien de neuf ni d'inspiré; M. Persil a eu beau faire, il a toujours eu l'air d'un avocat de fortune.

Pourtant c'était une nature bien trempée; l'activité dont elle était douée n'est jamais d'un esprit ordinaire; la politique lui souriait, il en avait la passion; sa nature plébéienne

s'était émue aux dernières luttes de la Restauration. Nommé député au mois de juin 1830, lors de la réélection des 221, il montra tout de suite une résolution de caractère et une vigueur d'action que nul ne lui aurait soupçonnées. Un des premiers, il appela aux armes ; lorsque la Charte de 1814 fut révisée, il voulut que le dogme de la souveraineté du peuple servît de fondement à la constitution nouvelle.

Chez lui, d'ailleurs, pas de rêves ni d'utopies, mais la rigueur d'un jurisconsulte habitué à étudier les lois, à les connaître, et qui veut qu'on les respecte.

Tel était l'homme auquel allait être remis le soin de raffermir la discipline sociale, de réprimer le désordre des mœurs publiques, de faire rentrer dans leur lit les opinions débordées, de défendre contre l'esprit de changement un pouvoir né de la veille, qui ne se défendait lui-même par aucun prestige ; c'est dire que les difficiles fonctions du ministère public ne furent jamais plus difficiles peut être que dans les jours où M. Persil en acceptait le fardeau ; il n'y aurait pas eu de trop, pour les remplir, du talent, de la mâle vertu et de l'autorité des plus grands magistrats. A celui qui allait s'y dévouer, il fallait de la fermeté sans colère, de la modération sans faiblesse, le don de tout comprendre, le secret de tout dire ; il fallait de la résolution et de la mansuétude dans l'accomplissement du devoir ; il fallait surtout le sentiment sérieux et sincère des intérêts et des passions de son siècle et de son pays ; il ne devait pas être un avocat venant plaider une thèse apprise à la hâte, vivant au jour le jour, n'ayant de parti pris sur rien, entraîné par les impressions diverses auxquelles les avocats sont excusables de céder; il fallait enfin qu'il eût assez de force pour en prêter à un pouvoir qui n'avait pour lui ni les armes, ni le temps, ni les masses, et pour lutter contre tous les partis, sans compter le parti qu'il servait.

A dater de sa nomination, on trouve M. Persil partout; c'est une justice à lui rendre, que jamais procureur général n'a moins cherché à décliner la responsabilité de ses paroles et de ses actes. Loin de fuir le danger, il s'y plaisait, il s'y

précipitait tête baissée ; il excitait la tempête au lieu de l'apaiser. Il y avait en lui quelque chose de hardi, presque de provocateur; il enlevait d'assaut les questions les plus périlleuses sous le feu des calomnies et des outrages. Dans ces combats corps à corps, on le voyait se relever souvent blessé, jamais vaincu. C'était une manière nouvelle de remplir les fonctions du ministère public. Nous sommes loin des anciens magistrats : ceux-là on ne les apercevait qu'à distance ; leur dignité les protégeait ; c'était la loi qui parlait par leur bouche ; chez eux l'homme avait disparu : il ne restait plus qu'un symbole. M. Persil n'entendait pas ainsi la tâche qu'il avait acceptée ; il fallait qu'il fût près de l'ennemi ; il aimait à recevoir et à donner des coups. Dans le procureur général on retrouvait l'avocat avec ce qu'il pouvait y avoir de plus amer, de plus direct, de plus personnel dans la parole d'un avocat. Le gouvernement du 7 août était devenu le client de M. Persil ; il épuisait en sa faveur avec trop de courage toutes les ressources et toutes les habiletés de la défense. Pour lui, il sera adroit, véhément, incisif, comme il l'aurait été quelques mois auparavant dans une cause privée. Pour lui aussi il s'écrie, il s'indigne, il s'emporte ; il cherche à deviner les faiblesses de ceux qui vont juger ; il les caresse, il plaide un peu tous les moyens ; il fait enfin ce que font les avocats habiles et consommés qui veulent arriver à gagner leur procès. L'attaque-t-on par l'outrage, il se défend par l'outrage ; il ne pense pas que ce n'est pas de lui qu'il s'agit, que la société lui a confié le soin de ses plus chers intérêts, qu'elle a le droit de compter sur son sang-froid comme sur son courage, et qu'il n'est pas plus permis à un magistrat de descendre à des disputes personnelles, qu'à un soldat de se battre en duel devant l'ennemi. Aujourd'hui, nous avons besoin de nous rappeler ces luttes passionnées dont le bruit vous enivre comme la fumée des champs de bataille, pour expliquer dans la conduite de M. Persil ce qui, sans cela, serait inexplicable. Le 9 septembre 1831, après un incident survenu à la Cour d'assises à propos d'un procès de presse, dans lequel une remise avait été inutilement demandée, on

lit dans les journaux de l'époque la lettre suivante qu'il écrivait :

A M. le rédacteur en chef de la TRIBUNE.

« Comme magistrat, je ne dois pas répondre aux calomnies
» dont vous m'honorez depuis longtemps ; mais je peux ap-
» prendre au public avec quelle facilité vous le trompez. Vous
» dites, en parlant de la remise de votre affaire à la Cour
» d'assises. *Il en fut parlé à M. Persil, qui répondit qu'il ne*
» *s'opposerait pas non plus à la remise..... Lisez les débats,*
» *et vous verrez M. Persil s'opposer quoiqu'il fût convenu qu'il*
» *n'en ferait rien..... Et ces hommes sont magistrats! et l'on*
» *se fierait à leur parole!*

» Tout dans cette citation est mensonge. Vous en imposez
» (il faut bien dire les choses par leur nom) lorsque vous dites
» qu'il m'en fut parlé, etc. »

Maintenant que M. Persil, arraché aux agitations de la vie publique, est depuis longtemps rendu à la sagesse naturelle de son esprit, nous osons dire qu'il s'étonne d'un pareil style, qui étonnerait tout le monde sous la plume du procureur général.

Il avait été quelquefois mieux inspiré. Dans l'affaire du *Figaro*, plaidée le 6 mai 1831, qui ouvrait la trop longue série des procès politiques par lesquels le gouvernement de 1830 fut attristé et troublé, il sut dignement répondre à des attaques personnelles :

« Vous m'humiliez, disait-il, quand vous supposez que j'ai
» pu être engagé, dans la poursuite que je soutiens en ce
» moment, par quelques mauvaises plaisanteries que le *Figaro*
» aurait faites sur mon nom. Non, non, je suis plus grand
» que vous ; le bien de mon pays m'a seul inspiré. »

Ceci était beau. Voilà le langage d'un magistrat. Pour les magistrats outragés, il n'y a d'autre réponse que le silence.

Avocat, toute sa vie ; avocat, même la veille du jour où il devenait procureur général; renfermé dans les études spé-

ciales de sa profession, M. Persil avait à peine eu le temps de changer d'habit. Au fond, il était resté avocat; on trouvait en lui les inconvénients et les avantages de son ancien état, c'est-à-dire une discussion rapide, une grande habitude de l'audience, une prompte intelligence des textes, et en même temps des exagérations plutôt apparentes que réelles. A l'opposé des autres hommes qui sentent au delà de ce qu'ils expriment, les hommes, accoutumés à la parole, expriment au delà de ce qu'ils sentent. Il s'opère, en eux et malgré eux, une sorte de fermentation qui les excite, et qui fait qu'à leur insu il leur arrive souvent de dépasser leur pensée. L'improvisation est un jeu; on y perd comme on y gagne; s'il en est auxquels elle rend une idée plus vive et plus brillante que celle qu'elle en avait reçue, il en est d'autres, au contraire, qui, dans cette transformation, se sentent diminués et amoindris; ils ne reconnaissent plus leur pensée, sous l'expression qui la déguise. De semblables hasards ne vont pas au magistrat : celui-là n'a le droit de rien risquer; il doit compte à la société de ce qu'il pense et de ce qu'il dit; les artifices lui sont défendus; il ne doit y avoir pour lui ni fausse colère, ni fausse haine, ni fausse chaleur; on le croit sur parole. Il ignore les transes de l'amour-propre; avant d'être ou de vouloir être orateur, il est magistrat; il n'y a pour lui qu'une manière de bien parler, c'est de parler noblement et simplement; la parole, pour le magistrat, est une fonction, elle n'est pas un art.

Si donc il a manqué quelque chose à M. Persil comme procureur général, ce n'a été ni le talent, ni le courage, ni même l'éloquence, mais une sorte d'autorité incontestée et grave, qu'on ne sait comment définir, que les anciens magistrats portaient avec eux; qui tient à l'homme plus qu'à la fonction, qui se fait reconnaître sans discussion et obéir sans contrainte. Il n'avait peut-être pas l'ampleur nécessaire pour son rôle; il était petit, maigre, pétulant; des provinces méridionales, où il était né, il avait retenu l'accent, non pas dans le nombre que cet accent donne aux mots, mais dans ce qu'il a de plus mordant et de plus âpre; sa voix n'était pas assez

arrêtée, assez affirmative, elle appelait la contradiction. Il aimait la dispute et il y excellait; il n'avait pas assez de perspective, il se laissait voir de trop près. Le secours de la majesté empruntée dont était environnée l'ancienne magistrature ne lui aurait été pas inutile. Sans vouloir faire une plaisanterie peu séante, qui sait si la toge, la perruque de M. d'Aguesseau n'ont pas été pour quelque chose dans le style de ses mercuriales.

Sa logique devenue dans ses mains, pour la défense des intérêts privés, une arme redoutable, n'était pas celle qui convenait au ministère public. L'élévation, si on peut dire, la foi, lui manquaient; il argumentait trop, il ne dissertait pas assez : « *Is fuit mediocris in dicendo*, *doctissimus in disputando.* » C'est par là que se faisaient remarquer les magistrats de la Restauration; ils partaient d'un dogme qui était le fondement de leur religion politique, ils ne se croyaient pas obligés de tout prouver.

Il y a un certain art de ménagements qui convient à tout homme qui parle, qui est nécessaire au magistrat, et que M. Persil a ignoré. Il y a en lui quelquefois une crudité qui étonne; on y sent un esprit tranchant, absolu, comme sont trop souvent les esprits exclusifs qui n'ont pas assez appris de choses pour avoir appris à douter.

Il résout les plus terribles problèmes de l'histoire, comme il résoudrait une question de droit avec une assurance qui confond. Chez lui, ce n'est pas calcul; il trouve ainsi le moyen d'offenser tous les partis, il parle comme un homme qui est habitué à affirmer.

Écoutez-le dans la mercuriale qu'il prononçait comme procureur général le 4 novembre 1831, dans laquelle il touche à la responsabilité des gouvernants :

« Nous en avons eu sous les yeux de terribles exemples. Louis XVI et ses ministres violèrent ouvertement la constitution qu'ils avaient reçue de l'Assemblée constituante. Vous savez ce que devinrent eux et l'État. Bonaparte fut aussi peu fidèle à celle qu'il avait donnée à la nation. Ses conquêtes la

lui firent un instant oublier; mais ses défaites lui rappelèrent ses droits, et la France le laissa tomber. Les Bourbons, ramenés par l'étranger, ne parvinrent à étouffer le sentiment de notre humiliation qu'en faisant briller une charte à nos yeux. Nous crûmes à la sincérité de leurs serments. L'audacieuse violation qu'ils en firent fut punie en trois jours, et les Bourbons de la branche aînée, conduits avec dignité au delà de la frontière, quittèrent la France pour ne la revoir jamais.

Cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il ne faut pas écrire l'histoire, et particulièrement l'histoire contemporaine, dans les mercuriales. On y est trop près de la passion pour ne pas être un peu loin de la vérité. L'historien, en pareil cas, comme l'orateur, en dit plus qu'il n'en veut dire. Les révolutionnaires et le procureur général, lorsqu'ils auront à s'expliquer sur l'acte du 21 janvier 1793, ne devront pas être éloignés de s'entendre, si M. Persil continue à penser que Louis XVI a « *violé ouvertement la constitution qu'il avait reçue de l'Assemblée constituante*, » difficile et redoutable question qu'il ne fallait pas soulever, qu'il ne fallait surtout pas résoudre.

Cette témérité tenait au caractère de M. Persil et à ses vieilles habitudes du barreau. M. Persil était trop resté avocat; il en avait trop conservé les formes absolues et parfois agressives.

Les lois politiques ne ressemblent pas aux lois civiles. On ne peut les expliquer les unes comme les autres. Les premières ont quelque chose de vague, de général, de passager, qui veut beaucoup d'accommodements, et qui se prête mal aux déductions absolues. Avec elles il faut renoncer à la précision qu'on aime à trouver dans l'interprétation des lois ordinaires. La politique ne comporte pas cette variété infinie d'espèces qui rapetisse l'esprit à force de l'affiner, qui donne aux mots une valeur excessive, et qui fait quelquefois de l'art du droit un art de subtilités.

S'agit-il de lois politiques, pour bien voir, il faut monter, non descendre ; c'est l'ensemble qu'il s'agit de considérer, non

les détails. Les textes en sont à connaître. Mais il n'y a pas de meilleurs guides pour ceux qui veulent les étudier avec fruit que l'étude de l'homme, l'observation de la vie des sociétés, la connaissance de l'histoire et de la philosophie. On apprend ainsi à honorer le passé, à se fier dans l'avenir : à faire la part des rêves qu'il faut excuser, et qui tiennent au travail continu et nécessaire de l'esprit humain, à faire aussi la part des excès qu'il faut punir : tel est le secret de la force et celui de l'indulgence.

Ce secret, M. Persil ne le possédait pas ; il avait eu de la politique les passions plutôt que les idées. Il n'avait pu assister sans émotion à un triomphe inattendu qui lui rendait les émotions de sa jeunesse ; la Révolution de 1830, avant qu'elle en fît un magistrat, n'avait pas eu de partisan plus décidé ; elle était à ses yeux une revanche de 1815, une satisfaction pour des mécontentements qu'un pouvoir de quinze années n'avait pas apaisés. Il n'avait rien vu au delà. Transporté dans un monde dont il n'avait pu pénétrer les mystères, il y portait la subtilité d'un jurisconsulte, l'ardeur d'un prosélyte, la hardiesse d'un soldat.

Il discutait tout, sans penser qu'il est des choses qu'on ne discute pas, comme font les jeunes avocats dans les conférences ouvertes à leur désir d'apprendre. Apercevait-il une thèse escarpée, il y courait comme s'il n'eût pas vu le danger. En tout il ne voyait que des *espèces* à résoudre, des procès à gagner. Ainsi, dans sa mercuriale de 1833, il se faisait l'historien passionné des trois années qui allaient finir, et touchait d'une main imprudente à des questions avec lesquelles on fait des révolutions ; il essayait de résoudre, avec quelque légèreté, un problème qu'on tranche, mais qu'on ne résout pas, et qui est la vraie et redoutable difficulté du gouvernement représentatif.

« Régner et gouverner sont deux choses inséparables, ou » plutôt elles ne forment qu'une seule et même chose. Ré- » gner, c'est dominer, c'est être placé dans un lieu, dans » une situation élevée, pour apprécier et juger les vœux et

» les besoins des peuples ; gouverner, c'est décider, c'est or-
» donner d'après ce qu'on a vu et appris. »

Pour rendre sa pensée plus claire, M. Persil emploie le secours de la métaphore.

« Le roi, dans un gouvernement représentatif, est comme
» le pilote au gouvernail ;... les chambres sont comme les
» éléments pour le pilote ; elles ne gouvernent pas ; elles in-
» diquent, si elles sont la représentation exacte du pays,
» comment le pays veut être gouverné. »

Les métaphores ne sont pas sans danger en pareille matière ; elles trompent l'esprit, en substituant aux réalités des fictions et des images.

M. Persil devait être ce que sont souvent les hommes téméraires et absolus, qui s'engagent trop avant sur des questions inaccessibles ; il allait se donner sur ce point un démenti qui ne fut pas sans éclat.

La coalition de 1839, qui fut un malheur et un scandale, qui mit à nu tant de vanités impatientes, tant de vertus orgueilleuses et dociles, avait pris précisément pour cri de guerre, on sait dans quel sens, la fameuse maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » M. Persil, qui était de la coalition, ne fut pas de l'avis du procureur général de 1833.

On ne lui en fait pas un reproche. Tel est le sort des hommes politiques, qu'ils ne sont jamais sûrs d'avoir le lendemain les amis, les amitiés, les passions, les idées de la veille. Tel fut celui de M. Persil. Sa fortune, ballottée par beaucoup d'événements, après s'être arrêtée longtemps dans des fonctions auxquelles rien ne semblait le destiner, celles de directeur de la Monnaie, est venue se reposer dans le conseil d'État du second Empire, dont les portes se sont ouvertes devant lui dans des circonstances qu'on voudrait oublier.

Garde des sceaux en quittant le parquet, M. Persil n'eut dans la politique qu'un rôle secondaire ; sa vie active a fini avec les fonctions de procureur général.

Son nom, qui est écrit à chaque page d'une triste histoire d'émeutes, de conspirations, d'insurrections, d'attentats, sera

désormais inséparable des événements qui ont suivi la Révolution de 1830.

Ce nom restera comme celui d'un magistrat dévoué, habile, appliqué, courageux, pour lequel les partis ont été sans justice ; qui, entraîné hors de ses voies, parlant une langue qui n'était pas la sienne, rude plutôt que dur, excessif plutôt que sévère, homme de parti plutôt que magistrat, n'a pas été tout ce qu'il pouvait être, n'a pas eu l'autorité qui devait lui appartenir, et n'a pu rendre les services qu'on devait attendre de son dévouement, de son courage et de son habileté.

M. CHAIX D'EST-ANGE[1].

M. Chaix d'Est-Ange est né à Reims le 18 avril 1800. Il était par son père originaire du midi ; lui-même nous apprend dans ses querelles électorales qu'il sortait de la ville d'Apt dont la candidature lui avait été offerte. Son talent avait gardé la trace de son origine ; il était vif, clair et chaud : on y sentait le soleil. Le père de M. Chaix d'Est-Ange, homme modéré, courageux, spirituel, n'avait pas voulu assister à la Révolution comme on assiste à un spectacle ; il avait pris sa part dans des événements qui sont l'affaire de tout le monde, ce que presque tout le monde oublie trop souvent. Nommé dans le commencement du Consulat aux fonctions du ministère public près la Cour criminelle de la Marne, il les exerça jusqu'au jour où compris dans les changements que l'Empire opéra, il fut obligé, comme avocat, de venir tenter la fortune à Paris. Il était sans bien, les fonctions de la magistrature n'ayant eu la vertu, en aucun temps, d'enrichir ceux qui les ont exercées comme elles doivent toujours l'être. Il était arrivé à un âge où la fortune méconnaît ou dédaigne ceux qui ne craignent pas

[1] Quand il est question de M. Chaix d'Est-Ange on ne saurait oublier, sans injustice, les pages pleines de bon sens, de distinction, de goût, de finesse que M. Rousse a écrites a ce sujet. Le *barreau*, qui apprécie tous les mérites, s'en est montré fier et il a eu raison. En nommant et en maintenant M. Rousse au conseil de l'ordre, il a récompensé en lui l'excellent avocat et l'excellent écrivain.

de se fier à elle. Un jeune homme peut bien lui dire : J'attendrai; mais il n'y a que les jeunes gens pour parler de la sorte, parce qu'il n'y a qu'eux, en effet, qui aient le temps d'attendre. Le père de M. Chaix d'Est-Ange n'en était plus là. On ne supporte pas impunément certaines épreuves; il ne devait savoir que trop tôt que, pour les hommes qui ont laissé échapper l'occasion, les projets sont des rêves, et le peu que valent nos espérances lorsque pour nous la saison en est passée. Il mourait, touchant à la vieillesse, consumé par le travail, par le chagrin pire que le travail, laissant une veuve, une fille encore enfant, et un fils de dix-neuf ans, destiné à être l'appui de toutes les deux, qui était à peine sorti de l'École de droit.

Mais ce fils était né avocat; ce qui n'a été qu'un mot pour beaucoup d'autres a été pour celui-ci une réalité. Il fallait bien qu'il en fût ainsi. S'il ne fût pas né avocat, comment aurait-il appris à l'être? Il n'a pas eu le temps d'être timide; eût-il eu les défiances et les hésitations ordinaires, il était perdu. On peut dire que dès ses premiers pas, au milieu de tant d'obstacles, il était condamné, pour les vaincre, à ne douter de rien; tel que la nature l'avait fait, la chose a dû lui coûter moins qu'à un autre.

Un pareil mot ne devrait pas être pris en mauvaise part. Seulement, M. Chaix d'Est-Ange faisait mieux que soupçonner sa force; il la sentait et il la savait; sa facilité en était la cause; il y avait dans celle-ci une assurance, une précision, une fermeté, qui faisaient qu'elle ne ressemblait à aucune autre. On aurait dit d'un talent venu tout seul et tout d'un coup avec sa croissance entière. C'est même ce qui sert à distinguer M. Chaix d'Est-Ange au milieu de beaucoup d'hommes qui, comme lui, avaient beaucoup promis; chez lui, l'homme, l'esprit, le caractère, le talent, tout était original. Il y a dans tous les arts, et particulièrement dans l'art de la parole un instinct qui est plus commun qu'on pense, qui tient à certains accidents de la destinée, à certaine dispositions des organes, qui n'est pas le talent, mais qui y ressemble et qui le fait espérer, qui quelquefois aussi se presse trop, et qui ne laisse pas tou-

jours au talent le temps de venir. Un tel instinct, purement physique, ne suppose pas nécessairement chez ceux qui en sont doués l'esprit dont il ne doit être que l'instrument et l'art de s'en servir. Même il arrive que dans des intelligences étroites et enflées, il ne soit bon qu'à les enfler davantage en leur cachant les difficultés réelles, en leur inspirant une confiance qui n'est plus justifiée; en leur laissant l'habitude et le besoin de trop dire. Ce n'est pas d'un instinct comme celui-là qu'il peut s'agir lorsqu'il est question de M. Chaix d'Est-Ange; c'était quelque chose de nouveau, c'est-à-dire l'instinct dans sa fraîcheur, mais éclairé par la raison, et façonné par l'expérience.

Ceux qui l'ont entendu à cette époque, ont assisté à une des expériences les plus curieuses qu'ait tentées un jeune homme, à peine sorti de l'adolescence; c'est de lui qu'on a pu dire qu'il débutait comme on finit quand on finit dans sa force. Et encore, ce mot de début est de trop, il suppose des idées de crainte, de timidité, d'embarras qui ont bien leur mérite, qui sont la grâce des commencements, qui forment l'aube du talent, mais qu'il faut écarter dès qu'il est question de M. Chaix d'Est-Ange. A proprement parler, celui-ci n'a pas eu de début; on ne saurait dire où et comment il a commencé. On n'imagine pas une plus heureuse et plus précoce maturité. Il ne lui vient pas à l'esprit qu'il a à apprendre tous les secrets du difficile métier qu'il entreprend, par la raison qu'il plaide comme s'il les avait appris. Si je ne craignais qu'on en abusât, je dirais que les choses que nous savons le mieux sont celles précisément que nous n'avons pas apprises, elles sont plus à nous, elles nous appartiennent plus en propre, elles nous restent davantage, rien ne peut nous en ôter le souvenir. Tel nous l'avons vu adroit, impétueux, caressant, moqueur, austère, éloquent, maître dans l'art d'exposer, de passionner les faits, tel il était au premier jour. Celui qui aurait fait alors son portrait, n'aurait plus à le retoucher que pour y mêler les teintes que les années apportent avec elles.

On juge de l'effet que devait produire un tel jeune homme

qui promettait et qui tenait à la fois; qui avait toutesles qualités des avocats consommés, qui avait déjà même quelques-uns de leurs défauts. Qui eut plus d'art, en effet, dans ses séductions, plus de calcul dans ses emportements? Qui a dit le mot mieux que lui? Qui lança le trait avec plus d'audace et plus de promptitude? Il faisait de sa voix ce qu'il voulait; elle était à son gré, tendre, menaçante, gémissante, audacieuse. Qui fut personnel avec plus d'amertume et de hauteur? Ses artifices étaient tels qu'ils ne ressemblaient pas aux artifices ordinaires du barreau : pour le geste, pour la voix, pour le silence, pour les interruptions, pour les pauses, il en aurait presque remontré aux maîtres de la scène.

Un pareil talent n'était pas seulement un talent extérieur; il était plein de vigueur réelle et de souffle; nul ne se payait moins de mots; à cet avocat brillant il fallait des raisons. Ses plaidoyers qu'on lit avec intérêt, attestent ce qu'il y avait en eux de précision, de sobriété, d'utilité. La trame seule de ses expositions montrait ce qu'elle avait dû lui coûter d'efforts.

Cet art pourtant n'avait pas dû être sans danger, puisqu'il avait été sans innocence; l'avocat savait trop et trop tôt; il n'avait point eu assez à apprendre. Il y a dans ce qui sort des lois ordinaires de la nature quelque chose qui inquiète. On veut savoir comme celle-ci prendra sa revanche. Nul ne viole impunément les règles ordinaires de la croissance et de la durée; il en est de la nature comme de la fortune. Toutes deux vendent ce qu'on croit qu'elles donnent. La fragilité accompagne l'éclat; elle en est comme l'ombre. A qui est-il donné de tout avoir? Les anciens suppliaient la fleur de ne pas éclore trop vite. Pourquoi cela?

M. Chaix d'Est-Ange aura été un de ceux qui auront payé le moins cher le charme de ces talents favorisés dont on envie tout, jusqu'à leurs dangers. Le fond ou le talent avait crû, était bon : tout pouvait y venir, il ne demandait qu'une culture soignée et sévère; il ne fallait pas l'avoir entendu longtemps pour être frappé par ce qu'il y avait de viril et de vivace dans cet art qui n'avait de la jeunesse que l'as-

pect, que le temps a ménagé tant qu'il a pu ; dans cette grâce si tendre, moins tendre qu'on ne l'aurait cru, cependant; grâce qui, pour être sans effort, n'était pourtant pas sans recherche, et dont les caprices sont devenus si souvent de la raison, de la passion, de l'éloquence.

Sa voix tendre et austère tout ensemble qui savait tout dire, vous étonnait et vous charmait tous par des contrastes toujours piquants et toujours inattendus.

Sa grâce était armée comme la raison devrait toujours l'être; à l'une et à l'autre il faut un aiguillon.

On s'explique les succès qu'il a obtenus et la place qu'il a prise ; elle lui était due.

D'ailleurs l'occasion était favorable, il y a des moments où il fait bon à être éloquent, où la parole a le bon bout si on peut dire, où le public qui change souvent, mais qui a bien quelquefois ses raisons pour changer, se met décidement du côté de ceux qui parlent.

Comme tout devait réussir à M. Chaix d'Est-Ange, il paraissait juste à un de ces moments-là. On l'aperçoit dès 1820 dans des procès éclatants, au milieu d'hommes qui faisaient beaucoup de bruit, et dont la voix cependant ne devait pas empêcher la sienne d'être entendue. A peine avait-il parlé qu'il avait réussi, cela devait être ; il avait un talent rare, il le savait; il avait vingt ans.

Il n'eut point de maître dans l'art d'être tendre, incisif, impétueux, caressant, de charmer l'oreille en charmant l'esprit; de répondre à des raisons par des moqueries, et, ce qui valait mieux, à des moqueries par des raisons.

Une pareille habileté à un pareil âge étonne et donne à réfléchir.

Les anciens qui se trompaient si peu en pareille matière, se seraient-ils trompés lorsqu'ils ont pensé que la nature ne se charge pas de faire l'orateur; qu'à celui-ci il faut trop d'art, qu'il n'a pas de trop, pour atteindre à l'éloquence, de l'étude, de l'effort, de l'expérience, de la réflexion.

Ou bien ce grand art de l'orateur qui tenait tant de place

dans leurs sociétés, qu'ils avaient appliqué à tant d'objets, qu'ils avaient fait servir à tant d'intérêts, était-il, en effet, si grand à leurs yeux qu'ils auraient craint d'appeler de ce nom beaucoup d'art, beaucoup de passion, beaucoup d'élégance, beaucoup d'esprit, beaucoup de raison; dans ce dernier cas il faut avouer qu'ils auraient été bien difficiles.

Par son âge, par sa position, par son époque, M. Chaix d'Est-Ange appartenait comme tous les hommes de vingt ans, à la cause des idées libérales, mais avec des nuances qui le séparaient de beaucoup d'autres au milieu desquels il semblait confondu, et qu'il n'est pas inutile de faire ressortir.

La cause des idées libérales sera celle de la jeunesse de tous les temps, il conviendrait d'en prendre son parti, même il ne faudrait pas trop s'en plaindre. Les jeunes gens sont le sel de la terre : « *vos estis sal terræ.* » Ce sont eux qui en se mêlant aux masses, empêchent celles-ci de se corrompre; il se produit, grâce à leur besoin de mouvement, un courant d'idées qui peut avoir ses dangers, qu'il faut par conséquent arrêter quelquefois, mais qui n'en a pas moins pour effet de rafraîchir les peuples et de les renouveler. Jamais on ne s'en aperçut mieux que sous la Restauration. Les institutions d'alors n'avaient pas assez pensé aux jeunes gens : plus l'espace est étroit, plus on s'y agite. La jeunesse d'alors a eu un caractère particulier; elle a fui les rêves, elle n'a guère voulu que ce qui était possible, elle l'a voulu avec modestie, avec modération, avec persévérance, elle a eu de l'ardeur et de la sagesse comme 1830 l'a prouvé, elle a tenu à honneur de ne point ignorer le respect, on a pu même rire parfois de la candeur et de l'excès de ses admirations. Si c'était un défaut, elle s'en est assez corrigée depuis pour qu'on puisse aujourd'hui le lui reprocher sans crainte.

M. Chaix d'Est-Ange n'était jeune qu'à moitié; il était peu ardent, peu pressé. Il sentait que rien ne vaudrait pour lui les joies du barreau, tel qu'il avait le droit de les espérer. C'était une nature indépendante plutôt qu'une nature d'opposition.

Au fond, il a toujours aimé le pouvoir, parce qu'il a

toujours aimé l'ordre dont le pouvoir, quoiqu'on dise, sera toujours le meilleur instrument, surtout chez une nation comme la nôtre, qui tient à ses aises et qui est depuis si longtemps façonnée à la surveillance, à la protection.

L'autorité a un prestige dont elle a besoin, dont les peuples ont encore plus besoin, qui fait partie de sa grandeur et auquel il n'a jamais été insensible.

L'opposition exige des ménagements qui ne sont pas chose aussi aisée que cela en a l'air, et qui ne vont pas à tout le monde; précisément parce qu'elle est l'opposition, elle se croit le droit de tout dire : elle exagère, elle se laisse aller à des excès de parole qui sont des fautes contre le goût et qui auraient offensé l'esprit très-brillant et très-positif de M. Chaix-d'Est-Ange. Il se contentait de la réalité, et il avait de bonnes raisons pour cela; l'étude abstraite, la solitude qui grandissent l'esprit, mais qui le troublent aussi quelquefois, n'étaient nullement son fait; son imagination avait une lacune, il y manquait un sens, celui de l'idéal, qui est nécessaire à l'humanité, condamnée sans lui éternellement aux mêmes douleurs, qui est moins nécessaire aux masses qu'aux individus, puisqu'il est la boussole destinée à guider ceux-ci au milieu des difficultés de la vie.

On conçoit maintenant que les causes politiques ne l'aient jamais attiré qu'à moitié, malgré les succès qu'il y a obtenus; il n'y portait ni les emportements des uns, ni l'amertume des autres; on s'étonne de ce qu'il y a de sage dans ce jeune esprit, on sent qu'il joue franc jeu et que sa modération n'est pas une modération feinte.

La cause la plus éclatante qu'il a plaidée dans ce genre, a été celle de M. Cauchois-Lemaire; elle était pleine de difficultés et de délicatesse; elle cachait un écueil à chaque pas; tout son art n'y fut pas de trop; il ne fallait pas, en effet, être soi-même un grand prophète pour sentir ce qu'il y a de réel et de menaçant dans la prophétie de l'écrivain, qui, en montrant le trône à M. le duc d'Orléans, semblait l'inviter à une révolution; il en avait été d'un journaliste chagrin et étourdi comme de ces

enfants gênants qui disent tout haut ce qu'on pense tout bas.

L'avocat s'attache à dissiper toutes les craintes avec une modération et une sincérité auxquelles on n'était pas habitué :

« Le temps a modéré l'emportement des passions politiques, disait-il, les couleurs tranchées des partis s'effacent chaque jour et des nuances plus heureuses et plus douces les unissent au lieu de les partager. »

Parlant au prince lui-même, au moyen d'une figure qui ne sent nullement la rhétorique, il le somme avec une audace heureuse de se mêler à la chose publique et de remplir ses devoirs, comme prince constitutionnel ; c'est cela seulement ce qu'on lui demande et ce qu'on a le droit de lui demander.

« Que nous sommes peu faits aux allures franches et libres d'un gouvernement représentatif. Aujoud'hui, les maximes du despotisme !... En France, la politique ombrageuse empruntée à l'Orient ! Là, en effet, on redoute fort l'influence des princes du sang.....

» Chez nous, il est vrai, on ne veut pas faire la condition des princes aussi dure ; on ne les tuera pas, mais on les condamnera à une nullité complète, ils auront l'honneur d'être parents du roi, mais ils ne seront pas citoyens ; on leur donnera de l'or, des châteaux, des palais, mais ils resteront esclaves ; ils vivront au milieu d'un pays libre comme au fond d'un cloître où l'on voudrait éteindre la vie.

» Ah ! s'il en doit être ainsi, prince, combien j'ai pitié de vos grandeurs ! Qu'est devenu ce temps où, proscrit et fugitif, cachant votre grand nom sous un nom emprunté, vous viviez, loin de la France, du produit de vos leçons. Fier alors d'une humble mais libre fortune, sans doute vous regrettiez la patrie absente. Hé bien, la patrie vous est rendue, et avec elle vos titres, votre fortune, vos honneurs ; mais la liberté, noble compagne de vos misères, la liberté vous est ravie. Esclave désormais de votre rang, la politique d'un ministre doit dicter vos paroles. L'étiquette de la cour doit régler vos actions, et sous vos cordons, sous votre manteau doré, paraît la chaîne pesante qui vous retient. »

Le 17 janvier 1828, M. Cauchois-Lemaire fut condamné à quinze mois de prison et à 2,000 fr. d'amende; la leçon était sévère; c'était payer un peu cher l'honneur d'avoir été prophète dans son pays. Quant à l'avocat, son succès fut complet; on était émerveillé de tant d'art et de tant de jeunesse. Un journal très-influent, très-spirituel, très-dédaigneux, traçait de lui sur place un crayon qui était fidèle pour l'époque et qui est resté assez ressemblant :

« M. Chaix d'Est-Ange, écrit le *Globe*, a un genre original au palais, une élégance tout académique avec une diction naïve et fortement accentuée, une tendresse et une flexibilité d'organe qui agit sur les nerfs des auditeurs, lors même que leur esprit résiste aux arguments de l'orateur. C'est une éloquence insinuante et aimable, des traits amers, des réflexions hardies, audacieuses même, s'y rencontrent, mais toujours contenues et jetées comme en parenthèse. Habituellement l'orateur caresse ses juges, on l'écoute comme un adolescent qu'on aime. J'ignore si l'âge et l'expérience donneront de la force à ce talent si plein de charmes, mais tel qu'il est déjà, il se distingue à côté des plus vieilles célébrités du barreau. Puissent cette grâce et cette improvisation brillante s'appuyer sur de fortes études. Nous aurions, dans quelques années, un orateur de plus. »

Toute réflexion faite, je voudrais essayer quelques retouches à ce portrait que je n'en continue pas moins à trouver très-bon. M. Chaix n'a jamais eu « l'élégance académique, » sa parole n'était pas exempte d'incorrecttion et de négligence; sous ce rapport, il ne peut être comparé à tel improvisateur illustre, disciple des grands rhéteurs d'autrefois, et dont l'art rappelle les merveilles de l'art antique. M. Chaix ne se complaisait pas dans les mots, il n'en possédait pas la science. Ses plaidoyers, qui se recommandent par l'enchaînement, l'intérêt, le mouvement, le disent assez. Quant à la force, on s'étonne que l'habile écrivain qu'on vient de lire ne l'ait pas aperçue cachée sous la grâce.

Seulement, si le fond était simple, la forme ne l'était pas;

il avait trop de pauses, trop de coquetteries, trop d'hésitations, trop de silence; il disait le mot comme personne n'aurait songé à le dire; ses artifices ne ressemblaient pas aux artifices ordinaires du barreau. Avec tout cela, son talent a été sincère, c'est à cause de cela qu'il a été puissant.

L'éloquence ne serait pas digne, en effet, d'être l'éloquence si elle n'était qu'un pur jeu et qu'un pur effort de l'esprit, et si l'homme ne s'y retrouvait pas. Il y a trop de gens qui, lorsqu'ils parlent, tâchent de n'y rien laisser d'eux-mêmes.

Pour celui-ci, esprit austère, un procès est un problème dont il poursuit la solution avec la sérénité d'un mathématicien; pour celui-là, esprit brillant, c'est un tour de force dont la difficulté l'a séduit; l'homme et l'avocat font deux; peut-être faut-il qu'il en soit ainsi, autrement on n'y suffirait pas; dans un pareil métier la fiction est presque nécessaire. Ce qu'on peut affirmer, c'est que personne n'y a moins sacrifié que M. Chaix d'Est-Ange; nul avocat ne fut plus personnel. Il plaidait avec ses sentiments et ses ressentiments, il mettait tout du sien; ce n'était pas pour rien qu'il avait appris de Démosthènes que les personnalités constituaient la partie essentielle de l'art oratoire. Peut-être en abusait-il? Les personnes tenaient une trop grande place dans ses plaidoyers, c'était à elles qu'il visait; eût-il plaidé une affaire de mur mitoyen, il aurait trouvé le moyen de rendre son adversaire ridicule.

Il avait une qualité qui, plus qu'une autre, a ses dangers parce qu'elle vous découvre trop et qu'elle vous emporte quelquefois au delà de votre pensée, mais qui, plus qu'une autre aussi, vous rend éloquent, ou au moins digne de l'être. Il était courageux au point d'en être agressif. Loin que le danger l'inquiétât, il l'attirait. M. Chaix se plaisait aux choses difficiles; il aimait les causes disgraciées et il y excellait; il les relevait par ses saillies, il les honorait par sa bonne humeur intrépide; il éprouvait une satisfaction visible à dire aux gens leur fait en face, surtout aux gens que le talent, l'opinion, la faveur publique, rendaient particulièrement redoutables; on aurait dit qu'il aimait à s'attaquer à plus fort que lui, s'il

n'avait été de force à se défendre contre tout le monde.

Le 19 décembre 1832, il plaidait devant le tribunal de commerce de la Seine, pour le ministre de commerce d'alors, M. d'Argout, contre M. Victor Hugo, à propos du *Roi s'amuse*, dont la représentation avait été interdite. Il s'agissait de savoir si une telle interdiction était dans le droit de la puissance administrative, et si le poëte pouvait en être relevé par la puissance judiciaire. Au fond étaient toutes les questions de liberté d'industrie, de liberté de l'art qui promettent plus qu'elles ne tiennent; qui séduisent et qui trompent dans tous les temps, surtout dans les temps de révolutions. M. Victor Hugo était assisté par M. O. Barrot, qui était alors assez vivement engagé dans l'opposition; qui venait, quelques mois auparavant de signer le compte-rendu, mais dont l'autorité, la gravité, la raison, n'en étaient pas moins un peu troublées par les passions de toute sorte, littéraires, révolutionnaires, ameutées autour de lui. Quant à M. Victor Hugo, on n'a rien à en dire sinon que nul n'a su comme lui, dans tous les temps, sous tous les régimes, dans toutes les fortunes, occuper et absorber le public; partout où il a été il a voulu tenir toute la place; les paroles qu'il devait prononcer dans cette circonstance n'en ont pas offert l'indice le moins curieux ; jamais le moi n'avait atteint peut-être dans aucune bouche un plus complet développement.

« Je plaide ici pour quelque chose de plus haut que mon intérêt propre : je plaide pour mes droits les plus généraux, pour mon droit de penser, et pour nos droits de posséder, c'est-à-dire pour les droits de tous. C'est une cause générale que la mienne; c'est une équité absolue que la vôtre... votre conscience est face à face avec la mienne ; sur ce tribunal, vous représentez une idée auguste, et moi, à cette barre, j'en représente une autre. Sur votre siége il y a la justice et sur le mien la liberté. Or, la justice et la liberté sont faites pour s'entendre. La liberté est juste et la justice est libre; vous me rendrez mon droit et mon bien ; vous flétrirez au front la police et la censure qui sont venues chez moi, de nuit, me voler

ma liberté et ma propriété, avec effraction de la Charte... »

M. Victor Hugo eut un très-grand succès, il fut fort applaudi, cela devait être ; M. Chaix d'Est-Ange n'en fut ni troublé, ni trop excité : il n'en fut ni moins calme, ni moins vif, ni moins amer ; il avait été fort question, comme on pense, des journées de Juillet ; on avait parlé devant le Tribunal de commerce du fameux jugement qui avait refusé force de loi aux ordonnances ; le poëte en avait fait presque son principal argument ; l'avocat répondait :

« Je sais bien que M. Victor Hugo qui invoque cet antécédent, est tourmenté d'une idée fixe et croit que l'ordre qui défend sa pièce, vaut au moins les ordonnances de Juillet ; contre cet ordre, il croit que ce n'est pas trop d'une révolution comme il y a deux ans, contre les ordonnances... »

L'orateur interrompu par des murmures se retourne brusquement vers l'auditoire : « Qui donc ici m'interrompt ; quels sont ces impatients amis de la liberté qui veulent étouffer la discussion ; quels sont... *(des applaudissements unanimes éclatent de toutes les parties de l'auditoire).*

« Je le répète donc, M. Victor Hugo est tourmenté d'une idée fixe, c'est que l'ordre du ministre exige les mêmes réparations que les ordonnances de Juillet. Noble et généreux adversaire ! il a bien voulu nous épargner l'émeute de la rue et prier la jeunesse des écoles et des ateliers d'arrêter la révolution, prête à se faire pour sa pièce........ il pense que les mesures préventives n'existent plus ; qu'elles ont été abolies par la Charte ; il vous le déclare et avec son style toujours rempli d'images et de figures, et avec cette parole hautaine dont l'orgueil toujours me confond, il vous dit : « On m'a volé ma liberté, de nuit, avec effraction de la Charte ; je vais souffleter votre acte avec quatre articles de la Charte. Celui qui parle ainsi, c'est le poëte, autorité peu imposante en jurisprudence et même en politique. »

M. Chaix d'Est-Ange nous apprend dans ces circonstances une mesure qui fait honneur au gouvernement de la Restauration et à un poëte aimable et sage, qui fut trop célébré, trop

vanté, qui est aujourd'hui trop oublié. Il avait été convenu avant 1830 que les pièces de M. Casimir Delavigne seraient affranchies de tout examen préalable, c'était un hommage qui était rendu à la dignité et à la loyauté du poëte.

L'avocat publia son plaidoyer, qu'il fit précéder d'une sorte d'avant-propos dont quelques parties doivent être rappelées :

« Voici une affaire grave; car, d'un côté, elle intéresse l'ordre public, elle touche de l'autre à la liberté. . . . .

. . . .

Pour moi, ici la conscience et la loi étaient d'accord; je devais plaider.

» J'ai pourtant hésité je l'avoue;....... je l'avoue et j'en rougis; car l'avocat, homme de conscience et de courage, doit rougir en effet, si un calcul de prudente personne l'écarte d'une cause qui n'est pas sans danger; il manque alors à son premier devoir, soit qu'il refuse de défendre un malheureux que le pouvoir veut opprimer, soit qu'il n'ose soutenir un acte du pouvoir injustement attaqué. Cette faiblesse, je ne l'ai jamais eue et je ne l'aurai jamais, j'espère. »

Une autre occasion allait se présenter où il devait encore hésiter, où il devait aussi triompher de ses hésitations avec un talent et un courage que le succès, cette fois, ne devait pas couronner.

Je veux parler de ce procès dont le nom restera parmi les procès inexplicables qui laissent après eux de longs souvenirs. L'accusé est un jeune homme nourri dans les armes, qui s'est oublié dans les aventures de la vie militaire, qui se débat sur le banc des assises contre les attaques d'une famille puissante. Celui qui le défendra aura à disputer son honneur, sa liberté, à l'éloquence solennelle de M. Barrot, à l'éloquence passionnée de M. Berryer; que de préventions autour de son infortune! Ses compagnons l'accusent; le public le condamne; un spectacle qu'on voit rarement s'offre aux regards! d'un côté, un père hébété par la douleur, qui pleure sur sa fille; une mère désolée et troublée qui mesure l'abîme, non sans effroi; près d'eux, des parents porteurs de noms historiques de tous

les temps, prosternés aux pieds de la Justice, et qui l'implorent; de l'autre, un père, vieux soldat, mutilé, couvert d'honneurs et de blessures, qui s'indigne d'une telle accusation, et qui protége son fils de l'austérité de toute sa vie; partout des patriciens, des généraux, des sénateurs qui sont là pour rappeler les luttes d'un autre âge, et pour vider, par le droit, les querelles qu'ils auraient autrefois vidées par l'épée.

Et pour que rien ne manquât à un semblable spectacle, il aurait fallu voir la victime elle-même, jeune fille de seize ans, atteinte d'un mal inconnu, qui se traînait à peine, apparaître à minuit, couverte d'un voile comme une de ces pâles ombres rêvées par les poëtes du Nord qui s'évanouissent aux premières clartés du matin.

Le jeune, sage et brillant magistrat qui préside la Cour d'assises [1] hésite en sa présence. La sainteté de sa fonction suffit à peine à le rassurer; il ne sait comment s'y prendre pour faire parler l'innocence.

Il semble qu'il y ait dans cette cause un embarras auquel personne ne peut échapper; l'avocat s'en ressent; il n'a pas sa résolution habituelle. Il fait un exorde, lui qui n'en fait jamais; il prend le plus long, il s'épuise en conjectures. Aucune des invraisemblances de cette cause féconde en invraisemblances n'est oubliée. C'est l'art, c'est le talent de M. Chaix-d'Est-Ange, ce n'est pas lui-même, il ne se retrouve qu'à la fin; il a secoué ses incertitudes; il n'est plus troublé par les préventions qui l'assiégeaient. Il termine par quelques mots pleins de simplicité et de beauté, il a recueilli une à une toutes les invraisemblances qu'il se confesse impuissant à expliquer: « Comment tout cela s'est-il fait si Mlle de Morell est innocente? Hélas! je n'en sais rien. Ce n'est pas à moi à vous expliquer ce mystère. Je suis chargé, moi, de vous dire que l'accusé est innocent. Je vous le dis, je vous l'affirme, remplissant ici une mission qui demandait peut-être quelque courage, et devant laquelle, je dois en convenir, j'ai long-

[1] M. Ferey, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation.

temps hésité. Mais c'est une noble chose, ah ! laissez-moi le dire, oui, c'est une noble chose pour un avocat, c'est un beau droit pour lui que de s'emparer d'une affaire contre l'opinion publique égarée, de défendre un malheureux poussé vers l'échafaud par d'aveugles préventions, de se raidir contre des hommes qui jugent sans savoir, prononcent sans connaître, qui nous entourent de leur défiance et de leur défaveur, parce qu'ils ne savent rien de la défense et s'empressent de juger sur l'accusation.

» Oui, c'est une noble et simple mission que la nôtre, quand un homme est innocent, quand il est abandonné par les siens, renié par ses amis, maudit par tout le monde, de se placer près de lui, de le défendre, comme le prêtre qui s'attache au patient, et qui, à travers les clameurs du peuple, l'accompagne jusque vers l'échafaud et le renvoie absous devant Dieu, hé bien! moi, je m'attache à cet homme innocent. Au milieu des préventions et des murmures, j'élève la voix pour lui, et le renvoie absous devant les hommes. »

M. Chaix-d'Est-Ange avait porté dans les plaidories criminelles toute l'originalité de son talent; il avait brisé le moule un peu banal des vieilles plaidoiries, il les avait renouvelées. Il n'a jamais cru qu'on fût dispensé de parler raison aux jurés. Sa parole n'a rien de larmoyant et de déclamatoire, sa logique rien de didactique. La raison, dans sa bouche, ne se contente pas de prouver; elle remue et elle pénètre. Il a paru rarement devant les Cours d'assises, ses apparitions y étaient des événements. Il est ainsi demeuré sobre et simple; il a pu échapper au danger qui donne, si on peut le dire, au talent un embonpoint factice. Il s'est perfectionné sur un pareil théâtre, et devant des hommes mieux disposés à l'émotion que des juges ordinaires, dans cet art d'émouvoir qui devait être son art principal.

Voilà pourquoi les causes qu'il a aimées, vers lesquelles l'attiraient ses goûts et ses qualités, qu'il a plaidées en maître, ont été celles où les personnes sont en jeu, où les passions veulent être satisfaites avant les intérêts.

Elles ont été, de tous les temps, les plus difficiles de toutes; l'art d'intéresser l'esprit, de remuer l'âme, de captiver l'attention, ayant toujours été l'art auquel on a reconnu le véritable avocat; il semble que la parole n'ait été inventée que pour cela. Le reste est affaire de praticien et de jurisconsulte.

Il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y ait que de l'agrément dans une pareille tâche; rien ne doit plus être malaisé que de rassembler les faits, d'y répandre une lumière habile, d'être passionné en étant raisonnable, de leur donner le feu et le mouvement dont il sont susceptibles tout en leur laissant leur vérité; à de tels récits il faut la grâce, la raison, une simplicité qui ne soit pas sans noblesse, qui les empêche de dégénérer en romans, et qui ne les rende pas indignes de la justice.

La logique en pareil cas a un caractère particulier, elle doit être en action; dans des causes semblables, l'avocat n'est pas qu'un dialecticien, il faut d'abord qu'il parle à la raison, puisque la raison est le juge suprême; il ne faut pourtant pas qu'il ne parle qu'à elle seule.

C'est tout cela que possédait M. Chaix d'Est-Ange, et c'est pour cela qu'il était un maître.

Nul n'a exposé les faits avec plus de mordant et de finesse, n'a su mieux donner aux incidents d'un procès, en les racontant, l'attrait qui semble ne devoir s'attacher qu'aux œuvres de l'imagination.

On voyait les personnages, on les entendait, la mimique de l'avocat aidait au récit; le geste achevait l'œuvre de la parole, c'était l'art du théâtre transporté au barreau.

On lui a reproché de la monotonie, elle était presque inévitable; le genre de causes qui lui allaient ne comportait pas la variété infinie des discussions purement juridiques. On ne court pas un tel risque à discuter les thèses du droit hypothécaire; la nature de son talent, où il y avait beaucoup d'art et un peu de manière, l'y exposait peut-être davantage.

On n'a peut-être pas assez remarqué que la monotonie est l'écueil des artistes les plus consommés, seulement elle se confond si bien avec l'art, qu'on a quelque peine à l'apercevoir.

Sans elle l'art serait impossible, il demanderait trop d'efforts, l'artiste a besoin de points de repère qui l'affranchissent des recherches continuelles et infructueuses.

Les parenthèses, les silences, les pauses de M. Chaix d'Est-Ange ont dû l'aider plus d'une fois à attendre son esprit et à produire les effets sur lesquels il comptait.

Qu'on cite parmi les artistes qui ont transporté et charmé notre jeunesse, ceux qui n'ont pas eu cette impassible et invariable régularité qui semble devoir être la condition et la compagne de l'art perfectionné; les hommes qui donnent tout au hasard, jouent trop gros jeu : il leur arrive d'avoir la main heureuse; tout compte fait, cependant, ils y perdent plus qu'ils n'y gagnent.

Or M. Chaix n'était pas de ceux-là; il savait ce qu'il faisait, il mêlait beaucoup de calcul à toutes ses libertés, son abandon était travaillé.

Il avait bien envie d'être naturel, il cherchait à l'être et il l'était rarement; il avait fait une si grande place à l'art que celui-ci avait fini par tout prendre. En l'écoutant on était charmé, seulement on regrettait la naïveté qui tient à l'âme, au caractère, plus encore qu'au talent.

Sans doute, il ne pouvait pas en être d'un talent pareil, éclos en un jour, aux souffles printaniers, comme de ces talents qui n'ont pas eu trop, pour se développer, de toute la puissance du soleil, qui sont lents à croître, lents à décroître, et qui ne se dépouillent tout à fait que sous le froid des hivers. A ceux-là la vieillesse n'ôte presque rien, elle leur laisse d'abord la force qui finit par ressembler à la majesté. Loin que la raison et la science perdent à l'expérience, elles y acquièrent des mérites nouveaux, toutes deux gagnent à vieillir. Il faut que chaque chose ait son tour. La nature, ainsi que la justice, y sont intéressées.

Ce qui frappait encore dans le talent de M. Chaix d'Est-Ange, c'était le mélange d'énergie et de séduction, qu'on était tout surpris d'y rencontrer.

Le ministère public est une des œuvres éminentes de la

civilisation. Il va surtout à nos mœurs. Aussi nulle part, il ne s'est mieux développé et perfectionné que chez nous. C'est la centralisation appliquée à la justice. On y reconnaît les sociétés très-polies et très-ordonnées.

On ne se le figure pas, par exemple, parmi les barbares qui regardaient le droit de se venger comme le premier droit de l'homme, et qui auraient rougi qu'un autre s'en chargeât ; ils n'auraient pu supporter le ministère public précisément parce qu'ils pouvaient s'en passer.

Les anciens non plus ne le connaissaient pas. La chose publique, chez eux, était la chose de tout le monde. Ils n'auraient pas compris le repos dans lequel nous nous complaisons ; ils étaient citoyens d'abord, hommes ensuite ; ils s'en remettaient à chacun du droit de défendre la société.

On ne peut nier que dans de telles règles il n'y ait eu du bon. Les mœurs étaient plus fortes, les caractères plus virils, les âmes mieux trempées, il en résultait entre les membres de la cité une solidarité plus vraie et plus étroite. Il en était d'un crime, chez eux, comme d'un incendie chez nous, où tout le monde accourt. La passion personnelle et la passion publique, mêlées ensemble, devaient singulièrement aider à l'éloquence. Quand Cicéron accusait Verrès, il était tout simplement l'avocat des villes de Sicile. On ne voit pas qu'il en ait plus mal réussi pour cela.

Je ne sache personne qui ait été plus propre à une pareille tâche que M. Chaix d'Est-Ange ; il y était d'abord comme porté par sa nature. En général, il ne voit pas les hommes en beau ; son caractère est sévère ; qu'on y prenne garde, son éloquence est triste ; sa parole sévère comme son caractère laisse bien vite sentir son amertume, sous le charme qui la couvre ; nul en réalité n'est plus incisif, plus dédaigneux, plus redoutable ; il excellait à être désagréable avec art. Nul aussi n'a peut-être obtenu plus de succès dans les causes où l'avocat accuse plus qu'il ne défend.

On n'a pas oublié une affaire jugée dans le cours de l'été de l'année 1832, lorsque la peste sévissait, lorsque le canon

de l'insurrection des 5 et 6 juin faisait entendre ses derniers bruits.

Cette affaire c'était celle d'un misérable jeune homme couvert de sang et de boue, voleur, infâme débauché, qui avait tué sa mère, qui avait tué celui qu'il osait appeler son ami. Il semble qu'on le voie encore, hideux plutôt que laid, difforme, avec sa bouche lascive, son front bas, ses yeux à fleur de tête, sa figure lourdement colorée, qui trahissait des passions abominables, et sur laquelle venait s'apesantir à de fréquents intervalles une pâleur sinistre.

M. Chaix d'Est-Ange l'accusait comme partie civile, au nom d'un homme qui avait été accusé lui-même d'avoir assassiné la mère du misérable, qui n'avait été acquitté qu'à six contre six, c'était à faire trembler! qui depuis avait été en butte à tous les soupçons; qui subissait, en ce moment, à ce sujet, une peine de cinq années d'emprisonnement, et qui ne pouvait prouver son innocence qu'en prouvant les crimes de l'accusé. Car c'était de deux crimes qu'il s'agissait, qu'on ne pouvait séparer puisqu'ils s'expliquaient l'un par l'autre. Il fallait les réunir, en trouver le secret, accoupler l'assassin de Versailles au parricide de Vouziers; les montrer tous les deux confondus dans un seul homme, raconter cette existence si courte et si souillée, suivre l'accusé, remuer ses vices, épier ses bégaiements, montrer les soulèvements involontaires de sa conscience, ne le quitter enfin qu'après avoir tout dit contre lui et tout prouvé. Telle était la tâche de M. Chaix d'Est-Ange; son plaidoyer, le plus remarquable peut-être de tous ceux qu'il a prononcés, n'est qu'un récit, mais ce récit est un chef-d'œuvre. Un avocat consommé pouvait seul le composer. Avec quel art, auquel la lecture même n'a pu rien ôter! Point d'exorde, point de préparation, point de réflexions. Les faits en disent assez. Aussi que de réalité, de vérité! Comme tout se suit, comme tout s'enchaîne! toutes les fois qu'on parlera des hontes et des misères humaines, quel exemple vaudra celui-là! Rien qu'en lisant le récit, on n'assiste pas sans effroi à la scène de Versailles, où l'on voit un jeune homme,

presque un enfant, égorgé dans son sommeil par un autre jeune homme qui l'avait corrompu, qui était né assassin , qui tuait avec l'assurance et la correction d'un homme de l'art qui opère.

Que sera-ce de ceux qui ont entendu l'avocat, lorsque racontant le meurtre de la mère, il y mettait un tel accent, qu'il faisait tomber sous sa voix l'accusé éperdu, et balbutiant un aveu que ses parents réunis, autour de lui, s'efforçaient d'étouffer. De telles émotions ne peuvent être oubliées.

Tout à l'heure je parlais d'un certain caractère de tristesse qui a été propre à la parole de M. Chaix d'Est-Ange. J'en trouve une preuve dans l'affaire que je rappelle. Il terminait ainsi son plaidoyer :

« Maintenant, grâce au ciel, j'ai fini ce que j'avais à vous dire. J'ai, enfin, accompli cette mission que d'abord j'avais reçue avec terreur, mais que, devant vous, éclairé par tant de lumières et de preuves, j'ai remplie sans hésitation et sans pitié ; car dans cette cause où ne s'agite pas entre nous un misérable intérêt d'argent ou de haine, c'était un devoir sacré de trouver le coupable et de faire triompher l'innocent... A ces récits non-seulement l'attention se fatigue, mais le cœur même s'épuise et se flétrit. En songeant à tous ces crimes, à l'impunité qui les a si longtemps couverts, à cette prévention furieuse, qui, protégeant le coupable, voulait frapper l'innofcent, en voyant les effroyables débordements de toutes les misères humaines, n'est-il pas vrai que notre tête s'égare, qu'un doute affreux s'empare de nos esprits ; qu'en nous, toutes les idées de morale, de vertu, de justice, s'altèrent et se confondent : gardons-nous cependant de nous laisser abattre, car il y a là de grandes leçons, de profonds et salutaires enseignements. Élevons-nous au-dessus des découragements vulgaires ; dans le sort réservé à chacun des acteurs de cet horrible drame, reconnaissons la plus éclatante dispensation de la justice divine. » Il fait ici la part de chacun avec une impitoyable et éloquente fermeté.

Une malheureuse jeune fille, servante chez les parents de l'accusé, dont elle était la nièce ; perdue par ce dernier, était devenue sa complice dans l'assassinat de sa mère ; après avoir reçu le salaire de son crime, elle était venue à Paris, traîner quelques années dans des maisons de prostitution, d'où elle était allée mourir à l'hôpital :

« Sans doute, elle ne devait pas mourir sur l'échafaud ; car enfin, elle avait été entraînée : jeune fille, elle avait été faible plutôt encore que criminelle ; mais elle devait mourir sur un lit infâme, laissant après elle ses remords pour leçon et ses aveux pour preuve.

» Et Formage, lui aussi, il est tombé victime de la fatale rencontre qui l'a jeté dans les bras de Benoit. Il avait cédé à la séduction ; il avait reçu d'effroyables confidences ; il s'en était fait une arme, pour demander, pour exiger des secours. Eh bien, il a été cruellement puni... Vous qui le pleurez, songez-y bien ; pour votre fils si jeune, si faible, dans cette liaison infâme, il devait y avoir un effroyable péril... Consolez-vous donc. Votre fils a péri, mais faible et non criminel. Consolez-vous ; votre fils est tombé, mais pur au moins des crimes dont il n'a été que le confident.

» Et nous, Messieurs, gardons-nous d'accuser la Providence, qui après avoir ainsi fait la part de chacun, n'a pas disposé de Benoit, et qui a voulu que couvert d'ordures et de crimes, accablé de preuves que, ni le temps, ni la partialité, n'ont pu détruire, il fût abandonné comme un exemple plus solennel et plus redoutable à la justice des hommes. »

Près de quinze années après, c'est-à-dire dans l'été de 1844, et par un de ces hasards qui sont comme la vie de l'avocat, M. Chaix d'Est-Ange défendait un jeune homme, fils d'un père opulent, dont il était le rival, dont il convoitait la fortune, qu'il avait fait tuer, suivant l'accusation, par un homme qui n'avait été que son instrument et qui l'accusait à son tour avec une impitoyable et infatigable énergie. Si le rôle était différent, le talent était le même. C'était chez l'avocat la même verve, la même puissance et aussi la même amertume. Cet accusateur

était un homme sans foi, qui était la terreur de son pays et qui avait varié dans ses accusations, qui avait préludé à un effroyable crime par beaucoup de mauvaises actions et beaucoup de duretés.

« Et maintenant, Messieurs, dit l'avocat, que je suis arrivé au terme de ces débats, j'espère que j'ai détruit les charges de l'accusation, que j'ai dissipé vos doutes et que votre conviction est égale à la mienne. De toutes les charges qui s'élevaient contre Édouard, il n'en reste plus qu'une : c'est la déclaration suggérée, c'est la déclaration intéressée de ce misérable si souvent convaincu d'imposture. Après avoir accusé le jardinier qu'il ne connaissait même pas, il accuse le fils de la victime.

» Il avait un moyen, un seul, pour attendrir les hommes qui jugent sur la terre ou pour se préparer à paraître devant Dieu, il n'avait qu'un moyen de salut : c'était de dire la vérité. Après avoir inventé tous ces mensonges, après s'être jeté dans cette accusation horrible, après avoir aggravé son crime horrible par un crime plus horrible encore, il n'avait qu'une voie de salut dans le monde, et qu'une voie de salut dans l'autre : c'était de se jeter aux pieds de la justice, d'implorer son pardon, de proclamer la vérité. Mais il a persisté, il a cru qu'il se sauverait par le mensonge ; il a voulu se sauver à tout prix ; il a inventé toutes les combinaisons exécrables.

» Eh bien donc ! qu'il soit maudit, et dans ce moment suprême, quand les minutes pour le retour à la vérité et au repentir lui sont encore comptées, en présence de ce Dieu que sa prière hypocrite implora avant de paraître ici... puisqu'il persiste encore dans un mensonge, puisque après avoir massacré le père, il veut faire monter le fils innocent sur l'échafaud et détruire une famille entière... Oui, qu'il soit maudit !... et quoi qu'il advienne ici, quoi qu'on décide, son sort est fixé ; passant de la main des hommes sous la main éternelle de Dieu, il ira de justice en justice, de condamnation en condamnation, expier des crimes dont la mesure est comblée, et qui jusqu'ici, du moins, étaient pour nous sans exemple. »

Une occasion devait être bientôt offerte à M. Chaix d'Est-Ange où cet art particulier d'être agressif, avec une irréprochable et implacable sévérité allait se déployer dans toute sa puissance et dans tout son éclat. Les hommes qui font les révolutions acceptent une responsabilité qu'ils ne peuvent décliner. Parmi ceux qui firent la révolution de 1848, il s'en était trouvé un pour qui la responsabilité était plus lourde que pour un autre; il était spirituel cependant autant que qui que ce fût, modéré, bienveillant, il avait répudié les excès; il n'avait pas dépendu de lui que le pouvoir nouveau ne satisfît tous les intérêts, ne calmât toutes les défiances, et ne s'associât à la politesse de nos mœurs; il avait été de ceux que Paris avait nommés son représentant avec le plus d'empressement; qui avait été signalé parmi les chefs de la République bourgeoise; peut-être cependant le succès lui avait-il porté à la tête? peut-être n'avait-il pas su assez se défendre de son ivresse. Cet homme était M. Marrast, ancien rédacteur en chef du *National*, ancien maire de la ville de Paris; son esprit lui avait fait des ennemis, il n'avait pas su toujours en user avec assez de mesure; le public qui est le même dans tous les temps et dans tous les pays, qui a la même mobilité, les mêmes caprices, s'était lassé de l'entendre appeler le spirituel. Comme il avait eu toutes les injustices, il avait à subir à son tour toutes les injustices des partis. Il avait attaqué trop de monde, il avait attaqué notamment, lors des élections dernières, M. Chaix d'Est-Ange, dans quelques lignes qui, pour la pureté, la finesse, la sobriété du trait n'auraient pas été indignes d'Aristophane, de Lucien et de Voltaire. Il disait avec l'art d'un écrivain parfait tout ce qu'il fallait dire pour blesser. Il ne s'arrêtait qu'où commençait l'injure.

L'heure de la revanche était venue; M. Chaix d'Est-Ange n'était pas homme à la laisser échapper. Attaqué à son tour, M. Marrast avait porté plainte en diffamation; il était défendu par M. Billault. M. Delangle, redevenu avocat depuis le 24 février 1848, défendait un journal qui avait eu quelque célébrité et qui avait montré beaucoup de résolution à cette époque;

L'Assemblée nationale; M. Chaix d'Est-Ange ne parla que le soir, jusqu'à lui tout avait langui : avocats, magistrats, tous ne savaient comment s'y prendre avec un homme qui avait rempli de grandes fonctions, qui venait de quitter, au sein de l'Assemble nationale, le fauteuil de la présidence où il avait surpris plus d'une personne, moins par les rares qualités de son esprit, que par sa modération et sa dignité.

M. Billault avait été froid en le défendant; c'était la première fois que M. Billault s'essayait à une cause de cette nature pour laquelle la sage distinction de son talent ne semblait pas faite. Habitué à la convenance du Parlement, il semblait s'effrayer de la hardiesse de l'audience, son heure d'être éloquent n'était pas venue ; il se contentait d'être ce qu'il avait été jusqu'alors, c'est-à-dire un avocat plein de souplesse, de finesse et d'habileté, propre autant que qui que ce fût à la dissection des affaires. Sa parole était sobre, il plaidait par incises, il disait le mot propre, rien de plus. Il divisait plutôt qu'il ne rassemblait ; chez lui, il y avait peu d'autorité, parce qu'il n'y avait pas assez d'ensemble, sa lumière manquait de chaleur et d'éclat. Les anciens, qui savaient tout dire, avaient un mot pour exprimer le genre d'habileté des hommes comme lui, avisés, subtils, ingénieux, qui n'oublient rien et qui cependant ne disent pas tout, puisqu'ils ne disent pas la raison générale et véritable des choses ; ils les appelaient des *enucleatores;* c'est un mot qu'on ne saurait traduire sans changer quelque chose au sens que les anciens avaient voulu y attacher.

M. Billault n'avait jamais plaidé aucune cause éclatante, il n'en avait plaidé aucune avec éclat. Sa position cependant était élevée au barreau de Paris ; il y avait paru fort jeune encore, après avoir traversé les affaires publiques et s'être fait, à Nantes, une renommée qui l'avait accompagné dans la vie politique. Il avait été secrétaire général du ministère du commerce, il avait conservé des fonctions publiques la réserve qu'elles imposent; il se livrait peu, il avait le commerce doux, quoique froid, il n'a jamais pu se faire à la familiarité du

palais ; il aimait le barreau, il s'y sentait à son aise, il n'avait pas l'air d'y déroger, il le pratiquait avec dignité, mais avec persévérance et avec le parti pris de s'en faire un état. Il était facile de voir cependant que ce n'était pas au barreau que se feraient sa réputation et sa fortune ; il y faut plus de mouvement et plus de métier; avec cela son talent semblait avoir pris son pli ; les grandes passions n'étaient pas son fait ; on l'aurait dit né pour les idées moyennes, exprimées dans le langage moyen. Ceux qui l'avaient le mieux suivi et le mieux connu n'ont peut-être pas été les moins surpris par la transformation qui s'était opérée en lui pendant les dernières années de sa vie. On se demandait où il avait pris l'ampleur, l'autorité, la science politique, qui ont marqué sa dernière période ; il n'avait dit son secret à personne, il s'était fait éloquent sans qu'on s'en doutât, il avait défendu M. Marrast habilement, mais sèchement, timidement, comme on paie une dette à des opinions qu'on a embrassées de rencontre, qui ne laissent pas que de vous gêner un peu et qu'on a hâte de quitter.

Quant à M. Delangle, c'était un autre homme. Il avait plus vécu que M. Billault ; il avait vécu sur un autre théâtre, il avait exercé les hautes fonctions de la magistrature, il avait été avocat général à la Cour de cassation, procureur général à la Cour royale de Paris, il était et il devait être avocat plus rompu, plus savant, plus expérimenté. Leurs mérites d'ailleurs différaient. Loin de tourner autour de la difficulté, comme s'il eût craint de l'aborder, M. Delangle y allait droit, trop droit peut-être, en ce sens qu'il négligeait les préludes par lesquels on dispose et on prépare les esprits. On aurait dit qu'il n'avait qu'un argument ; seulement il avait le soin de le choisir bon ; il le maniait comme personne, aussi était-il rare qu'il manquât son coup. Cette manière, qui a pu nuire à l'avocat, lequel est obligé de pressentir tous les goûts et, partant, d'en trop dire, devait faire de M. Delangle un jour, à cause de cette sévérité peut-être excessive, un magistrat supérieur. On a pu en être convaincu lorsqu'on l'a vu au parquet de la Cour de cassation et à la Cour de Paris, exceller dans le style juridique,

qui est, sans contredit, le plus difficile de tous les styles, par la précision qu'il exige. Il sera toujours plus facile de trouver une image qu'une raison. On sait l'admiration, à ce sujet, de Leibnitz pour les grands jurisconsultes de Rome ; il ne voyait personne à mettre à côté d'eux, que les grands mathématiciens.

M. Delangle était compatriote de MM. Dupin, il était digne de l'être ; il tenait d'eux pour le talent, si ce n'est qu'il était moins souple, moins mobile, plus nu, plus austère ; à force d'aimer la raison, il était devenu trop raisonnable ; il ne se souvenait plus que l'émotion et la passion ont leur place dans l'esprit de l'homme, et qu'il faut renoncer à tout prouver, si ce n'est en mathématiques. Il n'avait dépendu que de lui d'avoir un talent plus complet puisqu'il aurait été plus passionné. C'est de parti pris qu'il avait renoncé à des dons qu'il avait reçus de la nature et qui auraient fait de lui un avocat, sinon mieux fait pour convaincre, au moins mieux fait pour séduire et pour entraîner. Ceux qui l'ont vu débuter en 1825, n'ont pu oublier cette voix nette, cette figure vive, cette accentuation simple et énergique, cette dialectique pénétrante, cette sobriété élégante, cette parole animée, qui promettaient ce qu'elles ont tenu, qui promettaient encore autre chose ; qui avaient frappé tout le monde et qui annonçaient une raison exercée, un talent déjà mûr, un esprit maître de lui. Cet esprit était libre et piquant, raisonnable et railleur, peu disposé à l'enthousiasme ; il avait de l'étendue et du mouvement, mais il avait de la timidité ; façonné et habitué à la sagesse par l'expérience et la réflexion, il n'en savait pas moins comprendre toutes les idées et même toutes les hardiesses. De là une sorte de doute qui devait pousser et arrêter M. Delangle sur toutes les voies et l'indulgence qui devait en être la suite. Dans la cause à laquelle je fais allusion, par exemple, on pouvait croire que frappé personnellement par la Révolution de Février, arraché par elle à la magistrature, il n'en serait que plus amer, plus passionné. On se trompait, il n'en fut rien. Les disputes de personnes et de partis n'étaient pas son fait. Là,

où n'étaient pas la raison et le raisonnement, M. Delangle sentait qu'il n'avait rien à dire; il se tut ou guère s'en fut; sa plaidoirie, dans cette circonstance, ressembla à toutes celles qu'il aurait pu prononcer sur quelque sujet que ce fût, excepté que celle-ci avait quelque chose de faux, comme si elle n'eût pas été dans sa voix.

Pour M. Chaix-d'Est-Ange, quelle différence! c'était son affaire, elle allait à ses talents, à ses opinions, à ses idées, à ses ressentiments, à ses passions. Aussi, comme il s'y mit! Jamais il n'eut plus d'amertume, plus de moquerie, plus de colère. Comme il rit de cet *insulteur*, ainsi qu'il l'appelle, qui n'a rien eu de sacré, qui a fait tant de mortelles blessures, qui vient se plaindre, comme un enfant, des égratignures que sa vanité a reçues; c'est ici qu'il faut citer pour le croire; on croirait assister entre deux rivaux à l'une de ces scènes où le génie et la liberté des anciens prenaient toutes leurs aises.

« Mais il faut à M. Marrast une condamnation contre nous; il la lui faut comme un hommage, comme une récompense de son dévouement au pays. Oh! je ne puis pourtant pas souffrir un tel langage, ma conscience se révolte, et je sens que j'ai à remplir un devoir d'honnête homme. Je sais bien que vous avez vanté votre désintéressement, et que vous en avez donné pour preuve que vous n'avez rien pris, de quelque côté que ce fût, dans le budget. Mais la commission des comptes a fait son enquête; elle a prouvé que vous avez touché votre indemnité de membre du gouvernement provisoire; que vous avez touché votre indemnité de représentant; que vous avez touché 10,000 fr. de fonds secrets; que vous avez touché 3,000 fr. d'autres fonds secrets, ceux des affaires étrangères; que vous avez touché, je ne sais quelles sommes encore, et tout cela est prouvé; et alors vous avez dit : Oui, c'est vrai, j'ai touché, mais j'ai tout dépensé pour le bien public et j'ai brûlé les pièces comptables; quant à moi je n'ai rien gardé... Et alors vous racontez les épreuves que vous avez traversées, les victoires que vous avez remportées, et vous

demandez qu'on vous fasse monter au Capitole, qu'on vous tresse des couronnes, qu'on entonne des dithyrambes en votre honneur. Non, il n'en peut être ainsi. Il y a au fond de ce procès, une grande leçon, un énergique enseignement. Ce qui en sort le voici : un homme a donné à son pays, a donné au monde le spectacle de tout ce que la presse peut commettre d'abus et de violences, il a tout attaqué ; rien n'a pu préserver de ses injures, ni le talent, ni la probité, ni la noblesse du caractère, ni les services rendus à la patrie. Il n'a rien respecté, pas même la magistrature sous laquelle il vient s'abriter aujourd'hui. Il a fait à tous et à tout une guerre de tous les jours, une guerre acharnée. Il n'est pas une administration, pas un homme, pas une institution qu'il n'ait outragés. Il a appelé Casimir Perrier voleur, le glorieux Soult il le traînait dans la boue malgré ses victoires. Les ministres, il les accusait chaque matin de ruiner le Trésor. Si enfin un homme auquel la France rend hommage, si M. de Montalembert parlant à une tribune qui n'existe plus nous montre la Révolution qui nous menace, l'anarchie qui nous envahit, dans quel langage ne le traite-t-il pas?

« Peut-on savoir, dit-il, ce que le vésicule d'un dévot renferme de fiel. » La sainte indignation de l'orateur, il l'appelle « une diatribe sans talent, une colère mêlée de bave et d'eau bénite. » Chaque jour de sa vie est mêlé par un outrage. Enfin le jour de la justice arrive. Nous voulons user de la liberté qu'il dit nous avoir faite, et M. Marrast, lui, l'insulteur public, nous appelle sur ces bancs, parce que nous signalons ses dilapidations partout reconnues et partout proclamées. Il faut que vous nous condamniez ; non, ce n'est pas possible ; non, ce n'est pas à l'homme dont je viens de parler qu'il appartient de dénoncer de livrer à la justice, les citoyens qui ont usé d'un droit, qui ont accompli un devoir en appelant l'attention publique sur ces dilapidations. »

Je ne crois pas que M. Chaix d'Est-Ange ait jamais été aussi éloquent ; je ne crois pas surtout qu'il ait été jamais

aussi content de l'être; on pouvait lire sur sa figure une réelle satisfaction. Il était vengé.

Il y eut quelqu'un qui fut presque aussi éloquent que M. Chaix d'Est-Ange, ce fut M. Marrast, il ne répondit rien; il y avait quelque chose dans ce silence; il était le dernier hommage rendu par un de ceux qui l'avaient exercé, à ce pouvoir qui fit des fautes, puisque tous les pouvoirs en font; auquel il faut tenir compte à cause de sa nature et de son origine, de toutes celles qu'il ne fit pas; qui offre peut-être un des plus singuliers exemples que l'histoire offre à l'observation du philosophe; qui ne défaillit pas aux obligations que tout pouvoir impose; qui ne fut ni sans courage, ni sans honnêteté; qui à peine tombé était calomnié; qui allait être livré bientôt aux outrages des échappés de police et des laquais en disponibilité.

Ainsi finit cette affaire curieuse à plus d'un titre. Les adversaires avaient été, l'un en parlant, l'autre en écrivant, excessifs, passionnés, éloquents. Ils étaient quittes.

Tel était M. Chaix d'Est-Ange, lorsqu'il accusait, si on osait dire, pour son compte. On pouvait y voir l'indice d'une vocation véritable si l'amertume, le dédain, la raillerie, doivent être le fond de la parole du magistrat; la passion le transportait; elle était la maîtresse voile de son éloquence. Il en est autrement des fonctions de ministère public. A celui qui parle en son nom, la société a dit : Vous ne serez jamais assez calme, assez mesuré. Elle lui défend d'avoir de la passion; elle lui défendrait presque d'avoir de l'esprit.

Les grandes fonctions exigent tous les désintéressements; l'imagination doit s'y calmer; les traits en tombant de haut peuvent blesser; il y a une modestie qui sied à ces fonctions et qui fait partie de leur grandeur.

Bacon, dont le génie a répandu partout tant de bon sens et de sagesse, a écrit quelque part :

« Les réprimandes d'un homme en place doivent être graves, sans être piquantes. »

Il en est qui se sont beaucoup inquiétés de savoir si

M. Chaix d'Est-Ange savait le droit; qu'est-ce que cela faisait? Si on eût dit qu'il le possédait comme les maîtres; qu'il s'était abreuvé aux sources, qu'il s'était nourri de la science, qu'il en connaissait tous les principes, que Cujas et Dumoulin étaient ses familiers, qu'il parlait la langue de droit dans sa propriété entière, qu'il en résolvait les problèmes avec le calme de tel jurisconsulte excellent que le conseil d'État a enlevé au barreau, on se tromperait.

On se tromperait bien plus encore si on pouvait supposer qu'un pareil homme qui a plaidé tant de causes en avocat supérieur, qui a étonné tant de fois les adversaires et les juges; qui avait une raison très-sûre, un esprit très-bien fait, n'ait pas eu l'instinct, le sentiment de la science du droit, comme il en a eu la pratique.

Il a été ce que sont tous les esprits vifs, prompts, brillants, que le monde enchante, et qui l'enchantent à leur tour; qui pensent et sentent à la fois; qui n'ont pas un grand goût pour apprendre, parce qu'ils en éprouvent peu le besoin, et qui ont plus deviné, en effet, qu'il n'ont appris.

D'ailleurs il ne faut pas tout demander au même homme; il faut prendre les gens pour ce qu'ils sont, c'est le seul moyen d'être juste envers eux.

Si de tel avocat on a pu dire qu'il était assez orateur pour un jurisconsulte, il faudrait ajouter de tel autre, qu'il a été assez jurisconsulte pour un orateur.

Quel est celui parmi les plus renommés qui pourrait se plaindre qu'on dît de lui ce que disait Brutus de Cicéron, en parlant à Cicéron lui-même :

» *Quia mihi et tu videris, inquit, tantùm juris scire voluisse, quantùm satis esset oratori.* »

M. FERRÈRE.

Est-on au barreau de Bordeaux, on ne peut le quitter, tant on y est environné de souvenirs auxquels rien ne manque de ce qui intéresse l'esprit. Ses avocats, qui ont été célèbres dans tous les temps, ont frappé, surtout dans les premières années de ce siècle, par la nature de leur caractère et de leur talent. On ne partage pas leurs opinions, mais on se plaît dans leur commerce, on goûte leur esprit, on aime leur conversation; on trouve en effet à qui parler, avec des hommes comme ceux-là, qui étaient hommes d'État, hommes d'affaires, hommes de lettres.

M. de Tocqueville a écrit quelque part : « Dans tous les gou- » vernements libres, quelle qu'en soit la forme, on trouvera » les légistes au premier rang de tous les partis. » On dirait qu'il a voulu parler des avocats du barreau de Bordeaux. Ils en étaient, pour la plupart, les hommes illustres et malheureux qui laissèrent le nom de leur pays natal, au parti dont ils furent les chefs, et qui, malgré leurs erreurs, défendirent noblement une noble cause, puisqu'elle avait été celle de la liberté, de la justice et de la modération.

Qu'ils aient été fédéralistes, nul ne peut le dire : l'histoire en est, sur ce point, réduite aux conjectures.

On s'expliquerait, cependant, qu'ils ne se fussent qu'avec peine accoutumés à l'idée de voir une patrie comme la leur,

noble, spirituelle et opulente cité, capitale d'une grande province, à laquelle leur âme avait dû son ressort, leur esprit, son éclat, noyée dans l'unité française, déchue de son rang et ravalée, ainsi que d'humbles villes au rang de chef-lieu de département.

Il y a là une résistance muette qui tient à la tradition, à l'esprit du pays, qui s'est continuée en s'adoucissant, au travers des événements et des années, et dont on retrouve encore les traces chez ceux qui succédèrent aux Girondins.

Le barreau, qui fournissait des chefs de parti à la République, fournissait à la monarchie ses hommes d'État; on en voit à la même époque sortir trois ministres, MM. Lainé, Peyronnet, Martignac, sans compter M. Ravez, qui eut l'influence et l'importance d'un ministre.

Il fallait bien qu'il y eut dans ces hommes quelque chose de particulier, puisqu'ils étonnèrent Louis XVIII, qui ne s'étonnait pas facilement, et qui croyait voir en eux, à une certaine saillie de raison et de vivacité, de soumission et d'indépendance mêlées ensemble, des arrière-petits neveux de Montesquieu,

Au fond, ils se ressemblaient malgré les différences, comme ils tenaient tous, pour le talent, des Girondins, leurs aînés : il n'y a pas si loin qu'on s'imagine de M. de Martignac à Vergniaud.

A côté d'eux, il y en a eu un autre qui avait été leur compagnon, leur contemporain, leur émule, leur maître, dont le sort fut moins haut, qui, de tous, fut le plus touchant, le plus éloquent, peut-être.

Il a eu peu d'ambition, beaucoup de grandeur; son talent a été grand comme son caractère; sa parole, qui n'est pas venue à maturité entière, qui n'a pas été tout ce qu'elle pouvait être, puisqu'elle n'a pas reçu des dernières années les teintes suprêmes, n'en a pas moins été une des plus frappantes que le barreau eût jamais entendues ; on en retrouve les débris sous le style qui la recouvre ; on peut ainsi juger de son originalité.

Avec lui, on sort des avocats : il voit plus loin et plus haut ; il y a en lui quelque chose d'entièrement personnel, qui tranche avec leur manière ordinaire ; il est, tout à la fois, triste et gai, ardent et mélancolique. Par une sorte d'onction qui lui est propre, il tient moins du barreau que de la chaire. Avec la même gravité que les autres, il a plus de vie, de mouvement, de diversité.

M. Philippe Ferrère est né à Tarbes, le 2 octobre 1767, d'un père sculpteur, élève de Pigale, artiste habile et intelligent, dont les débuts ne furent pas sans éclat, et qui eut plus de talent que de renommée, et surtout de fortune. Son fils, qui ne parla jamais de son père qu'avec une respectueuse et pieuse tendresse, reçut de lui pour tout héritage l'amour des arts qui devaient charmer sa vie, et l'amour des vertus, qui devaient l'honorer. Il commença à Tarbes ses études, qu'il vint finir, on ne saurait dire pourquoi, à La Flèche, sous le P. Corbin, homme très-savant, auquel était alors confiée la direction de l'École royale et militaire.

Ses études terminées, il vint suivre les études de droit à Bordeaux. Il entra comme précepteur chez un président à la cour des aides, qui lui confia l'éducation de ses deux enfants. Là, M. Ferrère fit son éducation à lui-même, qui n'avait été qu'ébauchée au collége, et qu'il acheva avec l'ardeur d'un esprit jeune et facilement ouvert à toutes les lumières et la tenacité d'une volonté profonde. Il acquit ainsi une vaste et sérieuse instruction. Comme tous les nobles esprits, il n'avait pas fait son choix dans les connaissances humaines ; il n'en dédaignait aucune, il les goûtait toutes. Lettres, langues, poésie, arts, sciences, il aspirait à tout savoir : il parvint à savoir beaucoup. Il s'appliqua particulièrement au droit dont il devait faire son état, et qu'il étudia avec une conscience droite, dans les hommes qui en ont été les meilleurs interprètes.

Ce fut ainsi que, muni d'études, quoiqu'il n'eût guère plus de 22 ans, il parut au barreau du Parlement, vers l'année 1789. Il s'y était à peine montré, qu'il avait mérité la bienveillance d'un de ces hommes considérables par la science

et le mérite, comme on en voyait alors plus d'un dans les Parlements de province, de M. Dudon, procureur général au Parlement de Guienne.

La Révolution qui fit taire M. Ferrère, ne lui nuisit pas ; au contraire, en le forçant à apprendre davantage, elle le formait avant l'âge et amenait son talent à un développement plus complet et plus précoce.

M. Ferrère a à peine connu les passions de son temps et de son époque. Lié au passé moins par ses idées que par ses affections et ses souvenirs, il n'en soupçonnait pas les scandales, il n'y avait rien de politique dans cette imagination ardente et naïve, qui ne lui avait permis d'entrevoir que de loin certaines vérités devant lesquelles il fermait les yeux.

Cette époque de combats et de sacrifices ne le vit nulle part ; il était cependant arrivé à l'âge où Barnave, Saint-Just, Boyer-Fonfrède, mouraient sur le même échafaud, victimes offertes au dieu jaloux des révolutions. Il cherchait dans l'étude et dans la retraite un refuge contre des excès qui l'épouvantaient. Il put être compté parmi ceux que la Révolution eut pour ennemis.

Il ne faut pas s'en fier à la politique pour juger un homme. Rien n'exprime peut-être moins l'homme que ses opinions : elles sont dues à tant de causes diverses, que lui-même éprouverait quelque peine à s'y retrouver et à faire à chacune sa part. C'est l'instinct, c'est l'intérêt, c'est l'habitude, c'est la raison, l'ambition, l'éducation, le dépit qui nous font ce que nous sommes ; c'est enfin la mobilité inhérente à notre nature qui nous pousse à goûter de tout. Il y a les opinions naturelles, qui sont en général les plus modérées et les sages ; il y a les opinions factices, qui, à cause de cela, s'exagèrent et se surfont. On a toujours peur de n'être pas cru sur parole, lorsque soi-même on n'est pas bien sûr de croire à ce qu'on dit ; il est rare que le caractère et les actions soient d'accord avec les opinions ! Dans tous les temps, dans tous les pays, l'homme n'a été que contradiction ; sur ce point ; qui n'eût cru, par exemple, que M. Ferrère ne

dût aimer la liberté ? il avait tout ce qu'il fallait pour cela : l'esprit très-libre, l'âme très-fière, le caractère très indépendant; jamais homme n'eut plus de grandeur et de simplicité; les soucis du pouvoir, les vanités de l'ambition n'eurent pas de place dans cette belle existence; avant tout, il tenait à ne relever que de lui. Ses goûts, ses préférences, ses études, auraient dû le ramener à d'autres idées ; il se plaisait avec les anciens, il vivait dans leur commerce; il aimait à mesurer l'homme à sa taille. Tacite était sa passion.

Or, il était rare, surtout à cette époque, où les anciens étaient plus vantés que connus, qu'on les aimât comme les aimait M. Ferrère, sans aimer la liberté jusqu'à la chimère.

Alors leurs institutions avaient été peu étudiées, leur liberté trompait : on se payait de mots; il y avait une confusion à laquelle les meilleurs esprits n'échappaient pas.

Ce qu'il faudra étudier chez les anciens, c'est moins la science des gouvernements, que la science de l'homme, ce qui vaut mieux ; ils ont offert des exemples de grandeur morale, qu'il faudra toujours admirer, malgré leurs excès, comme on observe avec intérêt dans les arts, des modèles qui vous frappent et qu'on n'imitera pas.

Tout à l'heure, je disais que la superstition des anciens pouvait conduire aux chimères, et j'en trouve une preuve curieuse dans d'assez étranges recherches auxquelles M. Ferrère s'était livré. Cet excellent homme avait voulu savoir au juste ce que la royauté avait procuré de bonheur au monde; il en avait fait le compte. Le voilà :

« Titus. . . . . 2 ans 3 mois.
» Marc Aurèle . . . . . 19 —
» Antonin. . . . . 22 —
» Alexandre Sévère. . . 13 —
» Charles V de France. . 15 —
» Louis XII . . . . 17 —
» Henri IV. . . . . 21 — »

Avec cela, il n'en était pas moins monarchiste très-sincère et

très-dévoué ; il ne lui venait pas à l'esprit que la France pût avoir un autre gouvernement que celui sous lequel elle avait été, pendant beaucoup de siècles, une grande nation.

On ne vient pas à bout du passé aussi aisément qu'on se l'imagine, il y aura toujours en lui un charme qui tient à ce qu'il est le passé, qui tient surtout à celui que lui prêtent nos regrets, et qui séduit les esprits sans ambition, qui savent être contents, comme sont presque toujours contents les sages. Les esprits puissants rêvent les révolutions, les esprits sages les commencent, les esprits turbulents les continuent en les exagérant, les esprits habiles les achèvent en les modérant. Voilà leur histoire.

Toutes les fermentations se ressemblent, elles font toutes monter la lie ; on est alors au dégoût, il faut du temps pour que celle-ci dépose.

M. Ferrère en a été au dégoût longtemps ; il en était de plus à l'horreur pour trop de sang versé, qui l'empêchait de voir, et d'aimer la liberté. Peut-être s'est-il souvenu plus tard de ce qu'à dit, à ce sujet, Montesquieu, son maître :

« Les dieux qui ont donné à la plupart des hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude ; mais quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux. »

Montesquieu en savait moins que nous sur tout cela, malgré son génie ; pour connaître les révolutions, il faut les avoir vu faire. S'il savait, en effet, comment on gagne la liberté, il ne savait pas comment on la perd. La liberté est d'un enfantement si pénible, qu'elle fatigue quelquefois le siècle qui l'a produite. Alors, on voit des peuples affamés de repos la jeter, comme une proie facile, au premier homme de génie qui sait la prendre. S'il en fut ainsi dans tous les temps, jamais on ne le vit mieux qu'à ce qu'on a cru être la fin de la Révolution ; il en fut alors de M. Ferrère comme de la France entière. On ne doit pas s'étonner qu'un homme qui avait détesté la Révolution ait pensé, à ce sujet, ce que pensaient tant d'autres, qui l'avaient aimée. Il a exprimé ses idées à ce sujet dans un

écrit où il se rend compte, et où il rend compte au public de ses opinions, et dans lequel il explique une des circonstances douloureuses où il s'était trouvé, qui devaient troubler et abréger sa vie, et qu'il avait intitulé : « Mémoire du 12 mars. »

« Je ne veux être injuste envers personne ; je dirai donc que pendant plusieurs années, jusqu'à l'assassinat du duc d'Enghien et à la perfidie de Bayonne, je l'ai admiré de bonne foi. Le retour inopiné d'un grand capitaine, — car il l'est, — au moment où l'État tombait en lambeaux, et où la loi des Otages recommençait la terreur, la Providence, qui semblait nous l'envoyer, lorsque des mains ensanglantées ou fangeuses se disputaient le gouvernail, et que nous n'avions à choisir qu'entre elles ; cette héroïque résolution qu'il prend au moment même où son pouvoir conquis avec peine et peu de gloire au 18 brumaire, est chancelant et disputé, de tomber sur les derrières de l'ennemi, déjà maître de nos frontières ; cette victoire de Marengo, qui rétablit la sécurité et rappela la gloire ; ces années IX et X qui cicatrisèrent la plaie sanglante de la Vendée et rouvrirent, sans déchirement, les portes de la patrie aux émigrés, dont on n'osait prononcer le nom, aux prêtres, plus menacés encore et plus à plaindre ; cette continuité vraiment prodigieuse de succès, de victoires, qui mit à nos pieds l'Europe terrassée à la fois par l'admiration et par la force de nos armes. Au dedans, l'inestimable bienfait d'une législation simple, uniforme, aussi parfaite qu'il appartenait au temps, tout cela, je l'avoue, parla fortement à mon imagination, même à mon cœur ; je bénis le héros et le législateur qui, après tant de nouveauté et de délire nous rapportait, sinon le bonheur, du moins l'ordre et la gloire, c'est-à-dire quelque chose de français. »

Parmi ceux qui ont le plus aimé l'Empire, qui a mieux dit? Celui qui parlait de la sorte le détestait. Comme on sent, dans ces lignes, l'homme qui avait respiré au 18 brumaire, l'enthousiasme qu'il éprouva alors, que beaucoup d'années et de mécomptes n'ont pu éteindre.

Tout cela était à dire ; c'est moins l'histoire des procès que

je cherche à rappeler que celle des hommes qui les ont plaidés. C'est celle-ci, en effet, qui me semble offrir le plus d'enseignement et d'utilité. On juge la société par ceux qui ont mérité d'être considérés comme ses représentants les plus dignes.

M. Ferrère n'avait pas attendu le retour entier de l'ordre pour reprendre sa profession ; des hommes, comme celui-là, n'avaient pas besoin de discipline : ils étaient leur discipline à eux-mêmes ; il reparut au barreau, ainsi que la plupart de ses compagnons, vers l'année 1795, c'est-à-dire lors de la première éclaircie, après la tempête; il ne le quitta qu'à sa mort,

Nous ne pouvons pas facilement nous faire une idée d'un tel barreau et d'une telle existence. A Paris, par exemple, tant de distractions nous sont offertes, les événements ont une influence si immédiate, les talents ont tant d'applications diverses, que le mérite en subit une sorte de rabais par l'effet nécessaire de la concurrence. Il ne pouvait en être de même dans une cité calme, heureuse, opulente, où des imaginations vives, fières des hommes distingués que la cité comptait dans son sein, n'étaient détournées par rien de l'admiration que leurs talents inspiraient. Si on voulait s'imaginer un théâtre favorable à l'éloquence, ni trop grand, ni trop petit, où elle pût être vue sous son plus beau jour, on ne pourrait en trouver un plus favorable que Bordeaux autrefois : il faut croire que le théâtre fut pour quelque chose dans l'art des acteurs. Il est permis de dire que de tous les avocats, ceux de Bordeaux furent peut-être ceux qui ont le mieux joui de leur gloire.

Tous s'y étaient fait une existence qu'il faudrait envier, puisqu'elle était digne d'hommes spirituels, laborieux, sages et indépendants. Ils aimaient les lettres parce qu'ils aimaient leur profession pour laquelle ils voyaient dans les lettres un instrument et un ornement. Au premier rang, il faudrait compter M. Ferrère qui les a aimées avec la grandeur de son imagination, et la passion ardente et naïve qu'il portait à tout;

son luxe était celui des livres qu'il achetait à tout prix. La seule fortune qu'ait laissée cet avocat illustre, après vingt années passées à la tête du barreau de Bordeaux, était une belle bibliothèque dont il était le maître un peu jaloux ; la mort même ne put apaiser sa sollicitude pour ses chers livres, ses compagnons, ses amis, ses consolateurs qu'il allait quitter. « Je veux, disait-il, deux jours avant de mourir, qu'on aille redemander mes livres à ceux qui me les ont empruntés ; je veux qu'on trouve ma bibliothèque en ordre. » C'était chez M. Ferrère une passion inquiète et jalouse, comme sont presque toujours les passions ; d'ailleurs, nul moins que lui n'eut l'amour de la propriété ; personne ne poussa plus loin le désintéressement. Cette qualité qu'il eût exagérée, si on pouvait exagérer la vertu, avait dans M. Ferrère quelque chose de touchant et de singulier. Il ne pouvait jamais parvenir à se rendre compte, au bout de l'année, des honoraires qu'il avait reçus ; les pauvres savaient mieux que lui ce qu'il gagnait. Ils ne faisait jamais payer ses amis, et il avait beaucoup d'amis. De cette manière, l'avocat le plus éloquent d'un barreau où il y avait beaucoup d'avocats éloquents, qui était un jurisconsulte profond, qui était appelé dans toutes les grandes affaires, qui n'avait aucun besoin de luxe et de vanité, arrivait aux vacances avec l'insouciance d'un poëte et d'un enfant ; il ne savait comment il irait revoir son beau pays et ses chères montagnes, qu'il voyait tous les ans, où s'écoulaient si vite pour lui des heures fortunées.

Il n'avait pas de caisse, encore moins de coffre-fort. Il mettait dans son armoire et dans ses chemises l'or qu'il recevait ; ce soin assez singulier qu'on dirait imité de La Fontaine, si La Fontaine avait eu de l'or, donnait lieu quelquefois à des scènes où se peignait cette âme excellente.

Ce n'est point ici une de ces peintures de fantaisie comme on se plaît trop souvent à en tracer, mais une esquisse tracée sur le vif par ceux qui l'ont le mieux connu [1].

[1] Je tiens ces détails de M. Duvergier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour impériale de Paris, qui avait été secrétaire de M. Ferrère, et qui s'et mon-

M. Ferrère était tellement épris de la littérature qu'il en aimait tout, jusqu'aux petits vers. Il en composait lui-même avec une facilité qui n'était pas sans agrément; j'ai sous les yeux une épître à M. Pery aîné, datée de Rions-sur-Garonne, du 9 octobre 1815, et dans laquelle se montre cet amour de l'antiquité, qui a été un des traits frappants de son esprit :

« Oui, sur l'objet qui m'intéresse
Vous ne vous êtes point mépris :
Oui, je parcours l'aimable Grèce,
Sans sortir de ces bords chéris.
Sur les pas des Spon, des Danville,
Voyageur heureux et tranquille,
Je cherche à retrouver ces lieux
Où mieux qu'aux campagnes de Rome,
Se montre le néant de l'homme,
Noble image et jouet des dieux. »

Parmi les hommes jeunes que M. Ferrère avait aimés et encouragés, il y en avait un qu'il avait aimé et distingué particulièrement, c'était M. de Peyronnet. Ils s'étaient unis par l'effet du contraste qui rapproche les natures différentes.

Lorsque ce dernier entrait au barreau sous les auspices de M. Ferrère, celui-ci lui disait :

« Et toi qui me nommant ton père,
As su de ce grand caractère,
M'inspirer tous les sentiments;
Combien après ta longue absence,
Ta facile et noble éloquence
Me réserve de doux instants!
Obtiens le prix de la Tribune :
Crois à l'équitable avenir,
Et laisse la foule commune,
De ceux que ta gloire importune,
Et t'estimer et te haïr. »

Le dernier mot est à retenir; il est manifeste que dans M. de Peyronnet, M. Ferrère avait pressenti cet intraitable carac-

tré le digne disciple d'un tel maître dont il ne parlait jamais qu'avec un tendre respect.

tère qui devait faire au premier, malgré son courage et ses talents, tant d'ennemis. Il pourrait bien se faire que M. Ferrère eût été le seul homme que M. de Peyronnet eût aimé ; il faut ajouter qu'en mourant si vite, il ne lui a rendu pas l'épreuve trop difficile. Aussi, M. de Peyronnet qui faisait des vers, comme chacun sait, n'a pas manqué d'en faire en l'honneur de celui qu'il n'a pas cessé, il faut le dire à sa louange, d'aimer et de révérer comme un maître; dans une de ses satires, il lui dit :

« Toi que j'ai tant aimé, toi mon maître et mon frère,
Fils du pays charmant où vint mourir Barrère :
Oui toi, qui sans orgueil et sans déloyauté
Fonda chez les plaideurs, ta chaste royauté;
Dont l'éclatante voix inculte, mais sublime,
Cent fois au fer aveugle arracha la victime;
Simple, aimant des vieux jours l'humble sécurité,
Des ombres du vieux droit perçant l'obscurité :
Où rival de Gresset et disciple d'Horace
Par tant d'aimables vers pleins de charme et de grâce,
Génie ardent, fécond, pénétrant, étendu,
Le plus grand que notre âge ait encore entendu. »

Vrais vers de garde des sceaux qui ne trompent que ceux qui les font, par le mal qu'ils leur causent.

J'en aurais fini sur ceux de M. Ferrère, si je n'avais encore à en rappeler quelques-uns qui peuvent être regardés comme un des curieux spécimens de l'époque.

Quand Hébert (le père Duchesne) a écrit des romances; quand Saint-Just composait des poëmes érotiques; quand M. Carnot consolait les ennuis de son exil en chantant :

« Que ne peut-on aimer toujours. »

l'avocat le plus pathétique du barreau pouvait bien dire :

« Ah ! folâtrez sous la coudrette :
Petits oiseaux, j'aime vos jeux :
Au temps où refleurit l'herbette
On est si bien, quand on est deux. »

Chaque siècle a son caractère. L'amour des petits vers fut celui d'une grande et terrible époque.

C'était le tribut à son temps qu'il payait ainsi. Au fond, il aimait les lettres comme elles doivent être aimées, c'est-à-dire avec grandeur et simplicité. Il est resté de lui des notes où ses impressions d'étude sont vivement rappelées.

Sur Cicéron, « le plus grand des écrivains et peut-être des hommes ! quelle vie et quelle mort ! et puis celui-là a bien su trouver Dieu, l'âme immortelle, les peines et les récompenses à venir. Il écrivit de la même plume les offices et l'oraison pour Ligarius. Vertu et génie ! le premier des humains. »

Sur Tacite : « Il m'abat, il m'écrase, il me fait haïr les autres et moi ; sa phrase courte, nerveuse, acérée m'entre au cœur comme un remords ; s'il a toujours raison, qu'est-ce que l'homme ? »

Sur Virgile : « Son naturel exquis m'a guéri de l'emphase, du non sens, du vide, des mots sonores, fruit de mon éducation provinciale et des temps où j'ai vécu. »

Mais il en faut venir au talent de M. Ferrère comme avocat, là est sa vraie force et sa vraie gloire. De l'aveu de tous, il a été un très-grand orateur, le plus grand peut-être de tous ceux que notre âge a entendus; il y a eu d'autant plus de mérite que la nature semblait ne l'avoir pas fait pour cela. Il avait la parole lourde, le geste embarrassé, l'œil terne, la figure sans expression; elle était comme un mystère ; il fallait l'y chercher; son accent était rude et montagnard; il était tout en dedans; chez lui rien d'ouvert, rien de facile, de séduisant; il n'improvisait pas, il lisait : couvait-il une plaidoirie, il était sombre, taciturne, mélancolique. Il était tout entier au sujet qui l'obsédait ; il sentait en lui le démon qui fait les grands artistes ; le moment venu, il était admirable ; nul prodige dans l'art de la parole ne peut être comparé à ceux qu'il a produits; son œil s'éclairait, sa figure changeait; il n'y avait pas jusqu'à sa manière de lire dans ce qu'elle avait de naïf et d'agreste qui imprimât à sa parole quelque chose de singulièrement puissant : on a vu des juges pleurer à sa voix. Qui pourra expliquer la bizarrerie de la nature qui maltraite et qui favorise à ce point le même homme ? Le génie n'est peut-

être autre chose que le sentiment qui s'ignore, qui ne se commande pas et auquel il faut l'occasion.

M. Ferrère aura encore un bonheur, sans compter tous les autres bonheurs de son incomparable organisation ; il sera du petit nombre des avocats dont on pourra relire l'éloquence. C'est à peine s'il y perd : il y a dans sa forte manière d'écrire quelque chose qui ne laisse pas s'évaporer l'émotion, on la retrouve presque tout entière; sa plume est un burin, elle grave et dépose le trait à une grande profondeur : il y avait dans ces hommes-là, et particulièrement dans M. Ferrère, un sérieux, une émotion, une grandeur, un pathétique qui élèvent leur parole en les élevant eux-mêmes.

M. Ferrère était l'ami de M. Ravez ; le talent, le caractère, la considération dont ils étaient tous deux environnés, avaient été autant de liens qui les avaient unis. L'amitié de tels hommes ne ressemblait pas à la familiarité banale qui n'engage à rien. Ils ne s'en souvenaient que pour être les uns envers les autres, plus confiants et plus déférents.

Un procès fut entre eux l'occasion d'une rupture qui éclata pendant le procès même, et qui devait être irréparable. Il faut voir comment M. Ferrère s'en expliquait en finissant :

« Qu'ai-je juré, comme vous, jadis mes compagnons et aujourd'hui mes modèles? de prêter ma voix au malheur, et l'on voudrait que mon cœur soit insensible, de défendre la vérité, et l'on voudrait que je lui ôte ses armes!... de démasquer l'injustice, et l'on me fait presque un crime de la nommer. »

. . . .

« Pour en éluder l'atteinte, vous avez semé la discorde là où exista si longtemps l'amitié sainte ; là où, quoique vous puissiez faire, il restera d'impérissables souvenirs.

» Ainsi, dans cette carrière déjà si pénible, où je marchais tourmenté de mon insuffisance et malheureux de ma sensibilité, de nouveaux jours s'élèvent pour moi : jours nébuleux et sombres, où tout ce qui sortira de ma bouche va paraître équivoque, injurieux, offensant.

» Faibles et passagers que nous sommes, nous mêlons nos passions à ces débats vulgaires, nous luttons avec acharnement dans cette étroite enceinte, et du haut de l'immortelle tribune, les dieux de l'éloquence ayant le peuple-roi pour juge et le ciel pour abri, se disputaient les palmes du génie et vivaient unis!... Mais cessons des regrets inutiles et détournons ce qu'il a été impossible d'éviter en ne donnant aucune prise sur nous-mêmes. »

Il y a un certain pathétique qui tient de la chaire, et dans lequel nul n'a surpassé, n'a égalé M. Ferrère.

Plaidant contre un homme auquel il reprochait d'avoir abusé de la signature d'une femme septuagénaire, il terminait ainsi, parlant à son adversaire :

« Lanusse, il est un Dieu, son existence n'est pas plus certaine que l'abus que tu as fait de cette vieillesse. Écoute. La voix du vieillard qui accuse comme celle du père qui maudit, emprunte quelque chose de l'éternelle vérité. Ne vois-tu pas son sceau dans ces rides vénérables, son symbole sur le front chenu? O malheureux, qui peut te dérober à cette colère qui s'allume? Tiens, la voilà, cette femme qui, près d'un siècle, n'a connu de la vie humaine que l'obscurité, la paix, la solitude laborieuse de ces dieux domestiques, qui appela ta raison supérieure au secours de la sienne. Je te la livre; je la livre à la justice, la voilà. Arme la force de ton âge et la souplesse de ton expérience contre ce vieux flambeau qui vacille et cette voix qui s'éteint... ou plutôt reviens à toi, reconnais ta perfidie; pleure, et mes larmes vont adoucir l'amertume de tes pleurs. Donne une leçon de repentir, elle ne sera pas un sacrifice; donne, te dis-je, et je t'en tiendrai compte comme d'une vertu. »

Une autre fois, au nom d'un père, il s'opposait au mariage que la fille de celui-ci voulait contracter avec un prêtre :

« Ma fille, c'est l'erreur de ton âge et de ton inexpérience de croire qu'il est d'éternelles passions. Il n'en est point que le temps n'use et ne dévore, et jamais on n'a vu l'amour brûler sous les glaces de l'âge.

» Regarde dans l'avenir cette femme malheureuse sur laquelle se sont rassemblées et les années et les douleurs. La solitude est autour d'elle. C'est la femme d'un prêtre; elle cherche vainement une main amie pour essuyer ses larmes; le rire désolant du mépris repousse sa prière : l'outrage la poursuit, l'indigence l'assiége. C'est la femme d'un prêtre. Où reposera-t-elle ses chagrins? dans le sein d'un Dieu! pour elle, son temple même est fermé. »

Un mari accusé d'avoir tué sa femme, avait été acquitté devant le jury. Un mémoire avait été publié dont il demandait la suppression. A cette demande, M. Ferrère répondit :

« Non, non, ce mémoire ne sera pas supprimé. Il restera pour épouvanter l'avenir du récit de tant d'attentats et pour en prévenir de semblables. Non, le sieur Roy ne sera pas déclaré calomniateur, pour avoir acquitté le plus sacré des devoirs, pour avoir raconté les douleurs d'une mère privée par un meurtre de son unique enfant. Sa plainte ne sera pas étouffée. Que dis-je? elle ne saurait l'être; c'est celle d'une mère, et le ciel, oui, le ciel même s'est chargé de peindre l'éclat et l'énergie de pareils accents. Elle se fera entendre sur les hauteurs, cette voix lamentable, cette voix d'une mère, que rien ne peut consoler, parce que son enfant n'est plus. Elle vous poursuivra sans cesse, en vous criant : Qu'as-tu fait de ma fille, ton épouse? qu'as-tu fait de celle que je t'avais donnée à chérir et à garder? Elle a péri, dis-tu; mais qui a donné la mort, qui a lancé le coup, qui a poursuivi la vengeance? Ah! malheureux, qu'as-tu fait de ton épouse? La pierre qui avait bu son sang était humide encore et ton œil était sans larme, ton cœur sans regret, ta main tendue vers sa dépouille. L'herbe des champs n'avait pas encore reverdi sur sa tombe, et tes révoltantes orgies venaient interrompre son sommeil de mort. Pleure, si toutefois le ciel ne t'a pas refusé des larmes; pleure, mais garde-toi de dire qu'on t'a calomnié. Ah! malheureux! qu'as-tu fait de ton épouse? »

Peut-on seulement avoir l'idée, aprés ce que j'ai dit, de cette éloquence puissante et singulière, qui n'a ressemblé à

aucune autre au barreau, et qui a fait de M. Ferrère un avocat, ou plutôt un orateur à part dans le monde judiciaire.

Une éloquence comme celle-là serait-elle encore possible; nos mœurs s'y prêteraient-elles? il est permis d'en douter. En lisant M. Ferrère, il semble que plus d'un siècle nous en sépare; il est déjà, pour nous, comme les anciens qu'il aima tant, c'est-à-dire plutôt un modèle à étudier qu'à imiter.

Aurait-il été propre à la discussion de la chose publique? on peut se le demander non sans crainte. On ne peut jamais savoir quelle sera la fortune de talents pareils, précisément à cause de leur originalité.

Pourtant, M. Lainé qui a beaucoup tenu de M. Ferrère, qui a participé à son émotion, à sa sensibilité, a montré par son exemple qu'on pouvait être, non sans succès, éloquent avec grandeur, même à la tribune.

Il ne fut pas donné à M. Ferrère d'y monter : des chagrins qu'un cœur comme le sien devait ressentir plus vivement qu'un autre, troublèrent les derniers jours de sa vie. On fit un crime à cet homme de bien, qui n'avait connu d'autre fanatisme que le fanatisme du devoir, d'avoir refusé, le 12 mars, de se présenter devant le duc d'Angoulême avec les membres du conseil municipal. Il avait cru que son serment ne lui permettait pas une démarche de cette nature, qui ne compromettait pas seulement ceux qui la faisaient, mais encore la cité tout entière. Les insinuations ne lui furent pas épargnées par l'hypocrisie intolérante du parti victorieux. On ne voulut voir dans sa conduite qu'une tiédeur qui était un crime, ou une prudence qui n'aurait été qu'un calcul; l'âme tendre et fière de M. Ferrère fut blessée profondément. Il se vit accusé, soupçonné, par ceux-là même dont il avait partagé les opinions et défendu la cause; celui qui avait résisté aux orages de la politique, succomba à ses intrigues : il mourut à Bordeaux le 16 janvier 1815.

Il avait témoigné le désir, dans des termes empruntés à la Bible, « que ses ossements allassent rejoindre les ossements de ses pères. » Son souhait ne put être exaucé ; l'autorité d'a-

lors craignit une manifestation populaire : ses restes reposent à côté de M. Ravez. Ainsi, les amis et les rivaux d'autrefois, réunis aujourd'hui dans la mort, dorment dans la même terre.

M. TESTE.

Le barreau de Paris n'a connu de M. Teste que le commencement et la fin. Le commencement, qui fut plein d'éclat, la fin, qui fut pleine de tristesse ; il ne l'a point oublié, cependant, parce qu'on n'oublie pas un pareil talent ; il n'y a pas jusqu'aux aventures de sa vie, aux vicissitudes de sa destinée, jusqu'à sa chute elle-même, qui n'ait contribué à donner à ce souvenir quelque chose de particulièrement triste et durable. Ceux qui l'ont vu se rappellent un homme grand, beau de visage, courbé prématurément par les années sous lesquelles son talent et son esprit ne devaient pas fléchir; tout en lui annonçait une nature puissante, mais apaisée plutôt que fatiguée. Sa voix, son geste, son sourire, qui n'était pas sans tristesse, avaient de la douceur et de l'autorité ; sa conversation, qui était toujours sans recherche, était loin d'être sans attrait : il parlait peu, jamais des hommes qu'il avait connus et des événements auxquels il avait été mêlé. Son commerce était doux, sa parole bienveillante; il avait le calme, que ne manque jamais d'inspirer le sentiment d'une force réelle, et qui allait être bientôt incontestée. A sa simplicité, à sa liberté, à une sorte de familiarité aisée, on sentait l'homme qui n'avait pas vécu qu'au barreau. On ne pouvait s'empêcher d'éprouver, en l'entendant ou en le voyant, une impression particulière. Il

donnait l'idée de ces personnages d'autrefois qui avaient touché à des études et à des professions diverses, qui étaient des hommes d'affaires, de science, de travail, de plaisir; qui avaient des ressources pour toutes les difficultés ; dont on employait les talents dans des occasions délicates, et dont les noms sont restés attachés à quelques-uns des événements mémorables de l'histoire. Sur ce front, il semblait qu'on aperçût la trace de plus d'un orage, c'est pour cela qu'il aimait le barreau, comme on aime le port où il trouvait le repos et l'emploi de son rare talent.

Au milieu des passions qui s'agitaient autour de lui, il cherchait sa voie. Cet homme, qui s'était fait connaître par la politique dont le nom avait fait du bruit, que les partis recherchaient, semblait étranger à la politique. Éloigné de la France pendant quinze ans, n'ayant assisté que de loin à des événements qu'on voit mal quand on les voit ainsi, il semblait troublé par une ardeur nouvelle qui était dans beaucoup d'esprits, que rien ne lui rappelait, et qui inquiétait la tranquillité qu'il était venu chercher dans son pays, où il ne retrouvait plus la discipline de l'Empire et le patriotisme soumis des Cent-Jours. Pendant quelquetemps, on n'aurait pu dire à quel parti il entendait se rallier. Son âge, son expérience, sa raison, son intérêt finirent par le rattacher au pouvoir. En attendant, il se livra au barreau comme un homme qui commence, et qui aurait voulu en faire l'honneur et la fortune de sa vie. Peu d'avocats furent aussi laborieux que M. Teste; il avait conservé les habitudes d'autrefois, qui seront toujours celles des hommes laborieux. Cet homme, sur lequel il a été dit tant de choses, était toujours levé avant quatre heures du matin : nul n'a travaillé avec autant de soin : pour ceux qui ont beaucoup appris, il reste toujours trop à apprendre. Voilà les traits sous lesquels il parut d'abord :

S'il avait la circonspection de son âge, il n'en avait pas l'amertume; il n'avait pas assis assez solidement ses convictions; il lui était arrivé ce qui arrive souvent à ceux qui ne tiennent pas assez à s'appartenir; il s'était usé par le frottement avec

trop d'hommes et trop de partis ; il était devenu indifférent ; son indifférence était indulgente ; il n'y avait en elle, ni dédain, ni désespoir ; il souriait à la jeunesse, et semblait lui envier son enthousiasme que, depuis longtemps, il ne partageait pas. Les épreuves de sa vie n'avaient point aigri son caractère, elles l'avaient rendu seulement trop facile et trop souple. Sa vie, en effet, ne ressemblait à aucune autre au barreau : on aurait pu en dire presque autant de son talent. Lui-même, dans une circonstance fatale, épouvanté de l'abîme où il était tombé, ne pouvait s'empêcher de repasser, dans son souvenir, sa jeunesse errante, sa vieillesse inquiète, ses jours semés d'épreuves, et de s'étonner des fatalités de sa destinée.

C'est de cet homme singulier que je voudrais parler, c'est son art que je voudrais peindre, c'est sa vie que je voudrais rappeler.

M. J.-B. Teste était né le 28 octobre 1780, à Bagnols (Gard), où son père exerçait les fonctions de notaire. Celui-ci lui avait donné de bonnes leçons, en lui donnant de bons exemples.

Quoi qu'il fût dans une condition ordinaire, on pouvait dire qu'il n'était pas un homme ordinaire ; il avait les fortes passions qui animèrent les hommes de 1789, qui aident encore à les reconnaître, qui étaient éclaïrées et dirigées chez lui, par une raison sage, un caractère ferme, une humeur bienveillante. Il est des mots qui changent de sens, suivant les temps. On a appelé trop souvent, du nom de sages, ceux qui ont fui le danger, qui ne se sont mêlés aux partis que pour s'y confondre.

Il en a été quelquefois autrement ; alors la modération a consisté à avoir raison raisonnablement, à être ferme avec sagesse, à ne pas succomber aux ivresses et aux défaillances de la politique.

Avant 1789, le père de M. Teste, alors avocat au parlement de Toulouse, avait mérité les honneurs de deux lettres de cachet. On n'est pas pour rien jeune et ardent ; il ne faut pas

seulement que jeunesse se passe, il faut qu'elle se paye. Heureux ceux qui ne l'ont payée que de ce prix-là ! Il accueillit la Révolution avec un enthousiasme qui ne l'empêchait pas d'être sensé et humain. Il avait commencé par être Girondin comme tous les hommes distingués du Midi, sans se laisser égarer cependant par les rêves et les ressentiments de la Gironde.

Le 9 thermidor le trouva parmi ceux qui détestaient les excès ; le Directoire, parmi ceux qui auraient désiré un pouvoir plus ferme et plus honnête ; l'Empire, parmi ceux qui se souvenaient de la liberté. Il n'y a guère, en pareil cas, pour la regretter, que ceux qui ont été dignes de l'aimer. Proscrit par les uns comme fédéraliste, par les autres comme jacobin, obligé de fuir, tantôt dans les camps, asile toujours ouvert aux malheureux, tantôt dans les contrées moins tourmentées que la sienne, il avait donné, dans toutes les circonstances, l'exemple du courage, de la constance, de la modération.

Il mourut vers 1807 à Bagnols, où il était redevenu notaire ; il avait refusé les faveurs de l'Empire, dont il ne méconnaissait cependant ni la grandeur, ni les services que la France, suivant lui, payait cependant trop cher, puisqu'elle les payait de sa liberté.

Le fils aîné de M. Teste était pour quelque chose dans les grandeurs de la patrie. Volontaire de 1792, officier supérieur, général de division, il devait être un des héros de cette épopée immortelle, dont les récits enivreront les générations à venir, comme ont fait dans tous les temps les récits des épopées, qu'on ne refera plus.

M. J.-B. Teste était des enfants du proscrit de 93, de 95 et 99, celui qui semblait avoir ses préférences ; il était le plus jeune de tous : il avait cinq ans de moins que son frère le général.

Il y avait dans la raison précoce de cet enfant, dans son imagination, dans sa facilité, quelque chose qui charmait son père, qui était éloquent lui-même, et qui, comme tous les hommes du Midi, était amoureux de l'éloquence.

Il avait voulu que cet enfant, dont il avait fait le compagnon de ses proscriptions, se dégageât vite des liens de l'enfance, et que, de bonne heure, il apprît à parler à des hommes; pour cela, il le menait dans les sociétés populaires, où bouillonnaient, mêlées ensemble, les passions d'où allait naître la société moderne. Il a été question de leur présence à tous deux, dans une assemblée tenue à Valence, où étaient les délégués des départements du Midi, tous accourus pour y défendre la cause de la Révolution et de la modération. La plupart de ces hommes appartenaient, à leur manière, au passé; ils en tenaient par leur imagination, qu'épouvantaient des réformateurs impitoyables; il y avait en eux comme un souffle venu de la Grèce, qui leur inspirait la pitié, et qui leur rendait cher le souvenir des républiques élégantes, dont ils avaient rêvé le retour pour la France. M. Teste, enfant, parla au milieu de ces hommes. Il y a des comparaisons qu'on ne se pardonne pas, et dont on ne peut se défendre. Malgré soi on se souvient de Jésus, prêchant dans le Temple au milieu des Docteurs : aux deux époques, c'est toujours de révolutions qu'il s'agit, et ce sont les révolutions qui font des enfants, des hommes.

Ce qui ne l'empêchait pas, pendant ce temps, de continuer, sous les Joséphistes de Lyon, des études qu'il ne lui fut pas donné de mener jusqu'au bout : la Révolution ne le permit pas, il en savait assez, puisqu'il savait ce que tant d'hommes n'ont jamais su : parler aux passions et supporter l'adversité. Tout cela était à noter cependant. Ce n'est pas un des moins curieux spectacles d'une époque trop féconde en spectacles, que celui de ce tribun de quinze ans, qui fait sa rhétorique sur place. On serait tenté de croire que cette rhétorique-là valait bien celle des colléges, à en juger du moins par les fruits qu'elle a produits.

Le calme revenu, son père l'envoya à Paris; dès 1801, il appartenait à l'Académie de législation, d'où sont sortis les hommes les plus distingués du barreau. Il y attira l'attention de quelques personnages considérables, qui, sortis aussi du

barreau eux-mêmes, s'en souvenaient, comme on se souvient de sa jeunesse, et qui aimaient à revoir ce qui leur en rappelait au moins l'image.

Parmi eux s'en trouvait un qui avait honoré le barreau, qui était sage, savant modéré, qui aimait les jeunes gens et qui applaudissait à leurs efforts.

Cet homme était M. Portalis, ancien avocat au Parlement d'Aix, rival heureux de Mirabeau, qui avait été proscrit en fructidor, et qui allait devenir un des instruments utiles du nouvel empire.

M. Teste l'avait frappé ; sa taille, sa voix, son geste l'avaient presque ému ; il avait remarqué le tour mâle et sobre de sa parole ; il prétendait avec l'excès de sa nature bienveillante et un peu flatteuse qu'il y avait quelque chose de *démosthénique* dans le jeune homme.

Avec de telles dispositions, un tel talent, un tel appui, qu'aurait-il manqué à M. Teste pour réussir. Toutes les routes lui étaient ouvertes. L'empire, pouvoir jeune, aimait les jeunes gens. Il faisait la partie belle à la jeunesse, à la condition qu'elle fût soumise et laborieuse.

La mort de son père, survenue vers 1807, le rappelait à Bagnols où l'attendaient des devoirs difficiles.

Son éducation n'était pas finie, puisqu'elle était ébauchée à peine, et que, pour tout le monde, elle ne finit qu'avec la vie de l'homme. Nous vieillissons en apprenant. Le mot de Solon devrait être celui de tous les hommes sages. Si la sienne d'ailleurs n'était pas finie, elle était bien commencée, puisqu'elle s'était faite au milieu de toutes les épreuves ; quelle école vaut celle-là, puisqu'on y apprend à vivre? On pouvait s'en fier, pour le surplus, à sa raison, à sa volonté, à son intelligence, à son désir de savoir. De cette liberté de son éducation première, le talent de M. Teste a gardé quelque chose de simple et de fier, que les colléges auraient émoussé et peut-être gâté.

Seulement, on pouvait craindre qu'il n'en fût résulté une sorte de disposition à l'excès dans la parole : il est des plis qui

restent. Ce n'est pas impunément que vous aurez traversé les clubs, dans votre enfance, et que vous y aurez réussi. Il n'est guère possible que vous n'ayez fini par y aimer les grands mots et presque les gros mots. Il ne devait pas en être ainsi de M. Teste ; un goût naturel et sain, qui était en lui, devait le défendre contre de tels dangers ; de ses premiers exercices, il n'avait retenu que la force, le mouvement, l'art de parler aux passions ; il avait oublié tout le reste. Sa parole n'eut jamais ni prétention, ni enflure, ni mauvais goût; elle était digne, grave et simple. De belles lignes, de la fermeté, peu de couleur ; tel fut, dans tous les temps, son caractère.

Un juge excellent, mais indulgent, avait prononcé à son sujet, ainsi que je l'ai dit, le nom de Démosthènes ; il avait eu tort. Il est des noms qui ne doivent plus être prononcés pour personne. L'éloquence de Démosthènes n'était pas seulement celle de Démosthènes, elle était aussi, et surtout celle d'Athènes et de la liberté. Il lui fallait des cieux, des mœurs, des auditeurs que nous ne reverrons plus. C'est ce qui fait que les hommes ne sont pas destinés, suivant toute apparence, à en entendre jamais une pareille.

Ce qu'on peut dire, sans excès, de M. Teste, c'est qu'il appartenait bien, pour l'ampleur et la simplicité, à cette famille d'orateurs, qui n'a jamais été nombreuse et qui a Démosthènes pour chef. Ces orateurs-là, à l'exemple de leur maître, usent de la parole chastement, plutôt comme d'un vêtement que comme d'une parure; mais rien n'est plus difficile. Il faut être doué d'une trempe particulière et d'une vigueur peu commune. S'il n'y a chez eux ni saillie, ni éclat, il n'y a non plus ni sécheresse, ni froideur. Avec eux on ne craignait point ces clartés glacées, qui vous éclairent à peine, qui ne vous échauffent jamais, et qui, dans leur tristesse, seraient près de ressembler à des clairs de lune.

La clarté de M. Teste était chaude. On eût dit qu'il la devait au soleil de son pays. Il donnait à tous les objets qu'il avait peints une sorte de couleur particulière.

Ainsi, il est arrivé qu'un homme auquel avait manqué la

discipline des études régulières, qui avait appris à parler en déclamant, dont l'enfance n'avait été environnée que par le bruit de la foule, qui n'avait eu pour théâtre que des prétoires de petites villes, qui avait été sans modèles, est devenu un modèle lui-même, non-seulement pour l'habileté, mais encore pour la grandeur et la distinction.

Il faudrait en conclure, ce qui pourrait bien être vrai, que l'école où il avait été élevé n'était pas une si mauvaise école, ou plutôt, ce qui serait certainement plus vrai, que peu d'hommes furent aussi bien doués pour le barreau que l'avait été M. Teste.

C'était sa vraie vocation : il n'en était pas de même de la tribune ; on l'a vu, de reste, quand il y a monté. Pour la tribune, il n'était ni assez philosophe, ni assez homme d'État ; il lui fallait quelque chose à manier ; c'est sous ce rapport qu'il se rattachait aux anciens, dont les harangues politiques ne ressemblent nullement aux nôtres. Chez eux, point d'abstraction, de généralités, ils ne s'occupaient que de leurs intérêts. Que sont les harangues de Démosthènes, sinon de véritables plaidoyers, relevés par leur objet, animés par une sévère et patriotique passion? L'art chez eux consistait à fuir les ornements et les paroles inutiles. La raison d'abord, la passion ensuite, le feu, le mouvement, voilà leur éloquence.

M. Teste aimait la science du droit, et il la savait. Nul ne possède la langue du droit, comme les hommes du midi. Ils en ont la tradition ; ils sont près de la source. M. Teste excellait à la parler. Il exposait magistralement les belles théories du droit romain qu'il avait étudiées à l'Académie sous des maîtres qu'il avait remplacés; qu'il avait enseignées, en effet, à son tour à la même Académie où il avait été, malgré sa jeunesse, nommé professeur.

A la précision, à la gravité, on reconnaissait en lui le disciple des jurisconsultes classiques.

M. Teste s'était fixé d'abord à Bagnols où son père venait de mourir.

C'est de là que le jeune avocat, déjà célèbre en arrivant, et

qu'avait précédé la renommée de ses travaux et de ses triomphes, était appelé à plaider à Avignon, à Nîmes ; il ne vint s'établir dans cette dernière ville que vers l'année 1809.

Ses succès furent grands, le bruit en fut plus grand encore. L'Empire fut plus favorable aux avocats qu'il ne l'a cru ou qu'il ne l'a voulu. Quand tout le monde se taisait, ceux qui parlaient n'en étaient que mieux entendus. La politique aura beau faire, elle n'empêchera jamais l'attrait qui enchaîne l'homme à la parole de l'homme. Les peuples enfants veulent qu'on les amuse ; les peuples jeunes qu'on les émeuve ; les peuples faits qu'on les instruise. Faute de plus mâles distractions, ceux-ci se tournent vers le barreau. C'est le bon temps des avocats, ils gagnent alors ce qu'ont perdu les orateurs et les politiques.

Ce fut ainsi que M. Teste arriva en peu d'années à être un des grands avocats du midi, peut-être le plus grand quoique le plus jeune des hommes avec qui il pouvait partager cette gloire. Ces hommes étaient MM. Manuel et Romiguières; celui-ci avocat à la Cour de Toulouse, celui-là à la Cour d'Aix. Il est remarquable que de ces trois hommes, dont le talent était incontestable et la célébrité méritée, aucun ne commença comme on commence au barreau. MM. Manuel et Romiguières avaient porté les armes, la proscription avait été l'école de M. Teste; tous s'étaient essayé à vivre de bonne heure; leurs talents comme leurs caractères devaient s'en ressentir, aussi furent-ils bientôt mûrs et préparés pour le succès.

Il est encore remarquable que celui des trois qui jeta le moins d'éclat peut-être au barreau, fut celui qui devait en jeter le plus à la tribune. La tribune était plus le fait de M. Manuel : sa circonspection, sa facilité, sa pénétration, sa passion réelle quoique contenue, le rendaient plus propre aux luttes des partis et aux manéges de la politique. Leurs talents, d'ailleurs, se ressemblaient; il y avait un fonds d'émotion, de raison, de finesse, qui leur était commun à tous : à en croire la voix publique, le plus richement doué était M. Teste. Sur ces hommes qui furent célèbres et qui furent dignes de l'être, il

y aurait plus d'une réflexion à faire. On est frappé de la différence qui les sépare d'autres hommes qui furent célèbres comme eux, plus célèbres peut-être, qui appartenaient presque au même pays, aux mêmes opinions, aux mêmes idées : tous, en effet, ont aimé la liberté avec ardeur et avec modération. C'est ici qu'on voit la différence des temps, je veux parler des illustres et malheureux Girondins : à ceux-ci la mesure a manqué dans leurs actions comme dans leurs paroles ; ils n'ont pas su défendre ce qu'au fond ils aimaient et ce qu'ils voulaient ; ils ont dépassé le but qu'ils ont voulu atteindre, ce qui est le plus grand signe de débilité que puissent donner les hommes publics. Leur éloquence, même celle de Vergniaud, qui a été quelquefois si noble et si touchante, n'en a pas moins quelque chose de feint, elle sent trop la rhétorique ; avec moins de rêves, moins d'apprêts, moins d'ambition, ils auraient mieux servi la France qu'ils étaient dignes de sauver. Les autres ont été plus simples, plus pratiques, plus raisonnables. La France alors ne rêvait plus et n'aimait plus les rêveurs.

La douce existence que M. Teste s'était faite dans son pays, au milieu des siens, ne devait pas être de longue durée. L'Empire venait de tomber ; ce fut dans le midi que l'Empire surtout a été nécessaire : son pouvoir pouvait seul maintenir l'ordre au travers de passions furieuses, au milieu des partis qui tous avaient eu des torts, qui tous avaient commis des excès. Ces passions, qui avaient couvé pendant dix ans, que la Restauration avait rallumées, devaient être longtemps à s'éteindre ; le retour de l'Empereur avait été impuissant à les apaiser ; rien n'était changé excepté que les partis avaient changé de rôle. M. Teste avait l'influence que ne manquent jamais d'exercer le talent et le caractère. Il avait trente-cinq ans ; il était arrivé à l'âge où la jeunesse est une autorité, puisqu'elle donne la force et qu'elle n'empêche pas la prudence. Il prit sa part aux événements de cette époque ; il assista comme témoin instrumentaire, avec le général Gilly, à l'embarquement au port de Cette de M. le duc d'Angoulême, qui venait d'essayer, non sans courage, de relever le drapeau de Fontenoy contre

le drapeau d'Austerlitz. M. Teste fut, dans cette circonstance, ce qu'il devait être : les temps avaient rendu nécessaires les ménagements que son caractère lui aurait inspirés. C'était quelque chose, à cette époque, que de remplir de tels devoirs dans un pays où les ressentiments sont implacables, où les partis n'oublient rien. Envoyé vers l'Empereur par ses compatriotes, il le vit et il le frappa; il était bien de ceux par son âge, son caractère, son esprit, son talent, dont l'empereur avait besoin ; pour le pouvoir nouveau qu'il allait essayer, il lui fallait des hommes nouveaux : celui-ci le nomma lieutenant de police à Lyon, où l'attendaient de grandes difficultés et un remarquable triomphe. Appelé en cette qualité par le département du Gard à la Chambre des représentants, il n'y parut pas; on prétendit qu'il en avait été empêché par les intrigues du duc d'Otrante, qui redoutait sa parole et son bon sens; son absence y fut remarquée. MM. Manuel, Romiguières, ses émules, qui le connaissaient mieux que d'autres, déclarèrent que sa voix, dans ces moments solennels, manquait à la France. Sa renommée, comme cela est arrivé souvent, s'était accrue par l'éloignement; l'idée qu'on s'était faite de son talent était telle qu'aucun talent n'aurait pu l'atteindre.

Sa voix allait bientôt se faire entendre à Lyon, dans une occasion aussi solennelle et plus périlleuse que toutes celles qui auraient pu lui être offertes à Paris.

Le 12 juillet 1815, Lyon avait été obligé de capituler. On n'avait pu livrer une aussi intéressante et aussi opulente cité aux dangers d'une défense qui, d'ailleurs, était impossible; les masses qui ne voient pas le danger, qui, par une sorte d'instinct naturel, semblent prendre sous leur garde spéciale le sol où elles sont nées, où naîtront leurs enfants, qui s'embrasent d'elles-mêmes comme des forêts trop touffues, s'indignaient, murmuraient, criaient à la trahison. Dans la soirée de ce jour, plus de vingt mille hommes s'étaient répandus dans les rues, sur les quais, dans les places publiques : ils étaient armés de torches qui jetaient autour d'eux des clartés

sinistres ; ceux qui ont vu les révolutions de la rue, peuvent se faire une idée d'un tel spectacle.

Il y a dans l'aspect des masses soulevées quelque chose dont les cœurs les plus fermes ne peuvent s'empêcher d'être émus ; on y pressent le joug de la force déréglée et toute puissante. « Qui assemble le peuple, l'émeut, » a dit le cardinal de Retz. Il l'émeut, en effet, puisqu'en l'assemblant, il le tient prêt et disposé à tout, aussi bien aux crimes qu'aux grandes actions. Au sein des masses, on a vu les uns se précipiter à la frontière, les autres, demeurés dans Paris, commettre ou, ce qui est pis, laisser commettre des égorgements. Les rassemblements produisent une fermentation qui porte à la tête et qui fait que nul ne peut répondre de rien ; il n'y a pas de plus grand courage, comme il n'y a pas de plus grand danger que ceux des hommes qui, mêlés à la foule dans certains jours, livrés à sa mobilité, à ses caprices, ont su la vaincre et l'apaiser ; de tels services devraient racheter bien des fautes, et c'est ce que l'ingratitude de ceux qui ont été sauvés oublie trop.

M. Teste, au moment dont je parle, eut ce courage et courut ce danger : il s'élança au milieu de la foule agitée ; il monta sur une borne, il parla. Que dit-il alors? On n'en sait rien ; lui-même l'a-t-il jamais su? A peine les eut-il prononcées, il a dû perdre le souvenir et jusqu'à l'impression de quelques paroles inspirées, qu'on ne dit qu'une fois, et dont le son frappant tous les échos de la place publique allait, comme par miracle, apaiser la tempête. C'était un miracle, en effet ; s'il est facile d'exciter les masses auxquelles il ne faut qu'une étincelle, il est moins facile de les apaiser. De quel art on a besoin, de quelle force, de quelle fermeté, de quelle adresse ! C'est l'éloquence dans sa puissance et dans sa grandeur ; nul n'en a le secret, pas même ceux qui n'y ont pas échoué ; M. Teste devait y réussir. A cette voix retentissante, à ce geste dominateur, à cette intrépide sagesse, la foule s'étonna et se calma ; ses inquiétudes se dissipèrent, sa confiance se sentit renaître, ses torches s'éteignirent. Elle avait compris que tous les enfants d'une même ville ont le même intérêt devant le

danger commun ; il avait suffi d'un homme pour faire entendre raison à tout un peuple, et rendre la paix à une grande cité.

Dans cette foule était un jeune homme que ses parents destinaient au commerce, que ses goûts et sa facilité appelaient vers le barreau, qui devait être un brillant avocat, et qui se sentit avocat, en effet, aussitôt qu'il eut entendu la voix de M. Teste.

Il en fut ainsi de tous les temps ; aux hommes particulièrement doués, il n'a jamais fallu que le plus léger choc pour les ébranler et les mettre à leur place.

L'antiquité peint Thucydide entendant Hérodote aux jeux Olympiques, et sentant naître en lui, à sa voix, le grand historien des guerres du Péloponèse. Si ce n'est là qu'une tradition, elle serait digne d'être la vérité.

Le jeune homme auditeur inconnu de M. Teste, était M. Sauzet, que de grands succès attendaient, qui aurait été un des plus merveilleux parleurs de son temps, si M. Jules Favre, son compatriote, n'avait pas existé, qui devait avoir son jour d'éloquence en défendant M. de Chantelauze au milieu d'une agitation plus formidable encore que celle de Lyon.

On se rappelle, en effet, puisqu'il est question de ce dernier événement, l'impression que produisit devant la chambre des pairs un jeune homme dont on ignorait le nom, lorsqu'il expliqua s'il ne justifia pas le coup d'État avec l'aplomb d'un homme politique qui était loin d'être sans vues, lorsque surtout il parla en termes touchants de l'homme excellent, respectable et malheureux qui lui avait confié sa vie en de pareils moments.

A ce sujet, M. Guizot n'a été que juste pour M. Sauzet, en disant de lui :

« Parmi les avocats chargés de la défense des accusés, M. Sauzet, défenseur de M. de Chantelauze, frappa la Cour et le public par une éloquence élevée, abondante, pleine d'idées, d'émotions, d'images, qui révélait dans l'orateur beaucoup d'intelligence et d'équité politique à travers le luxe un peu flottant de sa pensée et de son langage. »

Ce luxe était, en effet, le défaut de M. Sauzet, que le temps, l'expérience, la vie publique n'ont pu corriger. Il n'a jamais pu parvenir à être simple; on n'est éloquent cependant qu'à condition d'être simple.

Il est des hommes auxquels rien n'a manqué : ni le talent, ni le sentiment du devoir, ni la dignité, et qui, néanmoins, dans leur vie, n'ont eu qu'un jour, et encore ceux-là ne sont-ils pas le plus à plaindre; j'en connais de plus malheureux.

Ce jour-là, M. Sauzet l'a eu et ne l'a pas revu. Il n'est pas donné à tous les hommes d'être prêts sans relâche et de supporter toutes les épreuves; le bien dire, la bonne volonté, le courage, qui ne sont jamais de trop, n'y sont pas toujours assez; il y faut des sortes de vertus d'une trempe particulière, et que Dieu ne prodigue pas.

Une autre occasion devait encore être offerte à M. Sauzet, qui seule aurait suffi à la gloire de son nom, et dont il ne lui a pas été donné de profiter.

L'histoire n'a rien de comparable à ce que nous avons vu le 24 février 1848; elle n'offre peut-être pas de spectacle plus émouvant; il y a des analogies dans la première Révolution, où on trouve de tout en pareille matière; il n'y a pas de similitude, rien ne se ressemble moins que le 10 août et le 24 février; il y a des siècles entre ces événements, malgré ceux qui voudraient tout confondre, et malgré les passions qui sont les mêmes.

A Dieu ne plaise qu'il tombe de ma plume un mot sévère pour un prince infortuné, qui a su mourir, s'il n'a pas su régner.

Il faut convenir cependant qu'il y a eu quelque différence entre la duchesse d'Orléans, qui avait noblement porté les douleurs de son veuvage, qui venait intrépidement devant l'insurrection victorieuse et armée réclamer les droits de son fils, qui, en se retirant, cédait moins à la force qu'à des supplications armées; et Louis XVI, qui se cachait et mangeait dans un coin de l'Assemblée legislative, avec une

humble résignation qui n'est pas la vertu d'un homme, et qui ne doit jamais être surtout celle des rois.

Qu'on donne à la duchesse d'Orléans plus de superbe, plus de dédain, et elle ressemblera à la veuve de Germanicus, il ne lui manquera que l'urne qui renferme les cendres de son époux : « *Feralem urnam tenens,* » dit Tacite.

Il faut convenir que M. Sauzet a manqué là une belle occasion, et qu'on ne retrouve pas.

On sait à qui la princesse dut son salut, et quels sont ceux qui l'encouragèrent et tâchèrent de l'aider dans l'exécution de ses nobles projets ; nos révolutions n'offrent rien de pareil ; il y a là un signe d'apaisement et d'adoucissement, auquel elles ne nous avaient pas accoutumés

Quand on veut se raccommoder avec son temps, il y a des choses auxquelles on devrait penser.

On s'étonnerait moins de ce que les hommes ont des passions puisqu'ils sont des hommes ; on se féliciterait davantage de ce que ces passions n'ont plus le même caractère, et de ce qu'elles sont adoucies par plus d'intelligence, plus de dignité, plus de mansuétude.

Quant à M. Sauzet, qui présidait l'Assemblée, qui avait été spectateur impuissant de tels désastres, nous continuerons de dire, et nous aurons raison, qu'il a été victime de la fatalité, puisqu'il est convenu que nous appellerons ainsi les événements que notre imprévoyance ou notre faiblesse n'ont pu empêcher.

Le triomphe de Lyon a été, pour M. Teste, son plus grand triomphe : le souvenir en est resté ; sa renommée, à laquelle ne pouvaient qu'ajouter le temps et un éloignement qui ressemblait à un exil, s'en était accru ; il y avait autour d'elle cette sorte de mystère, auquel les renommées gagnent toujours ; on parlait de lui tout bas, comme d'une force et d'une espérance. S'agissait-il d'éloquence, on le citait, on mettait son nom à côté des plus grands noms de la tribune et de la politique.

On se trompait, M. Teste n'avait pas appliqué ses facultés à d'assez grands objets ; il était resté volontairement en deçà de lui-même ; il valait mieux que son talent. S'il était permis, on dirait qu'il n'y avait pas employé toute son étoffe ; il a été un très-rare avocat ; il a su parler dignement et habilement de toute chose ; je n'imagine pas, cependant, qu'il ait pu jamais être, dans l'entière acception du mot, un grand orateur dans la politique.

Pour cela, les passions du tribun lui manquaient, aussi bien que les vues du politique et les spéculations du philosophe ; il y avait en lui incertitude, indifférence ; il ne lui restait que ce dont beaucoup de gens se seraient contentés, c'est-à-dire une belle intelligence, une rare aptitude à tout comprendre, et un feu de nature que les années n'ont pu éteindre ; avec cela, cependant on ne transporte pas les montagnes ; on n'opère pas les merveilles que sa réputation promettait.

Aussi, avait-il pris son parti : il avait rétréci son horizon. L'homme qui aurait eu sa place partout, n'a guère jamais demandé de place qu'au barreau ; il allait devenir le premier avocat, et l'un des premiers jurisconsultes d'un pays fécond en jurisconsultes, dans lequel il allait chercher un asile au milieu des troubles de sa patrie.

Rien ne semblait l'y obliger ; son nom n'était inscrit sur aucune des listes de proscriptions de cette époque. La similitude de lois et de langues entre la Belgique et la France, suffirait seule à expliquer son parti ; d'autres motifs, peut-être, l'y poussaient.

Rien de plus curieux que le spectacle, à cette époque, de la Belgique devenue partie de royaume des Pays-Bas.

Il s'en était fallu de peu que ce royaume, dont les maîtres de l'Europe avaient voulu faire une arme contre la France, ne se retournât, et ne devînt une arme contre eux-mêmes.

En y réfléchissant davantage, on en serait moins surpris.

A la tête de ce pays avait été placée la maison d'Orange,

dont le Taciturne est demeuré le représentant; race cachée, inquiète, courageuse, ambitieuse, prête aux entreprises, qui a défendu le peuple sans le flatter et sans l'aimer, qui a adopté néanmoins ses préjugés et souvent ses passions; qui a fait et laissé mourir les plus grands et les meilleurs citoyens; qui n'en a pas moins été, de toutes les races princières, celle qui, soit ambition, soit vertu, a le plus contribué à l'affranchissement et à l'agrandissement des peuples, à laquelle on doit le triomphe définitif de la liberté de la pensée ; les peuples le savaient; de là, entre eux et elle, une sorte d'affinité qu'expliquaient des désirs et des intérêts secrets, mais communs.

Les proscrits trouvaient un asile auprès des princes qui avaient eu l'honneur d'avoir accueilli les proscrits de tous les temps, et vers lesquels les mécontents du temps présent tournaient leurs espérances.

Quel rôle joua M. Teste dans ces conjonctures? Il serait assez difficile de le savoir, assez inutile de le dire : on doit supposer qu'il était ce que furent la plupart des hommes de son parti ; il se défiait, sans être leur ennemi, des princes qui régnaient alors sur la France. Les événements ont dit s'il avait raison ; il était porté, par son tempérament, aux aventures; il était resté, par ses passions, ses opinions, ses idées, l'homme du dix-huitième siècle. On comprend qu'il se soit assez facilement, assez vite accommodé d'une maison qui avait aidé au triomphe de la réforme religieuse en Europe, de la liberté politique en Angleterre, et qui savait se plier à tous les tempéraments.

Il est des particularités qui ne sont pas indignes d'être rappelées.

L'histoire, qui est trop aux gages de ceux qui réussissent, n'a pas assez dit que, lorsqu'en 1815, la Belgique fut réunie à la Hollande, le roi Guillaume voulut donner à son royaume une charte qui garantissait les droits et les libertés sur lesquels repose la société moderne, c'est-à-dire la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'égale admissibilité de tous les citoyens aux emplois, et que cette constitution, qui était la

plus libérale de l'époque, fut rejetée au sein de l'Assemblée des notables, par 796 voix contre 517.

Il faut voir comment on en vint là.

Tous les évêques de Belgique rédigèrent, en commun, un jugement doctrinal, qui condamnait la constitution du roi Guillaume, et qui défendait d'y prêter serment. Ils attaquaient notamment les articles 190, 191, qui protégeaient la liberté de conscience :

« Jurer, disaient-ils, de maintenir la liberté des opinions religieuses et la protection accordée à tous les cultes, qu'est-ce autre chose que de jurer de maintenir et de protéger l'erreur comme la vérité. »

Jamais la théocratie n'eut un langage plus altier : on se croirait transporté au moyen âge.

« Jurer d'observer et de maintenir une loi qui suppose que l'Église catholique est soumise aux lois de l'État, et qui donne au souverain le droit d'obliger le clergé et les fidèles à obéir à toutes les lois de l'État, c'est s'exposer manifestement à coopérer à l'asservissement de l'Église catholique, c'est, au fond, soumettre, suivant l'expression de N. S. P. le pape, la puissance spirituelle aux caprices de la puissance séculière. »

Maintenant on sait le fruit de tels enseignements. On assiste à une lutte, qui, suspendue un moment par les malentendus si communs dans la politique, se continue plus ardente que jamais.

La Belgique, sous la domination de la maison d'Orange, fut le théâtre de manœuvres dont dépose, sans en donner le détail, une correspondance échangée entre M. Teste et un avocat du barreau de Paris, M. Hennequin, à propos d'un voyage que celui-ci avait fait en Belgique vers l'année 1826.

M. Teste lui écrivait :

« Il se passe (je ne dirai pas entre vous et moi, car j'imagine que vous me connaissez assez pour repousser l'idée que j'y sois pour rien), mais à votre égard et avec une impertinente désignation que l'on a voulu m'appliquer, des choses qui me prescrivent une explication. Je la refuserais à qui me

la demanderait; je l'offre spontanément à qui ne la demande pas, mais à qui elle est due.

» Un journal belge, le *Constitutionnel*, contient dans son numéro 35 du 25 octobre un long article où, entre autres choses qui me sont tout à fait étrangères, on s'amuse à raconter une prétendue conversation que vous auriez eue avec moi au mois d'août dernier, et dans laquelle vous m'auriez fait *à bout portant* des confidences d'un genre fort extraordinaire.

» Quand je désavoue auprès de vous toute coopération à une telle publication, j'acquitte une dette envers nos anciennes relations et envers moi-même. Je ne pense que j'ai besoin d'effort, auprès de vous, pour être cru sur parole. Je n'eus jamais besoin, Dieu merci, d'emprunter le voile de l'anonyme quand j'ai cédé à la velléité d'entretenir le public, et depuis assez longtemps, j'ai perdu le goût de ces sortes d'entretiens. »

De son côté, M. Hennequin, quelques jours après, écrivait à un journal du pays :

« La santé de ma femme, qui s'était sensiblement améliorée, m'a donné, dans le cours de 1826, de nouvelles inquiétudes, et nous sommes venus de nouveau chercher les eaux et les bains qui s'étaient déjà trouvés salutaires. C'est ici que commence la lecture de mes crimes. Oui, messieurs, dès mon premier voyage, j'avais rendu visite à M. Teste, que j'ai tant de fois applaudi à l'Académie de législation, dont il était alors l'élève et l'orgueil. Des relations d'affaires se sont établies entre nous en 1825, et je l'ai revu en 1826. Je m'empresse de dire que M. Teste, par une lettre en date du 4 de ce mois, qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, désavoue avec toute la chaleur de l'indignation les confidences que suppose le *Constitutionnel des Pays-Bas*, et les éloges que ce journal a cru devoir lui donner. . . . .

» Je me console aisément des injures du *Constitutionnel* en songeant aux témoignages publics que M. Raoul et M. de Guerlache se sont empressés de rendre à mon caractère et à ma vie; mais je n'en veux pas moins répondre avec précision. Je déclare donc hautement et publiquement, pour me servir

des expressions du *Constitutionnel*, que je n'ai voyagé dans l'intérêt d'aucune opinion; que je n'ai transmis aucune instruction au *Courrier de la Meuse*. Je déclare, en outre, qu'il est faux que j'aie jamais abordé aucun avocat de la ville de Liége dans l'intention de le convertir; que je n'ai instruit personne des projets, des plans, des appuis et des moyens de succès d'un parti; qu'aucun avocat ne m'a demandé la permission de rendre publique ma conversation avec lui. »

Pour en finir sur cette partie intéressante et peu connue de la vie de M. Teste, on conçoit qu'il lui ait été difficile de prendre un parti : son caractère qui inclinait vers le doute l'y poussait; la Belgique n'étant point son pays, il n'était point obligé de se prononcer dans des querelles intérieures auxquelles il devait demeurer étranger. Rien ne le séduisait; d'un côté une opposition obligée de s'appuyer sur un clergé exclusif et intolérant, le plus intolérant de tous les clergés de l'Europe, qui ne voulait entendre à rien, qui, depuis deux siècles, tenait la Belgique sous un joug qu'aucun effort jusqu'à présent n'a pu parvenir à briser; de l'autre des princes entêtés, comme tous ceux de leur race, qui s'étaient irrités d'une résistance opiniâtre et presque unanime, et qui ont fini par se perdre comme se sont perdus toujours les princes entêtés.

On dit, cependant, que ses préférences étaient de ce côté. On ajoute même qu'il aida plus d'une fois le roi Guillaume de ses conseils. On ne le voit mêlé en aucun sens dans la révolution de 1830; il ne revint en France que longtemps après qu'elle fut consommée.

Il arrivait dans un mauvais moment, les avocats n'étaient plus à la mode; le public a cela de singulier que, s'il aime quelquefois les révolutions, il n'aime jamais ceux qui les font. Les révolutions, en effet, même celles qui sont le plus nécessaires ont tant de mécomptes, qu'elles trompent tout le monde, et particulièrement les hommes qui les ont souhaitées. Ceux-ci blessés dans leur intérêt, et ce qui est pire souvent, dans leur amour-propre, aiment mieux s'en prendre à d'autres qu'à eux-mêmes; de là des aigreurs et des défiances,

de là des préventions qui ne devaient pas favoriser le début de M. Teste.

Celui-ci, d'ailleurs, était arrivé à un âge où on ne débute plus, par la raison qu'on n'a plus la grâce et la naïveté de la jeunesse.

Son talent était grave, mûr, solide, complet, il fallait le connaître en entier pour qu'on pût le goûter.

Avec un pareil talent, il ne pouvait pas y avoir de surprise, comme il y a, si on voulait me passer le mot, un dessus dans la marchandise qui trompe assez souvent ceux qui l'achètent.

Il y a, en effet, des talents qui éblouissent et qui promettent tant qu'il leur est à peu près impossible de tenir ce qu'ils ont promis. J'en trouve ici un exemple que je ne puis omettre. Presque en même temps que M. Teste, un jeune avocat arrivait à Paris, d'Angers, où il s'était fait une grande réputation. Il était plein de pétulance, d'esprit, de feu, d'imagination; jamais on n'entendit parole plus vive, plus prompte, plus colorée que la sienne. On racontait sur lui des choses surprenantes; on prétendait qu'il lui suffisait de quelques signes inintelligibles au vulgaire pour se retrouver dans les affaires les plus difficiles, les autres disaient qu'il rédigeait ses notes en grec; il avait défendu l'abbé Lamennais, qui venait d'entrer dans l'opposition dont il partageait les opinions alors, et il émerveilla tous ceux qui l'entendirent, et qui, ne sachant de quel nom appeler un tel talent, se tenaient pour certain d'avoir entendu un avocat merveilleux; il fut merveilleux, en effet, s'il n'y faut que le trait, la saillie, le sarcasme, l'élévation et tout l'éclat de la parole. On sentait l'esprit nourri aux meilleures lettres. On s'en promettait tout; mais des esprits comme ceux-là ne sont faits que pour les grandes occasions, et les grandes occasions sont rares partout, particulièrement au barreau. Il leur faut le bruit qui les excite, la renommée qui les flatte, la passion qui les anime; autrement, ils s'ennuient, ils s'affaissent, ils s'éteignent.

Cet homme était M. Janvier que nous avons vu mourir avant l'âge, il y a environ dix ans, conseiller d'État; esprit toujours

brillant et bienveillant, il avait quitté le barreau pour la politique dans laquelle il avait déployé sous des gouvernements divers, une suite, une adresse, une finesse que ses débuts n'annonçaient pas et qu'on ne lui aurait peut-être pas soupçonnées.

Il ne pouvait pas en être ainsi de M. Teste, ce n'était pas un talent comme le sien qui eût été capable de pareils tours de grâce qu'il aurait dédaignés ; il se montra avec sa force, mais avec sa simplicité. Sa réputation lui avait fait du tort; il semblait qu'on s'attendît à mieux, malgré cette grande façon de plaider. On hésita, cette hésitation troubla M. Teste; il hésita aussi, son talent n'était pas à son aise dans les affaires qui lui furent confiées d'abord, et qui n'étaient pas assez larges pour le contenir; il lui fallait une occasion, qui ne manque jamais aux hommes comme ceux-là. Devenu avocat du Trésor, il eut à plaider contre Mme la duchesse de Berry une affaire hérissée de difficultés, pleine de questions de droit public et de droit privé; telle, enfin, qu'il la fallait à l'avocat pour que son talent pût s'y déployer dans son étendue. A l'instant même il fut à sa place ; on put apprécier cette largeur et cette simplicité d'exposition, ces principes établis comme sur des assises; cette argumentation lumineuse, serrée, savante, éloquente, autant qu'une argumentation peut l'être, sans luxe et sans sécheresse, à laquelle rien ne manquait. Les notes de M. Teste étaient complètes, elles auraient ressemblé à un plaidoyer; il les lisait simplement, fortement, avec un geste sobre et puissant, et cet accent du midi, dont les années et l'exil n'avaient point éteint le feu, et qui lui servait à relever et à animer son discours. Rien qu'à sa manière de dire, on sentait l'avocat élevé aux vieilles traditions du barreau. Là où il fallait le voir, c'était lorsque, laissant ses notes, il se livrait à lui-même. Avec quelle impétueuse et irrésistible raison il le faisait. Il y avait en lui une grandeur qui imprimait à tout quelque chose de grand. Il portait des lunettes qui le gênaient parfois dans l'improvisation; sans les ôter, il les rejetait sur son front, mettant à découvert son noble visage animé par la lutte; il n'en était que plus imposant et plus singu-

lier; tel était M. Teste, tel il fut la première fois qu'il eut à plaider une cause digne de lui. Son succès fut immense; la renommée n'en avait pas trop dit, on avait eu affaire à un grand avocat. Il avait eu, dans la circonstance actuelle, M. Hennequin pour adversaire; on pouvait s'en fier à ce dernier pour l'arrangement des détails, et le soin de donner à une cause tout le relief et tout l'agrément dont elle était susceptible. Jamais avocat ne fut plus laborieux et plus ingénieux; mais il eût beau faire, son art dut plier sous tant de force; sa grâce fut comme étouffée par la mâle raison de M. Teste. Il y a des talents qu'on ne juge que lorsqu'ils sont en présence.

Celui de M. Teste, solide, vigoureux, excellent à l'user, n'avait pas besoin de ces causes qui prêtent quelque chose de leur éclat au nom de ceux qui les plaident; aussi ne les rechercha-t-il jamais, et il les plaidait avec le même soin, mais avec la même simplicité que les autres. A peine revenu au barreau, il avait pris sa place au premier rang parmi les premiers; en 1838, il était élu bâtonnier au milieu d'hommes fort distingués, qui furent bâtonniers à leur tour et qui lui cédèrent le pas avec une déférence qui n'était de leur part qu'un hommage rendu à son talent. Il n'y a pas un second exemple d'une telle fortune dont il faut faire honneur à l'homme lui-même et aussi à l'esprit de justice du barreau de Paris, qu'on ne connaît pas assez.

Élu député par le département du Gard, presque aussitôt après son retour, il semblait comme ennuyé et fatigué de la politique; ses paroles trahissaient son indécision et son ennui. Il parut peu à la tribune; si on excepte quelques rares occasions, on peut dire que rien dans ses discours n'aurait donné l'idée de son talent et rappelé l'éclat de sa vieille renommée. Chose singulière! à cet homme si éloquent, il aurait été plus difficile peut-être qu'à un autre d'être éloquent. La volonté lui manquait, il était gêné dans ses opinions; il siégeait parmi ceux que leurs incertitudes, sans les séparer du pouvoir, mêlaient à tous les partis, sans les rattacher à aucun, et qui se rendaient ainsi possibles pour toutes les combinaisons

et toutes les circonstances. Son habileté, son expérience lui avaient donné une place à part : elles faisaient de lui, pour tous les hommes qui pouvaient être appelés au pouvoir, un instrument d'un grand prix ; sa vie publique depuis 1830 n'est pas à raconter par la raison qu'elle est vide, ce ne sont pas tant les événements néanmoins, que les pensées et les passions qui lui ont manqué ; elle fut, en effet, celle d'un homme qui, soit dégoût, soit convoitise, a renoncé à ce qu'il y a de beau dans la politique, c'est-à-dire à faire triompher ses idées, et qui s'est résigné à exprimer et à défendre celles d'autrui. Il a été dit qu'il n'avait pas rempli d'autre rôle auprès du maréchal Soult ; tous deux pouvaient s'entendre ; sans être du même âge, ils avaient vécu dans les même temps ; ils avaient les mêmes souvenirs, les mêmes impressions, les mêmes désenchantements.

Nommé d'abord garde des sceaux dans le ministère du 13 mars 1839, rentré ensuite au barreau, il devint ministre du commerce dans le ministère auquel M. Guizot a laissé son nom et cessa de l'être pour être nommé président de la Cour de cassation, où l'appelaient, comme à sa véritable place, ses goûts, ses études et les travaux de toute sa vie. Ce fut là que le guettait le scandale qui devait être un malheur public, et dont il fut l'auteur et la victime. Il y a des récits qu'on n'aime pas refaire, il semble qu'il y ait quelque chose de douloureux, presque d'impie à remuer dans la tombe ceux qui ne demandent plus que le silence et le repos. De tels exemples pourtant ne sont pas sans enseignement, et c'est pour cela qu'il n'est pas permis de les taire. La vie de M. Teste avait eu trop d'incidents, d'aventures ; il n'est pas bon qu'on voie trop de choses de trop près, l'honnêteté y perd sa pudeur.

Ce procès était le premier de ce genre que la Cour des Pairs eût à juger ; sous la Restauration, elle avait eu à instruire la fameuse affaire des marchés de Bayonne, où étaient impliqués un maréchal de France, deux lieutenants généraux, autour de laquelle les passions, comme cela arrive d'ordinaire, avaient fait tant de bruit ; plus heureuse ou plus sage, elle en avait été

alors quitte pour la peur. Cette fois, les temps étaient changés ; les esprits étaient plus excités, les passions plus ardentes, le pouvoir plus faible, les accusés plus impatients et plus imprudents. Il n'était pas possible que la justice se tût, quand tout le monde, sans compter le public, voulait qu'elle parlât.

Les débats s'ouvrirent le 28 juillet 1847. Ils offrirent un triste spectacle : on lisait sur tous les visages l'angoisse que tous éprouvaient; deux anciens ministres étaient au banc des accusés, l'un, le général Cubières, sous-lieutenant à dix-sept ans, colonel à vingt-cinq, couvert de blessures à Waterloo, pouvait parler de ses services et du sang versé; dans l'autre, courbé prématurément, moins sous les années que sous les souffrances, qui eût reconnu un des plus grands avocats de la France, qui aurait pu être un de ses grands orateurs, qui avait été dans son art sans maîtres, presque sans rivaux, auquel rien n'avait manqué dans le cours d'une orageuse existence, ni les épreuves, ni les succès, ni l'éclat des talents? Celui-ci avait fait précéder les débats par la lettre suivante qu'il avait adressée au roi :

« Sire,

« Je dois à Votre Majesté, en retour d'un dévouement dont je me suis efforcé de multiplier les preuves, la dignité de pair de France et l'honneur de siéger dans la plus haute magistrature du royaume comme l'un de ses présidents.

» J'aborde demain une épreuve solennelle avec la ferme conscience d'en sortir, sans rien avoir perdu de mes droits à l'estime publique et à celle de Votre Majesté.

» Mais, un pair de France, magistrat, qui a eu le malheur de traverser une accusation de corruption, se doit à lui-même de se retremper dans la confiance du souverain qui lui a conféré ce double caractère.

» Je dépose entre les mains de Votre Majesté ma démission de la dignité de pair de France et celle des fonctions de président à la Cour de cassation, pour n'être protégé dans les débats qui vont s'ouvrir que par mon innocence. »

On s'étonne d'une telle assurance qu'on ne sait de quel nom appeler, de la part d'un homme qui ne pouvait être dupe de rien, qu'on aurait cru, d'après une telle audace, accoutumé aux grandes fautes, qui était cependant né pour mieux que cela.

Si quelque chose put affliger peut-être davantage, ce fut l'incroyable talent qu'il déploya jusqu'à la fin. Rien n'en saurait donner l'idée; jamais il ne fut plus prompt, plus ferme, plus habile; sa parole n'avait rien perdu. Lui-même semblait animer et encourager ses avocats, notamment M. Paillet, dont le visage trahissait l'embarras et dont la droite raison était comme engloutie dans un abîme. A l'habileté, au sang-froid de M. Teste, on eût dit que la cause n'était pas la sienne; le vieillard de soixante-sept ans semblait avoir recouvré les forces de sa jeunesse pour cette lutte suprême. Il fallait le voir, lorsque se sentant atteint ou près de l'être, il se retournait comme un lion vers les téméraires qui l'avaient blessé; c'était à rougir de l'éloquence. Hélas! le malheureux homme aurait eu quelque chose de mieux à faire; il aurait dû confesser sa faute et offrir sa peine comme une expiation et un exemple à la morale de tous les temps et aux lois de son pays. S'imagine-t-on de telles choses dites par M. Teste? Il n'y aurait plus eu que de la pitié pour tant de talent uni à tant de faiblesse.

Le général Cubières était défendu par M. Baroche, que M. Teste aimait, dont il goûtait le talent.

M. Baroche, après avoir tenu une place honorable au barreau, a tenu depuis plus de quinze ans une trop grande place dans les événements publics pour qu'il soit possible de s'en taire.

Il est un point, en ce qui le concerne, sur lequel tout le monde est d'accord, il a été heureux.

Les anciens, qui faisaient du bonheur presque une vertu, lui en auraient tenu compte.

Sylla aimait à s'appeler et à se faire appeler l'heureux; il n'était pas fâché de mettre la fortune de moitié dans ses proscriptions et dans ses supplices.

Ceux qui ont le moins la superstition du succès, sont obligés de reconnaître qu'un bonheur continu exige autre chose que le hasard, qui serait alors trop constant pour qu'on pût ainsi le nommer, et qu'il y faut quelque vertu réelle.

L'envie et l'impuissance disent le contraire, il n'y a qu'à les laisser dire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que si on peut réussir une fois par fortune, on ne réussit toujours que quand on a de bonnes raisons pour cela. Or, M. Baroche a toujours réussi.

Entré au barreau vers l'année 1827, après une jeunesse laborieusement et exclusivement employée aux choses du palais, il montra tout de suite la tenue, la discrétion, la distinction qui ont été dans tous les temps ses qualités principales et une confiance personnelle qui lui donna de la force, précisément parce que ce n'était pas de la présomption.

C'était si peu de la présomption, qu'il prit sa mesure à lui-même avec une sagesse qu'on ne s'attend guère à trouver dans un avocat de vingt-cinq ans. Il s'éloigna volontairement des affaires qui font du bruit et qui jettent de l'éclat ; il se concentra dans les affaires ordinaires qui rebutent tant de jeunes imaginations, et que dédaignent des esprits impatients ; il les plaida tout de suite avec une facilité, une sagacité, une habileté qui furent bientôt remarquées. Sa grande qualité, c'était la justesse, c'est-à-dire la plus difficile et la plus rare des qualités, celle avec laquelle on est toujours assuré de ne pas échouer, sinon de réussir. Il plaidait dans le ton, ce qui n'appartient qu'aux esprits qui savent ce qu'ils doivent être et qui sont tout à fait maîtres d'eux ; on avait pu remarquer aussi en lui une qualité qui, développée plus tard sur un plus grand théâtre, devait constituer la partie éminente de son talent, à savoir un rare aptitude à tout comprendre et à tout faire comprendre.

La nature a une manière de répartir ses dons, qui trompe quelquefois par ses singularités.

Au genre de talent de M. Baroche, à ses habitudes, à ses études, à ses goûts, on pouvait croire que, comme tant d'avo-

cats, il resterait avocat partout, même dans la politique à laquelle il ne pourrait peut-être pas s'accoutumer; c'est le contraire qui devait être la vérité.

Il a eu tout de suite le caractère et l'esprit de la politique à laquelle il semblait fait avant même qu'il la connût : il y a un instinct pour cela, comme il y en a pour les arts et pour la guerre. Combien d'hommes très-savants et très-spirituels, auxquels rien n'a manqué, si ce n'est une certaine disposition qui tient moins à l'esprit qu'au caractère, par laquelle on réussit et qui fait les politiques!

Dès qu'il eut touché au pouvoir, il y a pris goût; il en a aimé la réalité et jusqu'au prestige.

Il devra être compté dans le petit nombre des avocats auxquels la politique a porté bonheur. Il s'est trouvé qu'un talent qui semblait voué exclusivement aux affaires privées, n'a été estimé ce qu'il valait que dans les affaires publiques.

Qu'on en cite parmi les plus forts et les plus renommés qui aient traversé autant d'épreuves, qui aient obtenu autant de succès, qui aient appliqué leur esprit à autant d'objets divers. Administration, magistrature, diplomatie, finances, il a été employé à tout, et nulle part il n'a été insuffisant.

La présidence du conseil d'État, dans les circonstances où il l'a exercée, à elle seule attesterait, chez M. Baroche, une puissance de travail, de compréhension et de direction dont ont pu s'étonner ceux qui croyaient le mieux connaître.

Tout aboutit là, en effet; les arts, l'industrie, les finances, l'économie publique, l'administration, la législation, l'armée, l'Église, il faut que le président comprenne tout sans compter les délicatesses de la politique, qui ne forment pas la partie la moins difficile de sa tâche, et qu'il doit comprendre mieux que personne.

S'imagine-t-on ce qu'il faut de force et de présence d'esprit pour diriger de semblables discussions? Ceux-là seuls pourraient le dire qui s'y sont essayés : M. Baroche y a réussi d'une manière remarquable.

Il faut en conclure qu'il n'y a rien de tel qu'une intelligence

assouplie par la pratique des affaires; elle devient ainsi bonne à tout; elle devra même à cette pratique une pénétration, une clarté, lesquelles, pour l'accomplissement des services publics, vaudront quelquefois mieux que la science.

Il y aura eu en cela de singulier, en effet, c'est qu'il pourrait bien se faire que M. Baroche eût trouvé sa force dans ce qui semblait devoir être sa faiblesse.

Donnez-lui plus de connaissances personnelles; supposez-le, par ses habitudes, ses travaux, ses études, plus initié à la science du gouvernement, il aura plus de systèmes, plus d'idées à lui, il sera moins libre, moins ouvert, moins propre peut-être à la tâche qu'il a très-bien remplie.

Je ne propose pas pour cela ma théorie à ceux qui se destinent à la présidence du conseil d'État : la chose pourrait bien ne pas réussir à tout le monde; il y a des succès qu'on n'imite pas, et qu'on ne recommence pas.

Il y a, dans Tacite, un certain Poppœus Sabinus, qui avait rempli les plus hautes fonctions, gouverné les plus grandes provinces, obtenu les honneurs du triomphe; il avait eu, de plus, la confiance des personnages les plus illustres. Tacite, qui ne s'en étonne pas, n'entend pas faire de ce Poppœus un petit éloge, lorsqu'il ajoute :

« *Nullam ob eximiam artem, sed quot par negotiis.* »

C'est, qu'en effet, Tacite avait raison. Il y a dans la politique un certain éclat qui ne sert souvent qu'à éblouir et qu'à échouer; ce qu'il lui faut, c'est le bon sens et la mesure; être au niveau des affaires, voilà le signe de ceux qui y ont réussi et qui ont mérité d'y réussir.

M. Teste, je l'ai dit, s'obstinait vainement à lutter contre l'évidence qui devait l'écraser et qui l'écrasa en effet. Il y eut un jour où la preuve de sa misère lui fut administrée : il n'avait plus rien à dire, et ne dit plus rien en effet. Il se refusa, de plus, à paraître devant ses juges, après avoir écrit au chancelier une lettre qu'on voudrait encore autre qu'elle n'est; il y manque un certain accent de repentir qui n'aurait été ni sans émotion, ni sans grandeur. On y sent moins l'homme qui ra-

chète sa faute par sa confession, que le coupable qui se dépite d'avoir été pris au piége.

Paris, 13 juillet 1847.

« Monsieur le chancelier,

» Les incidents de l'audience d'hier ne laissent pas de place à la contradiction en ce qui me concerne; je considère à mon égard le débat comme consommé et clos définitivement.

» J'accepte d'avance tout ce qui sera fait par la Cour en mon absence. Elle ne voudra sans doute pas, pour obtenir une présence désormais inutile à l'action de la justice et à la manifestation de la vérité, prescrire contre moi des voies de contrainte personnelle, ni triompher par la force d'une résistance désespérée. Je la prie aussi d'être convaincue que cette résolution irrévocable de ma part, se concilie dans mon cœur avec mon profond respect pour le caractère et l'autorité de mes juges. »

Il avait passé la nuit où il écrivit cette lettre à s'entretenir avec des personnes qui l'environnaient. Jamais, dit-on, il ne fut plus éloquent, jamais son éloquence n'eut un caractère plus touchant; il rappelait son enfance proscrite et errante, et la fatalité qui s'était attachée à lui, disait-il, depuis qu'il avait ouvert les yeux à la lumière.

Il ne pouvait se défendre de retours personnels qui étaient faits pour remuer ceux qui l'entendaient : Suis-je donc un misérable, s'écriait-il, moi qui n'ai pu jamais, sans un battement de cœur, entendre le récit d'une belle action. Ah! fatalité! fatalité! mon pauvre frère, ajoutait-il en montrant la Cour, ils ne le verront plus, et j'en serai cause! On eût dit, à l'entendre raconter sa vie, qu'il cherchait dans sa mémoire, sans les trouver, les émotions d'un rêve douloureux.

Ici se place un des tristes épisodes de cette lamentable histoire que je suis obligé de rappeler; il m'en coûte moins d'en prendre le récit tout fait que de le faire moi-même : c'est le directeur de la prison du Luxembourg qui parle :

« Ce soir, 12 juillet 1847, me trouvant dans la cour de la

prison, j'ai entendu une légère détonation, j'ai cru que c'était un de nos quinquets qu'un des soldats de garde refermait brusquement; j'ai demandé à ce soldat si c'était lui qui avait fait ce bruit, il m'a répondu : non. Afin de connaître la cause de ce bruit, je me suis dirigé vers l'escalier conduisant au logement de M. Teste, et j'ai rencontré, en bas, le nommé Goupillion, qui descendait rapidement, et qui m'a dit : Montez, Monsieur, et il n'a pu rien ajouter... Je me suis précipité dans la chambre à coucher de M. Teste, et j'ai vu M. Teste, debout, vêtu seulement de sa chemise et de son pantalon, portant la main droite vers la région du cœur, et qui m'a dit d'un air calme : Qu'avez-vous? vous paraissez bien effrayé. Au même moment, et comme il se retirait, j'aperçus une tache noirâtre sur sa chemise. Je lui ai dit : Je craignais, Monsieur, qu'il ne vous fût arrivé quelque accident. — Mais, non, du tout, a-t-il répondu, ce n'est rien; vous êtes plus effrayé que moi... J'ai cherché l'arme dont il avait fait usage, mais il m'a prévenu et m'a dit : Je vais vous épargner la peine de chercher : vous trouverez les pistolets dans le premier carton de gauche de mon bureau, où, en effet, je les ai trouvés. »

Les termes dans lesquels il refusait de reparaître devant ses juges appartiennent à son procès, à sa vie; ils ne peuvent être omis :

« M. Teste a déclaré que, tout en protestant de son respect pour la Cour, il lui est impossible de reparaître devant elle, par les motifs exprimés dans la lettre qu'il a eu l'honneur d'adresser à M. le chancelier, où il expose que sa comparution est désormais inutile, en présence de la preuve acquise de l'unique faiblesse qu'il ait eu à se reprocher dans sa vie, et qu'il expie si cruellement. »

La Cour des pairs, par son arrêt en date du 16 juillet, le condamna à l'interdiction des droits civiques, à trois années d'emprisonnement, à 94,000 fr. d'amende.

Ainsi finissait cette vie commencée au milieu des orages de la Révolution, poursuivie au travers de tant de vicissitudes, à laquelle ne devait manquer aucune épreuve.

M. Teste subit les commencements de sa peine à la Conciergerie, sous les lieux mêmes où il avait exercé une des plus hautes fonctions de la magistrature. Ce fut de là qu'il entendit les bruits de la révolution de Février, qui allégea sa peine, et que l'Empire abrégea.

Cet homme sur lequel trop de rumeurs avaient été répandues, dont la vie était simple, les habitudes laborieuses, qu'on avait dit riche si longtemps, auquel on avait semblé faire un grief de sa richesse, était pauvre. Il ne put acquitter dans son entier l'amende à laquelle il avait été condamné. Le Trésor avait été obligé de lui faire remise de moitié.

Retiré à Passy dans ses derniers jours, il se plaisait à s'occuper des travaux d'une profession qu'il avait aimée et illustrée, que lui confiaient d'anciens clients, d'anciens confrères, et dont le produit l'aidait à vivre.

Il est mort dans l'année 1853, environné d'élèves et d'amis que sa bienveillance naturelle, la douceur de son commerce, que tant d'épreuves n'altérèrent point, avaient retenus autour de lui, et des sympathies de ses compatriotes, qui lui furent fidèles jusqu'à la fin.

Des catastrophes comme celle-là nous portent à d'autres âges ; on n'y retrouve plus le calme, la correction, la discipline des sociétés modernes.

Déjà on ne peut plus se faire une idée du bruit qu'a fait le procès de M. Teste et de l'émotion qu'il a produite ; sans doute la passion y était pour beaucoup ; combien d'esprits impatients, imprudents, semblaient presque se réjouir d'un désastre privé qui pouvait devenir un désastre public? Il y a dans de pareils esprits tant d'aveuglement. Au fond, cependant, il y avait mieux que cela ; il y avait un sentiment plus louable, plus sincère, et dont il convient de faire honneur aux temps nouveaux : on s'étonnait, on s'effrayait à l'idée d'un ministre qui avait ainsi souillé ses mains.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est la démocratie, et ce ne sera pas pour elle une petite louange ! qui a enseigné à la France une susceptibilité que cette dernière avait longtemps ignorée.

Seulement elle lui en a trop appris, elle l'a rendue inquiète, soupçonneuse ; depuis quatre-vingts ans, nous avons passé notre vie à calomnier tous nos gouvernements, qui ont été les plus honnêtes, sans aucun doute, de tous ceux que la France ait jamais eus !

Qu'on cite parmi eux un seul exemple de ces fortunes énormes, et je ne parle pas ici des Richelieu, des Mazarin, même des Colbert, malgré la probité de ce dernier qui naissaient de l'exercice seul du pouvoir et dont personne ne songeait alors à s'étonner.

Qu'était le scandale du procès Teste à côté de tant de scandales bien autrement éclatants auxquels les contemporains ont fait attention à peine, et pour lesquels la postérité, qui croit ce qu'on lui dit, est encore aujourd'hui pleine de miséricorde.

Fouquet, par exemple, pour choisir parmi les plus connus, était un dilapidateur effronté ; il jetait avec une prodigalité folle, dans ses intrigues et dans ses plaisirs, l'argent de la France. Personne n'en doutait. Voit-on que l'estime des gens de bien en ait fléchi, que le tendre intérêt de beaucoup de femmes honnêtes et aimables en ait été altéré, que la considération des personnages les plus importants en ait diminué ; nullement, ses juges le saluaient en souriant.

Les grandes alliances qu'il avait contractées n'en étaient pas troublées ; il ne venait à l'esprit de personne que le train du monde pût aller autrement, et qu'un contrôleur général des finances, aimable et galant, n'eût pas un peu le droit d'être généreux aux dépens du Trésor.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'histoire a été longtemps de cet avis. Fouquet y tient une place qu'il a due à Voltaire, et que, selon toute apparence, il gardera malgré les chicanes que les mauvaises langues veulent faire à sa mémoire. Décidément la postérité fait gagner les procès aux gens qui ont été bien défendus, et c'est bien quelque chose que d'avoir eu pour soi madame de Sévigné, La Fontaine et Pélisson.

On trouve de tels exemples à chaque pas ; puisque je viens de nommer madame de Sévigné, je ne puis oublier avec quelle

sollicitude cette femme si honnête dans tous les sens du mot, prenait sous sa protection un Fouquet au petit pied, trésorier des États de Bretagne, qui, comme son modèle, avait été aimable et tendre, qui avait été aussi dissipateur, dilapidateur, et qui, comme lui, devait finir ses jours dans la captivité : il mourut à la Bastille.

J'en voudrais citer un exemple plus frappant encore et qui atteste une des plus honteuses défaillances du génie.

Bacon avait calomnié d'Essex; il l'avait fait condamner. Il avait fait condamner Raleigh; il avait pris de beaucoup de mains; il avait eu toutes les avidités, toutes les lâchetés, il avait subi des condamnations trop justes. L'Angleterre, qui ne s'en était guère aperçu le jour même, l'avait oublié le lendemain. Quant à Bacon, exempt de la peine, il a été relevé de la déchéance; à peine si l'éclat de son nom en a été obscurci. Je sais qu'il avait son génie, et que ce génie a été une des forces de l'humanité.

Tout cela n'en trahissait pas moins un trouble dans le discernement des choses morales; on eût dit qu'il y avait des cas réservés dont le public n'avait pas à connaître.

Depuis le public s'en est mêlé; les choses se sont appelées par leur nom; il s'est fait une autre morale qui est la vraie. Seulement l'exagération a succédé à la nonchalance et au laisser-aller. On a été jusqu'à dire que les débats du procès de M. Teste, en inquiétant l'opinion, en lui dévoilant des misères cachées, n'avaient pas été pour peu dans les événements de Février. Serait-ce possible ?

Heureux, sinon sages, les peuples qui n'ont pas d'autres motifs pour faire des révolutions.

Mais plus heureux encore et surtout plus sages ceux auxquels de telles occasions sont offertes et qui n'en profitent pas.

M. MARIE.

Le barreau de Paris a ressemblé, après la Révolution de 1830, à une armée qui se débande après la victoire. Il lui a fallu le temps pour se remettre ; des déchirements soudains et quelques-uns irréparables ont éclaté entre les avocats. Des hommes unis la veille ont été divisés le lendemain. Si les uns étaient calmés, les autres n'en étaient que plus vifs. C'était comme un changement à vue. Rien ne change, en effet, comme les passions de la politique à laquelle il faut toujours des passions, c'est un feu qu'on doit nourrir, si on ne veut pas qu'il s'éteigne. Nous nous étonnons de celles que nous avons éprouvées ; nous rions de ce qui nous a émus, nous ne pensons pas que nous sommes encore exposés aux mêmes surprises et aux mêmes retours.

Le barreau n'était, d'ailleurs, que ce qu'était la société elle-même, on y sentait un autre souffle ; les âmes étaient plus fières, les esprits plus ardents, les caractères plus audacieux, les mécontentements plus profonds. Les révolutions font tout pousser à la fois ; il en est d'elles comme des orages qui éclatent dans certaines régions ; elles transforment les saisons en un jour ; elles trompent les calculs des sages, qui ne sont jamais pressés, qui se flattent que la société les attendra et qui comptent sur le temps avec une confiance trop souvent déçue.

De là l'irritation qu'elles produisent, les appétits qu'elles développent, les rêves qu'elles enfantent.

Ceux mêmes qui aiment à dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil s'étonnent, après chaque révolution, de ce qu'il y a en elle de nouveau, c'est ce qui fait que les ouvriers des révolutions y sont presque toujours pris ; ils ne se doutent pas de ce qu'il y a, dans les masses, de passions latentes et de désirs cachés ; ils n'entendent pas le bruit qui se fait sous leurs pas ; les chefs des partis ne savent pas ce que veulent ceux-ci. Les partis eux-mêmes le savent-ils ? Le trouble, la défiance, une sorte d'inquiétude involontaire cachent à leurs propres yeux leurs véritables intentions. « L'hypocrisie est la vertu des partis, a dit M. Royer-Collard ; les embûches sont toute leur tactique ; ils ne se déploient que quand ils ont gagné les hauteurs. » Quant aux grands politiques, ils ne cessent d'en vouloir aux révolutions, ils les craignent avant qu'elles ne soient faites et les maudissent après ; pendant ce temps, les sociétés qui ne peuvent être arrêtées dans leur marche en prennent leur parti. Ce qui semblait impossible devient possible. On se serre, on se gêne, on s'y habitue, et tout le monde est placé.

La révolution de 1830 a ressemblé à toutes les révolutions, avec un caractère qu'elle a dû aux hommes dont elle a été l'œuvre et à la pensée qui l'a inspirée. Elle a été presque exclusivement politique, et elle avait été faite par les classes moyennes. Alors il y avait dans les esprits beaucoup de noblesse et d'élévation. On entretenait les masses moins de leurs intérêts que de leurs droits. On se rattachait à 1789, qu'on ne voulait pas dépasser ; il y a eu là comme une seconde aurore du jour que 1789 avait promis à la France, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait dans toutes les âmes beaucoup de feu, d'élan, d'enthousiasme ; les esprits étaient d'autant plus déterminés qu'ils étaient plus modérés, et les querelles d'autant plus vives qu'elles étaient plus désintéressées.

Les procès politiques indiquent le mouvement des intelligences et des passions, comme les procès civils indiquent celui de la propriété, du travail et de l'industrie. Viennent-ils

à manquer les uns et les autres, n'hésitez pas à conclure à une stagnation dont il ne faut pas trop se féliciter. S'il peut y avoir du mal dans la vigilance, il y en a bien plus encore dans l'emportement ou dans l'apathie. Il ne faut jamais dire trop de mal des nations qui aiment à plaider ; elles peuvent avoir l'humeur difficile, c'est vrai ; mais elles ont foi au droit et au temps, elles ne veulent rien donner à la force et au hasard ; elles ont les vertus des peuples heureux, libres, ou au moins dignes de l'être.

Le goût et l'habitude des procès ont été un des caractères du gouvernement de 1830 ; il a été processif comme sont ceux qui tiennent à leurs droits et qui ne veulent pas les dépasser. Il y a là un hommage à la loi et à la justice dont on devrait lui tenir compte. On s'étonne que ses amis lui en fassent aujourd'hui un reproche.

« La plupart des procès, écrit M. Guizot, aboutirent à des acquittements scandaleux qui révélaient la faiblesse des jurés, quelquefois celle des juges, et qui redoublaient l'audace des assaillants. Parmi les condamnations qui furent prononcées, plusieurs manquaient d'équité, car elles frappaient plus sévèrement les légitimistes que les républicains. Triste symptôme d'une partialité pusillanime. »

On s'afflige d'une telle légèreté dans un tel homme ; il faudrait y regarder à deux fois avant de parler du *manque d'équité dans les jugements*. Si les défenseurs de la société parlent ainsi, que diront de plus ceux qui l'attaquent ? Ne touchez pas à la justice, après elle que restera-t-il ? Il y a de plus des insinuations assez peu dignes de M. Guizot, il sait mieux qu'un autre ce qu'il doit penser du jury. Que celui-ci ait commis des fautes ! qui le nie ? Qu'il en ait commis plus que les juges ! qui le nie encore ? Mais ce n'est pas ainsi qu'il doit être considéré.

Que M. Guizot écoute sur ce point celui qui fut quelque temps son ami et un peu son maître.

« Le jury, a écrit M. Royer-Collard, est une liberté, j'entends par là toute limitation des pouvoirs établis. »

M. Royer-Collard va plus loin, on peut ajouter qu'il va trop loin, lorsqu'il dit, dans une autre occasion :

« Une nation qui dans les jugements criminels ne protége pas elle-même la vie, l'honneur, la sûreté de chacun de ses membres, cette nation peut avoir des magistrats éclairés et vertueux. Elle ne jouit pas de la liberté politique, elle est sous le glaive. »

Il est remarquable que les hommes politiques les plus graves ne peuvent parler de la justice, sans défiance et sans amertume. Il y a toujours eu entre la politique et la justice d'inévitables conflits, d'où sont nés des ressentiments que la politique n'a pu taire ; elles ont l'une et l'autre des tâches différentes. La première est exigeante, la seconde est craintive. Aucun pouvoir n'a eu l'idée de supposer que la justice le servirait mal en le servant trop.

Dès les premiers jours de la Révolution de 1830, on a pu pressentir ce que serait le gouvernement de 1830, c'est-à-dire un gouvernement disputé dans des procès qui ne seraient ni sans difficultés, ni sans orages ; que pour une telle tâche, il faudrait de bons ouvriers ; on en a cherché partout et presque en vain ; la plupart avaient disparu.

Parmi les avocats, en effet, les uns, appelés aux fonctions de la magistrature ou de l'administration, n'avaient plus d'autre devoir et d'autre désir que de servir et de défendre l'autorité ; les autres, satisfaits dans leurs espérances, en pleine possession de la fortune et de la renommée, songeaient moins à aider qu'à gourmander des impatiences qui les gênaient ; les hommes prudents, et ce sont toujours par la force des choses, si on peut le dire, les plus nombreux, avaient accepté la Révolution ; ils lui savaient gré de s'être arrêtée à temps ; ils s'étaient mis à aimer le gouvernement nouveau, comme ils aimeront tous les gouvernements, pour peu que ceux-ci en vaillent la peine.

Ceux mêmes qui avaient été moins faciles à contenter, qui en voulaient au gouvernement de les avoir trompés dans leur

ambition et dans leurs espérances, qui avaient placé leur idéal plus haut, n'en éprouvaient pas moins une difficulté réelle à exprimer des idées qui n'étaient pas les leurs; ils se sentaient dépassés : leurs colères étaient surannées, ils portaient des vieilles passions comme on porte de vieilles modes; ils n'étaient déjà plus de leur temps.

Il y avait alors au barreau un homme jeune, quoiqu'il eût passé les riantes années de la première jeunesse, que recommandaient des mœurs graves, un esprit laborieux, un caractère digne, un talent élevé. Il était déjà connu quoiqu'il eût eu peu d'occasions de se faire connaître; il avait été jusqu'alors peu mêlé à la politique, son nom n'avait brillé dans aucun procès. La Révolution l'avait frappé vivement; il en avait ressenti une passion sérieuse comme sa nature, ardente, exclusive et convaincue, comme sont les premières passions. Il n'avait pas été étranger, non plus que les hommes de sa génération, aux mécontentements qui avaient produit la révolution de 1830, mais il y avait en lui cependant d'autres idées moins impatientes et plus hardies tout à la fois : elles ne tenaient à aucune haine, à aucun intérêt, à aucun souvenir, on eût dit qu'il avait respiré un autre air; à peine s'il avait cédé aux émotions qui troublèrent ses contemporains; il semblait qu'il eût moins des passions que des principes. On sentait qu'il resterait toujours maître de lui, qu'il n'irait jamais trop loin : son calme le disait assez.

Cet homme était M. Marie qui, par ses goûts, ses études, s'était fait une place à part. Il était dès lors ce qu'il a toujours été; son extérieur réservé cachait un sentiment personnel qui n'était peut-être pas sans ambition, mais qui n'était surtout ni sans dignité ni sans prudence.

Il y avait en lui moins d'éclat que de cette autorité qui vaut mieux, qui fait moins de jaloux, qui sert davantage, qui appartient d'ordinaire à un autre âge, puisqu'elle tient moins au talent qu'à la gravité des mœurs et à la tenue de la vie. De telles qualités dans un homme jeune ont un attrait que la jeunesse rend singulier et touchant, auquel M. Marie avait dû

une sorte de popularité assez rare qui a précédé et préparé sa renommée, et dont il a pu s'honorer d'autant plus qu'il ne l'avait pas appelée.

M. Marie n'avait rien de ce qui fait qu'on réussit vite. Sans souplesse, sans ardeur, il n'avait point cherché à donner de gages aux opinions triomphantes; il ne comptait pas parmi les vainqueurs, il avait aimé par raison, cette révolution dans laquelle il avait trempé à peine, dont il allait être bientôt le principal représentant au barreau et dont il devait continuer à exprimer les idées et les désirs avec tant de persévérance, d'éloquence et de sagesse.

Son caractère et son talent auraient pu dès lors lui ouvrir d'autres routes; à tout il préféra l'indépendance de sa profession qui lui donnait le droit de concilier la liberté de ses opinions avec des avantages que sa fortune ne lui permettait pas de dédaigner, et que le barreau lui promettait.

En effet, il en était au moment qui vient pour si peu d'hommes, où les espérances sont bien près d'être des réalités, où il est donné à l'homme de recueillir les fruits de son talent, de sa science, de son travail.

Les élections du barreau à peine rendues libres, il fut un des premiers nommé membre du conseil, où il n'a pas cessé de siéger depuis, où les honneurs du bâtonnat l'attendaient.

M. Marie est né à Auxerre le 15 février 1797. Sa jeunesse fut laborieuse et difficile. Nul n'eut plus d'obstacles à vaincre : le chemin qui le conduisit au barreau ne fut pas le chemin ordinaire. On ne voit pas qu'il ait enseveli sa jeunesse dans une étude d'avoué, comme font ceux qui veulent se rompre surtout au métier et se préparer d'avance des appuis et des relations. Pour arriver, il avait pris le plus long : il avait passé par les lettres, par la philosophie, par des études diverses, par l'étude du droit particulièrement, qu'il cultiva avec plus de soin qu'on ne faisait ordinairement à cette époque. L'enseignement du droit l'avait séduit; le calme d'une pareille fonction et sa dignité allaient à sa nature; son inclination naturelle l'y portait, des raisons de famille l'y portaient

plus encore. Il concourut vers l'année 1820 pour une chaire de suppléant, il y échoua comme avaient échoué avant lui quelques hommes devenus des avocats célèbres : MM. Dupin aîné et Persil, par exemple; on pouvait se consoler en pareille compagnie.

De semblables épreuves ne sont jamais inutiles; la saison de l'étude passe vite, la jeunesse l'oublie trop; les difficultés de la vie, les soucis des affaires, les soins de la famille, les devoirs du monde, auront bientôt pris tout votre temps; il ne vous en restera que juste ce qu'il en faudra pour empêcher l'engourdissement de l'esprit. De là tant d'habiletés apparentes qu'il ne faut pas trop creuser. Combien d'hommes, en fait de science, se contentent pieusement du pain quotidien.

M. Marie a dû à ces commencements d'une jeunesse bien employée la clarté, la sûreté, l'élévation qui le distinguent; on y reconnaît l'esprit qui est devenu de bonne heure maître de lui, parce qu'il a été de bonne heure appliqué aux études sérieuses.

Sa jeunesse, d'ailleurs, n'a guère ressemblé à la jeunesse de la plupart des hommes de son temps : tandis que ceux-ci, cédant à leur impétuosité, se laissaient entraîner dans d'inutiles et dangereux complots, M. Marie, éclairé par une raison plus haute, dédaignait de pareilles aventures qui n'allaient ni à son caractère ni à sa pensée.

Les hommes impétueux se découragent et se désenchantent; ils ne savent pas toujours résister à l'intérêt et à la passion; aussi leur vie est-elle pleine de changements; on s'étonne d'en avoir vu quelques-uns parmi eux toucher à tous les pôles des opinions humaines; on ne sait pas ce que la violence souvent cache de calcul : il n'en est pas de même des hommes qui ont cherché la vérité avec bonne foi et qui l'ont défendue sans passion.

Aucune carrière ne fut plus droite et plus unie que celle de M. Marie. Tout a changé autour de lui, excepté lui-même. Comme il n'a rien donné à la passion politique de ce qu'un honnête homme ne doit jamais lui donner, il l'a conservée

tout entière. Il a le bonheur de croire à ce qu'il a voulu ; sa foi a une fraîcheur qui étonne. Il n'est ni attristé, ni découragé. Le vieillard a les idées, les espérances, même les illusions du jeune homme.

Nul n'est plus de son siècle que M. Marie; il n'en a pas seulement les idées, il en a encore les goûts et le langage. Il date de 1789 : ne lui demandez pas la saillie, le naturel, le laisser-aller d'autrefois; il parle une langue au travers de laquelle les révolutions ont passé, en y laissant ce qu'il y a en elles-mêmes de grand, d'excessif et de nouveau.

Il arrivait au palais avec des qualités et des défauts qu'il devait à son esprit, à sa nature, à l'éducation qu'il s'était donnée. Tout lui réussit, ses qualités moins encore que ses défauts. Sa gravité, ses idées générales, sa facilité à se résumer, son geste, sa voix un peu grêle, mais pleine de distinction et d'émotion, frappèrent des hommes accoutumés à un langage plus courant. La mode était alors à la philosophie, les choses ont un peu changé depuis ; jusqu'alors celle-ci ne s'était guère glissée au barreau qu'en cachette, on sut gré à M. Marie de l'y avoir introduite un peu trop en cérémonie.

Il n'y a rien dans M. Marie du tribun; ceux qui se le figurent d'après le parti qu'il a embrassé, les idées qu'il a exprimées, les événements auxquels il a été mêlé, s'ils le voyaient ne le reconnaîtraient pas. Cet homme à l'attitude toujours jeune, aux manières réservées, à la figure fine et grave, au geste contenu, à la parole distinguée, ne fait guère l'effet d'un agitateur. Nos tribuns ne ressemblent pas aux autres tribuns, de même que la foule chez nous ne ressemble à la foule d'aucun pays. Si on voulait retrouver une foule pareille, il faudrait remonter au peuple d'Athènes, plus facile à entraîner qu'aucun peuple, plus facile à ramener, plein d'injustices et de grandeurs, pour lequel Périclès craignait de ne pas avoir assez d'atticisme. Il y a eu de bonnes raisons pour que M. Marie ne ressemblât pas à un tribun, c'est que nul ne fut moins tribun que lui ; il n'en avait ni le tempérament ni l'audace. Il y a eu dans les tribuns de tous les temps un

amour de la force, un mépris du droit, un dédain de la raison, qui sont les signes auxquels on les a toujours reconnus. C'est le contraire qui a toujours été remarqué dans M. Marie. A toutes les époques de sa vie, même aux plus difficiles, il a parlé raison ; il n'a cru qu'en elle ; il a détesté, il a cherché à faire détester les excès ; la liberté qu'il aime et dont il a été l'apôtre persévérant et convaincu, ne vaudrait pas pour lui la peine d'être aimée si elle avait besoin de secours qui la fissent rougir, et, si elle n'était pas assez grande pour faire son chemin toute seule.

Les hommes distingués ont tous une manière qui leur est propre ; c'est comme la marque de leur talent. Tel avocat a du prédicateur, tel prédicateur a de l'avocat, sans cesser pour cela l'un et l'autre d'exceller dans le genre qu'ils ont embrassé. Mais il y a une pente qui les attire, à laquelle ils cèdent sans s'y laisser aller, c'est la pente de leur esprit et de leur talent.

Je n'ai jamais entendu plaider M. Marie sans me le figurer dans un temple protestant, expliquant la loi chrétienne dans sa simplicité ; sa gravité, sa dignité, son élévation, n'y auraient pas été de trop. Il ramène tout dans ses plaidoyers à une idée générale, comme il le ramènerait à un texte.

C'est ainsi que son talent diffère des talents ordinaires du barreau. Il y a en lui plus d'onction, plus d'idéal. Cet idéal que la réalité ne parvient pas toujours à atteindre n'en annonce pas moins une forte et généreuse nature.

Montaigne a dit :

« Nul esprit généreux ne s'arrête en soy, il prétend tousiours et va oultre ses forces; il a des élans au delà de ses » effects. »

Montaigne entendait ainsi parler des esprits généreux, en effet, qui ne peuvent parvenir à se satisfaire, qui sont livrés à de continuelles inquiétudes, qui sont tout à la fois simples et orgueilleux, qui sentent que ce qu'ils ont à dire vaut mieux que ce qu'ils disent, qui en veulent aux mots de n'exprimer qu'à moitié leurs pensées.

Il y a dans M. Marie des similitudes dont on ne peut s'empêcher d'être frappé et qui lui donnent l'air d'un homme d'un autre âge. Tout à l'heure je disais qu'il datait de 1789 ; je ne disais pas assez : il est de 1789. Il a siégé à l'Assemblée constituante ; il s'est appelé Barnave, Thouret, Duport, Chapelier ; il a voulu ce qu'ont voulu ces hommes illustres ; il a aimé ce qu'ils ont aimé, il l'aime encore ; il a leur foi, leurs illusions, leur enthousiasme. Il s'est arrêté où ils se sont arrêtés ; il a pu se tromper comme eux : leur raison, en effet, n'a pas été sans chimères, ils ont cru qu'il dépendait de quelques hommes de refaire un sol, un peuple, une société. Avec cela cette raison a été pleine de ménagements, ce ne sont pas eux qui auraient dit quoiqu'on le leur ait fait dire : périssent les colonies plutôt qu'un principe ! il n'y a que des sectaires pour parler de la sorte. On ne leur a pas pardonné d'avoir été constants et raisonnables, ils ont payé leur sagesse de leur tête. M. Marie en a tenu pour la conduite et pour les idées. Il a été persévérant sans être indocile. Les événements ont eu à ses yeux l'autorité qu'ils doivent toujours avoir ; il n'a pas voulu, pour cela s'incliner trop bas devant eux ; aussi n'a-t-il pas cru qu'il lui fût possible de leur sacrifier ce qui a continué d'être pour lui la justice et la vérité.

Je ne le lui fais pas dire. Écoutons-le parler à une époque où ses pensées sont d'autant plus significatives qu'elles lui sont toutes personnelles, que nul avocat, disons-le à sa louange, n'a moins fait de soumissions et de concessions à aucun parti. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, on est à son aise avec M. Marie. On sait à quoi s'en tenir de ce qu'il pense et de ce qu'il veut.

Le 15 avril 1833, plaidant pour M. Cabet, il disait :

« A mes yeux, la Constitution de 1791 fut l'expression fidèle des besoins du pays ; il n'était pas en deçà, il n'était pas au delà... Le peuple, j'ai cette conviction, accepta la République par colère, plutôt que par conviction... Cette révolution venait trop tôt ; elle était l'œuvre d'un parti, et, je le

reconnais, il n'appartient pas à un parti d'imposer à un pays des formes dont le pays ne veut pas. »

Belles paroles qui honoraient M. Marie, quand il les a prononcées ! qui attestaient son indépendance, qui doivent l'honorer davantage aujourd'hui, puisqu'elles étaient un engagement qu'il n'a jamais démenti, et auquel il est resté fidèle.

Il est curieux de retrouver la même idée exprimée dans toutes les occasions, même dans celles qui semblaient le moins les comporter : c'est le mérite et le caractère de M. Marie, qu'il ne se subordonne pas à ses causes, et qu'il plaide, non avec les passions de ses clients, mais avec ses passions et ses opinions propres.

Après les sinistres journées des 5 et 6 juin 1832, il défendait, devant la Cour d'assises de la Seine, le principal acteur de l'insurrection, Jeanne, ce Léonidas d'une émeute, auquel il n'a manqué peut-être que l'occasion pour être un héros. Le temps était à la violence, le parti vaincu était loin d'être abattu, pour lui, on n'en disait jamais assez. Le langage de M. Marie n'en sera ni plus ardent, ni plus menaçant ; il continuera d'être élevé et dogmatique ; plaidant pour un homme qui ne cachait pas plus ses actions que ses passions, il trouve le moyen d'insérer dans son plaidoyer une profession de foi qui lui est entièrement personnelle :

« Entre la bourgeoisie et les derniers rangs de la société, se place une classe industrieuse, intelligente, active, et qui, chaque jour, marche d'un pas plus ferme à l'initiation politique. Elle court à la conquête de la monarchie républicaine, comme vos pères couraient à la monarchie constitutionnelle. »

Monarchie républicaine ! le mot est à retenir ; il rappelle les espérances et les rêves de 1789 ; il peint l'état d'un peuple auquel il faudrait un gouvernement hybride pour satisfaire ses inclinations diverses, peuple singulier qui, s'il appartient à la monarchie par ses mœurs, appartient à la république par ses idées.

L'empereur Napoléon Ier, qui connaissait les hommes, qui

excellait à les employer, qui n'en excluait aucun, avait cherché partout des instruments pour son pouvoir. La plupart du temps il y avait réussi. Il y a eu tel homme qui avait été mêlé aux choses de la Terreur, qui était devenu dans ses mains un préfet plein d'application, de mansuétude et de dévouement. Ceux dont il se louait le moins étaient les anciens constituants ; il n'y avait pas trop à s'en étonner. Des hommes, qui n'avaient rien à faire oublier, ne se souciaient pas de ressembler à des pécheurs repentants en servant avec trop de zèle un pouvoir absolu. D'ailleurs les hommes qui ont cru à quelque chose, qui ont conservé, sinon l'enthousiasme, du moins le scrupule de leur foi, sont pour tous les pouvoirs des instruments souvent inutiles, toujours gênants.

Les constituants ont été les précurseurs de M. Marie. Il suit leur tradition ; il en relève pour la droiture, pour la persévérance, pour l'illusion. Ces hommes se sont plus d'une fois trompés. Ils étaient les enfants d'un siècle qui ne faisait pas assez de cas de l'expérience ; ils ont péché par excès de confiance dans la raison humaine ; mais ils ont été intelligents et clairvoyants. Ils ont fait la révolution la plus raisonnable qui ait jamais été tentée ; ils ont voulu des peuples libres sous des gouvernements modérés, ils ont été éloignés de tous les excès. Tant qu'on aura quelque souci des droits des hommes et des principes sur lesquels doivent reposer les sociétés, on se souviendra d'eux avec reconnaissance et respect.

Ils ne sont pas les seuls maîtres de M. Marie. Il en est d'autres auxquels le rattache une communauté d'idées et de sentiments qui ne finit qu'à la politique et dont il convient de dire un mot. Il pense comme ces derniers en morale, en histoire, en philosophie. Il aime leurs talents, leurs personnes ; il aime les qualités de leur esprit ; il n'y a pas jusqu'à leurs défauts qu'il aime. Ces hommes datent déjà de loin ; ils méritent qu'on en parle ; ils ont eu de grandes vues, de grands talents ; ils n'ont pas peu contribué à redresser l'esprit public ; ils ont laissé, dans l'histoire de leur temps une trace qui ne s'effacera pas.

Dès les derniers jours de la République, au milieu de nos désastres et de nos triomphes ; lorsque toutes les factions essayaient de mettre la main à ce qui devait être la société nouvelle, on apercevait quelques hommes graves, vertueux, orgueilleux, qui déjà formaient une secte et qui, le moment venu, devaient former un parti. Les doctrinaires viennent de là ; ils n'aspiraient à rien moins dès lors qu'à faire la leçon à la France. Ils prétendaient, en fait d'institutions, savoir mieux qu'elle même ce qu'il lui convenait d'aimer et de défendre. Ils répudiaient les doctrines du dix-huitième siècle au nom desquelles la Révolution avait été faite.

A ces hommes-là il fallait autre chose que la souveraineté du nombre, qui ne rappelait à leur pensée que d'abominables sacrifices et devant laquelle l'orgueil de leur raison n'aurait pu s'incliner. Il fallait autre chose aussi que les mystères de l'ancienne monarchie que depuis longtemps ils avaient pénétrés et condamnés ; mystères sous lesquels se cachaient trop d'abus que leur science connaissait et que leur honnêteté désavouait. Il leur fallait même autre chose que la constitution britannique composée de trop de pièces, machine trop compliquée, gouvernement né du sol, du climat, du temps, de la différence des races, de mille accidents divers, dans lequel la raison pure ne se laissait pas assez voir; qui faisait la part trop belle aux préjugés, aux priviléges, aux injustices, et qui avait fait en vain l'admiration de Montesquieu et l'espérance de Voltaire. Ils respectaient la loi, ils ne l'adoraient pas; si, pour eux, elle représentait la justice, elle n'était pas la justice ; ils l'avaient fait descendre du rang où les jurisconsultes l'avaient placée ; ils y voyaient un frein pour nos passions, un remède pour nos misères, rien de plus : c'était plus haut qu'ils cherchaient la règle de leurs actions.

« Les lois, disait un homme d'un beau caractère, qui a été fidèle à la cause de toutes les idées généreuses, M. Camille Jordan, dans un célèbre discours du 29 prairial an V, ne sont que le supplément de la moralité des peuples. » C'était une belle parole qui devait alors être peu comprise par des hommes

habitués à tout chercher dans la loi, qui ne croyaient qu'à une morale faite de main d'homme, et qui n'en exprimait pas moins d'une manière remarquable des velléités plus hautes et des scrupules qu'il fallait respecter. M. Camille Jordan et ses amis voulaient ainsi relever la morale d'un assujettissement qui l'abaissait. Ils demandaient pour elle quelque chose de plus noble, de plus pur.

Voilà ceux auxquels M. Marie se rattache particulièment, il en relève encore davantage que des réformateurs de 1789 ; il en a plus les idées, le système, le langage ; leur élévation le frappe, leur dogmatisme le séduit, leur obscurité ne lui fait pas peur. Ces hommes ont excellé à donner à tout, en histoire, en morale, en politique, en philosophie quelque chose d'éclatant et de nouveau, qui a trompé bien des gens, qui a pu tromper un peu M. Marie. On sent qu'il les admire ; il aime à se dire leur disciple, à répéter ce qu'ils ont dit ; soit attrait, soit distraction, il s'obstine à voir en eux des inventeurs d'idées et de systèmes qu'ils n'ont fait que restaurer avec un art extrême. Il n'y a pas jusque dans la politique où il essaie de se rapprocher d'eux en dépit des barrières qui les séparent. M. Marie devait échouer dans une telle tentative, il n'a pu échapper à des contradictions inévitables.

La fameuse doctrine de la souveraineté de la raison, à laquelle on ne peut nier ce qu'elle a de grand, était faite pour séduire un esprit tel que celui de M. Marie ; elle est un hommage au génie de l'homme, une digue contre les envahissements des masses, un préservatif contre leurs excès ; si la souveraineté n'est pas dans la raison, où est-elle? Ce ne sera plus qu'un chiffre, qu'une affaire d'addition ou qu'un mystère qui livre les peuples à l'inconnu ; à ce titre qui en veut?

Dans plus d'une occasion, M. Marie a laissé percer ses préférences, qu'il n'a jamais d'ailleurs cherché à cacher.

« Ce que nous voulons, c'est ce que veulent les doctrinaires eux-mêmes, c'est la souveraineté de la raison. Seulement, plus conséquents qu'eux, nous demandons que la raison de tous puisse se développer libre et sans obstacles, et qu'un

parti ne confisque pas, au profit de sa raison individuelle, la raison absolue, qui, seule, doit être souveraine. »

Dans une autre circonstance, il défendait M. Hercule de Roche, écrivain du journal *la Tribune*, parent de M. de Polignac, qui se disait républicain, qui attaquait l'établissement de 1830, et qui s'en prenait surtout aux doctrinaires :

« Qui donc est attaqué? qui? les doctrinaires... Lisez l'article, eux seuls sont nommés. M. de Roche a voulu marquer au front ce parti doctrinaire placé en dehors du ministère, et peut-être aussi cette majorité à la suite de laquelle, selon M. de Montalivet, « le ministère se fait gloire de marcher. »

« Son jugement est sévère, trop sévère peut-être ; je l'avouerai même, il m'est impossible de partager en tout point l'avis de l'écrivain, et pourtant je conçois sa colère. Quels sont donc, en effet, messieurs ; quels sont jusqu'ici les bienfaits des doctrinaires ; le trône était vacant, la souveraineté du peuple avait été proclamée par la Chambre des députés, ils l'ont confisquée au profit de la raison... de la raison générale? Non, il n'y aurait rien à dire, mais de la raison individuelle ; or, là est l'usurpation. »

Ou M. Marie n'est pas aussi près des doctrinaires qu'il se l'imagine, ou il y a entre eux et lui un malentendu dont on s'étonne ; si les premiers étaient pour la raison générale exprimée par les masses, et il ne pouvait pas en être autrement d'après M. Marie, ils auraient été pour la souveraineté du nombre dans ce qu'elle a de plus absolu, telle, à peu près, qu'elle est pratiquée aujourd'hui. Les lois de suffrage, si habilement conçues, si heureusement appliquées qu'elles puissent être, ne peuvent jamais produire que des équivalents et des à peu près ; elles ont un autre inconvénient, elles mettent trop à nu les mystères des sociétés que celles-ci devraient cacher, comme la nature cache les siens. Il y a dans les procédés et dans les résultats du scrutin quelque chose de brutal qui offense les intelligences sérieuses et délicates. Si là est la raison, on se demande ce qu'est la raison. Elle n'est alors qu'un accident, qu'un fait qui ne peut suffire ni à s'expliquer,

ni à se justifier et dont se contente, faute de mieux, l'imperfection de notre nature.

Si elle devait n'être qu'une affaire de nombre, comme le donne à entendre M. Marie, ce n'aurait pas été la peine d'en faire tant de bruit. Les doctrinaires devaient être d'un autre avis; ils ont été ce qu'avaient dû être des hommes exclusifs, sévères, orgueilleux, qui ont trop cru à la grandeur de l'homme, qui ont rejeté son idéal au delà des limites accessibles à notre faiblesse, mais qui, tout en l'exagérant, lui ont rendu d'incontestables et éclatants services. Ils ont cru à la raison, comme d'autres ont cru à la grâce des élus, ils ont fait aux uns la part trop petite, afin de mieux faire aux autres la part trop grande; de semblables doctrines changent de noms suivant les temps, les lieux, les objets auxquels elles s'appliquent; au fond, néanmoins, elles n'ont qu'un nom, elles s'appellent la prédestination.

Il faudrait en conclure que les problèmes les plus délicats de la science des sociétés sont loin d'être résolus. Que si le scrutin du suffrage universel est chose aisée et facile dans quelques circonstances, ce ne serait pas un motif pour trop s'y fier; si c'est aussi commode que cela le secret de gouverner le monde, on se prendrait en pitié d'avoir mis tant de siècles à le trouver!

Il y a dans le fond des idées de M. Marie une sorte de confusion dont les hommes droits ont souvent plus à se défendre que d'autres et qui annonce tout à la fois, la fatigue et l'élévation de l'esprit.

En effet, un esprit élevé et étendu ne peut s'empêcher d'éprouver, au milieu des difficultés infinies de la politique, un embarras que ne connaîtra jamais un esprit étroit et entêté. Celui-ci y apportera une confiance et une logique imperturbables, qui ne trahissent bien souvent que l'ignorance ou de l'étourderie. La défiance du premier, au contraire, sera de l'habileté et de l'honnêteté, il évitera de contracter, par des propositions sans mesure, des engagements qu'il ne se sentira pas de force à remplir; ce sera presque toujours le fait des

caractères fermes et des esprits sincères ; ceux-ci seront les plus timorés. Il n'en coûte rien de promettre à ceux qui ne veulent pas tenir.

M. Marie aura été un des avocats dont le nom aura été le plus mêlé aux affaires de la politique; il sera de tous, peut-être, celui qui se sera le plus efforcé de rapprocher la tribune et le barreau.

Peut-être y a-t-il eu trop de succès. Il y a des limites qu'on ne déplace pas; le talent peut y perdre, on s'expose pour avoir voulu être trop orateur au barreau, à demeurer trop avocat à la tribune.

Or, on ne plaide pas en politique, on cause. Nulle langue ne veut être parlée avec plus de simplicité, ce qui n'empêche ni le feu, ni le mouvement ni même l'éloquence.

La parole de M. Marie a été distinguée par un caractère constant de droiture, de gravité, d'élévation; ses qualités ont reçu des circonstances un singulier à-propos : avant d'être l'interprète de ses clients, M. Marie a été son interprète à lui-même, il a toujours tenu à dire ce qu'il pensait avec franchise et avec fermeté.

Il faut croire qu'il y a une véritable force dans ces qualités, puisqu'on ne peut nier qu'elles n'aient été pour quelque chose dans la fortune et la renommée de M. Marie ; nul n'a eu moins d'artifices et de ménagements ; si sa parole était modérée, c'est que sa pensée était modérée. L'une et l'autre étaient ouvertes et transparentes : il n'y avait en elles, ni déguisement, ni feinte ; il a ignoré la circonspection qui, dans certains temps, semble être le dernier mot de l'art oratoire, peut-être même ne s'est-il pas assez défié des mots qui font du bruit, et qui en disent plus qu'on n'en veut dire. Le goût en est passé, il est manifeste que la parole publique a changé de caractère ; on ne tient plus à frapper fort, c'est à qui parlera avec le plus d'aptitude, de discrétion, de convenance.

Personne n'a moins eu à se plaindre des partis que M. Marie ; on a été juste pour lui, chose rare dans tous les temps,

et surtout dans les temps des révolutions ; il l'a dû à sa sincérité, à sa constance.

Il lui est arrivé, en effet, de prononcer de ces mots qui s'envolent, et que beaucoup auraient oubliés. M. Marie s'en est souvenu lorsqu'il y avait quelque courage et quelque à-propos à le faire, cela suffira à l'honneur de son nom. Quels sont les hommes qui ont travaillé aux révolutions et qui n'ont pas été faibles, impatients, imprudents, imprévoyants ? Jamais œuvre ne fut plus ardue, jamais responsabilité plus lourde. On leur demande l'impossible, puisque c'est l'impossible qu'ils ont promis. En cela, on n'est pas raisonnable. Pour être juste, il faudrait mesurer la louange aux fautes qu'ils n'ont pas commises et le bonheur aux dangers qu'ils ont évités. A ce compte M. Marie devra être compté parmi les heureux.

Il a eu le bonheur rare d'avoir exercé et quitté le pouvoir dignement. Il a eu le bonheur plus rare encore de ne s'être démenti en aucune circonstance et d'avoir agi comme il avait parlé.

M. MICHEL (DE BOURGES).

Les premiers mois de l'année 1831 furent marqués par les débats d'un procès qui réveilla des passions à peine assoupies et qui fit quelque bruit. C'était le premier de ce genre qu'eût vu le gouvernement de 1830. Il n'avait eu affaire jusqu'alors qu'à des protestations individuelles qui avaient été sans retentissement et sans danger. Cette fois des hommes jeunes et ardents se disaient bien haut les représentants d'un parti impatient, et les ennemis d'un pouvoir à l'établissement duquel ils avaient contribué, plus que d'autres, sans le vouloir et sans le savoir. « Nous ne lui demandons pas de reconnaissance, ajoutaient-ils ; nous n'avons rien fait pour lui ; nous ne lui demandons que la justice. » La plupart de ces hommes avaient combattu en Juillet ; tous appartenaient à l'artillerie de la garde nationale : c'était dans son sein qu'avait été ourdi, suivant l'accusation, un complot qui se rattachait au procès des ministres, et auquel on avait donné le nom de procès du Pont des Arts. Si les accusés n'avouaient pas les projets qu'on leur prêtait, ils ne cachaient ni leurs vœux, ni leurs espérances ; à leur enthousiasme, à leur audace, on aurait cru voir les accusés d'une autre époque ; à la ressemblance il ne manquait que le danger. On se sentait au lendemain d'une révolution qui avait brisé tous les ressorts : il fallait du temps

pour que le pouvoir reprît le prestige dont il avait besoin. En attendant, on ne pouvait s'empêcher de remarquer partout une indécision et une lassitude qui sont les suites inévitables des grands changements; les triomphes de la force, même quand ils sont les plus légitimes, laissent après eux un trouble dont on ne se remet pas vite. La justice surtout y perd; elle n'a plus la confiance et l'autorité qui lui sont nécessaires et sans lesquelles elle n'est pas la justice : jamais on ne s'en aperçut mieux que dans l'affaire dont il est question.

La foule accourue à ces débats était nombreuse; on pouvait y lire les passions qui l'unissaient aux accusés dans lesquels elle reconnaissait des compagnons ou des chefs. De ces hommes, la plupart sont morts ; les autres sont oubliés ; quelques-uns seulement ont survécu et représentent encore aujourd'hui des opinions inflexibles.

A leur tête figurait un homme jeune, d'une taille imposante, d'une figure douce et énergique; sobre dans ses paroles, digne dans ses manières, qui avait été colonel de l'artillerie parisienne, dans lequel on voulait voir l'âme et le bras du complot. A sa taille, à son geste, à son air, à ce qu'on savait de son intrépidité, on l'eût pris pour un de ces héroïques soldats, presque tous enfants du peuple comme Kléber, Hoche, Marceau, Joubert, Desaix, qui seront l'éternel honneur de la France, qui unirent la modération au courage, quelques-uns même le bon sens de la politique au génie des batailles, qui tous contribuèrent à sauver et à illustrer la République.

Ces hommes ont été aimés des dieux : ils sont morts jeunes, ils avaient servi leur pays sur un théâtre digne d'eux; ils n'ont pas été perdus dans de vains complots ; ils ont eu la vie et la mort qu'ils pouvaient désirer.

Destinée en effet digne d'envie que celle de ces hommes, qui ont été probes et braves, auxquels Dieu a épargné trop d'épreuves; qui ont combattu, qui ont succombé pour la même cause, et qui sont morts avec des désirs et des espérances que les années ne rendent pas!

On aurait pu remarquer, parmi les assistants, à son attitude

calme, froide, dédaigneuse, un jeune officier d'artillerie qui venait d'être éloigné du service par l'effet d'une mesure générale, laquelle avait alors soulevé des mécontentements dont l'opinion s'était émue. Il avait paru se défier du gouvernement ; il avait signé l'acte d'association contre le retour des princes de la maison de Bourbon de la branche aînée, comme firent à cette époque des fonctionnaires de tous les degrés, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'administration, qui étaient impatients de la discipline, qui tenaient à se montrer, auxquels il ne fallait qu'un prétexte et qui furent de la part du gouvernement l'objet des mêmes sévérités. Le ministère de M. Casimir Périer, au milieu de trop d'incertitudes et d'hésitations, avait voulu prendre possession du pouvoir par un acte qui ne laissât aucun doute sur son intention de s'en servir avec fermeté.

Cet officier qui ne devait pas tarder à rentrer dans la carrière où ses instincts le rappelaient, qui a pris sa place parmi les meilleurs soldats de l'armée d'Afrique, qui a été sage, modéré, intrépide, auquel il était réservé de sauver son pays dans de tristes jours, qui devait défendre la société comme elle veut être défendue, aimer la liberté comme elle doit être aimée, exercer et quitter noblement le pouvoir, être un citoyen excellent, laisser entrevoir, au milieu de nos agitations et de nos frivolités, quelques traits de la figure de Washington ; mourir avant l'âge, léguer à l'histoire un nom qu'elle respectera, c'était le général Cavaignac.

On pouvait déjà lire sur son visage cette sorte de tristesse qui lui était naturelle et que fait naître souvent chez certains hommes le pressentiment d'une destinée particulière.

Parmi les accusés était son frère M. Godefroy Cavaignac, plus âgé que lui de quelques années, mais en réalité plus jeune, plus ardent, plus impétueux, plus mêlé aux partis dont il avait les préventions et les emportements ; leur mère et leur sœur étaient venues pour assister moins à un procès qu'à un triomphe. Nous n'avons plus l'idée de procès semblables ; l'époque s'y montrait tout entière avec ses passions,

ses prétentions, ses illusions; la révolution de 1848 elle-même ne les a pas vus renaître; précisément parce que du premier bond elle avait été jusqu'au bout; elle était obligée ensuite de revenir sur ses pas; il n'en était pas ainsi en 1830, il y avait alors moins d'excès, plus de passion véritable; on se croyait le droit de tout oser et de tout dire.

M. Godefroy Cavaignac ressemblait à son frère. Il en avait l'attitude, la mine hautaine; il tenait une grande place parmi les accusés; il était au milieu d'eux comme un professeur en fait de révolutions; il leur en enseignait les règles avec une rigueur qu'aurait pu lui envier le maître le plus classique. Son modèle c'était la Convention dont il ne négligeait jamais de faire l'éloge, dont son père avait été membre, et à laquelle le rattachaient les souvenirs de son enfance et de sa famille. Il ne songeait pas assez que tout n'était pas bon à rappeler; qu'il y avait là du sang dont il fallait effacer la trace; qu'on ne s'inscrit pas en faux contre l'histoire; que si on ne redemande pas aux dieux le prix de la liberté, il est sage d'oublier et de faire oublier ce qu'elle a coûté; que si tout change, l'art des révolutions doit surtout changer, par l'effet des mœurs qui s'adoucissent, des classes qui se confondent, des intérêts qui se mêlent en se multipliant. Ce serait à désespérer de l'humanité, s'il fallait qu'elle fût condamnée aux mêmes épreuves. M. Cavaignac parla le premier, non sans talent; il avait en effet beaucoup de verve, d'imagination, d'originalité. Il peignit la Convention, le seul, parmi tous les pouvoirs depuis 1789, qui s'était volontairement démis, « qui s'était retirée triomphante au bruit du canon de vendémiaire. »

Sa voix sèche qu'il cherchait à rendre plus sèche encore, son geste brusque et heurté relevaient ce qu'il disait et donnaient une sorte de haut goût à sa parole. Il eut des mots qui frappèrent alors et qui frapperaient encore aujourd'hui, parce qu'ils seront vrais aussi longtemps qu'il y aura des hommes et qu'on fera des révolutions.

« On nous appelle des ambitieux déçus, disait M. Godefroy Cavaignac, ce sont les ambitieux repus qui disent cela. »

Après M. Cavaignac, quelques accusés parlèrent. Il y a des moments où tous sont éloquents, comme il y en a d'autres où tous sont braves.

Il y avait dans ces jeunes esprits qui, réunis depuis quelques mois dans la captivité, fermentaient ensemble, une exaltation tout à la fois factice et réelle. Ils en étaient dupes les premiers; ils se laissaient aller à des paroles démesurées, comme ils auraient pu les dire devant l'échafaud.

Il y avait là comme une imitation de choses qu'on n'imite pas, et un spectacle auquel on n'assistait pas sans tristesse. Les avocats avaient parlé, tout semblait dit, lorsqu'on vit se redresser brusquement des rangs éloignés du barreau un avocat qui, jusqu'alors, avait à peine pris part aux débats. Il était petit, chauve, trapu; son œil était plein d'un feu sombre; il était jeune, mais sa jeunesse affaissée sous le travail ou sous des souffrances venues avant l'âge, ressemblait presque à la vieillesse. Il y avait en lui quelque chose de fort, de singulier; il semblait qu'il fût aise de ressembler au paysan du Danube. On aurait dit en effet, au premier aspect, un paysan orateur, s'il y avait eu en lui moins de métier et d'habileté Il ne fallait pas, en effet, l'avoir entendu longtemps pour demeurer convaincu qu'on venait d'entendre un maître.

On ne savait pas son nom; on le connaissait à peine. Il était étranger au barreau de Paris. La passion, le sentiment de ses forces, le désir de se produire, peut-être quelque amitié personnelle l'avaient appelé au secours des accusés. On pouvait craindre de trouver ce qu'on trouve chez les acteurs qui affrontent un théâtre nouveau, c'est-à-dire le besoin d'étonner et de produire de l'effet. Une telle crainte n'aurait été fondée qu'en partie.

Celui-là n'est pas venu pour plaider dans l'ombre; il faut qu'il voie et qu'il soit vu. Aussi sort-il des rangs? il quitte son banc; il vient se placer debout au milieu de l'audience comme un soldat armé. Là, l'œil fixé sur ses juges, agitant d'une main convulsive ses notes éparses, libre d'abord et bondissant ensuite, d'aplomb sur lui-même, il a bientôt fait, après

quelques instants de silence, de forcer l'attention par sa voix fauve, sa parole qui s'impose et son geste empreint d'une impérieuse trivialité.

Dans cet avocat de parti, on ne va rien trouver, chose étrange! qui sente l'homme de parti : ni lieux communs, ni déclamations, ni considérations générales, encore moins d'idéalités. Il est simple, il est mâle, il est sobre, il est nu, il sait qu'il n'y a que deux manières d'arriver à l'esprit : ou l'éblouir par sa richesse ou le frapper par sa simplicité; il a choisi la seconde. Il y a plus d'un genre d'affectation, et l'affectation de la simplicité n'est pas la moins habile pour celui qui veut réussir; auprès des masses, elle est presque toujours la plus sûre. Il est rare que les masses ne soient pas prises à cet artifice qui semble être à leur adresse :

Adeò melius est oratorem, vel hirtâ togâ induere, quam fucatis et meretricis vestibus insignire.

Rien n'est plus difficile que ce genre d'artifice ; il ne convient qu'aux hommes complétement maîtres d'eux-mêmes. Il est donné à si peu d'hommes d'être simples avec grandeur et avec autorité.

Tels furent les débuts de M. Michel au barreau de Paris. Ils furent remarqués ; il n'était personne qui ne fût étonné de tant d'art et de force. On avait entendu un dialecticien puissant qui pouvait être un grand orateur, chez lequel la dialectique n'avait pas éteint la flamme, qui excellait à discuter avec une passion sévère, à dompter les esprits les plus rebelles, et à donner au raisonnement l'air de la raison.

Il y avait en lui du mathématicien plus encore que du jurisconsulte. C'était la même rigueur, la même déduction, le même enchaînement. C'était la même illusion. Qui ne sait que de tous les esprits, ceux des mathématiciens sont les plus enclins et les plus accessibles aux chimères. La logique produit souvent le même effet ; elle trompe l'esprit, souvent elle l'égare en pensant le guider. On s'y plaît et on s'y perd. Il est plus d'un dont l'intelligence puissante, mais subtile et paradoxale, aime l'excès dans la pensée. M. Michel aura été

de ceux-là ; il semblait croire que la logique pouvait suffire à tout et mener à tout. C'était en réalité un esprit moins puissant que singulier, qui était propre cependant tout à la fois à l'abstraction et à la pratique. Tout lui allait : les idées les plus hardies et les expédients les plus souples. Rien n'égalait l'audace de son esprit et la finesse de son caractère ; au mélange de ruse et de force qui était en lui, de fougue et de précaution, on avait bientôt fait de reconnaître le fils de paysan, comme il le disait non sans orgueil, qui avait beaucoup souffert et qui s'était fait lui-même.

Peut-être néanmoins n'avait-il pas assez soigneusement veillé sur son esprit ; il ne faut pas jouer avec la raison, ni contracter l'habitude et le goût des sophismes ; on y est bientôt pris, on commence par tromper les autres, on finit par se tromper soi-même. Il en est qui se plaisent aux paradoxes comme on voit des athlètes éprouvés se plaire aux exercices périlleux ; ces choses-là ne se font pas impunément, il en est de l'esprit comme du corps, tous deux, par les mêmes moyens, s'assouplissent mais se déforment.

Si quelque chose a pu étonner dans M. Michel, c'est qu'une intelligence comme la sienne qui s'éprenait vite des idées excessives, eût pris plus vite encore le goût et l'habitude des affaires, qu'il fût venu si promptement à en parler la langue dans sa correction la plus rigoureuse, et qu'il eût été particulièrement apprécié par ceux qui apprécient les hommes sûrs, exacts et utiles.

Sous cette écorce un peu rude, il ne fallait pas gratter longtemps pour trouver un avocat qui était tout à la fois le plus brusque, le plus retors, le plus ardent, le plus souple, le plus délié de tous les avocats.

Nul talent ne fut plus complexe, plus original, plus personnel, plus curieux à observer. Il est certains talents qu'on peut, à force d'art et de soin, se flatter, sinon d'atteindre, du moins d'imiter. On n'aurait pu en dire autant de celui de M. Michel, tant il portait le signe de l'individu : avec cela, il n'était pas naturel, on y sentait la composition, des yeux

exercés pouvaient seuls en distinguer le mécanisme ; sa langue nue était correcte, savante, vive quelquefois, même pittoresque, souvent éloquente, mais dure, tendue, contrainte, elle accusait la pensée plutôt qu'elle ne l'exprimait.

Son talent, d'ailleurs, c'était lui-même; il portait l'empreinte de sa naissance et de sa vie.

Son père avait été assassiné dans les réactions royalistes du Midi, il en avait ressenti des impressions qui ne s'effacèrent plus. Successivement commis, soldat, maître d'études, il connut toutes les épreuves, il voulut apprendre ce qui vaut la peine d'être appris. Il aima les mathématiques qui plaisaient à son intelligence déliée et pénétrante et dont la science, comme on l'a dit, ne devait pas nuire à l'avocat. Il avait étudié le droit bien plus en mathématicien qu'en jurisconsulte, il en savait peu l'art et l'histoire; il en avait scruté les principes qu'il avait suivis dans leur enchaînement et qu'il appliquait avec une rigueur scientifique.

On conçoit que dans une existence ainsi commencée, loin du sol natal et de la famille, au milieu de toutes les privations et de toutes les misères, il ait appris tout ensemble à haïr le monde et à le ménager; les caprices, les emportements et les accablements de M. Michel viennent de là.

A ceux qui ont entendu sa parole, si amère qu'on aurait dit qu'elle avait été trempée dans le fiel, il n'était pas nécessaire de dire qu'un pareil homme avait souffert et que sa vie avait été couverte de nuages au travers desquels l'avenir se cache à nos yeux.

Mais s'il était de ceux qui s'indignent, il n'était pas de ceux qui cèdent. Loin d'être vaincue par les obstacles, sa force n'en devenait que plus excessive, il n'en prenait que plus de confiance en lui-même, plus de dédain pour les hommes et les choses qu'il devait combattre; quant au monde, il s'obstinait à ne pas le connaître; éloigné de lui par sa nature et par sa fortune, il ne le voyait qu'au travers de ses haines, il le condamnait sans l'avoir entendu. Ainsi se formait dans l'étude, dans la tristesse, dans l'isolement, sous des influences diffi-

ciles, un talent singulier qui n'est pas venu en son temps, et qui n'a pas été, malgré ses succès, tout ce qu'il devait être. Il lui a manqué une sorte d'à-propos et de sérénité qui sont les signes des talents vrais et heureux. On raconte que dans le temps où il lutta le plus, il rencontra chez M. Manuel, leur compatriote commun, M. Thiers, qui était presque son contemporain, et dont il avait entendu retentir le nom dans les triomphes universitaires de la ville d'Aix. De tels hommes n'étaient pas faits pour s'entendre.

Il ne pouvait y avoir rien de commun entre un esprit heureux, sage, facile, réglé, auquel tout devait réussir et qui, d'avance, aimait une société au sein de laquelle il devait trouver une si belle place et l'esprit sombre que l'orgueil avait blessé, que la misère avait aigri, qui s'était trop nourri de lui-même, qui ne devait jamais ni connaître le monde ni lui pardonner. M. Thiers n'en fut pas moins frappé par ce qu'il y avait de singulier dans M. Michel. On prétend qu'il lui dit qu'il serait un jour le Bridaine de la Révolution.

Tels furent les commencements de M. Michel. Sorti de l'institution Goubaux, où il avait été maître d'études avec quelques autres hommes très-distingués comme lui, quoique dans des carrières différentes, il vint à Bourges, où rien ne semblait l'appeler et où il se fit bientôt remarquer. Mêlé ensuite aux premières agitations de la politique, il y devint bientôt l'égal des plus célèbres avocats ; nul ne mit au service du parti qu'il défendait plus de force, plus d'ardeur, plus d'habileté.

Il en fut bientôt l'avocat indispensable. Qui mieux que lui en savait exprimer les passions? il y apportait une adresse et une rudesse particulières. A la fin de l'année 1831, il plaidait dans une affaire à laquelle il faut laisser son nom, celle des fusils Gisquet ; il devait y avoir pour adversaires M. Persil, procureur général, MM. Philippe Dupin et Lavaux, avocats des parties civiles. De semblables luttes lui allaient ; il aimait la discussion, quelque vive, quelque violente qu'elle pût être ; il s'y précipitait avec une ardeur qui trompait

beaucoup de monde, qui le trompait peut-être lui-même et qui était loin cependant d'exclure la prudence.

Quelquefois on l'a vu, par son audace, son sang-froid, ses saillies éloquentes, déconcerter des adversaires aussi habiles, aussi expérimentés, mais moins osés que lui. Il ne fuyait pas les mots vulgaires, il les cherchait; ces mots, dans sa bouche, prenaient quelque chose de redoutable.

Il n'était pas si simple qu'il en avait l'air; il savait très-bien ce qu'il disait; il prenait la mesure des mots sans qu'on s'en aperçût avec une précision que nul n'a surpassée.

C'étaient cette adresse et cette force, cette sorte de grandeur et cette simplicité qui ont fait de son talent un talent à part; on sentait qu'un pareil homme pourrait bien être un grand orateur.

On ne se trompait pas. Il y a eu quelque chose de puissant, d'irrésistible dans M. Michel. Ceux qui l'ont entendu éprouvent, en se le rappelant, l'impression que laissent après eux les talents supérieurs. Cependant on était comme gêné en l'entendant; on aurait voulu lui voir plus de vérité, d'attrait, d'expansion; on assistait moins à un combat qu'à un pugilat. C'était plutôt un gymnaste fier de ses muscles, qu'on avait sous les yeux, qu'un soldat qui combattait pour ce qu'il croyait être le droit et la justice; pourtant il était éloquent, car il étonnait, il frappait, il remuait. Or, que peut faire de mieux l'éloquence?

M. Michel n'a jamais su ni railler ni pleurer. Ce n'est pas de lui que les anciens auraient pu dire : « Ici, le lion a ri, » par la raison qu'il ne riait pas, non plus qu'il ne s'émouvait : jamais une larme n'a mouillé sa paupière, jamais un sourire n'a effleuré ses lèvres; sous ce rapport, il relevait quelque peu de l'art antique. S'il faut en croire Plutarque, parlant de Périclès, « la sévérité de ses traits où jamais ne parut le sourire, » était une des choses qui faisaient du maître de la démocratie athénienne l'objet de l'admiration universelle. Cela est vrai, mais Plutarque parle en même temps de sa gravité, de son élévation, du soin avec lequel il évitait les bassesses du style

populaire. Il faut convenir que ce n'est pas tout à fait là l'idée que M. Michel a laissée de son talent à ceux qui l'ont le plus entendu. Il avait pour qualités principales la force, la logique, l'audace ; d'ailleurs, il était sec, sombre, dur ; quoique clair et ordonné, il ne soulageait pas l'esprit, il l'accablait ; il avait dans le geste, dans la voix une familiarité que lui seul a eue, qui, pour n'être pas dans les traditions de l'éloquence, n'était pourtant pas sans grandeur ; loin de fuir les mots populaires, il les cherchait, et il les disait comme personne n'a su les dire. En tout il était osé, il dédaignait les demi-mots, les nuances ; la délicatesse des mœurs modernes n'était pas son fait, il n'y voyait que de la pruderie. Il parlait de lui, de ses talents, de ses succès sans plus se gêner que s'il eût été au Forum ; c'est ainsi qu'il lui est arrivé d'être souvent un redoutable orateur. J'en veux citer un exemple.

Il y eut, à la fin de l'année 1833, un procès où étaient impliqués plusieurs élèves de l'école polytechnique, qui se termina par un acquittement dans la nuit du 24 décembre et que devait suivre un incident assez curieux. M. Michel et deux autres avocats avaient à répondre aux réquisitions du ministère public, qui réclamait contre eux l'application de mesures disciplinaires qui n'étaient pas sans rigueur. L'un des avocats avait parlé, c'était le tour de M. Michel. Il se lève en frémissant. Il faut l'entendre :

« Je sue, mais ce n'est pas de honte, c'est de colère et d'indignation. Vous pouvez me condamner ; l'avocat général ne fera jamais de moi ni un accusé, ni un coupable.

» Je suis plein de respect pour la magistrature, car sans elle la loi n'est qu'un bienfait stérile. La magistrature, c'est la loi vivante, mais il est quelque chose que je respecte plus encore, c'est la vérité. Comme homme, je la recherche, comme citoyen je la propage, comme avocat j'ai mission de la faire triompher.

» Eh quoi ! les avocats sont-ils donc les esclaves des gens du roi ? Connaissez-nous mieux ; il est possible que vous nous suspendiez... tout est possible dans ces temps de malheur ; mais vous ne me réduirez pas à la misère, et si je la tendais

jamais à tous ceux dont j'ai sauvé la vie ou l'honneur, je serais encore plus riche que les gens du roi, malgré les munificences du pouvoir.

» Mirabeau plaidant devant le Parlement de Provence, disait à ses juges : Vous me condamnerez, sans doute, mais le jour de la vérité luira, et ce qu'il y a d'impur sera purifié. Suspendez-moi donc; dites que mon nom sera rayé du tableau ; mais dites aussi que le même jour, négligeant mes affaires, j'avais fait soixante lieues pour m'asseoir à la défense de vingt-sept jeunes gens, et que ce même jour ils sont acquittés. Ce souvenir, je le léguerai à mes enfants, ce patrimoine en vaudra bien un autre.

» Il fallait au moins vous presser d'un jour. Hier, je n'aurais pas prêté le secours de ma voix à ce d'Argenson qui, lui aussi, ne vit que pour le peuple avec lequel, quoiqu'on fasse, je ne cesserai de sympathiser et dont je ne cesserai de défendre les droits. Juges! le jour de la justice se lèvera pour tous, pour nous, pour vous aussi, magistrats, et c'est pourquoi j'espère que vous ferez votre devoir. »

Ces paroles étaient pleines d'art dans leur violence. Sous le tribun on trouvait l'avocat; il parlait à son aise des gens du parquet desquels il n'avait rien à craindre. Avec quelle habileté il intéressait les magistrats à sa cause ; peu d'idéal dans tout cela, peu d'éclat, mais de la force, du sens, de la passion un sentiment personnel et positif qu'on est presque sûr de retrouver dans M. Michel, et qui, au fond, est l'homme tout entier, voilà son éloquence!

Il faut l'avoir vu suant, comme il avait eu l'audace de le dire en commençant : il fallait avoir vu en même temps, l'assemblée tout entière et la Cour frappées de stupeur à ce mot, tout le public debout, les jurés et les accusés immobiles, cloués à leurs bancs ; et lui, le geste menaçant, trivial, dominateur, pâle de colère, mais retenu dans ses emportements, ne disant que ce qu'il voulait dire, pour se faire l'idée à peine d'un des plus singuliers triomphes de l'art de la parole.

Il a eu plus d'un jour comme celui-là. Sa mobilité lui ren-

dait propres les émotions, les illusions, et jusqu'aux erreurs des hommes qu'il défendait. Son talent qui était loin d'être sans artifices, quoiqu'il parût être sans art, lui permettait de profiter de toutes les occasions et de toutes les rencontres; il prenait le ton de toutes les causes, en gardant celui qui lui était particulier et qui le rendait partout original. Ainsi, par exemple, il vient de prononcer le nom d'un homme qui était très-noble, très-riche, qui avait été mêlé aux troubles de cette époque, qui avait tenu à compter parmi les plus hardis, celui de M. d'Argenson, homme excellent, qui, comme trop d'hommes excellents, qui ont beaucoup vu et beaucoup vécu, désespèrent de la réalité, se dégoûtent du monde, s'ennuient d'eux-mêmes, et s'abandonnent à toutes les espérances et à toutes les chimères, afin de savoir où se prendre au milieu des inexorables tristesses de la fin. M. d'Argenson en était venu là. Il n'y avait rien qui pût inquiéter sa foi, ni rien qui pût troubler son audace ; son imagination avait fini par prendre des rêves pour des réalités, ce qui arrive quelquefois aux gens qui rêvent éveillés; il n'en était déjà plus à réformer la société, il visait à la refaire. Il mettait au nombre des abus les garanties et les lois, comme la propriété, par exemple, dont il n'était pas éloigné d'être l'adversaire ; il s'en fallait de peu que l'ancien préfet de l'Empire, le descendant et le neveu des ministres de la monarchie ne figurât parmi les *égaux*.

M. Michel, qui n'était nullement rêveur, mais qui a eu des bouffées de tout, avait plaidé la cause de M. d'Argenson, comme aurait fait un disciple de Mably. L'artiste chez lui l'emportait, il aimait ce qui allait à son éloquence; ce jour-là, 23 décembre 1833, il fut deux fois éloquent.

« Aux nations qui souffrent, s'écriait-il, la Providence envoie toujours des vengeurs, elle les choisit où il lui plaît. Sera-ce, cette fois, dans le peuple amaigri et déguenillé qui vient chercher dans les émotions de l'audience des distractions à sa faim? Quand l'heure sera venue, qui sortira de son sein? Spartacus ou le Christ, que sais-je. »

Les contrastes violents dont on n'avait pas encore autant

abusé qu'on l'a fait depuis, étaient du goût de M. Michel ; il ne s'était pas assez dit que les idées fausses poussent vite, que la convenance est une des lois nécessaires du langage, et qu'on n'offense pas impunément la vérité, la raison et le bon sens.

Tel a été M. Michel, il a tenu une grande place dans le mouvement de 1830, il a mérité qu'un parti le prît alors pour son interprète, son talent, par les qualités qu'il a exigées, par les oppositions qu'il a offertes, ne devait pas être oublié. Sa parole restera parmi celles dont on se souvient ; il a été donné à peu d'hommes d'avoir eu autant de force, autant d'habileté, autant d'apparence de raison.

Une occasion, d'ailleurs, allait lui être donnée où il allait déployer sa hardiesse et sa souplesse, au milieu de circonstances qui tiennent à l'histoire du temps et qui doivent être rappelées. L'année 1834 avait été pleine de troubles : ils avaient éclaté partout presque à la fois, à Paris, à Lyon, à Arbois, à Lunéville. Soit hasard auquel se fiaient des esprits qui avaient les mêmes désirs, les mêmes impatiences, soit accord de volontés qui s'étaient concertées pour le même but sinon avec les mêmes intentions, qui s'étaient entendues sans se confondre, et qui croyaient le moment bon pour agir, on pouvait voir là le résultat d'une conspiration. Tel avait été l'avis de ceux qui poursuivaient, tel était celui de ceux qui allaient juger ; la Cour des pairs, en effet, avait retenu par voie de connexité tous les faits, quels qu'eussent été l'objet et le lieu, elle avait appelé à sa barre tous ceux auxquels ils étaient imputés. Le nombre des accusés était grand, les chefs d'inculpation étaient multipliés ; l'instruction fut longue : commencée au printemps de 1834, elle n'était finie qu'au printemps de 1835. A cette époque, c'est-à-dire vers le mois de mai, les débats allaient s'ouvrir ; c'était moins d'un procès qu'il s'agissait pour les accusés que d'une manifestation politique ; suivant eux, elle ne pouvait avoir trop d'éclat ; ils voulaient y associer les hommes les plus marquants parmi ceux qui, avec des nuances diverses, sentaient et voulaient

ce qu'eux-mêmes avaient senti et voulu. A cet effet, ils avaient organisé un comité de défense dont les membres étaient bien moins chargés de les défendre que de soutenir et de glorifier les principes pour lesquels tous semblaient disposés à combattre et à souffrir.

A leur voix, en effet, étaient accourus des hommes appartenant aux lettres, à la presse, à l'industrie, la plupart au barreau, dont aucun ne cachait son opinion, qui tous confessaient la même foi que les accusés.

C'était la lutte qui se continuait, qui s'aggravait; qui, au lieu de la rue, allait avoir la Cour des pairs pour théâtre. Le président déclara qu'il n'accepterait pas les défenseurs choisis par les accusés, et, en même temps, une ordonnance l'investissait ainsi que la Cour, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux Cours d'assises et aux présidents de ces cours.

Les avocats se refusèrent à obtempérer à cette ordonnance. Le conseil, qui n'était que leur organe, qui dans cette circonstance allait plus loin qu'il ne voulait, estima « que le parti le plus convenable pour les avocats était de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le président de la Cour des pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déférée, mais que la mission des accusés leur faisait un devoir de s'abstenir. »

Le procès, en réalité, finit là, puisqu'on ne peut plus appeler de ce nom la confusion et la violence, dans lesquelles allèrent se perdre, faute de guides, des hommes qui, pour la plupart, n'étaient que des instruments qui étaient faciles à exciter, faciles à apaiser, et qui n'auraient pas mieux demandé que d'être sinon sauvés, du moins défendus contre leurs entraînements et leur bon sens.

La faute en fut attribuée à M. Michel, dont les passions servaient mal la raison, qui, se trompant de rôle en cette circonstance, se fit agitateur lorsqu'il fallait être avocat, qui s'obstina à ne voir dans un procès au sort duquel le sort de tant d'hommes était attaché, qu'une sorte de représentation

au profit de certaines vanités et de certains ressentiments.

Il y eut cela de singulier en M. Michel dans ces conjonctures, c'est que le même homme qui n'avait pas permis, en quelque sorte, que les accusés se défendissent, se défendit lui-même lorsqu'il en fut réduit là avec toute l'habileté d'un avocat consommé ; au risque d'exciter des esprits déjà trop excités, il avait adressé aux accusés une lettre qui portait les signatures de tous les membres du Comité de défense, et que publièrent deux journaux du parti républicain. Il disait aux accusés :

« On vous avait empêché de communiquer entre vous et avec vos conseils, et sous la seule inspiration de vos consciences, vous avez agi et parlé comme un seul homme ; on vous a refusé les défenseurs et vous avez refusé les juges ; on a éloigné de vous vos femmes, vos enfants, vos amis, et votre énergie a grandi dans la solitude ; on a posé des baïonnettes sur vos poitrines, et vos poitrines se sont raidies sous la pointe des baïonnettes ; on a voulu mutiler la défense, et vous n'avez pas voulu être défendus ; on a essayé d'une voix honteuse de vous accuser à la face du pays, et vous, d'une voix haute et fière, vous avez accusé vos accusateurs ; on vous a arrachés par la violence de la présence de vos juges, et vous avez en partant fait trembler vos juges sur leurs siéges par la mâle énergie de votre langage ; en un mot, dans cette circonstance comme toujours, vous vous êtes oubliés entièrement vous-mêmes pour ne vous souvenir que des principes d'éternelle justice que vous êtes appelés à faire triompher. Honneur à vous !.... persévérez, citoyens, montrez-vous, comme par le passé, calmes, fiers, énergiques. Vous êtes les défenseurs du droit commun, ce que vous voulez la France le veut, tous les partis, toutes les opinions généreuses le veulent ; la France ne verra jamais des juges où il n'y a pas de défenseurs. Sans doute, au point où les choses en sont venues, la Cour des pairs continuera à marcher dans les voies fatales où le pouvoir l'entraîne, et après vous avoir mis dans l'impossibilité de vous défendre, elle aura le triste courage de vous condamner ; vous

accepterez avec une noble résignation cette nouvelle iniquité ajoutée à tant d'autres iniquités. L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. Dans tous les temps et dans tous les pays, ceux qui, de près ou de loin, par haine ou par faiblesse, se sont associés à des actes d'une justice sauvage, ont encouru la haine de leurs contemporains et l'exécration de la postérité. »

Au bas de cette pièce figuraient les noms de tous ceux qui avaient été choisis par les accusés. Aucun d'eux, cependant, ne l'avait signée ni publiée, ni fait publier, ainsi qu'ils le déclarèrent tous sans exception devant la Cour des pairs.

Restaient pour en répondre M. Michel, qui l'avait écrite, M. Trélat, qui l'avait publiée. Ils avaient pris les devants en écrivant :

« C'est sur nous que doit reposer la responsabilité morale et légale de l'article incriminé. Nous nous présenterons devant la Chambre le jour qu'il lui conviendra. » Le jour fut fixé au 20 mai. Ce jour-là, en effet, ils comparurent et M. Trélat termina ainsi les quelques explications qu'il crut devoir donner :

« . . . . . MM. les Pairs, je ne me suis pas défendu ; vous êtes mes ennemis politiques, vous n'êtes pas mes juges. »

Il serait difficile de donner une idée du talent que déploya M. Michel dans cette circonstance ; s'il lui était arrivé d'être plus éloquent, jamais peut-être il ne fut plus habile. Il n'y avait qu'un avocat comme lui pour se tirer du pas où il s'était engagé ; ses défauts devenaient des qualités ; il ne voulait pas flatter ses juges, il voulait moins encore les braver. Que pouvait dire celui qui avait tout préparé, tout fait, tout écrit. Ce n'était pas un pareil homme si habile, si maître de lui, qui pouvait parler de ses entraînements et de son inexpérience ; la soumission dans sa bouche aurait eu quelque chose d'inexplicable et d'étrange, s'il ne l'avait relevée par son geste et par sa voix ; jamais les pairs n'avaient entendu voix plus rude et parole plus souple, ils en étaient comme étourdis : « Je ne vous connais que depuis trois jours ; je vous le déclare, vous valez mieux que votre institution. » Ainsi il parlait. La

flatterie porta coup ; c'était une manière de flatter qui en valait une autre; il n'y a rien de tel pour flatter qu'un tribun quand il s'en mêle, il en remontrerait aux plus fins. Comme il ne pouvait oublier ni faire oublier qui il était, il terminait ainsi : « Si l'amende m'atteint, je mettrai ma fortune à la disposition du fisc, heureux de consacrer encore à la défense des accusés ce que j'ai pu gagner dans l'exercice de ma profession. Quant à la prison, je me rappelle le mot de cet autre républicain qui sut mourir à Utique : J'aime mieux être ici en prison que de siéger ici à côté de toi, César. »

M. Trélat fut condamné à trois années d'emprisonnement; M. Michel seulement à un mois de la même peine. Les impressions que sa défense avait produites furent diverses ; on s'accordait cependant pour le trouver trop prudent pour son compte, trop hardi pour le compte d'autrui. Quant à M. Michel, soit qu'il eût été mécontent des autres, soit peut-être qu'il eût été mécontent de lui-même, il se le tint pour dit. Les procès célèbres ne le revirent plus ; concentré dans les travaux de son état, il étonna tout le monde par une modération à laquelle il n'avait accoutumé personne, et par des retours que sa mobilité seule pouvait expliquer. Nommé député à la fin d'une législature, il ne parut à la tribune que pour y laisser apercevoir un talent auquel on ne rendit pas justice, qui s'était affaibli en s'adoucissant, et des opinions dans lesquelles il aurait été assez malaisé de le reconnaître. Dans la discussion d'un projet de loi sur les mines, par exemple, il se montrait plus jaloux du droit de propriété que le pouvoir qu'il avait si longtemps et si durement attaqué.

M. Michel sera, sans aucun doute, parmi les hommes qui ont mérité qu'on parlât d'eux, à cause de leur talent, un de ceux qui seront peut-être les plus difficiles à classer, à cause de ses idées. Il y avait en lui une confusion dans laquelle il ne se déplaisait pas, et dans laquelle il a fini par se perdre ; à l'époque même où il était regardé comme un des chefs du parti très-avancé, il ne craignait pas de dire ce qui suit :

« On a dit que nous voulions dissoudre la famille ; portons nos regards sur les grands États, dont il ne nous est pas donné de prononcer le nom, mais dont il nous est permis de conserver le souvenir. Dans les États démocratiques vous verrez que plus le pouvoir est divisé, plus il y a d'unité dans la famille. Ainsi, dans la société que nous désirons, le fils se courbe devant le père, la femme s'incline devant le mari ; tout est rallié au foyer domestique, placé sous l'empire d'un seul. Quand il n'y a pas de chef unique au sommet de l'État, il faut un chef unique au sommet de chaque famille. » C'est ici qu'on reconnaît les inévitables méprises d'un esprit exclusif et solitaire. Autant de mots, autant d'erreurs en histoire, en droit, en morale, en politique. Les sociétés démocratiques, dont il est ici question, c'est Sparte, c'est Rome, c'est-à-dire ce sont les sociétés les plus rigoureuses que le monde eût jamais vues, qui ne connaissaient de la famille que l'orgueil et l'assujettissement. La famille, suivant M. Michel, ne serait pas celle que réclament les mœurs d'une société libre et civilisée, elle ressemblerait plutôt à la tribu antique dont les membres, errant dans les solitudes d'Israël, venaient aux jours solennels se rassembler sous la tente des rois pasteurs. La famille qu'il désire et qui doit voir « *le fils se courber devant le père, la femme s'incliner devant le mari,* » serait au rebours de la civilisation et de la loi chrétienne, qui sont venus relever la femme de sa déchéance et émanciper le fils de famille, en lui permettant de s'appartenir. Quoiqu'en ait dit M. Michel, la famille dont il fait le portrait n'est pas celle de la démocratie, elle porte les traces de la dureté antique ; il a fallu les mœurs, les idées, les lumières d'une civilisation plus vraie pour l'agrandir et l'adoucir. La démocratie a une famille qui lui est propre ; celle-ci est régie par une loi de douceur, elle ouvre de bonne heure, au fils, les portes de la vie civile ; elle fait de la femme la compagne de son mari, elle met la subordination à côté de l'égalité.

Par une de ces contradictions que son caractère et son talent ont plus d'une fois offertes, l'homme qui, en politique

allait à l'extrême, soutenait, en fait de liberté civile, des doctrines qui trahissaient une étrange confusion d'idées, et qu'auraient désavouées les hommes qui se montraient les plus obstinément épris du passé.

Nul par exemple, excepté lui, n'aurait songé à nous ramener au patriciat romain, comme au modèle de la famille.

De telles choses seraient inintelligibles, si on n'en trouvait l'explication dans ce que dit de M. Michel un écrivain renommé, qui a beaucoup vu, beaucoup connu M. Michel, et qui en a souvent parlé.

« Everard (M. Michel), a écrit George Sand, paraissait donc, au premier coup d'œil, avoir soixante ans, et il avait soixante ans en effet ; mais, en même temps, il n'en avait que quarante quand on regardait mieux sa belle figure pâle, ses dents magnifiques et ses yeux myopes d'une douceur et d'une candeur admirables à travers ses vilaines lunettes. Il offrait donc cette particularité de paraître et d'être réellement jeune et vieux tout ensemble.

Cet état problématique devait être et fut la cause de grands imprévus et de grandes contradictions dans son être moral. Tel qu'il était, il ne ressemblait à rien et à personne. Mourant à toute heure, la vie débordait cependant en lui à toute heure, et parfois avec une intensité d'expansion fatigante même pour l'esprit qu'il a le plus émerveillé et charmé, je veux dire pour mon propre esprit.

Les manières brusques, le sans-gêne, la franchise acerbe d'Everard n'étaient qu'une apparence, et, avouons-le, une affectation devant les gens hostiles, ou qu'il supposait tels à première vue. Il était par nature la douceur, l'obligeance et la grâce même : attentif au moindre désir, au moindre malaise de ceux qu'il aimait, tyrannique en paroles, débonnaire dans la tendresse quand on ne résistait pas à ses théories d'autorité absolue.

Cet amour de l'autorité n'était cependant pas joué. C'était le fond, c'était les entrailles même de son caractère, et cela ne diminuait en rien ses bontés et ses condescendances pa-

ternelles. Il voulait des esclaves, mais pour les rendre heureux, ce qui eût été une belle et légitime volonté s'il n'eût eu affaire qu'à des êtres faibles. Mais il eût sans doute voulu travailler à les rendre forts, et dès lors ils eussent cessé d'être heureux en se sentant esclaves.

Ce raisonnement si simple n'entra jamais dans sa tête; tant il est vrai que les plus belles intelligences peuvent être troublées par quelque passion qui leur retire, sur certains points, la plus simple lumière. »

Le fait est que M. Michel avait l'esprit inquiet, l'imagination puissante, mais déréglée; il se laissait prendre à toutes les questions qui le séduisaient; il avait beaucoup appris, il savait mal; à force d'exagération, il faisait des vérités, des erreurs, en essayant de les introduire par le gros bout, au risque de tout briser.

A ses rares facultés, il manquait l'équilibre qui fait la force de toutes les facultés, et sans lequel elles ne sont que des instruments inutiles et souvent dangereux.

Il ne savait pas rester avec tout le monde, c'est-à-dire avec les gens raisonnables, il défendait la propriété à outrance, ou il l'attaquait à outrance.

Dans un des derniers discours qu'il ait prononcés dans une réunion électorale à Montmartre, on lit ce qui suit :

« Vous portez tous sur votre front le diadème de la royauté. Le peuple examinera l'origine des fortunes et du capital, à moins que la bourgeoisie n'en fasse volontairement le sacrifice.»

S'imagine-t-on un avocat plein de talent, d'expérience, habitué aux hommes, aux affaires; qui avait vu de près les partis, qui avait pu mesurer les dangers de la société, qui avait un fond d'idées sages, prudentes, même positives, et qui parlait de la sorte; qui en a dit plus, en effet, parmi ceux qui ont le plus rêvé et qui ont le moins caché leurs rêves? L'ivresse du moment était plus forte que sa sagesse : l'aspect des masses le troublait; il tenait à les dominer au risque d'être dominé avant elles, par les sophismes dont il essayait vainement de les rassasier.

Chose singulière ! qu'un tel homme n'ait rien eu du sophiste ; ni la séduction, ni l'entraînement, ni l'intempérance. Ce n'est pas lui qui aurait enseigné comme les sophistes anciens à croire à tout ou à douter de tout : sa parole s'y serait refusée. Jamais parole, en effet, ne fut plus sobre et plus austère ; l'homme et le talent c'étaient deux : ce contraste n'a pas été une des moindres singularités de ce personnage singulier qui a déployé tant de force, de passions, d'éloquence, sans se servir et sans servir la cause qu'il avait si souvent défendue.

Un des derniers discours qu'il prononça, causa une sorte de surprise et presque de scandale ; il n'avait pas changé de parti cependant, ou du moins de place. Il continuait de siéger à ce qu'il appelait lui-même « *la Montagne* » par une maladroite parodie des terribles querelles qu'il aurait fallu oublier.

Il y prenait le parti du pouvoir exécutif contre l'Assemblée. On ne vit là que la mobilité de son esprit, et que son désir de singularité. Il était plus d'accord avec lui-même qu'on ne l'a cru ; son discours était plein d'une prévoyance, d'une sagesse, d'une science politique qui étaient remarquables, et qui n'ont pas été assez remarquées.

Il semblait qu'il n'attendît pour mourir que la fin des luttes auxquelles il avait pris vers la fin une assez grande part. Depuis longtemps il était occupé à mourir sans que l'ardeur de son esprit s'en fût ressentie. Ses forces chancelantes étaient ruinées. Les dernières épreuves de la vie publique l'épuisèrent : il alla mourir à Montpellier, vers l'année 1852.

M. BETHMONT [1].

Le barreau de Paris a perdu au mois de mars 1860 dans M. Bethmont, un des talents les plus rares, et, ce qui valait mieux, une des plus belles âmes qui l'eussent honoré à aucune époque. Un homme comme celui-là aurait mérité une étude particulière, moins encore à cause de son talent qu'à cause de lui-même. C'est l'homme, en effet, qu'il fait beau à contempler dans M. Bethmont. Le barreau où il a passé sa vie l'a à peine connu ; il y avait en lui une sensibilité profonde et fière, et des trésors de droiture et d'élévation qu'il cachait à tous les regards, qu'il cachait à ses propres yeux.

« Ma foi, écrivait-il à son fils, le 15 août 1855, a eu des tristesses, jamais d'ébranlement ; elle est cependant toujours restée très-mesurée dans son expansion extérieure, je suis fait ainsi. » Dans une autre occasion, il écrivait encore : « Laissons couler au dedans le sang de nos blessures, ne les montrons pas : qui sait? on en rirait. » Tel était l'homme calme, mesuré, même dédaigneux, qui a eu au plus haut degré le sentiment de tous les devoirs, de toutes les affections, de tous

[1] Pour les quelques pages qu'on va lire, un trésor m'a été ouvert; c'est la correspondance de M. Bethmont avec ses enfants. Je n'ai rien lu de plus noble, de plus sincère, de plus touchant; l'homme y est tout entier; il y a là un bel enseignement pour la vie. J'ai le regret de n'y avoir pas assez puisé. O. P.

les sacrifices, et qu'à son air on eût pris pour un indifférent. Un de ceux qui ont le mieux connu M. Bethmont, et qui l'ont le plus aimé l'a appelé « un stoïcien tendre »; le mot était vrai, il exprimait bien cette aimable et mâle vertu qui a été sévère quand il le fallait, mais qui aimait mieux être douce, qui a été douce même envers la mort. « Gardons pour nous nos austérités, écrivait-il, soyons aimables et bienveillants pour tous les autres. » Quelle indulgence en effet dans tous ses conseils et dans ses leçons ; quoi de plus sage et de plus beau que ce qu'il écrivait à l'un de ses fils :

« Seulement, sache, toi qui n'as jamais d'indulgence, que les âmes les plus droites, encore qu'elles soient bien trempées, reçoivent souvent de rudes assauts ; qu'il convient aux jeunes d'être modestes, car ils n'ont que des tendances honnêtes, et ne peuvent pas dire avant l'épreuve ce qu'ils y laisseront de leur vertu. »

Quand on veut trouver le pendant de M. Bethmont, involontairement on pense à Vauvenargues : tous deux ont souffert ; tous deux sont tombés avant le temps. M. Bethmont, était plus jeune que son âge, si Vauvenargues était plus vieux; par conséquent, ils se touchent ; chez l'un et l'autre même bon sens, même courage, même simplicité, même fierté ; si l'un n'eût pas dit : « Les grandes pensées viennent du cœur, » l'autre aurait été digne de dire le mot dont ils avaient fait tous deux, non-seulement la règle de leur talent, mais, ce qui était mieux, celle de leurs actions et de leur conduite.

S'agit-il de peindre M. Bethmont au barreau, on éprouve quelque embarras ; on sent qu'on ne lui rendra pas justice, que le cadre sera petit pour le portrait et que l'homme vaudra toujours mieux que l'avocat. Le métier, si on osait dire ou l'art, ce qui vaudrait mieux, a tenu peu de place dans la vie de M. Bethmont, il l'aimait cependant ; il le faisait avec plus de soin et de diligence qu'on ne l'a cru ; il le plaçait haut : la réalité ne satisfaisait pas l'idée qu'il s'en était faite, et c'était pour cela qu'il en parlait peu. Cet homme qui parlait si bien, tenait en médiocre estime le talent de bien parler, quand il

n'y avait que cela ; il lui fallait quelque chose de plus utile, de plus directement applicable au bien des sociétés et des individus. On voit que là n'est pas sa visée ; dans sa correspondance, si pleine d'effusion et de détail, où chaque heure de sa vie est comptée, il en est à peine question, il lui arrive quelquefois de dire un mot de ses émotions, comme avocat ; de ses succès, jamais. Les parents, les amis, les choses domestiques, les affaires générales auxquelles il n'a cessé de s'intéresser, surtout l'agriculture et le ménage des champs, voilà son fait. On sent qu'il s'y plaît. Il s'en explique avec une intelligence, une simplicité, une sagesse qui ont un charme particulier ; avec lui on éprouve une rare et heureuse surprise. Combien en est-il qui ont oublié de vivre tant ils ont été avocats, médecins, écrivains, magistrats ! Il semble qu'en eux l'homme ait disparu ; chez M. Bethmont, au contraire, au premier aspect l'homme se montre avec cette âme réservée et ouverte, profonde et émue, qui semblait faite d'un meilleur limon, et éclairée d'une lumière plus pure que les âmes vulgaires :

. . . Queis arte benignâ
Et meliore luto finxint præcordia Titan.

Il y avait en lui une susceptibilité douloureuse qui n'était pas de la vanité, tant s'en fallait, qui est le fait des natures délicates, et qui ne sert qu'à vous rendre plus propre à la souffrance. Chose singulière ! en effet, un des hommes qui ont le plus et le plus vite réussi au barreau, a été celui de tous peut-être qui y a le plus souffert. Cette fière et sensible nature n'a jamais pu s'accoutumer à certaines émotions dont il n'a pu se défendre même à son dernier jour et qu'il redoutait pour ses fils.

« Le voilà, écrit-il à l'un d'eux, marchant vers ma profession dont j'avais juré de l'écarter, pensant qu'il y serait malheureux. Je jugeais d'après moi. Eh bien ! il n'a de ma nature que peu de chose, et heureusement. Il n'a pas ce qui m'a fait tant souffrir : une impressionnabilité inquiète, maladive, qui

m'a usé dans des émotions que je n'ai pas su maîtriser. Je n'avais pas non plus calculé que je suis en passe de vous faire à tous deux une jeunesse heureuse, qui m'a manqué complètement. C'est beaucoup. Rien ne me soutenait quand je débutais dans cette carrière difficile. Il a fallu que mes succès fussent hâtifs; ils l'ont été heureusement. Il a fallu que, dès l'enfance, j'eusse été accoutumé aux privations pour me soutenir jusqu'à vingt-huit ans, époque de mon mariage. J'ai vécu dans la misère; je n'ai connu qu'elle... vous n'aurez jamais connu ces alternatives douloureuses... Paul d'ailleurs sera guidé par moi et un peu soutenu par le souvenir que je laisserai au palais. Sans lui donner précisément des affaires, mon nom l'accréditera, et ceux qui m'auront estimé l'entendront avec plaisir, je l'imagine et je l'espère.

» Enfin d'autres temps viendront; il pourra peut-être entrer dans la magistrature. C'est ce que j'aurais désiré pour lui comme je l'aurais désiré pour moi, si quelques manifestations politiques de ma jeunesse ne m'avaient fait considérer ces fonctions comme impossibles..... »

A la fin il semblait s'être accoutumé aux émotions qui l'avaient tant éprouvé ; son talent, sans cesser d'être aussi touchant, était plus mâle : il parlait avec plus de fermeté la langue des affaires. On a pu s'en convaincre par les remarquables progrès qui s'étaient accomplis en lui pendant ses dernières années, il en avait la conscience, sans en avoir l'orgueil, et il s'en félicitait presque tristement. Il écrivait dans la dernière année de sa vie (le 13 mars 1859) :

« J'ai beaucoup plaidé depuis ton départ et ne suis cependant pas trop fatigué. Je me fais aux affaires qui ne prennent pas trop sur mes sentiments, et je dois confesser que mes pauvres sentiments s'émoussent enfin. Quel triste progrès je fais. »

Éloigné des affaires publiques par les événements, il n'avait pas voulu y rentrer; il avait résisté, on peut le dire sans crainte d'être démenti, à des propositions venues de haut; il avait cru que la constance dans la conduite n'était pas d'un

trop mauvais exemple, surtout lorsqu'elle n'ôtait rien à sa modération et qu'elle ne lui servait qu'à être plus indulgent. Il y avait quelque mérite cependant : les affaires publiques lui avaient réussi; elles allaient à son impartialité que les querelles du barreau blessaient quelquefois, à sa mesure qui y a été souvent gênée; à sa vaste et belle intelligence, qu'elles ne satisfaisaient pas toujours. Le fait est que député, ministre, président au conseil d'État, il avait étonné et charmé tout le monde moins par sa grâce que par sa sagesse. « Je ne lui connais qu'un défaut, disait de lui un des meilleurs juges de ce temps en fait de convenance et d'esprit, qui avait fait partie, avec M. Bethmont, du conseil de l'instruction publique à l'époque où on allait fonder la liberté d'enseignement, « il parle trop bien, il semble être de l'avis de tout le monde; » ce qui n'était pas vrai, comme on l'a assez vu depuis. Nul, au contraire, ne fut plus de son avis que M. Bethmont; il regardait la fermeté comme une des vertus essentielles de l'homme, sans laquelle les autres sont peu de chose, seulement il y mettait une telle grâce qu'il charmait et entraînait ceux qu'il ne lui serait pas venu à l'idée de séduire.

Pour lui il y avait une notable différence entre les affaires publiques et les affaires privées : à celles-ci il préférait celles-là. Son inclination, son intelligence y trouvaient mieux leur compte. J'en ai la preuve dans une lettre où il est question d'un célèbre avocat de ce temps qui avait tenu une grande place dans la politique, qui tenait une grande place au barreau et qui n'en était pas moins, écrivait-il, « las, triste, découragé; » il ajoutait :

« L'activité des emplois secondaires ne suffit plus aux hommes qui ont passé par les emplois publics. Ces travaux du palais n'alimentent pas l'esprit et lui laissent un vide que leur nombre ne remplit pas; il se lève tous les jours à cinq heures, il plaide une fois, deux fois; il ne se trouve pas occupé; il a raison, c'est vrai, pour moi, le vide serait mortel, si vous ne le remplissiez.

Il y avait pour M. Bethmont quelque chose de pire qu'un

tel vide ; c'étaient les perplexités qu'il éprouvait dans sa profession ; elles ont été un des tourments de sa vie ; peu d'avocats eurent autant que lui de scrupules, il en était malheureux : je veux lui laisser raconter à lui-même l'histoire d'un procès qu'il a refusé :

« Lamentable histoire des fautes humaines, on ne me fera pas avaler ce calice... Il s'agit d'un homme de très-haute éducation, ancien...

» Mon Dieu, pourquoi n'est-il pas mort de douleur ? Non, la pente est ainsi faite. Le désordre, après le désordre, les irrégularités, après les témérités, après les abus et les embarras redoublent. Viennent les crimes, celui qui descend cette pente fatale prend pour acte de vertu tous les regrets, tous les remords ressentis sur la route, car c'est un honneur pour lui que d'aimer le bien dont il s'éloigne, il ne veut qu'être faible ; il ne consent pas à être criminel, je lui ai promis une réponse : elle est faite, je ne plaiderai pas. »

On a maintenant l'idée de ce qu'a souffert un homme que tout faisait souffrir, qui, à un sens très-droit, à une imagination très-vive, à une âme très-tendre, joignait une sorte de mélancolie naturelle que les années avaient accrue, qui ne lui permettaient que de voir les épreuves de sa profession et qui l'empêchaient d'en goûter les douceurs. Jamais carrière n'en eut plus que la sienne ; sa vie a été un triomphe ; jamais talent ne fut plus populaire. Ce n'était pas seulement le charme de ce talent qui séduisait, c'était sa vérité. Or la vérité a un attrait auquel personne ne résiste ; dans M. Bethmont, c'était moins l'avocat que l'homme qui vous touchait avec le véritable accent de la voix humaine. Tout à l'heure, lui-même disait, en rappelant les tristesses de son passé : « Il fallait que mes succès fussent hâtifs ; » ils l'avaient été en effet. Il n'eut pas à attendre.

Il était né à Paris vers l'année 1803 ; son père, honnête et excellent homme qu'il environna toujours du plus tendre respect, était boulanger près du faubourg Saint-Antoine ; des désastres de fortune l'atteignirent ; les premières années de

son fils s'en ressentirent ; il fit un dur apprentissage de la vie, et n'en valut que mieux. Après des études brillantes faites à Juilly, il y était resté comme professeur de rhétorique, c'était moins un emploi qu'un essai de sa vie ; à le voir, il n'aurait pas été malaisé de lui prédire plus de renommée que ne semblait lui en promettre la carrière à laquelle le destinaient des maîtres jaloux d'un tel disciple. M. Bethmont sentait ce qu'il valait, sans présomption et sans complaisance. Il n'était pas homme à se tromper ; son bon sens, qui valait peut-être mieux que son esprit, lui avait appris que nulle part les portes ne s'ouvrent toutes seules ; qu'il faut se défier des premiers succès et des premiers revers, et qu'au barreau, moins qu'ailleurs, on ne peut se passer de patience et de travail. Ceux qui parlent des hommes très-distingués font un roman de leur histoire. Il semble que ceux-ci ont été affranchis de la loi commune et que les succès ne leur ont rien coûté. C'est une erreur : les succès se paient partout le même prix, et ce ne sont pas les hommes les plus éminents qui les paient souvent le moins cher. Si M. Bethmont, comme tout le monde, eut besoin de travail, il eut moins besoin de patience. A peine la fortune l'eut-elle vu qu'elle l'avait reconnu pour un des siens. Elle l'avait jugé sur la mine.

Peut-être en est-il encore parmi les rares survivants de cette époque qui n'ont point oublié l'impression que produisit, il y a plus de trente-six années, le début à la cour d'assises d'un jeune avocat, à peine stagiaire, qui avait été chargé, au moment même et sur l'heure de défendre un malheureux accusé de vols commis dans une maison de jeu. Ce qu'il y eut d'émotion, de naturel, de sensibilité, et en même temps d'habileté dans le jeune avocat, serait difficile à dire. Tout le monde fut ravi d'un tel tact, d'une telle mesure. Le jury comptait dans son sein des personnages considérables qui devinrent ses amis et ses clients. Du premier coup, il avait trouvé sa voie. A de tels hommes, l'occasion ne manque jamais, puisqu'ils la font naître. Il avait toutes les qualités des natures heureuses; le charme, la grâce, l'émotion, un son de voix touchant, une

action séduisante, un bon sens aimable, un esprit piquant ; pourquoi ne pas le dire, puisqu'il s'agit ici d'un orateur, c'est-à-dire de quelqu'un qui devait parler aux yeux, presque autant qu'aux oreilles ; il était beau, distingué, il avait un grand air ; quelque chose dans l'aspect, dans le geste, dans l'attitude de simple et de fier à la fois ; où avait-il appris cet art de parler bas, de railler doucement, de tout dire avec mesure. Il n'aurait jamais eu besoin du joueur de flûte de l'orateur antique. Il a offert dans sa personne un des plus étonnants exemples de la distinction naturelle, qui ne vaut pas le talent et qui est souvent plus rare que lui. Qui l'eût vu eût pris cet enfant du peuple pour quelque héritier des races patriciennes, du temps où il y avait des patriciens. Son talent était distingué comme sa personne. En lui, rien de banal, rien d'outré, rien d'excessif, mais l'élégance sans recherche, la discrétion sans trop de finesse ; tout en était bon, jusqu'à ses hésitations qui étaient loin d'être sans charme, parce qu'elles n'étaient pas sans vérité. Ce n'était pas la crainte qu'on sentait en lui, c'était la timidité, c'est-à-dire la jeunesse en sa fleur.

Tel qu'il s'annonçait, on pouvait prédire qu'un pareil avocat réussirait à tout, et qu'avec cela, il ne donnerait jamais sa mesure entière, et qu'il vaudrait toujours mieux que son talent.

Il y avait en lui dès lors je ne sais quoi qui n'était pas le dédain, mais qui y ressemblait et qui n'était autre que la trace des émotions qu'il n'avait pas toujours pu vaincre ; si ce fut un défaut, jamais il ne s'en est corrigé ; jusqu'à la fin, on retrouvera les mêmes émotions, presque les mêmes souffrances. Sous ce rapport, il n'a ressemblé à personne, personne ne lui a ressemblé. En plaidant, il était homme plutôt qu'avocat ; sa voix n'était si émouvante que parce que son âme était émue. Chez lui le cœur pleurait avant les yeux, on sentait qu'on pouvait s'en fier à ses larmes. Il ne faisait pas état de sa sensibilité, qui était pudique et qui cherchait moins à se montrer qu'à se cacher. Il se prodiguait peu, afin de se mieux appartenir à lui-même et à ceux qu'il aimait. Il y a eu cela de sin-

gulier, c'est que cet homme, dont l'âme était si tendre, avait dans le commerce une froideur qu'on pouvait prendre pour de l'orgueil et qui n'était que l'inquiétude de sa sensibilité. Il ne lui fallait rien de banal, la familiarité du barreau l'a souvent gêné.

Il avait beaucoup vécu sur lui-même, quoiqu'il eût beaucoup lu, il avait plus pensé que lu, son esprit n'en avait que plus de fraîcheur et de ressort ; il ne s'était pas affaissé sous la lecture, il n'était blasé sur rien ; il avait continué à aimer les hommes, même après les avoir connus, il assistait au spectacle des événements avec la curiosité passionnée et sage d'un esprit qui s'intéressait à tout et d'une âme qui s'ouvrait d'elle-même aux nobles émotions ; à chaque aspect nouveau il éprouvait cette sorte de surprise, que connaissent seuls les hommes aimant et habitués à observer, et qui le rendait plus piquant et plus original.

Pendant que j'y suis, je veux signaler un des traits frappants de son caractère. On n'imagine pas qu'un pareil homme ait pu dédaigner la gloire, « ce digne salaire des travaux des humains. » Comme disait Cicéron, s'il faut en croire Voltaire, lesquels tous deux l'avaient trop aimée [1], mais il n'était pas homme à prendre le change : il la lui fallait de bon aloi. Aussi, personne n'eut-il pour le bruit qui a la prétention de ressembler à la gloire, plus de cet éloignement qui avait trop l'air de l'indifférence, il y avait comme de la grandeur dans son dédain. Il aura offert l'unique exemple d'un orateur doué d'un talent plein d'éclat, qui a fui l'éclat. On conçoit que tel mérite sensé, réel, solide, ait fui la publicité à laquelle il pouvait perdre. On se demande, par exemple, ce que gagnerait l'immense et juste réputation de M. Tripier à ce que ses plaidoyers fûssent retrouvés. On courrait le risque d'être injuste, l'avocat ne serait plus là pour défendre l'écrivain. Il n'en était pas de même de M. Bethmont, tant s'en fallait. On peut affir-

[1] Romains, j'aime la gloire et je ne puis m'en taire,
Des travaux des humains, c'est le digne salaire.
(*Rome sauvée.* — VOLTAIRE).

mer, au contraire, sans trop de témérité que quelques-unes de ses oraisons, pleines de tant de grâce, de sensibilité, si on les suppose revues et polies par lui, suivant l'usage immémorial des orateurs de tous les temps, seraient bonnes à encore revoir. Il n'en a pas ainsi pensé. La preuve c'est qu'il les a condamnées à l'oubli, et qu'il ne reste rien que le souvenir de l'avocat le plus touchant et le plus séduisant de son époque.

Je viens de dire que M. Bethmont ne ressemblait à aucun autre ; j'aurais pu ajouter qu'il ne ressemblait pas à lui-même. Aucune parole n'a peut-être causé autant de surprises que la sienne : vous l'avez entendu, aujourd'hui brillant, touchant, séduisant ; comment sera-t-il demain ? Qui le sait ? Lui-même le savait-il ? Il y avait dans cette organisation exquise un inconnu qui dépendait de mille accidents, et qui ne servait qu'à donner à sa parole plus de saveur et plus d'accent.

On se tromperait si on croyait, d'après ce qui vient d'être dit, que M. Bethmont eût été, ou un rêveur, ou un capricieux, ou un indolent comme Vergniaud, qui ne savait pas vouloir et qu'il fallait forcer à être éloquent. Il aurait su mourir comme Vergniaud ; il a su vivre avec plus de constance et plus de fermeté. Ce n'est pas lui qui se serait prêté jamais à des actes que sa conscience et son bon sens eussent désavoués ; il tenait à être lui-même : ce qui est, pour l'homme public, la plus grande marque de courage qu'il puisse donner. Il a dû à ce sentiment de son indépendance personnelle la place qu'il occupe et qui le fait remarquer au milieu des événements et des partis. Il n'y avait d'ailleurs eu, en M. Bethmont, rien du rhéteur (on ne l'aurait jamais pris pour un ancien maître de rhéthorique) ; tout ce qui était artifice lui répugnait ; il n'y avait rien de cet amour de l'antiquité qui a trompé les Girondins et qui a rendu si vite leur éloquence surannée ; il était de son temps, il en était fier. Jamais dans sa bouche, on n'a surpris un mot à effet, il ne lui serait pas venu à l'esprit de placer, à dessein, dans son discours, une idée faite pour réveiller l'attention, une phrase faite pour la séduire, il pensait à son client, non à lui ; il regardait comme peu séants de tels sou-

cis et de tels artifices, dont les avocats les plus dignes et les plus habiles n'ont pas toujours su se défendre. Il était simple ; rien ne lui allait moins que l'arrangement des mots. Sa parole n'avait tant de charme que parce que, sous l'agrément qui lui était naturel, elle était familière, presque négligée. Sa grâce n'était la grâce elle-même que parce qu'elle semblait s'ignorer. On ne sentait en lui l'orateur, et quelquefois le grand orateur, qu'à un certain ébranlement dont on ne pouvait se préserver à sa voix, qu'il éprouvait lui-même en le faisant éprouver. Quant à la rêverie, nul n'y fut moins enclin. Il aimait l'action ; il en avait besoin ; il se sentait né pour elle : il la prêchait surtout aux hommes jeunes, comme le meilleur emploi de leur vie. Il éloignait d'eux les rêves, comme inutiles et funestes; ils ne sont bons, ajoutait-il, qu'à ceux qui, eux-mêmes, ne sont plus bons à rien ; on est ici-bas pour vivre, non pour rêver. Peut-être ne faisait-il pas assez la part de l'idéal qui pourrait bien être dans la vie ce qu'il y a de plus réel, ce qu'on ne commence guère à savoir que quand on est au bout. Si donc on a pu lui reprocher quelque chose, ce fut sa défiance des nobles études qui, sans utilité immédiate, n'en servent pas moins à élever, à agrandir, à fortifier l'esprit, puisqu'elles le forcent à réfléchir sur son devoir et sur sa destinée. « Sa pensée pratique et aussi profondément philosophique affectait peut-être trop de dédain pour les hauts enseignements de la philosophie, » a dit de lui M. Marie.

Il écrivait à son fils, le 13 décembre 1859 :

« Ta lettre, celle où tu me parles de tes lectures, est arrivée ce matin; elle m'a fait un grand plaisir. Je suis complétement de ton avis. Les ouvrages philosophiques et théologiques sont des ouvrages qui entretiennent l'esprit dans le vague et la rêverie. Les problèmes qui y sont agités sont de ceux que l'insatiable curiosité humaine examine depuis des siècles, qu'elle examinera bien des siècles encore sans les résoudre, sans faire un pas, un seul vers la solution. Les plus grands esprits y ont tous échoué, ils n'ont produit sur toutes ces choses que du langage. On est d'abord séduit;

bientôt après on s'en fatigue par l'inutilité des efforts pour s'éclairer sur ces mystères de l'âme, du spiritualisme, de la création, de son auteur. Ton esprit répugne plus encore qu'un autre à ces études. Je te félicite de t'en éloigner, le champ est assez vaste dans les connaissances positives et les sciences d'observation suffisent à défrayer plusieurs existences humaines. Là du moins, et quand on a la sagesse de s'arrêter aux causes qui nous échappent, on peut trouver l'ornement utile de son intelligence, l'emploi sérieux de son temps et dans sa vie une application journalière des connaissances acquises.

» Combien j'ai vu d'hommes éclairés d'ailleurs qui sont devenus inutiles et même dangereux pour avoir laissé leurs facultés s'absorber dans ces profondes vanités. »

Voilà l'homme, plein de bon sens, de raison, de solidité, qui avait le tort seulement de ne pas faire la part assez belle à l'imagination, pour quelqu'un qui a eu tant d'imagination. En cela il se trompait; il est dans l'homme de nobles besoins qu'il faut satisfaire; chimère, dit-on, chassez la chimère, elle revient : on aura beau faire, on ne détournera jamais l'homme des routes qui mènent à l'inconnu; si c'est là sa faiblesse, c'est là aussi sa grandeur; l'observation et l'expérience ne nous disent pas tout, car elles ne nous disent pas les causes, et ce sont les causes qu'il nous importe de savoir. C'est impossible, ajoute-t-on : rien qu'à les chercher l'homme a accompli sa destinée.

On n'aurait pas cru que le bon sens fût le fond de la nature de M. Bethmont, il ne voyait rien au delà; le reste, à ses yeux, n'était qu'illusion et tromperie. Mais son bon sens était plein d'agrément et de noblesse dans sa simplicité; les plus difficiles s'en contenteraient. Le bon sens quelquefois abaisse l'esprit, s'il le calme, il sert presque toujours à rendre heureux; sous aucun de ces rapports il n'en a été de même pour M. Bethmont.

Il écrivait à son fils, le 10 octobre 1855, ayant à peine cinquante ans :

« A mon âge on est amoureux du bon sens. Les jeux de l'esprit ne sont que bagatelles auprès du plaisir solide que causent ces lectures (il lisait des livres d'agriculture). Je suis bien fâché de n'avoir pas vu cela avant de visiter l'exposition. Je tiens le pourquoi d'une quantité d'outils que j'ai vus et que je ne comprenais pas.....

« N'est-ce pas une singulière loi de l'humanité que celle qui nous apporte aux différends âges de la vie des goûts différends ; l'amour de bâtir, de planter à quarante ans, à vingt ans, l'amour des plaisirs agités, et les autres amours sur lesquels se fonde la perpétuité des sociétés humaines ; au milieu de tout cela, ces limites que la nature a mises à nos forces, et que nous sentons s'élever quand grandissent en nous les instincts de la fondation durable. »

Il se plaisait aux réalités, aux détails positifs, à la vie pratique, il aimait l'agriculture, il en parlait avec charme et avec connaissance ; il n'y avait pour lui rien de bas en pareille matière ; la nature à ses yeux élevait tout : il voyait dans son commerce la consolation et le refuge des esprits sérieux et des belles âmes.

Il faut lire comme parlait du travail cet homme qui appelait le travail « son ami fidèle, » et dans lequel on n'a voulu voir longtemps qu'un amoureux des loisirs et des rêveries de l'esprit. Il aurait pu dire, comme La Fontaine, que tout lui plaisait :

« Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique. »

Mais il avait plus que La Fontaine le sentiment des devoirs de l'homme et de sa tâche ici-bas, aussi écrivait-il à son fils :

« J'ai quitté le travail pour toi ; je te quitte pour lui, il devient chaque jour mon ami le plus fidèle. Aussi, mon cher fils... ne va pas t'imaginer que tu as travaillé quand tu remplis tes journées de distractions littéraires ou autres ; sans doute alors tu décores tes loisirs, tu les embellis, et si ces distractions sont de nobles études, elles doivent être approuvées : mais ne les confonds pas avec ce qui mérite vraiment le nom de

travail ; tu es chef de famille, tu as un état, tu te dois à ton état parce que tu te dois à ta famille. Il m'est permis de te parler ainsi, moi, j'ai quelquefois rêvé les occupations littéraires, artistiques, et j'ai quelquefois imaginé qu'on n'est pas oisif alors qu'on se livre à elles. Le temps y passe, c'est vrai ; mais comme le devoir n'est pas rempli, on ressent une souffrance inévitable. »

Que diront, après un tel aveu fait par un tel homme, ceux qui ont pris leurs velléités pour des désirs et leurs vanités pour des vocations? qui a parlé du travail avec plus de sagesse et plus de dignité? On commence à se faire une idée de M. Bethmont ; on voit qu'il n'était pas seulement l'avocat brillant que nous avions cru connaître ; il était par-dessus tout un homme d'une belle âme auquel tout avait profité, les épreuves plus encore que les succès, qui n'a pas été cependant tout ce qu'il pouvait être, faute de désirs suffisants, faute peut-être d'occasions ; que son talent n'a pu égaler, auquel il n'a manqué que des défauts pour remplir sa destinée.

Ainsi, d'ailleurs, s'était formé par cet accord d'imagination et de raison, de réflexion et d'étude, ce talent charmant et utile, séduisant et sérieux qui, chaque jour, gagnait en profondeur sans rien perdre en grâce, et qui atteignait sa maturité quand la mort l'a frappé. On peut dire que personne n'a moins cherché l'effet et ne l'a plus souvent trouvé. Y avait-il en lui de l'effort? Qui le sait? Qui connaît le secret du talent?l Mais cet effort était caché sous tant de naturel qu'on ne le voyait pas; son charme était d'autant plus doux qu'il était plus voilé. On ne se demandait pas s'il n'aurait pas pu être plus vif, plus prompt, plus méthodique ; tel qu'il était, avec ses hésitations émues et ses lenteurs aimables, il touchait les cœurs, il satisfaisait les intelligences, il y avait en lui quelque chose de droit et de tendre qui servait à émouvoir et à convaincre ; on était charmé de sa grâce, on était frappé de son bon sens ; on n'avait à craindre de sa part ni arguties, ni apprêts ; le plus difficile à persuader, c'était lui-même. C'était, en effet, par lui qu'il commençait à être sincère, afin d'être

mieux sincère avec les autres; il avait ainsi donné à son talent une noblesse, une simplicité, une sensibité qui en avaient fait promptement un talent rare. Il aimait les détails, il y excellait, toutes les difficultés étaient éclaircies et aplanies; la curiosité de son esprit était aidée par la facilité incomparable de sa parole, il savait faire comprendre ce qu'il avait compris, ce qui n'est pas aisé.

Le souvenir est resté d'une affaire dans laquelle il défendait un homme jeune, honorable, courageux, intelligent, qui est aujourd'hui placé à la tête d'une des plus grandes exploitations de chemin de fer : il cherchait à expliquer les causes d'un irréparable désastre qui avait jeté Paris et la France entière dans l'épouvante. Son plaidoyer, dans cette circonstance, fut peut-être le plus remarquable de tous ceux qu'il eût jamais prononcés. Sensibilité, simplicité, science, raison, imagination, éloquence, tout y était.

Comme il sut peindre les souffrances individuelles au prix desquelles l'humanité a toujours payé ses progrès et la puissance mystérieuse de ces auxiliaires terribles que l'homme appelle à son secours! il faut à celui-ci du temps pour les connaître, plus de temps encore pour les maîtriser. Lui-même était profondément ému à l'aspect du deuil qui l'environnait, à la pensée des larmes qui coulaient, du sang qui n'avait pas eu le temps de sécher.

Son triomphe fut grand; les magistrats, les avocats, les victimes elles-mêmes, tout le monde, suspendu à cette noble parole, était transporté. C'était un attendrissement et un apaisement général; les larmes semblaient avoir uni ces hommes qui s'en voulaient moins depuis qu'ils avaient pleuré ensemble. Je me rappelle l'émotion qu'en avait ressentie et qu'exprimait vivement un grand maître de la parole, qui n'était pas facile à émouvoir : c'était M. Philippe Dupin.

Ce triomphe fut loin d'être le seul qu'ait remporté M. Bethmont. Peu d'avocats ont aussi souvent réussi; sa parole lui rendait le succès facile; tout, en elle, y aidait, il n'y avait pas jusqu'à sa négligence qui ne fût une séduction. De tant de

triomphes, il n'est rien resté ; c'est tout au plus si on pourrait citer un seul plaidoyer d'un avocat qui a si souvent, si heureusement et si brillamment plaidé. On a cru voir là un indice d'insouciance et de dédain. On se trompait. Nul n'eut plus d'ardeur pour le devoir, plus de tiédeur pour le succès. Il étudiait ses causes avec tout le soin qu'elles comportaient et que lui commandait un esprit aussi sérieux, aussi sensé que le sien. Il ne fallait que l'avoir entendu pour se faire une idée de ce que ses plaidoyers avaient dû lui coûter de travail de toute sorte. Une fois prononcés, il n'y revenait plus. Soit qu'il éprouvât quelque pudeur à se regarder dans son éloquence, soit éloignement de toute supercherie, soit indolence, en un mot, il se le tenait pour dit. Une fois le devoir accompli, le fait est qu'il ne lui venait pas à l'esprit de remanier sa parole, comme faisaient les anciens, comme font même les modernes.

Peut-être est-ce un bien? peut-être avec nos mœurs et notre langue, sa renommée sera-t-elle mieux gardée par l'écho qui redira son nom que par quelques lignes qui n'auraient pu redire son éloquence.

Cette éloquence avait en elle des qualités qui en ont fait une des plus attrayantes qu'on eût entendues de nos jours ; il faudrait mettre au premier rang de ces qualités une clarté abondante et lumineuse qui, se répandant sur tous les objets, les éclairait tous également ; elle était aimable, sans être superficielle ; partout où il a passé, on s'est étonné de son sens, de son aptitude, de sa raison, plus encore que de son imagination. La sienne était raisonnable ; elle laissait aux objets leurs proportions et leurs couleurs ; elle n'outrait rien, elle n'exagérait rien ; elle n'avait jamais recours ni aux grandes images, ni aux grands mots. Elle était noble, mais simple et aisée ; elle paraissait moins faite pour les poëtes que pour les publicistes, les orateurs, les hommes d'État. Sans vouloir faire de comparaison que la modestie de M. Bethmont n'aurait pas acceptée, on ne s'imagine pas autrement l'imagination de Périclès, de Démosthènes, de Mirabeau, qui n'en avaient

juste que ce qu'il en fallait à l'accomplissement de leurs desseins, et chez lesquels le bon sens était la vertu dominante.

C'était aussi celle de M. Bethmont ; ce ne sont pas seulement ses paroles, ce sont ses actions qui l'ont prouvé.

Pour un avocat, il avait un grand mérite ; il ne plaidait pas. Il aura été un des derniers qui aura su causer au barreau. Il avait de la conversation la simplicité, la réserve, la liberté ; il faisait peu de geste ; il n'avait pas d'éclats de voix. Chez lui, d'ailleurs, rien de méthodique ; il laissait circuler dans toutes les parties du discours sa parole toujours séduisante, quelquefois même un peu capricieuse ; il n'aimait pas la ligne droite, en esprit sage qu'il était, et quoique, dans sa conduite, il l'eût toujours suivie :

« Il en est du monde matériel comme du monde intellectuel, écrivait-il, les esprits qui vont tout droit séduisent un moment ; on leur trouve je ne sais quoi de puissant, d'étourdissant, de triomphant. Mais on revient de cet enthousiasme. On se met à comprendre que qui va toujours devant soi est un esprit machine ; qu'il va en aveugle et en sourd, ne voyant pas les précipices où il se jette, n'entendant pas les avalanches..... »

C'était sa manière de plaider qu'il expliquait plutôt que sa manière d'agir. On ne trouvait jamais la route longue avec un semblable compagnon.

M. Bethmont a eu beaucoup de qualités comme avocat. Si on voulait choisir, il faudrait encore revenir à cette sensibilité d'une belle nature, qu'il n'a jamais pu surmonter entièrement quoiqu'il fît, et qui lui a servi si souvent à toucher et à convaincre : « *Habebat enim flebile quiddam ; aptumque quum ad fidem faciendam ; tum ad misericordiam commovendam.* »

Après cela, l'avocat, chez M. Bethmont, ne venait qu'après l'homme ; celui-ci a toujours mieux valu que son talent. C'était une très-belle âme que le succès n'avait pas gâtée, que la vanité n'avait pas séduite, que la souffrance n'avait pas aigrie et qui n'avait gardé de ses propres douleurs qu'une commisération plus tendre et plus vive pour les douleurs d'autrui. De

même qu'il avait résisté aux épreuves de la vie, il avait su, ce qui est plus difficile, résister à ses prospérités. Il ne se souvenait d'avoir été ministre, et dans quel temps! que comme on se souvient d'un rêve qui n'a pas été heureux. Sa simplicité n'en était pas troublée ; sa gaîté, seulement, en était plus moqueuse. Un de ses fils, lui écrivant à Ems où il prenait les eaux, avait mis sur l'adresse *ancien ministre*. « Il s'en est excusé, écrivait son père, en me disant que l'employé qui lirait l'adresse me considérerait davantage : le malheureux n'a pas tort. »

L'homme qui écrivait de la sorte avait été supérieur à sa fortune; les grandeurs ne l'avaient ni ému, ni troublé. Sa simplicité n'en avait point été altérée; il les avait acceptées sans ivresse, il les avait quittées sans regret. Il y avait au dedans de lui un calme, une noblesse, une bienveillance, une modération, une ironie, qui ne vous mettent au-dessous d'aucune destinée.

A des hommes comme ceux-là, il est toujours difficile de faire leur part. Ils valent tant par eux-mêmes qu'il semble que rien ne les vaut. On sent qu'ils ne se sont pas donnés tout entiers, et qu'ils ont gardé le meilleur pour eux-mêmes; quels qu'aient été leurs talents et leurs succès, ils n'ont pas dit leur dernier mot. L'homme encore reste à connaître.

Je ne résiste pas à citer un fragment de lettre, où son âme s'épanche avec une tendresse, une sagesse, une raison qui n'ont jamais eu plus de charme et plus de force ; les années qui l'ont mûri l'ont adouci et rendu meilleur. Quelle belle leçon pour des hommes jeunes et excellents, qui étaient dignes de la recevoir et qui étaient faits pour en profiter !

« Je t'ai trop souvent vu proclamer ton mépris pour les êtres auxquels tu faisais du bien ; tu reniais tes actes par tes paroles, et je ne crains pas de te le dire, dans ces contradictions, tu laissais descendre ton esprit au-dessous de ton cœur. On est porté à mépriser les autres quand on ne regarde qu'eux, on se retient quand on regarde en soi et qu'on voit

sa misère et ses faiblesses. Je suis très-convaincu que par une étude sérieuse et forte de soi-même, par de constants efforts pratiques pour se rendre meilleur, on devient indulgent d'abord, puis aimant, et je me sers du mot vrai, du seul qui soit la juste expression de ma pensée, on devient charitable. Je te parle charité sans croire te faire un sermon, car ton âme est pétrie de charité, ce qu'il te faut combattre, c'est une disposition frondeuse et puritaine de ton esprit.

« A... et toi, vous avez dans une certaine mesure l'esprit de l'École polytechnique ; vous introduiriez dans la vie les règlements d'une logique inflexible ; il faut vous humaniser, et d'abord il faut, pour cela, consentir à quelque chose de facile et de bien doux ; il faut croire tout simplement à vos inspirations intimes. Dans la conduite de la vie on n'est heureux que par le sentiment. C'est avec lui qu'il faut être d'accord. »

Nous avons des lettres écrites dans des circonstances diverses par des personnages de toutes les conditions : elles sont une des richesses de la langue française. C'est un genre de lecture que les esprits réfléchis recherchent. C'est là, en effet, que les hommes se montrent le mieux, et qu'on a le plus de chances de trouver la vérité. Sans les lettres de Cicéron, connaîtrait-on l'histoire de son temps. Si on songe à ce qu'ont été celles de M. Bethmont, on conviendra que jamais l'âme d'un homme n'a été vue aussi nue, il y gagne, chose rare ! et nous y gagnons ; en le lisant, nous valons mieux ; il y a des impressions qui apaisent, il y a des hommes qui réconcilient avec les hommes.

Avant d'en finir à ce sujet, je m'en voudrais de ne pas reproduire une des lettres qui fera mieux voir ce qu'il y a de particulièrement noble et touchant dans M. Bethmont ; il y est question d'un homme auquel me rattachent quelques-uns des plus anciens souvenirs de ma vie ; dont le talent n'a jamais égalé l'esprit : qui avait plus deviné qu'il n'avait appris ; qui réunissait en lui beaucoup de contrastes : l'imagination, le bon sens, le calcul, l'ardeur ; qui possédait une nature originale, excellente, raisonnable, à laquelle les occasions ont

manqué ; de M. Landrin, procureur de la république, à Paris, après la révolution de 1848.

7 juillet 59.

« Cher enfant, je t'écris du Conseil, aujourd'hui jeudi, j'ai l'âme désolée ; ce matin Landrin est mort ; il avait été obligé de se faire sonder, il avait la pierre ; une péritonite s'en est suivie. Il est mort ce matin ; sa femme qui est mourante, s'est relevée toute la nuit pour le soigner ; c'est une perte bien douloureuse, jamais je n'ai rencontré un cœur plus parfait. Je devais partir ce soir ; si on l'enterre demain, je ne partirai pas. Je veux y être : les hommes de sa trempe sont trop rares, il faut leur témoinger toute l'estime qu'ils nous inspirent. Sa femme est mourante [1], ils laisseront deux enfants orphelins ; je les recommande à votre amitié ; vos vies seront longues, je l'espère, et les événements sont si variés dans la vie ; ne les oubliez jamais.

» Et, si vous pouvez leur être utile, ou seulement affectueux, c'est être utile encore, que la mémoire de ce brave et excellent père vous attache à eux. . . . .

. . . .

» Nous sommes tous dans le palais bien atterrés ; Léon Duval vient de me parler dans les meilleurs termes de cet excellent ami. Ah ! mon René, comme, à mesure qu'on regarde, on juge autrement et mieux ceux pour lesquels on n'eut pas tout d'abord de sympathie : Duval est un brave homme ! Ce misanthrope Duval, il n'est étranger à aucun des sentiments qui nous touchent. Adieu, je tombe en tristesse et ne devrais jamais le faire avec vous que j'aime tant et dont je désire si vivement le bonheur. »

La politique a tenu une si grande place dans la vie de M. Bethmont, surtout en ses dernières années, qu'il ne serait guère possible de s'en taire. Lui-même, malgré son goût mé-

[1] Mme Landrin a survécu un an à son mari.

diocre pour la louange, saurait peu de gré à ceux qui, parlant de lui, ne diraient rien de ce qui doit faire quelque honneur à sa mémoire, c'est-à-dire de sa modération et de sa constance. M. Bethmont a été parmi les hommes publics de ce temps un de ceux qui ont le plus mérité d'être étudiés. Il a eu les vertus rares, la mesure et la fermeté. Rien qu'à le voir, on aurait affirmé qu'un tel homme devait être modéré. Ses mœurs, ses manières, son talent, son caractère, tout l'éloignait des partis extrêmes. On ne se figure pas aisément M. Bethmont agitateur sur la place publique ; il y avait en lui trop de distinction, trop de sagesse ; il n'aurait jamais convenu ni à un tel rôle ni à un tel théâtre.

Il aimait le peuple néanmoins, mais dignement, simplement, sincèrement, comme le peuple n'aime pas toujours qu'on l'aime ; il en est de ce maître-là comme de tous les maîtres qui tiennent plus à être flattés qu'à être servis : « Aime le peuple, écrivait-il, sans oublier que lui aussi est un despote, qu'il a besoin d'être éclairé, moralisé, gouverné, et que c'est grande folie de lui accorder une confiance sans limite. » Or, nul n'a su moins flatter que M. Bethmont. Son élévation ne lui aurait pas permis de s'y plier; il en aurait été empêché par une raillerie sévère qui lui était propre, qu'il s'est quelquefois reprochée comme peu compatible avec sa bienveillance, que les années avaient adoucie, sans parvenir à l'apaiser entièrement.

Il n'était pas homme de parti ; il n'avait des partis ni les passions, ni les préjugés, ni les chimères. Il voyait les hommes en beau par l'effet de cette bienveillance naturelle qui était une de ses plus aimables vertus. Il aimait à croire aux hommes et à leur rendre justice. Même il a pu lui arriver ce qui n'arrive jamais qu'aux cœurs les plus droits et aux esprits les plus fins : c'est qu'ils y sont pris. Il n'a jamais trop cherché à se corriger de ce défaut qui lui était cher, et qui lui a permis d'être dans tous les temps modéré, bienveillant, impartial. Dès le 24 mars 1856, il disait ce que tout le monde dit, et il ajoutait :

« Je ne me sens dans le cœur aucune passion haineuse, et sans y mêler mes désirs et surtout des calculs personnels, je prévois, je comprends que la France reprendra ses mœurs libérales... Réfléchis quelquefois à ce que tu as vu. Tu aimes l'ordre ; aime-le toujours. Étouffe dans ton âme les passions qui y sont souvent tumultueuses. »

Étant jeune, c'est-à-dire après la Révolution de 1830, il avait plaidé plus d'une affaire politique avec une mesure qui avait ravi les jurés, auprès desquels elle ne lui avait pas trop porté malheur, puisque ses clients furent presque toujours acquittés.

Même on n'avait pu s'empêcher de remarquer en lui un détachement railleur, qui faisait contraste avec l'exaltation de l'époque, et qu'on pouvait prendre pour de l'indifférence , on ne se doutait guère alors de ce qu'il y avait dans cet esprit de fermeté, de constance dans cette âme.

D'ailleurs, le ton change suivant le temps. C'était alors la modération qu'il convenait de prêcher à des esprits jeunes, ardents, qui étaient encore sous l'ivresse des révolutions. M. Bethmont allait à cette tâche mieux qu'un autre par son habileté, par son expérience qui avait devancé les années. A ses yeux, la politique n'avait rien d'absolu ; elle se composait de transactions et d'expédients ; elle était avant tout une science d'observation.

Avec cela on défend les partis ; on les sauve même souvent ; on ne les satisfait pas ; le fait est que les partis, en honorant M. Bethmont, ne le comptèrent pas parmi les leurs et lui laissèrent son indépendance. Il n'en avait usé que pour aimer la liberté avec plus de constance, avec plus de fermeté, avec plus de sagesse. Sa pénétration, sa clairvoyance qu'aucune passion, aucun intérêt ne troublaient, lui permettaient de tout voir et de tout juger. Ce fut en cet état que le surprit, comme tant d'autres, une révolution qu'il n'avait pas désirée, qu'il n'avait ni faite, ni contribué à faire. Il s'y rallia et son nom ne fut pas un de ceux qui servirent le moins à rassurer des esprits qui se tenaient prêts à être rassurés.

Nommé ministre de l'agriculture et du commerce, il étonna tout le monde par son aptitude, il charma ceux qui dépendaient de lui par sa bienveillance et son équité. Le chef du cabinet de M. Cunin-Gridaine, ministre de la royauté, ne fut pas peu étonné d'être agréé par le ministre de la République, qui ne croyait pas que les révolutions dussent atteindre toutes les fortunes, auquel d'ailleurs tous les instruments étaient indifférents, puisqu'il ne voulait les employer qu'à des choses avouables. Il fallait courir au plus pressé. L'ordre était menacé , il le défendit. On le compta parmi ceux qui s'y employèrent le mieux. Il en donna une preuve lorsqu'il demanda à être envoyé auprès du préfet de police de cette époque, qui se refusait, dans des intentions que l'histoire jugera, à abattre les barricades. La mission de M. Bethmont était loin d'être sans péril. Il se trouva dans la cour de la Préfecture des hommes qui crièrent à la trahison et qui ne demandaient pas mieux que de le fusiller. Son habileté, sa fermeté vinrent à bout de tout.

Membre du conseil d'État, président de section, il y devint bientôt une autorité. Son souvenir y est resté.

Ainsi se termina, au milieu des difficultés de toute sorte, cette existence publique courte et bien remplie, dont les actes formèrent pour lui autant d'engagements, auxquels il ne crut pas pouvoir être infidèle.

Il resta ce qu'il était, mais avec un calme, une sagesse, une mansuétude dont témoigne la lettre qu'on va lire. Il écrivait à son fils, le 28 février 1858 :

« J'ai assisté aux interrogatoires dans l'affaire de l'attentat. Cette scène judiciaire restera longtemps dans ma mémoire. Orsini a répondu avec un calme vraiment remarquable, car c'était le calme vrai, exempt de jactance et de faiblesse. Le ton était mesuré ; le langage choisi, sans prétention. La sincérité était évidente dans tout ce qui le concernait, et la réticence ou l'évasion, non moins claires, quand on voulait le faire parler sur les autres. Pour un homme de sa trempe comme courage, de sa portée comme intelligence, de son abnégation person-

nelle, le supplice a commencé à l'audience, quand il a vu les efforts misérables de Piéri, son complice, pour disputer sa vie à l'expiation, les calculs et les faiblesses de Gomez et de Rudio. Oui, mes chers enfants, il y a de grands enseignements dans ces actes détestables.

» Je ne puis méconnaitre qu'Orsini semble avoir eu pour mobile unique l'amour de la patrie. Il n'avait contre l'empereur aucune haine ; il ne l'avait jamais vu. Il a voulu, en le faisant périr, détruire un obstacle et préparer les destinées de l'Italie.

» Mais, voyez quelle témérité dans ce dessein ! à quelle aventure il remet une simple espérance ! Une bombe, des bombes feront périr l'empereur; la France sera en révolution. Après la France, l'Italie avec l'Europe entière. Que de hasards dans ce qu'il espère ! que d'horreurs dans tout ce qu'il ose.

» Lui seul, il juge, il exécute l'empereur. Dans l'exécution, il s'adjoint des hommes presque inconnus de lui; il se les associe, et il les sacrifie comme il se sacrifie lui-même. Il ne tient aucun compte des existences immolées nécessairement par l'emploi de ses machines meurtrières... Eh bien, telle est la séduction des grands courages : telle est l'influence qu'exerce la fermeté devant la mort, que cet homme a touché tous ceux qui le voyaient mourir, je dis qui le voyaient mourir, car il mourait, minute par minute, à cette audience. Nous mourons tous ainsi, direz-vous; non, lui mourait de cette mort sûre, qui vient à une heure marquée et prochaine. Il a dit à..... quand celui-ci lui témoignait sa sympathie pour sa triste destinée et son impassibilité devant la mort : « Que voulez-vous? c'est un peu plus tôt; un peu plus tard, cela ne vaut pas qu'on s'en émeuve. » Il est d'une constance vraiment digne d'un autre emploi. J'ai son image devant les yeux, et ne puis les en détacher. Le genre d'intérêt qu'il inspire est étrange et pénible, On le subit, et la conscience en est troublée. Ne nous étonnons pas de la séduction qu'exercent les puissantes natures, mais puisons dans leur étude le sentiment de leur danger. Apprenons, apprenez, mes enfants, à ne vous laisser jamais ni

éblouir, ni subjuguer par elles. Il est un moyen sûr de s'en garder et de s'en défendre; il suffit d'examiner leurs moyens et d'être éclairé sur la légitimité de leur œuvre. Orsini a rêvé l'indépendance de son pays. Je le veux croire, puisqu'il le dit et que je n'aperçois aucun autre motif qui l'ait fait agir. Mais il a voulu aussi la mort de l'empereur; il n'a pas été arrêté par la certitude de frapper en même temps l'impératrice, leurs serviteurs, leurs gardes, les personnes que le hasard plaçait sur le lieu de la scène... Quand je médite sur ces altérations prodigieuses de l'esprit humain, je suis confondu de tout ce que j'y trouve de désordre, de folie, d'orgueil, de mépris pour l'humanité.

» Je suis confondu et je suis effrayé, car ils sont nombreux ceux qui n'aperçoivent que du dévouement, du courage et qui sont tentés de l'élever jusqu'au martyre. Réfléchissez sur tout cela, mes chers enfants; appliquez à cette méditation vos cœurs honnêtes et vos bons esprits. »

Il n'est pas toujours aussi maître de lui. Cette belle et calme nature s'exalte quelquefois. Il y a en elle de la raillerie, de l'amertume, presque de la colère. Le sentiment de trop d'injustices est plus fort que lui :

« Hier j'ai vu Albert, écrit-il le 21 décembre 1859, le terrible Albert du gouvernement provisoire. J'avais déjà fait placer son frère dans les chemins de fer, et il est à Bordeaux avec un bel emploi. Albert est entré comme mécanicien dans la Compagnie parisienne aux appointements de 2,400 francs, mais il n'a pour le moment ni feu, ni lieu. Je lui prête 600 francs pour qu'il se meuble. Il me remboursera, je crois, car je le crois honnête. Je ne l'ai vu que trois ou quatre fois dans ma vie. Une nuit, à l'Hôtel-de-Ville, quand je venais d'avoir une scène étrange à la préfecture de police chez Caussidière. Ensuite, à la revue; après cela, à la haute Cour de Bourges, enfin, chez moi, après dix ans de prison, et nu, sauf son vêtement de prisonnier. Qu'a-t-il fait de sa part des trésors que nous avons volés ensemble?

» Quand je songe aux calomnies de tout ce monde miséra-

ble pour lequel nous avons dévoué nos vies dans ces temps difficiles, mon cœur se soulève de dégoût.

» Nous nous appauvrissions en nous dévouant; nos patrimoines étaient négligés; nos professions délaissées en perdaient. Vraiment, quand on me convie à rentrer dans les affaires publiques, il me revient une bouffée d'amertume au cœur... »

Le fond de M. Bethmont, c'était la justice, la bienveillance, la fermeté, même la sévérité, quand il le fallait. Celle-ci, précisément parce qu'il en usait peu avait un accent particulier ; elle n'avait rien d'amer et de violent ; elle était douloureuse et dédaigneuse. Il pardonnait aux hommes parce qu'il les aimait ; il ne leur en voulait pas trop d'être vains, faibles et mobiles. Il ne se serait cru dispensé d'être indulgent que pour lui-même ; il lui en coûtait peu d'être ainsi puisque telle était sa nature, que d'ailleurs il n'avait pas eu à se plaindre des hommes, et qu'il n'avait trouvé partout que sympathie.

Seulement, il éprouvait des retours dont les plus fortes âmes ont peine à se défendre.

« L'existence de l'homme est trop courte pour qu'elle suffise à voir le revers de tant de médailles. »

Il y a, dans ses paroles, comme un pressentiment de sa fin. Il écrivait cela le 25 février 1860. Un mois après, il n'existait plus.

Il était revenu habiter, après bien des années écoulées, le quartier qui l'avait vu naître, comme s'il avait voulu y mourir. Pour le peuple, au sein duquel il était né, témoin de ses funérailles, il y a eu un bel enseignement dans l'hommage rendu à sa mémoire, par les ministres de tous les gouvernements, par les chefs de tous les partis, qui honore notre temps et notre pays, et dont on ne verrait l'exemple nulle part ailleurs. Quant à lui, si tendre et si prompt aux larmes, il avait été plein de force devant la mort; la suprême épreuve l'a trouvé prêt. Dieu lui a payé le prix de sa vie.

C'est peut-être un spectacle qui vaut la peine qu'on s'y arrête, que celui de cet homme emporté tout vif, au milieu des

succès, que tant de chers liens attachaient au monde, mourant en paix avec sa conscience, maître de sa raison, fidèle à ses amitiés, à ses opinions, avec la résignation d'un homme de bien et la fermeté d'un sage. S'il est juste de redire après Montaigne « au jugement de la vie d'aultruy, je regarde touiours comment s'en est porté le bout, » jamais la vie d'un homme ne mérite mieux d'être tenue en haute estime, car jamais « le bout » ne montra plus de force et plus de douceur qu'au moment de s'éteindre; il répandait alors ses plus belles clartés.

FIN.

Est-ce la fin ? Ai-je dit tout ce que j'ai voulu dire? N'y a-t-il pas encore des hommes avec lesquels il me serait doux de revivre par le souvenir? Singulière question que je m'adresse, sans me dissimuler que nul ne serait plus embarrassé pour y répondre que moi-même. Si ce n'était qu'affaire de goût, j'en aurais vite pris mon parti et je m'en fierais à ceux qui comptent pour quelque chose le désir seul d'être juste. Ce n'est pas un livre, d'ailleurs, que j'ai entendu composer, je l'ai déjà dit, ni rien qui y ressemblât, non, pas même « un livre de bonne foi pour la commodité particulière de mes parents et amis, » parce qu'il n'y a que Montaigne pour écrire des livres pareils, à l'usage éternel des hommes qui pensent. Donc, nul n'aurait le droit d'exiger de moi une proportion que je n'avais pas promise, que je n'avais pas cherché à y mettre et que l'œuvre ne comportait pas. Cette œuvre, d'ailleurs, comment l'appeler? J'ai cherché à repasser ma vie déjà longue et à me souvenir de moi-même, en ayant l'air de me souvenir des autres, « *mihi non aliis*, » c'est de là, précisément, d'où viennent mes scrupules. J'ai l'air de n'avoir pensé qu'à ceux qui ont réussi ; Dieu sait que telles ne sont pas mes inclinations ! Ceux-là, on y pense toujours assez; on leur sait un gré infini d'avoir été heureux,

comme si le succès, à lui tout seul, n'était déjà pas leur récompense. L'histoire du barreau, si jamais on l'écrit, devra avoir un caractère particulier ; elle devra être *domestique*, en ce sens qu'il y aura une partie réservée à ceux que le public n'a pas connus et qui n'ont pas reçu de la renommée et de la fortune ce qu'ils devaient en attendre. Il y a peu de carrières peut-être où il y ait autant de mérites sinon méconnus, du moins ignorés. Nulle part, le sort ne tient une aussi grande place dans les destinées ; les succès y sont légitimes, sans doute, seulement la science, l'éloquence n'y suffisent pas toujours.

Si le talent est rare, l'art de faire valoir le talent est plus rare encore. Ainsi on comprend que beaucoup d'hommes savants, spirituels, bien disants, n'aient pas réussi ; qui sait? peut-être ont-ils trop penché d'un côté ; c'est pour cela qu'ils sont tombés? Le barreau, dans les qualités qui lui sont nécessaires, exige une mesure dont il fait la condition du succès.

Il faut en prendre son parti. Le public ne fait crédit à personne, il veut être payé comptant, il tient à ce qu'on le serve ; il n'est généreux qu'à ce prix ; il ne se croit pas obligé de récompenser ceux qui se sont récompensés eux-mêmes et qui n'ont songé qu'à leurs goûts, à leurs passions, à leurs idées. C'est à cause de cela que certains hommes seraient plus curieux à observer que d'autres, parce qu'ils seraient aussi savats peut-être, presque aussi éloquents, plus mêlés aux lettres et aux choses du monde, plus spirituels, plus originaux. Je n'ai pas osé en parler et je le regrette ; j'avais cependant sous les yeux des modèles qui valaient la peine d'être esquissés. Jamais plus de verve, d'instruction, de pénétration ne furent inutiles ; j'en ai connu plus d'un qui n'est parvenu, pour le public, à n'être qu'un homme médiocre avec plus de talent qu'il n'en fallait peut-être pour être un homme supérieur. Il y aurait donc à écrire une histoire qui pourrait servir à beaucoup de monde : c'est celle de ceux qui n'ont pas réussi ; qui sait ? elle servirait peut-être à réussir. Ensuite, à qui en faire l'application? Il y a des louanges qui ont quelque chose dedur ; la délica-

tesse n'y ferait rien; tout le monde veut avoir réussi, ou du moins en avoir eu l'air. La fortune a un tel prix que nul ne veut avoir été maltraité par elle.

Voilà mon premier embarras ; j'en éprouve bien encore un autre.

Il est des livres, si on peut appeler cela des livres, qui sont singuliers. On ne s'aperçoit qu'ils sont impossibles que quand ils sont faits. Jusque-là on s'était plu dans une sorte d'illusion. On se laissait aller à une ardeur qui vous excitait et qui vous trompait. L'homme qui écrit est dupe de lui plus qu'il ne pense; il éprouve une sorte d'éblouissement qui déplace et qui transforme les objets; à force de vivre avec lui-même, il finit par oublier les autres; de là l'inquiétude qui s'empare de lui quand il n'est plus temps. S'il en était autrement, il n'écrirait pas. Ce qu'il y a de vain dans ses projets lui sauterait trop aux yeux ! Il y a si peu de gens, en effet, qui ont le droit d'écrire, puisqu'il y en a si peu qui écrivent du nouveau. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il en est du travail de l'esprit comme de la marche qui vous échauffe et qui vous anime, qui est supportable, presque agréable, tant qu'elle dure, et dont on ne sent la fatigue que quand elle est finie.

Je crois bien que j'en suis là; j'ai peur de ma témérité. Je ne mesure pas, sans quelque effroi, les obstacles par dessus lesquels j'ai sauté, qu'il est plus facile, en effet, d'affronter que de vaincre. Ce n'est pas que je me repente du sujet que j'avais choisi et qui allait, mieux qu'un autre, aux habitudes de ma vie. Il fallait bien que ce sujet eût quelque attrait, puisqu'il avait séduit Bayle lui-même, c'est-à-dire l'homme qui s'est le mieux connu en pareille matière.

Ainsi, il écrivait à l'avocat Marais :

« Connaissez-vous un écrit de Gutherius fait à la louange de quelque avocats du siècle passé. Il serait à souhaiter que quelqu'un entreprît un ouvrage là-dessus, aussi bon, s'il le pouvait, que le *Brutus* de Cicéron. Il me semble, Monsieur, que vous seriez très-propre à remplir un tel dessein, tant je trouve de délicatesse dans votre goût et tant je remarque de tours

dans votre plume pour bien exprimer les divers caractères de l'éloquence. Vous voyez, Monsieur, qu'en suivant ce beau modèle de Cicéron, il faudrait repasser sur le seizième siècle ou un peu plus haut. »

Bayle, on le voit, n'avait pas une petite idée de l'avocat Marais, lorsqu'il lui donnait ainsi sans façon, pour modèle à suivre, « *Brutus*, » c'est-à-dire un des plus nobles écrits qui soient sortis de la plume de Cicéron, un chef-d'œuvre de goût, d'art, d'éloquence, de philosophie. Il est à remarquer que Bayle n'engageait pas Marais à écrire sur les avocats du temps présent, mais seulement sur les avocats des temps passés. Le tout m'a donné encore plus à réfléchir. Les raisons qui auraient pu me décider à me taire et dont je pourrais bien n'avoir pas tenu assez de compte, me sont revenues en mémoire. Nos pères, après tout, nous valaient bien ; ils avaient autant d'adresse, autant de sagesse ; ils savaient aussi bien que nous et mieux que nous, ce qu'ils voulaient dire ; leur langue, pour n'être pas aussi polie, aussi soumise que la nôtre, n'en était que plus libre, plus familière, plus prompte à la vérité; leur caractère, leur humeur, les mœurs publiques rendaient alors plus facile qu'aujourd'hui une certaine liberté un peu rude qui remplaçait la liberté politique et à laquelle chacun se soumettait.

Nul n'a osé parler des avocats vivants ; tout le monde, à cet égard, a été du même avis. Ce n'était pas seulement le doux et prudent Loysel qui parlait ainsi, c'était encore un autre homme, son contemporain, qui était prudent aussi, mais dont l'âme était plus forte, parce qu'elle avait été plus mêlée aux choses publiques ; il s'agit des avocats :

« Je ne parlerai point de ceux qui vivent aujourd'hui, la louange que je leur donnerais pourroit sembler flatterie et les deffauts que j'y marquerois sembler enuie. Je desire autant euiter le soupçon de l'un et de l'aultre, comme le suis esloigné de l'effect. Leur saison viendra qui leur rendra la louange qui leur est deue. Il y en a qui en méritent beaucoup. Je parlerai seulement pour cette heure de ceux qui sont morts, et dont la mémoire et les écrits sont encore frais dans nos mains. »

Ce que disait Duvair était vrai alors; c'est vrai encore aujourd'hui, ce sera vrai aussi longtemps qu'il y aura des vanités et des passions qui seront toujours si difficiles à satisfaire, si promptes à mécontenter. Rien de plus délicat à dire que la vérité; dite à cru, elle n'instruit personne et blesse tout le monde; seulement on ne voit pas quand viendra la « saison de rendre aux hommes la louange qui leur est deue; » suivant Duvair il ne s'agirait que d'attendre « qu'ils fussent morts » afin que « leur mémoire et leurs écrits fussent encore frais dans nos mains. » Serait-ce le bon moment? Il y a une piété due aux tombeaux à peine fermés qui rendrait la tâche difficile. Ce n'est pas seulement avec le mort qu'il faudrait compter, mais encore avec les siens qui réclameraient au nom de leur douleur des hommages pour lui, comme des consolations pour eux. Tout calcul fait j'aime mieux avoir affaire aux vivants, au moins on ne s'en prend pas à des ombres; les armes sont égales. Il ne s'agit que d'être sincères comme les honnêtes gens doivent toujours tâcher de l'être. On est ensuite moins gêné pour leur dire leur fait en face.

Il y a encore pour agir de la sorte une autre raison que j'ai déjà dite et qu'il ne m'en coûte pas de redire. Je ne connais rien de plus doux, surtout quand on est vieux, que le bien qu'on dit des autres quand on le pense; l'âme s'y rafraîchit, elle rajeunit en quelque sorte en se mêlant à la jeunesse; dans cette fusion des âges tout le monde gagnerait; les individus deviendraient plus sages et plus hardis, les sociétés moins craintives et plus civilisées; les vieillards enseigneraient la prudence, la jeunesse enseignerait l'espoir. Ainsi se formerait une science qui est la plus difficile de toutes les sciences et qu'on n'a pas encore trouvée, celle d'être vieux sans découragement et jeune sans témérité; pour cela ne faites pas trop attendre la louange à ceux qui vivent; c'est le seul moyen que vous ayez de pouvoir leur donner des conseils avec quelque à propos et quelque utilité; ne réservez pas seulement pour les morts le parfum de l'éloge qui ne les réveillera pas, dont les vivants ont besoin et qui leur fait tant de bien quand il ne les

enivre pas. C'est ce qui fait que malgré bien des motifs contraires qui n'ont pas laissé que de me troubler, je suis resté de mon avis, et la meilleure preuve c'est que je publie ces pages que personne ne demandait.

D'ailleurs je suis disposé à croire et j'ai bien quelques raisons pour cela, que les avocats aujourd'hui valent sous beaucoup de rapport mieux que les avocats d'autrefois; ils sont plus du monde; ils sentent que dans le commerce avec le public ils gagnent plus qu'ils ne perdent; leur humeur s'est adoucie, leurs mœurs se sont civilisées, leur profession s'est ouverte davantage à la lumière, ils osent être de l'Académie, ils savent mieux dire et mieux entendre la vérité.

Avec tout cela, si mon livre était à refaire je ne le referais pas par la bonne raison qu'on ne refait rien à mon âge, par la raison meilleure encore qu'il est des œuvres pour lesquelles l'expérience est le plus mince des mérites. Ce qu'il y faut c'est la bonne humeur, la promptitude, la facilité, la variété, la sympathie, le secret de tout comprendre, que les années ne rendent pas. C'est, en un mot, la jeunesse; un tel livre fait par elle aurait eu un véritable attrait que ne pouvaient faire espérer des mains affaiblies par le mal et le temps.

J'aime à parler de la jeunesse; c'est quand les illusions sont évanouies, que les souvenirs sont presque effacés, qu'on se reporte en arrière; on se fait alors du début de la vie, afin d'adoucir l'amertume de la vie elle-même, une sorte de roman idéal sans penser que le début a eu aussi ses douleurs et ses tristesses. Ce n'est pas que j'envie la jeunesse; je serais plutôt tenté de la plaindre; je ne pense pas, sans effroi, à la tâche qui l'attend. Jamais, si j'osais le dire, la jeunesse n'eut tant besoin d'être vieille, jamais elle n'eut de plus difficiles devoirs à remplir. L'avenir lui appartient puisqu'elle est la jeunesse; il faut qu'elle le laisse mûrir sagement afin qu'il produise de meilleurs fruits. Il en est des nations qui commencent comme de celles qui se transforment. Les unes et les autres ont les mêmes espérances et les mêmes épreuves. Quand les Grecs, cette race élue, d'où devaient naître les mondes nouveaux,

combattaient les barbares, ils adressaient leurs vœux à Hébé, déesse de la jeunesse, comme à celle qui protégeait leurs efforts héroïques. C'est la jeunesse, en effet, qui gagne les batailles.

Son rôle n'est pas changé. Il lui est réservé de donner raison à ceux qui ont cru en elle. Au moins que ceux-ci meurent avec la consolante idée qu'ils n'avaient pas mal placé leur espoir, et que ce qui a été le but et le désir de leur vie ne fut pas un rêve.

J'ai éprouvé en écrivant un singulier embarras qu'on pourra comprendre sans peine. Le plus difficile, en effet, n'était pas de parler, quoique ce fût déjà assez difficile, c'était de se taire. Je m'inquiétais de mes préférences et de mes exclusions. J'en voulais à mon esprit de ses fantaisies ; je n'avais ni la volonté ni le pouvoir de faire un choix; il ne m'appartenait pas d'écrire la vie des *hommes illustres* du barreau; si donc il avait pu aller à mon esprit et particulièrement à mes forces de refaire mon livre, peut-être l'aurais-je fait autrement.

Il y a quelque inconvénient à ne tracer que des portraits. Les événements prennent la physionomie des individus, tout est subordonné à ceux-ci, ils ont le haut du pavé; la vérité ne peut que perdre à être brisée en morceaux; on ne la contemple plus dans son ensemble, on n'en voit plus que les rayons. Mieux vaudrait un tableau où les hommes et les événements seraient confondus. On écrirait de la sorte une histoire particulière mais complète où auraient leur place les mœurs, les lois, la jurisprudence, la magistrature, le barreau. On n'éprouverait plus la timidité du peintre qui craint de n'en pas faire assez pour son modèle; on aurait la franchise et la liberté de l'historien. Quelle époque fut plus propre à une pareille entreprise que celle où j'ai vécu. Rien n'y a manqué de ce qui pouvait donner un véritable attrait à un pareil livre. Jamais le barreau n'a éprouvé de semblables vicissitudes. Les avocats ont été tout ce qu'on peut être : législateurs, hommes d'État, ministres, presque souverains. Deux révolutions

accomplies en moins de dix-huit années y ont jeté des hommes de tous les rangs, de tous les mérites, de tous les pays, de tous les partis, qui ont donné au barreau de Paris un aspect singulier. Il en est bien résulté d'abord un peu de confusion qui a eu pour effet de changer quelque chose à l'ancienne et austère physionomie du barreau de Paris. Les mœurs, les habitudes, les talents n'étaient plus les mêmes. Ces avocats nouveau-venus auraient pu un jour demander le chemin du palais comme les sénateurs de César demandaient le chemin du sénat. Au fond, le barreau n'y a pas perdu. Il n'en a eu que plus de mouvement, de variété, d'originalité.

Rien qu'en pensant à ce livre que je pouvais faire j'ai pu remarquer dans celui que j'ai fait, des lacunes, que son genre suffit à peine à excuser.

On n'aurait pas été peu surpris de ne pas voir dans le tableau qu'il me plaît de composer par la pensée des figures qui, quoique absentes, se seraient offertes d'elles-mêmes aux regards et que tout semblait y appeler.

S'imagine-t-on pour en citer un éclatant exemple, qu'il aurait été possible de n'y pas faire figurer l'avocat le plus glorieux et le plus constamment heureux du barreau au dix-neuvième siècle, dont le nom mêlé aux plus grands triomphes restera à côté de celui de quelques avocats illustres. Cet orateur éloquent, ce chef de parti habile qui a su remuer les chiffres avec passion et les passions avec calme, qui tient depuis quarante ans une si grande place dans la politique, pour lequel toutes les occasions ont été bonnes, a été en même temps un homme d'affaires consommé, que nul n'a surpassé pour l'intelligence et la discussion des détails.

Tout lui a réussi, ce qui est rare; il a été grand avocat au palais, grand orateur à la tribune. Au moment où il s'y faisait entendre pour la première fois, un personnage, qui pesait ses paroles, et qui les prononçait comme on prononce des oracles, disait de lui : ce talent est une puissance.

Le 9 mars 1830, il combattait la fameuse adresse des 221, d'où allait naître une révolution par un des plus singuliers

malentendus dont l'histoire ait gardé le souvenir; des hommes qui, au fond, étaient bien près de penser de même, se sont trouvés séparés par une de ces divisions qui était devenue d'autant plus insurmontable qu'elle n'était que factice. Les rancunes et les rivalités avaient pris la place des haines et des passions. Ce sont celles-là qu'il est le plus difficile d'apaiser et surtout de satisfaire. Ceux qui avaient rédigé l'adresse ne voulaient pas aller bien loin; les termes seuls dont il se servait l'exprimaient assez; aussi M. Berryer leur disait :

« Que m'importe, quand les droits du roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre adresse soit remplie de protestations de dévouement, de respect et d'amour; que m'importe que vous disiez, les prérogatives du roi sont sacrées, si, en même temps, vous prétendez le contraire dans l'usage qu'il en doit faire. »

Cela importait beaucoup; en cela, M. Berryer montrait trop de zèle, on sentait le début : c'est un défaut dont il a appris depuis à se corriger dans le maniement des affaires publiques et dans le commerce des hommes de tous les partis. Il sait maintenant mieux que personne, qu'il ne faut jamais faire dire aux gens plus qu'ils n'en veulent dire; il est plus sage de les prendre au mot, on les engage en agissant avec eux de la sorte. Autrement, on les pousse au delà de leurs desseins, on les force à franchir le pas en les y aidant.

Il arriva, par un de ces hasards si communs qu'ils sont devenus la règle des destinées humaines, que la révolution qu'il avait combattue lui porta bonheur. Elle lui fit, grâce à son immense talent, un sort qu'il ne devait qu'à lui-même et qu'aucun gouvernement n'aurait pu lui faire : ministre, on l'aurait adulé un jour, on l'aurait calomnié le lendemain; il aurait eu à combattre, d'abord ses amis, ensuite ses ennemis; sa modération aurait paru suspecte, son zèle aurait semblé tiède. Est-il dit qu'il aurait eu l'esprit de gouvernement que le génie de la parole ne fait pas toujours présager? Il en aurait été de lui comme de tant d'autres. On lui aurait demandé d'autant plus qu'on en avait plus espéré; il se serait

vite éteint, comme tant d'hommes qui ont paru un jour, en ne laissant après eux que le souvenir bientôt effacé d'efforts trompés et de talents inutiles. C'est en politique surtout qu'il faut réussir; là, on ne tient compte que du succès; les intérêts sont si grands qu'on laisse quittes du reste ceux qui ont su les maîtriser ou les satisfaire.

M. Berryer a un art particulier de se rattacher à tous les partis, non-seulement par son talent incomparable, mais encore par des ménagements qui sont dans sa nature, et qui ne ressemblent jamais à des calculs.

On ne peut oublier qu'au lendemain de l'Empire, il défendait les généraux Cambronne et Debelle au milieu de la France affligée et vaincue, et qu'il faillit essuyer les rigueurs d'un parti qui était le sien, et dont il devait demeurer le plus illustre et le plus constant défenseur.

Ce n'est pas lui qui aura cherché jamais à se parer d'un éclat factice et d'une illustration d'emprunt qu'il laisse à la médiocrité et à la vanité; fils d'avocat, il aime à le redire; il tient à ce qu'on s'en souvienne : il voit bien que son rôle n'en est que plus piquant et plus important; le 8 avril 1834, dans la discussion sur la loi des associations, il disait :

« L'insolence aristocratique, quelle que soit l'opinion politique à laquelle j'appartiens, ne conviendrait guère à moi, né dans la classe moyenne, à moi, fils du travail de mon père et de mon propre travail. »

M. Berryer aurait été ministre, grande gloire pour son nom ! tant d'autres l'ont été; sans partager le dédain du chancelier Oxenstiern, il est permis de dire que les hommes comme lui peuvent prétendre à mieux. Les révolutions nous en ont trop appris à ce sujet, nous avons vu de trop près les grandeurs, nous savons à quoi nous en tenir.

Au lieu de cela, quel sort que le sien! il est depuis plus de trente années le chef de toutes les oppositions, qu'il a toutes, en effet, dominées et charmées. Il n'a pas été seulement de justice, il a été de mode de le vanter. Tous les partis s'y sont mis. Il n'y a pas de nom parmi les noms les plus juste-

ment fameux qui n'ait pâli auprès du sien. Il y a dans cet homme tant de puissance et tant d'attrait, qu'il est resté populaire en servant une cause qui depuis longtemps avait cessé de l'être, puisqu'elle était vaincue. Si on veut juger les autres orateurs, il faut les entendre; quant à M. Berryer, il suffit de le voir : à sa voix, à son geste, à son visage, à son attitude, à tout son air, on reconnaissait un maître entre les maîtres. Sur son front large et découvert, on lisait le signe de l'éloquence; nul ne fut traité comme lui par la nature. On se souvenait de La Rochefoucauld : « Il n'y a pas moins d'éloquence dans le ton de la voix, dans les yeux et dans l'air de la personne, que dans le choix des paroles. »

Qu'on s'étonne ensuite des louanges dont M. Berryer a été accablé, il n'y a pas d'exemple d'une pareille gloire; peut-être a-t-on été trop loin? Sans doute, « le choix des mots » n'est pas tout; c'est quelque chose cependant, quand il s'agit d'éloquence. Or, M. Berryer ne choisissait pas assez, il les prenait tels qu'ils venaient; il était bien sûr ensuite de leur faire dire ce qu'il voulait, il n'avait qu'à s'en fier à lui; ce n'était pas pour rien qu'il était un si remarquable orateur. C'était pour cela aussi qu'une fois l'ardeur éteinte, il n'y avait plus de feu, une fois l'instrument *désaccordé*, il n'y avait plus de son. Cicéron qui, en fait d'éloquence, en savait plus que qui que ce fût, l'avait bien dit :

« *Ardor animi, non semper adest. Is quum consedit, omnis illa vis, et quasi flamma oratoris extinguitur.* »

Je n'ai pas voulu peindre M. Berryer. A quoi bon? tant d'autres l'ont fait; ses travaux, ses succès, les événements auxquels il a été mêlé, sont tels que pour en parler à son aise, il faudrait un livre qui ne serait pas le moins intéressant de notre époque, s'il n'était pas tout à fait indigne de lui. Le temps, l'occasion, le lieu, tout m'a manqué; d'ailleurs, la politique a tenu une si grande place dans sa vie, qu'elle semble être devenue l'emploi préféré de son talent; il semblerait appartenir plutôt à l'histoire générale qu'à l'histoire particulière du barreau. J'ai voulu seulement essayer de dire ce qu'il y avait de

simple, de noble, d'irrésistible dans sa parole. C'est aux hommes comme lui, qui seront toujours en si petit nombre, qu'on pourra appliquer le mot de Jésus à ses disciples :

« Ne vous mettez point en peine, ni comment vous parlerez, ni de ce que vous direz, car ce que vous devrez dire, vous sera donné à l'heure même. »

« *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim* » *vobis in illâ horâ, quid loquamini.* »

On n'en saurait dire tout à fait autant d'un autre homme dont je n'ai pas non plus cru pouvoir parler, qui a peut-être plus appartenu à la politique que M. Berryer, qui comme lui a été un avocat habile, un chef de parti renommé, un orateur remarquable.

Entre M. Berryer et M. Odilon Barrot, il n'y avait de commun que le talent; les idées, les opinions, le caractère du talent, tout différait : il y a plus d'un chemin qui mène à l'éloquence.

M. Barrot avait appartenu au barreau de la Cour de cassation, où il était entré dans les premières années de la Restauration; c'est de là que lui venaient la tenue, la gravité, l'élévation, la faculté de généralisation, qui ont été les traits frappants de sa parole.

Les détails n'étaient pas son fait, il avait hâte de les quitter pour monter plus haut.

C'est de la Cour de cassation que dataient ses succès les plus éclatants, au souvenir desquels son nom restera attaché.

Ainsi c'est lui qui a obtenu le fameux arrêt par lequel la Cour de cassation consacrait la liberté des cultes, en affranchissant les dissidents qui avaient été soumis par décision de justice, à l'obligation de tendre leurs demeures à certaines fêtes de la religion catholique. L'arrêt fut rendu, après arrêt contraire, sous la présidence de M. de Serres, ce ministre illustre, qui savait mieux qu'un autre où mènent les haines religieuses, et qui venait de répondre avec un noble courage au cri des protestants massacrés dans le Midi.

On pouvait s'en fier à M. O. Barrot d'être, dans cette cir-

constance, ce qu'il fut toute sa vie, c'est-à-dire le plus mesuré des hommes. Les passions étaient telles alors ; certaines vérités avaient tant de peine à se faire entendre, que M. de Serres, qui savait être juste, mais qui ne savait pas toujours être ferme dans sa modération (les événements n'allaient que trop l'apprendre), se crut obligé de céder aux instances d'un premier président, homme de parti, M. de Sèze et d'interrompre l'avocat avant la fin.

C'était comme une consolation accordée à des passions qui se disposaient à cette époque à demander beaucoup, et que, dans aucun temps on n'a satisfaites à bon marché. On ne se doute pas de ce qu'elles étaient alors. Voilà comme parlait un prêtre auquel la raison n'a jamais convenu, qui dans tous les partis où sa mobilité l'a entraîné, n'a su qu'être éloquent et excessif :

« Il n'est pas sans importance de faire observer que les membres du consistoire, et les personnes les plus distinguées de l'Église réformée de Paris, assistaient au plaidoyer de M. Barrot, et semblaient autoriser, par leur présence, ses principes, contre lesquels aucun d'eux n'a réclamé. C'était leur cause qu'il défendait ; c'est le protestantisme tout entier qui s'est retranché publiquement dans l'athéisme politique, son dernier refuge, et où le premier tribunal de la monarchie l'a déclaré inexpugnable.

» Ainsi donc, parmi nous, il est reconnu que la loi est athée ; que, par conséquent, l'état ou le corps politique est athée ; que le gouvernement, quelle que soit la croyance personnelle des individus dont il se compose, est athée ; que les tribunaux sont athées ; que tous les agents de l'autorité, considérés comme hommes publics, sont athées ; c'est-à-dire que la société entière est athée et doit l'être. »

M. O. Barrot lui avait noblement répondu d'avance :

« J'entends déjà certains hommes s'écrier : *La loi est donc* » *athée* !

» Oui, elle l'est et doit l'être, si vous entendez par là que la » loi qui n'existe que pour contraindre doit être étrangère à

» la croyance religieuse des hommes, qui est hors de toute » contrainte ; si vous entendez que le pouvoir civil, qui n'a » d'autre destination que de garantir les personnes et les pro- » priétés de chacun, n'a pas d'action sur des objets tout à fait » étrangers à ces intérêts personnels, les seuls par lesquels et » pour lesquels il existe. »

Voilà le vrai langage du jurisconsulte, du philosophe, de l'homme politique ! Voilà pour les peuples qui veulent être libres, la vraie règle de conduite et sans laquelle il n'y a pour eux que des dangers. Des querelles comme celles-là ont beau être vieilles, elles sont toujours nouvelles. Il n'est jamais hors de propos d'en rappeler le souvenir, ne fût-ce que pour qu'il serve à maintenir les esprits dans le sentiment de liberté religieuse qui est indispensable à leur sûreté comme à leur dignité.

La renommée de M. O. Barrot date de cette époque ; il était bien jeune alors, il était déjà ce qu'il fut toujours, c'est-à-dire dogmatique, mais ferme, modéré, indépendant.

C'est un spectacle curieux dans certaines familles, que celui des mêmes idées, des mêmes attachements, des mêmes préventions qui se transmettent comme un héritage. Le père de M. Barrot a appartenu à la Convention, où il a joué un rôle que l'histoire n'aurait pas dû oublier. Il en est peu qui furent aussi modérés. On en vit la preuve dans le procès de Louis XVI, où seul, parmi ses collègues du même département, il était de la Lozère, il vota sur toutes les questions, dans le sens le plus favorable à l'accusé. Membre du Conseil des anciens, il alla ensuite se perdre dans le Corps législatif, où le retrouvèrent les événements de 1815 ; malgré les années, malgré les fortunes diverses, le conventionnel modéré, qui avait salué l'aurore de 1789, n'avait pu oublier ce qu'on n'oublie jamais, c'est-à-dire les espérances, mêmes les illusions de la jeunesse ; il en voulait, comme tous les hommes de sa génération, à Napoléon, d'en avoir fait si bon marché et de n'avoir donné à la France, en échange, qu'une vaine et magnifique représentation du passé. On sent sa rancune dans la proposition qu'il soumit au

Corps législatif, et dont celui-ci tint compte, lors du retour de l'île d'Elbe, c'est-à-dire le 18 mars 1815 : sur la proposition de M. Barrot, la chambre en effet adopta la proposition suivante, dirigée contre l'Empereur Napoléon :

« Considérant que la nation s'est levée en masse, en 1789, pour reconquérir, de concert avec son roi, les droits naturels et imprescriptibles qui appartiennent à tous les peuples ; que la jouissance lui en était assurée par la Constitution qu'elle a librement acceptée en 1791, en l'an V et l'an VIII; que la Charte de 1814 n'est que le développement des principes sur lesquels les constitutions étaient basées; considérant que, depuis 1791, tous les gouvernements qui ont méconnu les droits de la nation ont été renversés, et que nul gouvernement ne peut se soutenir qu'en suivant la ligne des principes constitutionnels; que Bonaparte les avait tous méconnus et violés au mépris des serments les plus solennels, que le vœu général et spontané appela sur le trône une famille que la France était accoutumée à vénérer et un prince qui, à l'époque de notre régénération, avait puissamment secondé les efforts que son auguste frère avait faits pour opérer cette régénération. »

On croirait entendre M. O. Barrot dans ces idées auxquelles celui-ci aurait seulement donné plus de relief, de mouvement, de nouveauté.

J'ai dit à dessein le mot « *nouveauté*, » je le maintiens; nul n'est plus de son temps que M. Barrot, nul n'en a davantage les idées et les désirs ; il tranche sur tous, sur ceux surtout avec lesquels il a été mêlé dans les luttes de la politique, par un caractère de modération qui ne s'est jamais démentie.

— Il ne s'est jamais appelé Pétion : quoi qu'on en ait prétendu. Si le mot : « Je vous ai connu il y a quarante ans; vous vous appeliez Pétion, » qui a été redit avec tant de complaisance, a été dit en effet par M. Royer-Collard; il ne serait qu'une injustice ajoutée aux injustices dont les hommes publics ont été l'objet. Il y avait plus d'un motif pour que M. O. Barrot ne se fût jamais appelé Pétion; il n'en avait d'abord pas les opinions, il n'en avait surtout pas les

passions, les rancunes ressemblant à des haines, les désirs de plaire aux masses et cette sorte de satisfaction envieuse qui fait éprouver à certaines âmes l'abaissement des grands, et qui a donné aux rigueurs dont ont usé certains personnages de la Révolution, quelque chose de petit et de peu digne de la cause qu'ils servaient. Il y avait dans lui, au contraire, une sérénité, et, si on peut dire, une bénignité que rien n'a troublées, qui ont été un des caractères de son talent, et qu'on retrouve à toutes les époques. La différence entre Pétion et lui était déjà faite quand le mot a été dit par l'homme dont j'ai rappelé le nom, qui jugeait quelquefois un peu légèrement pour un personnage aussi grave, qui avait la raillerie impitoyable, comme les grands esprits, quand ils s'en mêlent, et qui ne s'en défiait pas assez.

On n'a qu'à comparer le retour de Varennes et le départ de Rambouillet; il y a plus d'un siècle entre ces deux événements. Ce ne fut pas un spectacle ordinaire que celui de Charles X quittant la France, environné de ses gardes, des insignes de la royauté, auquel ne manqua aucun des respects dus à son ancienne grandeur. C'est ainsi que les nations et les dynasties doivent se séparer quand elles ne se conviennent plus; les peuples se dégradent en dégradant le gouvernement auquel ils ont obéi; ils ne savent pas ce qu'ils gagneraient à respecter le passé. M. O. Barrot fut, dans de tels moments, le digne représentant de la France; il sut remplir non-seulement les devoirs d'une pareille tâche, mais encore en observer les convenances qui sont aussi des devoirs, et que les circonstances rendent quelquefois plus difficiles, plus délicates et plus sacrées que les devoirs eux-mêmes.

Il y a une lettre à ce sujet, qu'il est doux de citer, puisqu'elle fait honneur à tout le monde, qu'il écrivait à M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, lequel la reproduit dans ses mémoires :

« Vous le savez, notre mission est toute de déférence et d'humanité. Les recommandations intimes du duc et de la duchesse d'Orléans ont rendu nos ménagements encore plus

nécessaires. Un sentiment de respect et de convenance nous a empêchés de montrer avec ostentation, devant un vieillard malheureux et des femmes, des signes qui les blessent profondément; mais en public et devant la suite du roi, nous n'avons jamais quitté nos couleurs. »

Qu'on se souvienne maintenant du retour de Varennes. La conduite de Pétion a eu quelque chose de prétentieux et de vulgaire qui répugne? On lui pardonnerait plutôt la rigueur que son sans-gêne avec un roi infortuné et avec des femmes. Il n'y a rien à mettre à côté de ce qu'il ose dire sur la princesse Élisabeth. Il a fallu sa mort pour le faire oublier; son cadavre, à moitié dévoré par les loups, fut trouvé non loin de Saint-Émilion, à côté de celui de Buzot, avec lequel il avait essayé vainement de lutter contre des cruautés inexorables.

Tel était M. O..Barrot en 1830, tel il fut toute sa vie : ainsi on le retrouve au moment des sanglantes journées du mois de juin 1832, lorsque après avoir signé, comme un des chefs de l'opposition, le compte-rendu, il obtenait une audience du roi Louis-Philippe avec MM. Lafitte et Arago.

« M. Lafitte y fut doux, dit encore M. Guizot, et quelquefois embarrassé ; M. O. Barrot modéré, respectueux, presque affectueux. »

Cette impartialité, qui fait le plus grand honneur à M. Barrot, qui l'a éloigné des excès, qui lui a permis, chose rare! de n'appartenir qu'à lui-même, qui est la force de son caractère, est peut-être une des faiblesses de son talent. Tout y est, hors le feu, le mouvement, le transport, qui font l'éloquence. On ne s'en est que trop aperçu au 24 février 1848, lorsque, nommé ministre par un pouvoir vaincu, il avait à défendre une cause qui avait été celle de sa vie. La droiture, l'élévation, la sagesse, la raison, tout y était; il fallait autre chose que cela cependant, pour une assemblée qui ne voulait qu'être soulevée et pour la noble cliente que la Révolution lui avait adressée.

Un maître dans le métier de la parole, qui a le droit d'être sévère et qui en use, a dit de M. Barrot à ce sujet : « A force

de trop se posséder lui-même, il ne possède pas assez les autres. »

Ce qui n'empêche pas que le nom de M. Barrot ne doive être un de ceux qui seront prononcés avec le plus de respect; il a eu la véritable éloquence, puisqu'elle a été celle de la raison : il a continué et observé la tradition de la liberté française, il n'a voulu que ce qu'ont voulu dans tous les temps les hommes les plus purs, les plus fermes et les plus sages.

Il m'est plus d'une fois arrivé, en écrivant ces pages, de songer à ce qu'il y a de singulièrement fugitif dans la renommée au barreau, laquelle se dissipe comme une fumée, et combien il y a eu d'hommes dont le mérite n'a pas été payé ce qu'il valait. Les plus habiles souvent n'ont pas été les mieux traités. Il semble que la gloire vous prenne au mot : elle ne parle ni beaucoup ni longtemps de ceux qui ne se sont pas assez souciés de parler d'eux-mêmes. J'en trouve une preuve frappante dans l'exemple d'un homme éminent qui fut l'ami, le compagnon de M. O. Barrot, qui est aujourd'hui oublié ou guère s'en faut. En est-il beaucoup dans les générations nouvelles qui connaissent seulement de nom M. Nicod, ancien avocat, ancien avocat général à la Cour de cassation, qui fut conseiller seulement pour mourir, qui a été un des plus rares modèles qu'on eût vus dans l'art de la discussion. Il avait tout; il réunissait des qualités qu'on aurait crues opposées; il était tout à la fois élégant et austère, il laissait aux mots leur valeur propre, sans les exagérer, les dénaturer, les transporter, comme c'est le fait des esprits puissants qui prennent la mesure exacte des idées, et qui ne disent que ce qu'ils veulent dire. Point de brouillards sur la pensée; il avait de la chaleur ce qu'en veut la raison. Il y avait dans sa parole une sorte d'éclat limpide qui, laissant aux objets leurs proportions réelles, permettait de les voir dans leur vérité. Jamais la raison ne fut plus puissante que dans sa bouche; jamais la dialectique ne fut plus vive; le droit, chez lui, c'était mieux que le droit, si on peut le dire : il en négligeait les détails,

il en ignorait les subtilités, il en aurait dédaigné les arguties. C'était à cause de cela précisément qu'il était un grand jurisconsulte ; ce qu'il cherchait dans le droit, c'était moins ce qu'il était que ce qu'il devrait être, c'était sa philosophie, en un mot, moins les incertitudes et les obscurités de la philosophie ; ce qui ne l'empêchait pas qu'il fût net, exact, précis, ainsi qu'il convenait à un homme qui avait passé sa vie à la Cour de cassation. Son talent n'était plus de son temps, par sa finesse et sa mesure ; son élévation ne l'empêchait pas d'être vu, il était profond sans être obscur ; il semblait avoir la sagesse de Domat et la langue de Malebranche. Je n'ai guère connu que M. Laromiguière, dont M. Nicod avait dû être le disciple, qui parlât avec la même élégance, avec la même propriété : ils se touchaient. Tous deux n'aimaient que les idées claires, exprimées en termes clairs ; c'est ainsi seulement qu'on parle bien, c'est même ainsi qu'on est éloquent quand on a, comme les avait M. Nicod, de l'émotion et de l'élévation.

Il était venu un peu tard au barreau de la Cour de cassation; il avait passé sa jeunesse auprès de M. Treilhard. Il y remplaçait M. Darrieu, qui fut lui-même un homme fort distingué, doué d'une sagacité peu commune, auquel la science semblait être venue en dormant, comme la fortune vient à d'autres, et qui était digne d'avoir M. Nicod pour successeur. Tous deux avaient gardé les opinions de 1789. Il y avait chez M. Nicod ce qu'il y a quelquefois chez les hommes supérieurs, une passion ardente et naïve pour la liberté, que les événements n'avaient point troublée, que les années n'avaient point éteinte, qui s'unissait en lui à la passion du droit qu'il interprétait en philosophe, au goût des arts, à l'amour des lettres, qui ne le quittèrent jamais, qui s'unissait surtout à une modestie aimable, laquelle prenait de son caractère et de son talent quelque chose de touchant et d'imposant à la fois. Il paraissait peu à la tribune. Ses apparitions étaient des événements. Il laissait à d'autres, dont il partageait les idées, les grands triomphes qu'il aurait été digne de remporter. Il ne parlait que des lois et il en parlait avec la supériorité qui était reconnue par tous

sur un tel sujet, et comme un homme qui aurait été fait pour parler noblement de tout. On cherchera longtemps avant que de trouver un magistrat aussi indépendant, aussi savant, aussi éloquent ; des raisons particulières l'obligèrent à rentrer au barreau ; il y fut ce qu'il y avait toujours été, c'est-à-dire un modèle qui n'a pas été égalé, qui a été imité à peine; tant d'épreuves l'avaient usé. Il est tombé avant l'âge, épuisé par le travail et la fatigue, comme tombe un bel arbre qui n'a pas donné tous ses fruits. Je ne sais pas quels hommes l'avenir réserve à la France, qui n'eut jamais plus besoin de serviteurs dévoués ; ce que je sais, c'est qu'elle pourra regretter les hommes comme M. Nicod, qui n'étaient pas seulement remarquables par un grand talent, mais encore par la constance, la modération, la fermeté, signes auxquels on reconnaît encore une génération entière qu'on n'a pas remplacée.

Puisque j'en suis au barreau de la Cour de cassation, je me reprocherais d'omettre le nom d'un homme remarquable qu'il a donné au barreau de la Cour de Paris, après qu'il l'eut emprunté lui-même de la Cour de Nîmes, ville natale de M. Crémieux où la jeunesse de celui-ci avait jeté de l'éclat.

Aucun nom n'a fait autant de bruit que celui de M. Crémieux ; il en a peut-être trop fait. Ce n'est pas d'hier que les hommes n'aiment pas qu'on répète le même nom ; ils s'en impatientent, ils se fatiguent d'entendre le même homme appelé éloquent comme ils se sont fatigués en d'autres temps de l'entendre appeler le juste : il y a quelque risque à défier cette impatience qui pourrait bien ressembler à l'envie ; les meilleurs n'ont pas échappé à ce danger. Or, le nom de M. Crémieux a retenti partout, au barreau, dans les lettres, dans les arts, dans les affaires, dans la politique. On veut des renommées plus modestes, des gloires moins bruyantes ; le barreau s'est effarouché d'un bruit qui ne semblait pas fait pour lui et auquel sa réserve avait quelque peine à s'accoutumer.

Le talent de M. Crémieux ou du moins l'idée qu'on s'en faisait, en a ressenti l'atteinte. On a supposé que ce talent,

auquel il fallait tant d'éclat, était plus éclatant que réel. Ce n'était pas vrai. Jamais talent, au contraire, ne fut plus vrai et plus solide. Il y a en lui un mélange d'imagination, de science, de raison qui le fera remarquer entre tous. Il expose les faits avec une clarté merveilleuse. A sa manière de discuter le droit sans longueurs, sans retours, sans citations inutiles, sans rien de trop, mais largement, profondément, brièvement, on sent un homme qui le sait. Chose singulière! cet homme qui a tant d'esprit ne cherche pas l'esprit quand il plaide. Jamais de traits, de saillies, de finesses, mais au contraire la largeur, la simplicité, la sobriété, qui n'appartiennent dans tous les genres qu'aux grands artistes. Il sait s'arrêter à temps, après avoir tout dit, sans avoir trop dit, et sans avoir épuisé la matière.

Qui a parlé de ses adversaires avec plus de convenance, des juges avec plus de respect? Je n'imagine pas qu'il y ait jamais eu dans sa bouche un de ces mots amers que les querelles du barreau excusent. Il y a en lui une bienveillance naturelle qui le désarme et qui l'empêche d'avoir tout l'esprit qu'il pourrait avoir. La dignité du langage y gagne, et la défense n'y perd rien.

Ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que les causes où il a le moins réussi, sont les causes d'éclat : il y a même quelquefois échoué. Elles le tentent trop ; il y déborde en quelque sorte, il y parle trop de lui ; il y trouve une satisfaction que des âmes moins expansives savent mieux cacher ; parler de soi quand on ne peut faire autrement et en parler dans la vraie mesure, c'est le dernier effort du goût auquel les gens qui ont le plus de goût peuvent à peine atteindre.

Ce qu'il faut à M. Crémieux, ce sont les affaires proprement dites ; les plus difficiles, les plus compliquées ne lui font pas peur. On y est étonné de ses ressources ; c'est là que, maître de sa science, de son habileté, de son expérience, ayant à sa disposition la langue la plus souple et la plus ferme à la fois, plein d'ordre et de feu, ne *détonnant* jamais, il s'est montré, en tant d'occasions, un homme supérieur.

S'agit-il de l'art de la parole, il est un homme qu'il faut nommer et à côté duquel personne ne peut être placé. Je ne crois pas qu'à aucune époque le barreau ait offert un semblable modèle de l'industrie du langage, perfectionnée au point où elle l'est dans la bouche de M. Jules Favre : toutes les finesses, les délicatesses, les hardiesses de style, y sont animées par le mouvement du discours. C'est une manière nouvelle. On n'y reconnaît plus le style du barreau. Celui-ci a en effet une facilité, un à peu près, une mollesse, un éclat factice qu'on retrouverait chez les meilleurs avocats; qui ont bien leur prix, qui, comme une sorte de musique, se prêtent en effet davantage aux paroles, qui suffisent à la justice, qui ont même suffi à l'éloquence et dont M. Favre cependant a dédaigné les avantages et évité les dangers. Il a cherché mieux et il l'a trouvé; il a voulu avoir dans sa parole le délié, la précision, le fini, la science que la plume la plus exercée peut rencontrer à peine, et il y a réussi; il a cru qu'on pouvait, à force d'art, parvenir à tout dire, il y est arrivé.

Il faudrait remonter presque à l'antiquité pour retrouver les mêmes merveilles; encore les anciens avaient une liberté de langage qu'expliquait la liberté des institutions et des mœurs, et qui rendait par cela même plus insurmontable la tâche que M. Favre tentait. On peut dire de son talent, sans en déterminer la nature et le caractère, qu'il est original à force d'art.

Ceux qui se plaisent à limiter la louange et à la partager, se sont hâtés d'en conclure qu'il ne fallait pas lui savoir tant de gré de semblables facultés, que la nature en avait fait les frais, et que, quand on savait si admirablement parler, c'est qu'on ne devait guère savoir que cela.

Comme si on pouvait arriver sans travail à une telle hauteur dans le plus difficile des arts, et comme si une telle science des mots, à moins qu'on ne la supposât mécanique, n'impliquait pas une véritable science du cœur humain.

On peut affirmer, sans le savoir, que M. Favre a beaucoup étudié les autres; qu'il s'est encore plus étudié lui-même,

qu'il a beaucoup lu, beaucoup réfléchi, beaucoup observé, beaucoup travaillé.

C'est ainsi que les choses se passaient autrefois, c'est-à-dire dans les sociétés où les hommes ont le mieux parlé ; Cicéron et Démosthènes n'ont pas fait autre chose ; on sait les obstacles qu'ils ont vaincus.

Il y a eu cela de remarquable, c'est que ce sont les hommes qui ont le mieux parlé, qui ont le moins parlé, excepté quand l'occasion ou le devoir le leur commandaient; ils ont plus observé dans le monde qu'ils n'ont cherché à y briller; il en a été d'eux comme des hommes d'esprit dans un genre moins grave, qui sont si discrets ; les uns et les autres ne se dépensent pas inutilement : ils attendent les bons moments.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Favre est très-laborieux ; ce qu'il y a de vrai encore, c'est qu'à quelque objet que son esprit s'applique, il s'y met tout entier, ce qui est le propre des esprits excellents, qu'il ne dédaigne rien, qu'il n'y a pas pour lui de petits procès et qu'on ne pourrait lui reprocher que d'y apporter peut-être trop d'apprêt.

Il y a gagné que son talent s'est fortifié, qu'il est plus mâle, qu'on y remarque une transformation dont tout le monde a été frappé, que sa parole est moins ornée sans être moins irréprochable et qu'on y sent l'homme mûri par les années et les travaux, auquel il appartient de parler avec le même bonheur le langage des affaires publiques et des affaires privées.

Il faut cependant que M. Favre en prenne son parti. Son éloquence a un caractère particulier. Elle inquiète et elle charme à la fois. On se demande comment il en sortira. Il aime le danger. On dirait qu'il fait bien puisque le danger lui réussit ; son art semble y prendre une puissance nouvelle : jamais il ne fut plus habile que dans les rencontres les plus périlleuses. On cite telle affaire où il a étonné par son habileté ceux que rien n'avait étonnés, jusqu'alors, dans les merveilles de la parole. Qui a su dire, comme lui, tout ce qu'il a voulu dire, sans que sa pensée y perdît rien de son audace?

Il y en a qui veulent tout savoir et qui ne seraient pas fâchés qu'on leur apprît comment M. Favre a fait pour en venir là.

Je suis moins curieux et je tiens M. Favre quitte de son secret qu'il n'a, j'en suis sûr, jamais dit à personne ; qu'il écrive ou qu'il improvise, peu importe, l'un n'étant pas plus aisé que l'autre.

Les grands artistes ne sont pas tout d'une pièce : ils ont plus d'un moyen pour le succès. Il peut bien se faire que M. Favre se prépare comme un tel homme doit savoir se préparer, et qu'il se fie pour le surplus au démon familier des hommes éloquents, qu'en cette qualité, il doit connaître mieux que qui que ce soit et qui, comme a dit Montaigne, « pousse les orateurs au delà de leur desseing. »

J'ai dit de M. Favre qu'il était un grand artiste : c'est le mot ; il a de l'artiste les enivrements et les angoisses, il ne se plaît pas seulement dans la gloire quoiqu'il l'aime, et qui l'aimerait ? C'est encore moins le lucre qui est son mobile, il aime l'art, il s'y délecte, il a ses raisons pour cela, il s'en laisse séduire avant d'en séduire les autres ; on pourrait dire de lui ce que le grand orateur romain disait de lui-même :

« *Dicendi autem me non tam fructus et gloria, quam studium ipsum exercitatioque delectat.* »

Ce qu'il y a de certain, c'est que personne, moins que M. Favre, ne perdra à être vu de près, il y a dans sa manière des beautés qui y gagneront : on sera plus à l'aise pour mieux goûter les délicatesses et les nuances de son talent. Qu'on s'imagine ce que seront les discours de M. Jules Favre, lorsqu'ils auront reçu de lui le poli que les orateurs de tous les temps ont donné à leurs discours et dont ils ont tous eu besoin. Voilà pourquoi je ne veux rien citer de tant de harangues qui ont été remarquées et qui ont mérité de l'être ; c'est à celui qui a parlé qu'il appartient seul de livrer sa parole au public ; il me convient mieux de citer quelques lignes du discours qu'il prononça comme bâtonnier à l'ouverture de la conférence des avocats, le 3 décembre 1860 ;

jamais en pareille circonstance on ne s'exprima avec plus de grandeur et plus de bonheur :

« Et moi, mes chers confrères, s'il m'est permis de parler après ces grands génies, j'ajouterai que l'orateur ne doit pas se contenter d'instruire, de persuader, de charmer ceux qui l'écoutent ; l'admiration dont les murmures mal contenus l'enivrent ne saurait être sa plus belle récompense : c'est à réaliser le type idéal du vrai et du beau mis en germe dans son sein que doit s'épuiser tout son être ! noble et vaillant labeur qui élève la créature bornée aux limites mêmes des régions infinies où sa nature se transforme ; puissantes et fécondes méditations dans lesquelles, poursuivant avec une ardeur infatigable le rêve qu'elle entrevoit malgré sa faiblesse, la pensée s'agrandit et s'échauffe et comble l'âme de joies presque célestes ! voluptés ineffables ! dont nulle langue humaine ne saurait peindre la force et la douceur, car elles sont la plus haute expression du pouvoir de notre essence immatérielle. La poésie leur a donné un symbole en immortalisant le sublime délire de l'artiste qui sent palpiter le cœur de la femme sous le marbre que tourmente son ciseau, et se prosterne, éperdu d'amour, devant cette œuvre sans nom, pour l'enfantement de laquelle sa main s'est rencontrée avec celle de Dieu !

« Et ne croyez pas que ce soit de ma part une téméraire exigence que de vous convier à ces aspirations ; elles sont la source de tout ce qui est véritablement puissant. C'est par le cœur que se mènent les hommes, et c'est le beau qui le pénètre et le captive. La beauté morale exerce sur lui un empire bien plus irrésistible que la beauté physique qui n'est que le reflet et le signe visible de la première. Dès lors, comment celui qui est chargé de persuader dédaignerait-il les séductions de la pensée ? Comment renoncerait-il au secours décisif que lui apportent la pureté du langage, la grâce du tour, la noblesse de l'expression, la vivacité du trait, l'éclat des images, le rapprochement ingénieux des aperçus ? C'est de la forme, dit-on, et notre siècle positif ne s'y arrête plus, il demande

avant tout des idées pratiques et précises qui peuvent se rendre sans phrases.

« Mes chers confrères, tenez ces maximes trop répétées, pour un sophisme à l'usage des impuissants. Je suis loin de méconnaître la tendance de beaucoup d'esprits à tout rapetisser ; les médiocrités trouvent leur compte à cet abaissement. Certains politiques en font la base de leur fortune. J'en vois aussi les traces funestes dans la littérature et dans les arts, et c'est pourquoi je vous conjure de réagir avec courage contre cet amoindrissement progressif de nous-mêmes. Autant il est nécessaire de fuir l'enflure et le mauvais goût, autant il faut s'attacher avec un pieux respect à nos vieilles traditions d'élégance et de distinction qui forment l'un des plus précieux patrimoines de notre nationalité. Cette belle langue française, la langue de Descartes, de Bossuet, de Pascal, de Racine, de Molière, de Voltaire, est un si admirable instrument, que ceux qui sont appelés à l'insigne honneur de s'en servir pour une fonction publique, et quelle fonction? La libre défense du droit ! seraient coupables au premier chef de la laisser se dégrader et se fausser entre leurs mains. »

Il est un nom que je ne puis écrire sans émotion, c'est celui d'un homme qu'on aurait dit né pour un autre sort et qui fut mon ami. J'ai laissé à d'autres le soin de flatter et de perdre son triomphe. Je ne me suis pas cru alors obligé d'en dire trop de bien, je me sens à l'aise aujourd'hui, pour n'en pas dire de mal ; j'en serais quitte avec lui si on pouvait jamais en être quitte avec l'amitié. Il y a dans le souvenir seul des amitiés contractées pendant les belles années de la vie, auquel se mêlent tant d'autres souvenirs, une douceur qui n'est pas sans tristesse, qui devient plus triste et plus douce à mesure qu'on vieillit, dont l'idée seule vous charme et vous oblige, et qui, sous ce rapport, est plus sacrée et plus touchante que l'amitié elle-même. N'eût-il eu pour lui que son talent et le rôle qu'il a joué, M. Ledru-Rollin avait droit à une place que personne n'aurait pu lui refuser. Si ce talent, en effet, a éclaté hors du

barreau, c'est au barreau qu'il s'est formé, il lui appartient. On se rappelle M. Ledru-Rollin paraissant après 1830, jeune alors, beau, séduisant, laborieux, comblé de bien des dons, et plein alors d'ambition sage. Tout semblait le défendre contre les orages, si nous pouvions être défendus contre nos propres passions et les fatalités de notre destinée. Ceux qui n'ont connu de lui que le tribun impétueux, ne se doutent guère qu'il y eut peu d'esprits, naturellement plus tempérés, ayant plus de sang-froid, plus propres aux affaires, et qui en trouvaient mieux le joint. Si cette impétuosité l'a trahi quelquefois, elle l'a servi bien plus souvent; c'est par elle que son talent a grandi, qu'il est devenu plus fort en devenant plus simple, et qu'il a fini par étonner ceux mêmes qui n'auraient pas mieux demandé que de le méconnaître. Il est de vieilles préventions auxquelles il serait temps de renoncer. Tous les succès sont loin d'être légitimes comme l'ont dit ceux qui aiment à adorer le succès ; tous s'expliquent cependant. Les partis ne se donnent guère, l'histoire est là pour nous l'apprendre, qu'à ceux qui ne sont pas indignes de les subjuguer. Le fait est que M. Ledru-Rollin avait fini par parler la langue de la politique et des passions, comme auraient pu le faire les plus redoutables orateurs de la place publique. On citera toujours le discours qu'il prononça, lorsque précipité du pouvoir, livré déjà à tous les ressentiments, à tous les soupçons, il répondait avec violence à des attaques qui devaient être injustes, puisqu'elles étaient passionnées ; à la force, à la liberté, à la sorte de grandeur sauvage qui s'y manifestent, on aurait cru entendre Danton.

« O presse, s'écriait-il ! j'ai le bonheur de te défendre, toi qui m'as si outrageusement, si odieusement attaqué. Ledru-Rollin qui vous parle, c'est Ledru-Rollin le voleur, le libertin. C'est ainsi qu'elle a payé mon dévouement à la République. Oui, oui, je m'en glorifie ; le libertin avec des courtisanes qu'il n'avait jamais vues ; le voleur qui avait sacrifié sa fortune pour hâter la venue de la République, dont beaucoup d'entre vous ne voulaient pas et à qui il ne reste guère de patrimoine

que son inextinguible amour de la liberté. Je ne pouvais pas répondre à leurs attaques, mais avec Franklin, leur maître à tous, je me disais[1]: Si ce sont des vices qu'ils me reprochent, leur censure me corrigera ; si ce sont des calomnies, l'histoire les corrigera à son tour. »

Attaqués et défendus avec violence, les hommes fameux de tous les temps sont encore à connaître. Il s'est fait d'eux des portraits de fantaisie auxquels on tient et qu'on s'entête à prendre pour la réalité. Resterait à savoir si les personnages eux-mêmes, auxquels les partis se sont donnés et qui se sont donnés aux partis, tiendraient beaucoup à être représentés au vrai ; il y a un air de convention qui ne leur déplaît pas et qui, après tout, ne trompe que le public, qui est fait, dit-on, pour être trompé. Quand on parlera de M. Ledru-Rollin on ne saura pas qu'il fut un homme bon, affectueux, séduisant, curieux de la beauté des arts et des plaisirs de l'esprit, qu'il connaissait si bien les hommes qu'il n'a jamais pris la peine de les haïr, et que nul n'eut avec eux autant d'indulgence, d'art et d'attrait.

Au moment où j'écris, j'ai sous les yeux un portrait de je ne sais qui, tracé par Tacite : qui me frappe par un certain air de ressemblance avec M. Ledru-Rollin, excepté que celui-là vaut mieux, et dont je reproduis quelques traits à cause de cela :

« *Vir secundis, adversisque justa famosus... insignes ami-* » *citias juvenis ambitiose coluerat : mox, attritis opibus, luxu-* » *ria, industria, comitate arrogantia malis bonisque artibus* » *mixtus : sed apud subjectos, apud proximos, apud collegas* » *variis inclecebris potens.* »

C'est à ce dernier coup de pinceau « du plus grand peintre de l'antiquité » qu'il faut surtout reconnaître M. Ledru-Rollin.

Je n'ai parlé que des avocats, et j'ai eu tort. Je me suis trop rappelé que j'avais longtemps vécu au barreau, et que là s'étaient écoulées les meilleures années de ma vie. J'aurais dû songer davantage que le barreau, dans son véritable sens, comprenait tous ceux qui avaient appliqué aux choses judiciaires

l'art de la parole; que c'était ne le voir qu'à moitié que le voir d'un seul côté, et qu'il en était d'autres auxquelles il était juste de faire leur part. J'y ai tâché cependant autant que je l'ai pu; je me serais reproché d'omettre le nom d'un des personnages considérables de la Restauration, de M. Bellart, qui s'était chargé de représenter dans les grandes fonctions du parquet, ce qu'il y a eu, en elles, de droit, d'honnête et en même temps d'excessif. Il en a été ainsi de M. Persil qui, dans les mêmes fonctions et dans d'autres temps, a peut-être trop obéi à son zèle et s'est trop montré homme politique pour un magistrat. A chacun sa tâche ; on l'oublie. A l'homme politique il faut une liberté, une facilité qui n'appartiennent pas au magistrat; loin de servir à celui-ci, elles lui nuisent quelquefois, elles le diminuent. Il exprime la loi dans sa sincérité; il n'a pas d'autre devoir et d'autre gloire. Or la loi est raide et difficile ; elle ne se prête pas à tout ce qu'on en veut faire, et c'est précisément à cause de cela qu'elle est la loi ; on ne saurait, dès qu'il s'agit d'elle, y mettre trop de droiture et d'impartialité; elle sert à tous d'abri et d'appui. Je n'ai pas autre chose à dire à ce sujet.

Puisqu'il s'agit du parquet, il n'est pas pour moi sans quelque prix de rétablir ici le nom d'un des magistrats les plus éloquents qui y aient jamais paru, de M. Plougoulm, qui est mort il y a deux années à peine, en touchant au repos après lequel il avait si vainement et si longtemps soupiré. Ses premières années avaient été pénibles; sa vie avait été laborieuse ; son caractère ne semblait l'avoir jamais disposé au bonheur. Il avait beaucoup travaillé ; il avait orné et fortifié son esprit ; il était doué d'un rare talent, il le savait ; il en voulait à la destinée de l'avoir laissé à une place qui ne lui paraissait pas digne de lui, de là ces impétuosités qu'on pouvait prendre pour de l'envie et qui n'étaient autres que les mécontements d'une conscience irritable et naïve, que d'autres cachent et qu'il laissait voir. Il était devenu avocat après avoir passé par les fonctions de l'enseignement, dont l'exercice a servi de stage à beaucoup d'hommes pauvres et distingués. Sa parole

en avait gardé quelque chose de simple, d'austère, d'original, de singulièrement éloquent, qui l'a toujours fait remarquer; on ne l'a jamais entendu sans émotion et sans surprise : elle était à grands traits sans éclat, sans brillant et presque sans couleur; il y avait en lui une sobriété qui est le vrai signe de la force. On sentait l'homme qui connaissait les anciens; qui les avait pratiqués, non sans fruit, et qui avait fait de Démosthènes, qu'il avait étudié à fond, son modèle, presque son Dieu. Il savait du droit les principes plutôt que les subtilités; il le plaidait en conséquence, c'est-à-dire avec une sorte de hauteur qui ressemblait à du dédain et qui rendait les discussions sans attrait et quelquefois sans utilité. Les affaires ne venaient pas à lui; on le laissait au second rang; il s'en étonnait; il n'aurait pas été loin de s'en irriter; il en voulait à une profession où on savait peu lui rendre justice. Il avait travaillé chez M. Mauguin, auquel semblait le rattacher alors la similitude des opinions et des passions politiques. Un tel maître était digne d'un tel disciple. Chez tous deux, en effet, même fierté, même éloignement de la foule, même dédain. M. Mauguin pouvait avoir plus de science, plus de composition, plus d'art, plus d'apprêt; il y avait chez M. Plougoulm plus de nature, plus de force, peut-être plus de véritable éloquence.

Celui-ci en était là, c'est-à-dire déjà connu, presque célèbre, et avec cela inquiet, chagrin, peu satisfait, lorsque vint à éclater la révolution de 1830, qu'il accueillit comme les jeunes hommes accueillent toutes les révolutions, surtout celles qui semblent destinées à les venger des injustices du sort. Pourtant il ne lui demanda rien; il parla le lendemain de la révolution à la place de Grève, au lieu même où périrent Bories et ses compagnons, héroïques et malheureux jeunes gens qui seraient dignes que leurs cendres dormissent en paix à l'ombre du drapeau qu'ils essayèrent, vainement et prématurément, de relever. Il accepta la tâche, qu'il n'a jamais remplie, d'écrire l'histoire de la révolution qui venait de se faire. Il se tut et se calma. D'ailleurs, sa nature, son caractère, son talent n'avaient pas changé. Il trouva les mêmes obstacles

qu'il fut, comme par le passé, impuissant à vaincre : le barreau continua de rester fermé devant lui. Ce fut en vain qu'au milieu de tant de changements, il avait espéré y trouver la place qui avait été jusqu'alors refusée à ses désirs et à ses mérites. De guerre lasse, il entra, vers l'année 1834, à la Cour royale de Paris, où il fut nommé substitut du procureur général. C'est de là que date sa véritable renommée. On peut dire qu'il a été le magistrat le plus éloquent qui ait paru au parquet depuis soixante années. Je n'ai rien à dire des magistrats du premier Empire auquel on ne demandait que le silence, et dont on a tout oublié, jusqu'aux noms. M. Bellart lui-même, que sa santé éloignait des audiences, a été plutôt un administrateur excellent qu'un orateur ; sa manière, d'ailleurs, qui se ressentait de son époque, était déjà surannée malgré sa réelle grandeur. Il y avait trop de mots ; quant aux autres magistrats dont on a dit si souvent les noms, que je n'ai pas à les redire, il ont dû, plus qu'on ne pense, à un temps où l'habitude du respect n'était pas perdue, à un pouvoir qui empruntait quelque chose de son prestige au prestige du passé, et qu'ils servaient avec une fidélité et un dévouement honorables et sincères. D'ailleurs, il y avait en eux quelque chose de vain, de vide, de majestueusement banal, qui tenait à l'époque, à la fonction elle-même, qu'on ne remarquait pas assez alors, et qu'on remarque trop aujourd'hui. On aurait dit d'eux des collatéraux hors du degré successible du chancelier d'Aguesseau, auquel ils avaient laissé, faute de pouvoir y atteindre, sa mesure rare et son art extrême.

M. Plougoulm a eu, au contraire, un nerf, une substance, une précision, un tour, un trait, que le parquet semblait avoir ignorés jusqu'alors. Il y avait en lui un mélange de ruse et de force, qui est le fait des hommes forts, qui l'avait rendu pour le barreau un adversaire redoutable, trop redoutable, et qui lui ont attiré les inimitiés dont la violence l'affligeait et le flattait à la fois.

On se rappelle la place qu'il a tenue dans les procès de la presse, qui ont tenu eux-mêmes trop de place, sous le régime

de 1830. Il y était devenu indispensable, à ce point qu'on ne l'a jamais fait servir aux procès civils auxquels il aurait été très-propre, quoiqu'on en eût dit; il leur aurait donné une grandeur inaccoutumée. C'était un tort : les hommes s'usent à un tel métier; ce qui était un devoir devient un rôle; ils y contractent des passions qui, pour n'être plus personnelles, n'en sont que plus excessives; ils courent risque d'y perdre la sérénité qui est la qualité du magistrat. En ce qui touche M. Plougoulm, il ne pouvait en être autrement, et on avait fini par s'en apercevoir. Il y avait, d'ailleurs, en lui une mobilité née de son humeur, de ses mécontentements, qu'aucune passion véritable n'avait fixée, et qui devait le rendre le jouet et la victime des événements. Procureur général à Amiens, à Toulouse, à Montpellier, premier président à Rennes en 1848, il eut beaucoup à souffrir par la faute des événements, peut-être par la sienne propre, et n'en fut que plus malheureux. Il est des hommes chez lesquels le talent est une souffrance, et qu'ils ne goûtent et ne font goûter qu'au travers des angoisses qu'ils en éprouvent. Tel fut entre autres M. Plougoulm ; il y a eu en lui quelque chose de douloureux et de singulier. C'est peut-être à cause de cela qu'il a été le remarquable orateur que nous avons admiré.

Tout à l'heure, à son sujet, je parlais de Démosthènes; je me reprocherais de n'y pas insister. M. Plougoulm s'y était voué tout entier ; il le possédait à fond; il était digne de le traduire, et il l'avait traduit, en effet, avec noblesse et simplicité. C'est ainsi qu'aurait dû parler, s'il eût parlé en notre langue, celui qui faisait de la parole non une parure, mais un vêtement. Je veux citer quelques belles lignes de M. Plougoulm sur l'art de traduire :

« Au point de vue de l'histoire et de l'art, rien de plus intéressant que les harangues célèbres, de plus digne d'une étude sérieuse. Là, on assiste aux derniers jours de la liberté grecque. On voit clairement pourquoi elle est tombée, comment, avec un peu de vigilance et de sagesse, elle aurait pu vivre longtemps encore. Là surtout, on pénètre à fond la politique de Philippe, cet homme si habile qui ne fut pas seule-

ment l'acheteur, le corrupteur de ce glorieux pays, mais qui sut profiter de ses fautes, de ses discordes et l'asservir en le protégeant. Les Philippiques sont le vivant tableau de cette singulière conquête, si longue, si tortueuse, pacifique et rusée beaucoup plus que violente, où, dans une carrière de vingt années, on ne rencontra qu'une importante victoire, et qui pourtant fonda un grand empire. A ne voir que ce seul côté, ces harangues seraient déjà un des précieux monuments de l'antiquité grecque ; elles sont, de plus, des chefs-d'œuvre d'éloquence, de cette éloquence telle que la veut la tribune moderne : énergique et simple, jamais théâtrale ni occupée d'elle-même, tout entière aux choses, lumineuse de bon sens, ardente, élevée quand le sujet l'enflamme, et, par dessus tout, naturelle et vraie. Tel est Démosthènes. C'est par là qu'il reste modèle et n'a pas vieilli d'un jour, aussi vif, aussi entraînant pour nous qu'il le fut pour Athènes qui l'écouta, pour Rome qui l'a tant admiré. Il n'y a que la vraie beauté qui dure ainsi, qui garde cet invariable empire, et sur laquelle le temps ne peut rien. C'est la statue grecque, belle aujourd'hui comme le jour où elle parut, et qui n'aura jamais d'âge parce qu'elle est parfaite.

» J'ai conclu de là que faire entendre le grand orateur chez nous, ne fût-il que reconnaissable et pas tout à fait défiguré ; tout en le laissant grec, lui faire adopter un vêtement français, c'était une belle œuvre à tenter et je l'ai tentée. Je resterai fort loin de cette beauté sévère, j'en suis très-assuré ; mais cette pensée ne me décourage pas. Je crois qu'un patient travail tel qu'une pareille entreprise le demande, des essais répétés, d'utiles et bienveillants conseils, peuvent amener une œuvre qui ait son intérêt. Notre langue, d'ailleurs, si elle n'est pas souple, onduleuse, riche d'harmonie comme celle de Démosthènes, est limpide et prompte comme elle, amie du nerf et de la clarté, et s'adapte merveilleusement au génie de l'orateur grec. . . . .

. . . .

» S'il est un modèle qui résiste à la copie, qui souffre impa-

tiemment une main étrangère, c'est à coup sûr l'éloquence, cette grande chose, si délicate, si fugitive. si personnelle ; cet accent intime de l'âme qu'un mot impropre, un tour gêné vont tout à coup fausser et détruire. Comment revêtir, avec assez d'aisance et de vérité, la pensée, l'émotion d'autrui, pour qu'aucune étrangeté, aucune raideur n'apparaisse, car il faut en arriver là. Toute copie qui ne se fait pas oublier, qui ne vit pas de sa propre vie, qui ôte à l'orateur sa puissance, à l'historien son éclat, sa touche vigoureuse, cette copie-la, si exacte qu'elle se prétende, ne reproduit pas le modèle; elle le déforme, le calomnie; ce n'est qu'un laborieux mensonge, un radical et perpétuel contre-sens. »

Les hommes dont je viens de parler ont eu cela de remarquable qu'aucun d'eux ne s'est ressemblé et qu'on les reconnaît tous à une marque qui leur est propre ; c'est l'homme qui se montre en eux et que l'avocat n'empêche pas d'être vu ; on sent une époque où les natures sont plus fortes et les talents plus personnels. En sera-t-il de même désormais? n'aperçoit-on pas déjà les premiers signes de la confusion, où dans les sociétés arrivées à leur développement extrême, tout se mêle et s'absorbe. Il y a une sorte de délicatesse et d'originalité qui alors se perdent ou qui s'effacent.

Grâce à Dieu nous n'en sommes pas là ; l'aspect seul du barreau suffirait pour l'apprendre ; c'est ici que je sens que je n'ai pas fini. J'ai quelque regret du cadre qu'il ne m'est pas donné de remplir, et que j'ai choisi non sans quelque témérité.

Parmi ceux que j'ai connus, et que j'ai laissés sur la route dont nous avions parcouru ensemble la plus grande partie, il en est plus d'un qui méritait de ma part, à plus d'un titre, l'hommage que je me reproche de n'avoir pas rendu à sa mémoire.

Il en est encore qui sont dignes qu'on en parle ; ce sont les hommes jeunes que le talent et le travail ont mûris,

qui ont pour eux la clarté, la science, la distinction, l'art de bien dire : qui ne sont déjà plus l'espoir du barreau, qui en sont la force, et qui, disciples hier, sont des maîtres aujourd'hui.

Ceux-ci ont le temps d'attendre, ce sera à faire à ceux qui sont leurs contemporains et leurs émules, et qui les auront mieux connus et plus pratiqués que moi.

Ce sont des maîtres aussi que les hommes considérables qui, sortis de la politique, sont venus donner au barreau de Paris, un aspect nouveau.

Je n'ai fait que les entendre ; je n'ai eu avec eux aucun commerce ; chez eux l'homme m'échappe ; une vieille familiarité à l'égard de quelques autres m'a permis la louange, puisqu'elle me permettait la liberté ; rien ne m'autoriserait à parler des premiers.

Leur place à tous est réservée dans l'histoire qui sera écrite un jour.

Quant au barreau, il est possible qu'il se transforme dans un siècle où tout s'est transformé ; il ne changera pas de caractère ; il sera libre et soumis ; il sera l'interprète et le défenseur de la loi ; sous ce rapport il est nécessaire à la société civile. Les peuples, quelles que soient leurs institutions, en auront besoin comme on a besoin d'une garantie ; il sert, en effet, à les soutenir et à les contenir. Sans lui la justice, qui n'est la justice qu'à la condition d'être éclairée, serait bien près de n'être qu'un mot.

MÉLANGES

GUILLAUME DUVAIR. — ANTOINE LEMAISTRE [1].

J'aime les livres où il ne s'agit que d'un homme, lorsqu'ils sont simples, sincères, qu'ils ne tournent pas à l'éloge et lorsque surtout ils ne sont pas gâtés par cette couleur de fantaisie, qui brouillant les objets, leur donne à tous un faux éclat. De tels livres ont besoin, plus que d'autres, de vérité sous peine d'être des romans qui ne vaudraient pas la peine d'être lus. On y apprend des choses qu'on ne serait pas sûr d'apprendre ailleurs ; on y distingue ce qui échappe à nos regards dans la masse des événements, c'est-à-dire les ressorts cachés et les motifs secrets : l'humeur, le caractère, l'esprit, le talent des hommes s'y montrent mieux. Leurs ivresses et leurs défaillances vous touchent davantage ; vous êtes étonné de voir que, si les sociétés diffèrent, les individus se ressemblent, et que ce sont toujours et partout les mêmes passions, les mêmes emportements, les mêmes faiblesses ; nulle part on ne voit l'homme

[1] Études biographiques pour servir à l'histoire de l'ancienne magistrature française, par C.-A. Sapey, docteur en droit, substitut du procureur général à la cour impériale de Paris.

Depuis que ces pages sont écrites, la magistrature a perdu dans M. l'avocat général Sapey, mort avant l'âge, environné des regrets des gens de bien (*Multis ille bonis flebilis occidit!*) un des hommes de ce temps qui l'honoraient le plus par la dignité de son caractère, la tempérance de ses idées, la politesse de son esprit, le sage éclat de son talent.

de plus près ; sous ce rapport c'est peut-être, pour les esprits curieux et sérieux, une étude plus attrayante et plus utile que celle de l'histoire elle-même. A quoi a-t-il tenu que Plutarque, qui n'a eu ni le style, ni la raison de Thucydide a servi mieux que lui à montrer les personnages si ce n'est par la lumière qu'il répand sur eux et qui les fait vivre après des siècles. Il faut bien que les ouvrages, dont il est ici question, aient de grands avantages, puisque les plus grands esprits en ont été frappés : ainsi de Bacon, par exemple.

Après avoir traité un peu sévèrement l'histoire, « laquelle suppose dans les actions humaines plus de prudence, de sagesse et de suite, qu'il ne s'y en trouve en effet, » il ajoute :

« Au contraire, les vies pour peu qu'elles soient écrites avec exactitude et avec jugement (car il n'est pas question ici des éloges et autres futiles histoires de cette espèce), comme elles se proposent pour sujet un certain individu, et que, pour en donner une juste idée, elles sont obligées de mêler et de combiner ensemble ses actions, tant légères que graves, tant petites que grandes, tant privées que publiques, présentent, sans contredit, des narrations plus vives et plus fidèles des choses, et dont on peut, avec plus de sûreté et de succès, tirer des exemples et des modèles [1]. »

Il en est qui semblent prêter plus que d'autres à de telles recherches ; ce sont ceux qui, pour ne pas avoir été classés dans le nombre des grands hommes par la postérité qui n'a pas su toujours à quoi s'en tenir, n'en ont pas moins été des hommes très-mêlés aux événements, très-utiles et très-distingués, auxquels l'histoire n'a pas su faire une place digne de leurs mérites et de leurs services ; ce sont encore les écrivains, les savants, les artistes, qui ont été perdus dans les âges de transition, dont le talent a mieux valu que la renommée, contre laquelle ont prévalu des renommées plus heureuses et plus éclatantes. On éprouve une sorte de satisfaction pieuse à les exhumer et à rendre les derniers devoirs à leurs

[1] Dignité et accroissement des sciences, liv. IIe.

restes qui sont demeurés engloutis sous les décombres de leur siècle. Enfin, il en est qui ont été associés à nos études. à nos devoirs, à nos travaux, avec lesquels nous avons vécu en quelque sorte, que le public ne connaît guère, vers lesquels nous attire, au travers des âges, un de ces penchants mystérieux qui forme la plus touchante et la plus étroite des solidarités. Combien de noms qui ont souffert du voisinage de noms illustres, et qu'il est doux de consoler et de venger d'un injuste mais inévitable oubli.

Ne nous faisons pas d'illusion, cependant Gardons-nous des réhabilitations téméraires. Qui n'est flatté d'avoir découvert un grand homme ? En général, les contemporains sont plus justes qu'on pense : il faut que la gloire vienne en sa saison si on veut qu'elle dure ; venue trop tard, elle ressemble aux fruits d'arrière-saison, elle n'a ni assez de saveur, ni assez d'éclat

Voilà pourquoi j'applaudis au livre de M. Sapey, parce qu'il est juste, tempéré, sage, et parce qu'il est écrit avec la droiture qui trahit l'homme accoutumé à de plus graves devoirs. Avant que M. Sapey soit auteur, on sent qu'il est magistrat ; il ne vante pas ceux dont il parle, il les juge avec le soin, le scrupule qu'il y aurait mis s'il avait été sur son siége. S'il sait leurs vertus, il n'ignore pas et ne laisse pas ignorer leurs faiblesses. Après l'avoir lu, on peut donner son avis en parfaite connaissance de cause. On sent partout une impartialité qui tient à la fonction, à la science, au caractère, et qui atteste dans l'écrivain une entière liberté d'esprit. J'en veux donner un exemple qui vaut la peine d'être cité.

M. Sapey a beau être magistrat, et magistrat excellent, il n'en est pas pour cela, plus parlementaire ; personne n'a mieux compris ce qu'il y a eu de faux et d'impossible dans le rôle des anciens parlements « *contrariant le pouvoir et gênant la liberté,* » comme il le dit dans ce mot juste et sévère. Il faut que la justice civile soit le premier des besoins ; il faut que les vertus privées aient un grand empire ; il faut que le semblant de liberté ait un grand attrait, puisque les parlements

leur ont dû une popularité qui leur a été fidèle jusqu'à la fin.

Voilà la verité contre laquelle les vertus des magistrats ne servent de rien, sinon à rendre leurs fautes plus dangereuses. C'est ce qu'a indiqué M. Sapey avec une réserve dont, pour ma part, je lui sais gré. Il n'est pas un auteur, qui, une fois un sujet adopté, n'y fasse entrer de force tout ce qu'il sait, au risque d'en trop dire. Lui, au contraire, il en sait plus qu'il n'en dit; sa sobriété laisse deviner une science véritable. Il y a dans ce qu'il a écrit un mérite que j'ai hâte de louer, parce qu'il n'est pas celui que sur l'étiquette on se serait le plus attendu à y rencontrer.

M. Sapey est docteur en droit, substitut du procureur général. C'est vrai ; il remplit, dois-je ajouter, il aime les devoirs de sa charge, dont l'accomplissement honore sa vie. C'est vrai encore ; avec cela, il est écrivain ; il connaît les difficultés de l'art d'écrire : utile souci que celui-là, qu'ont seuls connu les bons écrivains, que ne paraissent pas soupçonner les improvisateurs, aux yeux desquels le premier mot venu est toujours assez bon pour ce qu'ils en veulent faire.

Le style de M. Sapey a la tenue qui sied à la fonction de l'écrivain. Son élégance ne ressemble pas à la coquetterie du style de nos jours; elle est ornée et grave ; elle rappellerait la langue des magistrats amis des lettres, qui ont jeté de l'éclat sur la magistrature française; qui ont servi de lien entre des esprits distingués, qui adoucissaient leurs devoirs sans les négliger, et dont M. Sapey est le digne continuateur Il a publié deux essais biographiques : un sur Guillaume Duvair; l'autre, sur Antoine Lemaistre, destinés à rappeler: le premier les mœurs pratiques, politiques, littéraires de l'ancien parlement; le second, les mœurs religieuses et contemplatives de l'ancien barreau.

Je veux commencer par celui-ci, parce qu'à mon avis, il est le meilleur; parce que l'auteur y a mis toutes les quaités de son talent, excitées et rehaussées par l'attrait que lui a inspiré la figure qu'il a voulu peindre. M. Sapey n'est pourtant pas janséniste le moins du monde ; il est trop de son siècle et de son

âge pour cela ; Saint-Cyran lui fait peur ; le feu qui couve dans son esprit et qui jette, par intervalle, de sombres lueurs l'épouvante; il ne peut se défendre de voir en lui l'héritier de Luther et de Calvin. Il y a un aimable saint qui l'attire et qui serait bien plus son homme, à en juger par quelques paroles de tendre sympathie qui lui échappent : c'est François de Sales, qui ne fait, dans son livre, qu'une courte apparition et qu'il voudrait, en vain, retenir. La mère Angélique avait mis, comme elle le dit elle-même, son cœur dans ses mains ; il était devenu le directeur de la sainte mère de Lemaistre. Il avait reçu la confession générale de Lemaistre lui-même, âgé de huit ans.

M. Sapey semble presque regretter que François de Sales n'ait point eu le gouvernement de ces âmes affamées du ciel, qui allaient se précipiter dans la pénitence. Il n'y aurait eu à cela qu'un inconvénient : Port-Royal n'aurait plus été Port-Royal; le spectacle de vertus excessives, mais sublimes, n'aurait point été offert au monde ; l'humanité aurait à regretter quelques-uns des hommes qui ont le plus servi à la relever. M. Sapey n'aurait point eu à décrire la longue mort du solitaire endurci, qui, au lieu d'être un pénitent immortel, n'aurait été, selon toutes les apparences, qu'un avocat brillant, pieux et heureux.

Peut-être même, dans ce dernier cas, M. Sapey n'en eût-il jamais parlé? C'est lui-même qui nous le dit. Il fait assez bon marché du talent de Lemaistre ; de ce talent qui avait fait tant de bruit ; qui avait fixé l'attention du cardinal de Richelieu ; dont le parlement était fier ; que le public admirait ; que goûtaient les personnes les plus spirituelles ; que les gens d'église étudiaient comme un modèle.

Ce n'est pas moi qui le fais dire à M. Sapey ; « Faisons bon marché des discours de Lemaistre, mais faisons grande estime de Lemaistre lui-même ; dans un autre siècle, sous le souffle inspirateur de l'improvisation, il eût été Gerbier. »

Il revient souvent sur le même sujet. Dans son avant-propos, il avait écrit :

« L'étude sur Lemaistre suit l'étude sur Duvair, et ne lui ressemble point. Elle exprime le côté exclusivement religieux et contemplatif des anciens parlementaires, comme la vie de Duvair en exprime le côté pratique, politique et littéraire. C'est par là que ces deux portraits m'ont paru pouvoir être rapprochés dans un même cadre : là est à la fois l'unité et le contraste.

» Au moment où M. de Vallée a publié son récent ouvrage sur Lemaistre et l'éloquence judiciaire au dix-septième siècle, j'ai été tenté de livrer aux flammes mes feuilles dès longtemps terminées ; mais je n'ai pas tardé à me convaincre que M. de Vallée et moi, à part quelques rapprochements inévitables, nous n'avions écrit, ni dans la même pensée, ni pour le même objet. Il a voulu faire un livre : j'essaie quelques pages ; il trace avec éclat l'histoire d'un orateur : j'esquisse, d'une main sévère, l'image d'un solitaire. Ce qu'il cherche en Lemaistre c'est l'avocat, que j'admire beaucoup moins que lui ; ce que je voudrais faire connaître, c'est l'homme que je crois aimer davantage. »

Il est assez remarquable que, presque au même moment, deux des magistrats les plus distingués du parquet de la Cour de Paris, aient pris pour sujet de leurs études le célèbre avocat du commencement du dix-septième siècle. En ce qui me touche, si j'avais à prendre un parti j'inclinerais à l'avis de M. de Vallée. Que Lemaistre ait eu les défauts de son époque ; qu'il ait été bizarre, subtil, excessif, enflé, qui en doute? Là n'est pas la question. Il s'agit de savoir s'il n'y a pas eu en lui une grandeur, une imagination, une nature qui dédommagent de ses défauts. L'éloquence est-elle un art de mots, à ce point qu'on ne puisse plus en retrouver les beautés sous la rouille qui, trop souvent, les couvre. A ce compte, quoi donc nous fait tressaillir dans les vieux auteurs, dans les vieux écrivains, qu'on ne peut lire sans être ému, sans être frappé? Leur langue rude, impolie, négligée, dit quelquefois mieux ce qu'elle veut dire, que les langues modernes avec leurs raffinements et leurs élégances. Quoique Lemaistre n'en fût plus là, il y avait cependant dans la sienne une force et une gravité

qui n'allaient pas trop mal à l'éloquence, il faut en convenir. Voilà pourquoi je n'admets pas la comparaison entre Gerbier et lui, dans laquelle M. Sapey se complaît. Entre eux, le temps, la langue, la société, les mœurs, les idées, tout différait.

Je trouve l'arrêt de M. Sapey sévère. Ce n'est pas selon moi aller au fond des choses. D'abord, l'improvisation n'a rien à voir ici ; il ne s'agit que d'être éloquent, que fait le reste. Peu importe d'où vienne l'inspiration, pourvu qu'elle vienne ! Puisqu'il est question de Gerbier, je serais assez disposé à croire qu'il devait y avoir, dans Lemaistre, bien autrement de feu, de force, de passion, de véritable éloquence, que dans le célèbre avocat du dix-huitième siècle. A quoi donc lui aurait-il servi d'être Lemaistre, c'est-à-dire le plus ardent, le plus indomptable, le plus convaincu des hommes, s'il n'en avait pas été un des plus éloquents.

Gerbier n'a sur Lemaistre qu'un avantage, qui est grand, je le confesse. De lui il n'est rien resté qu'une sorte d'écho qui semble aujourd'hui, par l'effet de l'éloignement et des années, rendre plus doux, plus pénétrants, les accents de sa voix. En fait d'éloquence, ne comparons pas, dans la crainte d'être injuste, ne comparons pas surtout des hommes de siècles différents. Laissons les hommes pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire avec leurs mœurs, leurs passions, leurs idées auxquelles ils devront leurs physionomie particulière, ne leur demandons pas de parler autrement qu'ils parlaient, puisque leur langue a fait partie de leur talent. Laissons l'éloquence du barreau pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour quelque chose de difficile et de facile à la fois, qui nous émeut aujourd'hui, qui nous trouvera froids demain, et dont un jour, par conséquent suffit à effacer l'éclat. Il ne faut pas croire que les langues qui ne sont pas entièrement formées soient moins propres à l'éloquence, c'est le contraire qui serait la vérité, rien ne s'y efface ; il y a en elles une force, une naïveté, une jeunesse qui servent mieux à l'expression de la pensée, et qui en conservent plus l'empreinte.

Croyons-en les contemporains sur parole, c'est encore ce

qu'il y a de plus sûr. Après tout, l'homme le plus éloquent est celui qui parle le mieux au gré et au goût de ceux qui l'écoutent. Lorsque nous nous souviendrons de ce qu'étaient les contemporains de Lemaistre, qui n'ont pas été de trop mauvais juges dans les choses d'esprit, nous ferons moins de difficultés pour le laisser à la place où leur admiration l'avait mis.

Ainsi dans Lemaistre, ce n'est pas l'orateur que M. Sapey a voulu célébrer, c'est moins encore le sectaire qu'il vante, c'est l'homme qu'il aime et qu'il a voulu peindre. Ce qu'il glorifie, c'est la victoire qu'a remportée cet enfant d'une race prédestinée sur les intérêts et sur les grandeurs d'ici-bas ; ce qui a parlé à son âme, ce qui a frappé ses yeux, c'est ce renoncement complet et absolu auquel rien n'a manqué, qui se prolonge pendant plus de vingt années, avec une constance majestueuse et monotone, au spectacle duquel on n'assiste pas sans accablement. M. Sapey a froid, rien qu'à parler des mortifications dans lesquelles le jeune et brillant avocat, à peine échappé du monde, a hâte d'éteindre les feux de la chair et de l'esprit.

En effet, Lemaistre n'est pas entré dans la solitude pour y prendre ses aises : ce n'était pas la paix qu'il cherchait, c'était le combat. Son ennemi, c'était lui-même. Contre lui, il n'a point assez de précaution, assez de haine, assez de rigueur ; il s'accuse, il s'abaisse, il s'humilie ; il s'en veut de sa science, de son éloquence, de sa renommée ; il se défie de l'étude ; il envie aux simples leur ignorance ; détacher ses liens serait trop long, il les brise, il a hâte de mourir. Tout cela touche médiocrement M. Sapey :

« Si la vérité, dit-il, n'est pas dans la doctrine sévère pour » laquelle Port-Royal a voulu vivre et mourir, la vraie piété » est encore moins dans ces pratiques minutieuses, où il entre » bien des petitesses et un grain de folie. »

C'est peut-être vrai. Je n'aurais pas osé le dire, ne fût-ce qu'à cause de tant de grandes âmes qui, dans *ces petitesses*, n'ont rien perdu de leur grandeur ; à cause de Pascal, qui n'y a rien perdu de son génie ; à cause de Lemaistre lui-même, qui

a donné à nos vanités, à nos faiblesses, un démenti sans exemple, et qui est mort avant cinquante ans, la flamme à peine éteinte, la nature à peine vaincue, abîmé dans la pénitence.

On peut parler aujourd'hui du jansénisme sans trop de gêne ; il n'est point contagieux. C'est ailleurs que se portent nos efforts. De telles hauteurs une fois essayées, on n'y revient plus. Il est des excès que nous ne nous permettons pas, sans lesquels le retour au jansénisme est impossible. Ses scrupules nous étonnent ; ils peuvent paraître excessifs à des esprits complaisants, indifférents, positifs, qui mêlent, non sans habileté, les choses de la religion aux choses de la terre, et auxquels il en coûte si peu pour tout croire. Otez-lui ses hommes illustres, ses admirables femmes, ses sacrifices, son audace, son humilité, une société entière, et la plus belle des sociétés, créée à son image, il en restera ce qui est resté du stoïcisme chez les anciens : une ineffaçable empreinte. Tous les deux, venant de points opposés, ont élevé le niveau de la nature humaine. Ils ont placé haut la vertu ; tant mieux, il faudra se grandir pour y atteindre. Peut-être ont-ils surfait l'humanité ? Où est le mal ? L'humanité marchande assez, et on ne voit pas qu'elle ait jamais été disposée à payer la vertu plus cher qu'elle ne vaut. Le stoïcisme ainsi que le jansénisme ont eu cela de beau, qu'ils ont laissé à l'homme, en disparaissant, la mesure de sa grandeur, à laquelle pourront se reconnaître ceux dont le nombre ne sera jamais grand, que peut seul satisfaire l'idéal, qu'il ne nous est pas été donné d'atteindre, mais qu'il nous est donné d'aimer. A cause de cela, parlons-en avec respect ! N'oublions pas quels secours y ont trouvé tant d'âmes malades, pour lesquelles il n'y a jamais de discipline assez dure, de remèdes assez amers.

Ainsi s'explique l'attrait auquel a cédé M. Sapey, malgré la différence des opinions et des idées, en écrivant la vie de Lemaistre, et auquel nous cédons en la lisant. Nous avons beau faire, nous vanter de notre raison, l'empire de pareilles vertus nous subjugue. Il faut qu'il y ait dans l'homme quelque chose qui y réponde, puisque nous nous inclinons devant elles

comme devant les mystérieux sacrifices dont Dieu seul comprend le mérite.

Entre Lemaistre et Duvair, on ne voit pas bien le lien qui les unit. L'un, chrétien austère et intraitable ; l'autre, chrétien plus soumis et plus aisé à la fois, semblent séparés, moins par la religion que par l'usage qu'ils en veulent faire, tous deux avec les mêmes croyances se proposent deux buts différents. Duvair a été avant tout un homme politique, qui a employé la religion comme le plus utile instrument dont on pût se servir alors ; qui a été utile à sa cause, à son pays, qui s'est mêlé aux partis sans se laisser dominer et absorber par eux ; il n'est personne avec qui on soit plus à même d'étudier et de connaître le Parlement.

L'histoire du parlement de la Ligue, c'est en réalité l'histoire de la Ligue tout entière ; elle se lient l'une à l'autre, on ne saurait les détacher. Qu'il y ait eu à cette époque des bourgeois craintifs, des prêtres exigeants, des grands intrigants, un peuple audacieux et mobile, c'est ce qu'on a vu partout et dans tous les temps. Mais on n'a vu que là une réunion d'hommes graves et adroits, qui guidaient et qui suivaient l'opinion, et qui, sans trop de sacrifices, ont fini par dominer les événements et par en profiter. Rien n'est plus digne d'intérêt et de curiosité que le spectacle des vicissitudes par lesquelles le parlement a passé. D'abord, chefs de la ligue française, les magistrats du parlement rompent avec les factieux, se rapprochent des politiques, et finissent par aboutir à Henri IV. Ils donnent bien l'idée de ceux qui, sans trahir leur parti, ont su dans tous les temps l'exploiter et le quitter à propos. Entre les deux parlements de cette époque, celui qui était resté fidèle et celui qui semblait s'être rallié à la rébellion, il y avait peu de différence, si ce n'est que celui-ci était plus influent, plus habile, plus politique et fut en réalité plus utile ; mais au fond, mêmes idées, mêmes désirs, mêmes passions, excepté que ceux de Tours étaient plus attachés à la royauté, ceux de Paris à la religion, les uns et les autres ayant conservé

dans une mesure diverse l'ancien et véritable esprit du parlement. Pendant que les parlementaires royalistes ne visaient à rien moins qu'à la fondation d'une Église nationale, en demandant qu'un patriarche fût institué, les parlementaires ligueurs repoussaient le concile de Trente, comme auraient pu faire les premiers.

On ne comprend l'histoire de cette époque qu'en se rendant compte du rôle du parlement, de l'importance qu'il avait acquise, à laquelle tant de gens avaient concouru, et le duc de Mayenne, plus que personne. Son véritable adversaire dans les commencements, était alors moins Henri de Bourbon, qui n'avait pu se faire connaître, qui en était réduit à guerroyer en aventurier, non en roi, que Philippe II, puissant par ses armées, par ses richesses, par ses intrigues et qui réclamait la couronne de France pour sa fille Élisabeth-Claire-Eugénie dont, suivant lui, elle était héritière comme petite-fille de Henri II.

Les états de la Ligue, composés de quatre cent soixante-quatre membres, étaient à Philippe II; la chambre entière du clergé moins cinq membres, presque tous les membres du tiers-état lui étaient dévoués; Mayenne n'avait d'autre soutien que le parlement dont il voulait agrandir les attributions. Le président Jeannin, qui était l'organe et le représentant du duc, écrivait « que toutes les fois que les états généraux de France avaient été convoqués, les états avaient été comme requérants; les rois avec les princes et les gens de son conseil avaient résolu, les cours de parlement vérifié, approuvé, entériné; qu'autrement, ce qui avait été résolu par le roi n'avait ni force, ni autorité. »

Le passage se trouve mot à mot sur le registre de la noblesse et sur celui du tiers; ce qui devait être plus tard l'objet d'une prétention excessive, était alors reconnu en sa faveur comme un droit incontestable.

Ainsi fut rendu le fameux arrêt par lequel le parlement déclare « qu'il n'avait jamais eu d'autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'État et

couronne de France, sous la protection d'un roi très-chrétien, catholique et français,... ordonne que des remontrances seront faites cette après-dînée à M. le duc de Mayenne, lieutenant général, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de prince et princesse étrangers. Dès à présent, déclare tous les traités faits ou à faire en faveur de princes ou princesses étrangers, comme faits au préjudice de la loi salique... »

A ce sujet, je regrette que M. Sapey n'ait pas cru devoir ouvrir une échappée de vue plus large sur l'histoire de cette époque. L'occasion était belle. Duvair, en effet, c'est le parlement de la Ligue, dont il a été un des membres les plus considérables. Il n'eut l'air de se mêler aux passions que pour les contenir d'abord, pour en finir ensuite avec elles plus aisément et plus vite. On ne comprend bien de tels événements que quand on en a vu qui y ressemblent ou peu s'en faut ; il faut avoir assisté aux défaillances, aux précautions, aux retours que les révolutions font naître. C'est là qu'on arrive à savoir comment se font les dénoûments qu'on regardait comme impossibles : le hasard, la prudence, la persévérance, le temps, les mobiles secrets y sont presque pour tout, on s'étonne du peu qui reste pour les grandes vertus, les grands talents, les grands sacrifices.

Je ne dis pas cela pour Duvair, qui a été un très-habile homme, mais eu égard, au moins, aux circonstances et aux moyens qui l'ont aidé dans son succès. J'ai peur, d'ailleurs, que M. Sapey n'ait laissé se répandre, sur cette partie intéressante de son travail, un faux jour qui empêche de reconnaître distinctement les objets ; il y a des noms confondus par lui et qui ne devaient pas être réunis ; il fait descendre les politiques de la Ligue, de L'Hospital.

« Duvair, ajoute-t-il, peut être considéré comme l'orateur de ce parti dont Hurault Dufay fut l'écrivain, Achille de Harlay le héros, Brisson le martyr. »

D'abord, L'Hospital n'est pas le père des politiques de la Ligue : il est mieux que cela, il est le chef des hommes indé-

pendants, tolérants, courageux, auxquels auraient répugné des ménagements qui ressemblaient à des lâchetés, et qui ont tout fait pour épargner à la France les guerres civiles et religieuses.

Quant à Brisson, puisque M. Sapey en parle, je ne puis m'empêcher de rappeler ce qu'en dit Voltaire, dans le livre qu'il lui a convenu d'appeler « *Histoire du Parlement.* »

« Ce fut une chose assez singulière que Brisson, dans ce » moment terrible, l'esprit encore rempli des formalités de la » loi, dans lesquelles il avait été élevé, demanda à être con- » fronté avec les témoins qui l'accusaient. Cromé ne lui ré- » pondit que par un grand éclat de rire. Brisson eut la fai- » blesse de demander qu'on différât l'exécution immédiate » jusqu'à ce qu'il eût fini un ouvrage de jurisprudence qu'il » avait commencé : on rit encore davantage, et il fut pendu à » une poutre. »

Ce que c'est cependant que d'être gai mal à propos, ce qui arrive quelquefois à Voltaire. Je n'aurais pas voulu le voir aux prises avec les aimables gens qui supplicièrent si agréablement le président Brisson. Peut-être n'aurait-il pas aussi bien pris la chose qu'il veut le faire entendre? Qui sait s'il n'aurait pas trouvé l'occasion bonne pour demander à revoir un peu les *Lois de Minos* et *l'Orphelin de la Chine;* ç'aurait été autant du temps de pris. Le fait est qu'il n'a pas l'air de se douter que l'homme dont il parle avec une légèreté cruelle était un prodige d'érudition; qu'il a été une des admirations d'un siècle fécond en grands érudits; que ses livres de jurisprudence étaient des livres d'art, d'histoire, de littérature; qu'il semble avoir, en quelques points, deviné et devancé la science moderne, et qu'il aurait pu en remontrer à Voltaire pour la connaissance et le sentiment de l'antiquité.

Il faut voir ce qu'ont dit de Brisson ses contemporains les plus illustres, comme Scévole, Sainte-Marthe, l'historien de Thou, Pasquier, Juste-Lipse qui écrivait : « *Galliæ, imo Europæ magnum lumen recte dicitur : eumque jurisprudentiæ in antiquam dignitatem restituendæ natum esse videtur.* » Duvair

a tracé ainsi son portrait dans le *Traité de l'éloquence française.*

« Après ceux-là (MM. Magot et Versoris) nous était resté M. Brisson, qui depuis fut président, personnage certes incomparable et qui a monstré à notre siècle combien un seul esprit peut concevoir de toutes les sciences ensemble. Ce serait le trop peu louer par mon iugement, mais je puis après celui de tous les plus grands du siècle, soit de nostre France qui en a porté beaucoup, soit aussi des nations estrangères, lui donner cette louange qu'il ne s'est trouué homme de son temps qui ait sceu plus de choses ensemble. C'estoit un estrange trauail, une incroyable mémoire, une merueilleuse viuacité. Un grand iugement à ce qui estoit des lettres et des palais. Pleust à Dieu qu'il eust veillé à rendre au reste sa fortune meilleure et éuiter la calamité qui nous l'a osté. Qu'il n'eust beaucoup de parties d'homme éloquent, il ne se peut nier, car il lui avoit donné du temps et de l'estude. Cela le montroit assez en ses actions plus élabourées et communes mêmes, son langage estoit orné, et s'y voyoit un ordre et une suite d'un homme qui parle auec art. Mais aussi y avoit-il plusieurs choses qui le reculoyoient bien loin, à mon aduis, de la perfection. L'une, qu'il aimoit mieux paroistre scavant qu'éloquent, et pour ce ne se doit-il pas plaindre, s'yl a rencontré ce qu'il cherchoit. Ses discours estoient si remplis de passages, d'allégations d'authorités, qu'à peine pouvait-on prendre le fil de son oraison. Car, vous savez combien cela l'interrompt dauantage, il affectoit de dire tout ce qui se pouvoit sur un subiect, de sorte que l'abondance l'empeschoit, et la multitude ostoit à ce qu'il auoit de beau, sa grâce et sa vénusté. Beaucoup désiroient de lui, en cela, plus de jugement. . . . .

» Outre cela, il était né d'une fort douce nature et quasi non susceptible de passions, de sorte que s'il eut entrepris une grande et véhémente action, où il eust fallu déployer les maîtresses voiles, j'ai l'opinion qu'il ne lui eût pas réussi ; il falloit que sa matière le conduisît, il n'auoit pas les intentions de lui-même, et ne se pouuoit eslever plus haut que son su-

jet. C'est pourquoi une des actions où il ait plus paru fut la cause de La Riuière où l'on traictoit si les empiriques seroyent reçus à exercer la médecine. Il n'est pas croyable combien de belles choses il dit de l'origine et des progrès de la médecine, de son usage entre les hommes, de l'honneur auquel elle auoit été en diverses provinces, de quelle façon elle deuoit être réglée pour servir dauantage au public.

» Mais quant à l'action, il l'auoit très-mauuaise et telle que, sans l'opinion que l'on auoit de lui, elle eut fort despleu. Il auoit touiours une mesme posture, le col un peu tourné et les yeux levés en haut, ce que quelques-uns disoient qu'il faisoit de peur d'être diuerti par la vue et troublé en sa mémoire. »

Tout cela ne fait pas que cet illustre et malheureux Brisson ait été un martyr. Laissons ce nom à ceux qui tombent innocents et purs. Il a été une victime regrettable des révolutions comme tant d'autres qui ont compté sans la mobilité des masses, les ressentiments des jaloux, les violences des partis. Il lui est arrivé ce qui arrive souvent aux hommes dont le caractère n'égale pas le talent, que l'étude a engourdis, qui n'ont de l'ambition que les faiblesses, qui se flattent, qu'on peut toujours mettre sans danger au service de toutes les causes qui triomphent, ou qui ont l'air de triompher, sa docilité, sa science, son indifférence.

C'est pour cela que le nom de Brisson n'aurait pas dû être mis à côté de celui d'Achille de Harlay. Entre eux, il n'y a rien de commun. Seulement Brisson, ambitieux, moins pressé peut-être qu'il en avait l'air, mais poussé par les révolutions qui ne donnent pas toujours aux ambitieux le temps d'attendre, remplaçait, comme premier président du Parlement de Paris, Achille de Harlay, le lendemain du jour où celui-ci était traîné à la Bastille par les complices de Leclerc. Le 16 janvier 1589, les ligueurs firent leur coup de main ; le 17 janvier, le Parlement de Paris (1re chambre), siégeait, *huis ouverts*, sous la présidence de Brisson.

Je sais bien qu'en même temps il avait soin de faire, par-

devant notaire, déclaration de fidélité au roi qu'il allait proscrire. Il voulait être en paix avec sa conscience et sa convoitise. La peur et l'ambition n'agissent jamais autrement ; elles tiennent à s'assurer contre les sinistres ; ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'elles y réussissent presque toujours.

La mort de Brisson servit plus que tout le reste les projets des modérés. Elle fut le terme de violences devenues intolérables ; les hommes sages de tous les partis ouvrirent les yeux ; il était temps. L'illusion n'était plus possible ; c'étaient les masses qui demandaient leur part de pouvoir, c'est-à-dire le pouvoir tout entier.

Mayenne avait compris qu'il n'y avait plus rien à faire avec une faction qui le subjuguait et qui le soupçonnait et qui finirait par ne lui laisser, pour tout profit, que la solidarité des crimes.

C'est ici que se montre le Parlement, et que Duvair va agir.

Jusqu'alors il avait fait ce qu'avait fait Brisson, à côté duquel il siégeait à la Grand'Chambre en sa qualité de conseiller clerc.

Tous deux avaient enregistré la déclaration de Mayenne, avaient salué dans le cardinal de Bourbon un fantôme de roi, auquel l'histoire, ordinairement plus docile a retiré son nom de Charles X, avaient courbé le pouvoir civil devant le pouvoir sacerdotal ; s'étaient ligués avec le légat du pape, s'étaient laissé aller à des folies auxquelles ils prêtaient l'autorité de leur nom, de leur position, de leur expérience, que leur bon sens et leur honnêteté n'osaient désavouer que tout bas. Le moment était venu pour eux de parler plus haut ; ils allaient bientôt pouvoir le faire sans danger ; les gens aisés et sages réclamaient leur appui, les masses, en leur mobilité extrême, trompées dans leurs rêves, dégoûtées des hommes, corrigées par la fortune, fatiguées par la souffrance, sentaient en elles le souffle dont rien n'arrête l'effet et qui annonce le changement.

L'occasion était belle. Duvair n'était pas homme à la laisser

échapper ; il avait sa fortune à faire. Il était né le 7 mars 1556 ; son père, originaire d'Auvergne, pays qui a produit dans tous les temps des hommes habiles aux affaires, avisés, laborieux, n'avait pu « perdre son ramage, » suivant Loysel, et n'en avait pas moins été un avocat recherché par ceux qui font cas du travail, de l'expérience, de la finesse. Il fut ensuite procureur général à la Cour des aides ; les événements, qu'il n'est pas toujours donné aux plus fins de conjurer, le ruinèrent. Son fils, resté sans fortune, fut d'église ; son père ne lui avait laissé en mourant qu'une assez chétive prébende du diocèse de Meaux, dont il fut pourvu dès son enfance, à laquelle il put joindre bientôt un siége de conseiller au Parlement de Paris.

A seize ans, il avait vu la Saint-Barthélemy; il avait assisté à ces événements qui épouvantent, à ces changements qui font douter de tout ; son âme s'en était affaissée : il y a des ressorts qui se brisent là où d'autres se redressent. Il était catholique ; il était prêtre ; il ne voyait pas clair dans les projets des huguenots, que ceux-ci ne connaissaient pas eux-mêmes, que nous connaissons à peine aujourd'hui ; il fallait de bons yeux et de la bonne volonté pour découvrir, sous les siècles qui le couvraient, le droit d'Henri IV, qui a prévalu, pour la fortune de la France, grâce au courage du prince, à son bonheur, à sa politique. On s'explique tout ce qu'ont eu à souffrir les hommes qui ne voulaient pas se donner sans conditions, qui marchaient à tâtons au milieu des embarras, auxquels il était moins facile de connaître leur devoir que de le pratiquer.

L'histoire a une simplicité apparente qui empêche souvent de connaître les événements, qui empêche toujours de les juger. Les hommes de parti ne sont pas tout d'une pièce, tant s'en faut ; il y a vingt partis dans un parti, qui n'ont quelquefois de commun que le nom. Quoi de moins semblable à la Ligue, suivant l'idée qu'on s'en est faite, que la Ligue elle-même, avec les éléments qui ont servi à la composer, qui devaient servir à la dissoudre ! Il y avait de tout dans la Ligue ; le sentiment national, le sentiment religieux, l'ardeur du prêtre,

le soupçon du peuple, le goût de l'étranger, l'amour de l'or, l'ambition personnelle, l'intrigue des princes et jusqu'à l'ivresse de la démocratie, que la religion excitait et sanctifiait. Quant à Duvair, puisque c'est de Duvair qu'il s'agit, on peut dire que son intérêt, son caractère, sa foi l'avaient poussé dans la Ligue, sans qu'ils aient pu jamais faire de lui un ligueur véritable. Tout l'aurait ramené à la modération, sans compter sa sagesse naturelle, qui l'y avait toujours retenu. Il laisse aux premières tempêtes le temps de s'apaiser ; sa voix, une fois le calme revenu, ne s'en fera que mieux entendre. Son langage sera sage et adroit ; il ne se croira pas condamné à parler, comme les violents, parce qu'il ne se croira pas condamné à penser comme eux.

Dès les premiers jours, c'est-à-dire au lendemain des barricades, lorsque les esprits sont dans cette ardeur qui semble ne pouvoir être apaisée ; lorsque nul ne doute de rien ; lorsque tous, soit entraînement, soit calcul, se disputent à qui sera le plus vif, le plus exagéré ; lorsque la modération est un crime, il fait entendre une voix sage :

« Il est aisé à ceux qui ont accoustumé d'effleurer les faueurs » des grands, et saulter, comme un oyseau, de branche en » branche, d'une fortune affligée à une fortune florissante, de » se montrer hardis contre leur prince en son adversité. Mais, » pour moi, la fortune des princes me sera tousiours vénérable, » et principalement des affligés, parce qu'il me semble qu'ès » âmes généreuses, l'affliction des grands exige plus rigou- » reusement, qu'en toute autre saison, le respect et les autres » offices de l'humanité. »

Duvair était entré aux États de la Ligue avec le parti pris d'être sage, de ménager tout le monde et de profiter des événements. Il ne veut pas se brouiller avec la fortune : il écrit l'éloge du duc de Guise; il ne le fait pas imprimer, il le montre à ses amis, afin que ceux-ci puissent en témoigner à l'occasion. Chez lui, si le caractère est faible, l'esprit est sain. Il est pour le bon sens, pour le bon droit : que la fortune dise un mot, il sera de l'avis de la fortune. L'histoire lui a adjugé

l'honneur du fameux arrêt de la loi salique, qui a été prononcé par le président Lemaistre, qui avait été rédigé par Duvair et qui a eu pour effet de terminer et de pacifier la Ligue. Il avait déjà combattu avec une belle passion la proposition que quelques-uns avaient osé émettre de donner à la France, pour roi, un prince espagnol : il avait été éloquent avec cette verdeur de mots qu'on peut regretter, et que la vieille langue permettait.

« Si on nous eust proposé cela autrefois, lorsque nous auions » quelque amour de notre patrie et l'affection que nous deuons » au nom françois, le cœur nous eust bondi... En d'autres » temps, nous eussions, sans en vouloir davantage discourir, » rejeté une telle proposition et vomi dessus notre colère. »

Il y a dans ce discours quelques paroles qui sont bonnes à retenir et à méditer dans tous les temps, par la raison que les temps semblent ajouter à leur à-propos et à leur sagesse :

« Ne nous accusons point l'un l'austre ; nous auons tous » failli. Ne nous amusons point à y chercher des peines contre » les autheurs de nos maux : qui en est innocent ? »

Belles paroles, en effet, qui ne seront jamais écoutées, et qui n'en contiennent pas moins la paix publique et le secret de la réconciliation des partis !

Le rôle de Duvair avait grandi avec les événements ; il était devenu l'homme nécessaire. Il était au premier rang, le 22 mars 1594, de ceux qui ouvrirent à Henri IV les portes de Paris pacifié.

Ce qui n'empêchait pas qu'on ne murmurât. Il avait contre lui les esprits jaloux, que les succès des autres irritent ; les esprits entiers, que blessent les transactions ; les esprits chagrins, que rien ne satisfait.

Il faut lire, à ce sujet, une lettre très-intéressante, très-curieuse, qu'il écrivait à Villeroy, qui avait joué dans les événements un rôle semblable au sien, mais plus grand, et qui se plaignait d'avoir été attaqué dans une des premières éditions de la *Ménippée*, qui venait d'être publiée à Tours :

« Mais, Monsieur, si j'osois aussi parler librement à vous

» comme ie pense, et que le respect que je vous doibs ne re-
» tirât point la hardiesse que me donne l'amitié dont vous me
» favorisez, je vous dirois que vous êtes bien délicat de ré-
» futer la condition commune de tous ceux qui ont été si-
» gnalés par une grande part au gouvernement des affaires
» publicques. Quant à moi, ie n'en ay pas encore jamais remar-
» qué un qui se soit peu exempter de l'ennui et calomnie qui
» se sont continuellement attachez aux advenues des grands
» maniements d'affaires, pour aboyer ceux qui y entrent et dé-
» chirer leur réputation. C'est chose indivisible, que gouuer-
» nement et calomnie. . . . .
. . . .
» Pour moy, Monsieur, de si longtemps que ie me suis mis à
» contempler les actions du monde, j'ai appréhendé la fortune
» de ceux qui sont au maniement des affaires, lesquels ie n'ai
» point trouvés d'autre condition que ceux qui flottent en
» haute et profonde mer, à la merci des vents ; qui ont à
» craindre l'air, l'eau et la terre. »

Il arrive à parler de lui-même, et ce n'est pas ici la partie la moins curieuse de sa lettre :

« Il n'y auoit homme, en ce royaume, qui deust plus tost
» estre de la Ligue que moi. Le feu roy avait ruiné mon père,
» pour récompense de vingt-cinq ans de service qu'il lui avoit
» faicts. J'estois pauvre ; j'estois recherché, et n'y avoit rien
» proportionné à ma fortune qu'on ne m'a promis. Après les
» barricades, ceux de la Ligue me proposèrent de me faire pro-
» cureur général. Après la mort des princes, ils me voulurent
» faire procureur général. Après la mort des princes, ils me
» voulurent encore envoyer en ambassade à Rome, et m'offri-
» rent force argent... tout cela ne m'empêcha pas qu'en toutes
» les occasions qui se sont présentées, je n'aie, de tout mon
» pouvoir, ramené les choses où elles devoient estre. »

Il entre ici dans le détail de tout ce qu'il a fait pour la cause royale :

« Tout cela ne me peult pas garantir que quelques gens
» pleins d'envie et de malignité, s'ils ne me blasment ouverte-

» ment, parce qu'ils y trouueroient trop de contradiction, au
» moins ne me picquent à couuert...

» Ils disent que tout ce que j'ai fait, ç'a été pour me con-
» server, et sans aucun hasard, taschant de plaire à tous les
» deux côtés. »

Il faut convenir que cela y ressemblait un peu ; pour l'honneur de ceux qui rendent de semblables services, on leur voudrait moins de prudence. Ensuite, on n'ose pas y regarder de si près; le salut des sociétés est d'un tel prix, il est si difficile, qu'on ne s'avise pas de marchander le salaire de ceux qui en sont venus à bout ; peut-être même leur fait-on aujourd'hui la partie trop belle? L'histoire est décidément aux ordres de ceux qui réussissent.

« On reconnaît, a dit un écrivain de nos jours [1], de quelle
» utilité est la présence des bons citoyens dans les troubles
» civils et dans les révolutions. En supposant qu'ils soient
» subjugués un moment par les idées du jour, par les er-
» reurs et les passions régnantes, ils ne tardent pas à les do-
» miner; au lieu de laisser la société en proie à des factieux,
» ils la leur arrachent. »

Tout cela peut être vrai et doit être tu. Les âmes faibles y trouveraient trop leur compte, il y a d'autres lois pour la conscience. La politique et la morale ne sont pas toujours d'accord. Qui ne le sait? Est-ce une raison pour le dire?

Cependant, on ne peut s'empêcher de penser à ce qui serait arrivé si le Parlement de la Ligue eût suivi à Tours le parlement fidèle, et qu'il eût laissé la place libre à Bussy-Leclerc et à ses amis. La paix eût alors été bien difficile, pour ne pas dire impossible. Les passions non apaisées; les difficultés non aplanies, les intrigues non déjouées auraient alors tout empêché, puisque l'esprit, le courage, la fortune de Henri IV, même avec le secours du Parlement de Paris ont eu tant de peine à les vaincre. On est bien obligé de convenir que l'adresse, la prudence sont bonnes parfois à quelque chose,

[1] M. Poisson, *Histoire de Henri IV*.

seulement on regrette qu'il faille tant de détours pour sauver les sociétés, et que la droiture, la constance, le devoir n'y suffisent pas.

Le nouveau roi était fait pour goûter les hommes adroits; il reçut avec sa grâce gasconne les parlementaires de Paris, gens d'expérience, d'esprit, d'expédients, qui lui donnaient une couronne, et parmi lesquels il allait choisir bientôt ses confidents, ses ambassadeurs, ses magistrats, ses ministres. Lorsque plus tard on voit arriver sur des chevaux étiques les parlementaires de Tours, mal habillés, maussades, on ne peut s'empêcher de penser aux émigrés d'une autre époque.

Henri IV leur fit assez froide mine; ils ne lui étaient plus bons à grand'chose; leur misère était, pour lui, un reproche: il leur en voulait de ne pouvoir pas payer leur fidélité, qui, après avoir été inutile, était devenue gênante.

De leur côté, les parlementaires de Tours, mécontents comme tous ceux dont la place est prise, embarrassés au milieu d'une société qui s'était renouvelée en leur absence, allaient être un obstacle à des projets de rapprochement qui ne pouvaient que les blesser dans leurs intérêts et dans leurs passions. On sait, en effet, qu'ils résistèrent autant qu'ils purent à tout ce que le roi entreprit de sage et de raisonnable, et que leur fidélité à son égard était plutôt un reproche qu'un appui. Ils ne pouvaient s'accoutumer surtout à la tolérance par laquelle Henri IV tenait à se faire pardonner son abjuration, et qui faisait partie de sa politique et de sa grandeur.

Quant à Duvair, il ne fut pas oublié : on créa d'abord pour lui une charge de maître de requêtes. Il fut envoyé en ambassade auprès d'Élisabeth, dont il mérita les bonnes grâces. Enfin, il fut chargé d'une mission qui prouvait assez quel cas on faisait de sa prudence, de son habileté, de sa docilité; dans les révolutions on en dit, et surtout, on en écrit trop ; on est ensuite gêné par des traces que le temps n'efface pas toujours; le Parlement de la Ligue n'avait pas échappé à cette loi commune, malgré la circonspection de la plupart de ses membres; ses registres déposaient de sentiments et de résolutions que

les passions du temps lui avaient dictés, et dont nul parmi les esprits sages n'avait intérêt à se souvenir. Le roi surtout qui avait dû beaucoup aux parlementaires, qui avait fait sa paix avec eux, qui comptait s'en servir, qui s'en servait déjà ; qui savait mieux qu'un autre faire la part des circonstances, avait intérêt à l'oublier. N'avons-nous pas vu quelque chose de pareil dans les temps présents, avec la différence des hommes, dans les ménagements dont Louis XVIII crut devoir user avec des révolutionnaires fameux ? Il n'y a rien qu'on puisse mettre à côté de M. Fouché, choisi comme ministre par le roi de France. Trois personnages graves furent chargés d'expurger les registres du Parlement, et d'en effacer ce qui était de nature à y réveiller de fâcheux souvenirs. C'étaient Pithou, Loysel et Duvair. Le choix seul de pareils hommes montrait l'esprit qui avait inspiré la résolution.

La vie politique de Duvair finit là ou à peu près. Le reste, c'est la vie du magistrat dont M. Sapey raconte avec charme et avec bonheur les joies et les travaux. Il fut pendant dix-sept ans premier président du Parlement d'Aix, où il devait trouver Peiresc, conseiller au même Parlement, qu'on appelait le procureur général de la littérature, qui mérita d'être son ami. Tous deux avaient les mêmes goûts ; ils cherchaient dans les loisirs de leurs fonctions le moyen de satisfaire leur passion pour les lettres qui avait été la vraie passion de Duvair. On suit celui-ci dans sa maison des champs, où l'attendaient la paix, le recueillement et l'étude ; dans sa chère floride couverte d'oliviers, dont l'aspect rappelait à son esprit le ciel et la nature de l'Attique.

Comme écrivain il eut une grande renommée et il en fut digne. Son talent s'exerça sur beaucoup de sujets. La langue qu'il parle n'est déjà plus celle du seizième siècle ; elle n'est pas encore la langue du dix-septième ; il y a en elle de la force, de l'ampleur, de la majesté; on a comme un avant-goût du style de Balzac. Il importe d'en citer quelques traits :

« L'homme n'est qu'un exemple d'imbécillité, la proie du temps, un jouet de fortune, un portrait d'inconstance, un

sujet d'envie et de calamité, et enfin un peu de pituite et de bile mêlées. »

Pascal ne dira pas autrement. Quelquefois il y a en lui une sorte de grâce austère qui emprunte un attrait de plus à cette austérité même.

« Les fruits qui meurissent tost sont cueillis avant leur saison, et il y a je ne scais quelle envie du destin qui coupe en verd les grandes espérances... O Dieu, si vous êtes le père des miséricordes et le Dieu des consolations, pourquoy nous désolez-vous de cette façon ? »

Comme il peint la mort !

« Comment s'est-il acheminé à la mort ! avec quelle résolution ! avec quelle espérance ! avec quel discours ! enfin nous avons vu ses yeux se fermer et dire adieu à la lumière, et ne nous est demeurée de lui qu'une vaine image entre les bras ! »

Et la vieillesse !

« Vieillir, c'est s'accoutumer à mourir, on demande ordinairement de ceux qui sont extrêmement vieux, s'ils vivent encore ; il y a plus à s'étonner de leur vie que de leur mort. »

J'en veux citer encore un passage qui était vrai alors, qui est vrai aujourd'hui, qui sera vrai dans tous les temps, qui a été imité par Charron ; où on sent la sagesse de Montaigne, avec l'élévation et l'onction du magistrat et du prêtre.

« La plupart du temps nous envions aux autres des richesses, des honneurs et des faveurs ; mais qui nous diroit : vous en aurez autant pour le même prix, nous n'en voudrions pas ; pour les avoir, il faut flatter, il faut endurer des affronts, des injures, il faut perdre sa liberté. L'on n'a rien pour rien en ce monde ; vous faites profession d'honneur et de vertu, cela ne se peut acheter que par la perte de ces autres choses. Les faveurs, les richesses, les dignités se donnent à ceux qui complaisent et s'accommodent aux passions ou aux voluptés d'autruy. C'est la loy ou pour le moins la coutume du monde ; elle y estoit avant que vous fussiez né ; pourquoi trouvez-vous mauvais de l'y voir observée ? Celuy-là vend la liberté : il en

reçoit le prix en un Estat ou office, pourquoy le lui enviez-vous? vous qui ne voulez pas vendre la vostre, vous vouldriez volontiers aussi le drap et l'argent, avoir en contre-échange ce que celuy-ci a eu pour sa liberté, et néanmoins conserver la vostre ; le droit des gens ne le permet pas. Choisissez ou la marchandise ou le prix. Je vais au marché ; j'en vois un qui tire à sa bourse, il baille un denier et emporte une laictue ; moi qui ne baille rien, je n'emporte rien, et je suis cependant d'aussi bonne condition que luy. » Celui qui écrivait ainsi avait lu Montaigne et en avait profité ; il y a là quelque chose de sa raison, de sa sagesse, de sa finesse, de sa fierté sans bruit ; il y a même quelque chose de son style. Seulement Montaigne le faisait comme il le disait ; il conformait sa vie à ses maximes ; chez Duvair, au contraire, c'était affaire d'art et de rhétorique.

Huet a dit de Duvair : « qu'il s'était distingué dans ses tra-» ductions par l'élévation et la dignité de son style, et que, » si l'on en exceptait Malherbe venu après, notre langue n'a-» vait pas de meilleur écrivain que lui. » Il y avait du vrai dans ce que disait Huet, Duvair est un écrivain auquel on doit quelque réparation ; il a été étouffé entre deux siècles.

Cette existence honorée et douce du magistrat, qui allait aux goûts et aux talents de Duvair, devait avoir un terme.

Ministre deux fois, après la mort d'Henri IV, dans des conjonctures difficiles ; renvoyé, puis rappelé, il ne fut ni assez fort pour exercer le pouvoir, ni assez sage pour le quitter.

Il mourut à soixante-cinq ans d'une fièvre des camps dans une expédition contre les protestants, où sa présence seule étonne, si on songe qu'il était tout à la fois garde-des-sceaux et évêque. J'avais oublié de dire qu'il s'était laissé pourvoir de l'évêché d'Évreux pendant un entr'acte ministériel.

Duvair fut un homme honnête, heureux, utile et sage. S'il pensa souvent à lui, il pensa aussi quelquefois aux autres ; il pensa surtout à la chose publique, dont il sut concilier les intérêts avec ses intérêts personnels. Il traversa la politique sans rien y laisser de sa considération : chose rare dans tous les

temps et surtout dans ces temps-là. Il ne fit pas payer trop cher ses services : les sociétés ont eu affaire à des sauveurs plus exigeants. Il voyait tout, s'il n'osait pas tout, l'esprit étant chez lui supérieur au caractère. C'est ce qui a fait que ses qualités, malgré l'éclat de ses mérites, ont eu quelque chose de terne. Il y a manqué le lustre que le sacrifice seul donne à la vertu.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

VOLTAIRE. — ÉRASME. — RABELAIS.

Une querelle, de plus ou de moins, pour Voltaire, cela ne vaudrait guère la peine d'en parler, si sa querelle avec le président de Brosses n'avait eu quelque chose de singulier, à raison de son objet; à raison, surtout, de l'adversaire qu'il s'était mis, dans la circonstance, assez étourdiment sur les bras. On peut dire, cette fois, qu'il avait eu la main malheureuse, et qu'on n'y reconnaît pas son habileté ordinaire à choisir ses ennemis. Ce n'est, en effet, ici ni un pauvre diable qui écrit dans un grenier, qui est sans nom, auquel manquent la finesse, la politesse, le savoir-vivre, dont la misère, à elle seule, est presque un ridicule, que ne peuvent excuser le goût et l'opulence du philosophe; ni un de ces personnages qui ont moins d'esprit que de talent; auxquels la louange a porté à la tête, qui s'enferrent d'eux-mêmes, dans la raillerie, avec une vanité convaincue; ni un savant empêtré dans son érudition, qui ne sait que ce qu'il a appris, et dont Voltaire avait si bon marché avec sa science facile et sensée. Si le président de Brosses est considérable par sa naissance, par son rang, par sa fortune, par son mérite, il n'est pas assez grand seigneur, cependant, pour que Voltaire puisse en prendre, avec un tel personnage, trop à son aise, et pour qu'il se flatte d'en être quitte en le persifflant avec respect.

Le président de Brosses était, avant tout, un homme d'esprit.

Magistrat, fils et petit-fils de magistrat, il appartenait à une de ces familles plus anciennes qu'illustres, qui avaient leurs racines dans le sol, qui avaient été longtemps vouées au métier des armes, au sein desquelles se perpétuaient le sentiment du devoir, le goût des lettres, des plaisirs délicats, des études sérieuses. Riche, aimant le monde, curieux des arts, amoureux de tous les travaux et de toutes les distractions, il n'en avait pas moins compris quel pouvait être, au milieu d'une société où les rangs étaient marqués, l'avantage d'une fonction qui sert à vous honorer et à vous défendre. Conseiller au Parlement de Bourgogne, à vingt et un ans; président à mortier, de bonne heure; compté, tout de suite, parmi les magistrats laborieux et utiles, il avait gardé de fonctions qu'il aimait, dont il avait toujours conservé l'esprit et respecté la dignité, la liberté de langage, et jusqu'au ton un peu haut que donnent, dans tous les temps, et que donnaient surtout alors la possession et l'usage d'une autorité incontestée.

Il goûtait mieux qu'un autre le charme des loisirs attachés à l'exercice de sa charge, parce qu'il savait, mieux qu'un autre, en tirer parti. Son intelligence, tout à la fois disciplinée et libre, se fortifiait par les occupations diverses qui étaient la vie et l'honneur des magistrats d'autrefois.

Rien ne pouvait ni satisfaire, ni vaincre sa passion pour l'étude : numismatique, antiquités, philologie, géographie, beaux-arts, jurisprudence, littérature, philosophie, il voulait tout savoir, avec une suite, une patience, un amour des détails qui n'étaient déjà plus de son époque. Sa science, d'ailleurs, ne le gênait pas; il n'en était que plus sûr de lui, plus vif et plus alerte.

Lié avec les plus grands et les plus beaux esprits du temps, entraîné par le courant de son siècle, il en avait les idées, il n'en avait pas les passions. Il était retenu par une sorte de tempérance qui lui était naturelle, par l'effet des enseignements et des traditions domestiques, par les habitudes que la magistrature impose. Il avait de la saillie et du sang-froid. Sa raison, que l'étude avait agrandie, que le monde avait assou-

plie; que l'usage du pouvoir, aussi bien que la pratique des affaires, avaient contribué à rendre sage, le laissaient maître de lui, dans toutes les circonstances. Tel qu'il est, on se le figure en pleine possession de lui-même, ayant les avantages d'une existence opulente, remplie par le devoir et par le plaisir, et dont il ne dépendra de personne d'inquiéter la dignité tranquille.

Il savait ce qu'il valait, en homme que ne troublaient ni la vanité ni la peur, et qui n'était pas plus disposé à s'amoindrir qu'à se surfaire. Il y a cela de singulier, c'est que, parmi les contemporains de Voltaire, nul ne lui a rendu un plus complet hommage, nul n'a mieux goûté la saveur de son talent. Ce ne sont pas seulement les qualités de Voltaire qui le séduisent, ce sont ses défauts ; il n'y a pas dans ce qu'il sent et dans ce qu'il exprime de sous-entendu, comme on en découvre dans Montesquieu, dans Diderot, dans d'Alembert lui-même.

Ce qui ne l'empêchera pas de lui dire son fait, précisément parce que du magistrat à l'écrivain il n'y a que l'admiration ; que d'ailleurs, il ne le craint ni le flatte, et qu'il ne se croit condamné envers personne à faire, à ses dépens, les honneurs de la justice et de la vérité. Pour le coup, on peut affirmer que Voltaire a trouvé à qui parler. Veut-il discuter affaires, il n'est pas le plus fort contre un président de parlement, qui sait tout, même son métier? Est-il en train de railler? L'autre lui répondra, et sa raillerie, pour ne pas être aussi éclatante, n'en sera que plus amère et plus dédaigneuse. Et si Voltaire, pris dans les difficultés qu'il suscite, une fois hors de lui, se laisse aller à d'indignes attaques, c'est alors que le magistrat se montre. Sa réponse ressemble à un arrêt. Il parle comme il aurait parlé du haut de son siége.

On va voir que, pour la première fois, peut-être, Voltaire est gêné ; qu'il ne sait sur quel ton le prendre avec un adversaire que sa colère n'intimide pas, que sa moquerie ne trouble guère, qui se défend avec la dignité du juge, avec la liberté de l'homme du monde et de l'homme d'esprit. Si Voltaire

y avait fait un peu plus d'attention, il aurait bien vu qu'il n'y avait rien à gagner, pour lui, avec un homme qu'il fallait respecter, qu'on pouvait craindre, et qui, dans aucun cas, ne courait risque de prêter à rire à personne.

Le président de Brosses le sentait bien ; il avait la conscience de ce que lui valaient, non pas seulement son droit, dont le public ne se souciait guère, mais sa mesure, son sang-froid, sa raillerie, que la raillerie de Voltaire n'avait pu éteindre ; sa bonne humeur en commençant, et son indignation venue à point. — Aussi, lorsque M. de Farges, commensal de Ferney et parent du président, essayait de les raccommoder, il lui répondait, parlant de Voltaire :

« On dit : C'est un homme dangereux. A cause de cela, faut-il donc le laisser être méchant impunément ? Ce sont, au contraire, ces sortes de gens qu'il faut châtier ; je ne le crains pas ! je n'ai pas fait le Pompignan. »

A quoi avait-il tenu que le président pût se croire autorisé à parler de la sorte ? Qu'il ait eu raison au fond, c'était quelque chose, mais bien peu de chose. Il avait eu raison dans la forme, et c'était tout, lorsqu'on avait Voltaire pour adversaire, et dans un commencement de procès qui avait été bien près d'être un ridicule pour tous les deux.

Pour Voltaire, on le sait, il n'y avait pas de petite querelle ; il n'aurait pas été Voltaire sans cela ; sa passion suffit à tout, et dans toutes les querelles il porte sa grâce, sa lumière, son ardeur accoutumées.

Il avait quitté Frédéric, il était revenu des rois ; il voulait être roi à son tour ; il lui fallait une capitale ; il avait une maison à Lausanne ; il avait les Délices ; il avait Ferney. Tout cela n'allait qu'à moitié à ses projets et à sa passion de mouvement. Il avait jeté les yeux sur le comté de Tournay, terre patrimoniale, appartenant à M. de Brosses, sise aux confins de la France, tout près de Genève, sans en dépendre, et qui lui convenait fort à raison de sa situation et des priviléges qui y étaient attachés.

Il écrivait au président, le 9 septembre 1758 :

« Vous n'êtes pas homme à faire valoir votre terre de Tournay ; voulez-vous me vendre votre terre à vie ? Je suis vieux et malade ; je sais bien que je fais un mauvais marché. Je m'engage à faire bâtir un joli pavillon des matériaux de votre très-vilain château, et je compte y mettre 25,000 livres... Je vous paierai comptant 25,000 autres livres. De plus, je m'engage à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans... Moyennant ces offres honnêtes, je vous demande la pleine possession de votre terre, de tous vos droits, meubles, bois, bestiaux et même du curé, et que vous me garantissiez tout, jusqu'à ce que ce curé m'enterre... Si ce plaisant marché vous convient, vous pouvez d'un mot le rendre sérieux. La vie est bien courte pour que les affaires soient longues... »

M. de Brosses n'est pas loin d'accepter la proposition.

« Vous m'offrez 25,000 livres comptant. Mettez la main sur le pourpoint. — Ce n'est pas assez ; cela vaut 30,000 livres. »

En vendeur habile, il lui fait sentir l'avantage pour lui de ne pas habiter le territoire de la république de Genève :

« Vous ne sauriez croire, lui avait-il dit, combien cette république me fait aimer les monarchies. J'avais grand besoin d'une raison pareille. »

La terre de Tournay a des priviléges que le président de Brosses sait faire valoir à merveille :

« J'ai tiré cet avantage du malheur de mes pères, huguenots dès le temps de Calvin, que leur terre est de l'ancien dénombrement. Nous n'en sommes fâchés, ni vous, ni moy, pour qui les édits bursaux n'ont pas des attraits vainqueurs. On a bien voulu me continuer ce droit, en dernier lieu, dans le renouvellement du cadastre ; apparemment qu'on ne m'a pas cru assez bon catholique, pour édifier notre ami Helvétius... On pourrait bien ne pas vous trouver assez bon huguenot pour être privilégié... »

Ce n'est pas tout ; il lui faut des épingles pour M[me] de Brosses, et il faut voir comme il s'y prend pour les obtenir ; il n'y a que les présidents à mortier pour discuter de tels articles de cette manière :

« Je suis si fidèle au secret, que je n'en ai sonné mot à Mme de Brosses, de peur qu'elle ne se mît de la conversation. Mais, comme Dieu permet que tout se découvre, elle s'avisera, sans doute, alors de demander la chaîne du marché. Je ne sçais pas de combien. C'est une femme à prétentions. Elle ira peut-être croire *qu'une chaîne si belle devrait être éternelle.* Agissons politiquement ; commencez par me corrompre. En fait de terre, je suis vénal comme un Anglais. Quand nous serons tous deux contre elle, nous la réduirons. »

Voltaire a pris goût à la république, depuis qu'il a quitté sa clef de chambellan. Aussi, lui répond-il :

« J'avoue, monsieur, qu'il y a des abus dans les républiques comme dans les monarchies : *ubicumque calculum ponas, ibi naufragium invenis.* On ne trouve pas toujours *naufragium*, mais on trouve partout quelque orage. Ils sont icy moins noirs et plus rares qu'ailleurs. Je suis très-aise d'être dans un coin de terre *dove non si vede mai le faccia della moestà*, et où les souverains m'envoient demander mon carrosse, pour venir manger mon rôti. »

Voltaire ne veut habiter en France, ni à Genève, son idée est de mourir entièrement libre.

« Mon grand plaisir serait, dit-il, de n'avoir affaire de ma vie ni à un seigneur Faramont, ni au roy séant en son conseil, et de ne rien payer à personne. Voyez, monsieur, si la tournure que j'ay prise vous convient, quittez un moment votre Salluste, que pourtant, je voudrais bien voir, et examinez mes propositions ; si elles sont acceptées, il m'en coûtera environ 60,000 livres, et vous jouirez peut-être, dans deux ans, peut-être, dans un an, de tout le fruit de mes peines. »

Mais il a affaire à quelqu'un qui n'est disposé à lui céder en rien, même en fait de république, et qui lui répond à son tour :

« Je n'ay pas vu une république qui fût de mon goût. On y est désolé par des piqûres d'épingles, au lieu que chez nous on en est quitte pour un coup d'épée au travers du corps, et

tout est dit. J'aime bien pis que les roys : j'aime les papes. J'ay vécu près d'un an à Rome. Je n'ay pas trouvé de sejour plus doux, plus libre, de gouvernement plus modéré. »

Voltaire a beau dire à M. de Brosses ce qu'il doit dire, pendant quatre-vingt-quatre ans, à tout le monde, qu'il est mort ou peu s'en faut, ce dernier s'obstine à ne pas le croire, et, comme en fait de plaisanterie il n'a jamais le dernier, il lui écrit :

« Qui gagnera, gagnera ; si je perds... Mais je ne perdrai pas ; car je gagnerai, allez, en vous conservant... Avec un homme tel que vous, je ne veux avoir rien de caché. Apprenez que l'ange de la Fatalité, conduisant Zadig par le monde, mit dans ce vieux château un talisman qui fait qu'on n'y meurt point. Mon vieux oncle éternel (devant Dieu soit son âme avec celle de feu M. le comte de Gabalis ! Ce que j'en dis ne vient pas de mauvais cœur ; mais il ne m'aimait guère, et je le lui rendais bien !). Or donc, cet oncle infini y a vécu quatre-vingt onze ans, et son père, mon bisaïeul, quatre-vingts ; sans parler du grand-père et le dernier qui y a vécu quatre-vingt-sept ans. Il faut que je sois fol de me défaire d'un lieu qui donne une immortalité bien plus réelle que ne fait l'Académie. »

Tout cela n'empêche pas le président de penser à tout, même aux épingles de sa femme, sur lesquelles il ne paraît pas prêt à lâcher prise. Voltaire avait eu l'idée assez originale d'offrir, pour cet objet, une charrue à semoir.

« Outre que j'en ai une ici, répond le président, je doute qu'elle prenne cela pour un meuble de toilette. Je ne me mesle point des affaires des femmes... Vous êtes galant ; vous ferez bien les choses. »

Les premières et principales conditions arrêtées, il fallait conclure. Le président ne voyait que deux façons d'en finir : ou louer, ou acheter ; le reste lui paraissait matière à difficultés et pouvant mettre en risque les franchises de sa terre, qui se perdraient par aliénation à un Français, et qui formaient un de ses avantages particuliers. Or, précisément,

Voltaire ne veut ni de l'un ni de l'autre; il ne lui convenait pas d'être le fermier du président; le mot et la chose lui allaient assez peu, et d'un autre côté, il ne voudrait pas devenir propriétaire entier de la terre de Tournay. Ce qu'il lui faudrait, ce serait une sorte de contrat mixte, qui, en lui attribuant les droits honorifiques auxquels il semble attacher quelque importance, fît de lui le propriétaire viager du comté de Tournay. Il y a une chose qui ne laisse pas que de l'inquiéter; il serait aise de ne pas payer les droits de transmission :

« 18 novembre.

» Vous, monsieur, qui êtes maître en Israël, écrivait-il à M. de Brosses, ayez la bonté d'abord de m'instruire si on doit l'impost got et vandale des lots et ventes, quand on achète pour le temps de sa courte vie... Ce parti serait bien préférable à celui d'un prétendu bail, qui m'exposerait à de grands embarras.

» Tout ce qui sera sur la terre et dans la terre vous appartiendra, mais je veux la forest qu'on dégrade et dont j'aurai soin... »

Là-dessus, réponse du président, qui est une consultation véritable et une consultation très-bien faite, dans laquelle il démontre que la question est, au moins douteuse, et qu'elle pourra donner lieu à des difficultés, dans lesquelles Voltaire pourra bien être pris :

« Notre droit féodal, monsieur, est tant soit peu barbaresque, il ne se déduit pas si bien que la justice papinienne de la droite raison, éternelle et universelle... La règle de notre pays savoyard est que les lods sont dus *ex translatione dominii per emptionem*... Concluez de là que les princes, à qui vous êtes las de faire des libéralités, ne manqueront pas de prétexte pour vous demander... A quoy bon laisser matière à contestation ; pourquoy ne vous en pas tenir au plan projeté d'un bail apparent, suivi d'une vente réelle. »

Une entrevue eut lieu entre eux le 11 décembre à Belley,

chez M. Cortois de Quincey, évêque de cette ville ; Voltaire se laissa convaincre ; et le jour même fut passé par-devant le notaire royal, au pays de Gex [1], l'acte dont je cite le préambule :

On voit tout de suite dans ces préliminaires l'esprit du président ; esprit libre, vif, habile, prompt à la réplique, hardi à ses heures ; qui ne prend le mot d'ordre de personne, que le génie de Voltaire peut bien éblouir, mais que son ascendant ne subjugue pas. On n'est pas fâché de voir comment se traitaient les affaires, entre des hommes comme ceux-là, qui discutaient très-vivement leurs intérêts, et qui n'en parlaient pas moins de tout : de politique, de finances, de guerre, de religion, d'Hérodote, de Sardanapale, de Salluste, de Montaigne, de Montesquieu, d'Helvétius ! « *Avec beaucoup d'esprit, de nerf et d'audace, c'est une étrange cipollata que ce livre de notre ami Helvétius,* » écrit M. de Brosses. Il faut que j'ajoute, à l'honneur de Voltaire, ce que tout le monde sait : c'est qu'il était du même avis, excepté qu'il devait être plus sévère, en vertu de son goût plus exquis.

Je ne fais pas ici le rapport d'un procès. Je suis bien obligé d'omettre le détail de difficultés nées de l'acte lui-même ; nées, surtout chez Voltaire, de sa mobilité, de l'habitude et du goût

[1] Ce notaire était grand-oncle de M. Girod (de l'Ain), président du Tribunal civil de la Seine, pendant les Cent-Jours ; ensuite conseiller à la Cour royale de Paris, mort président du Conseil d'État.

« L'an 1758, le 11 décembre après midi, par-devant le notaire royal au bailtage de Gex, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, fut présent haut et puissant seigneur, messire Charles de Brosses, baron de Montfalcon, président à mortier au Parlement de Bourgogne, demeurant à Dijon, lequel a, par cette présente, remis à titre de bail à vie, avec promesse de faire jouir, à dater du 22 février prochain, à messire François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, demeurant aux Délices-sur-Saint-Jean, assavoir le château, terre et seigneurie de Tournay, granges, écuries, prés, terres, vignes hautes et basses, bois.....

» M. de Voltaire aura la pleine jouissance de la forest de Tournay et des bois QUI SONT SUR PIED et non vendus. . . . .

. . . .

» Ledit seigneur de Brosses s'engage à ne faire couper aucun arbro dans ladite forest, à la réserve de huit chênes vendus à un tonnelier de Genève, qui sont encore sur pied, et ce à compter de ce jour. »

de la domination; de la confusion que devait engendrer en semblable matière une demi-science, dans un esprit qui veut tout deviner, et qui se dépite de ne pas tout savoir; et principalement d'une humeur changeante, qui voudrait transporter dans les affaires les caprices du poëte et les hardiesses de l'écrivain; qui s'inquiète d'une sorte de sentiment d'infériorité, dont il ne peut se défendre à l'égard d'un adversaire plus habile, et que ne fait qu'irriter davantage le sang-froid du président.

L'acte n'est pas signé, que Voltaire, à son sujet, prend de l'ombrage... Le président a beau lui écrire : « *Nous avons traité en gentilshommes et en gens du monde, non en procureurs ni en gens de chicane.* » Il ne parvient pas à apaiser les susceptilités d'un homme accoutumé à tous les succès; qui a su faire sa fortune; qui veut la conserver et qui défend son bien, comme il défendrait sa gloire... Se douterait-on qu'il s'agit de ne pas payer un demi-droit de mutation que le fisc exige pour un bail à vie, et auquel il veut, à toute force, se soustraire? « *Je vous supplie, écrit-il, d'engager M. l'intendant à ne point troubler le repos de ma vie ; elle a été assez malheureuse! Que je vous doive d'être oublié.* » Il en serait bien fâché, d'être oublié!

Ce qui perce à chaque ligne de sa correspondance, c'est la crainte d'avoir été dupe et le dépit qu'il en ressent. « *Je lis et relis votre contrat, et plus je le relis, plus je vois que vous m'avez dicté la loi en vainqueur.* » Il se débat comme il peut dans les liens d'un contrat qui le gêne, qu'il essaie d'élargir pour y être un peu plus à l'aise. Il avait en face de lui un homme qui paraissait médiocrement disposé à faire bon marché de ses intérêts, qui avait de plus l'avantage d'entendre les affaires, de les discuter avec plus de calme que Voltaire et avec autant d'esprit.

Ce dernier tâche de prendre sa revanche, en élevant des difficultés à propos de tout. Je touche au point d'où allait naître une incroyable querelle entre deux hommes, dont l'un était Voltaire, et dont l'autre, personnage considérable, était,

après lui, un des esprits les plus distingués de son siècle, et les plus justement renommés.

On vient de voir que la jouissance de Voltaire en ce qui touchait la forêt de Tournay, ne s'appliquait qu'aux *bois sur pié ;* on devait en conclure que les bois abattus avant la vente ne devaient pas y être compris. Voltaire en avait pris de l'humeur ; il en était venu à soupçonner le président d'avoir fait abattre ces bois pour son compte personnel en prévision et presque en fraude de l'acte du 11 décembre 1758 ; il voit là une atteinte à ses droits ; à ses yeux, le prétendu acquéreur n'est qu'un prête-nom de M. de Brosses qui a servi d'instrument à des combinaisons malhonnêtes. Il lui vint à l'idée qu'il ne serait pas du tout malséant que le président lui fît cadeau de bois pour se chauffer ; que ce serait un moyen pour lui de rentrer dans ce qui lui appartient ; en conséquence, au mois de février, il lui écrivait :

« Je vous réitère les mêmes prières que j'ay eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre, et j'ajoute une autre requête, c'est de trouver bon que je prenne pour me chauffer, quelques moules de bois sec que le sieur Charlot Baudit ne vend point ; il est bien juste que je jouisse des choses nécessaires. Charlot Baudit est convenu, et on le sait assez, qu'il n'est que commissionnaire. »

Il se passe du temps, le président reste muet ; les parties échangent entre elles une correspondance, dont la vivacité touche à l'aigreur. Il y a de Voltaire une lettre entre autres, remplie de récriminations, en tête de laquelle sont écrits, de la main même du président, ces mots : *A sotte lettre, pas de réponse ;* et que suit, en effet, un silence de plus de six mois.

On est en janvier 1761. La guerre couve depuis deux années. Voltaire ne dit plus mot, Le président prend l'offensive par une lettre qui aurait dû montrer tout de suite, à celui-là, à quel adversaire il allait avoir affaire.

« Janvier 1761.

» Agréez, monsieur, que je vous demande l'explication d'une chose tout à fait singulière, que je trouve dans le compte de mes affaires, que l'on vient de m'envoyer du pays de Gex, pour les années 1759 et 1760. C'est à l'article des paiements qu'a faits le nommé Charlot Baudy, d'une coupe de bois que je lui avais vendue avant notre traité ; il me porte en compte et en paiement : « Quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire, à » trois patagons le moule, » et, comme il pourrait paraître fort extraordinaire que je payasse le bois de fourniture de votre maison, il ajoute pour explication qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison, vous l'avez refusé, en affirmant que je vous avais fait don de ce bois.

« Je vous demande excuse, si je vous répète un tel propos : car vous sentez bien que je suis fort éloigné de croire que vous l'ayez tenu, et je n'y ajoute pas la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique fait pour ignorer les usages du monde et les convenances ; qui ne sait pas qu'on envoie bien à son voisin et à son ami un panier de pêches ou une demi-douzaine de gélinotes ; mais que si on s'avisait de lui faire la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin, il le prendrait pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouverait fort mauvais. »

Si c'est de Voltaire que le président a appris à railler, il faut convenir qu'il a assez bien profité des leçons qu'il a reçues.

Voltaire ne répond pas. M. de Brosses ne lâche pas prise :

« Je ne pense pas, lui écrit-il derechef, qu'on ait jamais ouï dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins. »

Et comme Voltaire semble croire qu'il lui suffit de se renfermer dans son inviolabilité, le président perd patience ; il assigne devant le bailliage de Gex Charlot Baudit, lequel, à son tour, assigne Voltaire en paiement du prix du bois qu'il lui a vendu.

Alors Voltaire ne se connaît plus : il jette les hauts cris, il

écrit à Paris, il écrit à Dijon, il appelle à son secours le premier président et le procureur général du parlement de Bourgogne, qui étaient ses admirateurs et ses amis; il rédige un *factum* qu'il adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent avoir des rapports avec le président. Dans le *factum* il y a mélange d'ignorance et de passion; le mot *conventions verbales*, dont a un peu abusé dans le procés, et dont le président se sert dans son assignation contre Charles Baudy, offusque surtout Voltaire, qui n'en discerne pas bien le sens.

« Le défendeur, y est-il dit, ne veut pour preuve de l'injustice qu'il essuie que l'exploit même de M. le président. Il est clair, par l'assignation donnée par lui à Charles Baudy, que Charles Baudy compte avec lui de clerc à maître comme toute la province le sait. M. le président dit dans son exploit que Charles Baudy et lui firent un marché ensemble en l'année 1756. Est-ce ainsi qu'on s'explique sur un marché véritable? N'exprime-t-on pas la date et le prix du marché? Ladite assignation porte en général une certaine quantité d'arbres. Ne devait-on pas spécifier cette quantité?

. . . .

» Il est donc clair comme le jour que M. le président n'a point fait de vente réelle, que, par conséquent, tous lesdits bois injustement distraits du forestal sous prétexte d'une vente simulée, appartiennent légitimement à l'acquéreur de la terre; Baudy en a vendu pour 4,800 livres; partant, François de Voltaire est bien fondé à demander la restitution de 4,800 livres de bois. »

« Qu'il tremble, écrivait Voltaire à M. de Ruffey, le 7 octobre 1761, il ne s'agit pas de le rendre ridicule, il s'agit de le déshonorer. »

Non content de cela, il écrit au président lui-même une lettre où tous les mots semblent calculés, et qui est remplie d'insinuations outrageantes pour l'homme et pour le magistrat :

« Vous n'êtes donc venu chez moi, monsieur, vous ne m'avez offert votre amitié que pour empoisonner par des procès la fin de ma vie...

» Quoi! vous me faites assigner par un paysan au bas de l'exploit même que vous lui envoyez, et vous dites, dans votre exploit, que vous fites avec lui une convention verbale. Cela est-il permis, monsieur? Les conventions verbales ne sont-elles pas défendues par l'ordonnance de 1667 pour tout ce qui passe la valeur de 100 livres?

. . . .

» Vous avez cru m'accabler au bailliage de Gex; mais, monsieur, quoique monsieur votre frère soit grand bailli du pays, et quelque autorité que vous puissiez avoir, vous n'aurez pas celle de changer les faits... Le sieur Girod prétend qu'il fait trembler en votre nom les juges de Gex. S'il faut que M. le chancelier et les ministres et tout Paris soient instruits de votre procédé, ils le seront. »

La réponse de M. de Brosses ne se fait pas attendre; elle est éloquente; à elle seule elle suffirait pour laisser à celui qui l'a écrite les honneurs de cette incroyable dispute :

« Souvenez-vous, monsieur, des avis prudents que je vous ai donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie, vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère *naturellement insolent*. Je vous ai donné mon amitié; une preuve que je ne vous l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens, de ce que vous avez fait pendant le délire. »

. . . .

Quant au cadeau de bois, voici ce qu'il en dit :

« Je laisse à part la vilité d'un présent de cette espèce, qui ne se fait qu'aux pauvres de la Miséricorde ou à un couvent de capucins. Je vous aurais, à coup sûr, donné comme présent, quelques voies de bois de chauffage si vous me les aviez demandées comme tel. Mais j'aurais cru vous insulter par une offre de cette espèce. Mais enfin, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, par vous, en vous envoyant la reconnaissance suivante :

« Je soussigné François-Marie Arouet de Voltaire, seigneur

» de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi,
» reconnais que M. de Brosses, président du parlement, m'a
» fait présent de..... voies de bois de moule pour mon chauf-
» fage, en valeur de 281 livres, dont je le remercie.

» A....., le ..... »

» A cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. Je vous ai seulement prévenu que je me ferais infailliblement payer de Baudy, qui se ferait infailliblement payer par vous. Je l'ai fait assigner, il vous a fait assigner à son tour. Voilà l'ordre, et voilà tout. De vous à moi, il n'y a rien, et faute d'affaires, point d'arbitrage. C'est le sentiment de M. le premier président, de M. de Ruffey et de nos autres amis communs que vous citez, et qui ne peuvent s'empêcher de rire et de lever les épaules, en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne pas payer à un paysan 280 livres, pour le bois de chauffage qu'il a fourni. . . . . . .

» Comment ne sentez-vous pas que vous faites pitié, quand vous me menacez d'en parler à la cour, et peut-être même au roi, qui ne songe point à cela, comme vous l'avez très-bien dit ailleurs ?

» Au reste si, aux termes de notre marché, vous pouvez vous faire adjuger les bois exploités avant le marché, je vous le conseille fort. »

« Je laisserai prononcer les juges ; c'est très-hors de propos que vous insistez sur le crédit que vous dites que j'ai dans les tribunaux. Je ne sais ce que c'est que le crédit en pareil cas, et encore moins ce que c'est que d'en faire usage ; il ne convient pas de parler ainsi. Soyez assez sage à l'avenir pour ne rien dire de pareil à un magistrat.

. . . .

» Tenez-vous pour dit de ne plus m'écrire ni sur cette matière, ni surtout de ce ton. Je vous fais, monsieur, le souhait de Perse : *Mens sana in corpore sano !* »

Il ne paraît pas que Voltaire ait répondu à quelqu'un qui le prenait de si haut ; qui savait avoir raison d'une telle ma-

nière ; qui traitait les affaires en homme d'affaires, en homme d'esprit et en président à mortier ; qui était au-dessus des flagorneries et des moqueries ; qu'on ne savait par quel côté attaquer, et avec lequel, par conséquent, il n'y avait ni à rire, ni à se fâcher.

Il n'y a plus ensuite, de la part de Voltaire, que des plaintes assez timides, murmurées à l'oreille de quelques-uns de ses amis. Je remarque, notamment, une lettre qu'il écrivait à M. de Ruffey, président à la chambre des comptes de Bourgogne, dont la réponse fait assez bien voir l'idée qu'on avait de l'esprit et du caractère du président :

« L'enchanteur qui écrira votre vie apprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois? Vous êtes mécontent du président ; vous scavez de quel bois il se chauffe; payez-le et ne vous chauffez plus à son feu. »

On ne sait pas, au juste, comment se termina ce procès, que le bailliage de Gex n'eut jamais à juger, grâce à Dieu! J'imagine que Voltaire, une fois ses colères apaisées, dut se trouver assez embarrasé de son rôle *vis-à-vis* de Charlot Baudit, pour employer un mot qu'il a proscrit, et que le président, de son côté, eut bien vite fait de comprendre qu'il y avait des circonstances dans lesquelles il ne convenait pas à un homme comme lui d'avoir trop et trop longtemps raison. Tous deux, selon toute apparence, finirent par où ils auraient dû commencer, c'est-à-dire par s'arranger ; M. de Brosses tenant compte à Charlot des quatorze moules de bois, et Voltaire en versant le prix dans la caisse des pauvres de Tournay.

Et voilà où aboutit une guerre qui dura trois années, qui fut presque un événement, qui occupa l'opinion et qui mit aux prises, on sait maintenant pour quelle cause, deux hommes, dont l'un remuait le monde, et dont l'autre, pour parler comme un juge suprême en matière de goût, était « *un de ces hommes rares qui doivent être placés les premiers, après les hommes de génie.* »

Cette querelle, précisément parce qu'elle avait été ridi-

cule, laissa dans l'âme de Voltaire des rancunes qui n'étaient pas dans sa nature, et dont sa mobilité même aurait dû le préserver. Habitué comme il l'était à mettre les rieurs de son côté, il n'avait pu se faire à l'idée d'avoir été, à peu près, battu devant le public, qui était le seul et véritable juge d'un semblable procès et de semblables plaideurs.

Il s'était obligé, comme on l'a vu, à ne vivre que quatre ou cinq ans, après le traité conclu avec le président. Il crut qu'il pouvait se dispenser de tenir sa parole, et il vécut assez, non-seulement pour survivre à M. de Brosses, né avant lui, mais pour l'empêcher d'entrer à l'Adémie française.

On était en 1770 ; neuf années s'étaient écoulées depuis l'affaire des moules de bois ; il fallait moins de temps que cela ordinairement à Voltaire pour oublier des disputes plus graves. Trois places étaient vacantes à l'Académie, par la mort de Moncrif, du président Hénault et de l'abbé Alary. M. de Brosses se mit sur les rangs pour la seconde, à laquelle sa position seule semblait l'appeler, sans compter son mérite, ses travaux, la rare et profonde variété de ses connaissances. L'Académie française, à cette époque, jalouse de perpétuer de nobles traditions, aurait cru manquer au vœu de son institution, si elle avait compté pour rien la dignité des mœurs, la distinction du langage, la politesse de l'esprit, que l'étude seule des lettres ne suffit pas toujours à apprendre. Ainsi s'abaissaient, en attendant qu'elles fussent brisées, les barrières qui séparaient les différentes classes d'une société devenue, par le goût des plaisirs de l'intelligence et par l'effet d'une communication continuelle et universelle, la plus expansive, la plus libre et la plus aimable de toutes les sociétés.

M. de Brosses avait, dès cette époque, publié ses *Lettres sur Herculée*, les *Terres australes*, le *Traité du culte des fétiches*, le *Mécanisme du langage*; il était un prodige de curieuse, ingénieuse et infatigable érudition ; on connaissait de lui, sinon publiquement, du moins sous le secret, et un secret qui était celui de tout le monde, les *Lettres sur l'Italie*, qui sont devenues son titre devant la postérité, et auxquelles per-

sonne alors, Voltaire moins que qui que ce fût, n'aurait été fondé à reprocher le ton trop libre de ses plaisanteries ; on conviendra que beaucoup d'hommes de lettres auraient été en reste, en fait d'œuvres littéraires, avec le président du parlement de Bourgogne.

L'Académie française était partagée en deux camps : celui des philosophes et celui de la cour. M. de Brosses avait un pied dans le premier par quelques-unes de ses opinions et de ses amitiés ; il appartenait, en réalité, par ses penchants, par ses relations, par sa position, par sa prudence au camp de la cour, dans lequel il avait, d'ailleurs, ses partisans les plus nombreux et les plus dévoués. Je n'ai point ici à faire le récit des brigues qui eurent pour effet de l'empêcher d'entrer à l'Académie française. Une histoire comme celle-là est toujours vieille et toujours nouvelle, rien ne doit plus ressembler à ce que nos pères ont vu que ce que nous voyons aujourd'hui ; seulement, il n'est pas donné à tout le monde d'avoir un adversaire comme Voltaire, éloquent, ardent, pleurant, suppliant, pour lequel tous les moyens sont bons, y compris l'injustice, lorsqu'il s'agit de sa passion :

« On me mande, écrit-il à son héros, le duc de Richelieu, que vous voulez avoir pour confrère un président de Bourgogne, nommé de Brosses ; je vous demande en grâce, monseigneur, de ne me le donner que pour successeur... il n'attendra pas longtemps. »

Ce merveilleux esprit, auquel il fallait chaque jour une émotion, qui ne se plaisait qu'à passionner, qui butinait sur la science, si on peut le dire, auquel la patience de l'érudition était antipathique ou impossible (il appelle l'érudition une espèce de barbarie), qui ne regardait jamais derrière lui, mais devant lui, avait ri des travaux de M. de Brosses, sans comprendre assez ce qu'il y avait de pénétration, de puissance et de hardiesse dans l'effort seul qui inspire de telles recherches. Il n'en fallait pas tant que la passion et le sarcasme de Voltaire, sur des esprits faibles, divisés, subjugués. M. de Brosses, écarté par une coalition d'ennemis déclarés et d'amis

douteux, n'entra pas à l'Académie française, qui avait été l'ambition d'une vie tout entière consacrée aux lettres.

On ne s'explique cette haine persistante , dont on ne trouverait peut-être pas un second exemple dans la vie de Voltaire, que par le sentiment de cette sorte d'infériorité qu'il avait éprouvée et dont le souvenir seul était fait pour l'irriter.

Il y avait dans le président de Brosses cependant tout ce qui aurait dû le charmer : les mœurs élégantes, l'esprit curieux, la plaisanterie facile, le goût de ce qui polit l'âme; le mélange de fonctions et de loisirs, que personne ne sut pratiquer plus heureusement que lui, et dans lequel Voltaire faisait consister le véritable et digne emploi de la vie; il y avait enfin la passion des lettres, qui était leur passion dominante à l'un et à l'autre, et qui aurait dû être entre eux comme le lien de la nouvelle alliance.

C'est bien de M. de Brosses que Voltaire aurait pu dire avec plus de vérité peut-être, ce qu'il avait si bien dit, le 9 mai 1746, du président Bouhier, dont il avait été le successeur à l'Académie française :

« Il faisait ressouvenir la France de ces temps où les plus austères magistrats, consommés comme lui dans l'étude des lois, se délassaient des fatigues de leur état dans les travaux de la littérature. Que ceux qui méprisent les travaux aimables, qui mettent je ne sais quelle misérable grandeur à se renfermer dans le cercle étroit de leurs emplois sont à plaindre! Ignorent-ils que Cicéron, après avoir rempli la première place du monde, plaidait encore la cause des citoyens, écrivait sur la nature des dieux, conférait avec les philosophes, qu'il allait au théâtre, qu'il daignait cultiver l'amitié d'Esopus et de Roscius, et laissait aux petits esprits leur constante gravité, qui n'est que le masque de la médiocrité. M. le président Bouhier était très-savant; mais il ne ressemblait pas à ces savants insociables et inutiles qui négligent l'étude de leur propre langue pour savoir imparfaitement les langues anciennes : qui se croient en droit de mépriser leur siècle, parce qu'ils se flattent d'avoir quelque connaissance des siècles passés, qui

se récrient sur un passage d'Eschyle, et n'ont jamais eu le plaisir de verser des larmes à nos spectacles.

Il traduisit le poème de Pétrone sur la guerre civile ; non qu'il pensât que cette déclamation, pleine de pensées fausses, approchât de la sage et élégante noblesse de Virgile, il savait que la satire de Pétrone, quoique semée de traits charmants, n'est que le caprice d'un jeune homme obscur, qui n'eut de frein, ni dans ses mœurs, ni dans son style ; des hommes, qui se sont donnés pour des maîtres de goût et de volupté, estiment tout dans Pétrone, et M. Bouhier, plus éclairé, n'estime même pas tout ce qu'il a traduit : c'est un des progrès de la raison humaine, dans ce siècle, qu'un traducteur ne soit plus idolâtre de son auteur, et qu'il sache lui rendre justice, comme à un contemporain. »

Voilà comme parlait Voltaire du magistrat illustre qu'il remplaçait, et qui avait su mêler à ses devoirs et à ses travaux de semblables passe-temps, qui étaient son principal titre aux yeux du poète et de l'écrivain.

A ce compte, le président de Brosses aurait dû être bien plus son homme que le président Bouhier. Celui-ci, au milieu de diverses connaissances, est surtout un jurisconsulte et un érudit. Son amour pour Cicéron n'a pu parvenir à détendre son style et à y laisser la trace de l'art incomparable de l'orateur romain. Dans M. de Brosses, avec autant de curiosité et presque autant de profondeur que dans M. Bouhier, qui avait été son maître, il y a plus de variété, de vivacité, d'agrément. Dans ses travaux de pure érudition, si on ne voit pas l'homme de lettres, on le devine ; on sent qu'à un esprit comme celui-là, capable de tous les efforts, ouvert à toutes les impressions, que l'érudition attirait, que les arts charmaient, qui avait étudié chez les anciens les secrets de l'art d'écrire, il n'aurait fallu pour produire tous ses fruits qu'une culture plus suivie et plus sévère.

M. de Brosses aimait tant les lettres qu'il les aimait pour elles-mêmes et sans parure ; nul n'a eu moins souci que lui des difficultés et des beautés du langage. Ami et condisciple de Buf-

fon, il lui avait abandonné l'empire du style avec une indifférence dans laquelle il y avait le laisser-aller de l'érudit, la confiance de l'homme d'esprit, en même temps que le dédain du magistrat de cour souveraine et de l'homme de qualité. « J'ai trop de choses à faire, écrivait-il, pour passer ma matinée à accorder un *qui* avec un *que*. »

Ils restèrent amis toute leur vie, ils se confiaient leurs projets, ils s'envoyaient leurs ouvrages. Ils comptaient l'un sur l'autre ; ils ne se ressemblaient guère cependant. Le président de Brosses avait plus d'esprit que M. de Buffon ; leurs lettres en font foi. Que de vivacité, de mouvement, de variété dans le premier. Chez le second, il faut que le génie s'en mêle ; ce génie qui devait faire de lui un grand écrivain et l'interprète sublime des lois de la nature, qu'il avait plutôt devinées qu'il ne les avait observées ; autrement il est lourd et embarrassé. Quelques-unes de ses lettres trahissent les soucis de cette grande intelligence qui ne se retrouve que dans les grands objets.

Il écrivait à M. de Brosses, le 16 février 1750 :

« Je ne doute pas qu'en rassemblant avec exactitude et dis-
» cernement les passages des anciens, on ne puisse venir à
» bout de faire remonter l'histoire beaucoup plus haut qu'on
» ne l'a fait jusqu'ici, et je désirerais beaucoup que vous pus-
» siez vous occuper sérieusement de ce projet ; mais les affaires
» et les affaires de votre état s'accordent peu avec de pareilles
» études, qui demandent beaucoup de suite et des combinai-
» sons difficiles à ordonner. Je vous y exhorte cependant, et je
» vous recommande Platon comme une source dans laquelle
» vous trouverez bien de l'abondance. »

Quant à M. de Brosses, son mot était plus spirituel que juste. Il avait tort de croire qu'il ne s'agît que de si peu pour écrire. Tel de ses contemporains, ou peu s'en faut, qui ne s'est guère plus soucié de mettre d'accord le *qui* avec le *que*, Saint-Simon, par exemple, n'en est pas moins arrivé à être par la méditation, par l'imagination, par le relief, par la couleur, un des grands écrivains de la langue française. Ainsi s'est formée

cette liste d'hommes sortis des camps, de l'Église, de la magistrature, des affaires politiques et diplomatiques, qui n'ont écrit que pour se recueillir, se satisfaire ou se venger ; qui ont laissé, dans tous les genres, les plus excellents modèles de l'art d'écrire, si le naturel, la clarté, la simplicité, la passion sont les véritables qualités du style. Ils sont devenus, en vertu de leur génie, des hommes de lettres inimitables, sans avoir connu les vanités et les misères du métier des lettres. Le nom de M. de Brosses n'est point destiné à figurer sur cette liste.

Il s'en est exclu volontairement et par les sujets qu'il a choisis et par la manière dont il les a traités. On n'en sent pas moins, à tout ce qu'il écrit « l'homme de bon lieu, » qui fait aux lettres l'honneur de les cultiver pour elles-mêmes. Il en a été de lui comme de Salluste ; l'un et l'autre n'ont pu vaincre leur nature ; le président de Brosses pour être un écrivain, Salluste pour être un orateur. « *Il sentit sans doute*, dit M. de Brosses lui-même, *que son style rapide et coupé n'était pas propre à un genre de discours qui demande plus d'abondance et plus d'emphase. Aussi Quintilien*, *en même temps qu'il admire sa façon d'écrire, fait un précepte aux orateurs de ne la point suivre, quoique ce style précis, qui dit tout en un mot, soit*, *selon lui*, *le genre d'écrire le plus parfait ; il exige un lecteur également attentif et pénétrant. La force trop rapide échappe à l'auditeur ; à plus forte raison n'est-il pas propre à être employé en parlant à des juges dont l'esprit est souvent inappliqué et la tête toujours remplie de différentes affaires.* »

M. de Brosses était de son temps ; il en avait la hardiesse, la liberté, la vivacité, la curiosité, le tout tempéré par une certaine mesure qu'il devait à sa nature, à sa position, à son expérience, et qui ne faisait que rendre plus originales et plus personnelles des qualités qui semblaient être celles de tous ses contemporains. Ce qui lui a manqué, c'est ce qui leur a manqué à tous, c'est-à-dire un sens que j'appellerai le sens de l'idéal, qui est comme une vue intérieure, sans laquelle la science, si exacte, si sincère, si soigneuse qu'elle soit, est impuissante à représenter distinctement les objets, qui se décolo-

rent et qui s'effacent. Ainsi, il en a été de M. de Brosses; dans ce qu'il écrit, il n'y a pas de jour; s'agit-il, par exemple, de l'antiquité romaine, qu'il connaît si bien, il ne la fait pas suffisamment connaître; il sait tout, des Romains, hors ce qui fait qu'on les distingue à la première vue; avec lui, on est exposé à passer à côté des événements et des personnages, sans les voir. Il est manifeste qu'un homme, comme celui-là, non-seulement dédaignait le soin des mots, soin trop souvent futile, mais qu'il ignorait même les inquiétudes de la pensée, mécontente d'elle-même, qui fait effort pour se dégager et s'exprimer dans toute son énergie. Il n'y a rien là, cependant, qui puisse ôter quelque chose de l'opinion qu'on doit se faire d'un pareil homme. Il sera toujours plus facile de trouver des images que des idées, et les enlumineurs ont assez pris leur revanche depuis M. de Brosses, pour que nous ne soyons pas disposé aujourd'hui à l'absoudre de sa simplicité extrême. Il était un savant de bonne foi; l'érudition, de son temps, n'aspirait pas encore à émouvoir et à amuser; il aurait cru la dégrader, en faisant d'elle l'instrument facile d'une distraction passagère; l'absence de couleur valait mieux que le faux éclat, qui trompe des yeux distraits ou mal exercés.

Il y a une chose qui suffirait seule à expliquer l'insouciance de M. de Brosses, ce sont les soins de toute sorte dont son existence a été remplie. Qu'on n'oublie pas qu'il a été magistrat toute sa vie, magistrat sérieusement occupé de ses devoirs; que dès l'année 1756, c'est-à-dire pendant près de vingt années, il présida seul la grand'chambre du Parlement de Bourgogne dont les attributions étaient immenses; que, nommé premier président à la chute du parlement Maupeou, ses dernières années furent dévorées par des travaux sans relâche. On se demandera comment il a pu trouver le temps d'écrire, et comment dans tous les cas il aurait pu imprimer à ce qu'il a écrit le tour dont la recherche a été, chez la plupart de ceux qui ont écrit, l'emploi de leur vie tout entière.

Beaucoup de magistrats ont eu un rôle plus éclatant que M. de Brosses, dans les querelles du dix-huitième siècle; peu

en ont eu un plus sage, plus digne et plus spirituel. Une certaine liberté d'esprit, dont ses lettres ont pu donner une idée, lui laissait tout son sang-froid dans les disputes religieuses; elle lui permettait de juger, avec toute sa raison, de ce qu'il y avait d'excessif dans des prétentions contradictoires qui, en agitant la société, l'exposaient à de dangereux orages. Ami et partisan du pouvoir civil, comme tous les magistrats, il blâmait ses envahissements, auxquels les caractères et les consciences n'ont jamais eu rien à gagner.

« *Je ne sais pas ce qu'on peut faire*, écrivait-il à Voltaire, *à un confesseur qui ne trouve pas sa pénitente en état d'être absoute.* » Voltaire était trop Voltaire pour ne pas être de cet avis.

Parlementaire par tradition, par métier, par honneur, il n'avait aucun des préjugés des parlementaires ; s'il résiste aux entreprises du chancelier Maupeou, c'est qu'on n'accepte pas la réforme de toutes mains, et qu'il préférait, à tout prendre, des agitations qni n'étaient pas sans grandeur, et que l'esprit public favorisait, à un despotisme sans repos et sans dignité. Il arrriva à M. de Brosses ce qui arrive, dans tous les temps, aux hommes de son caractère ; les partis veulent qu'on épouse leurs passions, plus encore que leurs intérêts; pour eux il n'avait pas assez de zèle ; plus tard il put être édifié de l'empressement avec lequel se rallièrent, au régime nouveau, quelques-uns des parlementaires intolérants que sa tiédeur avait scandalisés autrefois.

Je ne veux rien exagérer, le chancelier Maupeou était un tyran assez benin, et M. de Brosses dut aller subir sa peine dans un de ses châteaux, situé sur les bords de la Saône, où rendu à ses goûts, à ses études, il travaillait aux choses les plus graves, en même temps qu'il jouait à l'âge de soixante-cinq ans la comédie bourgeoise en très-bonne compagnie. Ce mélange de sérieux et de frivolité c'était le siècle, et personne ne fut plus de son siècle que M. de Brosses. Il y a loin de là, comme on voit, à l'austérité de l'exil du chancelier L'Hôpital, qui pleurait sur les maux de la France dans sa

pauvre maison des Champs ; plus loin, peut-être à la majesté de l'exil du chancelier d'Aguessau qui cherchait à se consoler par les lettres, par la religion, par le travail, des incertitudes des cours et de ses propres incertitudes. Les mœurs changent vite dans un pays où tout change vite et dont le repos même est agité. Le règne de Louis XIV avait vu surtout s'opérer ce changement; rien ne se ressemble moins que ses beaux jours et son déclin. On aurait dit que dans l'intervalle, une nation nouvelle était née.

Ce n'est pas que la dignité, à défaut de gravité, ait manqué à la disgrâce de M. de Brosses ; il avait été dans cette circonstance ce qu'il avait été toute sa vie, le plus curieux, le plus laborieux, le plus aimable et le plus gai des hommes ; il n'aimait pas le bruit, même celui qu'il faisait. Au fond, il avait eu plus de constance que M. d'Aguesseau ; il avait été moins inquiet, moins impatient. On ne l'avait jamais vu guettant avec des soupirs secrets le retour de la fortune, qui ne revient jamais aussi vite que le veulent les ambitieux, particulièrement les ambitieux honnêtes, auxquels plaît surtout, dans le pouvoir, le pouvoir de faire le bien. Or, le président de Brosses n'avait jamais goûté le pouvoir ; il n'en connaissait ni n'en regrettait l'ivresse. Il s'était accoutumé assez vite à ne pas siéger à la grand'chambre du parlement de Bourgogne. Plus libre d'esprit que M. d'Aguesseau, plus vif de caractère, en réalité, plus philosophe, il avait su attendre une meilleure fortune avec une résignation que tout rendait facile. Qui sait d'ailleurs s'il n'avait pas été, sans s'en douter, un peu séduit par cette popularité sans péril qui n'a trouvé insensible en aucun temps les esprits les plus fins, les caractères les plus fermes et les raisons les plus sages ?

Tous ces hommes, au milieu des variétés de leur nature, ont eu une passion qui leur était commune et qui les aurait défendus contre tous les découragements et toutes les défaillances.

Ce que j'aime dans M. d'Aguesseau, aussi bien que dans le président Bouhier et le président de Brosses, tout en faisant

la part des imperfections et des faiblesses, c'est ce que j'ai aimé dans quelques hommes des siècles précédents ; c'est-à-dire la vie active et la vie contemplative mêlées ensemble, et l'accomplissement du devoir uni en eux à tous les efforts de l'intelligence.

On pourra revoir autant de science ; mais qui nous rendra ce qui vaut mieux que la science elle-même, l'amour de la science? Où trouver cet accord de facultés, cette variété de savoir, ces aptitudes diverses, ces nobles ardeurs qui firent de ces hommes tout à la fois des savants et des magistrats illustres? Le président de Brosses mourut en 1777. On sent quand de tels hommes s'en vont que c'est une société qui s'en va après avoir produit tous ses fruits et avoir épuisé sa maturité entière. Ils emportent avec eux leurs mœurs et leurs idées que rappelleront à peine au milieu d'une éternelle mobilité, les mœurs et les idées de ceux qui leur succéderont. Ce qui nous émeut si vivement, les agitait à peine ; en revanche ils avaient des goûts et des passions dont nous ne savons plus que le nom. Ils aimaient les études et les succès de l'esprit, comme nous ne les aimons plus.

Aux uns il fallait des volontés fortes, excitées par les passions de leur époque comme au seizième siècle ; aux autres, le repos, l'opulence, le détachement de soucis vulgaires, la dignité d'une carrière assurée, qui en laissant à l'esprit toute sa liberté, lui laissaient par cela même toute sa force.

Il fallait de plus dans des générations vouées à l'étude, des moyens d'apprendre mis de bonne heure à la portée de ceux qui faisaient du travail l'honneur et le devoir de leur vie.

Il en était ainsi dans la famille du président Bouhier, dont la bibliothèque enrichie par des héritiers successifs, toujours ouverte aux amis des lettres, avait été transmise par substitution pendant plus de deux siècles, comme son plus noble patrimoine. Il y a dans l'idée seule d'un semblable dépôt qui fait un si frappant contraste avec les convoitises et les soucis d'une autre époque, quelque chose qui annonce une race patricienne et libérale.

Ainsi se formaient dans des fortunes diverses des hommes dont les noms sont oubliés par des générations inconstantes, dont les travaux nous effraient et dont la science nous étonne. N'eussent-ils fait que s'essayer, il faudrait encore leur rendre grâce de nous avoir enseigné, par leur exemple, le secret de notre force, auquel nous ne songeons plus.

Je ne sais quelles pourront être un jour, dans les choses matérielles, les merveilles qui naîtront de la division du travail et de l'industrie; quelles qu'elles doivent être, je les bénis si elles doivent rendre plus abondant et moins amer le pain que l'homme sera toujours condamné à manger à la sueur de son front; mais ce que je sais, c'est que l'esprit, si de semblables procédés lui étaient appliqués, ne pourrait qu'en souffrir. Il n'y a pas d'île dans le monde de l'intelligence, a dit Bacon; on ne sépare les connaissances humaines que pour les affaiblir. Les hommes dont j'ai rappelé le souvenir rattachaient le droit à la philosophie, à la philologie, à l'histoire, aux antiquités, aux lettres, aux mœurs; ils ne l'ont pas ainsi trouvé indigne des méditations de leur vie. Il en était de même des jurisconsultes du seizième siècle, dont la science était si élevée que nous ne pouvons plus y atteindre.

La querelle de Voltaire et du président de Brosses n'en restera pas moins un des épisodes curieux de la vie du premier. Elle fait voir tous les côtés de cette insaisissable nature. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de ceux pour lesquels Voltaire est, tout simplement, un malhonnête homme; qui ont de bonnes raisons pour cela, puisqu'ils assurent avoir vérifié ses comptes de blanchissage, et qu'ils déclarent savoir à quoi s'en tenir sur ce point. A des gens aussi certains de leur fait, et qui ont vu les choses d'aussi près, on ne peut avoir la prétention de rien apprendre. Je ne parle que pour ceux qui ne sont pas encore entièrement convaincus que Voltaire ait volé sa blanchisseuse ; qui réservent, comme il convient, leur opinion sur une question aussi grave, et qui, en attendant, ne se croient pas dispensés, envers lui, du devoir d'être justes.

Ceux-là, une fois les éblouissements de la jeunesse passés, s'étonnent de leurs mécomptes. Ils se demandent à quoi servent le goût, la grâce, la raison, la simplicité, le bon sens, la sagesse même et la hardiesse, quelquefois unies; un sentiment humain, si naturel, une émotion si vraie ; plus de science et d'exactitude qu'on pense, et souvent même, au milieu des emportements, une impartialité qui frappe, par quelque chose de vif et de nouveau ; puisque tout cela ne suffit pas à les satisfaire. A ce bel assemblage, il faut qu'il y ait eu un défaut, qu'on ne voit pas, qu'on devine, en quelque sorte, qui nuit à son harmonie et à sa solidité. On chercherait vainement dans Voltaire l'équilibre qu'on admire dans quelques rares génies, qui naît de l'accord des facultés, et qui produit la véritable force.

Ses qualités sont les plus brillantes du monde, c'est vrai; mais on dirait qu'il n'en est pas le maître, et qu'elles s'emportent, si on peut ainsi parler, faute de proportion et de contrepoids. L'homme ne prend son assiette que par la règle; c'est comme le lest dont il a besoin, pour son difficile voyage. Il nous faut à tous l'attache de devoirs définis; sans eux l'imagination, abandonnée à elle-même, perdue au milieu des rêves, finit par ne plus obéir qu'à ses caprices. Il n'est donné à personne d'échapper à de tels écueils; la supériorité de l'esprit, loin de vous en garantir, semble vous y exposer davantage.

Ceux qui sont trop au-dessus des autres hommes seraient bien vite tentés de les dédaigner, s'ils ne se sentaient pas rattachés à eux par des devoirs communs et par les liens et les lois de la société. Voltaire a cru qu'il suffisait d'aimer les hommes, de chercher à les rendre heureux, et qu'on pouvait ensuite s'en moquer impunément. Il s'est trompé. Les hommes se sentent offensés d'être traités de cette manière; ils veulent être aimés avec plus de respect ; ils ne s'accoutument pas à ce sans-façon qui les blesse, dans le bien qu'on leur fait ou qu'on leur veut faire. Or, ce qui a manqué à Voltaire, c'est la gravité. Elle a manqué à sa conduite, qui a été souvent sans mesure, et qui a semblé être quelquefois sans dignité. Elle a

manqué à ses écrits, dont l'éclat n'empêche pas de regretter le jour plus serein et plus égal qui éclaire les écrits immortels. Son esprit, cet incomparable esprit, y a perdu de son étendue et de son originalité.

Aussi, malgré son attrait, il ne peut être ni un compagnon ni un guide; il ne vous calme ni ne vous passionne; il n'élève l'âme, ni ne l'apaise; son doute ne vous berce pas, comme celui de Montaigne, il vous agite, et le pétillement continuel, qui vous a d'abord ébloui, vous trouble l'esprit et vous empêche de vous reconnaître.

Chose singulière! sa raillerie s'en ressent : si étincelante qu'elle soit, on s'en lasse. Il ne faut pas qu'on s'y trompe; la bonne plaisanterie est grave. C'est ce qu'ont su, dans tous les temps, les esprits les plus hauts, qui n'ont pas dédaigné de s'en servir comme d'une arme, à l'effet de châtier ceux qu'ils regardaient comme étant au-dessous de leur colère; les anciens n'en faisaient pas d'autre, par cette raillerie qui a mérité que Socrate lui léguât son nom.

Voltaire se vantait, avec raison, de lire et de relire Pascal; on s'en aperçoit chez lui à la précision et à la propriété du langage. Mais où est la moquerie à laquelle les siècles n'ont rien ôté de son amertume? Où est la passion qui fait du jeune homme de génie le plus terrible des adversaires? Ce n'est pas Voltaire qui aurait songé à mettre Dieu de moitié dans ses vengeances, Dieu qui rit du pécheur à son lit de mort : *In interitu vestro ridebo et subsannabo* [1].

Sous ses yeux, et de son temps, Montesquieu et Rousseau lui-même avaient fait voir comment la mesure du langage, sans émousser la raillerie, peut la rendre digne de ceux qui l'emploient et quelquefois même de ceux contre qui elle est employée.

Voltaire ne se possède pas assez pour cela. Il y a en lui une furie qui l'emporte et qui le précipite au milieu du danger. Loin de punir, c'est lui, en plus d'une occasion, qui a l'air

[1] *Provinciales*, XIe Lettre. — Se railler des erreurs.

d'être puni. Il y a un certain art de colères polies et de ménagements dédaigneux qu'il ne connaît pas. Il dit tout, au risque de perdre, dans ses intempérances, une partie de ses avantages. On s'étonne qu'un homme qui aimait tant la lutte, et qui avait tant lutté, n'ait pas eu plus souvent, présente à l'esprit, cette parole d'un ancien : *Gladiatores ars quoque tuetur; ira denudat* [1].

Sa raillerie ne frappe pas assez haut : c'est à peine si elle va jusqu'à nos vices; elle s'acharne à nos misères; elle décourage et elle fatigue; on se lasse de n'être plus, pour soi-même, qu'un objet de risée; tout Voltaire qu'il est, on finit par avoir le cœur comme affadi de ce ricanement que les années ne feront que rendre plus désolant et plus monotone. Sous sa mobilité apparente, et dans le cours d'une aussi longue vie, il aura offert le spectacle d'un homme resté le même, jusqu'à la fin, sans que les épreuves l'aient vaincu, sans que l'expérience l'ait ramené, sans que l'âge ait apaisé son besoin d'agir, diminué ses ardeurs, éteint sa flamme.

Il n'y a, dans Voltaire, ni retours, ni découragements, ni défaillances. A quatre-vingts ans, comme à trente, c'est la même passion, le même feu, le même esprit, avec le tour qui n'a été qu'à lui, et qui donne, à tout ce qu'il a écrit, un cachet inimitable. Sur le point de se fermer, ses yeux ne s'ouvrent pas à de nouvelles clartés. Il ignore le repos, qui est l'honneur de la veillesse, comme il a ignoré l'innocence qui est l'honneur des premières années. Il rit de la circonspection des vieillards ; il se moque de leur prudence. Loin de là, il semble qu'à ses yeux, la vieillesse soit le temps de l'action, précisément parce qu'elle ne laisse plus de prise sur celui qui va échapper, par la mort, aux entreprises des hommes et aux inclémences de la fortune.

Il avait eu pour contemporain un homme moins illustre que lui, presque aussi spirituel, qui avait appris aux hommes le secret dont il n'ont pas su profiter, de vivre cent ans à force de

[1] Sénèque.

raison. Celui-ci n'avait répandu sur tous les objets qu'une lueur discrète, il avait cru qu'il fallait parler bas, que les demi-vérités nous suffisaient, et que nos yeux n'étaient pas faits pour supporter la lumière d'un jour trop éclatant. Tant de réserve impatiente Voltaire et le souvenir de ses mécontentements survit à celui qui les a occasionnés :

« Il y a, écrivait-il à Mme du Deffand, le 15 mai 1761, des vieillards doucereux, circonspects, pleins de ménagements, comme s'ils avaient leur fortune à faire ; Fontenelle, par exemple, n'aurait pas dit son avis à l'âge de quatre-vingt-dix ans sur les feuilles de Fréron. Ceux qui voudront de ces vieillards-là peuvent s'adresser à d'autres qu'à moi. »

Voltaire qui a séduit son siècle, a été séduit par lui à son tour. De là la frivolité contagieuse qui s'est attachée, sous sa plume, aux plus graves objets. D'autres, avant lui, avaient dit ce qu'il a dit ; ils avaient déchiré le voile que sa main n'a fait que soulever, contempteurs, bien autrement systématiques et audacieux des grandeurs de notre nature. Voltaire avait un bon sens, que blessaient les chimères, un amour des grandes choses qui devait se trouver partout, une modération plus forte que sa passion, et qui l'aurait dans tous les temps éloigné des violences. Comment se fait-il qu'à lire les premiers, on n'éprouve pas cette sorte d'accablement dont on ne peut se défendre dans le commerce de Voltaire? C'est qu'on ne peut contraindre la pensée, en pareille matière, qu'à être sérieuse ; que ceux-là ne raillent pas l'humanité en la dégradant ; et qu'il y a en eux, au contraire, à l'idée de cette créature de boue, comme ils s'imaginent l'homme, qui naît en pleurant, avec le pressentiment de ses misères [1], une mélancolie qui n'est pas sans grandeur, qui venge l'âme des espérances dont

[1] *Tum porro puer, ut sævis projectus ab undis*
Navita, nudus humi jacet, infans. . . . . .
. . . .
Vagituque locum lugubri complet, ut æquum est
Cui tantum in vitâ restat transire malorum.
LUCRÈCE, liv. V.

ils ont voulu la dépouiller. On leur sait gré de leur tristesse, tandis qu'on en veut à la gaîté cruelle que de telles méditations ne désarment pas. On aura beau faire, à parler des fins de l'homme et des mystères de sa destinée, il n'y aura jamais trop de quoi rire!

Si Voltaire écrivait aujourd'hui, dit-on, il écrirait autrement; sa critique serait plus sévère, sa science plus mûrie, sa pensée plus grave, son expression plus contenue; je le crois. A un tel homme rien ne devait être impossible; je n'en voudrais pas de meilleures preuves que tant de pages écrites avec une noble et lumineuse simplicité, où il sait être, d'une manière qui n'est qu'à lui, impartial, désintéressé, dégagé des engouemens et des rancunes, et qui montrent ce que pouvait être un esprit, comme celui-là, rendu à son courant naturel. Seulement, il ne recherche pas assez ces bonnes fortunes; il écrit au jour le jour; je demande si c'est bien la peine d'avoir été Voltaire pour mettre, qu'on me passe le mot, son génie en viager, et pour ne mériter de compter que pour moitié, parmi ceux que les générations humaines honorent comme des maîtres éternels.

Il n'y a pas à se le dissimuler; il n'est que d'hier, et il est déjà vieux. On ne s'expliquerait pas qu'une grâce si vive fût un peu passée, si on ne se souvenait que Voltaire n'a écrit que pour une société qui, elle-même, a passé: cette société curieuse, impétueuse, généreuse du dix-huitième siècle, dont nul mieux que lui n'a caressé les penchants, adoré les faiblesses, qu'il excitait et charmait à la fois. Sa langue tout excellente qu'elle soit, à raison même des idées qu'elle exprime, a déjà quelque chose de particulier. Sans le style, dont la séduction vous attire et vous retient, qui sait si beaucoup de gens se hasarderaient dans ses volumes innombrables où on court risque de se heurter, au milieu de beautés restées debout, à des débris de haines éteintes et de colères oubliées?

Il y a dans Voltaire, au milieu de ses éclatantes qualités, quelque chose d'étroit et de superficiel. Les arts, comme la peinture, la musique, la statuaire, c'est à peine s'il paraît en

soupçonner le charme. Il en est jaloux, il ne veut pas partager le succès avec eux ; on sait ses colères contre la musique, qu'il personnifie dans l'opéra comique. Il habite la campagne sans trop la goûter, et sans que rien se sente dans ses écrits, de la contemplation de la nature, de la douceur du repos. L'histoire, à ses yeux, ne semble être qu'une suite d'étapes destinées à conduire l'humanité à la grande ère du dix-huitième siècle. Il n'a point eu la vue du passé ; il n'a pas compris ce qu'il y avait, dans chaque génération, de vie et d'originalité propres. La délicatesse de son goût, loin de le servir, le trahit ; elle l'empêche de goûter cette « *aimable simplicité du monde naissant* » dont l'idée seule enchantait Fénelon. Il ne voit qu'au travers de ses passions les anciens, qu'il a étudiés à la hâte, qu'il aime médiocrement, et dont il méconnaît la grandeur, comme il ne saura pas admirer, au milieu de ses ténèbres, la fécondité du moyen âge, d'où allait naître un monde nouveau. De son temps, il y aura des hommes moins brillants, moins éloquents, moins emportés que lui ; plus hardis peut-être, qui, fouillant dans les entrailles de la société, y chercheront la solution d'un éternel et insoluble problème : celui des misères humaines ! Ce sont les économistes.

Il s'en moquera ; il prouvera une fois de plus, par son exemple, que tout l'esprit du monde, fût-ce l'esprit de Voltaire lui-même, ne peut pas, en certaines matières, vous faire deviner ce que vous n'avez pas appris. Il a un patron auquel il ajuste tout ; ne lui parlez pas d'idées qui ne soient pas habillées à la dernière mode du dix-huitième siècle. Nul n'a plus été de son époque et de son pays ; de là sa force et sa faiblesse. On serait quelquefois tenté de croire que, pour Voltaire, le monde est né à Saint-Germain-en-Laye en l'an de grâce 1638, en même temps que Sa Majesté Louis XIV. C'est tout au plus s'il a l'air de se douter qu'il y a eu avant lui des esprits libres, ingénieux, audacieux, qui ont agité les mêmes questions, poursuivi la même tâche. Il ne sait pas les restaurer, leur rendre leur physionomie que les âges ont altérée. Comme il ne voit pas en eux la légèreté éclatante d'un siècle avant tout spirituel et su-

perficiel, il ne voit pas non plus leur utilité, leur hardiesse et quelquefois leur grandeur.

J'en trouve un assez remarquable exemple, dans une lettre qu'il écrivait à M. de Burigny, auteur de deux ouvrages sur la vie d'Érasme et celle de Grotius :

« Ces deux hommes, écrivait Voltaire, sont venus avant ce siècle. Il nous faut aujourd'hui quelque chose d'un peu plus fort. Ils sont venus au commencement du repas. Nous sommes ivres, à présent. Nous demandons du vin du Cap et de l'eau des Barbades. »

Et c'est tout. Il confond, dans la même sentence, deux hommes comme Érasme et Grotius, qui se ressemblaient si peu par le temps, par l'esprit, par le caractère, par la destinée. Il s'imagine qu'il suffit d'un coup de pinceau pour peindre un homme comme Érasme, rare et infatigable esprit; qui a agité et éclairé son siècle ; qui a été aussi laborieux que Voltaire, aussi spirituel, aussi persévérant ; qui avait été réformateur avant Luther, avec plus d'art et plus de mesure ; avec moins de passion et moins de génie. Il faut qu'on ne se voie pas soi-même, pour que Voltaire n'ait pas été frappé, entre Érasme et lui, par certaines similitudes, qui font qu'on les reconnaît encore aujourd'hui, au travers des siècles, en dépit du changement des mœurs et des idées, comme deux esprits de la même famille.

Rien qu'à l'extérieur, ils se ressemblaient. Chétifs tous deux ; mourants l'un et l'autre à leur naissance, il passent leur vie à se plaindre, ce qui ne les empêche pas, malgré leurs immenses travaux et peut-être à cause d'eux ; malgré une existence errante et inquiétée, de vivre, Voltaire jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, Érasme d'atteindre l'âge que l'Écriture assigne comme le terme ordinaire de la vie humaine, c'est-à-dire soixante-dix ans. Chez l'un et chez l'autre, la passion de l'étude a été la passion unique, ou du moins la passion dominante. Érasme fait comme Cicéron devenu vieux, il remercie

l'âge qui l'a délivré de la tyrannie des sens [1]. Si on excepte chez Voltaire quelques aventures, dont ses écrits conservent à peine la trace, et qui sont moins l'explosion de la jeunesse qu'une sorte de tribut payé aux mœurs de son siècle, on ne voit rien qui trahisse les ardeurs que les triomphes de son esprit auraient rendues pour lui si dangereuses et si faciles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à peine arrivé à la maturité de la vie, il n'était déjà plus qu'une pure intelligence, et que cet épicurien avait eu, dans tous les temps, la sobriété d'un anachorète.

Érasme, ainsi que Voltaire, aimait et prodiguait la plaisanterie. Elle n'était pas seulement le sel de leur raison, elle était leur raison elle-même ; ils l'avaient habituée et forcée, en quelque sorte, à un rire devenu, pour eux, une arme de combat. Leur plaisanterie se resssemble, toute proportion gardée entre la plaisanterie d'un prêtre né à une époque couverte encore des brouillards du moyen âge ; élevé par des moines ; nourri d'études austères ; dont la jeunesse n'a connu que l'abandon et la misère ; dont la vie tout entière s'était consumée dans des querelles d'érudition et de théologie ; qui n'écrivait guère, en effet, que pour les érudits et les théologiens ; et celle d'un homme, venu au déclin d'un grand règne ; au milieu de toutes les lumières et de toutes les corruptions ; auquel n'avait manqué aucun des enchantements des premières années ; façonné, comme en naissant, à l'art de plaire, par le commerce des femmes et des beaux-esprits ; que les austérités rebutaient, et qui semblait né pour traduire en langue vulgaire toutes les hardiesses de la pensée.

Il y a cela de remarquable, c'est que ces deux hommes, qui ont tant écrit, n'écrivirent jamais pour le vain plaisir ou le vain succès de l'esprit, mais bien pour satisfaire leur passion ou leur raison. Aussi n'y a-t-il chez eux ni ambition, ni prétention ; on n'y trouve que la rapidité, la simplicité, la sobriété, auxquelles ils ont dû leur force, et qui faisaient d'eux

[1] *Veneri nunquàm servitum est ; si quid fuit hujus mali, jam olim ab eo tyranno me vindicavit ætas, quæ mihi, hoc nomine, gratissima est.*

d'infatigables propagateurs, en même temps que des adversaires toujours redoutables, parce qu'ils étaient toujours prêts.

On sait que Voltaire se plaisait à dire :

« Je me vante de n'avoir jamais fait une phrase de toute ma vie. »

Avant lui, Érasme avait écrit à peu près dans les mêmes termes :

« Je ne me suis jamais fort occupé des phrases ; j'ai toujours été assez content de mon style, lorsque le fond des choses était exact, qu'elles étaient bien pensées, et qu'elles n'étaient pas communes. »

Et pour que tout semble rapprocher au moins en apparence ces deux hommes séparés par trois siècles, il se trouve que de tout ce qu'ils ont écrit, ce que la postérité lira le plus, c'est ce qui n'avait pas été écrit pour elle. Je veux parler de leurs lettres où leur esprit se montre dans ce qu'il a de plus libre et de plus original, modèle chez tous deux de finesse et d'à-propos, qui suffiraient à maintenir Voltaire au rang des plus excellents écrivains, qui nous font revivre avec eux et au milieu d'eux par la vie qui les anime, si ce n'est cependant que les lettres d'Érasme, aussi spirituelles que celles de Voltaire, moins personnelles, plus substantielles peut-être, vous mêlent plus directement aux mœurs, aux idées, aux passions de son siècle.

Voilà pour le dehors ; mais pour le fond, c'est bien autre chose ; il y a une ressemblance qui frappe dans le but qu'ils se sont proposé et dans les moyens qu'ils ont employés pour l'atteindre. Il ne faut pas comparer le brillant agitateur du dix-huitième siècle avec celui qui, dès 1590, travailla à lui déblayer et à lui préparer le terrain. On a beau dominer son siècle, on lui appartient. Nous portons en nous l'empreinte des idées que nous avons combattues et des préjugés que nous nous flattons d'avoir vaincus. On ne s'attend pas à trouver chez Érasme le dégagement, le parti pris, l'indiscipline auxquels tout semblait avoir disposé Voltaire, et que son époque seule, sans compter son esprit, avait rendu pour lui trop fa-

cile. Il y avait chez le premier plus de règle, plus de soumission; il y avait, en un mot, tout ce qu'un siècle comme le sien commandait aux plus hardis et conseillait aux plus adroits.

C'est par les points généraux qu'ils se touchent, et si Voltaire n'eût pas été trompé par la légèreté de son siècle et par sa légèreté propre, il aurait aisément reconnu, sous le capuchon du moine, comme un de ses précurseurs, celui auquel souriait l'antiquité renaissante, qui l'un des premiers, ralluma le flambeau des lettres grecques, qu'indignaient la paresse des prêtres, l'ignorance des moines, la barbarie de la scolastique, qui prêchait la liberté du travail et de l'intelligence à une société enchaînée par tous les liens et qui essayait de transformer le catholicisme, sans faire assez d'attention peut-être à son origine, à sa destination et à son esprit, en une religion terrestre et positive. Voilà ce qu'Érasme aurait voulu; lorsqu'il réclamait pour les prêtres la faculté du mariage, appuyé, en cela, par tous les souverains de l'Europe et par les rois de France, notamment; lorsqu'il sollicitait la réforme des couvents, le retour à l'étude des Écritures, la réduction des jours fériés, dont le nombre aggravait la misère d'un monde misérable, il n'était que l'écho de tous les hommes sages, et ne faisait que devancer les entreprises de Luther, qu'il aurait voulu éviter, et dont sa raison devait, plus tard, condamner la violence.

Loin que Voltaire ainsi que Érasme fussent des esprits entêtés d'eux-mêmes, qui s'imaginent que le monde ne se gouverne que par les principes, et que l'expérience et la nécessité doivent être comptées pour rien, il y avait en eux, au contraire, un sentiment de l'ordre qui leur rendait cher le salut de la société, une inclination naturelle qui les détournait des excès et un amour du repos qui les entraînait à des concessions qui ressemblaient à des faiblesses.

Voltaire communiait, comme on sait; si c'eût été Socrate sacrifiant un coq à Esculape, par respect pour la religion de son pays, qui pourrait le lui reprocher? Érasme ne disputait à

l'Église le droit de tuer les hérétiques qu'avec une timidité dont on s'étonne :

« Je suis fâché, dit-il, que les péchés des chrétiens aient obligé d'avoir recours à des remèdes si violents ; je suis fâché que des malheureux soient condamnés à de grands supplices ; mais je me console en considération de la tranquillité publique. »

Tous les deux souffraient des impatiences et des colères, qui, en leur nuisant personnellement, pouvaient retarder et compromettre le succès de leurs efforts ; il est curieux de les voir recourir, dans les mêmes circonstances, pour la même cause, aux mêmes expédients. Érasme est ami et favori des cardinaux, comme Voltaire devait être l'ami et le favori des grands : lorsqu'on voit, le premier, dédier aux papes ses ouvrages, quelquefois assez peu orthodoxes, on ne peut s'empêcher de songer à Voltaire faisant hommage de sa tragédie de *Mahomet* à S. S. Benoît XIV. C'était prudence chez tous deux, c'était malice ; ils se savaient gré de l'habileté de semblables précautions, à l'aide desquelles ils se flattaient d'échapper à des soupçons qu'ils trompaient en se jouant.

Érasme ainsi que Voltaire avait le caractère moins hardi que l'esprit; l'apostolat leur convenait mieux que le martyre. Lorsqu'un infortuné, homme riche, noble, pieux, savant, esprit absolu, cœur intrépide, traduisait en français quelques-unes des œuvres d'Érasme dont il démasquait la pensée qu'avait déguisée l'art de l'auteur, il effrayait ce dernier, qui ne voyait que trop où tant de hardiesse pouvait le conduire. Celui dont je parle, c'était Louis Berquin, gentilhomme de l'Artois, brûlé vif par arrêt de la Cour, le 17 avril 1520 ; mort comme un héros et comme un saint; « on aurait dit, suivant un témoin, qu'il eût été dans son cabinet à méditer, ou dans l'église à prier ; » il fut une des premières et des plus pures victimes de la liberté de penser, dont l'enfantement devait être si long et si douloureux.

Érasme le blâmait et le plaignait; il n'était ni aussi pressé ni aussi courageux; il aimait qu'on eût raison avec plus de

mesure, plus d'à-propos, plus d'utilité; il en voulait à Berquin des dangers auxquels il l'avait exposé. On retrouve l'expression de tous ses sentiments dans une lettre écrite le 1er juillet 1527, c'est-à-dire bien peu de temps après la mort de Berquin :

« Je l'avertis de ne me point impliquer dans la cause, parce que cela ne pourrait que nous nuire à tous deux. Ce fut en vain que je lui donnai deux ou trois fois les mêmes avis, et que je lui prédis ce qui lui arriverait. Cependant, il parut secrètement quelques traductions de mes livres, auxquels il avait ajouté plusieurs choses du sien. Je lui en portai mes plaintes avec vivacité... Je le priai de ne me point mêler dans ses affaires. »

Il fit plus, il osa prêcher la modération à Luther, qui pouvait tout, hors être modéré; il essaya d'adoucir cet intraitable esprit, qui ne savait être raisonnable qu'avec excès, et pour lequel tout ménagement était une faiblesse :

« Il me semble, lui écrivait-il, qu'on avance plus par la modération que par trop d'impétuosité. C'est ainsi que Jésus-Christ a subjugué le monde, et que saint Paul a abrogé la loi judaïque. Il vaut mieux attaquer ceux qui abusent de l'autorité des papes que les papes eux-mêmes. Je crois que c'est ainsi qu'il faut en agir aussi à l'égard des rois. »

Oubliez le temps, oubliez le sujet, oubliez surtout l'abîme qui sépare les correspondants de Voltaire, du correspondant d'Érasme. Ne vous semble-t-il pas que vous lisiez une lettre du premier, écrivant à Helvétius, à d'Alembert, à Damilaville?

Voltaire et Érasme, en agissant de même dans les mêmes circonstances, n'obéissaient pas seulement à leur goût et à leur intérêt; ils cédaient encore à un mobile plus élevé, et plus digne d'esprits comme ceux-là. Il leur était arrivé ce qui arrivera toujours aux réformateurs, auxquels ils n'est pas donné de fixer à l'avance le terme de leurs efforts et qui auront plus tard à compter avec les passions qu'ils ont allumées. Tâche ingrate! impossible, souvent; difficile, toujours, à laquelle résistent les emportés qui ne veulent pas de ména-

gements, les orgueilleux qui ne connaissent qu'une manière d'avoir raison, et les heureux, surtout les heureux! qui ne pardonnent pas leur repos troublé; tâche qui ne laisse guère dans l'âme de ceux qui l'ont entreprise, que le sentiment de l'ingratitude chez les autres et celui de l'impuissance chez eux-mêmes. N'en dégoûtons personne, cependant; dans de semblables luttes, il y a même de la gloire à être vaincu et le rôle de modérateur peut quelquefois ne pas être entièrement inutile, nous ne le savons que trop!

Il y a eu un homme, contemporain d'Érasme, moins sage, plus redoutable ; esprit curieux, audacieux, qui plonge dans les profondeurs de la science et de la pensée, à en donner le vertige ; que Voltaire avait dédaigné longtemps, et auquel il ne devait rendre qu'une tardive et incomplète justice. Se douterait-on qui a enseigné Voltaire à aimer Rabelais? car c'est de Rabelais qu'il s'agit, tout le monde l'a nommé ! c'était M. le régent. Étrange maître que celui-là! plus libre peut-être que Voltaire, moins enchaîné que lui par l'étude, par le goût, par la tradition ; qui était mieux fait que qui que ce fût pour goûter la saveur de Rabelais, s'il ne fallait pour cela que le naturel de l'esprit, le cynisme de la parole et la soif d'apprendre. On conçoit qu'un jeune homme, qui avait étudié les anciens, sans enthousiasme, mais avec fruit; qu'enchantait la beauté régulière de la littérature du dix-septième siècle; qui vivait au milieu d'un monde où l'élégance était la première des grâces; qui s'essayait, après Lafare et Chaulieu, aux badinages de la muse tempérée, dans lesquels il devait rester un modèle, n'ait éprouvé qu'un assez médiocre attrait pour une langue grossière et pour d'inexplicables énigmes, que le siècle de Rabelais avait été impuissant à démêler.

Il avait fallu qu'un homme plus âgé, plus expérimenté, ayant une corruption plus mûre, auquel son rang avait appris à mépriser les hommes de plus haut, lui fît sentir ce qu'il pouvait y avoir, dans un pareil écrivain, de vérité, de raison et quelquefois de grandeur.

« Le duc d'Orléans régent, écrit-il, daigna un jour causer avec moi au bal de l'Opéra : il me fit un grand éloge de Rabelais, et je le pris pour un prince de mauvaise compagnie, qui avait le goût gâté. J'avais alors un souverain mépris pour Rabelais. Je l'ai repris depuis, et, comme j'ai plus approfondi toutes les choses dont il se moque, j'avoue qu'aux bassesses près, dont il est trop rempli, son livre m'a fait un plaisir extrême. »

Malgré cela, il est manifeste que Rabelais n'a jamais été son homme. La langue de Rabelais ne pouvait aller à celui qui savait se contenter et si bien se servir de la belle langue du dix-septième siècle.

Il est remarquable qu'à aucune époque, il n'a goûté celle du seizième, qu'on pouvait ramener à plus de politesse sans la dessécher et l'appauvrir. C'est Voltaire qui a dit :

« J'entends souvent regretter le langage de Montaigne ; c'est son imagination qu'il faut regretter ; elle était forte et hardie ; mais sa langue était bien loin de l'être [1]. »

En cela il n'était pas de l'avis d'un homme qui a été au moins un aussi grand maître que lui dans l'art d'écrire, de Fénelon, qui regrettait « *ce qu'il y avait de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné, dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat.* »

L'esprit de Rabelais, cet esprit puissant, mais embrouillé, obscur ; sorte de chaos, au milieu duquel il fallait chercher la lumière, comme à tâtons, devait bientôt fatiguer l'intelligence impatiente et lumineuse de Voltaire. Aussi, lorsqu'à la fin de sa vie, maître de lui-même, revenant sur les impressions qu'il a ressenties, il exprime une opinion qui, cette fois, est le résultat du travail, de la méditation, d'une lecture approfondie et renouvelée, il dit de Rabelais :

« Ce n'est pas que je mette Rabelais à côté d'Horace ; mais si Horace est le premier des faiseurs de bonnes épîtres, Rabelais, quand il est bon, est le premier des bons bouffons. »

[1] Discours de réception, à l'Académie française, le 17 mai 1746.

Semble-t-il que ce soit là une satisfaction suffisante pour un esprit d'autant plus fort, qu'il n'a pas plié sous le faix d'une érudition immense; esprit créateur, original, qui sollicite l'attention par sa difficulté même ; qui la retient une fois qu'il l'a obtenue et qui la captive ; qui a créé d'impérissables types ; génie abondant, inépuisable ; un de ceux qui ont le plus largement prêté à la langue et à la littérature de leur pays.

Le goût de Voltaire ne l'abandonne jamais, même quand il ne le sert pas comme il pourrait le servir. Ce qu'il ajoute sur Rabelais, en est la preuve :

« Il ne faut pas, qu'il y ait deux hommes de ce métier dans une nation ; mais il faut qu'il y en ait un ; je me repens d'en avoir dit autrefois trop de mal. »

Voilà, dans sa juste et discrète sévérité, un jugement digne de Voltaire. Il est des hommes, en effet, qui, volontairement, se sont mis en dehors des autres hommes, et à côté desquels il n'y a de place pour personne. Qui sait si Voltaire, lui-même, n'est pas un de ces hommes-là? On sent, s'il n'existait pas, qu'il manquerait quelque chose à la littérature française. L'esprit de la France, dans ce qu'il a de pénétrant, de séduisant, en serait encore à chercher son expression la plus heureuse, la plus brillante, la plus complète. Avec cela, et malgré soi, on n'imagine pas le retour possible d'un talent pareil, qui n'a pu naître que dans une société qui, elle-même, ne se reverra plus.

Chose étrange ! des esprits comme ceux-là semblent faciles à imiter, parce qu'ils sont inimitables. Nous en avons eu la preuve par les parodistes de Voltaire, qui n'ont su lui prendre que ses défauts. Il sera toujours plus facile d'être sec, dédaigneux, déréglé comme Voltaire, que d'être comme lui, clair, spirituel, sensé. Personne n'a donné à la raison plus de charme que Voltaire, quand Voltaire est raisonnable. Ce qui fait de lui un écrivain incomparable, c'est le dédain de l'industrie de l'écrivain. Les mots se rangent sous sa plume avec une facilité, une simplicité, qui, rendues piquantes par un certain tour qui lui est propre, donnent à son style quelque chose de

courant et de transparent qui n'a été qu'à lui. En le lisant, on voit au fond de sa pensée ; on s'explique le rôle qu'il a rempli au siècle dernier, et celui qui lui reste dans le siècle actuel.

A sa philosophie près, dans laquelle encore il est moins original qu'il ne le pense, il est tout entier dans la tradition. Il relève de Pascal pour la raillerie ; d'Hamilton pour l'élégance ; de La Bruyère pour le trait; de Racine, pour la passion ; d'Horace pour la morale facile ; de Tite-Live pour le récit ; il relève, en un mot, des meilleurs esprits de tous les temps, pour les qualités, dont le germe reçu en naissant, cultivé avec un soin continuel, a fait de lui un écrivain classique. Il n'a jamais été que l'homme du petit nombre, aussi bien par ses bons que par ses mauvais côtés.

Les masses ont, plus que d'autres, besoin d'idéal, à cause des misères de leur vie. Pour elles, dans Voltaire, il y a trop de finesse, pas assez d'illusion. Ne l'eût-il pas dit, on s'apercevrait vite qu'il n'a écrit que pour les heureux, il veut leur octroyer, comme un privilége ajouté à tous leurs priviléges, le droit exclusif de penser et de parler librement. C'est parce que son style était excellent qu'il a moins enfoncé dans son siècle, que le style excessif, mais irrésistible de Rousseau. Les nations sont ainsi faites ; elles se donnent à qui les émeut. Il n'y a pas jusqu'aux paradoxes de Rousseau qui, vus de loin par des hommes non encore habitués aux paradoxes, n'aient eu l'air de vérités retrouvées; il n'y a même pas jusqu'aux aventures de son existence qui n'aient eu un contagieux attrait pour un monde blasé, auquel il fallait, déjà, du nouveau à tout prix.

Soit que le siècle de Voltaire n'y fût plus ; soit qu'à ce rare esprit le souffle créateur ait manqué, il est certain qu'il a plus démoli qu'il n'a édifié. Combattant obstiné, il poursuit le même but à travers ses tragédies, ses poëmes épiques, ses contes, ses histoires. Ses héros ne sont que des abstractions; ils sont dsetinés à représenter : celui-ci la tolérance ; celui-là, la religion ; l'un, l'imposture ; l'autre, le fanatisme ; tous sont appelés à concourir au grand œuvre de transformation, qui

est l'œuvre de la vie entière de l'écrivain. Soufflez dessus, et malgré le talent qui fait de Voltaire un des grands poëtes tragiques de la scène, il n'y aura plus que des ombres. Autour de lui, rien ne vit; il n'y a pas jusqu'à Henri, l'aimable Henri de la *Henriade*, qui ne soit mort ou peu s'en faut.

Les lettres de Voltaire, dont j'ai déjà parlé, en seraient encore la preuve.

Dans Mme de Sévigné, que Voltaire connaissait peu et qu'il cite inexactement, tout le monde vit; il y a en elle, en outre de son éloquence, une magie qui vous transporte dans le monde où elle a vécu ; la lecture de ses *Lettres* à peine finie, on ne peut se défendre d'une sorte de tristesse, comme lorsqu'on se sépare de ceux qu'on a aimés.

Dans Voltaire au contraire, malgré l'éclat, malgré l'esprit, malgré le goût, malgré le mouvement qu'il imprime et auquel il se mêle ; malgré la diversité des événements et des personnages ; quelle différence ! On peut dire que, dans sa correspondance tout entière, il n'y a qu'un seul homme qu'on sente vivre, et ce seul homme c'est Voltaire. Il y a mieux ; on ne le connaît que là, avec ses faiblesses et ses qualités, avec ses entraînements et sa raison. Il n'y a plus ensuite que des satellites qui gravitent en silence autour de lui. Qui se figure seulement Thiriot, Cideville, de Formont, d'Argental ? Qui connaîtrait même, s'ils n'étaient connus d'un autre côté, le duc de Richelieu et d'Alembert ?

Cette singularité avait une cause. Voltaire n'a eu du génie ni l'innocence ni la majesté. La foi en tout lui a manqué. S'il riait des autres, il riait aussi de lui-même. Son esprit défloré avant l'âge n'a jamais connu la naïveté originale à laquelle sont dues la fraîcheur et la profondeur de quelques grands esprits.

C'est là ce qui sépare à la première vue Voltaire de Rabelais ! Ils sont agitateurs, douteurs tous les deux. Leur scepticisme ne se ressemble pas. Celui de Rabelais est tout à la surface ; il rit pour le vulgaire qu'il amuse et qu'il trompe par ses parades. Entrez, vous serez étonné de trouver la foi, la foi de Rabelais

s'entend, et l'enthousiasme d'un siècle que nul n'a surpassé, n'a égalé peut-être pour le culte de la science et pour l'ardeur de l'esprit.

Voltaire, parlant de ses contemporains et de lui-même, avait dit : « Nous sommes dans l'ivresse. » Il se calomniait ; Voltaire ne s'est jamais enivré ; il était le plus sobre des hommes ; il avait mis son corps et son esprit au même régime. C'est Rabelais qui est ivre ; il n'a jamais assez de lecture, assez de science. Il y a, en lui, comme le délire d'un indomptable esprit, qui, ses chaînes brisées, use et abuse de sa liberté ; il est ébloui par le soleil de la Renaissance.

Le seizième siècle a été bien moins irréligieux que païen : il est à genoux devant les grands esprits dont l'éclat a dissipé son obscurité, dont les inventions l'émerveillent, dont la raison le venge de la barbarie des temps passés.

C'est tout cela qu'on retrouve dans Rabelais, sous une forme plus sérieuse qu'on ne pense, et dans un style qui était déjà vieux, alors qu'il écrivait. Se douterait-on que Rabelais et Montaigne fussent presque contemporains ?

Ainsi, Gargantua, dans sa lettre à Pentagruel, qui était alors aux écoles de Paris, lui rappelle le soin qu'avait pris, pour son éducation, « *feu son père de bonne mémoire Grandgousier* ; il ajoute :

« Toutes foys, comme tu peulx bien entendre, le temps n'estoyt tant idoine ne commode ès lettres, comme est de présent, et n'auroys copie de tels précepteurs, comme tu has eu. Le temps estoyt encore ténébreux et sentant l'infélicité et calamité des Gothz qui avoyent mis à destruction toute bonne littérature. Mais par la bonté divine la lumière et dignité ha esté de mon eage, rendue ès lettres. »

La religion des lettres a été, en réalité, la religion du seizième siècle ; tout le monde en était, les papes, les cardinaux, les évêques, les prêtres, les hommes d'État, les magistrats ; il y avait partout le même entraînement ; c'était le lien qui réunissait et qui aurait dû retenir tant d'intelligences, qui allaient se séparer en se déchirant. De cette religion naissaient

des scrupules, qui avaient, en eux-mêmes, quelque chose de touchant, et qu'expliquait l'état d'une société qui se rattachait à l'antiquité par ses goûts, au christianisme par sa foi. Il ne venait pas à l'esprit d'hommes, amoureux des beautés qui venaient de leur être rendues, que Dieu, malgré les sévérités de la loi chrétienne, eût épuisé ses rigueurs sur ceux dont le génie avait devancé et deviné, autant qu'il était permis aux hommes de le faire, la morale de l'Évangile, et qu'ils se plaisaient à adorer comme des régénérateurs et des consolateurs.

Il faut lire dans Érasme l'expression de culte passionné, dont on devait lui faire un crime.

« Il faut, disait-il, que j'avoue à mes amis ce que je pense ; je ne puis pas lire les ouvrages de Cicéron, de la *Vieillesse*, de l'*Amitié*, ses *Offices*, ses *Tusculanes*, que je ne baise ses livres, et que je ne révère cet esprit admirable dont il est sorti des choses si célestes... La plus grande partie des livres que Cicéron a écrits sur la philosophie semblent respirer quelque chose de divin, surtout son *Traité de la Vieillesse*. Lorsque je lis ces belles maximes dans ces grands hommes, j'ai peine à ne pas dire : Saint Socrate, priez pour moi ; j'ai des pressentiments que les âmes d'Horace et de Virgile sont heureuses. »

J'ajoute que cette dernière proposition fut condamnée par une censure de Sorbonne, du 15 juillet 1542.

L'enthousiasme d'Érasme était celui de Rabelais, des Estienne, des Scaliger, de tous les illustres savants qui sont la gloire du seizième siècle ; c'est comme la venue d'un monde nouveau ; on y sent les tressaillements et bientôt les douleurs de l'enfantement.

On ne trouve rien de pareil dans Voltaire; non pas que j'exige de lui qu'il béatifie Socrate, ou qu'il canonise Cicéron ; mais je voudrais lui voir un sentiment plus vif, plus spontané des beautés des anciens, et je m'étonne de ce sang-froid chez un homme qui leur touchait par tant de côtés, qui écrivait comme César et comme Térence.

C'est cette passion que respire Rabelais; qui neutralise les doutes de son esprit, et qui devait rendre féconde une intelli-

gence échauffée par tous les feux de l'érudition. Nul n'a su parler comme lui la langue du peuple, qui échappe, plus aisément qu'aucune autre, aux altérations et aux transformations du temps. On trouve encore dans les provinces des locutions tout entières, qui ne sont plus que dans la langue de Rabelais.

Sa plaisanterie à pleine bouche, salée et sensuelle, que raniment à chaque instant les appétits corporels, était bien celle qui convenait au peuple de son époque, qui convient peut-être au peuple de tous les temps. Ses créations sont demeurées populaires. Pentagruel, Gargantua vivront autant que la langue française. Il a prêté à tout le monde. Lafontaine se nourrissait de Rabelais ; il lui doit Grippeminaud et Pichrocole, cousin- germain de la laitière, et de Pirrhus «*qui voulait être empereur de Trébizonde.*» Racine, sans le dire, lui a emprunté Dandin, que, malgré la verve des *Plaideurs*, il a peut-être gâté en le chargeant. S'il fallait choisir, je préférerais le Dandin de Rabelais. Qu'on en juge :

« Estoyt à Semerue (paroisse voisine de Poitiers), ung nommé Perrin Dendin, homme honorable, bon laboureur, bien chantant au letrain, homme de crédit et eagé, tous les debatz, proces et différens estoyent par son devis vuidés, comme par juge souuerain, quoy que juge ne feust, mais homme de bien. Il n'estoyt tué pourceau en tout le voisinage, dont il n'eust de la hastile et des boudins. »

Les plaisanteries les plus osées du *Mariage de Figaro* sont dans Rabelais ; chez ce dernier, le mot ne couvre pas la chose ; en pareil cas, les mots de Rabelais sont de ceux qu'on ne peut pas citer. Enfin, il n'y a pas jusqu'au Bridoison, qui ne descende en ligne directe du bon Bridoye, « qui sententiait avec des dez, » et dont la justice trouve grâce devant la raison de Pentagruel, lequel dit :

« Il me semble qu'il y a ha ce ne sçay quoy de Dieu, qui ha fait et dispensé, qu'à ces jugements de sort toutes précédentes sentances ayant esté trouvées bonnes..... Lequel (Dieu) comme vous savez, veult sousvent sa gloire apparoistre en l'hébétation

des saiges, en la despression des puissants et en l'erection des simples et humbles. »

Bridoye n'est pas une caricature destinée à amuser les spectateurs, comme le juge de la *Folle Journée*, qui serait moins amusant, s'il était moins bègue ; le premier a plus de trait, plus de finesse, de profondeur ; on y sent mieux la vanité de la science, l'incertitude de l'esprit ; on voit par l'exemple de ce magistrat, qui *sentenciait avec des dez*, et qui n'en jugeait pas plus mal, au dire de Rabelais, ce qu'est le trouble de la conscience « *dans les contrariétés des loix*, *des dits*, *des coustumes et ordonnances ;* » et comment le plus fort est quelquefois reduit à « *l'esperit sacrosaint du hasard* » devenu le juge définitif des querelles des hommes.

Rabelais parle des avocats ; ce qui le frappe en eux c'est ce qui a toujours frappé les hommes étrangers aux difficultés de la justice : ils sont étonnés qu'il faille tant de façons pour démêler le droit et pour trouver la vérité. « *Comme vous scauez qu'il n'est si mauluaise cause qui ne trouue son aduocat*, *sans cela jamais ne serait proces au monde.* » Je ne peux pas et ne veux pas dire de quel nom il les appelle ; il y aurait là un trop cruel démenti donné à la renommée d'indépendance, qui est la tradition et la gloire du barreau.

De ce que Rabelais est cynique, on a conclu qu'il était gai, ce n'est pas vrai : il est triste ; il est ce qu'ont été, dans tous les temps, les contemplateurs qui ont fouillé les abîmes de la nature et de la destinée de l'homme ; il joue avec nos misères comme le bouffon de Shakespeare jouait avec des ossements sur des tombeaux ; il faut n'avoir goûté qu'un instant sa bouffonnerie pour savoir ce qu'il y a en elle d'amer. Là où Rabelais est excellent, c'est quand il ose être lui-même, quand sa raison, ôtant son masque, se montre telle qu'elle est, c'est-à-dire sévère, savante, sérieuse, ayant le sentiment des grandes choses, dominant et éclairant son siècle. — Voyez ce qu'il écrit sur la guerre à une époque où la guerre était partout. Les esprits les plus savants ou les plus sages, les plus ardents amis de l'humanité ne diront jamais mieux.

« Le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaumes avec dommenge de son prochain frère Christian ; cette imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibals, Scipions, Césars et autres tels, est contraire à la profession de l'Évangile, par lequel nous est commandé guarder, saulver, régir et administrer, chascun les pays et terres, non hostillement envahir les aultres. »

Il prêche la paix, le repos et le travail, à des populations inquiètes, jetées hors d'elles-mêmes par la fantaisie des pèlerinages, qui avait fini par ne plus leur laisser, une fois les premières ardeurs éteintes, que le dégoût des choses utiles, l'habitude de l'indiscipline et le besoin de la vie errante :

«Doresnavant, ne soyez faciles à ces odieux et inutiles voyaiges. Entretenez vos familles, trauaillez chascun en sa vocation. Instruez vos enfans, et viuez comme vous enseigne le bon apostre saint Paul. »

S'il combat les moines, devenus une plaie, par leur nombre et leur fainéantise, pour un monde pauvre et clairsemé, qui tend à se développer par le travail et la liberté, ce n'est ni par des railleries, ni par des impiétés ; il le fait, comme feront plus tard les esprits positifs, éclairés par l'expérience, qui ont appris à quelles conditions les sociétés peuvent vivre et prospérer :

« Ung moine (j'entends de ces beyeux moines) ne laboure comme le paysant, ne guarde le pays comme l'homme de guerre ; ne guarit le malade comme le médecin, ne presche ny endoctrine le monde comme le bon prêcheur évangélique et pédagoge ; ne porte les commodités et choses nécessaires à la République comme le marchant. »

Sans aller plus loin, il faut que je dise que Voltaire n'a trouvé rien de mieux que de copier Rabelais dans une de ses plus charmantes fantaisies.

Si Rabelais tient à son siècle par le langage, il s'en détache par les idées ; il est le continuateur et le précurseur des libres esprits de tous les temps ; il n'y a pas de nuages sur cette raison si claire et si ferme ; il échappe aux écueils, où échouent

les intelligences les plus distinguées, il laisse à d'autres, par exemple « l'*Astrologie divinatrice et l'art de Lullius* (*Raymond Lulle*) *comme abus et vanités.* »

Il est curieux de voir en lui comme une sorte d'intuition qui lui tient lieu de science et de travail. Né à l'époque des glosses, il méprise les glossateurs, et on sait dans quels termes, qu'il n'est pas permis de reproduire, il exprime à leur égard son mépris ; il devine en quelque sorte la beauté de la science du droit ramené à sa source.

« Du droit civil je veulx que tu saches par cœur les beaux textes, et me les confères auecques philosophie. »

Ainsi, un homme que ses goûts, ses travaux, ses voyages, les aventures de sa vie semblent avoir éloigné des études juridiques, parle du droit comme en avait parlé Cicéron, comme allait en parler Cujas.

Il y a entre Rabelais et Voltaire, en dépit de tant de différences qui les divisent, des sympathies et des aversions qui leur sont communes, et qui forment comme le lien qui les unit. Tous deux tiennent pour les rois ; soit précaution pour eux-mêmes, soit défiance des masses, ils aiment que la lumière vienne d'en haut ; à leurs yeux, le pouvoir est tout à la fois le remède le plus efficace et l'abri le plus sûr.

Grandgousier, Gargantua, Pentagruel ont le beau rôle dans le livre de Rabelais ; on sait si Voltaire fut, envers les têtes couronnées, avare d'éloges auxquels Louis XV et S. M. Mme de Pompadour, n'ont pu échapper. Tous deux haïssent les magistrats; ils n'ont que des duretés et des sarcasmes pour des hommes investis d'une autorité d'autant plus grande qu'elle était indéfinie, que recommandaient leurs vertus et leurs services, et que le respect public environnait. Voltaire battait des mains à la chute du Parlement ; sa haine trouve des accents d'une énergie singulière. Il écrit à Mme de Choiseul :

« Je mourrai aussi fidèle à la foi que je vous ai jurée, qu'à ma juste haine contre des hommes qui m'ont persécuté tant qu'ils ont pu, et qui me persécuteraient encore s'ils étaient les maîtres. Je ne dois pas assurément aimer ceux qui devaient

me jouer un mauvais tour au mois de janvier, ceux qui versaient le sang de l'innocent, ceux qui portaient la barbarie dans le centre de la politesse ; ceux qui, uniquement occupés de leur sotte vanité, laissaient agir leur cruauté sans scrupule, tantôt en immolant Calas sur la roue, tantôt en faisant expirer, dans les supplices, après la torture, un jeune gentilhomme, qui méritait six mois de Saint-Lazare, et qui valait mieux qu'eux tous ; ils ont bravé l'Europe entière. »

Voilà pour la passion qui s'indigne, et, comme il faut qu'on retrouve Voltaire partout, voilà pour la passion qui raille :

« Il y a longtemps, écrit-il au duc de Richelieu, que les Calas, les chevaliers de la Barre, les Lalli, etc., etc., m'ont brouillé avec les tuteurs des rois, et j'ai toujours mieux aimé dépendre du descendant de Robert le Fort, lequel descendait par femmes de Charlemagne, que d'avoir pour rois des bourgeois, mes confrères. »

Maintenant que Voltaire a parlé, écoutons Rabelais à son tour :

« Ils bruslent, écartèlent, décapitent, meurdrissent, emprisonnent, ruinent et minent tout, sans discrétion de bien et de mal. »

On ne s'explique pas que des hommes qui avaient rendu des services réels ; dont les défauts avaient quelque chose d'élevé, aient soulevé de semblables haines. Les uns, comme Saint-Simon, par exemple, leur en voulaient de l'importance qu'ils avaient usurpée ; Saint-Simon aime à les peindre à genoux devant ceux dont ils ont pris la place. Les hommes d'église ne leur pardonnaient pas les envahissements qui devaient aboutir aux billets de confession ; les gens de cour se moquaient de leur gravité ; les gens du peuple pliaient sous leur orgueil et se plaignaient de leurs rigueurs. Les savants, les écrivains, les philosophes ont été leurs ennemis ; on sait ce qu'en pensait Turgot ; ce qu'en disait Beaumarchais ; ce qu'en écrivait Jean-Jacques Rousseau. Depuis Rabelais jusqu'à Béranger, ce sont les mêmes ressentiments. « Je ne vous reproche, écrivait ce dernier à un de ses meilleurs amis, M. Joseph Ber-

nard, homme excellent, écrivain spirituel et original, « je ne » vous reproche, jusqu'à présent, que de trop bien parler des » juges. Intérêt personnel à part, je vous avoue que c'est une » classe de gens que je déteste presque généralement. »

Ce sentiment qui a été à peu près celui de tous les hommes qui ont écrit, n'a jamais été plus vif, plus amer, plus prononcé que dans Voltaire : il forme un des traits frappants de son caractère. Si on s'imaginait qu'il a détesté surtout les gens d'église, on se tromperait, il n'y aurait qu'à lire ses ouvrages les plus sérieux, l'*Essai sur les mœurs*, par exemple, qui restera son principal titre pour voir ce qu'il y a eu en lui d'impartialité à l'égard des prêtres, et presque de penchant. Beaucoup de raisons y ont contribué, il y avait dans le clergé de cette époque une souplesse, une élégance, une liberté qui le charmaient, il envoyait à M. l'abbé de Breteuil, frère de Mme la marquise du Châtelet, grand vicaire de M. l'archevêque de Sens, les œuvres de Bayle, qui étaient sa lecture favorite, afin qu'elles servissent de bréviaire à tous les deux ; il écrivait au père Porée, une admirable lettre, une des plus belles qu'il eût jamais écrites, pour le remercier des soins qu'il en avait reçus, qui était digne, pour la grâce et pour la noblesse, du maître et du disciple ; personne, peut-être, n'a parlé avec plus de modération et de sagesse, des papes au moyen âge, et de tout ce que leur ont dû la civilisation et la liberté. On pourrait presque lui reprocher d'aller trop loin. Il a trop vite fait de prendre parti contre Luther, qui le blesse, malgré son génie, par son esprit étrange et par son humeur sauvage, pour le pape Léon X, auquel il ne regarde pas de trop près, et qui l'a séduit par la grandeur de ses goûts ; il n'y a pas jusqu'aux Jésuites pour lesquels il a été plus favorable qu'on ne croit ; élevé par eux, il ne les a jamais reniés comme ses maîtres. C'est sur les magistrats que sa haine s'épuisait, il méconnaissait leurs vertus et leurs services : ce qu'il y avait dans de tels hommes de puissant et d'original lui échappait, en revanche, il était impatienté et irrité de ce qu'il y avait en eux d'immobile, d'entêté, d'exclusif, d'étroit, de dur. Voltaire

ne voulait pas renverser la société, tant s'en fallait, son bon sens, son goût, son intérêt s'y seraient opposés : mais il voulait la refaire ; il voulait à celle-ci des mœurs plus douces, des lois plus larges, une tolérance plus réelle, une liberté plus vraie : il avait séduit ou conquis tous les esprits ; les magistrats seuls lui ont résisté ; il fut sans force contre leur orgueil et leur austérité ; de là, ses colères.

LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

Le chancelier d'Aguesseau est la grande figure judiciaire du dix-huitième siècle. On peut dire qu'il a été le dernier de nos grands magistrats. Après lui, il pourra y avoir des hommes savants, éloquents, courageux, mais auxquels manqueront cet ensemble de qualités, « cette proportion si juste entre toutes les parties, qu'elle ne soit que comme un concert de vertus et de dignités, » pour redire ses propres mots ; enfin, ces traits particuliers auxquels l'ancienne société était accoutumée à reconnaître la magistrature. Ces derniers se mêleront aux affaires, aux passions, aux séductions du monde ; ils seront hommes de secte ou de parti ; leur courage sera violent, leur piété sera étroite, leur désir du bien immodéré ; ils se laisseront emporter ; ils ne seront pas les maîtres de leur vertu. On touche aux magistrats convulsionnaires, aux magistrats philosophes qui, malgré des qualités singulières, n'en devaient pas moins, au milieu de courants divers, perdre l'équilibre qui avait si longtemps fait la force de leur institution.

On a quelque peine à se retrouver dans la confusion du dix-huitième siècle. La facilité extrême qui a aidé à l'agrément de la vie, au rapprochement des esprits, à l'enfantement d'une société nouvelle, n'en a pas moins eu pour effet d'effacer et d'abaisser ce qu'il y avait, dans l'ancienne, d'original et de

supérieur. L'éclat et la variété dont le souvenir nous éblouit ont dû blesser d'abord des regards habitués à plus de calme et de recueillement.

Pour le magistrat, par exemple, ce n'était pas assez de la science et de la probité ; il y a un mot qui n'a plus de sens et qui seul alors suffisait à le peindre ; il y avait les *mœurs* du magistrat, auxquelles il devait sa vertu, et qui, le pliant de bonne heure au devoir, le lui rendaient par cela même plus facile. Tout cela allait changer ; à l'ancienne discipline allaient succéder une humeur plus douce, un esprit plus libre qui, en rendant le magistrat plus aimable, plus humain, plus tolérant, ne devaient pas être cependant pour la magistrature sans danger. Le chancelier d'Aguesseau est comme la transition entre les deux époques.

Rien qu'à le voir, on reconnaissait l'homme d'un autre âge. La noblesse de l'esprit, la dignité du caractère, la gravité des habitudes, la tempérance des goûts, la sagesse des idées, la majesté de la parole, les imperfections mêmes tant reprochées à l'homme d'État, tout semblait le disposer à être un magistrat accompli. Qu'on lui donne plus de vivacité, de décision, de curiosité ; qu'il soit plus hardi, plus éclatant ; qu'il ait un sentiment plus prompt et plus profond de certains mystères ; que sa raison ait plus de fougue, son esprit moins de patience, son imagination plus d'ardeur, il sera plus philosophe, plus écrivain, plus orateur ; il ne sera plus aussi magistrat ; il pourra arriver à être M. de Montesquieu ; il ne sera plus M. d'Aguesseau. A l'homme destiné à juger les autres hommes, il est peut-être bon qu'il ne voie pas trop de choses à la fois : l'esprit se trouble souvent par la multiplicité des objets offerts à sa méditation.

Il était né à Limoges, le 27 septembre 1668, d'une de ces vieilles familles de l'ordre moyen que l'orgueil de Louis XIV aimait à élever en défiance de l'aristocratie féodale, et qui allaient être bientôt le soutien de la royauté et devenir, dans l'ordre civil, la force et l'honneur de la France.

La famille du chancelier d'Aguesseau, sans être illustre, était

ancienne, cependant; une fois devenu puissant, les généalogies ne lui ont pas manqué : elles n'ont jamais manqué aux hommes puissants, même à l'époque où elles ne peuvent plus servir à grand'chose : c'est la chose dont ils ont le moins besoin, et dont ils peuvent le moins se passer. La vanité a d'incroyables et d'incorrigibles faiblesses!

Il avait eu de qui tenir, ce qui valait mieux, pour être digne, modéré, humain : son père, qui fut son maître, lui donna de bonnes leçons et de bons exemples. C'est une douce et noble figure que celle de Henri d'Aguesseau; il y a peut-être moins de majesté que dans le chancelier, mais plus de candeur et de grâce. Celui-ci ne parle de son père qu'avec un tendre et touchant respect; il lui reporte tout le bien qu'on lui a attribué. Saint-Simon en a tracé un portrait qui ne ressemble à aucun autre de ses portraits, par quelque chose de doux qui ne lui était pas ordinaire. Henri d'Aguesseau était très-lettré, très-savant, très-pieux, et avec cela très-humain, très-indépendant, un peu original, humble et digne à la fois; son fils l'avait pris pour conseil : il n'aurait pu en choisir un meilleur; il lui lisait ses écrits; son père ne leur trouvait qu'un défaut, c'était d'être trop parfaits, et c'était vrai.

Après avoir été, dans l'intendance de Limoges, un des prédécesseurs de M. Turgot, et s'être montré digne de l'être, il était devenu intendant du Languedoc, où il avait continué de rester ce qu'il avait été jusqu'alors; il eut ensuite pour successeur, dans des circonstances qu'il conviendra de rappeler, le terrible et habile Bâville, qui fut pendant si longtemps le véritable roi de ces contrées.

Sous un tel maître, d'Aguesseau apprit tout et retint tout : langues, droit, histoire, sciences naturelles, mathématiques, philosophie, éloquence; il acquit les connaissances diverses par lesquelles il devait, jusqu'à la fin de sa vie, étonner et charmer ses contemporains; il était à bonne école.

Quand il redira à son fils :

« Chaque profession a sa langue qui lui est propre, et celle des jurisconsultes romains est une des plus pures; il est

d'ailleurs d'une utilité infinie de s'accoutumer à en parler en termes propres »; il ne fera que répéter ce que lui avait dit son père.

Il n'y a rien de plus touchant que le tableau tracé par d'Aguesseau de l'éducation qu'il a reçue, des circonstances au milieu desquelles elle lui fut donnée, et de cet intérieur plein de sagesse, de calme, de vertu dont nous n'avons plus l'idée, où sa vie se formait.

Son père voyageait beaucoup; il parcourait les provinces confiées à ses soins. Il ne voulait pas être seul; sa famille l'accompagnait dans une de ces voitures immenses qui étaient propres à de lentes et longues promenades, et qui ne ressemblaient pas mal à une maison roulante.

La journée commençait de bonne heure; après la prière des voyageurs, dite par Mme Aguesseau, chacun se mettait au travail.

Henri d'Aguesseau était plein de sens, de droiture, d'instruction; il avait vécu avec les plus nobles esprits de son siècle; il avait l'expérience que donnent l'habitude des hommes et la pratique des affaires; il expliquait tout comme il convenait à un esprit hardi et soumis; il ne connaissait rien au-dessus de la raison, mais de la raison d'accord avec la foi: on peut juger de ce que ses fils devaient gagner avec un tel maître.

De bonne heure, son fils aîné s'était mis au droit. L'étude des lois romaines avait commencé par l'ennuyer; elles n'étaient pour lui qu'un amas confus que Pothier n'avait pas encore éclairé de sa lumière, dont il ne connaissait pas l'histoire et dont il ne voyait pas le lien. Son père l'avait ramené à des idées plus justes à l'aide de Domat, qui avait été son ami, et dont les écrits formèrent ensuite le vrai fond de la science de son fils. On peut dire que l'esprit de celui-ci n'a jamais eu la curiosité qui sert à donner aux objets leur couleur; il faisait peu de cas de l'érudition; ce qu'il lui fallait, c'était la science utile. C'est lui qui donne à Pothier l'idée de son travail sur les Pandectes; il l'aide, il l'encourage, il le soutient. Il s'agit, lui disait-il,

« de classifier cet immense recueil, d'écarter les textes inutiles, de rapprocher ceux épars qui se rattachaient au même sujet, de les ranger sous les titres qui les concernaient, de donner à chaque titre des proportions convenables. » En même temps, il lui écrivait : « Vous ne m'avez pas parlé, dans votre lettre, du plan que vous vous êtes formé sur le titre *Verborum significatione*, mais je présume que quand vous vous proposerez de faire imprimer ce titre séparément et d'une manière plus étendue, votre intention n'est pas de le faire *dégénérer* en dictionnaire ou en *Lexicon juris* semblable à celui de Brisson ou de Calvin. »

Tel était d'Aguesseau; il devait rester, malgré sa science, insensible au mérite de certaines découvertes qui devaient donner à la science du droit tant de clarté, d'attrait et d'utilité. Il avait pris de bonne heure, de son père, le goût de la sobriété dans l'intelligence que celui-ci, de bonne heure, avait enseignée à ses fils.

Il avait cherché à leur apprendre que l'esprit de l'homme a besoin de se contenir ; qu'il est un désir de savoir qui naît de l'orgueil, qui est au-dessus de notre nature, qu'on irrite souvent par de vaines recherches plus qu'on ne satisfait, et qui peut-être un danger et un mal. La leçon avait profité particulièrement à celui qui devait être le chancelier d'Aguesseau.

Après avoir beaucoup étudié la métaphysique, il lui était arrivé ce qui arrive à beaucoup de gens qui, comme lui, s'en sont trop occupés ; il s'en était dégoûté, il n'y avait pas trouvé ce qu'il avait cherché : trop de découragement avait remplacé trop d'ardeur ; il en est venu à se défier des métaphysiciens ; ils ne tiennent pas assez compte des faits.

Suivant eux, dit-il quelque part, il y a plus de vérité dans un seul principe de métaphysique et de morale, bien médité et bien approfondi, que dans tous les livres historiques.

Il raconte à ce sujet une anecdote qui fait connaître un rare esprit :

« Tels furent à peu près, ajoute-t-il, les discours que me tint un jour le P. Malebranche, lorsque après avoir conçu de

moi quelque bonne opinion, par les opinions que j'avais souvent avec lui sur la métaphysique, il la perdit presque en un moment à la vue d'un Thucydide qu'il trouva entre mes mains non sans une espèce de scandale philosophique. »

On a maintenant l'idée de l'éducation que reçut le chancelier d'Aguesseau et de ce qu'il y avait de doux et de viril dans cette manière de préparer les hommes à laquelle il fut soumis. Il apprit, ce qu'il n'aurait presque pas eu besoin d'apprendre, c'est-à-dire l'art d'être modéré, indépendant, souple et ferme tout ensemble.

Son père, sous ces rapports, n'était pas un modèle indigne d'être étudié, il n'est pas ici question de sa droiture, de son honnêteté que personne n'a eu l'idée de mettre en doute ; il avait comme fonctionnaire des qualités plus utiles ; d'abord, il n'avait pas de zèle, chose rare ! il avait du discernement, presque de l'indépendance dans la soumission ; il ne craignait pas, en obéissant d'en savoir plus long que ceux qui commandent, ce qui est un grand crime aux yeux des derniers ; il adoucissait, en les exécutant, des mesures extrêmes qu'on ne prescrit avec une facilité si grande que parce que de loin on n'en soupçonne même pas les duretés ; il était, en un mot, un de ces fonctionnaires modérés qu'aucun gouvernement n'aime ; cette modération dont je parle allait être mise à de difficiles épreuves.

Il administrait le Languedoc au moment où commençaient à s'exécuter contre les religionnaires entassés dans ces provinces, les mesures qui sont la honte d'une grande époque et dont on ne peut aujourd'hui lire le détail sans tristesse ; M. d'Aguesseau père ne s'y associait qu'avec douleur ; chez lui tout y répugnait ; son caractère et sa foi ; il était d'autant plus tolérant qu'il était plus régulier et plus sincère. Ce n'est pas lui qui aurait songé à faire de la foi une affaire de politique. Un officier général, M. de Saint-Rhue, avait reçu ordre d'attaquer tous les rassemblements des religionnaires, de faire des prisonniers, de les livrer à l'intendant. Celui-ci était chargé de les juger en dernier ressort, de faire raser toutes

les maisons des condamnés, ainsi que les temples et prêches, rouverts au mépris des lois, d'imposer aux communautés rebelles de fortes contributions et de faire vivre les troupes à leurs dépens.

Il faut voir le portrait qu'en trace d'Aguesseau ; « d'une haute taille et d'une force herculéenne, il ne respirait que le carnage, et ne regardait presque cette expédition que comme une partie de chasse, propre à distraire ses ennuis. »

On conçoit qu'un tel auxiliaire n'ait guère été du goût de Henri d'Aguesseau ; quand aux ordres dont ils étaient chargés tous les deux, il devait se montrer tiède dans leur exécution ; de semblables douceurs de la part de l'intendant indignaient Louvois ; peu s'en faut qu'il ne trouve trop modéré le Saint-Rhue qu'on vient de voir, il écrivait à d'Aguesseau :

« On ne peut rien faire de plus préjudiciable que tout ce que vous avez exigé de M. de Saint-Rhue depuis qu'il a passé le Rhône, toutes les négociations de la part du souverain avec les peuples n'étant bonnes que pour les rendre insolents. »

En même temps il écrivait au duc de Noailles, lieutenant général, en Languedoc :

« Il est difficile de comprendre comment il a pu tomber dans l'esprit de M. d'Aguesseau d'imposer à M. de Saint-Rhue la patience qu'il a eue à soutenir les insultes de cette canaille. »

Le reste est facile à deviner. D'Aguesseau dut quitter son poste. Il eut pour remplaçant un homme plus résolu, plus habile peut-être, plus disposé à tout faire, M. de Bâville, dont le nom dans ces contrées si longtemps malheureuses, est encore redouté.

On conçoit que l'ancien intendant du Languedoc rendu au repos ou à des fonctions plus conformes à sa nature, ait conservé peu de goût pour ses anciennes fonctions qui lui imposaient de semblables devoirs et qui lui réservaient de semblables récompenses ; il redoutait « la mer des intendances » comme il le disait d'une heureuse et vive manière. Aussi n'y destina-t-il jamais son fils. Il ne savait rien, ajoutait-il, de plus

beau que d'être conseiller au Parlement de Paris. Il y avait dans une telle charge qui était une dignité, qui participait à la puissance publique, qui ne demandait que de la science et de la justice, quelque chose qui allait mieux que tout le reste, en effet, à l'humeur studieuse, modérée, indépendante, d'un pareil homme. Ce qu'il n'avait pu être, il voulait que son fils le fût. C'était bien tomber, lorsqu'il s'agissait de ce dernier ; celui-ci était né magistrat ; il semblait qu'il eût reçu en naissant la dignité, la modération, la grâce austère et le trésor de connaissances qui devaient en faire, pour les fonctions qu'il a remplies, un homme incomparable ; aussi exauça-t-il, en les dépassant, les souhaits de son père qui vécut assez pour jouir de la renommée de son fils.

Il mourut en 1716 au moment où son fils allait être fait chancelier, il n'assista pas à ce dernier triomphe qui devait être si près de la chute ; sa mort fut digne de sa vie, elle toucha profondément M. d'Aguesseau qui, en apprenant cette nouvelle à sa fille, Mme de Contades, lui disait :

« Ma fille, j'avoue que je ne suis pas assez parfait pour désirer la mort... Mais en même temps j'ai une si grande confiance dans la bonté de Dieu et dans les mérites de Jésus-Christ que je ne saurais la craindre. »

Avocat du roi au Châtelet, le 29 août 1690, il était nommé avocat général au parlement au mois de novembre de la même année. Il n'avait pas vingt-deux ans.

Les choses se passaient ainsi dans ce temps-là. Il en était alors de la France comme il en a été de l'Angleterre. M. d'Aguesseau a commencé au même âge que M. Pitt. Tous les pays à priviléges procèdent de la même manière. Ils prennent le talent dans sa fleur afin qu'il puisse mûrir tout à l'aise et donner tous ses fruits ; il y a bien à dire sur de pareilles pratiques à l'idée desquelles nos mœurs, façonnées pour l'égalité ne pourraient pas s'accoutumer.

On ne peut nier pourtant ce qu'il y a eu quelquefois de grand et d'heureux en elles ; elles affranchissaient les hommes des soucis vulgaires, elles les préparaient de bonne heure à

des devoirs pour lesquels ils n'ont pas trop de toute leur force et de toute leur vertu.

Pour d'Aguesseau on peut affirmer que les dix années qu'il a passées au Parlement de Paris comme avocat général ont été les plus belles années de sa vie. Le souvenir de son nom est là. Jamais de telles fonctions n'avaient été exercées avec plus de sagesse et plus de noblesse. Les défaillances, les tristesses, les amertumes, les mécomptes, ne viendront qu'après.

Quand il les quitta il avait trente-deux ans; il venait d'épouser mademoiselle d'Ormesson; c'est à ce sujet que Mme de Sévigné, qui a si souvent parlé de M. d'Aguesseau, écrivait:

« Je n'ai jamais vu d'union mieux assortie et plus dési-« rable. »

Je ne veux pas peindre M. d'Aguesseau comme avocat général, parce que je n'aurais la prétention de rien apprendre à personne, et que la chose n'est pas aussi aisée qu'elle en a l'air, quoiqu'elle ait été faite trop souvent; il y a un certain goût qui nous manque, moins grand, moins apprêté, moins délicat, et qui ne nous rend plus assez sensibles peut-être à certaines beautés qui enchantaient ses contemporains; il nous faut plus de simplicité : pourtant la postérité ne le connaît guère que dans ce rôle-là. S'agit-il en effet de d'Aguesseau? il semble qu'on entende encore l'écho des mercuriales et des discours; on n'était pas accoutumé alors à une telle raison, à une telle élévation, à une telle élégance.

Peut-être fut-il trop vanté. Voltaire lui-même s'en est mêlé; c'est de d'Aguesseau qu'il a dit :

« Le plus savant magistrat que la France ait jamais eu, très-instruit dans l'histoire, profond dans la jurisprudence, et, ce qui est plus rare, éloquent. Il fut le premier, au barreau, qui parla avec force et pureté ; avant lui, on faisait des phrases. »

C'était aller trop loin en fait de louange, ce qui était rarement le cas de Voltaire. Il dit de d'Aguesseau, « qu'il était le plus savant magistrat que la France eût jamais eu. » Comment le savait-il? Quant à son style, on ne laisse pas que de s'éton-

ner de l'admiration que Voltaire en ressent; on ne s'y serait pas attendu de la part de celui qui trouvait « *un peu traînante* » la prose de Fénelon, qui était un bien autre écrivain que d'Aguesseau. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui-ci faisait des phrases comme en faisaient ses prédécesseurs; que c'était le vice de son style dont il ne pouvait parvenir à se corriger, seulement il les faisait mieux; il y a autant de noblesse, mais plus de simplicité, plus de mouvement, d'idées; c'est de tout cela que Voltaire lui savait un gré infini, et Voltaire avait raison.

Il avait fallu, en effet, l'esprit souple, orné, facile de M. d'Aguesseau pour se tirer comme il l'a fait des difficultés que l'usage et sa fonction lui imposaient. Il savait rajeunir, par la forme, des thèmes déjà bien vieux à l'époque où il les traitait; il leur donnait, sinon de la nouveauté, ce qui aurait été impossible, du moins une sorte d'éclat qui y ressemblait. Ses périodes paraissaient être des périodes de Cicéron.

C'est peut-être pour cela que quelques amis de d'Aguesseau ont eu l'idée de le comparer à Cicéron. Sans admettre la comparaison, je la conçois, toute proportion gardée entre le génie de l'un et de l'autre, surtout entre les temps, les événements, les personnages auxquels ils ont été mêlés. Il y a loin, en effet, des disputes de la bulle *Unigenitus* aux discussions du Sénat et du peuple romain, du cardinal Dubois à César, des *Philippiques* et du *Traité des devoirs* aux *Mercuriales* et aux *Méditations métaphysiques*, de la longue et douce carrière de d'Aguesseau, traversée par de majestueux exils, finie au sein du repos, des honneurs, des richesses, aux orages de la vie de Cicéron, mourant sous la hache des triumvirs. Malgré cela, à travers les siècles, à travers les transformations des mœurs, des institutions, des idées, il semble qu'on les reconnaisse à certains traits comme deux esprits de la même famille séparés, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les familles, par la différence du talent, du rang et de la fortune. Chez tous les deux, il y a l'amour du bien, la passion du beau, le sentiment du droit, le besoin de savoir, l'industrie de la parole, avec l'éclat qu'ils reçoivent

dans le premier, d'un des plus beaux génies qui aient honoré les hommes. Il y a de plus l'ambition honnête, timide, ardente, qui essaie plus qu'elle ne peut, qui fait la part trop belle au talent, qui s'étonne de ses mécomptes, ambition qui sera dans tous les temps celle des hommes vertueux, dédaigneux, irrésolus, dont Cicéron est condamné à demeurer le modèle éternel et inimitable.

Ce qui n'empêche pas que M. d'Aguesseau n'ait jugé très-sévèrement Cicéron, comme il nous arrive quelquefois à l'égard de ceux auxquels nous ressemblons le plus; nous voulons bien avoir leurs qualités, nous ne voulons pas avoir leurs défauts.

Dans une des instructions destinées à son fils, et qui toutes témoignent d'un si grand sens et d'une si grande lecture, il écrivait :

« Cicéron était plus orateur que philosophe, et plus propre à exposer les pensées des autres qu'à penser de lui-même. »

Il peut y avoir du vrai dans ce que dit M. d'Aguesseau, et c'est précisément à cause de cela qu'il n'aurait pas dû le dire. Sans doute on ne trouve pas dans Cicéron l'originalité, la substance qui font le philosophe, mais il donne aux pensées des autres une telle clarté, un tel éclat, qu'on les dirait de lui; l'art d'exprimer, sous sa plume, vaut presque l'art d'inventer. C'est ce qu'a fait M. d'Aguesseau dans un ordre moindre, avec moins d'éloquence, moins de génie.

C'est le tort et le malheur de certains hommes qui ont trop donné à l'art extérieur, qu'ils touchent leurs succès comptant, si on ose dire, que leur mérite s'efface avec le temps, et qu'on ne leur tient plus assez de compte de leurs talents et de leurs efforts. Nous pourrions bien en être là avec d'Aguesseau. Après l'avoir trop vanté, on en fait trop bon marché; on ne se fait pas une idée de la tâche qu'il a remplie; dans ses Mercuriales, qu'on ne lit guère, il n'y a pas seulement une fort belle rhétorique, il y a de la morale, du droit, de l'histoire, de la philosophie, le tout revêtu d'un style qui n'est plus de notre temps, c'est vrai, qui n'est pas plus mauvais pour cela, qui est bien

le style même du sujet, qui rappelle une époque de grandeur, et dont on a plutôt fait de railler que d'imiter la noblesse. On dirait que d'Aguesseau a inventé les sujets mêmes de ses discours, qu'il en a pris la fleur, et qu'après lui, qui a tout dit, il ne reste plus rien à dire. C'est une erreur; au dix-septième siècle non plus qu'à présent, il n'était aisé de parler « *de l'amour de son état, de la grandeur d'âme, de la dignité du magistrat, de l'amour de la simplicité, de l'attention, de la témérité, de la fermeté, de la prévention, de la discipline.* »

Il y avait dès lors, comme il y a aujourd'hui dans de tels sujets, quelque chose de banal et de nouveau qui les rendait singulièrement difficiles. L'homme est ainsi fait, qu'il change en restant le même, et qu'il faut beaucoup d'attention pour discerner les nuances, et beaucoup d'art pour les exprimer.

Tout est dit, tout est à dire, tout est usé, tout est nouveau, tout se transforme, en effet, avec les lois, avec les mœurs, avec les institutions qui, elles-mêmes, se transforment; il n'est pas jusqu'au cœur de l'homme qui, avec les mêmes instincts, les mêmes entraînements, les mêmes faiblesses, semble néanmoins se renouveler.

C'est à quoi ne songent pas assez ceux qui ne veulent pas savoir que la société est condamnée à se refaire sans cesse, et que les misères du monde et celles de l'homme en particulier seront toujours, pour ceux qui voudront y fouiller, une mine inépuisable.

Le fond de M. d'Aguesseau c'était le bon sens, la mesure, la modération. On l'a vu plus d'une fois, faible et mobile comme sont les hommes chez lesquels le caractère n'est pas au niveau de l'intelligence ; mais en réalité, il voyait les choses telles qu'elles étaient, il n'était dupe de rien, il était sensé, prudent, raisonnable. Écrivait-il au contraire, il ne pouvait se retenir, il se laissait aller à l'exagération. Ses idées prenaient sous sa plume quelque chose d'outré. C'était moins la vérité qu'il cherchait que l'éloquence, ce qui n'est pas toujours le plus sûr moyen d'être éloquent. Il faisait à sa pensée une sorte de parure qui la rendait méconnaissable. S'agis-

şait-il par exemple de la grandeur d'âme, il en fait une vertu d'apparat pour laquelle il n'y pas de théâtre assez vaste :

« Il semble que le privilége d'être véritablement grand ait été réservé au sénat de l'ancienne Rome et que la solide, la sincère grandeur attachée à la fortune de l'empire romain ait été comme enveloppée dans sa chute et ensevelie sous ses ruines. »

Il n'y a pas là seulement une faute contre la vérité de l'histoire; il y en a encore une, ce qui est pire, contre la vérité du cœur humain. Celle-ci en effet nous apprend que Dieu ne mesure pas la grandeur de l'âme à la grandeur de la destinée, qu'on trouve la première dans les fortunes les plus humbles, et que c'est là au contraire qu'elle se laisse voir de la manière la plus noble et la plus touchante.

Mais alors on était pris par les mots; il y avait comme un faux jour répandu sur toute l'antiquité qui empêchait de juger les choses et de voir les hommes, et qui leur donnait à tous un faux éclat. On savait les détails, on ignorait l'ensemble, il y manquait une lumière que l'expérience et l'étude ne nous ont peut-être pas encore fournie.

Il n'y avait pas seulement chez d'Aguesseau cet amour immodéré de l'antiquité qui devait le tromper, comme il en a trompé tant d'autres; qui a eu sa grandeur et sa puérilité; qui n'a pas été pour peu dans la Révolution française et qui a été le signe distinctif de quelques-uns des hommes les plus éminents de l'ancien régime.

C'était bien la fonction qui convenait à M. d'Aguesseau, en elle tout lui allait : la fonction d'abord, dont il était si digne par sa droiture et son talent, ensuite le prix qu'il en recevait, c'est-à-dire cette gloire discrète et séduisante qui ne se faisait guère entendre que dans l'enceinte du palais, et qui était juste ce qu'il fallait à son ardeur et à sa timidité. Avant tout il aimait le bien; le pouvoir à ses yeux ne valait la peine d'être goûté, que parce qu'il en était l'instrument le plus efficace. Mais il aimait aussi les grandeurs; il était loin d'être insensible à leur prestige : il semblait né pour elles ; sa ma-

jesté y trouvait son compte, il en jouissait non sans de secrets délices, il les quittait non sans regret ; elles lui laissaient un vide que ses amis ont remarqué, que la religion, la philosophie, les lettres, les tendresses de la famille n'ont jamais rempli qu'à moitié. Avec cela il ne pouvait se décider à les payer leur prix. Il n'était pas assez philosophe pour s'en passer, pas assez politique pour les garder.

De là ses mobilités, ses irrésolutions, ses faiblesses qui tenaient à sa nature ; que sa vertu ne servait qu'à montrer davantage et que ses contemporains lui ont impitoyablement reprochées. A aucune époque il n'en fut exempt, même à celle où la jeunesse laisse à la vertu ses illusions et son charme. De bonne heure, on remarque en lui une sorte de calcul qui n'excluait pas la chimère, dont on s'étonne, dont on serait presque tenté de s'affliger dans une âme aussi belle.

Nul n'eut plus de sincérité et avec cela moins de fanatisme que d'Aguesseau ; ce n'était pas seulement sa raison qui l'en aurait éloigné, aussi bien que le véritable esprit de la foi chrétienne dont il n'a jamais cessé d'être animé ; il y avait en lui certaines défiances, certaines appréhensions, qui devaient le rendre plus tolérant qu'un autre et le porter à voir dans les réformés des frères en Jésus-Christ ; nul, par conséquent ne dut assister avec plus de tristesse et de dégoût au spectacle des rigueurs qui ensanglantèrent les dernières années du règne de Louis XIV.

Tout cela n'empêche pas qu'il ne laisse échapper aucune occasion de vanter un roi qu'il ne pouvait plus aimer, dans des termes qui ne convenaient ni au chrétien, ni au citoyen, ni au magistrat :

« Grâces immortelles, dit-il à cette époque, au nouveau David, au nouveau Constantin, destructeur de l'hérésie, vengeur de la foi, roi et prêtre tout ensemble ? Que la Providence qui lui a donné le cœur royal et sacerdotal, le conserve longtemps ! »

Louis XIV, qui était difficile en fait de louange et de pouvoir, mais que l'âge commençait à plier, qui en était au re-

gret de la déclaration de 1682, ne laissait pas que de s'effrayer de tant de zèle ; il ne voulait pas être appelé « évêque, » il tenait à être bien avec les évêques. Surtout, il craignait le pape. « Qu'on ne m'en donne pas plus qu'il ne m'appartient, » disait-il. Puisque j'en suis à cet art de conduite, qui ressemble un peu à l'adresse même, contre laquelle l'esprit, et l'honnêteté ne suffisent pas toujours à vous défendre et qu'on ne se serait pas attendu à rencontrer dans d'Aguesseau jeune, j'en veux citer un exemple plus singulier. Il avait aimé Fénelon comme un ami, il trouvait « son commerce délicieux, son génie sublime. » Cela se conçoit sans peine. Deux hommes pareils devaient se convenir ; ils se touchaient en effet, par beaucoup de points ; chez le prélat cependant il y avait plus de hardiesse, plus de vue, un éclat plus pur, une grâce plus vraie.

Quant vint au Parlement la triste affaire du livre des *Maximes des Saints* qui avait suscité entre deux hommes illustres une longue querelle et où Bossuet, quoiqu'en ait dit, a joué un assez vilain rôle, ce fut M. d'Aguesseau qui, comme avocat général, fut chargé de requérir l'enregistrement de la bulle du pape qui condamnait le livre de M. de Cambrai.

Il ne paraît pas qu'il ait rien fait pour être dispensé d'un devoir qui avait dû lui être pénible. Il est juste d'ajouter qu'il sut le remplir avec le respect dû au génie et les égards que réclamait de lui le souvenir d'une ancienne amitié.

Le plus curieux, c'est la lettre qu'il écrivait quelque temps après et dans laquelle il donnait de la conduite qu'il avait tenue en ces conjonctures et des ménagements qu'il y avait gardés, une explication qui est étrange :

« Je ne dissimulerai pas non plus que, prévoyant combien les révolutions sont ordinaires à la cour et prévoyant que celui qu'on venait de flétrir par une censure rigoureuse, pourrait y revenir un jour pour y jouer le premier rôle, j'avais cru qu'il était de la prudence de faire sentir à l'archevêque de Cambrai que, ne pouvant approuver les pieux excès de son zèle, je n'avais cessé d'admirer ses talents et de respecter ses vertus. »

En 1699, Louis XIV, déjà vieux, était plus vieux que son âge ; il s'éteignait dans les tristesses de sa fin. Le duc de Bourgogne vivait. On savait le lien qui l'attachait à son ancien précepteur ; les hautes destinées de celui-ci en certains cas n'étaient un secret pour personne. M. d'Aguesseau n'avait pas eu de peine à être prophète, on en est fâché cependant. D'ordinaire on a moins de prévoyance à vingt-cinq ans.

Il resta depuis, trop sévère pour Fénelon. Beaucoup de causes les séparèrent ; il faut peut-être mettre en première ligne les querelles religieuses, qui ne sont pas de toutes les querelles les plus faciles à oublier.

« Il voulait, a dit d'Aguesseau de Fénelon, être philosophe ou théologien, quoiqu'il ne fût jamais qu'un orateur, caractère qu'il a conservé dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume jusqu'à la fin de sa vie. »

Que la chose soit vraie, ainsi que le dit d'Aguesseau, il est au moins douteux qu'elle puisse être tranchée aussi vite ; on conviendra qu'il lui convenait moins qu'à un autre d'être aussi rigoureux pour un homme d'un beau génie qui « *n'avait été qu'un orateur.* »

Avant de quitter l'avocat général, je veux citer quelques mots qui me semblent éloquents, dits par lui dans une affaire d'un membre de la grande maison de Longueville, qui avait été poursuivi en interdiction :

« Tel est en même temps le sort déplorable et la triste destinée de la maison de Longueville, si illustre dans sa naissance, si glorieuse dans son progrès, si élevée vers la fin, que tout ce qui lui reste de sa grandeur passée est la seule question de savoir si le dernier héritier d'un nom si éclatant a été insensé six mois plus tôt, ou six mois plus tard. Six mois font tout ; l'intérêt de ce combat célèbre qui se passe sous vos yeux, et dont l'éclat ne sert qu'à publier plus hautement le néant de la grandeur et l'inconstance de la fortune. »

Il n'y eut pas de commencements plus beaux que ceux de d'Aguesseau ; jamais magistrat n'en eut de pareils. C'était presque la gloire avec quelque chose de plus doux, de plus

stable, de plus enviable que la gloire elle-même. Sa jeunesse eut un éclat particulier ; on y admira tout de suite cette maturité fleurie qui fut dans tous les temps le caractère et le signe de son talent. Il était pour tous une autorité, les plus difficiles l'écoutaient etils étaient heureux de son approbation. Boileau lui-même disait à l'avocat Marais, ainsi que ce dernier le rapporte :

« M. d'Aguesseau, avocat général, est prodigieux en tout ; il m'est venu voir ; je lui ai récité mes vers sur l'*Amour de Dieu*. Il en a retenu cinquante tout de suite et est retourné chez lui les copier. »

Il y a peu d'exemples de facultés aussi rares, aussi heureusement et aussi promptement appliquées et soutenues par une telle force d'attention et de volonté.

« C'est pour les sciences que d'Aguesseau était né, a écrit Saint-Simon. Il eût été encore, il est vrai, un excellent premier président, mais à quoi il eût été plus propre c'est d'être à la tête de la littérature des académies de l'Observatoire, du Collége royal, de la librairie. Il eût eu affaire à des savants comme lui et non avec le monde qu'il ne connut jamais et dont, à la politesse près, il n'avait aucun usage. »

C'est le portrait qu'il termine ainsi :

« Voilà, un long article... Mais je l'ai cru d'autant plus curieux qu'il fait mieux connaître comment un homme de tant de droiture, de talent, de réputation, est à peu près parvenu à rendre sa droiture équivoque, ses talents pires qu'inutiles, à perdre sa réputation et à devenir le jouet de la fortune. »

Aux vertus, aux talents de d'Aguesseau, il n'a manqué que plus de décision et de fermeté. Il était né au confluent de deux siècles ; il avait été mêlé aux plus illustres personnages : à Louis XIV d'abord, à Bossuet, à Fénelon, à Racine, à Boileau, à Mme de Sévigné, plus tard, au duc de Saint-Simon, à Montesquieu, à Voltaire ; il avait perdu au lieu d'y gagner ; il s'en était comme effacé, il n'avait ni la grandeur des premiers, ni l'éclat des seconds ; il s'était fait au lieu de cela une majesté un peu factice qui n'en avait pas moins une dignité réelle et

qui ressemblait presque à l'éloquence pour des personnages graves, qui n'avaient jamais entendu rien de pareil à un tel langage, qui étaient étrangers par les travaux et les habitudes de leur vie aux délicatesses et aux sévérités du goût et qui étaient heureux et fiers de retrouver dans la bouche d'un jeune magistrat, devenu leur orgueil et leur espérance, l'expression ennoblie de leurs sentiments.

Nul n'a mieux parlé la langue de la magistrature que d'Aguesseau ; elle est déjà dans sa bouche plus humaine, plus unie, plus éloquente que celle des magistrats ses prédécesseurs ; elle n'est ni trop simple, ni trop hardie, il a trouvé le ton qui lui convient et qu'on essaiera vainement d'imiter après lui.

De là ses triomphes qui n'ont point été égalés et qui produisirent en lui l'effet que produisent toujours les triomphes. Ils l'attachèrent à des fonctions sur lesquelles il jetait un éclat qui rejaillissait en réalité sur la magistrature elle-même, qui a été sa vocation véritable, qu'il n'a cessé d'aimer et de favoriser même quand il avait l'air de la combattre.

On s'est demandé à quoi d'Aguesseau, avec les facultés et les aptitudes diverses dont il était doué, aurait été particulièrement propre ; Saint-Simon n'a voulu voir en lui qu'un président d'Académie ; Saint-Simon se trompait ; il y a même en cela de singulier que le chancelier ne fut pas de l'académie quoique nul n'en eût été plus digne ; ce n'était pas chez lui dédain des lettres, qui ont été une des passions de sa vie, c'était moins encore dédain de l'Académie où figuraient les noms les plus illustres de l'État, où les princes du sang allaient s'asseoir ; c'était l'effet de cette modestie excessive qui tenait d'Aguesseau éloigné de toutes les grandeurs excessives du monde et qui a fait partie de sa vertu.

Le ciel l'avait fait pour être magistrat. Il en avait les mérites, les vertus, les faiblesses. On peut ajouter qu'il n'a pas poussé sa destinée jusqu'au bout, elle devait faire de lui un premier président du Parlement de Paris ; c'était là sa vraie place ; jamais cette grande compagnie n'aurait été plus dignement et plus noblement représentée.

Il était fait pour le train d'une société régulière ; il excellait dans les affaires ordinaires, nul ne les jugea avec une sagesse plus profonde, ne les discuta avec plus d'éclat ; il les élevait à sa hauteur ; il en faisait des affaires publiques ; tout l'y aidait, sa science, sa raison, sa droiture, sa probité, sa grandeur morale. Sous ce rapport il demeurera un incomparable modèle.

Dans les affaires publiques il n'était pas tout à fait le même. Son esprit s'y troublait. Il y avait en elles, comme une complication qui semblait le dépasser. Entre sa vertu et sa faiblesse, il ne savait quel parti prendre ; en pareil cas, l'hésitation seule est une faute ; du moment qu'on hésite on est perdu.

Le fait est que comme homme public, il est au-dessus de lui-même ; qu'on a peine à le reconnaître, qu'on est obligé de l'excuser et qu'il est peu d'affaires de ce genre où il n'ait laissé beaucoup de sa renommée et quelque chose de sa vertu.

La grande affaire de sa vie a été celle de la bulle *Unigenitus ;* il y était tout entier par ses croyances et par ses affections ; il était chrétien trop sincère, en effet, pour faire de sa foi une chose de soumission, de complaisance ou de politique. Ses lumières d'ailleurs qui étaient grandes en pareille matière, le guidaient à coup sûr, tant qu'elles ne furent pas obscurcies par ses faiblesses. Il appartenait à la race des magistrats dans lesquels semblait inné le sentiment des droits de la société ; qui étaient citoyens avant tout ; qui n'auraient pas voulu courber le pouvoir civil, devant le pouvoir religieux ; qui aimaient et respectaient dans le prêtre, le consolateur et le soutien, mais qui se seraient peu souciés de lui livrer, comme dans l'enfance des sociétés, le gouvernement de ces sociétés elles-mêmes. En un mot, il était comme l'avaient été ses prédécesseurs, qui furent les plus religieux et les plus illustres adversaires de la théocratie. Ainsi, on le vit, comme avocat général et procureur général, s'opposer à l'enregistrement de la bulle *Uniqenitus.* Le chancelier Voysin, qui était un complaisant, un courtisan, et dont il devait être le successeur, ne voyait en lui qu'un factieux ; Louis XIV qui allait bientôt mourir, qui s'ennuyait de toutes ces résistances,

mande à Versailles le premier président et le procureur général. Sans les appeler des factieux comme l'aurait presque voulu son chancelier, il ne les traita pas moins assez durement ; il leur fit sentir qu'il avait assez de tant de retards qui scandalisaient sa dévotion, qui inquiétaient presque sa puissance. « Menez-moi cela rondement, » leur disait-il en terminant. Ils ne purent mener la chose aussi *rondement* qu'il l'aurait voulu. Le roi était mort avant que cet ordre dans lequel on ne reconnaissait pas Louis XIV, fût accompli.

On peut se faire une idée de l'importance que d'Aguesseau attachait à ses fonctions par les paroles qu'il adressait au Parlement lors de son installation :

« Par où pouvons-nous mieux commencer les fonctions de notre ministère, disait-il aux magistrats, qu'en vous adressant les nobles et sublimes paroles que l'Écriture consacre à la gloire et à l'instrustion des magistrats : Juges de la terre, vous êtes des dieux et les enfants du Très-Haut. »

Il est tristement curieux de voir comme dès cette époque les plus sages et les plus grands esprits, à la vue de trop d'abus, de trop de misères, de trop de scandales, semblaient avoir le pressentiment de désastres assurés et prochains ; ainsi, M. d'Aguesseau écrivait :

« Mais nous sommes dans un pays où l'on peut moins que partout ailleurs hasarder des prophéties sur l'avenir le plus prochain. »

Ce ne fut pas aussi sans quelque émotion qu'il reçut, dans de telles circonstances, l'ordre d'aller à Versailles. A ce sujet, sa femme, d'Ormesson par sa naissance, c'est-à-dire de race parlementaire, qui avait les opinions, presque les passions de son mari, avec ce quelque chose de particulier qu'y mêlent les femmes, lui parlait de la sorte :

« Allez, monsieur, et agissez comme si vous n'aviez ni
» femme ni enfants. J'aime beaucoup mieux vous voir con-
» duire avec honneur à la Bastille, que de vous voir revenir
» ici déshonoré. »

Il ne s'agissait cependant que d'aller de Paris à Versailles,

ce qui n'est ni long ni difficile maintenant, et ce qui ne devait être ni bien long ni bien difficile alors.

Cependant il convient de goûter de semblables paroles. La grandeur de l'âme y était; or, cette grandeur ne se mesure pas au danger qu'on a couru, mais à l'idée qu'on s'en était faite et à l'effort qu'elle avait exigé. Qu'on s'imagine ce qu'était Louis XIV même à la veille de la mort, majestueux par sa dignité, rendu plus majestueux par l'âge, à ce qu'était d'Aguesseau par son caractère, par sa fonction qui en faisait l'homme du roi, et on se convaincra qu'il mettait bien haut le devoir, puisqu'il le mettait avant la volonté du monarque.

Ainsi il commençait dans les querelles fameuses, c'est-à-dire avec noblesse, avec courage, avec indépendance; on sait comme il a fini.

Il fait un peu l'effet de ces chefs d'opposition qui, arrivés au pouvoir, sont bientôt amenés, soit faiblesse, soit sagesse, à mettre leur programme dans leur poche, et s'arrangent ensuite comme ils peuvent pour faire entendre raison à leurs amis. Il lui arriva d'ailleurs ce qui ne manque jamais d'arriver en pareille circonstance : il ne satisfit personne; tout le monde l'accusa; les uns en voulurent à l'ancien procureur général, les autres en voulurent au ministre. Tandis que Saint-Simon s'obstine à ne voir dans le chancelier qu'un homme « *tout pétri des idées du Parlement,* » l'avocat Barbier, qui se souciait assez peu du Parlement, mais qui était l'écho fidèle des méchancetés du palais et qui a l'invective facile, le déclare « *un plat génie ou un homme sans honneur.* »

Au fond, il était ce qu'il devait être, c'est-à-dire gallican et parlementaire, mais en homme auquel la modération naturelle, accrue de l'usage, qui sait? de l'amour du pouvoir dont il avait vite connu les difficultés, éprouvé les vicissitudes, avait appris à se débarrasser promptement, trop promptement peut-être, d'amis bruyants qui le gênaient sans l'éclairer et sans le servir. Il pourrait bien se faire qu'il eût raison. Nous sommes assez de sang-froid aujourd'hui pour être disposés à croire que de bonnes lois, de sages réformes, une administration pré-

voyante, un pouvoir honnête et respecté, tout ce que voulait d'Aguesseau et ce qu'il a eu l'honneur d'exécuter en partie, valait mieux pour la France que les agitations des sacristies et des enquêtes auxquelles il essayait de mettre un terme. Malgré tout, on serait bien aise pour lui qu'il eût eu un peu moins raison, ou que du moins il n'eût pas attendu pour cela à être chancelier. Les sociétés sont ainsi faites, avec leurs emportements et leurs lassitudes, qu'il y a quelque chose qui vaut peut-être mieux encore pour elles que la raison, qui leur est d'un bien plus salutaire exemple : c'est la constance et le dévouement. Où serait le mal que le spectacle leur fût offert quelquefois de ce qu'on appelle les vertus outrées? On peut être sûr qu'il n'y aurait pas de danger, et l'âme s'y relèverait de ses abaissements.

Ses contemporains avaient une si haute opinion de sa vertu, qu'ils avaient dit de lui en le voyant faillir : « *Et homo factus est,* » c'était trop.

Il n'y a que Dieu dont on ait pu parler de la sorte ; les saints eux-mêmes étaient des hommes, sans cela ils cesseraient d'être pour nous un objet d'édification réelle et d'utile enseignement. Seulement les faiblesses de l'homme de bien empruntent à sa vertu quelque chose de singulier. Il y a en lui une gaucherie qui fait qu'on le reconnaît tout de suite. Il est gêné dans ses désirs; il voudrait réussir sans payer le succès le prix qu'il coûte trop souvent; il finit par ne plus être ni assez franc ni assez habile; son ambition, pour être plus scrupuleuse sans être moins ardente, ne fait que l'exposer à plus de mépris et à plus de mécomptes. C'est là un peu l'histoire de d'Aguesseau; ce sera celle de tous les hommes qui, comme lui, à cause des habitudes d'une vie innocente et grave, de la vertu et la piété jamais trahies, ne sont, malgré des velléités continuelles, il faut qu'on me passe le mot, que des ambitieux honteux.

Il a eu le malheur, qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir, que sa vertu a rendu ses changements plus inexcusables. Dans les reproches dont il est l'objet de la part de vieil-

lards inflexibles, fidèles à d'austères traditions, qui s'étonnent qu'on puisse changer, il y a quelque chose de touchant. On n'assiste pas en effet sans tristesse, même de loin, à sa chute dans la séance du grand conseil, et plus tard dans le lit de justice du Parlement, où le chancelier, désavouant le procureur général, infidèle à lui-même, fait procéder à l'enregistrement pur et simple de la bulle *Unigenitus.* « Où donc avez-vous pris de pareils principes? disait-il à un conseiller en l'interrompant. — Dans les plaidoyers de feu M. le chancelier d'Aguesseau, » répondait le magistrat. Le régent, qui n'était pas difficile en convictions, s'émerveillait de sa facilité à parler : « d'Aguesseau a été fort opposé d'abord à l'enregistrement au grand conseil, cependant il s'y est conduit comme si c'eût été son avis. » On souffre de ce qu'il a dû souffrir. On n'entend pas sans émotion la voix tendre et sévère de M. de Lesseville, magistrat octogénaire, surpris d'être plus parlementaire que d'Aguesseau. Entre lui et l'abbé Pucelle, si le premier a eu raison, qui n'aimerait mieux avoir tort avec ce neveu de Catinat, en qui s'était personnifiée la constance du Parlement, et qui n'avait commencé par porter les armes qu'afin qu'il eût tous les courages : celui du magistrat, du soldat et du prêtre?

Ce dernier, il lui en voulait moins encore de ses priviléges menacés, ces priviléges qui lui étaient si chers! que de ses illusions évanouies. A un autre, il aurait pardonné peut-être ce qu'il ne pouvait pardonner à celui qui avait été si longtemps son orgueil et son espérance. Tous, ils se demandaient à quoi bon tant de talent, de vertu, de renommée, si c'était pour finir, comme les autres hommes, dans les vains désirs et dans les changements intéressés. Leur admiration les rendait injustes; elle leur cachait ce que leur bon sens leur aurait laissé voir. Ils oubliaient qu'aux vertus de l'homme il y a toujours une ombre, et que ce qui obscurcissait celles de d'Aguesseau, c'était une indécision née souvent de trop de clairvoyance, que la méditation et l'étude, en ouvrant à l'esprit des horizons nouveaux, ne font qu'accroître, et que parviennent à vaincre moins que d'autres ceux qui, enchaînés à la règle,

ont obéi pendant toute leur vie à d'invariables devoirs. Avec une belle âme, beaucoup de lumière, peu de passions, avec tout ce qu'il faut pour honorer, servir et éclairer les hommes, il n'avait jamais été propre aux agitations et aux surprises de la politique.

Son rôle à la mort de Louis XIV fut le pire de tous ; il fut équivoque ; il ne sut rien oser et rien empêcher ; il lui fut donné de profiter d'événements auxquels il ne semblait avoir pris aucune part. Sans soupçonner sa vertu, on voudrait pour lui qu'il en eût été autrement.

La France, qui se lasse de tout et qui ne sentait plus, d'un long et glorieux règne, que les derniers ennuis, espérait, en changeant, avoir toutes les félicités. On en était aux illusions et aux rêves. Le *Télémaque* devint à la mode. « On l'imprime, écrivait Mme de Caylus, et l'on s'en promet l'âge d'or. » Le *Télémaque* a été le *contrat social* des premières années du dix-huitième siècle. On se berce avec l'idée de la liberté de Salente et avec les joies imaginaires que Fénelon promettait à ses élus. C'était un vertige qui n'épargnait personne et dont d'Aguesseau lui-même fut atteint. Beaucoup de choses cependant auraient pu l'en défendre : son âge, sa fonction, son caractère, son expérience. Il aurait pu ne pas oublier qu'il avait été appelé par Louis XIV et par Mme de Maintenon elle-même, aux actes qui changeaient si notablement l'état des princes légitimés. Ce souvenir encore si récent aurait pu le retenir davantage. Nul cependant n'accueillit avec plus de transports quoiqu'il les cachât, la venue du pouvoir nouveau. — Tous les historiens sont d'accord sur ce point. — Un d'eux va jusqu'à dire que cette ardeur n'était pas désintéressée, et que la place de chancelier due à son mérite était dès lors promise à ses désirs. — C'est une erreur : d'Aguesseau ne céda pas à un semblable mobile ; il n'y eut en lui que ce qu'il y avait chez tout le monde : la lassitude, le découragement, le besoin de changer, les inquiétudes et les aspirations vagues qui sont la maladie des peuples en croissance, et dont l'expérience, l'honnêteté et le talent ne servent pas toujours à vous garantir.

Il y eut de plus les rancunes et les espérances du parlementaire blessé par l'excès d'une autorité sans limite, que le pouvoir nouveau avait caressées avec tant d'art, et qu'il devait si vite et si amèrement tromper.

Si l'on veut avoir une idée du travail qui se faisait alors dans les esprits et de l'ébranlement qu'ils venaient de recevoir des événements à peine accomplis, il faut lire le dernier discours sur l'amour de la patrie que d'Aguesseau prononça comme procureur général. Il n'y a rien de trop fort pour exprimer son enthousiasme ; le mot de république ne fait pas peur à un magistrat élevé dans la discipline et dans le culte de la monarchie.

« Cet amour presque naturel à l'homme, cette vertu que nous connaissons par sentiment, que nous louons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur, et ne dirait-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans les monarchies, et qui ne fasse goûter ses fruits que dans la république... Serons-nous donc réduits à chercher l'amour de la patrie dans les États populaires et peut-être dans les ruines de l'ancienne Rome ? »

Ce n'est pas Montesquieu, ce n'est pas Voltaire lui-même qui auraient parlé de la sorte. D'abord ils n'étaient pas assez républicains pour cela ; ils n'étaient pas non plus assez amoureux des anciens, Voltaire particulièrement. L'un et l'autre savaient ce qu'ils voulaient. Ils se seraient bien gardés de courir après une ombre. Les gens qui savent ce qu'ils veulent ne prennent pas le change aisément ; ils sont par cela même plus contenus et plus fermes. D'Aguesseau n'en était pas là ; son intelligence qui s'était exercée sur tant de sujets, enchaînée par les habitudes et les traditions de la magistrature, n'avait jamais songé à la liberté politique. A un esprit comme celui-là, imbu de certaines idées, ébloui par son admiration pour le sénat de Rome, trompé par le semblant de la liberté républicaine, il n'en coûtait pas plus, une fois les barrières abaissées, de s'égarer dans les rêves. Il ne faut pas croire que les

esprits les plus honnêtes, les plus instruits, soient les moins enclins à la chimère. Tout les y porte : leur honnêteté, leur science, leur désir du bien, leur ignorance des hommes et la solitude intérieure dans laquelle ils vivent, qui a ses mirages comme toutes les solitudes.

Il en a été de même de sa conduite à l'occasion du système de Law. Trop honnête pour le soutenir, trop faible pour le combattre, il donna d'abord au milieu de beaucoup d'excès, l'exemple d'un noble esprit livré à toutes les incertitudes. Congédié par Law, ramené par lui, il se prêta à tout et ne songea à quitter le pouvoir que sur une futile querelle de préséance ; il ne servit qu'à donner son nom à des actes qu'il condamnait. On peut affirmer que plus de hardiesse et de résolution auraient été moins nuisibles que tant de faiblesse. Aussi fut-il l'objet de beaucoup d'accusations ; tout le monde trouvait à redire en lui : les uns lui reprochaient son abstention comme une lâcheté ; les autres sa présence comme une complicité. Nul, parmi ceux qui avaient le plus fait, ne fut traité comme d'Aguesseau ; il faut lire les écrits du temps pour s'en faire une idée ; on lui faisait presque un crime de sa vertu. Il y avait du vrai dans ce dernier reproche ; quand les hommes vertueux semblent s'en mêler, ce ne sont pas eux qui font le moins de mal. On lui en voulait de sa vertu. Mais on ne la niait pas ; rien n'avait souillé sa pureté ; par le cœur, par les inclinations, par les sentiments, il était resté magistrat.

Il a dû à cet attachement aux idées, le dirai-je, aux préjugés de son état, la considération qui demeure attachée à son nom, et le respect avec lequel la postérité le traite encore aujourd'hui. Il a eu raison contre Saint-Simon, contre Voltaire ; si j'osais, j'ajouterais qu'il a eu raison contre lui-même. On a oublié ses faiblesses pour ne se souvenir que de ses vertus. Il y a eu pour cela plus d'un motif. Nous sommes moins impitoyables que nous ne le pensons ; une fois le premier feu passé, nous nous remettons vite : nous nous étonnons de nos duretés ; nous étions prévenus, nous devenons justes. Quel-

ques années à peine écoulées, et c'est tout au plus si nous pouvons, au milieu de la mobilité des événements, retrouver ler traces des haines qui nous ont divisés. Que sera-ce quand le temps, achevant son œuvre, les aura entièrement effacées? Il ne restera des hommes, que la mémoire du bien ou du mal qu'ils auront fait ou qu'ils auront voulu faire.

Quant à nos querelles de chaque jour, auxquelles succèdent si vite d'autres querelles, on n'en parlera plus. Qui est-ce qui se soucie aujourd'hui des vilenies du Système ou du tapage de la bulle *Unigenitus?* Excepté les esprits curieux, et ce ne sont pas les esprits curieux qui donnent la gloire, qui est sûr de savoir qui a eu tort ou qui a eu raison, dans cette mêlée un peu confuse? S'agit-il, au contraire, de vertu, de probité, de bonnes lois, de devoir accompli, tout le monde est d'accord. Voilà le cas de d'Aguesseau, et c'est ce qui fait qu'il a eu si bon marché des passions contemporaines. Les premières colères apaisées, on n'a plus regardé à ses défaillances que sa vertu dominait et faisait oublier. La réaction s'est faite trop vite. A l'homme on a substitué, presque à l'instant même, un personnage comme on n'en voit guère dans la vie réelle, étranger aux faiblesses de l'humanité, que les gens de justice canonisent à l'envi depuis plus d'un siècle. Il était mort depuis quelques années à peine, que l'Académie française mettait son éloge au concours. Thomas, qui remporta le prix, et qui ne s'y épargnait pas, comme chacun sait, lorsqu'il s'agissait d'éloges, disait tout simplement de d'Aguesseau :

« C'était à Caton à être le censeur de Rome, c'était à d'Aguesseau à l'être de la France... Le chancelier de la France meurt ; au même instant d'Aguesseau est revêtu de cette dignité. O vertu, tu n'es donc pas toujours persécutée sur la terre... Ce serait à Platon à peindre d'Aguesseau... Si pour sauver l'État il eût fallu un Decius, d'Aguesseau l'eût été... c'était un Spartiate parmi le faste de la Perse. »

Tout cela ne laisse pas que de paraître un peu singulier, lorsqu'on vient de lire dans le livre de M. Monnier l'agréable description du château de Fresnes, ancienne résidence de

M[me] du Plessis-Guénégaud, que semblait animer et embellir encore la présence de M[mes] de Lafayette et de Sévigné ; lorsqu'on sait la politesse qui y régnait, les divertissements dont nul ne songeait à se faire un crime, l'aimable compagnie qu'y conduisait, sous un prince débonnaire, l'attrait d'une douce disgrâce, ce qui n'empêchait pas l'heureux exilé de guetter le retour de la fortune.

« Le parc était fort grand et planté des plus beaux arbres, ormes, frênes, peupliers et sapins. Devant le château et à peu de distance, un canal, alimenté par des sources dont la contrée est pleine, roulait au milieu des saules ses eaux plus claires qu'un miroir ; il formait un grand hémicycle devant le château, puis se prolongeait en ruisseau limpide à droite et à gauche jusqu'aux extrémités du parc ; il s'y jetait dans une petite rivière qui traversait de grands massifs de verdure, et qui s'appelait la Beuvrome. L'ensemble de cette résidence était encore égayé par des tapis de gazon, des parterres de fleurs, des jardins ingénieusement dessinés, par des perspectives ouvertes avec art, par des pièces d'eau et par un grand nombre de statues qui peuplaient les cours, les jardins et jusqu'aux plus secrètes solitudes. Non loin de l'entrée principale, et du côté des jardins, s'étendait une grande prairie où le chancelier se promenait volontiers avec son fils. Elle aboutissait à des bois taillis en hautes futaies, où l'on pouvait jouir du plaisir de la chasse. Les dames préféraient la promenade sur l'eau, et disposaient alors de plusieurs nacelles qui stationnaient sur la plus grande pièce d'eau. »

O Fresnes ! lieu charmant cher à mon souvenir !

LOUIS RACINE [1].

On peut dire qu'il a été donné à peu d'hommes de jouir aussi vite et aussi pleinement de leur renommée qu'à d'Aguesseau. Voltaire, qui devait plus tard le traiter sévèrement et le

[1] LE CHANCELIER D'AGUESSEAU. Sa conduite et ses idées politiques, par M. Francis Monnier, professeur au collége Rollin.

sacrifier à des magistrats plus jeunes, plus ambitieux, plus entreprenants, plus passionnés, qu'il avait séduits par son art, conquis par ses idées, dont il allait faire des instruments et des louangeurs, avait commencé par lui être trop favorable.

Saint-Simon lui-même, au travers de ses ressentiments, laisse assez voir la haute idée qu'il s'était faite des vertus et des talents d'un homme qu'il trouve bon à tout, hors à être un homme d'État.

Toutes les harangues qu'on a prononcées en l'honneur de d'Aguesseau lui ont fait tort. Son nom en est devenu comme sacré : on n'y touche plus ; il y a mieux, l'assemblage assez rare des talents qui l'ont distingué semble maintenant lui nuire. Le jurisconsulte et l'écrivain chez lui, se gênent en quelque sorte. Les juristes, malgré sa science, ne le regardent plus comme un guide ; il n'est pour eux ni assez dogmatique ni assez pratique. Malgré son art, les hommes de goût ne le choisissent pas pour un modèle ; il n'est pour cela ni assez simple, ni assez naturel, ni assez vrai. Cependant on continue à le louer avec d'autant plus de résolution qu'on est décidé à en rester là. On le cite, on ne le lit pas, et ce qu'on cite le plus est précisément ce que j'aime le moins. On a jugé le reste sur le dessus du livre, on s'est trompé. D'Aguesseau méritait mieux que cette foi complaisante et craintive qui aime mieux croire que lire. Il y a de lui le style de tous les jours, qui est clair, précis, abondant, substantiel, disant tout ce qu'il veut dire, rien de plus, tel que devait être celui d'un homme qui écrit sur le droit, en jurisconsulte profond et en disciple de Descartes, de Port-Royal et de Malebranche.

La manière dont il a su mettre en pratique ces préceptes a fait de lui, pour les jurisconsultes, un écrivain classique. Dans tout ce qu'il a écrit sur le droit, on sent la bonne époque. Alors on ne songeait pas à orner ce qui n'était pas susceptible d'ornement ; on avait en tout la sobriété qui est le signe de la force ; on laissait chaque chose et chaque mot à sa place ; on ne se permettait pas de transposer la langue d'une science, faute de pouvoir la parler dans sa véritable mesure.

Il y a de tout dans les œuvres de d'Aguesseau. Son discours sur la vie et la mort de son père, livre simple et touchant, vous reporte à un de ces intérieurs de paix, de travail et de vertu comme on en voyait autrefois, et dont on a de la peine à détacher sa pensée et son regard. Ses méditations philosophiques témoignent de sa foi sensée et raisonnable. Mme la marquise de La Tournelle, sa petite-fille, cite même de lui des vers où il y a de la grâce, qui sont assez bons pour des vers de garde des sceaux en disgrâce.

Il y a surtout une partie qui paraît digne d'attention : ce sont les lettres multipliées et détaillées qu'il a écrites, comme chancelier et garde des sceaux, à tant de fonctionnaires de tous les degrés qui relevaient de son autorité, à une époque où les magistrats réglaient tout ou du moins avaient la prétention de tout régler : la religion, l'administration, les lettres, la police, les finances. La lecture de ces lettres, écrites avec l'austérité que le sujet comporte, est d'une utilité réelle pour ceux qui veulent regarder de près à l'état de l'ancienne société, perdue dans ces juridictions infinies, au milieu desquelles elle a peine à se mouvoir, et apprendre, par l'exemple de l'illustre chancelier, comment on remplit des devoirs difficiles.

Ses exils lui ont réussi. Après les années de sa jeunesse, il n'y a rien de plus beau dans la vie de M. d'Aguesseau, que les années passées à Fresnes. On n'y trouvera pas le dédain de ces grands orgueilleux qui, soûls de pouvoir, dégoûtés du monde et d'eux-mêmes, étalaient leur isolement, comme ils auraient autrefois étalé leur grandeur ; mais en revanche, un calme, une douceur, une sérénité qui vous charment et qui vous attendrissent ; il n'y a pas jusqu'à ses regrets qu'on aime, parce qu'il ne les cache pas trop, que ces regrets ne l'abaissent jamais et qu'ils permettent de voir l'homme plus à l'aise. M. d'Aguesseau était un homme aimable, un père plein de tendresse et de gravité : il y a telles de ces lettres que rappelleront plus tard celles de M. de Maistre, avec plus de grâce, peut-être, chez ce dernier, avec moins d'onction, de naturel, de simplicité.

Dans tout ce qu'il a écrit on remarque une inaltérable pureté, qui est son âme, qui fait contraste avec son siècle et qu'on ne retrouve guère chez les contemporains même les plus graves ; il n'y aurait qu'à lire les lettres du président Montesquieu et du président Bouhier.

A Fresnes, il y voyait plus clair dans les événements et dans ses propres sentiments ; il y jugeait toutes choses avec impartialité ; vient-il à parler du Parlement il dit : « Le Parlement ne saurait se conduire avec trop de ménagement et de circonspection ; il ne faut jamais pousser à bout les gouvernements, et après tout voyons l'extrême distance qu'il y a entre le roi et ses sujets. »

Il traite les questions à l'ordre du jour, les *actualités*, comme on dirait aujourd'hui, avec sa droiture, sa science, son indépendance qui lui était rendue.

Ainsi, on a de lui deux œuvres curieuses sur les *monnaies* et sur *le commerce des actions*, qui, pour être des fruits de l'exil, n'en valent pas moins. Si on veut, en effet, apprécier de telles œuvres ce qu'elles valent, il faut se souvenir que leur auteur était jurisconsulte, magistrat, c'est-à-dire qu'il devait être livré plus qu'un autre, par éducation, par caractère, par profession, à des préjugés que l'usage consacrait, que l'Église sanctifiait, que la loi réglait, et dont n'avait pu se défendre la haute raison de Domat et bientôt l'admirable bon sens de Pothier. On ne sait pas assez ce qu'il faut d'études, de réflexion, de force d'esprit, pour atteindre à soi seul à de telles vérités jusqu'alors inaccessibles au vulgaire. Qu'on songe que jusqu'alors les plus habiles, les plus éloquents, s'étaient trompés sur ces matières et que la parole n'avait été donnée qu'à ceux-là. S'agit-il, par exemple, de la nature des monnaies et de leur usage, il faut lire ce qu'en dit Bossuet, dans son traité de l'Usure ; il ne comprend rien à la doctrine de l'intérêt de l'argent ; à ses yeux, l'argent est improductif. Il ajoute :

« Aussi, n'y a-t-il que ceux qui ont la tradition et les décrets de l'Église qui ont combattu cette doctrine. Bucer est le

premier auteur que je sache qui ait écrit que l'usure n'était pas défendue dans la loi nouvelle. Calvin a suivi ; Saumaise après. Dumoulin, qui a parlé conformément à leur pensée, était très-assurément dans l'hérésie ; il a mêlé tant de choses dans ses écrits, qu'on ne le regardera jamais comme un homme considérable en matière de théologie. »

En cela Bossuet était l'interprète non-seulement de l'Église, mais encore de la loi et de la jurisprudence. Nul n'avait plus que d'Aguesseau de foi en Bossuet dont il admirait le génie et dont il partageait les doctrines, ce qui ne l'empêchait pas de dire ce qui pouvait sembler hardi et nouveau dans toutes les bouches, et surtout dans la sienne :

« L'or et l'argent ont une valeur naturelle et qu'ils ne tiennent nullement du prince : en vain le prince voudrait forcer ce principe et faire violence à la nature même, l'autorité n'a pas le pouvoir de subjuguer pleinement la raison et d'asservir le sens commun. »

Il faut avouer que pour un garde des sceaux, même pour un garde des sceaux exilé, ce serait quelque chose d'assez fier, dans tous les temps, que cette parole : « *sur l'autorité qui n'a pas le pouvoir de subjuguer pleinement la raison, et d'asservir le sens commun.* »

« Il y a longtemps, écrivait-il, que l'intérêt des monnaies est devenu en ce point comme il l'est, presque dans tout le reste, soustrait à l'autorité de la loi. »

Son livre est plein de traits pareils. La royauté n'y gagne pas ; cette royauté pour laquelle d'Aguesseau, comme tous les magistrats, professe un véritable culte ; il met avant elle la raison, la justice et la vérité ; il montre le rôle qu'ont joué les rois, qui n'a été ni honnête ni habile ; Philippe le Bel, pour lui, n'a été qu'un faux monnayeur, le mot y est, et il ajoute :

« C'est là le vrai principe et la première époque de l'abus de compter par livres, mais par livres fausses ou imaginaires dont les princes se sont joués et se joueront encore longtemps à l'exemple de Philippe le Bel. »

Le Traité du commerce des actions a un caractère moins général, moins désintéressé. Exilé par Law et pour Law, il le combattait, ce qui était assez naturel, mais sans se démentir lui-même, toujours dans le même but et avec les mêmes idées. Qu'on en juge par quelques lignes prises au hasard, et qu'on dirait écrites par un des disciples les plus orthodoxes de l'école économique. Si d'Aguesseau ne faisait pas la science, il la devinait. C'est du commerce qu'il s'agit :

« Ce n'est ni la loi, ni le prince, ni le magistrat qui tiennent la balance égale entre les uns et les autres. Au contraire, presque toutes les fois qu'elle veut s'en mêler, l'autorité détruit presque toujours un ouvrage qui est réservé à la nature. »

Quesnay et Turgot qui vont venir, ne diront pas autrement.

On a fait longtemps des romans sur « le système. » Les excès ont succédé aux excès ; nous n'en sommes peut-être pas encore à comprendre la conception d'un grand et audacieux esprit que s'est trompé moins qu'on ne l'a cru ; qui a été plus loin qu'il ne voulait aller ; qui a été jeté dans l'abime, avec la France, par des hommes affamés de jouissances auxquels il ne fallait que de l'or.

Ce sont ces hommes que M. d'Aguesseau combat, sa droiture, sa sagesse, faut-il le dire, sa colère, tout l'y invite ; c'est moins le crédit qu'il attaque cependant que l'exagération du crédit qui, comme toutes les exagérations, s'attache et nuit aux causes qu'elle croit servir.

Il montre ce que vaut cet agiotage qui ronge les nations, change les mœurs, fait naître des goûts qui sont bientôt des besoins et des richesses fictives. Il y a telle page qu'on croirait écrite d'hier, tant les hommes se ressemblent, et tant leurs passions sont les mêmes, malgré les temps. Seulement dans ce qu'écrit d'Aguesseau, il y a bien le cachet de l'époque :

« Ceux qui se croiraient déshonorés, s'ils avaient acheté du drap pour le revendre, ne rougissent pas de faire un trafic de papier encore plus vil et plus misérable, parce qu'il est plus intéressé et qu'il ne se soutient que par une manœuvre plus ignoble et plus roturière. »

De qui parle-t-on ici ?

Il y a au milieu de tout cela de nobles maximes, qui vaudront toujours la peine d'être reproduites :

« *Il n'est pas nécessaire, écrit-il, que l'État soit sauvé, s'il ne peut l'être que par une iniquité.* »

Cette maxime qui fait, non de l'intérêt, mais de la justice, la suprême loi des sociétés, vous émeut par l'excès même de son désintéressement. Il y avait quelque chose de mieux à dire cependant : c'est que les empires ne peuvent jamais être sauvés par les iniquités, et que la Providence qui gouverne le monde ne se donne pas à elle-même de semblables démentis.

Ce livre était encore, je l'ai dit, un des fruits de sa disgrâce ; il n'y avait que d'Aguesseau pour en tirer un pareil parti ; c'est lui-même qui nous l'apprend avec une grâce moins solennelle que celle qu'il mettait d'ordinaire à ce qu'il écrivait :

« En tout cas, quand j'aurais abusé en ce point du repos dont je jouis à présent, ce ne serait pas un grand malheur, si mon ouvrage avait le sort des corbeilles qui occupaient le loisir des solitaires de la Thébaïde, et qu'ils jetaient souvent au feu à la fin de la semaine, lorsqu'ils ne trouvaient pas à en faire usage. »

Il n'est guère possible de parler de d'Aguesseau sans penser au Parlement de Paris, sur lequel l'histoire n'a pas dit son dernier mot; qui a été attaqué au nom des principes les plus opposés et condamné à la fois par des hommes qui ont pu s'étonner de se trouver d'accord. Les esprits libres se sont émus de ses rigueurs, les âmes pieuses se sont scandalisées de ses entreprises, les amis de l'autorité lui en ont voulu de ses résistances, les amis de la liberté de son idolâtrie du passé. Il a compté parmi ses ennemis ceux que la raison humaine compte parmi ses défenseurs les plus hardis et les plus ardents. Turgot, magistrat lui-même, semble n'avoir traversé le Parlement que pour mieux apprendre à s'en défier; Voltaire applaudissait à sa ruine ; J.-J. Rousseau gémissait de son « *étrange pouvoir*; »

Rabelais le maudissait en souvenir des martyrs dont le sang fumait encore.

Que de contradictions dans son histoire ! Qu'on songe qu'il condamna à mort le prince de Condé ; qu'il fit le procès à la mémoire de Coligny ; qu'il accepta l'inquisition, contre laquelle il ne fallut rien moins que la tenacité et l'habileté de L'Hospital ; qu'il versa le sang à flots ; qu'il prenait des martyrs jusque dans son sein ; qu'aucune rigueur ne l'effrayait ; qu'aucune nouveauté ne le tentait ; qu'il n'y eut pas d'esprit plus rétrograde que le sien, et qu'on s'étonne ensuite que tant d'hommes sages et indépendants se soient éloignés et défiés d'un pareil pouvoir. Ils en étaient venus, en haine des parlements, à redouter le gouvernement des assemblées où les passions se croient tout permis. Jasmin Marillac, archevêque de Vienne, avait soutenu vivement aux États de 1560, la nécessité des États-Généraux ; Pasquier l'en reprend :

« C'est une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages Français, qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que telles assemblées ; au contraire, il n'y a rien qui lui procure plus de torts, pour une infinité de raisons que si je vous déduisais, je passerais les bornes et termes d'une missive. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que Bayle, ce libre esprit qui ne tenait qu'à dire ce qu'il pensait, et qui aurait comme Alceste « fui dans un désert » afin d'en mieux venir à bout, est, sur ce point, de l'avis de Pasquier.

« Si on en appelait à l'expérience, il est apparent que l'opinion de Pasquier l'emporterait, car « il serait bien difficile de marquer les avantages que la France a tirés de ces assemblées, et bien facile de prouver qu'elles ont servi à fomenter le désordre... Les Anglais ont raison de dire que la tenue fréquente du Parlement est nécessaire au bien du pays ; mais la France ne peut dire la même chose des États Généraux. Personne ne doit reconnaître cette vérité plus franchement que ceux de la religion, car c'était dans ces assemblées que leurs ennemis prenaient de nouvelles forces. Il y a des gens qui comparent les États Généraux avec les conciles : ce sont, disent-ils, toutes

assemblées de mauvais augure. Elles sont un témoignage que les maux publics sont grands, et que l'on commence à désespérer de la guérison. On fait alors comme dans les maladies à peu près désespérées, on assemble quantité de médecins, on les fait venir de loin, ils consultent, ils disputent, ils s'accordent rarement; il en faut venir à la pluralité des suffrages... ils font si bien que le malade peut dire : *La multitude des médecins m'a fait mourir!* Les belles harangues ne manquent pas dans les assemblées, mais les cabales et les intrigues y manquent encore moins... »

Les masses ont été sur ce point plus impartiales que Bayle, plus sages que Turgot, plus spirituelles que Voltaire. Elles ont aimé le Parlement; elles lui ont beaucoup pardonné en faveur de sa constance et de sa vertu. Le fier courage du Parlement allait à leur instinct comme leur vont tous les courages. Elles ne se sont pas inquiétées de ses querelles avec les grands, avec les papes, avec les philosophes; elles se sont associées à ses disgrâces et à ses triomphes ; dans leur pensée, il représentait ce qu'il y a de plus sacré pour le peuple quand il n'est ni perverti ni corrompu, je veux dire le droit, la justice et la liberté. Pour les masses, le Parlement n'a pas cessé d'être populaire jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au jour où, tous les voiles étant déchirées, on y a vu trop clair pour les fictions. Il faut que la liberté ait un grand attrait, puisque rien que son image a suffi pour défendre des hommes que rien ne devait rendre populaires. Que ces hommes aient été excessifs, exclusifs, obstinés, personnels, que l'orgueil les ait trompés, que l'esprit de caste les ait séduits, qu'il y ait eu en eux de la routine et de la faction, qu'ils aient contrarié le pouvoir, taquiné l'esprit humain, que leur autorité immense, indéfinie, illimitée, ait été bien souvent un embarras plutôt qu'un secours, qui le conteste? Mais avec cela ils étaient tous, ou presque tous, purs, probes, courageux, religieux, généreux, indépendants; ils résistaient et ils apprenaient à résister. Ils donnaient à la France le goût et l'espérance d'une liberté plus réelle. Quant à l'esprit de corps qu'on leur reproche, peut-être ne faut-il pas

trop leur en faire un crime, quand on pense qu'ils lui ont été redevables d'une partie de leurs vertus; qu'il était pour eux un lien et un appui, et que c'est grâce à lui que la France a pu se douter quelquefois qu'elle était une nation.

Sans doute on voudrait leur voir mieux employer leur vertu; on souffre de leur entêtement, on s'épouvante de leur rigueur, on est presque embarrassé, pour leur mémoire, des disputes par lesquelles ils devaient finir. Après cela, il faut se dire qu'on ne choisit pas les occasions d'avoir du courage, et que c'est quelque chose que d'avoir du courage dans toutes les occasions.

Tous comptes faits, la France a dû aux Parlements le triomphe du pouvoir civil, qui est le cachet des peuples civilisés, une religion sage, la stabilité dans le pouvoir, la dignité dans la justice, la probité dans l'administration, le sentiment du droit, les lois obéies et le spectacle unique jusqu'alors et qu'on ne reverra plus, de ces mœurs fortes et héréditaires qui les séparaient du monde, les défendaient contre les bassesses et faisaient de la haute magistrature française une institution sans précédent comme sans imitation dans aucun pays.

Parmi tant de mérites de d'Aguesseau, je n'ai pas insisté sur son mérite principal, sur celui qui l'a rendu un magistrat illustre, et qui sera son titre aux yeux de la postérité : il a eu le génie des lois civiles; il les a vues en jurisconsulte plutôt qu'en érudit et en philosophe; il n'en faisait pas un objet de curiosité, mais de règle et d'utilité : il a devancé son siècle. Inférieur en beaucoup de points à Montesquieu, il le surpassait en celui-là. Ce dernier, malgré l'éclat et la profondeur de son esprit, a des systèmes; d'Aguesseau n'en a pas. Nul esprit ne fut plus que le sien soumis à l'expérience et au bon sens ; dans cette grande raison de Montesquieu, il y a comme des éclipses qui lui dérobent la lumière; c'est ainsi qu'en économie publique, il a commis tant d'erreurs; qu'il est contre l'unité des lois, pour la vénalité des charges, pour

les priviléges du rang et de la fortune. Son imagination trop souvent est attirée et séduite par des paradoxes. Chose singulière! Montesquieu n'avait été magistrat qu'en courant; il avait écrit en se jouant « *les Lettres persanes ;* » ses saillies, sa liberté, son originalité l'avaient détourné de la magistrature ; il n'avait guère plus été magistrat que Montaigne ; pour M. d'Aguesseau, au contraire, la magistrature avait été la passion et l'occupation de sa vie. Le plus parlementaire des deux, ce n'était pas d'Aguesseau cependant. Un pareil désintéressement n'annonçait pas un esprit ordinaire. Tous deux d'ailleurs voyaient les choses de deux côtés opposés : Montesquieu en philosophe et en politique; d'Aguesseau en jurisconsulte et en magistrat ; le premier en aristocrate, le second en bourgeois, quoiqu'ils fussent bourgeois tous les deux ou guère s'en fallait.

Il avait paru à Montesquieu que l'Angleterre, sur laquelle il avait toujours les yeux, ne s'était pas trop mal trouvée pour la liberté, de la variété dans les lois et de l'inégalité devant la justice. Or c'était la liberté qu'il aimait.

D'Aguesseau, au contraire, appartenait à cette école de magistrats, d'administrateurs, d'hommes d'État, de financiers, qui tenaient beaucoup à la liberté civile, parce qu'ils ne tenaient que médiocrement à la liberté politique ; qui se flattaient que les peuples s'en contenteraient ; qui avaient cherché à mêler les intérêts des masses à ceux du trône, au risque de fonder le despotisme. Les classes privilégiées ne s'y étaient pas trompées ; elles avaient affecté de voir dans ce qu'elles appelaient *la chimère de l'unité* une atteinte à leurs droits comme elles y voyaient, avec plus de raison, un instrument commode et permanent de despotisme.

Il n'y a pas ici de théorie à établir. Chaque peuple a son génie, qui le mène où il doit aller par les voies que la Providence ouvre devant lui.

Le génie de la France c'était l'unité ; il n'y a plus maintenant ni à le discuter, ni à le démontrer.

C'est ce que ne voulaient pas comprendre les hommes qui, en l'opposant à l'unité, tenaient en échec la fortune même de notre pays.

A la veille de 1789 le Parlement de Besançon disait: « *Les lois d'un vaste royaume ne doivent pas être uniformes.* »

Il ne faisait que répéter ce que venaient de dire les prélats du royaume.

« Il est bien essentiel que tous les pays observent les lois, il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes lois. L'unité d'un tribunal, en France, n'est un avantage qu'autant que l'uniformité des lois pourrait en être un. »

Voltaire n'en a pas dit autant; son rare bon sens qui l'a tant de fois servi, quand la passion ne le troublait pas, avait été souvent blessé par la variété des lois et des coutumes; mais avant tout homme du milieu, son caractère et son esprit avaient besoin d'une transaction; sous ce rapport, l'égalité devant la loi, ne laissait pas que de l'embarrasser un peu.

« Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents. »

Ainsi, d'Aguesseau, sans qu'il s'en doutât, était en avant de Montesquieu, de Voltaire lui-même. C'est qu'il savait mieux qu'eux les lois civiles, et qu'il n'ignorait pas que le propre de pareilles lois, pour être dignes de leur nom, c'était d'être propres et accommodées au plus grand nombre.

Il aura été au dix-huitième siècle la personnification la plus élevée et la plus éclatante de cette classe d'hommes modestes, laborieux, désintéressés, indépendants avec sagesse, pieux avec mesure, envers lesquels la France ne saurait jamais être assez reconnaissante, puisqu'elle leur doit les premiers de tous les biens, c'est-à-dire la liberté et l'égalité civiles, après lesquelles tant de peuples soupirent encore aujourd'hui; qui le préparaient et l'excitaient à la liberté politique, sans laquelle aucune des deux ne saurait exister, quoiqu'on dît.

Ces hommes-là, ils étaient hardis dans l'innocence de leur âme et sans le savoir : ils ne se doutaient pas qu'ils allaient faire une révolution. Ses belles ordonnances sont pleines du sentiment de justice et d'égalité. Il y a en lui une liberté d'esprit qui annonce une raison supérieure ; il voit tout de haut, même les vanités du corps auquel il appartient. Il écrit une lettre remarquable au premier président du Parlement d'Aix.

« C'est en vérité un grand malheur, écrivait-il, qu'il ait fallu que la vanité des hommes domine sur les lois mêmes. »

Cet homme que nous avons vu changeant, irrésolu, une fois dans son élément, n'est plus le même. Son style est ferme comme son esprit : « La loi est l'expression d'un principe » écrit-il. Il lui suffit d'un mot pour dire ce que devrait être dans tous les temps le devoir de ceux qui font des lois. Voilà ce qu'on lit dans la préface de l'ordonnance sur les donations :

« La justice devrait être aussi uniforme dans ses dispositions que la loi est une, dans ses dispositions, et ne pas dépendre de la différence des temps et des lieux, comme elle fait gloire d'ignorer celle des personnes. »

D'Aguesseau eut à vaincre, pour l'accomplissement de ses projets, plus d'une difficulté. Il en est quelques-unes dont le détail seul fait rougir. Le honteux gouvernement de Louis XV, qui jetait les millions pour les débauches des princes, ne trouvait pas de quoi payer des employés destinés à aider le ministre dans la reconstruction et dans la réforme des lois. Il en était sur ce point réduit aux expédients.

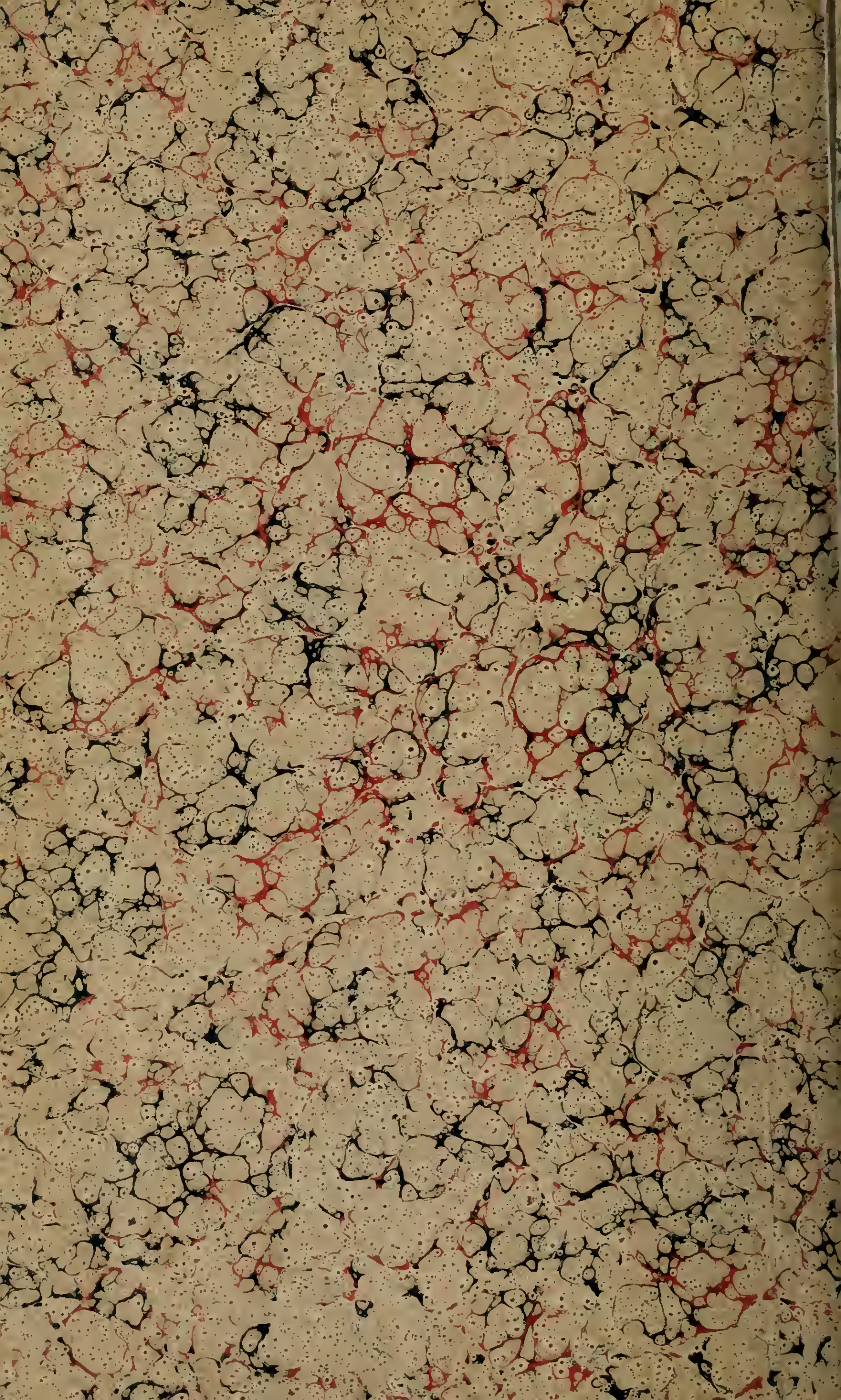
Il était digne de vivre à une autre époque. Il est bien tel, en effet, que devait être le législateur d'un peuple libre et éclairé, fuyant les chimères et les excès, ramené par ses malheurs à la raison et à la modération, cherchant à se faire des lois dignes de ses mœurs. On se le figure comme un autre Portalis, aidant le premier consul dans ses travaux. Il aurait été comme Portalis, sage, savant, élégant, tempéré, mais

il aurait eu une sagesse plus libre, une science plus vraie, une élégance plus ferme, il aurait plus eu le langage du législateur : il n'aurait jamais dépassé « la simplicité amie des lois, » pour lui rendre un mot qui lui appartient.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.




a39003 008513748b
DATE DUE
CAT. NO. 1137

